3 1761 04765553 5

ÉTAT DES COURS DE L'EUROPE,

OU

TABLEAU

DES GOUVERNEMENTS, RÉPUBLIQUES ET PRINCIPALES SOUVERAINETÉS DE CETTE PARTIE DU MONDE.

Ouvrage qui comprend l'état actuel de chaque Gouvernement, les noms des Rois, des Princes & Princesses, celui des Chefs de chaque République, des Ministres d'Etat, des Grands Officiers des Couronnes, des Ambassadeurs, des Consuls & des Députés pour le Commerce; le Tableau des Ordres de Chevalerie, celui des Archevêques & Evêques de l'Europe, des Chapitres Nobles de l'un & l'autre sexe, & des Cours Souveraines de France; la valeur des Monnoies & l'état du change dans les principales Villes de l'Europe.

Par M. PONCELIN DE LA ROCHE-TILHAC, *Conseiller du Roi à la Table de Marbre.*

Publico viget ordine.

Prix 4 liv. broché.

A PARIS;

Chez { l'AUTEUR, rue Garancieres.
{ LAMY, Libraire, quai des Augustins.
Et chez les principaux Libraires de l'Europe.

M. DCC. LXXXIII.
Avec Approbation, & Privilege du Roi.

On prie ceux qui auront quelques obſervations à faire ſur cet Ouvrage, de s'adreſſer, franc de port, *à M.* DE LA ROCHE-TILHAC, *Conſeiller du Roi à la Table de Marbre, rue Garanciere. On fera ſcrupuleuſement uſage de toutes les inſtructions que l'on recevra*, pourvu qu'elles ſoient ſignées par des perſonnes en place, *& qu'on ait le ſoin de les faire paſſer à l'Auteur, avant le premier Septembre, époque à laquelle on commencera, tous les ans, l'impreſſion de cet Ouvrage.*

D
295
P 65

AVERTISSEMENT.

UN Ouvrage, qui comprend à la fois, & le tableau des Cours de l'Europe, & les reſſources politiques de chaque Gouvernement, ne peut manquer d'inſpirer le plus vif intérêt. Auſſi avons-nous vu avec ſatisfaction la plupart des perſonnes en place, s'empreſſer à ſe le procurer, dès qu'il a été annoncé dans les Papiers publics.

Nous ne diſſimulerons pourtant pas que cette premiere édition n'eſt pas toute auſſi parfaite qu'elle pourrait l'être : car telles ſont les bornes de l'eſprit humain, que ſes productions n'arrivent jamais que ſucceſſivement à une maturité parfaite. Mais les efforts que nous avons faits pour remplir le deſſein important que nous avons conçu, les frais conſidérables dont nous nous ſommes chargés, les travaux pénibles auxquels nous nous ſommes livrés, annoncent aſſez ce que l'on doit eſpérer de notre travail, lorſque le Public aura donné la ſanction à cet Ouvrage.

Des obſtacles, qui ne ſubſiſtent plus, nous ont empêché de donner à l'article de France toute l'étendue dont il eſt ſuſceptible; & l'on n'aura pas de peine à s'appercevoir qu'il eſt, en effet, le plus ſtérile & le moins inſtructif de tout l'Ouvrage. Des vues neuves qu'on nous a ſuſcitées, pendant le cours de l'impreſſion,

jointes aux réflexions que nous avons pu faire, nous mettront à portée de donner, l'année prochaine, à cet article, tout l'intérêt qu'une pareille matiere inſpire naturellement aux Français.

Notre intention était d'abord de mettre les noms de tous ceux qui appartiennent aux divers Ordres de Chevalerie inſtitués en Europe ; mais quelques perſonnes nous ont repréſenté que la plupart de ces Corps, n'intéreſſant en aucune maniere ceux pour leſquels notre Ouvrage était deſtiné, ce ſeroit groſſir inutilement le volume. C'eſt au Public à prononcer ſur ce point.

On reprochera peut être d'avoir omis à la tête de chaque Chapitre noble, certains détails propres à inſtruire le Public des Privileges de ces Compagnies, & de l'époque de leur Fondation. Les retards que cet Ouvrage a éprouvés à l'impreſſion, & la promeſſe que nous avions faite de le publier au premier Décembre, n'ont pas permis de donner ce tableau ; & nous avons préféré la ſatisfaction de remplir notre promeſſe, à celle d'enrichir notre ouvrage de quelques faits que nous pourrons tracer dans les Almanachs ſuivans.

On s'eſt contenté, pour cette année, de placer ici les Préſidents & les Gens du Roi établis dans les Cours ſouveraines de France. On ſe propoſe d'y ajouter déſormais les Conſeillers ; & ce Tableau de la haute Magiſtrature ne paraîtra pas indifférent aux familles qui ſont illuſtrées par cette profeſſion vraiment importante.

D'ailleurs, les diſcours qui précédent chaque article, eſſentiels pour cette premiere édition, étant inutiles pour les ſuivantes, y ſeront remplacés par divers objets qui donneront encore à notre travail un nouveau degré d'importance & d'utilité.

Nous promettons ici avec confiance au Public, qu'on n'omettra ni ſoins, ni travaux, ni ſollicitudes, ni dépenſes pour rendre cet Ouvrage digne de ſon attention. Indépendamment des correſpondances que nous nous

sommes procurés avec diverses personnes laborieuses & éclairées répandues dans toute l'Europe, nous nous sommes mis à même de consulter tous les livres que l'on publie dans cette partie du monde, & qui peuvent contribuer à enrichir le nôtre; nous devons d'ailleurs les plus vives actions de graces à MM. les Ambassadeurs des Couronnes étrangeres, auprès de la Cour de France: tous pénétrés de l'utilité d'un tel ouvrage, se sont empressés de fournir les instructions dont nous pouvions avoir besoin, & les livres étrangers analogues aux divers objets que nous traitons; & nous goûtons ici un plaisir vraiment délicieux à témoigner authentiquement la reconnoissance dont nous sommes pénétrés, à cet égard, envers leurs Excellences.

Cet Ouvrage ayant un utilité peut-être plus réelle & plus étendue, qu'aucun autre de ceux que l'on imprime tous les jours, nous ne saurions trop le recommander au Public, & prier ceux qui sont à portée de nous faire quelques observations à ce sujet, de nous les communiquer avec le plus de précision & de netteté qu'il leur sera possible; nous avouerons sans peine les fautes qui s'y seront glissées, & nous saisirons avec le plus grand empressement, les moyens de les corriger. En traitant l'importante & délicate matiere dont nous nous sommes chargés, nous protestons d'avance que jamais nous ne compromettrons personne. Le seul but que nous nous soyons proposé, en composant cet Ouvrage, est de nous rendre utile à nos semblables; & nos vœux seront d'autant mieux remplis, que le Public sera plus satisfait de notre travail.

Notre intention était d'abord de faire paraître annuellement cet *Almanach* au premier Novembre; mais les changemens fréquens qui survienment en peu de temps, dans les différents sujets dont il est composé, & sur-tout l'impossibilité où nous serions de donner l'état de la plûpart des Cours Souveraines de France, dont la

distribution des Chambres ne se fait qu'à la Saint-Martin, nous forcent à en retarder la publication jusqu'au premier Décembre ; *mais nous promettons bien positivement qu'à cette époque l'impression de cet Ouvrage sera toujours entiérement achevée.*

TABLEAU des Articles contenus dans cet Ouvrage.

ARTICLE I. Etat des Royaumes de l'Europe, page 3
ART. II. Tableau des Républiques de l'Europe, 165
ART. III. Tableau des principales Principautés de l'Europe, 228
ART. IV. Tableau des Electeurs d'Allemagne, 255
ART. V. Collége des Princes & des Comtes de l'Empire, 279
ART. VI. Ordre de Chevalerie établis en Europe, 302
ART. VII. Europe Ecléfiaftique. 349
ART. VIII. Tableau des principaux Chapitres nobles de l'Europe, 370
ART. IX. Tableau des Cours Souveraines de France, 416

ÉTAT

LES QUATRE SAISONS

Le Printemps commencera cette année le 20 Mars, à 5 heures 13 minutes du ſoir.

L'Eté, le 21 Juin, à 3 heures 21 minutes du ſoir.

L'Automne le 22 Septembre, à 4 heures 58 minutes du matin.

L'Hiver, le 21 Décembre, à 9 heures 22 minutes du ſoir.

LES SIGNES DU ZODIAQUE.

Le Verſeau.	Le Lion.
Les Poiſſons.	La Vierge.
Le Bélier.	La Balance.
Le Taureau.	Le Scorpion.
Les Gemeaux.	Le Sagittaire.
L'Ecreviſſe.	Le Capricorne.

LES QUATRE-TEMPS.

Les 12, 14 & 15 Mars.
Les 11, 13 & 14 Juin.
les 17, 19 & 20 Septembre.
Les 17, 19 & 20 Décembre.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or.	
Epacte,	26
Cycle ſolaire,	28
Indiction Romaine,	1
Lettre Dominicale,	E

FÊTES MOBILES.

La Septuagéſime, le 16 Fév
Les Cendres, le 5 Mars.
PASQUES, le 20 Avril.
Les Rogations, les 26, 27 & 28 Mai.
L'Aſcenſion, le 30 Mai.
La Pentecôte, le 8 Juin.
La Trinité, le 15 Juin.
La Fête-Dieu, le 19 Juin.
Le I Dimanche de l'Avent, le 30 Novembre.
De l'Epiphanie à la Septuagéſime 5 Dimanches.
De la Pentecôte à l'Avent, 24 Dimanches.

ÉCLIPSES.

Il y aura cette année quatre Eclipſes de Soleil, & deux de Lune; il n'y aura de viſible à Paris que les deux de Lune.

Les premiere de Soleil, le 3 Mars; la ſeconde, le 2 Avril; la troiſieme le 26 Août, & la quatrieme le 26 Septembre.

La premiere de Lune, le 18 Mars, à ſept heures 40 minutes du ſoir; la ſeconde, le 16 Septembre à 9 heures 54 minutes 25 ſec. du ſoir.

JANVIER.

☉ *Nouv. Lune le* 3.
☽ *Prem. Quart. le* 10.
● *Pleine Lune le* 18.
☾ *Dern. Quart. le* 26.

merc 1 *La Circonciſ.*
jeudi 2 s. Baſile.
vend 3 *ste Genevieve.*
ſame 4 s. Rigobert.
Di. 5 s. Simeon.
lundi 6 *Les Rois.*
mard 7 *Nôces.*
merc 8 s. Lucien.
jeudi 9 s. Pierre, Ev.
vend 10 s. Paul, Her.
ſame 11 s. Théodoſe.
1 Di. 12 s. Ferjus.
lundi 13 s. Hilaire.
mard 14 Nom de J.
merc 15 s. Maur.
jeudi 16 s. Guillaume.
vend 17 s. Antoine.
ſame 18 Ch. s. Pierre.
2 Di. 19 s. Sulpice.
lundi 20 S. Séb. s. Fab.
mard 21 ste. Agnès.
merc 22 s. Vincent.
jeudi 23 ste. Emerent.
vend 24 s. Babylas.
ſame 25 Conv. s. Paul.
3 Di. 26 ste. Paule.
lundi 27 s. Julien.
mard 28 s. Charlemag.
merc 29 s. Fr. de Sales.
jeudi 30 ste. Bathilde.
vend 31 s. Pierre N.

FÉVRIER.

☉ *Nouv. Lune le* 1.
☽ *Prem. Quart. le* 9.
● *Pleine Lune le* 17.
☾ *Dern. Quart. le* 24.

ſame 1 s. Ignace.
4 Di. 2 *Purification.*
lundi 3 s. Blaiſe.
mard 4 s. Gilbert.
merc 5 ste. Agathe.
jeudi 6 s. Vaaſt.
vend 7 s. Romuald.
ſame 8 s. Jean de M.
5 Di. 9 ste. Apolline.
lundi 10 ste. Scholaſtiq.
mard 11 s. Severin.
merc 12 s. Siméon.
jeudi 13 s. Melece.
vend 14 s. Valentin.
ſame 15 s. Fauſtin.
Di. 16 *Septuageſime.*
lundi 17 s. Onéſime
mard 18 s. Gilbert.
merc 19 s. Barbat.
jeudi 20 s. Romuald.
vend 21 s. Merault.
ſame 22 s. Alexandre.
Di. 23 *Sexageſime.*
lundi 24 s. Matthias.
mard 25 s. Flavien.
merc 26 ste. Iſabelle.
jeudi 27 ste. Honorine.
vend 28 s. Romain.

MARS.

☉ *Nouv. Lune le* 3.
☽ *Prem. Quart. le* 11.
● *Pleine Lune le* 18.
☾ *Dern. Quart. le* 25.

ſame	1	s. Aubin.
Di.	2	*Quinquag.*
lundi	3	s. Simplic.
mard	4	*Mardi gras.*
merc	5	*Cendres.*
jeudi	6	ste. Colette.
vend	7	s. Th. d'Aq.
ſame	8	s. Jean de D.
1 Di.	9	*Quadragéſime.*
lundi	10	ste. Françoiſe.
mard	11	s. Marc.
merc	12	4 *Temps.*
jeudi	13	s. Léandre.
vend	14	s. Lubin.
ſame	15	s. Abraham.
2 Di.	16	*Reminiſcere.*
lundi	17	s Longin.
mard	18	s. Euſebe.
merc	19	s. Joſeph.
jeudi	20	s. Vul. [*Print.*]
vend	21	s. Benoît.
ſame	22	s. Paul, Evêq.
3 Di.	23	*Oculi.*
lundi	24	s. Gabriel.
mard	25	*Annonciation.*
merc	26	s. Rupert.
jeudi	27	s. Jean, H.
vend	28	s. Gontran.
ſame	29	s. Guy.
4 Di.	30	*Lætare.*
lundi	31	s. Rieule.

AVRIL.

☉ *Nouv. Lune le* 1.
☽ *Prem. Quart. le* 9.
● *Pleine Lune le* 17.
☾ *Dern. Quart. le* 24.

mard	1	s. Hugues.
merc	2	s. Franç. de P.
jeudi	3	s. Richard.
vend	4	s. Ambroiſe.
ſame	5	s. Vincent.
5 Di.	6	*Judica.*
lundi	7	s. Paterne.
mard	8	s. Hégéſip.
merc	9	ste. M. Egypt.
jeudi	10	s. Fulbert.
vend	11	s. Léon, Pape.
ſame	12	s. Jules, P.
6 Di.	13	*Rameaux.*
lundi	14	s. Tiburce.
mard	15	s. Paterne.
merc	16	s. Druon.
jeudi	17	s. Anicet.
vend	18	*Vend. S.*
ſame	19	s. Timon.
Di.	20	*PASQUES.*
lundi	21	s. Anſelme.
mard	22	s. Opportune.
merc	23	s. George.
jeudi	24	s. Robert.
vend	25	s. Marc. *abſt.*
ſame	26	s. Clet, Pape.
1 Di.	27	*Quaſimodo.*
lundi	28	s. Vital, Mart.
mard	29	ste. Cath. de S.
merc	30	s. Eutrope.

MAI.

☉ *Nouv. Lune le* 1.
☽ *Prem. Quart. le* 9.
🌕 *Pleine Lune le* 16.
☾ *D.* Q. 23. ☉ *N.* 31.

jeudi 1 s. Jacq. s. Phil.
vend 2 s. Athanaſe.
ſame 3 Inv. de ste. Cr.
2 *Di.* 4 ste. Monique.
lundi 5 C. s. Auguſtin.
mard 6 s. Jean P. L.
merc 7 s. Staniſlas.
jeudi 8 Ap. s. Michel.
vend 9 s. Grégoire N.
ſame 10 s. Antonin.
3 *Di.* 11 s. Mamert.
lundi 12 s. Nereé.
mard 13 s. Servais.
merc 14 s. Pacôme.
jeudi 15 s. Victorin.
vend 16 s. Honoré.
ſame 17 s. Paſcal.
4 *Di.* 18 40 Martyrs.
lundi 19 s. Yves, Pr.
mard 20 s. Bernardin.
merc 21 ste. Julie.
jeudi 22 s. Gontran.
vend 23 s. Didier, Ev.
ſame 24 ste. Jeanne.
5 *Di.* 25 s. Urbin.
lundi 26 *Rogations.*
mard 27 s. Hildevert.
merc 28 s. Germain.
jeudi 29 *Aſcenſion.*
vend 30 s. Maxime.
ſame 31 ste. Petronille.

JUIN.

☽ *Prem. Quart. le* 8.
🌕 *Pleine Lune le* 15.
☾ *Dern. Quart. le* 21.
☉ *Nouv. Lune le* 29.

6 *Di.* 1 s. Probat.
lundi 2 s. Pothin.
mard 3 ste. Clotilde.
merc 4 s. Opat.
jeudi 5 s. Boniface.
vend 6 s. Claude.
ſame 7 Vig. *jeûne.*
Dim. 8 *PENTEC.*
lundi 9 s. Liboire.
mard 10 s. Landry.
merc 11 4 *temps.*
jeudi 12 s. Baſilide.
vend 13 s. Fargeau.
ſame 14 s. Rufin.
1 *Di.* 15 *La Trinité.*
lundi 16 Aurelien.
mard 17 s. Avit.
merc 18 ste Marine.
jeudi 19 *Fete-Dieu.*
vend 20 s. Silvere.
ſeme 21 s. Leuf. [*Eté.*]
2 *Di.* 22 s. Paulin.
lundi 23 Vig. *jeûne.*
mard 24 *Nat. de s. J.B.*
merc 25 s. Eloy.
jeudi 26 *Oct. Fête. D.*
vend 27 s. Irénée.
ſame 28 Vig. *jeûne.*
3 *Di.* 29 *s. Pierre s. P.*
lundi 30 Com. s. Paul.

JUILLET.

☽ *Prem. Quart. le* 7.
● *Pleine Lune le* 14.
☾ *Dern. Quart. le* 21.
⊙ *Nouv. Lune le* 29.

mard	1	s. Martial.
merc	2	Visit. N. D.
jeudi	3	s. Anatole.
vend	4	Tr. s. Martin.
same	5	s. Abel.
4 *Di.*	6	s. Tranquil.
lundi	7	s. Thom. Ev.
mard	8	s. Thibauld.
merc	9	s. Cyrille.
jeudi	10	7 Freres.
vend	11	Tr. s. Benoît.
same	12	s. Prix.
5 *Di.*	13	s. Turiaf.
lundi	14	s. Bonaventur.
mard	15	s. Henri.
merc	16	N. D. du C.
jeudi	17	s. Alexis.
vend	18	s. Clair.
same	19	s. Vinc. Paul.
6 *Di.*	20	ste. Marguer.
lundi	21	s. Victor.
mard	22	ste. Madelein.
merc	23	s. Apollinaire.
jeudi	24	*Jours Canicul.*
vend	25	s. Jacq. s. Ch.
same	26	Tr. s. Marcel.
7 *Di.*	27	s. Georges.
lundi	28	ste. Anne.
mard	29	ste Marthe.
merc	30	s. Abdon.
jeudi	31	s. Germ. Aux.

AOUT.

☽ *Prem. Quart. le* 6.
● *Pleine Lune le* 12.
☾ *Dern. Quart. le* 19.
⊙ *Nouv. Lune le* 27.

vend	1	s. Pierre ès-li.
same	2	s. Etienne P.
8 *Di.*	3	Inv. s. Etien.
lundi	4	s. Dominique.
mard	5	s. Yon.
merc	6	Tra. N. Seign.
jeudi	7	s. Gaëtan.
vend	8	s. Justin.
same	9	s. Domitien.
9 *Di.*	10	s. Laurent.
lundi	11	Susc. ste. Cou.
mard	12	ste Claire.
merc	13	s. Hyppolite.
jeudi	14	Vig. *jeûne.*
vend	15	*ASSOMPT.*
same	16	s. Roch.
10 *D.*	17	s. Anastase.
lundi	18	ste. Helene.
mard	19	s. Agapite.
merc	20	s. Bernard.
jeudi	21	s. Privat.
vend	22	s. Symphor.
same	23	s. Timothée.
11 *D.*	24	s. Barthélemi.
lundi	25	*s. Louis.*
mard	26	*Fin des J. Can.*
merc	27	s. Césaire.
jeudi	28	s. Augustin.
vend	29	s. Médéric.
same	30	s. Fiacre.
12 *D.*	31	s. Ovide.

SEPTEMBRE.

☾ *Prem. Quart. le* 4.
● *Pleine Lune le* 11.
☾ *Dern. Quart. le* 18.
☉ *Nouv. Lune le* 26.

lundi 1 s. Leu s. Gilles.
mard 2 s. Lazare.
merc 3 s. Grég. Pape.
jeudi 4 ste. Roſalie.
vend 5 s. Victorin.
ſame 6 s. Zacharie.
13 *D.* 7 s. Cloud.
lundi 8 *Nativ. N. D.*
mard 9 ste. Reine.
merc 10 s. Nic. Tol.
jeudi 11 s. Patient E.
vend 12 s. Raphaël.
ſame 13 s. Maurille.
14 *D.* 14 Ex. ste. Croix.
lundi 15 s. Nicod.
mard 16 s. Cyprien.
merc 17 s. Lambert.
jeudi 18 4 *Temps.*
vend 19 s. Th. de V.
ſame 20 s. Euſtache.
15 *D.* 21 s. Matthieu.
lundi 22 s. Maur [*Aut.*]
mard 23 ste. Thecle.
merc 24 s. Andoche.
jeudi 25 s. Firmin.
vend 26 ste Juſtine.
ſame 27 s. Come, s. D.
16 *D.* 28 s. Ceran.
lundi 29 s. Michel.
mard 30 s. Jérôme.

OCTOBRE.

☽ *Prem. Quart. le* 3.
● *Pleine Lune le* 10.
☾ *Dern. Quart. le* 18.
☉ *Nouv. Lune le* 29.

merc 1 s. Remi.
jeudi 2 l'Ange Gard.
vend 3 s. Denis Aréo.
ſame 4 s. François
17 *D.* 5 ste. Aure.
lundi 6 ste. Foy
mard 7 s. Serge.
merc 8 ste. Brigide.
jeudi 9 *s. Denis.*
vend 10 s. Paulin.
ſame 11 s. Agilbert.
18 *D.* 12 s. Venant.
lundi 13 s. Geraut.
mard 14 s. Caliſte.
merc 15 ste. Théréſe.
jeudi 16 s. Gal.
vend 17 s. Cerboney.
ſame 18 s. Luc, Ev.
19 *D.* 19 s. Loup, Ev.
lundi 20 s. Caprais.
mard 21 ste. Urſule.
merc 22 s. Mellon.
jeudi 23 s. Romain.
vend 24 s. Magloir.
ſame 25 s. Creſp. s. C.
20 *D.* 26 s. Ruſtique.
Lundi 27 s. Caprais.
mard 28 s. Sim. s. Jud.
merc 29 s. Narciſſe.
jeudi 30 s. Quentin.
vend 31 Vig. *jeûne.*

NOVEMBRE.

☽ *Prem. Quart. le* 1.
○ *Pleine Lune le* 9.
☾ *Dern. Quart. le* 17.
● *Nouv. Lune le* 24.

ſame	1	*T. Saints.*
21 *D.*	2	s. Marcel.
lundi	3	*Les Trépeſſés.*
mard	4	s. Charles.
merc	5	s. Hubert.
jeudi	6	s. Léonard
vend	7	s. Baudin.
ſame	8	stes. Reliques.
22 *D.*	9	s. Mathurin.
lundi	10	s. Léon I, P.
mard	11	s. Martin.
merc	12	s. René.
jeudi	13	s. Brice, Ev.
vend	14	s. Emilien.
ſame	15	s. Eugene.
23 *D.*	16	s. Eme.
lundi	17	s. Aignan.
mard	18	s. Odon.
merc	19	ste. Elifabeth.
jeudi	20	s. Edmond.
vend	21	Pt. N. Dame.
ſame	22	ste. Cécile.
24 *D.*	23	s. Clément.
lundi	24	s. Severin, Sol.
mard	25	ste. Catherine.
merc	26	ste. Gen. Ard.
jeudi	27	s. Maxime.
vend	28	s. Softhene.
ſame	29	s. Saturnin.
1 *D.*	30	*Avent.*

DÉCEMBRE.

☾ *Prem. Quart. le* 1.
○ *Pleine Lune le* 9.
☽ *Dern. Quart. le* 17.
● *N.L.* 24. ☽ *P.Q.* 31.

lundi	1	s. André.
mard	2	s. Eloy.
merc	3	s. Anême.
jeudi	4	ste. Barbe.
vend	5	*Jeûne.*
ſame	6	*Jeûne.*
2 *Di.*	7	s. Gorgone.
lundi	8	*Conc. N. D.*
mard	9	s. Melch.
merc	10	ste. Valere.
jeudi	11	s. Damaſe.
vend	12	*Jeûne.*
ſame	13	*Jeûne.*
3 *Di.*	14	ste. Adélaïde.
lundi	15	s. Melmin.
mard	16	s. Adélaïde.
merc	17	*Temps.*
jeudi	18	s. Gatien.
vend	19	s. Nemeſe.
ſame	20	s. Hildebert.
4 *Di.*	21	s. T. *[Hiv.]*
lundi	22	s. Flavien.
mard	23	ste. Victoire.
merc	24	Vig. *jeûne.*
jeudi	25	*NOEL.*
vend	26	*s Etienne.*
ſame	27	*s. Jean, Ev.*
Dim.	28	ss. Innocens.
lundi	29	s. Th. Can.
mard	30	s. Roger.
merc	31	s. Silveſtre.

ETAT DES COURS DE L'EUROPE.

DE LA TERRE.

On divise communément la Terre en quatre parties, qui comprennent l'Europe, l'Asie, l'Afrique & l'Amérique ; leur grandeur respective est en rapport l'une de l'autre, comme 1, 4, 5, 7 ; c'est-à-dire, que l'Europe est comme 1, l'Afrique comme 4, l'Asie comme 5, & l'Amérique comme 7. Cet Ouvrage n'a pour objet que l'Europe : on développera les différents Gouvernements qui sont établis au Nouveau-Monde, dans *l'Almanach Américain.*

L'Europe, la plus petite par son étendue, est aujourd'hui la plus importante par la fertilité de son sol, par l'industrie de ses habitans, & par l'étude des Belles-Lettres qui y fleurissent, depuis plusieurs siecles, d'une maniere très-avantageuse. Elle comprend la Suede, le Danemarck, une partie de la Moscovie, la France, l'Allemagne, la Suisse, la Pologne, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Turquie européanne, les Isles britanniques, & plusieurs autres Isles, qui, à différentes

époques, ſe ſont détachées du continent. L'Europe a onze cents lieues de longueur, & neuf cents dans ſa plus grande largeur.

Cette partie du monde peut ſe diviſer en méridionale & en ſeptentrionale.

La premiere comprend la France, l'Eſpagne, le Portugal, l'Etat Eccléſiaſtique, le Royaume des deux Siciles, Veniſe, Raguſe, la Toſcane, Plaiſance, Modene, Lucques, Malthe, Milan, Genes, la Savoie, Geneve, la Suiſſe, les Provinces-Unies, la principale partie de la Turquie européanne, &c.

La ſeconde, beaucoup moins importante & moins peuplée, contient l'Angleterre, la Suede, le Danemarck, la Ruſſie, la Pologne, la Boheme, la Hongrie, la Pruſſe, l'Empire d'Allemagne, & les différents Etats indépendans, qui ſont membres du Corps Germanique.

ARTICLE PREMIER.

ÉTAT DES ROYAUMES DE L'EUROPE.

FRANCE.

GOUVERNMENT.

LA France, l'un des plus beaux & des plus florissans Royaumes de l'Europe, a environ 240 lieues de long sur 225 de large. On fait communément monter sa population à 20 millions d'ames. Paris, qui comprend 800 mille habitans, en est la capitale. Depuis Clovis, fondateur de la Monarchie Française, la Religion Catholique a toujours été celle de l'Etat. Long-tems les Protestans y eurent le libre exercice de leur culte; mais depuis la révocation de l'Edit de Nantes, toutes les sectes ne sont qu'étrangeres dans ce Royaume. Le nombre de ceux qui sont employés à l'Eglise monte en France à environ 170 mille ames, & jouissent de 90 millions de revenus.

La France est distribuée en 32 Gouvernements. On en compte huit au Nord; savoir: la Flandre Française, l'Artois, la Picardie, la Normandie, l'Isle de France, la Champagne, la Lorraine & l'Alsace; treize dans le milieu d'Occident en Orient, qui sont: la Bretagne, le Maine, l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais, le Berry, le Nivernais, la Bourgogne, la Franche Comté, le Poitou, l'Aunis, la Marche & le Bourbonnais; & onze vers le Midi, savoir: la Saintonge avec l'Angoumois, le Limousin, l'Auvergne, le Lyonnais, le Dauphiné, la Guienne, le Béarn, le Comté de Foix, le Roussillon, le Languedoc & la Provence.

On pourrait ajouter à ces 32 Gouvernements sept autres, dont les Gouverneurs ne reçoivent leurs ordres que du Roi; mais ces Gouvernements sont très-petits, & la plupart ne renferment qu'une Ville; savoir, Paris, le Boulonnais, le Havre-de-Grace, Saumur & le Sa-

maurois, Metz & le pays Meſſin, Verdun & le Verdunois, Toul & le Toulois.

Le Gouvernement eſt purement monarchique ; l'autorité eſt tempérée par les lois conſtitutives de l'Etat, auxquelles les Rois ſe font un devoir de ſe ſoumettre. On y compte 15 Parlements & cinq autres Cours ſouveraines, dont les fonctions conſiſtent à enregiſtrer les Ordonnances, pour leur donner force de loi, & à rendre la juſtice aux peuples ; neuf Chambres des Comptes, cinq Cours des Aides, & ſix Cours des Monnoies.

Le Roi de France porte le titre de Roi Très-chrétien, & de fils aîné de l'Egliſe. Le ſucceſſeur préſomptif de la couronne porte le nom & les armes du Dauphin de Viennois ; & c'eſt ſous ces conditions que Humbert Dauphin céda, en 1343, ſes Etats au Prince Philippe, fils puîné du Roi Philippe de Valois.

Toutes les branches de Sciences & de Littérature ſont cultivées avec ſuccès dans ce Royaume. Vingt-quatre Univerſités & une foule d'Académies entretiennent l'émulation, & offrent au génie une carriere glorieuſe à parcourir. Les beaux-arts ne s'y montrent pas avec moins d'avantage. Quant au Commerce, il n'eſt aucun Etat en Europe où il ſoit auſſi floriſſant. La richeſſe du terroir, la population nombreuſe qui diſtingue ce beau Royaume de ſes voiſins, l'activité de ceux qui l'habitent, leurs lumieres, leur induſtrie, la douceur du Gouvernement, tout favoriſe l'ambition du Négociant, & l'invite à développer ſes talents. La France offre dix-ſept Ports de mer, dont 14 ſur l'Océan & 3 ſur la Méditerranée, où les vaiſſeaux peuvent aborder en ſureté

Il y a 5 Ordres de Chevalerie en France. De Saint-Lazare, réuni à Notre-Dame du Mont-Carmel, de Saint-Michel, du Saint-Eſprit, de Saint-Louis & du Mérite. (*Voyez l'article des Ordres de Chevalerie.*)

MONNOIES DE FRANCE.

MONNOIES D'OR.

Le double Louis d'or, pour	48 liv.
Le Louis ſimple,	24.
Le demi,	12.

Monnoies d'Argent.

Le gros Ecu, ou l'écu de	6 liv.
Le petit Ecu, ou l'écu de	3
Les pieces de	1 4 ſ.
Les pieces de	12
Et les pieces de	6

Les menues Monnoies conſiſtent

En pieces de	2 ſ.
En pieces de	1 6 d.
En petites pieces de	1

De ces dernieres on n'en voit que très-rarement, leur petiteſſe les ayant fait mépriſer.

Celles de Cuivre ſont :

Les gros ſols de 4 liards, ou	12 den.
Les pieces de 2 liards, ou	6
Les liards,	3

Et enfin le denier, mais qu'on ne voit plus que dans quelques Provinces au-dela de la Loire.

Les eſpeces étrangeres n'ont aucun cours en France; elles ne ſont reçues qu'aux Hôtels des Monnoies & aux Changes; il y a néanmoins les guinées qui ſont reçues, principalement dans les Ports de mer, ſur le pied de 24 livres, comme le louis d'or.

Les Monnoies, tant celles d'or que d'argent, dont le cours eſt préſentement fixé en France, ont été fabriquées en conſéquence de l'Edit de Janvier 1726; elles

furent d'abord fixées, savoir le double louis à 40 liv. le louis simple à 20 livres, & le demi-louis à 10 liv. sur ce pied le marc d'or monnoyé revenait à 600 livres. Ce cours a duré jusqu'au 26 de Mars suivant, où il fut rendu un Arrêt par lequel le même double louis, qui n'était qu'à 40 livres, fut porté à 48 livres; le simple & le demi à proportion; de cette augmentation, il résulte que le marc d'or monnoyé revient à 720 liv.

Il en a été de même pour les espèces d'argent, qui étaient fixées par le même Edit de Janvier 1726, savoir, le gros écu à 5 livres; le petit écu à 50 sols ou 2 liv. 10 sols; les cinquièmes, les dixièmes & vingtièmes à proportion; sur ce pied, le marc d'argent monnoyé revenait à 41 livres [illegible] sols: il revient présentement, par l'augmentation de 5 à 8, à 49 livres 16 s.

Les mêmes Monnoies, dont le cours est fixé en France, ont également cours, pour le même prix, dans toute la Flandre française; la seule différence consiste en ce que dans la Flandre française, il y a les monnoies imaginaires, qui sont le florin & la livre de gros; le florin se divise en 20 patars, & le patar en 15 den. Pour un florin, on compte toujours 25 sols de France; c'est-à-dire, que 4 florins [illegible] 5 livres ou 100 sols de France; la livre se divise aussi en 20 sols; l'escalin vaut 6 patars; ainsi la livre de gros vaut 6 florins & par conséquent 2 livres 10 sols de France; c'est ainsi qu'on compte à Lille.

MAISON ROYALE.

Louis XVI, né à Versailles le 23 Août 1754, nommé Duc de Berry, par Dauphin le 1er Décembre 1765, marié 16 Mai 1770, Roi de France & de Navarre 10 Mai 1774, sacré & couronné à Reims 11 Juin 1775.

Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche, Sœur de l'Empereur, née à

Vienne le 2 Novembre 1755, Reine de France & de Navarre.

Louis-Joseph-Xavier-François, Dauphin de France, né à Versailles le 22 Octobre 1781.

Marie-Thérese-Charlotte de France, Madame, fille du Roi, née à Versailles le 19 Décembre 1778.

Louis-Stanislas-Xavier de France, Comte de Provence, (Monsieur,) Frere du Roi, né à Versailles le 17 Novembre 1755, marié 14 Mai 1771, à

Marie-Josephine-Louise de Savoie, Comtesse de Provence, (Madame,) née le 2 Septembre 1753.

Charles-Philippe de France, Comte d'Artois, Frere du Roi, né à Versailles 9 Octobre 1757, marié 16 Novembre 1773, à

Marie-Thérese de Savoie, Comtesse d'Artois, née 31 Janvier 1756.

Elisabeth-Philippine-Marie-Hélene de France, Sœur du Roi, née à Versailles 3 Mai 1764.

Victoire-Louise-Marie-Thérese de France, Tante du Roi, née à Versailles 11 Mai 1733.

Louise Marie de France, Tante du Roi, née à Versailles 15 Juillet 1737, Religieuse Carmélite premier Octobre 1771, élue Prieure le 25 Novembre 1775.

N. de France, Duc d'Angoulême, Fils de M. le Comte d'Artois, né à Versailles 6 Août 1775, Grand-Prieur de France en 1776.

N. de France, duc de Berri, Fils de M. le Comte d'Artois, né à Versailles 24 Janvier 1778.

N. de France, Fille de M. le Comte d'Artois, Mademoiselle, née à Versailles 5 Août 1776.

PRINCES DU SANG ROYAL.

Branche d'Orléans.

Louis-Philippe d'Orléans, Duc d'Orléans, né à Versailles 12 Mai 1725, marié 17 Décembre 1743, à Louise-Henriette de Bourbon-Conti, veuf 9 Fév. 1759.

Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, Duc de Chartres, né à Saint-Cloud 13 Avril 1747, marié 5 Avril 1769, à

Louiſe-Marie-Adélaïde de Bourbon, Fille de M. le Duc de Penthievre, Ducheſſe de Chartres, née 13 Mars 1753.

N. d'Orléans, Duc de Valois, né 6 Octobre 1773.

N. d'Orléans, Duc de Montpenſier, né 3 Juillet 1775.

N. d'Orléans, Comte de Beaujolois, né 7 Octobre 1779.

N. Mademoiſelle de Chartres, née 23 Août 1777.

Branche de Bourbon-Condé.

Louis-Joſeph de Bourbon, Prince de Condé, né à Paris 9 Août 1736, marié 3 Mai 1753, à Charlotte-Godefride-Eliſabeth de Rohan-Soubiſe, veuf 4 Mars 1760.

Louis-Henri Joſeph de Bourbon-Condé, Duc de Bourbon, né 13 Avril 1756, marié 24 Avril 1770, à

Louiſe-Marie-Thereſe-Batilde d'Orléans, née à Saint-Cloud 9 Juillet 1750, Ducheſſe de Bourbon.

N. de Bourbon-Condé, Duc d'Enguien, né à Chantilly 2 Août 1772.

Louiſe-Adélaïde de Bourbon-Condé, Fille du Prince de Condé, née 5 Octobre 1757.

Branche de Bourbon-Conti.

Louis-François-Joſeph de Bourbon, Prince de Conti, né à Paris premier Septembre 1734, marié 7 Février 1759, à

Fortunée-Marie d'Eſt, Princeſſe de Conti, née 24 Novembre 1731.

Princes légitimés.

Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthievre, né à Rambouillet 16 Novembre 1725, marié 29 Décembre 1744, à Marie-Thereſe-Felicité d'Eſt, veuf 30 Avril 1754.

Marie-Thereſe-Louiſe de Savoie-Carignan, née 8 Septembre 1749, mariée 17 Janvier 1767, à Louis-Alexandre-Joſeph-Staniſlas de Bourbon, Prince de Lamballe, veuve le 6 Mai 1768.

MINISTRES ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

Meſſieurs.

1774 le Comte de Vergennes. *les Affaires étrangeres.*
1780 le Marquis de Ségur, *la Guerre.*
1780 le Marquis de Caſtries, *la Marine.*
1776 Amelot, *la Maiſon du Roi.*
1781 Joly de Fleury, *le Département des Finances.*

CHANCELLERIE DE FRANCE.

1768 M. R. N. Ch. Aug. de Maupeou, Chevalier, *Chancelier de France.*
1774 M. Ar. Th. Hue de Miromeſnil, Chevalier, *Garde des Sceaux.*

CONSEILS DU ROI.

CONSEIL D'ÉTAT.

Ce Conſeil ſe tient le Dimanche & le Mercredi.

LE ROI.

Meſſieurs

le Maréchal Prince de Soubiſe.
Joly de Fleury, Miniſtre d'Etat.
le Marquis d'Oſſun, Miniſtre d'Etat.
le Comte de Vergennes, Miniſtre & Secrétaire d'Etat.
le Marquis de Caſtries, Miniſtre & Secrétaire d'Etat.
le Marquis de Ségur, Miniſtre & Secrétaire d'Etat.

CONSEIL DES DÉPÊCHES.

Ce Conſeil ſe tient le Samedi.

LE ROI.

Meſſieurs

le Garde des Sceaux.
le Maréchal Prince de Soubiſe.
d'Aguelſeau, *Doyen du Conſeil.*
Moreau de Beaumont, Conſeiller d'Etat ordinaire.
Bertier de Sauvigny, Conſeiller d'Etat ordinaire.
Joly de Fleury, Miniſtre des Finances.
le Marquis d'Oſſun, Miniſtre d'Etat.
le Comte de Vergennes, Min. des Affaires étrangeres.
Amelot, Secrétaire d'Etat.
le Marquis de Caſtries, Miniſtre de la Marine.
le Marquis de Ségur, Miniſtre de la Guerre. *

CONSEIL ROYAL DES FINANCES.

Ce Conseil se tient le Mardi.

LE ROI.

Messieurs

le Garde des Sceaux.
Chaumont de la Galaiziere, Conseiller d'Etat ordinaire.
Boyetau de Marville, Conseiller d'Etat ordinaire.
Moreau de Beaumont, Conseiller d'Etat ordinaire.
de Boulogne, Conseiller d'Etat ordinaire.
Joly de Fleury, Ministre des Finances.
Berrin, Conseiller d'Etat.

CONSEIL ROYAL DU COMMERCE.

Ce Conseil se tient tous les quatre jours.

LE ROI.

Messieurs.

le Garde des Sceaux.
d'Aguesseau, *Doyen du Conseil.*
Chaumont de la Galaiziere.
Moreau de Beaumont.
de Boulogne.
Joly de Fleury, Ministre des Finances.
Bouvard de Fourqueux, Conseiller d'Etat ordinaire.
Amyot, Secretaire d'Etat.
de Monthion, Conseiller d'Etat.
le Marquis de Castries, Ministre de la Marine.

CONSEIL D'ETAT PRIVÉ.

M. le Chancelier.
M. le Garde des Sceaux.

Ce Conseil est d'ailleurs composé de trente-six Conseillers, savoir, *trente Conseillers d'Etat, tirés de la Magistrature, dont dix-huit ordinaires; trois d'Eglise, & trois d'épée, aussi ordinaires.*

Quatre-vingt-huit Maitres des Requêtes, dont *le Doyen est Conseiller d'Etat né.*

AMBASSADEURS DE FRANCE près les Cours Etrangères.

Treize Etats-Unis de l'Amérique. M. le Ch. de la Luzerne.

Basse-Saxe. M. de Viviers, *Ministre Plénipotentiaire.*
Bruxelles. M. le Marquis d'Adhemar, *Ministre Plénip.*
Cologne. M. le Comte de Châlons, *Ministre Plénip.*
Danemarck. M. le Baron de la Houze, *Ministre Plén.*
Deux-Ponts. M. le Chevalier de Corberon, *Ministre Plén.*
Diette générale de l'Empire. M. le Marquis de Bombelles.
Dantzick. M. Depons, *résident.*
Espagne. M. le Comte de Montmorin, *Ambassadeur extraordinaire & Plénipotentiaire.*
Franconie. M. Menard de Chouſy, *Ministre Plénip.*
Francfort-ſur-le-Mein. M. Bazoli, *Résident.*
Gênes. M. le Marquis de Monteil, *Ministre Plénip.*
Geneve. M. le Baron de Caſtelnau, *Résident à Geneve.*
Hongrie & Boheme. M. le Baron de Breteuil, *Ambaſſadeur extraord. auprès de l'Empereur.*
Heſſe-Caſſel. M. le Comte de Grais, *Ministre Plénip.*
Haut-Rhin. M. le Baron de Groſchaly, *Ministre Plénip.*
Liege. Le Marquis de Sainte-Croix, *Ministre Plénip.*
Ligues Griſes. M. le Baron de Salis de Marſchlins, *chargé des affaires du Roi.*
Mayence. M. le Comte O-Kelly, *Ministre Plénip.*
Malte. M. de Sigtres de Caumont, *chargé des affaires du Roi.*
La Porte. M. le Comte de Saint-Prieſt.
Portugal. M. O-Dunne.
Provinces-Unies. M. le Duc de la Vauguyon.
Pruſſe. M. le Comte d'Eſterno, *Ministre Plénip.*
Parme. M. le Comte de Flavigny, *Ministre Plénip. près l'Infant d'Eſpagne Dom Ferdinand.*
Rome. M. le Cardinal de Bernis.
Ruſſie. M. le Marquis de Verac, *Ministre Plénip.*
Deux Siciles. M. le Marquis de Clermont-d'Amboiſe, *Ambaſſadeur extraord.*
Sardaigne. M. le Baron de Choiſeuil.
Suede. . . . . . .
Suiſſe. M. le Vicomte de Polignac.
Saxe. M. le Marquis d'Entraigues Latis, *Ministre Plénip.*
Treves. M. le Comte de Mouſtier, *Ministre Plénip.*

Toscane. M. le Marquis de Barbantane, *Ministre Plénip. près l'Archiduc Léopold.*

Venise. M. le Marquis de Vergennes.

Witemberg. M. le Comte de Vibraye, *Ministre Plénip. & Ministre près du Cercle de Suabe.*

Valais. M. de Chaignon, *chargé des affaires du Roi.*

Introducteurs des Ambassadeurs.

M. de la Live de la Briche, *semestre de Janvier.*
M. Tolosan, *semestre de Juillet,*
M. Fontaine de Cramayel, *en survivance.*

CONSULS FRANÇAIS dans les Pays Etrangers.

Les Consuls sont des Officiers établis par commission du Roi, dans les divers Ports etrangers où l'on fait un commerce très-considérable. Les fonctions de ces Consuls sont de maintenir les Commerçans Français dans les privileges qui leur ont été accordés, suivant les traités faits avec les Souverains du Pays; & d'exercer une pleine juridiction, tant au civil qu'au criminel, sur tous les sujets de la Nation Française qui se trouvent dans leur département, & spécialement sur ceux qui exercent le commerce.

Les Consuls levaient autrefois des droits sur les Marchandises & sur les Bâtiments; mais ils furent tous supprimés par Arrêt du Conseil de l'an 1691. On leur permit seulement de faire payer ces droits par les étrangers qui feraient commerce au Levant sous la banniere de France; non pas à leur profit, mais à celui de la Chambre du Commerce de Marseille. Et pour dédommager les Consuls de la perte de ces droits, il fut ordonné que, du premier Janvier 1692, ils seraient levés sur les Marchandises venant du Levant, Candie, Archipel, Morée, Barbarie, à leur arrivée au port

de Marſeille, pour les Bâtiments qui y termineraient leur voyage; & à l'égard de ceux qui le termineraient en Italie & ailleurs, ès mains des Députés de la Nation reſidents ſur les échelles.

EN ESPAGNE.

Meſſieurs.

Madrid. Boyetet, chargé des affaires de la Marine & du commerce de France.
Aillaud, Chancelier-Secrétaire.

Cadix. Dupleſſis de Mongelas, Conſul-général.
Poiret, Vice-Conſul.
Dirandatz, Chancelier.

Séville & San-Lucar. D'Annery, Vice-Conſul.

Malaga. Humbourg, Conſul.

Cartagene. De Bertellet, Conſul.

Alicante. De Puyabry, Conſul.
Du Tours de Puyabry, Vice-Conſul.

Valence. Faure, Vice-Conſul.

Gijon. L'Eſpardat, Vice-Conſul.

La Corogne. Deſtournelle, Conſul.

Barcelone. Aubert, Conſul.

Saint-Ander. D'Holaberiagu, Conſul.

Oran. Prat, Conſul.

Majorque. Oyon, Conſul.

Iſles Canaries. Lecomte, Conſul.

EN PORTUGAL.

Liſbonne. Meyronnet de Saint-Marc, Lieutenant de Vaiſſeau, Conſul-général.
D'Hermand, Vice-Conſul.

Madere. De la Tuellerie, Conſul.

EN ITALIE.

Nice. Le Seurre, Conſul.

Caillery. Durand, Conſul.

Meſſieurs.

Gênes.	Raulin, Conſul. Ribiés, Chancelier.
Savone.	Garibaldo, Vice Conſul.
Port-Maurice.	Imbert, Vice-Conſul.
Livourne.	Le Chevalier de Bertellet, Conſul.
Porto - Ferrayo.	Lambardi, Vice-Conſul.
Ancône.	Le Marquis de Benincaſa, Conſul.
Port-Fano.	Giunti, Vice-Conſul.
Pezaro.	Billi, Vice-Conſul.
Rome.	Digne, Conſul. Moutte, Agent du Commerce.
L'Etat Eccléſiaſtique.	Dominique Pietro, Agent du Commerce,
Civita-Vecchia.	Vidau, Conſul. Vidau fils, en ſurvivance.
Sinigaglia.	Le Comte de Béliardi, Conſul.
Naples.	Le Chevalier de Saint-Didier, Conſul-général. Marianne, Vice-Conſul.
Meſſine.	L'Allemand, Vice-Conſul.
Palerme.	Gamelin, Vice-Conſul.
Veniſe.	Le Blond, Conſul.
Iſles Vénitiennes.	Saint-Sauveur, Conſul-général.
Raguſe.	Deſrivaux, Conſul-général & chargé des affaires du Roi.

PAYS DE LA DOMINATION DE L'EMPEREUR.

Trieſte.	Bertrand, Conſul.
Oſtende.	Garnier, Conſul

PAYS DU NORD.

Amſterdam.	Le Chevalier de Lironcourt, Lieutenant de Vaiſſeau, Commiſſaire du Roi pour la Marine & le Commerce.

Meſſieurs.

Amſterdam. Caſtagny, Agent de la Marine de France.
Hambourg. Coquebert de Montbret, Conſul-général.
Roſtock. Lagau, Vice-Conſul.
Dantzick. De Pons, Conſul-général.
Stockolm. De l'Iſle, Conſul.
Berghen. De Chezaulx, Conſul.
Chriſtiansſund. De Chezaulx des Prés, Vice-Conſul.
Elſénaur. De Broſſeronde, Conſul.
Drontheim. Frammery, Conſul.
S. Pétersbourg. De Leſſeps, Conſul-général.
Moſcou. Raimbert, Vice-Conſul.

EN BARBARIE ET AU LEVANT.

Dans l'Empire de Maroc.

Maroc. Chenier, Conſul-général, & chargé des affaires du Roi auprès de l'Empereur.
Mure, Vice-Conſul.
Perille, Drogman.

Alger. Langoiſſeur de la Vallée, Conſul-général, & chargé des affaires du Roi auprès du Dey.
Bourville, Vice-Conſul.
Ferrier, Drogman.

Tunis. Durocher, Conſul-général, & chargé des affaires du Roi, auprès du Bey.
Deſparron, Vice-Conſul.
Venture, Drogman.

Tripoli de Barbarie. D'André, Conſul-général, & chargé des affaires du Roi auprès du Pacha-Bey.
Valliere, Vice-Conſul.
Collet, Drogman.

Conſtantinople. Antoine Fonton, premier Drogman.
Dominique Fornetty, ſecond Drogman.
Pierre Fornetty, troiſieme Drogman.
Joſeph Fonton, Drogman du Palais.
Charles Teſſa, Drogman de l'Échelle.

Dardanelles.	Rouſſel, Vice-Conſul, ſous les ordres directement de l'Ambaſſadeur de la Porte.
Smirne.	Amoreux, Conſul-général. Couſinery, Vice-Conſul. Charles Fonton, premier Drogman. Pierre Roboly, ſecond Drogman. Chiſtophi d'Amirat, troiſieme Drogman.
Scio.	Dumenil, Vice-Conſul. Alexandre Digeon, Drogman.
Rhodes.	Mille, Vice-Conſul. Simian, Drogman.
Morée.	Kercy, Conſul-général. Butet, Vice-Conſul. Jean-Baptiſte Fornetty, premier Drogm. Mertrude, ſecond Drogman.
Coron.	Jhari Cadet, Drogman.
Patras.	Beauſſier, Vice-Conſul.
Tripoliſſa.	De Chateau-Neuf, Vice-Conſul.
Alexandrie.	Mure, Conſul-général. Du Trouy, Vice-Conſul. Digeon, premier Drogman. Venture, ſecond Drogman.
Roſette.	De Jonville, Vice-Conſul. Chabert, Drogman.
Seyde.	Arazy, Conſul-général. Iſnard, Vice-Conſul. Wiet, premier Drogman. Renard, ſecond Drogman.
St. Jean-d'Acre.	Renaudot, Vice-Conſul. Gaſpard Teſta, Drogman.
Alep.	Amé, Conſul-général. Bremond de Vaulx, Vice Conſul. Luc Fonton, premier Drogman. Mathieu Deval, ſecond Drogman.
Salonique.	De Saint-Marcel, Conſul. Bauné du Pavillon, Vice-Conſul. Roboly, premier Drogman. D'Antan, ſecond Drogman.

La Canée.

La Canée.	Pellegrin, Conſul. Guy de Villeneuve, Vice-Conſul. Gaſpard Fonton, Drogman.
Candie.	Le Chevalier de Laydet, Vice-Conſul. Sielve, Drogman.
Cypre.	Aſtier, Conſul. D'Authier, Vice-Conſul. Louis Fornetty, Drogman.
Tripoly de Syrie.	Taitbout, Conſul. Burles de Jarſal, Vice-Conſul. L'Homaça, Drogman.
Lataquit.	De Voige, Vice Conſul. Pierre de Val, Drogman.
Bagdat.	Miroudot, Evêque de Babylone, Conſul-général.
Baſſora.	Rouſſeau, Conſul.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

Philadelphie.	. . . . . , Conſul-général. Oſter, Vice-Conſul.
Boſton.	L'Etombe, Conſul-général. Toſcan, Vice-Conſul.
Baltimore.	Le Chevalier Danemours, Conſul. Bertin, Vice-Conſul.

DÉPUTÉS DU COMMERCE DES VILLES ET COLONIES, RÉSIDANS A PARIS.

Meſſieurs

Amiens.	Cannet.
Bayonne.	Du Livier.
Bordeaux.	Dubergier.
Guadeloupe.	Deshayes.
Languedoc.	Dejoubert. M. Rome, en ſurvivance. De la Fage. De Montferrier.

Meſſieurs

La Rochelle.	Raſteau.	*Nantes.*	Drouet.
Lille.	De Leſcluſe.	*Paris & S. Malo.*	Marion.
Lyon.	Tournachon.	*Rouen.*	Deſchamps.
Marſeille.	Roſtagny.	*S. Domingue.*	Lhéritier de Brutelle.
Martinique.	Dubucq du Ferret.		

Deux de Meſſieurs les Fermiers-Généraux aſſiſtent au Conſeil que tiennent ces Députés, tous les Mardis & les Vendredis.

AMIRAUTÉS ÉTABLIES EN FRANCE.

L'établiſſement des Amirautés a pour objet le Commerce maritime ; auſſi les Officiers qui les compoſent connaiſſent-ils de toutes les conteſtations qui naiſſent à ce ſujet, ſoit au civil, ſoit au criminel. Ils exercent une pleine juridiction ſur tous les Ports & Havres du Royaume. Tous les armements faits pour Commerce maritime, les Compagnies d'Aſſurance, les Sociétés de Commerce de Mer, en un mot tout ce qui peut avoir quelque trait à la Marine marchande, eſt de leur reſſort. C'eſt aux Amirautés ſeules qu'il appartient de connaître des cauſes des étrangers

Amirauté générale de France - Table-de-Marbre.

AMIRAL DE FRANCE.

1737 Monſeigneur le duc de Penthievre.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1778 De la Haye de Cormenin, *Lieutenant-Général-Civil.*

1781 Tronquet de Saint-Michel, *Lieutenant-Général-Criminel.*

1777 Mantel, *Lieutenant-Particulier.*

CONSEILLERS.

Meſſieurs

1751 Maignan de Savigny, *Doyen.*
1761 Gaigne.
1765 Pleney.
1769 Marguet.
1781 L'Abbé Poncelin de la Roche-Tilhac.
1782 Jourdain de Muizon.

GENS DU ROI,

. . . . . , *Avocat-Général.*
1758 Poncet de la Grave, *Procureur-Général.*
1761 De la Roue, *Subſtitut.*
1776 Bottée, *Greffier en chef.*
1778 Richard, *Commis-Greffier.*

Sept Huiſſiers audienciers, Commiſſaires viſiteurs.

Amirautés de Provinces.

La Table de Marbre eſt la ſeule des Amirautés qui jouiſſe du droit de juger des cauſes d'appel. Toutes les autres ne ſont, à ſon égard, que des Amirautés particulieres ; & leur juridiction ne s'étend pas au-delà des affaires qui ſe préſentent à juger en premiere inſtance.

Abbevillle.
Agde.
Aigues-mortes.
Antibes.
Arles.
Bordeaux.
Bayeux.
Boulogne-ſur-mer.
Bayonne.
Breſt.
Calais.
Cherbourg.
Collioure.
Cette.
Coutances.
Caen.
Caudebec.
Carentan.
Dieppe.
Dives.
Dunkerque.
Eu & Tréport.
Fécamp.
Fréjus.
Grand-Camp.
Grandville.
Harfleur.
Honfleur.
Havre (le) de Grace.
La Ciotta.

La Hogue.
La Rochelle.
Marennes.
Marſeilles.
Martigues.
Morlaix.
Nantes.
Port-Bait.
Quimper.
Rouen.
Sables d'Ollonne.
Saint-Brieux.
Saint-Malo.
Saint-Valery en Caux.
Saint-Vallery-ſur-Somme.
Saint-Tropès.
Toulon.
Touques.
Vannes.
L'Iſle de Rhé.
L'Iſle d'Oléron.
L'Iſle-Dieu.
L'Orient.

Ports obliques ; au nombre d'environ 60

ESPAGNE.

LE Royaume d'Eſpagne, qui contient environ 8500 milles géographiques quarrés, comprend, au Portugal près, cette belle preſqu'Iſle connue chez les anciens ſous le nom d'Ibérie. Cet Etat, l'un des plus importans & des plus conſidérables de l'Europe, contient aujourd'hui 8 Archevêchés, & 48 Evêchés, 16427 Villes & Villages; 18106 Paroiſſes, 2004 Couvents de Religieux, & 1026 Couvents de Religieuſes. Avant la découverte du Nouveau-Monde, l'Eſpagne nourriſſait 20 millions d'habitans. En 1747, elle n'avait que 7 millions 423 mille 590 ames, en y comprenant 180 mille 46 Eccléſiaſtiques. Depuis cette époque, les émigrations au Nouveau-Monde, ne ſont ni ſi fréquentes, ni ſi nombreuſes. Ainſi la population à dû s'y rétablir; en effet, on y compte aujourd'hui neuf à dix millions d'habitans. M. Raynal nous a conſervé une Table, dreſſée en 1768 par M. le Comte d'Aranda, alors Préſident du Conſeil de Caſtille, qui offre des détails intéréſſans ſur cette matiere.

Le revenu net de cette Couronne eſt de 124 millions, monnoie de France; & ſes dépenſes ordinaires n'en abſorbent que 96; d'où il réſulte qu'elle forme l'une des plus riches Monarchies de l'Europe.

La Religion de ce Pays eſt entiérement Catholique; & depuis la derniere expulſion des Maures, en 1609, l'Inquiſition, tribunal le plus redoutable de l'univers, n'a ſouffert aucun autre culte.

Les Eſpagnols ſont très-ſpirituels, fort laborieux, & propres aux Sciences. Si l'Inquiſition s'eſt oppoſée juſqu'à préſent au progrès des Belles-Lettres en Eſpagne, jamais peuple ne porta la morale, la dialectique, la métaphyſique & la théologie au point de perfection & de ſolidité où les Eſpagnols ſont parvenus ſur ce ſujet: il paraît d'ailleurs que l'Inquiſition, forcée enfin dans ſes retranchements, va permettre un libre

essor au génie des peuples de cette belle région. Tous les papiers publics nous annoncent avec quel zele D. Santiago Thevin, Libraire, vient de publier la traduction espagnole du grand prospectus de l'Encyclopédie, par ordre de matieres. On y ajoute qu'à la tête des Souscripteurs qui se sont présentés pour cet ouvrage, est S. E. D. Philippe Beltran, Evêque de Salamanque, Inquisiteur-général.

Le Commerce est assez florissant dans ce Royaume: on assure qu'il vend tous les ans à l'étranger pour plus de 6 millions de piastres de laine, de soie, vin, fer & de soude. Cependant cette branche d'industrie y est susceptible d'une beaucoup plus grande activité: mais la facilité qu'ont les Espagnols de puiser dans les mines du Potosi, énerve leurs talents, & rend communément la multitude présomptueuse & négligente. Il est certain que, depuis 1492, époque de la découverte du Nouveau-Monde, jusqu'à nos jours, l'Espagne a retiré de cette région près de 10 milliards de piastres. On dit que les seuls Galions de l'année 1781, lui ont rapporté 178 millions cinq cent mille livres tournois.

Le Gouvernement d'Espagne, assez semblable à celui de France, est entiérement monarchique, & le pouvoir royal y est illimité. Les lois fondamentales de l'Etat, celles qui comprennent les obligations du Prince envers ses Sujets, & les devoirs de ceux-ci envers le Monarque, sont les seuls obstacles qui s'opposeraient aux volontés arbitraires d'un Roi qui voudrait introduire le despotisme. Ce qu'on appelle en France la loi Salique, n'est point connue en Espagne; & les femmes succedent à la Couronne, à défaut de mâles.

MONNOIES COURANTES D'ESPAGNE.

Valeur de l'Or, selon l'Ordonnance du 17 Juin 1779.

Pieces.		*réaux.*	*maravedis.*
Le Doublon, à 8 écus d'or.	ancien,	321	6
	nouveau,	320	»
Le Doublon de 4 écus d'or.	ancien,	160	20
	nouveau,	160	»
Le Doublon de 2 écus d'or.	ancien,	80	10
	nouveau,	80	»
L'Ecu d'or.	ancien,	40	5
	nouveau,	40	»
Le demi écu d'or.	ancien, & moderne,	21, & un quartillo.	

Valeur de l'Argent, tant ancien que moderne.

Pieces.	*réaux de vellon.*	*maravedis.*
Le réal à 8,	20	».
Le réal à 8 ſevillane de 1718,	16	».
Le réal à 4,	10	».
Le réal à 4 ſevillane de 1718,	8	».
Le réal à 2, ou la piecette,	4	».
Le réal de plata columnario,	2	17.
Le réal de plata,	2	».
Le demi-réal de plata colum.	1	1/2.
Le demi-réal de plata,	1	».

Valeur des monnoies de cuivre, tant anciennes que modernes.

Pieces.	*maravedis.*
La piecette de deux quartos,	8.
Le quarto,	4.
L'ochavo,	2.

Le maravedis eſt la plus petite monnoie d'Eſpagne.

Monnoies imaginaires.

Le doublon d'or cabeſa, vaut 14 réaux 9 maravedis de vellon.

Le ducat d'argent, ou la double piſtole ancienne, vaut 40 réaux d'argent courant, & 25 marvedis de vellon.

Le ducat neuf d'argent vaut 16 réaux 17 maravedis de vellon.

Le ducat de vellon vaut 11 réaux & 1 maravedis de vellon.

L'écu de vellon vaut 10 réaux.

Valeur du Doublon d'or d'Eſpagne, dans les principales Cours de l'Europe.

Etats.	*valeur.*
Portugal,	3000 raix.
France,	18 l. tournois 14 ſ. 7 d.
Turin,	16 l. $\frac{5}{8}$.
Gênes,	20 l. 10 ſ. 5 d.
Veniſe,	27 l. $\frac{1}{2}$. d'une monnoie appellée piccoli.
Florence & dans toute la Toſcane,	23 l.
Rome,	35 jules $\frac{1}{2}$.
Naples,	45 carlins.
Sicile,	45 tarins.
Malthe,	8 écus de cuivre à 12 tarins chacun.
Sardaigne,	10 l. $\frac{1}{4}$
Angleterre & Ecoſſe,	200 penis.
Irlande,	216 penis.
Hollande & Zélande,	8 florins $\frac{1}{4}$ de banque, ou 12 flor. $\frac{1}{2}$ de monnoie courante.
Hambourg,	10 marcs & 40 de banque.
Francfort,	7 florins $\frac{1}{2}$, monnoie courante ; dans tous les autres Etats d'Allemagne, ſept florins, & dix-ſept kreutzers de la monnoie courante.

Danemarck,	4 rixdalers monnoie courante.
Suede,	36 dalhers de cuivre.
Pologne,	14 florins $\frac{1}{2}$.
Moſcovie,	4 roubles.

MAISON ROYALE.

CHARLES III, né 20 Janvier 1716, Roi des deux Siciles 15 Mai 1734, marié 19 Juin 1738, à Marie-Amélie de Saxe, puis Roi d'Eſpagne & des Indes 10 Août 1759, veuf 27 Septembre 1760.

Charles-Antoine-Paſcal-François-Xavier Jean Népomucene-Joſeph-Janvier-Seraphin-Diegue, Prince des Aſturies, Fils du Roi, né le 11 Novembre 1748, marié 4 Septembre 1765, à

Louiſe-Marie-Thérèſe de Parme, Princeſſe des Aſturies, née 9 Décembre 1751.

Charles-Dominique-Euſebe-Raphaël-Jacob-Antoine-Jean-Népomucene, Fils du Prince des Aſturies, né le 6 Mars 1780.

Charlotte-Joachime, Fille du Prince des Aſturies, née 25 Avril 1775.

Marie-Louiſe-Charlotte, ſeconde Fille du Prince des Aſturies, née 11 Septembre 1777.

Marie-Amélie, troiſieme Fille du Prince des Aſturies, née le 9 Janvier 1779.

Gabriel-Antoine-François-Xavier-Jean-Népomucene-Joſeph-Seraphin-Paſcal-Sauveur, Fils du Roi, né 12 Mai 1752.

Antoine-Paſcal-François-Jean-Népomucene-Ancello-Raimond-Silveſtre, Fils du Roi, né 31 Décembre 1755.

Marie-Joſephe, Fille du Roi, née 16 Juillet 1774.

Louis-Antoine-Jacques, Frere du Roi, né 25 Juillet 1727.

CONSEIL D'ÉTAT.

Meſſieurs

Le Prince d'Yachi, *abſent.*
Le Duc de Grimaldi, *abſent.*
Le Marquis de Eſquilace, *abſent.*
Le Comte de Florida-Blanca.
Dom Emanuel de Roda.
Dom Joſeph de Galvez.
Dom Michel de Muzquiz.
Le Marquis de Blano, *Secrétaire, avec les honneurs du Conſeil.*
Dom Bernard del Campo, *Secrétaire en ſurvivance, avec les honneurs de cette Charge.*

MINISTRES ET SECRETAIRES D'ÉTAT.

Meſſieurs

Miniſtre des affaires étrangeres.

Le Comte de Florida-Blanca, premier Sécrétaire d'Etat.

Des Graces & de la Juſtice.

Dom Emanuel de Roda.

Des Finances & de la Guerre.

Dom Michel de Muzquiz, par *interim.*

De la Marine.

Le Marquis de Gonzales Caſtejon.

Des Indes.

Dom Joſeph de Galvez.

CAPITAINES Généraux des Armées d'Eſpagne.

Meſſieurs

1763. Le Comte d'Aranda.
1770. Le Marquis de Croix.

DIRECTEUR général de la Marine, rempliſſant les fonctions d'Amiral.

Don Louis de Cordova.

MINISTRES ENVOYÉS DANS LES COURS ÉTRANGERES.

	Meſſieurs
A Copenhague,	Le Chevalier de Coral, *Miniſtre Plén.* Don Melchior de Pernia, *Secrétaire.*
Dreſde.	Le Chevalier d'Onis, *Miniſtre Plénip.*
Florence.	Dom Joſeph Monino, *Envoyé extr.* Dom François Vernacini, *Secrétaire.*
Gênes,	Le Chevalier Cornejo, *Miniſtre.* Don Bazilio Ortiz de Velaſco, *Sec.*
La Haie.	Le Comte de Sanaſé, *Miniſtre Pl.* Don Eugene de Renovales, *Secrét.*
Lisbonne.	Le Comte de Fernannuñez, *M. P.* Don Joſeph Caamanno, *Chargé d'aff.*
Naples.	Le Vicomte de la Herreria, *Min. Pl.* Don Anget Trigueros, *Chargé d'aff.*
Paris.	Le Comte d'Aranda, *Ambaſſadeur.* Don Ignace de Héredia, *Secrétaire.*
Parme.	Le Chevalier de Magallon, *Miniſtre.* Le Chevalier Aguera, *Chargé d'aff.*
Pétersbourg.	Le Marquis de la Torré, *Miniſtre Pl.* Normand, *Chargé d'affaires.*
Rome.	Le Duc de Grimaldi, *Ambaſſadeur.* Le Chevalier d'Azara, *Miniſtre.*
Stockolm.	Le Comte Guemes, *Miniſtre Plénip.* Don Joſeph Mas, *Secrétaire.*

Meſſieurs

Turin. Le Duc de Villahermoſa, *Ambaſſad.*
Don Joſeph de Ocaris, *Chargé d'aff.*

Veniſe. Le Marquis de Squilace, *Ambaſſad.*
Don Iſidore Martin, *Secrétaire.*

Vienne. Le Comte d'Aguilar, *Ambaſſadeur.*
M. d'Iriarte, *Secrétaire d'Ambaſſad.*
De Lellis, *Off. de la Secr. d'Ambaſſad.*

Berlin. Don Simon de Las Caſas, *Miniſt. Pl.*
Don Joſeph Bermudez de Caſtro, *Secrétaire.*

INTRODUCTEURS DES AMBASSADEURS.

Meſſieurs

Le Marquis d'Oviedo.
Le Marquis de Manca.

CONSULS D'ESPAGNE dans les divers Ports de l'Europe.

Algarve. Don Juan-Antonio Villaro.

Ses Vice-Conſuls.

D. Joſeph de Torrés, *Caſtro-Maria.*
D. Juan Dominique Sanchez, *Faro.*
D. Benito de Acevedo, *Lagos.*
D. Joſeph-Joachim de Andrade, *Tavira.*
D. Joſeph Nuñez, *Villa-nova.*
D. Antonio Salarique Meſtre, *Villa real.*

Amſterdam. D. Ignace de Aſo.

Antibes. D. Juſto de Beauregard.

Son Vice-Conſul.

D. Juan-Carlos Hivert, *Canes.*

Bayonne. D. Eſtevan Gazan.

Ses Vice-Conſuls.

D. Raphaël Florenſa, *Bayonne.*
D. Martin Pagés, *Saint-Jean-de-Luz.*

Bordeaux. D. Manuel de Las-Heras.

Ses Vice-Conſuls.

D. Hugues Pedeſclaux, *Bordeaux.*
D. Pedre Carrel, *Rochelle.*

Sardaigne. D. Juan-Ceſar Baille.

Ses Vice-Conſuls.

D. Seraphin de Candie, *Alger.*
D. Juan-Baptiſte Frédéric, *Caſtillo-Sardo.*
D. Auguſtin Raphaël, *Iſla de San-Pedro.*
D. Juan-Antiogo Piſtis, *Orient.*
D. Eſtevan Milanta, *Sacer.*

Cette. D. Antonio Marqués.

Ses Vice-Conſuls.

D. Cayetano Maragas, *Narbonne.*
D. Andres Arnoud, *Agde.*
D. Juan Romea, *Cette.*

Corſe. D. Oliverio de Cardi.

Ses Vice-Conſuls.

D. Domingo Forcioli, *Ajaccio.*
D. Juan-Brando Agoſtini, *Aleria.*
D. Juan Fraticelli, *Bonifacio.*
D. Joſeph-Antonio Matei, *Erſa.*
D. Antoine Arena, *Iſola-roſa.*
D. Oracio Guenza, *Porto-vecchio.*
D. François Giovaneti, *Maginezo.*
D. Joſeph Piarza, *S. Fiorenzo.*
D. Vincent Colonna, *Vico.*

Dunkerque. D. Juan de la Plaza-y-Graciat.

Ses Vice-Conſuls.

D. N. Belle, *Boulogne.*
D. N. Tellier, *Calais.*
D. Geronimo de Clerck, *Dunkerque.*
D. Bernard-Alberic Greinque, *Lille.*

Elſeneur. Don Louis-Miguel Badin.

Gênes. D. Joſeph de Vriondo.

Ses Vice-Conſuls.

D. Balthaſar Durante, *Alaſio.*
D. Domingo Sicardi, *Cervo.*
D. Juan Domingo Ceretti, *Eſpecia.*
D. Joſeph Sanquineti, *Final.*
D. Marcos Flores, *Lerici.*
D. Antonio Rambaldi, *Puerto-Mauricio.*
D. Juan Salucio, *Puerto-Venere.*
D. Joſeph Sachero, *San-Remo.*
D. Balthaſar Jordan, *Savone.*

Hambourg. D. Manuel de Urcullu.

Son Vice-Conſul.

D. Mariano de Arechaga, *Hamburg.*

Livourne. D. Manuel de Silva.

Son Vice-Conſul.

D. Fortunato Mazzari, *Puerto-Ferrago.*

Lisbonne. D. Joſeph del Rio.

Ses Vice-Conſuls.

D. Pablo de Coſta-Ferreira, *Allandra.*
D. Victor Grazaon, *Alentejo.*
D. François Texeyra, *Angra.*
D. Juan-Rodriguez de Coſta, *Arcos-de-Valdevez.*
D. Philippe Nuñes Bogas, *Beira.*
D. Santiago de la Tulliere, *Belen.*
D. Sebaſtien Rodriguez, *Laſcaes.*
D. Joſeph de Faria, *Figueira.*

D. François Solha, *Guimaraeno.*
D. Manuel de Souſa, *Iſla-del-Fayal.*
D. Joſeph Pereyra, *île de Madere.*
D. Bartolomé Betancour, *île Gratieuſe.*
D. Joſeph de Coſta, *île de Saint-George.*
D. Juan-Ignace de Souſa, *île de Sainte-Marie.*
D. Juan de Souſa, *île de Saint-Michel.*
D. François de Mezquita, *île de Fleurs.*
D. Antoine Ruiz Toranzo, *Lisbonne.*
D. Luis Gayoſo, *Oporto.*
D. Gonzalo Barboſa, *Province del Mino.*
D. Antonio de Acuña Texeira, *Province des trois Montagnes.*
D. Antonio Martinez Dinis, *Peniche.*
D. Franciſco Macedo, *Saint-Maſſinro.*

Marſeille. D. Juan de la Roſa.

Ses Vice-Conſuls.

D. Franciſco Bremond, *Caſſis.*
D. Louis Julien, *Toulon.*
D. Narciſſe Montener, *Vannes.*

Naples. D. Narciſſo Meſtra.

Ses Vices-Conſuls.

D. Aniclo del Giudice, *Caſtelamar.*
D. Alexandre Orequiaſales, *Gaete.*
D. Edouart de Sians, *Iſquia.*
D. Ignace Luciniano, *Pouzzole.*
Conde Bonarelli, *Ortonaſnare.*
D. Joſeph Salcedo, *Otronto.*
D. Andres de Genaro, *Vigolquenſe.*

Nice. D. Antonio de San-Pedro.

Ses Vice-Conſuls.

D. Cayetano Icardi, *Limpia.*
D. Joſeph Ricardi, *Onella.*
D. Angel Negre, *Ville-Franche.*

Palerme. Don Guillermo Dotto.

Ses Vice-Conſuls.

D. Juan Graſo, *Aci.*
D. Pedro Moſcara, *Alarſala.*
D. Joſeph Meli, *Auguſta.*
D. Juan-Baptiſta Ponte, *Caſtelvetrano.*
D. Joſeph Alcala, *Catane.*
D. Roſario Gubernati, *Girgenti.*
D. Eſtevan Macaluſo, *Juſa.*
D. Juan Martinez, *Sicata.*
D. Maranio Barbo-Gallo, *Maſcali.*
D. Balthazar Ferro, *Mazzara.*
D. Santiago Leporino, *Melazzo.*
D. Vincent Agello, *Meſſine.*
D. Joſeph Dellotto, *Palerme.*
D. Franciſco Pellegrino, *Patti.*
D. Calogero Garigliani, *Sciacca.*
D. Joſeph Gorica, *Syracuſe.*
D. Joſeph de Luca, *Tropani.*
D. Salvador de la China, *Victoria.*

Portlongane. D. Antonio Meſſina.

Rouen. D. Joſeph Paulo.

Ses Vice-Conſuls.

D. N. Collet Duvalt, *Caen.*
D. N. Liais, *Cherbourg.*
D. N. Cavilhier, *Fécamp.*
D. N. Lalanne, *Havre.*
D. N. Bermon, *Honfleur.*
D. N. Havet, *Montreuil.*
D. Pedro Planter, *Rouen.*

Saint-Malo. D. Antonio Verger.

Ses Vice-Conſuls.

D. Louis Chaumot, *Breſt.*
D. Gaſpar Lannox, *Morlaix.*
D. Louis Landaluce, *Nantes.*
D. Pedro Monthleger, *Port-Louis.*
D. N. Rongel de Maiſon-neuve, *Saint-Brieux.*
D. Julien Malo Millet, *Saint-Malo.*

Veniſe. Don Pedro Rombenchi.

PORTUGAL.

GOUVERNEMENT.

LE Portugal, Royaume le plus occidental de l'Europe, eſt borné au Nord par la Galice, au Midi & au Couchant par l'Océan ; au Levant par l'Andalouſie, la nouvelle Caſtille & le Royaume de Léon.

Cet Etat comprend environ 125 lieues du Midi au Nord, & 60 du Levant au Couchant. On y compte 2 millions 800 mille ames ; 22 grandes Villes, 53 Villes communes, 200 Bourgs & 4 mille Paroiſſes ; 3 Archevêchés, 17 Evêchés, 3 Univerſités & 3 Tribunaux d'Inquiſition.

La Religion Catholique eſt la ſeule dont l'exercice y ſoit permis. On y trouve cependant un grand nombre de Juifs, qui y ſont tolerés à cauſe du commerce. L'Inquiſition y eſt établie ; mais ce Tribunal n'y eſt pas ſi formidable depuis que le Roi Jean V s'en eſt déclaré le chef, & que les Juges ſont obligés de ſuivre les regles ordinaires de la procédure criminelle.

Lisbonne, ſituée ſur le Tage, qui comprend une population d'environ 250 mille ames, en eſt la Capitale. On aſſure que cette Ville, l'une des plus régulièrement bâtie de l'Europe, a deux lieues de longueur ſur une de large.

Le Gouvernement de Portugal eſt monarchique & abſolu ; cependant lorſqu'il eſt queſtion d'ordonner de nouvelles impoſitions, & de ſtatuer ſur l'ordre de la ſucceſſion au Trône, il faut obtenir le conſentement des Etats, compoſés du Clergé, de la haute Nobleſſe & du Tiers-état. Le Clergé eſt repreſenté par les Archevêques & les Evêques ; la haute Nobleſſe eſt compoſée des Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes & Barons ; & le Tiers-état, qui comprend la Bourgeoiſie, la Nobleſſe inférieure & les Grands-Maîtres

des Ordres de Chevalerie, eſt repréſenté par les Députés des Villes & des Bourgs. Ces Etats ne s'aſſemblent que lorſque le Roi les convoque, & depuis 1697 il ne s'eſt point fait de convocation.

Quoique la Couronne de Portugal ſoit héréditaire, les enfans des Freres du Roi ne peuvent ſuccéder ſans obtenir le conſentement des Etats. La loi Salique n'eſt pas admiſe en Portugal; mais les Princeſſes perdent leur droit à la Couronne ſi elles ſe marient hors du Pays.

Le Manifeſte publié en 1641, par les Etats du Royaume, a confirmé le droit de repréſentation à l'égard de la ſucceſſion au Trône; mais il ne s'étend qu'aux Freres & à leurs enfans, au défaut deſquels la ſucceſſion paſſe au plus proche parent. Les lois fondamentales de ce Royaume ſont les Cortés de Lamego.

Benoît XIV, par une Bulle de 1749, a donné au Roi de Portugal le titre de Très-fidele; & le Fils aîné de ce Prince porte toujours le nom de Prince du Brésil.

Il eſt impoſſible de donner un tableau exact des revenus du Portugal, parce que tel eſt l'ordre qui eſt établi dans le tréſor royal, que l'Ecrivain, le Grand-Treſorier & le Préſident du Conſeil des Finances, ont ſeuls connaiſſance des fonds qui y ſont verſés. Cependant, ſi l'on conſidere que cette Couronne poſſede un patrimoine immenſe dans trois parties du Monde, qu'elle poſſede une grande quantité de mines d'or & de diamans, & que les Portugais font un commerce conſidérable de tabac, de cuivre, de ſucre, de coton, de cochenille, de café, de cacao, de fruits, de ſel, d'huile & d'ivoire, on ne pourra ſe diſpenſer de croire qu'ils ſont très-importans.

Les forces de l'Etat ſont aſſez intéreſſantes. Celles de terre conſiſtent en 32 Régiments d'infanterie, quatre Régiments d'artillerie & 12 Régiments de cavalerie. Il y a auſſi des Compagnies détachées d'artillerie & de cavalerie, qui ſont répandues dans les principales places du Royaume.

Toutes les troupes ſont habillées à la Pruſſienne, exercées comme celles du Roi de Pruſſe, & commandées indifféremment par des Officiers de toutes les Nations. Ce qu'il y a de plus précieux dans la Conſtitution du Portugal, c'eſt que le mérite ſeul conduit un ſoldat au premier grade militaire.

Il y a auſſi dans le Royaume 2 Régiments de milice, qui montent à 5 mille hommes, & auxquels on ne donne aucune paie. Les Officiers ſeuls reçoivent les honoraires dont jouiſſent ceux des autres Régiments. Cependant ces troupes provinciales ſont habillées pour la plus grande partie, & ſont ſujettes à un certain exercice.

Le Portugal peut armer 25 vaiſſeaux de guerre, depuis 50 juſqu'à 92 canons, & 10 frégates de 30 juſqu'à quarante. Il y a actuellement dans le port de Lisbonne une eſcadre de 12 vaiſſeaux & de quatre fregates.

Long-temps ici comme en Eſpagne, l'Inquiſition & les préjugés étoufferent toutes les Sciences, & ne permirent que faiblement aux Beaux-Arts de prendre l'eſſor. On s'apperçoit depuis pluſieurs années, que la lumiere philoſophique, qui éclaire aujourd'hui la plus grande partie de l'Europe, étend auſſi ſa bienfaiſance ſur ces deux Royaumes. Un préjugé avantageux pour le Portugal, c'eſt l'établiſſement qui s'eſt formé au mois d'Avril 1781, à Coimbre, d'une Société littéraire. Cette Compagnie, compoſée de 24 membres, y compris le Préſident, 4 Directeurs, un Secrétaire & un Archiviſte, a pour objet l'Hiſtoire naturelle, la Chimie, l'Agriculture, le progrès des Manufactures & du Commerce.

Il y a auſſi à Lisbonne une Académie des Sciences, une belle Bibliotheque, & un College deſtiné à ſervir d'aſyle à la grande Nobleſſe, & où l'on apprend les langues étrangeres, le latin, la philoſophie, la dialectique, la géometrie, le grec, la danſe & l'équitation. On y a même établi depuis peu une chaire d'hydrographie & de navigation.

Il y a une autre Académie de cette eſpece à Maſra, près de Lisbonne, pour la Nobleſſe du ſecond ordre; & dans toutes les Provinces on trouve aujourd'hui des Colleges, où l'on apprend la langue latine, la poéſie, l'agriculture & les mathématiques.

DES MONNOIES.

ESPECES D'OR.

Des pieces du poids d'une once, valant	120,800 Rais.
Autres du poids d'une demi-once,	60,400
Idem. du poids d'un quart,	30,400.
Idem. d'un huitieme,	10,600.
Idem. d'un ſeizieme,	800.
Idem. d'un trente-deuxieme d'once,	400.

ESPECES D'ARGENT.

Des pieces du poids de demi-once,	480 Rais.
Celles du poids d'un quart,	240.
Celles d'un huitieme,	120.
Celles d'un ſeizieme,	60.
Et celles d'un trente-deuxieme,	20.

Les écritures s'y tiennent en rais.

On remarquera que les rais ne ſe ſoudiviſent point; l'uſage veut ſeulement qu'on les ſépare, les centaines par zéro barré, & les millions des milliers, par un petit trait, &c.

MAISON ROYALE.

MARIE-FRANÇOISE-ELISABETH, de Portugal, née 21 Décembre 1734, Reine de Portugal & des Algarves 24 Février 1777, mariée 6 Juin 1760, à

Don PIERRE, Roi de Portugal, né 5 Juillet 1717.

Joſeph-François Xavier, Prince du Bréſil, né 21 Août 1761, marié 21 Février 1777, à

Marie-Françoiſe Bénédictine, Niece du Roi, Princeſſe du Bréſil, née 25 Juillet 1746.

INFANTS DE PORTUGAL.

Jean-Marie-Louis-Joſeph-François-Xavier-de-Paul-Antoine-Dominique Raphaël, Frere du Prince du Bréſil, né 13 Mai 1767.

Marie-Anne-Victoire Joſephe-Françoiſe Xaviere-de-Paul-Antoinette-Jeanne-Dominique-Gabrielle, Sœur du Prince du Bréſil, née 15 Décembre 1768.

Marie-Anne-Françoiſe-Joſephe-Rite-Jeanne de Portugal, Niece du Roi, née 8 Octobre 1736.

CONSEILS GÉNÉRAUX.

Il y a pluſieurs Conſeils en Portugal, où ſe traitent les affaires de l'Etat. Les principaux ſont, le Conſeil d'Etat proprement dit, le Conſeil de Guerre, le Conſeil des Finances, le Conſeil des Colonies, le Conſeil de la Marine & celui de la Juſtice. Tous les autres ne ſont qu'une émanation de ces quatre Tribunaux, & ils leur ſont ſubordonnés.

CONSEIL D'ÉTAT.

La Reine préſide à ce Conſeil, enſuite vient le Roi, ſon Epoux, puis le Cardinal de Cunha, Archevêque d'Evora, le Marquis d'Anjeja, Don Antoine d'Andrade de Enderrabedes, Grand-Chancelier du Royaume, le Vicomte Ponte de Lima, & trois Secrétaires d'Etat, qui ſont :

Meſſieurs

1770 D. Martin de Mello è Caſtro, *pour le département de la Marine, de la Guerre, du Domaine royal & des Conquêtes.*

Meſſieurs

1774 D. Agrés de Saa è Mello, *pour le département des affaires étrangeres.*

1777 Le Vicomte Villanova de Cerveira, *pour le département des affaires intérieures du Royaume.*

CONSEIL DE GUERRE.

Ce Conſeil eſt compoſé de 4 Conſeillers d'Etat, d'un Secrétaire, qui pour l'ordinaire eſt en même tems Secrétaire d'Etat au département de la guerre.

DESEMBARGO DE PACA, OU CONSEIL DU PALAIS.

Ce Conſeil, ſemblable à celui de Caſtille établi en Eſpagne, eſt le Tribunal ſuprême, auquel reſſortiſſent tous les autres Tribunaux du Royaume. Il conſiſte en un Préſident, 20 Conſeillers, qu'on appelle *Deſambargadores*, de 5 Secrétaires de la Chambre, d'un Tréſorier & de pluſieurs Huiſſiers. Le Préſident eſt en même tems Juge ſouverain de la Police.

1777 Le Comte de Valdereis, *Préſident.*

1776 D. Antoine d'Andrade de Enderrabedes, *Grand-Chancelier.*

CONSEIL D'ÉTAT INTIME.

Dans les cauſes civiles & criminelles, ce Conſeil ſe diſtribue en deux Chambres; en celle *da ſupplicaçao* ou Conſeil des Requêtes, & en celle appellée *la caſa da civil Relaçao*, ou Conſeil de la Juſtice. Ces deux Cours jugent en dernier reſſort, & par appel des Tribunaux des Provinces, toutes les cauſes qui excedent la ſomme de 250,000 rais en biens-immeubles, & 300,000 en biens meubles. Chacune de ces Chambres eſt encore ſubdiviſée en deux Juriſdictions. L'une, pour les requêtes, comprend 39 Conſeillers, & l'autre, qui a pour objet les affaires civiles, eſt compoſée de 24 Conſeillers.

Le Cardinal de Cunha, *Préſident de la Relaçao.*

CONSEIL DES FINANCES.

Ce Conſeil a l'adminiſtration des revenus du Roi, ſelon les divers départements qui le compoſent. Ces

départements ſont celui de Portugal & du Royaume d'Algarve, celui d'Afrique, celui des Indes & des finances. A ce Conſeil reſſortiſſent trois autres Tribunaux; ſavoir : la Chambre des Comptes, celle des Douanes & celle du Commerce.

Meſſieurs

1777 Le Comte d'Arambuja, *Préſident.*

1777 Le Marquis d'Anjeja, *Surintendant des Finances.*

1777 Le Comte da Cruz, *Chancelier du Conſeil des Finances.*

CONSEIL DES COLONIES.

1777 M. le Comte d'Acunha, *autrefois Vice-Roi du Bréſil, Préſident.*

MINISTRES ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

Meſſieurs.

Le Cardinal de Cunha, *Conſeiller d'Etat & du Cabinet.*

Le Vicomte de Villanova d'Acerviera, *pour le département des affaires intérieures.*

D. de Saa è Mello, *pour la Guerre & les affaires étrangeres.*

D. Emello è Caſtro, *pour la Marine & les Colonies.*

GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE.

Meſſieurs

1779 Le Comte de Sambuja, *Gouverneur de Lisbonne & de la Province d'Eſtramadoure.*

1774 Barthelemi da Coſta, *Surintendant & Inſpecteur-général de la fonderie des canons.*

1781 Le Marquis d'Anjeja, *Grand-Amiral du Royaume.*

1777 Le Général Lian, *Surintendant des Ports & de la Marine.*

Meſſieurs

1779 D. Louis de Vaſconcellos di Caſtellmelhor, *Gouverneur du Bréſil.*

1779 D. Frédéric de Souza Calharis, *Gouverneur de Goa.*

MINISTRES RESIDENTS PRÈS LES COURS ÉTRANGERES.

Meſſieurs

Copenhague.	Guedes de Miranda, *Envoyé Extraord.*
La Haie.	D. Jean Almedaneja y Noronha, *M. P.*
Londres.	Le Chevalier Pinto, *Envoyé Extraord.*
Madrid.	Le Marquis de Lourical, *Ambaſſadeur.*
Naples.	De Sâ, *Miniſtre Plénipotentiaire.*
Paris.	Le Comte de Souza de Cotinho, *Amb.*
Pétersbourg.	D'Horta-Machado, *Envoyé Extraord.*
Rome.	Narounha, *Miniſtre Plénipotentiaire.*
Turin.	D. Rodrigues de Souza Continho, *M. P.*
Vienne.	Le Comte d'Ocynhauſen, *Miniſt. Pl.*

ROME ou ÉTAT DE L'ÉGLISE.

Gouvernement.

L'Etat Eccléſiaſtique peut avoir 90 lieues d'étendue du Sud-eſt au Nord-oueſt, & 40 de largeur.

Rome, l'une des plus anciennes & des plus fameuſes Villes de l'Univers, en eſt la Capitale. Ce pays, autrefois le plus peuplé de l'Europe, n'eſt plus aujourd'hui qu'un déſert ; & le Pape compte à peine 15 cent mille ſujets. Rome qui renferma autrefois plus d'un million de Citoyens, n'en comprend pas aujourd'hui plus de 200 mille.

Le Gouvernement Eccléſiaſtique eſt fort doux, & les peuples y vivent peut-être plus librement qu'ils ne feraient dans une démocratie. Les impoſitions y ſont très-modiques ; les tributs immenſes que les Papes retirent de la plupart des Etats Catholiques, les dédommagent de la perte que font leurs finances à cet égard. Si jamais les Souverains, à l'exemple de l'Empereur d'Allemagne, ſecouent le joug de cette eſpece de ſervitude, les Pontifes Romains ſeront forcés ſans doute d'augmenter les impôts ; mais il faut eſpérer que la néceſſité rendra alors les peuples cultivateurs, & réveillera l'induſtrie, aſſoupie dans cette région depuis long-tems.

Le Pape, Souverain de cet Etat, fut long-tems élu par les ſuffrages du peuple ; le Clergé remplit dans la ſuite cette fonction, & enfin les Cardinaux s'en ſont arrogé le droit, qu'ils conſervent encore. Quoique les principales dignités de l'Etat Eccléſiaſtique ſoient remplies par le Clergé, il y eſt expreſſement ordonné aux Juges de régler leur Jugement non ſur le droit Canon, mais ſur le droit Civil. En effet, le premier, étranger à nos mœurs dans la plupart de ſes diſpoſitions, ne pourrait guere convenir qu'à

des Moines, ou à des peuples tels qu'on en voyait en Europe au dixieme siecle.

La Rote eſt l'un des plus importans Tribunaux de Rome. C'eſt une Juridiction compoſée de 12 Prélats, qu'on appelle Auditeurs de Rote, & qui ſont pris dans les quatre Nations, d'Italie, de France, d'Eſpagne & d'Allemagne. Il y a trois Romains, un Toſcan, un Milanais, un Bolonais, un Ferrarais, un Vénitien, un Français, deux Eſpagnols & un Allemand. On voit dans ces diſpoſitions les reſtes de cette pompe vraiment majeſtueuſe & impoſante, qui régnait à Rome dans les derniers ſiecles. Ces Magiſtrats jugent en dernier reſſort de toutes les cauſes bénéficiales & civiles, tant de Rome & des Provinces Eccléſiaſtiques, que de la plupart des Pays Catholiques, en cas d'appel. Ils connaiſſent auſſi de tous les procès des Etats du Pape, où il s'agit de plus de 500 écus.

Rome eſt le centre de la Religion Catholique, & la réſidence de ſon Chef; cependant toutes les Religions y ſont tolérées; les Juifs mêmes y ont des Synagogues. L'Inquiſition, ailleurs ſi formidable, y eſt ſans aucune activité.

Le Commerce des Etats du Pape eſt fort borné; & les Romains, tout ſpirituels qu'ils ſoient, ne penſent gueres qu'à ſe procurer des bénéfices pour s'enrichir. Les Sciences n'y font pas de grands progrès. L'étude du Droit y occupe preſque tous les Savans. On y aime cependant les bons livres; & les grands hommes ſont toujours aſſurés d'y trouver un aſyle honorable.

Les Arts qui, ſous le pontificat des Médicis, furent ſi floriſſans en Italie, ſont aujourd'hui fort languiſſans, malgré les chef-d'œuvres que cette belle région offre aux Amateurs. La peinture, la muſique & la poéſie y ont cependant encore un très-grand nombre de partiſans; mais il ne paraît pas qu'on les cultive avec autant de ſuccès qu'autrefois.

L'*Eperon d'or* eſt le ſeul Ordre de Chevalerie laïque établi dans les Etats du Pape. (*Voyez l'Article des Ordres de Chevalerie.*)

DES MONNOIES.

MONNOIES D'OR.

	Bajocs	Quatrains.
Le ſequin Romain de deux écus & cinq bajocs, vaut	205	».
Le quartini d'oro,	50	».

Monnoies d'argent & autres.

	Bajocs.	Quatrins
L'écu d'argent du Pape, vaut	100	».
Le demi-écu,	50	».
Les pieces de trois paules,	30	».
Les pieces de deux paules,	20	».
Les pieces d'un paule,	10	».
Le demi-paule,	5	».
Le quart de paule,	7 $\frac{1}{2}$.	».
Le carolin de compoſition,	15	».
Le demi-carolin,	7 $\frac{1}{2}$.	».
Le double bajoquelle,	4	».
Le bajoquelle ſimple,	2	».
Le bajoc de cuivre,	»	5.
Le demi-bajoc,	»	2 $\frac{1}{2}$.
Et le quatrin,	»	1.

SOUVERAIN.

PIE VI. (JEAN-ANTOINE BRASCHI) né à Céſene, ville de la Romagne, 27 Décembre 1717, Cardinal 26 Avril 1773, élu Pape 15 Février 1775, ſacré & couronné 22 Février 1775.

CONSEIL D'ÉTAT.

Le Pape a pour Conſeil le ſacré Collége, compoſé, ſuivant la Bulle de Sixte V du 3 Décembre 1586, de 70 Cardinaux, partagés en trois ordres; ſix Cardinaux

Evêques, 50 Cardinaux Prêtres, & 14 Cardinaux Diacres. Les Cardinaux Evêques ont chacun un Evêché voisin de Rome ; les Cardinaux Prêtres & les Cardinaux Diacres ont chacun une Eglise de cette Métropole.

SACRÉ COLLÉGE.

CARDINAUX ÉVÊQUES.

Création de Benoît XIV.

1747 Jean-François Albani d'Urbin, né à *Rome*, 26 Février 1720, *Doyen.*

1747 Henri-Benoît-Marie-Clément, Duc d'York, né à *Rome*, le 6 Mars 1725.

Création de Clément XIII.

1758 Charles Rezzonico, *Vénitien*, né le 25 Avril 1724.

1758 François-Joachim de Pierre de Bernis, *Français*, né 22 Mai 1715.

1759 Jérôme Spinola, *Génois*, né le 15 Octobre 1713.

1759 André Corsini, né à *Rome*, 11 Juin 1735.

CARDINAUX PRÊTRES.

Création de Benoît XIV.

1703 Joseph Pozzobonelli, *Milanais*, né le 11 Août 1696, *Doyen.*

1747 Charles-Victor-Amédée des Lances, *de Turin*, né premier Septembre 1712.

1756 Paul d'Albert de Luynes, né *à Versailles*, 5 Janvier 1703.

Création de Clément XIII.

1759 Marc-Antoine Colonna, *Romain*, né 16 Août 1724.

1761 Christophe de Migazzi de Valle & de Solenlhiern, *de Trente*, né 20 Octobre 1714.

1766 Jean-Octave Bufalini, né à *Citta de Caſtello*, dans l'*Etat Eccléſiaſtique*, 17 Janvier 1709.
1766 Jean-Charles Boſchi, né à *Faenſe*, 9 Avril 1715.
1766 Louis Calini, né à *Calino*, Diocèſe de *Breſcia*, 18 Janvier 1696.
1766 Antoine Branciforte, né à *Palerme*, 28 Janvier 1711.
1766 Lazare Opitius Pallavicini, *Génois*, né 30 Octobre 1719.
1766 Vitaliane Borromeo, *Milanais*, né 3 Mars 1720.

Création de Clément XIV.

1770 Jean-Comne de Cunha, né à *Lisbonne*, 27 Septembre 1715.
1770 Scipion Borgheſe, né à *Rome*, premier Avril 1734.
1771 Antoine-Eugene Viſconti, né à *Milan*, 28 Décembre 1713.
1771 Innocent Conti, né à *Rome*, premier Fév. 1731.
1772 Léopold-Ernest de Firmian, né à *Trente*, 22 Septembre 1708.
1773 François Caraffa, *Napolitain*, né 29 Avril 1722.
1773 François-Xavier de Zelada, né à *Rome*, 27 Août 1717.

Création de Pie VI.

1775 Léonard Antonelli, né à *Senigaglia*, 6 Nov. 1730.
1775 Jean-Charles Bandi, né à *Céſène*, le 17 Juillet 1709.
1775 François-Marie Banditi, Théatin, né à *Rimini*, le 9 Septembre 1706.
1776 Louis Valenti Gonzaga, né à *Revere*, dans le Diocèſe de *Mantoue*, 9 Octobre 1725.
1776 Jean Archinto, né à *Milan*, 10 Août 1736.
1776 Guide Calcagnini, né à *Ferrare*, 25 Avril 1725.
1776 Ange-Marie Durini, né à *Milan*, 24 Mai 1717.
1777 Bernardin Honorati, né à *Jeſy*, 17 Juillet 1724.
1777 Marc Antoine Marcolini, né à *Fano*, 22 Novembre 1721.
1777 André Giovanetti, Camaldule, de *Bologne*, né 6 Janvier 1722.

1777 Sigiſmond-Hyacinthe Gerdil, Barnabite, né à *Samo*, Diocèſe de *Genève*, 23 Juin 1718.
1777 Guillaume Pallotta, né à *Macerata*, 13 Nov. 1727.
1778 Dominique de la Rochefoucaud, *Français*, né en 1713.
1778 Jean-Henri de Frankenberg, né à *Gloskau*, 18 Septembre 1726.
1778 Joſeph de Bathiani, né à *Vienne*, 30 Janv. 1727.
1778 Thomas-Marie Ghilini, d'*Alexandrie*, né 5 Août 1718.
1778 Charles-Joſeph-Philippe de Martiniana, né à *Turin*, 19 Juin 1724.
1778 Louis-René-Edouard de Rohan, *Français*, né 25 Septembre 1734.
1778 Ferdinand Soſa de Sylva-y-Péreira, né à *Lisbonne*, 5 Décembre 1722.
1779 François-Herzan d'Harras, né 25 Avril 1735.
1780 Paul-François Antamori, né à *Rome*, 14 Novembre 1712.

CARDINAUX DIACRES.

Création de Benoît XIV.

1743 Dominique Orſini d'Aragon, *Napolitain*, né le 5 Juin 1719.

Création de Clément XIII.

1763 André Négroni, *Romain*, né 2 Novembre 1710.

Création de Clément XIV.

1770 Jean-Baptiſte Rezzonico, *Vénitien*, né le premier Juin 1740.
1770 Antoine Caſali, *Romain*, né 25 Mai 1715.
1770 Paſcal Aquaviva, *Napolitain*, né en 1719.
1773 François Delci, né à *Sienne*, 6 Octobre 1707.

Création de Pie VI.

1775 Ignace Boncompagni Ludoviſi, né à *Rome*, 18 Juin 1743.

1777 Grégoire Salviati, né à *Rome*, le 12 Décembre 1722.
1778 Jean Cornaro, *Vénitien*, né 30 Juin 1720.
1780 Vincent-Marie Altieri, né à *Rome*, 27 Novembre 1724.
1782 François Firmian, né à *Naples*, en 1717.
1782 Jean Bathiany, né à *Prague*, en 1720.
1782 Benoît Incontri, né à *Viterre*, en 1704.

Cardinaux reservés in petto.

Deux du 23 Juin 1777.
Un du 12 Juillet 1779.
Huit Chapeaux vacans.

MINISTRES ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

Premier Ministre & Sécretaire d'Etat.

Le Cardinal Pallavicini.

Pro-Auditeur.

Le Cardinal . . . . . ; ; ;

Secrétaire des Brefs.

Le Cardinal Conti.

Pro-Dataire.

Le Cardinal Negroni.

Pro-Secrétaire des Mémoires.

Le Cardinal Jean-Baptiste Rezzonico.

GRANDS OFFICIERS DU PALAIS PONTIFICAL.

Majordome.

Le Prélat Onesti, *neveu de Sa Sainteté.*

Maître de la Chambre.

Le Prélat Antoine-Marie Doria.

Secrétaire de la Chiffre.

Le Prélat Federici.

Camerlingue de la Sainte Egliſe.

Le Cardinal Charles Rezzonico.
Vice-Chancelier, le Cardinal Duc d'York.
Préfet de la ſignature de Juſtice, le Cardinal Corſini.
Idem. de Grace, le Cardidal Salviati.
Préfet du Concile, le Cardinal des Lances.
Idem. des Evêques & Réguliers, le Cardinal Caraffa.
Idem. de la Propagande, le Cardinal Antonelly.
Idem. du bon Gouvernement, le Cardinal Caſali.
Pénitentiaire Majeur, le Cardinal Boſchi.
Vicaire de Sa Sainteté, le Cardinal Colonna.
Pro-Tréſorier-général, le Cardinal Pallotta.
Gouverneur de Rome, le Prélat Spinelly.
Audit.-gén. de la Chambre Apoſtolique, le Prélat Grégory.
Commiſſaire-général des Armées, le Prélat Maffei.
Commiſſaire-général de la Mer, le Prélat Mariſcotti.

LÉGATS.

A Bologne, le Cardinal Buoncompagnio.
Ferrare, le Cardinal Caraffa.
Ravenne ou Romagne, le Cardinal Valenti Gonzaga.
Préſident d'Urbin, le Prélat Livizzani.
Vice-Légat d'Avignon, le Prélat Filomarino.
Recteur de Carpentras, le Comte Zolio.

NONCES APOSTOLIQUES.

Meſſieurs

A Bruxelles, de Buſca, *Archevêque d'Emeſſa.*
Cologne, de Belliſomi, *Archevêque de Tiane.*
Florence, Crivelli, *Archevêque de Patraſſe.*
Lucene, Caprara, *Archevêque d'Iconis.*
Naples, ...
Paris, le Prince Doria Pamphily, *Arch. de Seleuci.*
Pologne, Archetti, *Archevêque de Calcedonie.*
Portugal, Ranuzzi, *Archevêque de Tyr.*
Eſpagne, Collona de Stigliane, *Archev. de Sébaſte.*

Turin.

Meſſieurs

Turin, ... ;
Veniſe, Firau,
Vienne, { Garampi, *Archevêque & Evêque de Montéfiaſcone, & Cornette.*
Inquiſiteur de Malthe, le Prélat Zondadari.

PRÉLATS AUDITEURS DE LA SACRÉE ROTE.

Meſſieurs

Boulogne, Ratta, *Doyen.*
Ferrare, Riminaldi.
Florence, Manelli.
Rome, Origo.
France, de Lattier de Bayanne.
Rome, Soderini.
Arragon, Sent-Manat.
Caſtille, de Arcio y Jorres.
Veniſe, Flangini.
Rome, Lancellotti.
Allemagne, de Salma Reifferſcheid.
Milan, Reſta.

DEUX SICILES.

Gouvernment.

ON comprend ſous le titre de Royaume des deux Siciles, celui de Naples & de Sicile. Le premier peut avoir 124 lieues dans ſa plus grande longueur, & 54 dans ſa plus grande largeur. Quant au Royaume de Sicile, il eſt ſitué dans une Iſle de la Méditerranée, qui, ſéparée du Royaume de Naples par le détroit de Meſſine, comprend 60 lieues de long ſur 40 de large.

Ces deux Royaumes, comme tout le reſte de l'Italie, offrent un vaſte déſert, ſur lequel errent deux ou trois millions d'habitans. Il ne faut rien moins que l'adminiſtration ſage & éclairée de la Maiſon qui gouverne ces deux beaux Etats, pour faire revivre leur ancienne population. Naples, peuplée de 272 mille ames, eſt la Capitale du Royaume de ce nom. Cette Ville, Archevêché, Port de mer, ſituée dans la terre de Labour, eſt ſurnommée *la Noble*. Auſſi eſt-elle l'une des plus grandes & des plus magnifiquement bâties de l'Europe. Palerme & Meſſine, dont l'une contient 100 mille ames, & l'autre ſeulement 25 mille, ſe diſputent l'honneur d'être la Capitale de la Sicile.

Le Gouvernement des deux Siciles eſt purement monarchique; & la Couronne eſt héréditaire en faveur même des Filles, à défaut d'enfans mâles, dans la Maiſon d'Eſpagne. On eſtime que le Roi ne pourrait mettre ſur pied que 30 mille hommes en cas de beſoin. Delà les révolutions fréquentes que ce Pays a éprouvées, & dont il reſſent encore les funeſtes effets. Les forces de la Sicile ſeule montent à dix mille hommes d'infanterie & deux mille chevaux. En cas d'un beſoin preſſant, le Pays doit fournir dix mille miliciens à ſes frais, & les Barons ſont obligés au ſervice militaire. Les revenus que la Couronne perçoit de ces deux Royaumes ſont aſſez conſidérables, & ils le ſeront beau-

coup plus encore, lorsque le Pays aura repris son ancien éclat. Ceux que le Roi retire de la Sicile seule, montent à un million d'écus siciliens, ou 5,250,000 livres de notre monnoie.

Le Royaume des deux Siciles comprend le terroir le plus fertile de l'Europe; mais les richesses considérables qui en proviennent, sont partagées par des milliers d'Ecclésiastiques, qui vivent dans la plus grande opulence. On trouve dans le seul Royaume de Naples 147 Evêchés, dont les revenus sont excessifs.

Ces richesses prodigieuses du Clergé n'ont pas peu contribué à empêcher les Sciences d'y faire autant de progrès que dans les autres parties de l'Italie. Quoique les Napolitains soient propres à toutes les connaissances par l'heureuse fécondité de leur génie, il paraît que depuis long-tems ils ne cultivent guere que l'eloquence; en effet ce genre d'exercice est infiniment lucratif dans ce Pays: car telle est la fureur qu'on y a généralement pour les procès, qu'on y voit un grand nombre d'Avocats qui se font cinquante mille livres de rente de leur cabinet. Dans le Royaume de Naples on compte près de 50 mille hommes de Loi, dont la profession fait le bonheur.

Jamais l'Inquisition n'a été reçue par les Napolitains. Il n'en est pas ainsi de la Sicile, où ce Tribunal formidable a subsisté jusqu'à nos jours. Le Roi, vivement persuadé que cette juridiction clandestine nuisait à la Religion même qu'il devait protéger, vient de substituer les lois publiques aux regles secretes qui faisaient la base de ses procédures. Par un Edit du mois de Mars 1782, le Roi a aboli entiérement le Tribunal de l'Inquisition dans le Royaume de Sicile, en laissant cependant aux évêques l'exercice de leur ancienne juridiction en matiere de foi, pourvu qu'ils suivent la forme usitée dans tous les Tribunaux de Justice criminelle du Royaume. Ce Prince les assujettit aussi à divers réglements propres à éviter l'injustice dans les condamnations, & à procurer aux accusés une défense légitime.

Les Papes ont le droit de l'investiture des Royaumes

de Naples & de Sicile, parce qu'ils contribuerent, dit-on, le plus à délivrer ces Etats de la tyrannie des Barbares. Les Eſpagnols ont toujours reconnu cette eſpece de dépendance féodale ; & c'eſt pour cela que les Rois de Naples préſentent tous les ans au pape 7000 ducats, la veille de S. Pierre, & une haquenée blanche le lendemain.

On ne connaît dans ce Royaume d'autre Ordre que celui de Saint-Janvier. (*Voyez l'Article des Ordres de Chevalerie.*)

DES MONNOIES.

Des Monnoies qui y ont cours.

	Ducats.	Carlins.	Grains.
Des pieces d'argent, qui valent	1 *ou*	10 *ou*	100.
Idem. de deux carlins,	»	2 *ou*	20.
Des écus de Sicile,	»	12 *ou*	120.
Des demi-écus,	»	6 *ou*	60.
Des pieces de	»	»	26.
De ces demi-pieces,	»	»	13.
Des onces de Sicile,	3 *ou*	30 *ou*	300.

Il y a auſſi des eſpeces étrangeres d'or.

Les ſequins de Veniſe, qui valent,	»	26 $\frac{1}{2}$ *ou*	265.
Idem. de Florence,	»	26 *ou*	260.
Idem. de Rome,	»	25 *ou*	250.
Les piſtoles d'Eſpagne,	4 $\frac{1}{2}$ *ou*	45 *ou*	450.
Les Portugaiſes,	9 &	60 *ou*	960.
Autres,	7 &	20 *ou*	720.
Le ducat vaut,	»	10 *ou*	100.
Et le carlin,	»	»	10.

MAISON ROYALE.

FEDINAND IV, Infant & Fils du Roi d'Eſpagne, né 12 Janvier 1751, Roi de Naples & des Siciles 5 Octobre 1759, marié 7 Avril 1768, à

MARIE-CHARLOTTE-LOUISE DE LORRAINE, Archiducheſſe d'Autriche, Reine de Naples & des Siciles, Sœur de l'Empereur, née 13 Août 1752.

François-Janvier-Joſeph, Prince de Naples & des Siciles, Fils du Roi, né 19 Août 1777.

Charles-Janvier-François, Prince de Naples & des Siciles, né 25 Avril 1780.

Joſeph-Charles-Janvier, Prince de Naples & des Siciles, né 18 Juin 1781.

Marie-Thérèſe, Princeſſe de Naples & des Siciles, née 6 Juin 1772.

Marie-Anne-Joſephe-Antoinette-Françoiſe-Gaëtanne-Thérèſe-Amélie-Clémentine, Princeſſe de Naples & des Siciles, née 23 Novembre 1775.

Marie-Chriſtine, Princeſſe de Naples & des Siciles, née 17 Janvier 1779.

Marie-Amélie, Princeſſe de Naples, née 26 Avril 1782.

CONSEIL D'ÉTAT.

Ce Conſeil ſe tient trois fois chaque ſemaine, en préſence du Roi. La Reine même a le droit d'y aſſiſter, auſſitôt qu'elle a accouché d'un Prince.

Meſſieurs

Dominique, Prince de Saint-Nicandro, *Emérite.*

Etienne Reggio, Prince Yaci de Campofiorito, *Capitaine-général.*

Le Marquis della Sambucca, *premier Secrétaire d'Etat.*

Bernard, Marquis de Tanucci.

Antoine, Duc de Sainte-Elizabeth, *Préſident du Conſeil de Palerme en Sicile.*

Charles, Marquis de Marco, *Secrétaire d'Etat.*

Jean, Marquis de Goyzueta, *Secrétaire d'Etat.*

MINISTRES ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

Département des Affaires étrangeres.

1776 M. le Marquis de la Sambucca.

Département du Clergé.

1776 M. le Marquis del Marco.

Département des Finances.

1761 M. le Marquis de Goyzueta.

Département de la Guerre & de la Marine.

1779 M. le Général Acton.

GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE.

Meſſieurs

1781 Le Marquis de Caracciolo, *Vice-Roi de Sicile.*

. . . . . , *Gouverneur de Naples.*

1779 Le Marquis de Balthazar Cito, *Procureur-général du Conſeil de Juſtice.*

1780 D. Maximilien Morena, *Préſident de la Chambre.*

1780 D. Antonio Spinelli, *Préſident de la Chambre du Commerce.*

Le Prince Yaci de Campofiorito, *Capitaine-général des forces de terre.*

Il y a enſuite 20 *Lieutenans-généraux &* 25 *Maréchaux de Camp.*

1772 Le Chevalier D. Paſcal Borras, *Commandant-général des forces de mer.*

D. Maximilien Morena, *Intendant de la Marine.*

1776 Le Prince de Stigliano, *Général des Galeres.*

4 *Chefs-d'eſcadres &* 4 *Brigadiers de Marine.*

MINISTRES RÉSIDENTS PRÉS DES COURS ÉTRANGERES.

Meſſieurs

A Madrid.	Le Duc de Sainte-Eliſabeth, *Ambaſſad. Ex.*
France.	Le Comte Pignatelli, *Ambaſſadeur Ex.*
Londres.	Le Prince de Caramanico, *Envoyé Ext.*
La Porte.	De Ludolf, *Envoyé Extraordinaire.*
Turin.	Capeſſe Gatoeta, *Envoyé Extraordinaire.*
Rome.	Le Prince Simitille, *Miniſtre Plénipotent.*
Vienne.	Le Chevalier de Somina, *Miniſtre Plénip.*
Pétersbourg.	Le Duc de Saint-Nicolas, *Miniſtre Plén.*
Lisbonne.	Le Prince de Raffadali, *Miniſt. Plénip.*
Copenhague.	Le Chevalier Luccheri, *Miniſt. Plénipot.*
Veniſe.	Le Comte de Finoquetty, *Miniſt. Plénip.*
Milan.	De Cantelli, *Agent.*
Florence.	De Vernaccini, *Agent.*
Gênes,	De Rati, *Agent.*

SARDAIGNE.

Le Roi de Sardaigne eſt beaucoup plus puiſſant comme Duc de Savoie, que comme propriétaire de l'Iſle de Sardaigne, à laquelle il doit ſa Couronne. Ce Duché, patrimoine primitif de l'auguſte Maiſon qui le gouverne, n'était autrefois qu'une très-petite Principauté. Les divers accroiſſements qu'il a ſucceſſivement reçus, & la politique éclairée de ſes Souverains, l'ont rendu peu-à-peu beaucoup plus important. Il eſt borné aujourd'hui au Nord par le Lac de Geneve, qui le ſépare de la Suiſſe; au Midi par le Dauphiné; au Couchant par le Bugey & la Breſſe, dont il eſt ſéparé par le Rhône. Il a environ 40 lieues du Midi au Nord, & 30 de l'Orient à l'Occident.

Ce Pays quoique fertile dans les plaines & les Vallées, eſt coupé en tout ſens par pluſieurs chaînes de hautes montagnes qui partent des Alpes, & qui le rendent en grande partie déſert & ſtérile. Suivant le dénombrement fait en 1776, il contient 347 mille ames. Chambéry, Ville médiocrement grande, & peuplée ſeulement de 20 mille, en eſt la Capitale.

Les circonſtances ont ajouté à ce patrimoine primitif du Duché de Savoie, pluſieurs domaines beaucoup plus importans, tels que le Piémont, la Sardaigne, le Montferrat, le Comté de Nice & la Principauté d'Oneille.

Le Piémont a 75 lieues d'étendue du Nord au Sud, & 50 de l'Eſt à l'Oueſt, y compris les Provinces détachées du Duché de Milan, & cédées au Roi de Sardaigne. Autant la Savoie eſt défigurée par ſes montagnes, autant le Piémont eſt fertile & agréable. Il eſt auſſi très-peuplé, & l'on y compte environ 1500 mille habitans. Turin, qui comprend dans ſes murs 22 mille ames, en eſt la Capitale.

La Sardaigne, grande Iſle de la Méditerranée, a

environ 58 lieues de long ſur 30 de large. Cette Iſle aſſez fertile en grains, en olives, & en oranges, comprend à peine 200 mille ames. C'eſt comme Souverain de cette Iſle, que le Duc de Savoie prend le titre de Roi.

Le Roi de Sardaigne exerce une autorité abſolue ſur tous ſes Etats. Son Duché de Savoie eſt héréditaire, mais aux ſeuls enfans mâles. Ce Prince entretient en tems de paix 20 mille hommes ſur pied, outre 10 mille hommes de milice, dont 5 mille ſont habillés & ont un ſol par jour, & 5 mille autres qui ne ſont que déſignés, & à qui il ne donne rien.

Tous les Etats du Roi de Sardaigne lui rapportent environ 30 millions tournois : il retire deux ou trois millions de la Savoie ; la Sardaigne lui en rapporte à-peu-près autant, & le Piémont ſeul lui vaut plus de 24 millions.

Charles-Emanuel diſait à ce ſujet, qu'il tirait de la Savoie ce qu'il pouvait, & du Piémont ce qu'il voulait.

La Religion Catholique eſt la ſeule qui ſoit tolérée dans les Etats du Roi de Sardaigne ; il y a néanmoins quelques Proteſtans établis dans les quatre Vallées de Luzerne, à qui l'on permet d'exercer publiquement leur culte.

Le commerce que l'on y fait n'eſt pas bien conſidérable, ſi l'on en excepte celui de la ſoie, qui paſſe pour être la plus belle de l'Italie. Les Arts & les Sciences commencent à y fleurir un peu plus qu'autrefois. Indépendamment de l'Académie des Sciences qu'on a établie à Turin, il y a environ 30 ans, on y a érigé une Académie de Peinture & Sculpture depuis cinq ou ſix ans.

Il y a deux ordres de Chevalerie en Savoie, de l'Annonciade & de Saint-Maurice, & de Saint-Lazare. (*Voyez l'article des Ordres de Chevalerie.*)

DES MONNOIES.

MONNOIES D'OR.

Monnoie de Piémont.

	livres.	sols.	deniers.
La piſtole neuve de Savoie, vaut	24	»	»
La demie,	12	»	».
Le quart,	6	»	».
Les Louis vieux de France,	16	12	6.
Idem. dits aux 4 écuſſons,	29	17	2.
Idem. à la croix de Saint Louis,	23	14	8.
Idem. aux deux LL,	23	14	8.
Idem. au ſoleil,	19	16	6.
Idem. neufs, aux deux écuſſons,	19	16	6.
Idem. dits mirlitons,	15	15	6.
La piſtole de Gênes,	16	12	6.
Le ſequin dito,	9	9	».
Le ducat d'Hollande, dit hongre,	9	6	8.
La piſtole vieille de Portugal,	26	14	4.
La piſtole neuve dito,	71	5	».
La demie,	35	12	6.
Le quart,	17	16	3.
La piſtole d'Eſpagne au moulin, cordonnée & battue en 1730 inclusivement,	16	12	6.
Le ſequin de Toſcane,	9	9	4.
Le ducat d'Autriche & de Cologne, dit hongre,	9	7	».
Le ducat d'Hongrie, dit hongre kremnitz,	9	7	8.
Le ſequin de Veniſe,	9	9	8.

Monnoies d'Argent.

	livres.	sols.	deniers.
L'écu neuf de Savoie,	6	»	».
Le demi,	3	»	».
Le quart,	1	10	».

	livres.	sols.	deniers.
Le huitieme,	»	15	».
L'écu vieux de France,	4	10	6.
L'écu dit au poupon	4	2	».
L'écu dit aux 3 couronnes,	5	2	6.
L'écu neuf,	4	18	10.
Le croisat ou creuzat de Geneve,	6	16	10.
L'écu de Saint Jean-Baptiste dito,	3	11	».
Le ducaton de Milan,	5	12	6.
Le Philippe dito,	4	18	10.
La piastre d'Espagne au moulin,	4	10	2.
La piastre neuve, dite francesquine de Toscane,	4	12	10.
Le ducaton de Venise,	5	12	6.
Justine, soit Philippe dito,	4	18	10.

Cours provisionnel des Monnoies du Pays.

MONNOIES D'OR.

	livres.	sols.	deniers.
La pistole, dite vieille, du poids de 5 den. 5 grains 8 granotins,	16	7	6.
La pistole battue en 1741 & 1742, du poids de 5 deniers 14 grains 20 granotins,	18	»	».
Le sequin du poids de 2 den. 17 grains,	9	15	».

Monnoies d'argent.

Le ducaton, du poids de 24 den. 20 grains,	5	10	».
L'écu vieux, du poids de 21 den.	4	10	».
L'écu de 1733 à 1735, du poids de 23 den. 6 grains 13 granotins,	5	»	».
Livres effectives,	1	»	».
Les pieces de	»	5	».
Et les pieces de	»	2	6.

MAISON ROYALE.

VICTOR-AMEDÉE III, né 26 Juin 1726, Roi de Sardaigne 20 Février 1773, marié 31 Mai 1750, à

MARIE-ANTOINETTE-FERDINANDE D'ESPAGNE, Reine de Sardaigne, née 17 Novembre 1729.

Charles-Emanuel-Ferdinand-Marie, Prince de Piémont, né 24 Mai 1751, marié 27 Août 1775, à

Marie-Adélaïde-Clotilde-Xaviere de France, Princeſſe de Piémont, née à Verſailles 33 Septembre 1759.

Victor-Emanuel de Savoie, Duc d'Aoſt, ſon Frere, né 24 Juillet 1759.

Maurice-Joſeph-Marie, ſon Frere, Duc de Montferrat, né 13 Septembre 1762.

Charles Felix-Joſeph-Marie, Duc de Genevois, ſon Frere, né 6 Avril 1765.

Joſeph-Benoît-Marie-Placide, Comte de Maurienne, ſon Frere, né 5 Octobre 1766.

Benoît-Marie-Maurice, Duc de Chablais, Frere du Roi, né 21 Juin 1741, marié 19 Mars 1775, à

Marie-Anne-Charlotte de Savoie, Ducheſſe de Chablais, née 17 Décembre 1757.

Marie-Felicité, Sœur du Roi, née 20 Mars 1730.

Maiſon de Carignan, iſſue du Duc Charles-Emanuel, premier du nom.

Charles-Emanuel-Ferdinand, Prince de Carignan, né 24 Octobre 1770.

Joſephe-Thereſe de Lorraine, Princeſſe douairiere de Carignan, ſa Mere, née 26 Août 1753, mariée 18 Octobre 1768, à Victor-Amédée, Prince de Carignan, veuve en Septembre 1780.

Eugene-Marie Louis-Hilarion, Oncle du Prince de Carignan, né 21 Octobre 1753.

Charlotte-Marie-Louiſe, Tante du Prince de Carignan, née 17 Août 1742.

Léopoldine-Marie, Tante du Prince de Carignan, née 21 Déc. 1744, mariée au Prince Doria Pamphili.

Gabrielle-Marie, Tante du Prince de Carignan, né

17 Mars 1748, mariée en Juin 1769, au Prince de Lobkowitz.

Catherine-Marie-Louise, Tante du Prince de Carignan, née 4 Avril 1762.

CONSEIL D'ÉTAT.

Messieurs

Jean-Baptiste-Laurent Bogino, Comte de Migliandolo & de Vinadio, Chevalier Grand-Croix & Commandeur de l'Ordre de Saint-Maurice.

Charles-Philippe-Victor Morozzo, grand Conservateur de l'Ordre de Saint-Maurice.

Joseph Lascaris, Comte de Castellar, Baron de Boion, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade.

Ange-Marie Carron, Marquis d'Aige-blanche, Chevalier-Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Maurice.

Joseph-Ignace de Corte, Comte de Bonvoisin, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Maurice.

Charles-François-Balthazar, Comte de Perron, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, & Lieutenant-général de la Cavalerie.

Charles-François Demorri de Castelmagno, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Maurice, & Grand-Tréforier.

MINISTRES ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

Département des affaires étrangeres.

M. le Comte de Perron.

Département des affaires internes.

M. le Comte Corte de Bonvoisin.

Département de la Guerre.

M. le Chevalier de Coconito.

Secrétaire du Cabinet de Sa Majesté.

M. le Président Comte de Melina.

Vice-Roi de Sardaigne.

M. Charles-François Valperga, Comte de Masin, Chevalier, Grand-Croix de l'Ordre de S. Maurice.

Chancelier du Royaume.

M. le Comte Clément Crowesi di Gorbio.

MINISTRES RÉSIDENTS

dans les Cours étrangerss.

Meſſieurs

France.	Le Comte de Scarnafis, *Ambaſſadeur.*
Eſpagne.	Le Chevalier Moſſide Moran, *Ambaſſad.*
Londres.	Le Marquis de Cordon, *Envoyé Extraord.*
Vienne.	Le Comte Graneri, *Envoyé Extraordin.*
Dreſde.	M. de Salomon, *Réſident.*
Naples.	Le Comte de Satirana,
Rome.	Le Comte Valperga Dimaglione, *M. P.*
Lisbonne.	Le Chevalier Nomis de Pollon, *Min. Pl.*
La Haie.	Le Comte de Mirabel, *Miniſtre.*
Veniſe.	Le Chevalier de Bagneul. . . . .

AGENTS ET CONSULS DE SARDAIGNE

dans des Cours étrangeres.

Meſſieurs

A Vienne.	Negelin de Blumenfeld, *Agent.*
Lyon.	Viollet, *Agent.*
La Haye.	Goſſe le jeune, *Agent.*
Amſterdam.	Friquet, *Conſul.*
Londres.	Boyer, *Conſul.*
Cartagene.	Bourbon, *Conſul.*
Marſeille.	Righini, *Conſul.*
Gênes.	Volm, *Conſul.*
Livourne.	Baretti, *Conſul.*
Ancône.	Le Marquis Millo, *Conſul.*
Civita-Vecchia.	Piana, *Conſul.*
Naples.	Le Marquis de Brem, *Conſul.*
Palerme.	Raibaud, *Conſul.*
Rome.	Brina, *Conſul.*
Sinigaglia.	Benedetti, *Conſul.*
Maroc.	Audibert de Caille, *Conſul.*

ANGLETERRE.

GOUVERNEMENT.

L'ANGLETERRE, nommée plus proprement la Grande-Bretagne, comprend trois Royaumes importans; l'Angleterre proprement dite, l'Ecoſſe, & l'Irlande. Ces trois Etats, irrévocablement unis au commencement de ce ſiecle par la Reine Anne, comprend une ſurface d'environ ſix mille lieues quarrées, ſur leſquelles ſe trouvent ſix millions d'habitans. Londres, peuplée de 954 mille ames, & ſituée ſur la Tamiſe, en eſt la Capitale.

Le Gouvernement d'Angleterre, aſſez ſemblable à celui de Lacédémone, eſt, ſinon le plus parfait, au moins le plus analogue à la liberté parmi ceux qui ſont établis en Europe. Il n'eſt peut-être pas de région où l'eſprit de patriotiſme & de déſintéreſſement national ſe montre avec autant de chaleur & d'énergie qu'en celle-ci: tel eſt le témoignage que nous croyons devoir donner ici à l'un des plus généreux & des plus reſpectables Peuples de l'univers.

L'Etat eſt compoſé de trois ordres; le Roi, la Nobleſſe & le Tiers-Etat.

Le Parlement, qui eſt le vrai Légiſlateur & le Souverain d'Angleterre, eſt compoſé du Roi, & des repréſentans des deux autres ordres: ce ſont ces trois corps réunis qui font les lois, & qui ordonnent la levée des impôts.

La Couronne d'Angleterre eſt héréditaire; le fils aîné du Roi eſt toujours ſon ſucceſſeur: les filles même ont droit de prétendre au Trône, mais ce n'eſt qu'à défaut d'enfans mâles & légitimes. On a obſervé que l'Angleterre n'a jamais été mieux gouvernée que quand ſa Couronne a été ſur la tête d'une femme. Ce qui ſe paſſe aujourd'hui en Ruſſie, ſemble prouver que cette obſervation conviendrait peut-être à bien d'autres Etats.

La guerre que soutient depuis plusieurs années l'Angleterre contre ses Colonies, a tellement obéré cette Isle, que la dette nationale montait, le 5 Juillet 1781, à 177,206,000 livres sterling; & l'intérêt levé annuellement sur le Public, y est de 6,812,000 livres sterling. Les ressources que le commerce offre de toutes parts aux Anglais, rempliraient bientôt ce vuide immense, si une paix bien cimentée leur permettait de jouir pendant quelques années des douceurs du repos.

Les Anglais ont emprunté plusieurs dogmes des Communions Chrétiennes, dont ils ont formé une Religion qui leur est particuliere, & qu'on appelle l'*Eglise Anglicane;* ils ont la plupart des Rites de l'Eglise Romaine; & leur croyance est mêlée de Luthéranisme, de Calvinisme, d'Anabaptisme, &c. Le Roi est le Chef de l'Eglise, pour ce qui concerne le bon ordre; mais c'est aux Prélats qu'il appartient de prononcer sur le dogme, & de statuer sur la discipline.

Il existe des loix séveres en Angleterre contre les non-conformistes; & souvent ces loix ont été mises rigoureusement en exécution contre les Catholiques Romains. Mais les besoins de la guerre actuelle, les représentations du Ministere, & sur-tout cet esprit philosophique qui commence à éclairer toute l'Europe, a fait tomber le glaive des mains du fanatisme, & l'on vient d'arborer une pleine & entiere tolérance.

Les Anglais cultivent avec le plus grand succès les sciences abstraites. Jamais aucune contrée de l'Europe ne vit naître un mathématicien tel que Newton, ni un philosophe aussi profond & aussi méthodique que Locke. Il semble que la dureté du climat s'oppose à ce que cette Nation fasse les mêmes progrès dans la belle Littérature, quoique la forme de son gouvernement, en donnant à l'ame plus d'énergie, invite davantage l'esprit à se développer. Les Beaux-Arts n'y ont pas acquis non plus une grande réputation, & l'on ne connaît parmi les Anglais qu'un très-petit nombre de Peintres, de Sculpteurs & d'Architectes, dont les noms méritent de passer à la postérité.

Le

Le commerce eſt peut-être plus floriſſant dans la Grande-Bretagne qu'en aucune autre partie du Monde. Les forces maritimes des Anglais ſont immenſes, eu égard à la médiocre étendue de l'Etat & à la faibleſſe reſpective de ſa population. Ils ont actuellement ſur mer plus de 460 Vaiſſeaux de toutes les grandeurs; & il eſt certain que, depuis le commencement de la guerre qui les afflige, ils en ont perdu 250, qui ont péris, ou qui ont été pris, brulés ou coulés bas. Au 24 Juin 1781, cette Iſle avait 142 mille hommes à ſa ſolde. Les Anglais ont des Comptoirs dans les quatre parties de l'Univers; & Londres eſt un riche entrepôt de toutes les denrées que fournit le Globe. En 1773, époque qui a précédé la guerre actuelle, toutes les branches de commerce avaient pour eux une valeur inexprimable. Le commerce d'Afrique, diſent leurs papiers, était évalué à 464,873 liv. ſterl.

Celui des Canaries,	31,867
De la Baltique,	528,168
De la Flandre, Hollande & Amérique,	852,559
De la France,	208,765
D'Italie,	764,393
D'Eſpagne,	1,318,345
De la Méditerranée,	100,374
Du Levant,	70,000
De l'Amérique Septentrionale,	2,617,987

Si l'ambition de ce Peuple actif n'eût pas forcé ſes Colonies Américaines à ſecouer le joug, il ſe fût aſſervi les plus belles portions de la Terre par ſon induſtrie.

Il y a trois Ordres de Chevalerie en Angleterre, ceux de la Jarretiere, du Bain & du Chardon. (*Voyez l'Article des Ordres de Chevalerie.*)

MONNOIES COURANTES D'ANGLETERRE.

MONNOIES D'OR.

	Schelings.	Den.
Les pieces de 5 guinées, qui font	105	".
Les pieces de 2 quinées,	42	".
Les guinées,	21.	
Les demi-guinées,	10 $\frac{1}{2}$.	

La guinée vaut 13 livres 13 ſols 8 deniers de France, à 27 livres le marc.

Monnoies d'Argent.

	Schellings.	Den.
L'écu ou crown, qui vaut	5.	
Le demi-crown,	2 $\frac{1}{2}$.	
Le ſchelling,		12.
Le demi-ſchelling,		6.
Des tiers de ſchelling,		4.
Des quarts de ſchelling,		3.
Des ſixiemes de ſchelling,		2.
Et des douziemes de ſchelling,		1.

Monnoies de cuivre.

Des pieces de demi-ſol, petite monnoie, appellée half-peni, qui valent auſſi demi-denier ſterling; des farthings ou liards, qui valent demi-ſol, petite monnoie, ou un quart de denier ſterling.

IL FAUT NOTER

Qu'un ſchelling vaut	12	ſols, petite monnoie.
Le demi,	6	
Le tiers,	4	
Le quart,	3	
Le ſixieme,	2	
Et le douzieme,	1	

Il y a auſſi les monnoies de Portugal ſuivantes, qui ont cours ; ſçavoir :

	Livres.	ſols.	den. ſter.
La double Portugaiſe,	3	12	».
La Portugaiſe,	1	16	».
Le quart de Portugaiſe,	»	18	».
Le huitieme *idem.*	»	9	».
Et le ſeizieme,	»	4	».

Cette derniere n'eſt point reçue en paiement des lettres-de-change.

	Livres.	Schellings	Ponce.
Moidore,	1	7	».
Demi-moidore,	»	13	6.
Le quart du moidore,	»	6	9.
Le huitieme du moidore,	»	3	4½

En Angleterre, la livre ſterling eſt imaginaire ; on la compte pour 20 ſchellings, & le ſchelling ou ſol, pour 12 deniers. Il réſulte delà, que la même livre eſt compoſée de 240 deniers.

MAISON ROYALE.

GEORGES III, né 4 Juin 1738, proclamé Roi d'Angleterre & Electeur de Hanovre, 26 Octobre 1760, marié 8 Septembre 1761, à

SOPHIE-CHARLOTTE, Princeſſe de Mecklembourg-Strelitz, Reine d'Angleterre, née 16 Mai 1744, couronnée 22 Septembre 1761.

George-Frédéric-Auguſte, Prince de Galles, né 12 Août 1762.

Frédéric, né 16 Août 1763, Prince-Evêque d'Oſnabruck.

Guillaume-Henri, né 21 Août 1765.

Edouard d'Angleterre, né 2 Novembre 1767.

Erneſt-Auguſte d'Angleterre, né 5 Juin 1771.

Auguſte-Edouard d'Angleterre, né 27 Janvier 1773.
Adolphe-Frédéric d'Angleterre, né 24 Février 1774.
Octavius d'Angleterre, né 23 Février 1779.
Alfred d'Angleterre, né 22 Septembre 1780.
Charlotte-Auguſte-Mathilde, Princeſſe d'Angleterre, née 29 Septembre 1766.
Auguſte-Sophie, Princeſſe d'Angleterre, née 8 Novembre 1768.
Eliſabeth, Princeſſe d'Angleterre, née 22 Mai 1770.
Marie, Princeſſe d'Angleterre, née 25 Avril 1776.
Sophie, Princeſſe d'Angleterre, née 3 Novemb. 1777.
Guillaume-Henri, Frere du Roi, né 25 Novembre 1743, Duc de Glocester & d'Edimbourg 1764, marié à
Marie Delvalpoie, veuve du Comte de Waldegrave, née 3 Juillet 1739.
Guillaume-Frédéric, Fils du Duc de Glocester, né 25 Janvier 1776.
Sophie-Mathilde, Fille du Duc de Glocester, née 29 Mai 1773.
Henri-Frédéric, Frere du Roi, Duc de Cumberland, né 7 Novembre 1745, marié à
Anne, Fille du Lord Irnham.
Amélie-Sophie-Eléonore, Tante du Roi, née 16 Juin 1711.

PRINCIPAUX SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

Meſſieurs

Le Comte de Schelburn, *premier Lord de la Tréſorerie.*
William Pitt, *Chancelier de l'Echiquier.*
Lord Grantham.
Thomas Townshend.
Le Chevalier Younge, *Secrétaire de la Guerre.*
Grand-Maitre de l'Artillerie.
M. le Duc de Richemond.

Tréſorier de la Marine.

M. Iſaak Barré.

Receveur & Tréſorier général des Gardes, Garniſons & Forts d'Angleterre.

M. Edmond Burck.

CONSEIL PRIVÉ.

*(Les Membres du Parlement ſont déſignés par une étoile *.)*

Meſſieurs

Duc de Gloceſter.
Duc de Cumberland.
L'Archev. de Cantorbéry.
Lord Chancelier.
L'Archevêque d'York.
Lord Charles Camden, *Préſident.*
Le Duc de Grafton, *Garde du Sceau privé.*

DUCS.

Meſſieurs

De Sommerſet.
De Richemont.
De Grafton.
De Bolton.
De Leeds.
De Marlborough.
De Portland.
De Chandos.
De Newcaſtle.
De Northumberland.
De Montagu.
Marquis de Carmarthen.
Comte de Talbot, *Lord Stewart.*
Comte de Hertford, *Lord Chambellan.*

COMTES.

Meſſieurs

D'Huntingdon.
De Salisbury.
De Denbigh.
De Sandwich.
De Carliſle.
De Scarborough.
De Jerſey.
De Kinnoul.
De Bréadalbane.
De Marchemont.
De Bute.
De Pomfret.
De Aſhburnham.
De Gower.
De Buckinghamshire.
De Cornwallis.

Meſſieurs.

De Hardwick.
De Hilsborough.
D'Aylesbury.
De Clarendon.
De Mansfield.
De Besborough.
De Verney. *
De Schelburne.
De Nugent. *

LORDS.

Meſſieurs

George Cavendish. *
Charles Spenſer. *
Frédéric Campbell. *

VICOMTES.

Meſſieurs

Towshend.
Weymouth.
Stormont.
Falmouth.
Howe. *
Barrington.
Bateman. *
Monſtuard.
Beauchamp.
Lord Hinchin Brook. *
North.
L'Evêque de Londres.

LORDS.

Meſſieurs

Le Deſpencer.
Onſlow.
Edgecumbe.
Grandham.
Pelham.
Cambden.
Amherſt.
Walſingham.
Charles Wolfran.
Sir Worſley. *
George Germaine.

ORATEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Meſſieurs

Jacques Stuart Mackenſie. *
Thomas Harley, *Ecuyer.* *
James Greneville, *Ecuyer.*

Meſſieurs

Sir Joſeph Yorck, *Chevalier.* *
Henri Seymour Conway, *Ecuyer.* *
Welbore Ellis, *Ecuyer.* *
Humphry Morice, *Ecuyer.* *
Rich. Rigby, *Ecuyer.* *
Sir Thomas Sewel.
Sir J. Lardley Wilmot.
Iſaac Barré, *Ecuyer.* *
Sir Jean Shelley, *Baronnet.* *
Thomas Towshend, *junior.* *
Henri-F. Carteret.
Sir Lawr. Dudas, *Baronnet.* *
Sir Thomas Parker, *Chevalier.* *
Comte Jenkinſon, *Ecuyer.* *
Sir Guillaume Linch, *Baronnet.* *
Sir J. Goodrike, *Baronnet.* *
Sir Guillaume Meredith, *Baronnet.* *
Henri Flood, *Ecuyer.* *
Charles Towshend, *Ecuyer.* *
Charles-James Fox.
Auguſtin Keppel.
John Dunning.
Edmond Burke.

COMMISSAIRES POUR REMPLIR LES FONCTIONS DU TRÉSORIER DE L'ÉCHIQUIER.

Meſſieurs

Le Cte. de Schelburn, *Chanc.* | James Grenville.
Georges-John Spencer. | Frédéric Montagu.

Commiſſaires pour remplir les fonctions de Lord, Grand-Amiral du Royaume de la Grande-Bretagne & de l'Irlande.

Meſſieurs

L'Amiral Keppel. | Le Vice-Amiral Hughes
Le Chevalier Hartland. | Pigot.

Meſſieurs

William Ponſonby.
John Towshend.
Charles Brett.
Richard Hopkins.

Commiſſaires pour l'adminiſtration des Douanes.

Meſſieurs

Edouard Hooper.
Henri Pelham.
Le Chevalier William Mulgrave.
James Geffrex.
Thomas Boone.
Welbore Ellis Agar.
William Hey.
Thomas Aſtan.
Le Chev. Stanier Porten.

MINISTRES RÉSIDENTS dans les Cours Etrangeres.

Meſſieurs

Vienne. Sir R. Murray Keith, *Baronnet.*
Bruxelles. Allevn Felzherbert, *Ecuyer.*
Ruſſie. Sir Jacques Harris, *Baronnet.*
Suede. Thomas Wrongton, *Ecuyer.*
Copenhague. Morton Eden, *Ecuyer.*
Pologne. Jacques Hare.
Dantzic. Gibſone.
Pruſſe. Hugh Elliot, *Ecuyer.*
Saxe. Sir Jean Stepney, *Baronnet.*
Baviere & Diette de Ratisbonne. Alexandre Gibſone.
Cologne, Maïence, Treves, Weſtphalie. R. Heathcove.
Villes Anſéatiques. Emanuel Mathias, *Ecuyer.*
Portugal. Hon. Robert Walpole.
Conſtantinople. Sir Robert Ainſlie, *Chevalier.*
Sardaigne. Le Vicomte de Mountſtuart.
Naples. Sir Guillaume Hamilton, *Baronnet.*
Florence. Sir Horace Mann, *Baronnet.*
Veniſe. Jean Strange, *Ecuyer.*
Suiſſe. Guillaume Norton, *Ecuyer.*

CONSULS D'ANGLETERRE en Pays étrangers.

EN PORTUGAL.

Meſſieurs

Lisbonne.	Sir Jean Hort, *Baronnet.*
Porto.	Jean Whitehend, *Ecuyer.*
Faro.	Jean Lempriere, *Ecuyer.*
Madere.	Charles Murray, *Ecuyer.*

EN ITALIE.

Caillerie.	Clément Richardſon, *Ecuyer.*
Gênes.	Jean Collet, *Ecuyer.*
Livourne.	Jean Udney, *Ecuyer.*
Naples.	Jacques Douglas, *Ecuyer.*
Nice.	Jean Birkbeck, *Ecuyer.*
Malthe & Sicile.	Daniel Boomeſter, *Ecuyer.*
Veniſe.	Robert Richie, *Ecuyer.*
Zante.	Jean Sargent, *Ecuyer*

MAROC.

Conſul-général, Charles Logie, *Ecuyer.*

ROYAUMES DE BARBARIE.

Alger.	Nathaniel Daviſon, *Ecuyer.*
Tripoli.	George Cooke, *Ecuyer.*
Tunis.	Jacques Trail, *Ecuyer.*

PRUSSE, RUSSIE, & DANEMARCK.

Pruſſe.	J. Durne, *Ecuyer.*
Ruſſie.	Waltershairp, *Ecuyer.*
Elſéneur & Danemarck.	Nicolas Senwick, *Ecuyer.*

NORVEGE.

Berghem.	Jean Wallace, *Ecuyer.*
Drontheim.	Alexandre Brown, *Ecuyer.*

SUEDE.

Meſſieurs.

Suede.	Thomas Erskine, *Ecuyer.*
Oſtende.	Jean Peter, *Ecuyer.*
Nieuport.	
Bruges.	
Trieſte & Fiume.	Nathaniel Orgen, *Ecuyer.*

CONSULS AU LEVANT.

Alep.	Jean Abot, *Ecuyer.*
Smyrne.	Antoine Hayes, *Ecuyer.*
Chypre.	Jean Baldwin, *Ecuyer.*
Tripoli de Syrie.	Th. Philippe Vernon, *Ecuyer.*
Latichea.	Jean Murrat, *Ecuyer.*
Salonique.	Jean Olifer, *Ecuyer.*
Patris.	Daniel Paul, *Ecuyer*

IRLANDE.

GOUVERNEMENT.

L'IRLANDE, l'une des Iſles Britanniques, eſt la plus grande après celle d'Angleterre. Elle eſt bornée à l'Eſt, par une mer dangereuſe, appellée la mer d'Irlande, ou le canal Saint-George, qui la ſépare de l'Angleterre, dont elle n'eſt éloignée que de 15 lieues, & de l'Ecoſſe, dont elle eſt à 5 lieues. Cette Iſle, ſous la figure d'un œuf, a environ 95 lieues de long ſur 63 de large, & 465 de tour.

Long-temps l'Irlande fut gouvernée par des Rois particuliers; mais, ſur la fin du XIIe. ſiecle, Henri II, Roi d'Angleterre, s'en empara, d'après une donation qui lui en avait été faite par une Bulle d'Adrien IV.

Les Rois d'Angleterre ſe contenterent d'abord du titre de Seigneurs d'Irlande: bientôt cette qualification leur parut trop modeſte. Henri VIII la quitta pour prendre le titre de Roi.

L'Irlande a ſon Parlement particulier, dont les privileges ſont à-peu-près les mêmes que ceux dont jouit le Parlement d'Angleterre. Cette Iſle eſt gouvernée par un Vice-Roi, au nom du Roi de la Grande-Bretagne.

La Religion dominante eſt l'Epiſcopale. On y trouve cependant un grand nombre de Catholiques, de Preſbytériens, & différents autres Sectaires. Les loix contre les non-conformiſtes ne ſont pas ſi rigoureuſes qu'en Angleterre.

Par un dénombrement fait en 1776 de tous les habitans d'Irlande, il a été trouvé que la Province de Connaugt comprenait 23,718 Proteſtans, & 246,142 Catholiques Romains; celle de Leinceſter 214,173 Proteſtans, & 474,863 Catholiques Romains; celle de Munſter 134,061 Proteſtans, & 194,602 Catholiques; de ſorte que le nombre total des habitans monte à 2,158,514.

Le terroir d'Irlande eſt tres-fertile ; il abonde en toutes ſortes de denrées, & ſurtout en excellents pâturages. Le bétail en fait la principale richeſſe ; mais cette belle région eſt preſqu'entiérement privée de commerce. Elle fournit ſeulement à nos Négocians une petite quantité d'étain, de plomb, de fer, de cuirs, de ſuif, de beurre & de bœuf ſalé.

La monnoie réelle & de change eſt la même en Irlande qu'en Angleterre ; & le change s'y fait de même en deniers Sterling.

MAISON ROYALE.

GEORGES III, Roi de la Grande Bretagne, proclamé 26 Octobre 1760. (*Voyez l'Angleterre.*)

Officiers chargés du Gouvernement.

Lord Temple, Duc de Buckingham, *Vice-Roi.*

Le Comte de Carliſle, *Lieut.-général & Gouverneur.*

CONSEIL PRIVÉ.

Meſſieurs

Lord Primat.
Lord Chancelier.
L'Archevêque de Dublin.
L'Archevêque de Cashell.
L'Archevêque de Tuam.
Duc de Leinſter.

COMTES.

De Weſtmeath.
De Donegall.
De Montrath.
De Drogheda.
De Bellborough.
De Tyrone.
De Hillsborough.
De Shannon.
De Charleville.
De Mornington.
D'Arran.
De Courtown.
De Miltown.
De Hoth.

Meſſieurs.

De Bellamont.
De Roden.
D'Ely.
De Nugent.
D'Abercorn.
De Hertford.
De Briſtol.
De Clermont.
D'Inchignin.
De Conynghan.

VICOMTES.

Meſſieurs

Valentia.
De Beauchamp.
Lord F. Campbell.
L'Evêque de Meath.

BARONS.

Meſſieurs

De Milton.
D'Annaly.
De Macartney.
De Gosford.
De Clonmore.
De Tracton.
De Muskerg.
E. S. Perry.
J. Ponſondy.
J. Béresford.
S. H. Hutchinſon.
W. G. Hamilton.
R. Rigby.
M. Patterſon.
H. S. Conway.
Sir W. Osborne, *Baronn.*
Sir C. Molineux, *Baronnet.*
Sir A. Brooke, *Baronnet.*
Sir H. Cavendish, *Barronn.*
Sir R. Héron, *Baronnet.*
Sir E. Walpole, *Baronnet.*
Sir J. Blaquire, *Baronnet.*
Sir J. Irwine, *Baronnet.*
T. Conolly.
W. Brownlow.
O. Wynne.
T. Jones.
H. King.
J. Forteſcue.
E. Cari.
J. Olivier.
G. A. Elliot.
H. Flood.
C. Dillon.
A. Veſey.
J. Oneil.
L. Gardiner.
J. Cooper.
R. Jackſon.
J. Pomeroy.
W. Burton.
H. T. Cléments.
J. Scott.
W. H. Burgh.
J. Forſter.
W. Edon.

CHANCELLERIE.

Meſſieurs

Chancelier, le Lord Lifford.

Cour du Banc du Roi.

Lord Grand-Juſticier, le Lord Annaly.

Cour des Cauſes communes

Lord Grand-Juſticier, H. M. Patterſon.

Cour de l'Échiquier.

Grand-Tréſorier, le Duc de Devonshire.

OFFICIERS D'ÉTAT.

Grand-Aumônier. Le Primat d'Irlande.
Secrétaire d'Etat. Hon. H. Hutchinſon.
Premier Secrétaire du Gouverneur. Sackville.
Clerc du Conſeil. Le Lord Germain.
Athlone, pourſuivant. G. Winſtanley, *Ecuyer.*
Ulſter Roi-d'Armes. W. Hawkins, *Ecuyer.*
Connét. du Château de Dublin. H. S. Conway, *Ecuyer.*

EMPIRE D'ALLEMAGNE.

L'ALLEMAGNE, située au milieu de l'Europe, avec le titre d'Empire, est bornée à l'Est par la Hongrie & la Pologne; au Nord, par la mer Baltique & le Danemarck; à l'Ouest, par les Pays-bas & la France; au Sud, par les Alpes. Ce Pays a environ 240 lieues de la mer Baltique aux Alpes, & 200 depuis le Rhin jusqu'à la Hongrie.

Maximilien premier divisa l'Empire d'Allemagne en dix Cercles, qui sont l'Autriche, la Bourgogne, le Bas-Rhin, la Baviere, la Haute-Saxe, la Franconie, la Souabe, le Haut-Rhin, la Westphalie, & la Basse-Saxe. Cette distribution, à la Bourgogne près, a subsisté depuis le regne de ce Prince jusqu'à nos jours.

L'Allemagne, ou le Corps Germanique, est composée d'un grand nombre de Souverainetés & de Républiques réunies sous un même Chef, qui porte le titre d'Empereur des Romains. La Couronne de ce Prince est élective. Neuf Princes de l'Empire, réduits à huit, depuis la mort du dernier Duc de Baviere, & qu'on nomme *Electeurs*, ont seuls le droit de faire ce choix par les constitutions de l'Empire; trois de ces Electeurs sont Ecclésiastiques & les autres sont séculiers: ceux-là sont l'Archevêque de Maïence, l'Archevêque de Treves, & l'Archevêque de Cologne; & ceux-ci, le Roi de Boheme, le Duc régnant de Baviere, l'aîné des Ducs de Saxe, de la branche Albertine; l'aîné des Margraves de Brandebourg, de la plus ancienne ligne; & l'aîné des Ducs de Brunswick-Lunébourg, de la branche d'Hanovre. La forme de l'Election de l'Empereur est prescrite par la Bulle d'or, ouvrage de Charles IV, & qui fait aujourd'hui la loi fondamentale de l'Empire.

L'autorité souveraine réside dans la Diete, assemblée générale des Députés des Princes & des Villes de l'Empire; mais ses décisions n'ont force de loi que lorsque

l'Empereur y a consenti. Cette Diete est perpetuelle ; & se tient à Ratisbonne en Baviere : elle est distribuée en trois Colleges, celui des Electeurs, celui des Princes & des Comtes de l'Empire, & celui des Villes Impériales. Ces dernieres sont des Villes qui se gouvernent en forme de Républiques, & qui dépendent immédiatement de l'Empire.

Les divers Etats d'Allemagne sont indépendans les uns des autres, & de l'Empereur même ; mais ils sont soumis aux lois de l'Empire, & aux décisions de la Diete.

Long-tems la cérémonie de l'élection & du couronnement de l'Empereur se firent à Aix-la-Chapelle ; mais on célebre aujourd'hui ces deux cérémonies à Francfort-sur-le-Mein.

Souvent on nomme à ce Prince un successeur pendant sa vie ; l'Empereur désigné porte alors le titre de Roi des Romains, & il succede, sans aucune autre formalité, à la Couronne des Césars, après la mort de son prédécesseur.

L'Allemagne n'est pas tout aussi peuplée qu'elle devrait l'être : on n'y compte gueres plus de 25 millions d'ames. Vienne, située sur les bords du Danube, & qu'on en peut considérer comme la Capitale, quoiqu'elle appartienne à l'Autriche, ne comprend que 200 mille habitans.

Les forces de l'Empire, telles que nous devons les considérer sous l'Empereur actuel, sont de deux especes ; elles proviennent ou du contingent de troupes que chaque Membre du Corps Germanique est obligé de fournir, lorsque l'Empire est attaqué, ou des armées propres à l'Empereur, & enrôlées dans ses Etats héréditaires. Dans le dernier cas, les troupes Impériales pourraient monter au-delà de 200 mille hommes ; & dans le premier, l'Empereur ne pourrait, dit-on, sans des efforts extraordinaires, mettre plus de 30 mille hommes sur pied ; de sorte que ce sont les Etats héréditaires d'Autriche, tels que la Boheme, la Hongrie, l'Autriche, les Pays-bas Autrichiens, le Duché de Luxembourg,

Luxembourg, &c. qui rendent la puiſſance de cette Maiſon ſi formidable.

Il y a trois Religions profeſſées en Allemagne, & dont chacune eſt dominante dans quelques uns des Etats de l'Empire; la Catholique, la Luthérienne, & la Calviniſte. Il exiſte à ce ſujet des Réglements dans les traités d'Augsbourg, de Weſtphalie, de Munſter & d'Oſnabruck, dont les Princes de l'Empire, l'Empereur même, ne peuvent ſe départir.

Les Moines ſurchargent depuis long-tems les plus belles régions de l'Empire; mais il eſt vraiſemblable que les ſages Réglements que vient de publier l'Empereur régnant pour ſes Etats héréditaires, porteront les autres Membres du Corps Germanique à faire, chacun chez eux, ſur ce ſujet, quelques réformes propres à diminuer le nombre des Cloîtres, & à prévenir les abus qui naiſſent de cette foule de célibataires que les Etats Catholiques d'Allemagne entretiennent.

Le commerce n'a pas en Allemagne tout l'éclat qu'il devrait avoir. Les Villes Anſéatiques, telles que Lubeck, Hambourg, Brême, quelques autres des plus conſidérables, comme Francfort, Maïence, Dantzick, & la plupart des Capitales des Etats Germaniques, ſont les ſeuls endroits où l'on cultive avec ſuccès cette branche précieuſe de l'induſtrie. Il paraît que le Miniſtere actuel de l'Empereur fixe aujourd'hui ſes regards de ce côté-là, & que les Membres de l'Empire ſont diſpoſés à marcher ſur ſes traces.

La Marine ne ſe montre pas non plus en Allemagne ſous une face bien brillante; la ſituation de cette vaſte contrée, ſa population, ſes beſoins, tout invite cependant des Peuples actifs à ne pas négliger un objet auſſi eſſentiel, & qui fait la force, l'opulence & la ſûreté des Etats. Ce n'eſt qu'en tournant ſes vues de ce côté-là, que le Chef de l'Empire peut acquérir des richeſſes égales à celles que les autres Princes de l'Europe retirent de l'Amérique ou des mines qu'ils ont dans leurs Etats; auſſi remarque-t-on par les vues que Joſeph II paraît avoir ſur Oſtende & ſur Trieſte, que ce Prince eſt

dans l'intention de s'occuper ſérieuſement du commerce maritime.

Les Sciences ſont aſſez généralement cultivées dans l'Allemagne, & communément elles conduiſent ceux qui s'y diſtinguent, aux dignités les plus éminentes. On y trouve des Savans du plus rare mérite, & qui prouvent manifeſtement que le Pere Bouhours ſe trompait, lorſqu'il aſſurait que les Allemands n'étaient pas faits pour les Sciences. Il faut pourtant avouer que les grands hommes ne ſont pas en auſſi grand nombre que pourrait le comporter l'étendue prodigieuſe du Pays dont nous parlons.

Quant aux Beaux-Arts, il ne paraît pas qu'ils y aient jamais été en grande réputation. L'eſprit réfléchi des Allemands, leur application ſérieuſe au travail, leur éloignement pour toutes les frivolités ſur leſquelles les Français s'extaſient, les portent beaucoup plus vers l'utile que vers l'agréable; & de nos jours, on a vu avec autant de ſurpriſe que d'admiration, M. Gluck, Allemand d'origine, développer une Muſique auſſi parfaite qu'elle eſt touchante & pathétique.

La plupart des beaux monuments que l'on voit dans les principales Villes d'Allemagne, doivent leur naiſſance aux Artiſtes de France ou d'Italie. Il en était ainſi dès le ſiecle de Charlemagne. Tout nous porte à croire que les voyages de l'Empereur, où ce Prince ſaiſit avec tant d'empreſſement tout ce qui peut contribuer à l'inſtruire, ſerviront à déchirer le voile qui couvre encore la belle nature aux yeux des obſervateurs Allemands.

Long-tems on reprocha aux Allemands d'être de grands buveurs : ce vice crapuleux n'eſt plus que celui de la populace; & les honnêtes gens, ſans dédaigner la délicateſſe de la table, ſe font honneur d'en connaître les bienſéances.

DES MONNOIES

Reçues en Allemagne.

MONNOIES D'OR.

	fl rins.	
Les ducats d'or de kremnitz, pour	4	12 X.
Les ſequins de Florence,	4	12.
Les ſequins de Venise,	4	12.
Les ducats Impériaux,	4	10.
Les ducats de l'Impératrice-Reine,	4	10.
Les ducats de Baviere,	4	10.
Les ducats de l'Archev. de Saltzbourg,	4	10.
Et généralement tous les autres ducats, pourvu qu'ils ſoient au moins au titre de 23 karats 7 grains,	4	7 $\frac{1}{2}$.
Les louis neufs de France,	8	44.
Les louis au ſoleil,	8	40.
Les louis vieux de France,	7	13.
Le demi-louis vieux,	3	36 $\frac{1}{2}$.
Les vieux doubles louis	14	37.
Les piſtoles d'Eſpagne,	7	17 $\frac{1}{2}$.
Les demi-piſtoles dito,	3	38 $\frac{3}{4}$.
Les doubles piſtoles,	14	35.
Les quadruples piſtoles,	29	10.
Les max de l'Electeur de Baviere,	6	8.
Le demi-max,	3	4.
Le frédéric de Pruſſe,	7	12.
Le demi.	3	36.
Les doubles frédérics d'or,	14	24.
Les carolins de l'Electorat de Baviere,	9	12.
Les carolins de Palatinat,	9	12.
Les carolins du Duc de Wittemberg,	9	12.
Les doubles ſouverains,	12	18.
Les ſimples,	6	9.
Les doubles teſtons, avec le coin du Roi d'un côté & ſes armes de l'autre,	31	16.

	florins.	
Les simples,	15	40. X.
Les demis,	7	50.
Le quart,	3	56.
Le huitieme,	1	58.
Une piece de Portugal, avec l'empreinte de la Grande Croix Portugaise d'un côté, & de l'autre les armes du Roi,	29	19.
Une dite de	11	46.
Autre de	5	50.
Autre de	2	58.
Autre de	1	11.

Le poids d'un ducat, sur lequel celui des especes d'or & d'argent est réglé, est fixé à 62 grains.

MONNOIES D'ARGENT.

	florins.	
En pieces de	1	".
Pieces de	"	30 X.
Piece de	"	17.
Pieces de	"	7.
Piece de	"	3.
Pieces du dernier regne, de	"	20.
Pieces de	"	10.
Louis blanc,	2	".
Le demi,	1	".
Les écus neufs de France, & ceux aux deux couronnes,	2	16.
Les demis,	1	8.
Les ducatons des Pays-Bas,	2	29.
Les demis,	1	14.
Les vieux patagons, dits écus de Bourgogne,	2	".
Les demis,	1	".
Les pieces de 3 florins 3 sols des Pays-Bas ou de 9 escalins,	2	11.
Les demis,	1	5 ½.

	florins.	
Les piaſtres de Toſcane,	2	28 X.
Les livournines,	2	4.
Les juſtines de Veniſe,	2	12.
Les ducatons de Veniſe,	2	28.
Les ducats dito,	1	33.
Les génoines,	2	58.
Les piaſtres Papales ou *Scudi Romani*,	2	26.
Les philippes de Milan,	2	12.
Les écus de Mantoue,	1	54.
Les piaſtres Colonnaires & Mexicaines,	2	4.
Les demi-écus de Mantoue,	»	57.
Les roubles de Ruſſie,	1	41.
Les pieces de 2 tiers de Saxe,	»	28.
Les ſixiemes,	»	14.
Les douziemes ou doubles bons-gros,	»	7.
Les bons-gros,	»	3.
Les pieces de 90 X de Pruſſe,	1	25.
Et celles de 45,	»	40.

Les écritures ſe tiennent à Vienne, en florins, kreutzers & penings; le florin eſt compté pour 60 kreutzers, & le kreutzer pour quatre penings.

MAISON IMPÉRIALE.

JOSEPH II DE LORRAINE, Archiduc d'Autriche, né 13 Mars 1741, marié 6 Octobre 1760 à Iſabelle de Parme, veuf 28 Novembre 1763, élu Roi des Romains 27 Mars 1764, couronné 3 Avril ſuivant, Empereur, 18 Août 1765 Archiduc & Co-Régent des Etats d'Autriche, remarié 23 Janvier 1765, à Marie-Joſephe-Antoinette de Baviere, veuf 28 Mai 1767.

Ferdinand-Charles-Antoine Joſeph Jean-Staniſlas de Lorraine, Frere de l'Empereur, Gouverneur de la Lombardie Autrichienne, né premier Juin 1754, marié 15 Octobre 1771, à

Marie-Béatrix d'Eſt, Fille du Duc de Modene, née 7 Avril 1750.

Joſeph Charles, leur Fils, né 6 Octobre 1779.

Ferdinand, ſon Frere, né 25 Avril 1781.

Marie Thereſe Jeanne Joſephe, leur Fille, née premier Novembre 1773.

Marie Leopoldine, leur Fille, née 10 Décembre 1776.

Maximilien François-Xavier-Joſeph Jean-Antoine-Venceſlas de Lorraine, Archiduc d'Autriche, Frere de l'Empereur, né 8 Decembre 1756, Grand Maître de l'Ordre Teutonique en 1780, Coadjuteur-Electeur-Archevêque de Cologne, & Evêque de Munſter.

Marie-Anne-Joſephe Jeanne-Antoinette de Lorraine, Sœur de l'Empereur, née 6 Octobre 1738, Abbeſſe du noble Chapitre de Prague en 1765.

Marie Elisabeth Joſephe-Jeanne-Antoinette de Lorraine, Sœur de l'Empereur, née 13 Août 1743.

CONSEILS SUPRÊMES IMPÉRIAUX, établis à Vienne.

Conſeil d'Etat pour les affaires intérieures, qui ſe tient au Palais Impérial, en préſence de l'Empereur.

CONSEILLERS D'ÉTAT.

Meſſieurs

Le Prince de Kaunitz-Rietberg, Conſeiller d'Etat intime actuel, & Miniſtre des Conférences & d'Etat, Chancelier d'Etat pour les affaires étrangeres.

Le Prince de Starhemberg, Conſeiller d'Etat intime actuel, & Miniſtre des Conférences & d'Etat.

Le Comte de Hatzfeld, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'or, & Conſeiller d'Etat intime actuel, premier Miniſtre d'Etat pour les affaires intérieures.

François Charles de Kreſſel, Baron de Quattenberg, Conſeiller d'Etat intime actuel, & Chambellan de Sa Majeſté Impériale.

Le Baron de Gebler, Chevalier de l'Ordre de Saint-Etienne.

Le Baron de Loehr, Chevalier de l'Ordre de Saint-Etienne.

CHANCELLERIE DU CONSEIL D'ÉTAT IMP. ROY.

Ce Tribunal eſt compoſé de 2 Secrétaires, qui ſont des Conſeillers Auliques, 2 autres Secrétaires, un Régiſtrateur, un Expédi tionnaire & 3 Greffiers.

CHANCELLERIE DE LA COUR ET D'ÉTAT POUR LES AFFAIRES ÉTRANG. DANS LES PAYS-BAS ET EN ITALIE.

Meſſieurs

Le Prince de Kaunitz-Rietberg, *Chancelier.*

Le Comte de Cobenzel, *Vice-Chancelier, Conſeiller d'Etat intime actuel.*

Le Baron de Binder, *Conſeiller d'Etat intime actuel dans le département des affaires étrangeres.*

CONSEILLERS AULIQUES ACTUELS ET MINISTRES D'ÉTAT INTIMES.

Meſſieurs

Le Baron de Collenba h, Tréſorier de l'Ordre de Marie-Thereſe.

Le Baron de Spageſel, Chevalier de l'Ordre de Saint-Etienne, *ayant le département des affaires d'Italie.*

Le Baron de Gedlerer, Chevalier de l'Ordre de Saint-Etienne, *ayant le département des affaires des Pays-bas.*

André-Adolphe de Kruſit.

Antoine de Spielmann.

Il y a de plus dans ce Conſeil un Conſeiller Impérial actuel, 7 Secrétaires Auliques, un Regiſtrateur, un Expéditionnaire, & 9 Greffiers.

CONSEIL AULIQUE ROYAL ET CHANCELLERIE DE HONGRIE.

Meſſieurs

Le Comte d'Eſterhazy, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'or, Conſeiller intime actuel, *Chancelier Aulique.*

Le Comte Palfi d'Erdoel, Conseiller intime actuel, *Vice-Chancelier.*

A appelé de plus à ce Conseil un Conseiller Aulique, en qualité de Barons ; et cinq comme Chevaliers.

CONSEIL AULIQUE ET CHANCELLERIE DE TRANSYLVANIE.

Le Baron de Reischach, Conseiller d'Etat intime actuel, *Président.*

Six Conseillers Auliques & deux Secrétaires.

CHANCELLERIE AULIQUE DE BOHEME ET D'AUTRICHE.

Ce Conseil a l'administration de tout ce qui concerne les Pays héréditaires d'Allemagne. Il a été établi en 1761.

Messieurs

Henri Cajetan, Comte de Blumegen, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Etienne, Conseiller d'Etat intime actuel, *premier Chancelier de Boheme & d'Autriche.*

Marie, Comte d'Auersperg, Grand-Croix de l'Ordre royal de Saint-Etienne, Conseiller intime actuel, *Chancelier-adjoint.*

Marie-Joseph, Comte d'Auersperg, Conseiller Impérial-Royal, *Vice-Chancelier.*

Huit ou dix Conseillers, dont onze sont des Référendaires intimes ; & douze Secrétaires du Conseil Aulique.

Les Officiers des trois Chancelleries dont on vient de parler, président aussi à la Commission établie pour les Livres : quant à celle qui a la censure des livres proscrits, elle est présidée par le Comte de Choteck, Conseiller intime actuel, Conseiller Aulique, qui rapporte à la Chancellerie de Boheme & d'Autriche, tout ce qui regarde les affaires de la Pologne Autrichienne.

TRIBUNAL SUPRÊME POUR LES AFFAIRES DES PAYS HÉRÉDITAIRES D'ALLEMAGNE.

Meſſieurs.

Chriſtian-Auguſte, Comte de Sa'ern, Conſeiller d'Etat intime actuel, Grand Croix de l'Ordre de Saint-Etienne, *premier Préſident.*

Léopold, Comte de Clary & Aldringen, Conſeiller d'Etat intime actuel, *Préſident.*

Deux Conſeillers Auliques actuels, comme Barons, 17 de l'Ordre des Chevaliers, & ſix Secrétaires.

CHAMBRE IMPÉRIALE DES FINANCES.

Meſſieurs

Léopold Krakowski, Comte de Collowrath, Conſeiller d'Etat intime actuel, & Commandeur de l'Ordre de Saint-Etienne, *Préſident.*

Le Comte de Bathyan, Conſeiller d'Etat intime actuel, *Vice-Préſident.*

17 Conſeillers Auliques actuels, & 13 Secrétaires de la Cour.

CHAMBRE DES MONNOIES.

M. le Comte de Kollowrath, *Préſident.*

A la Chambre des Finances Impériale-Royale, préſide auſſi, pour les affaires qui regardent les Monnoies & les Mines, le Comte de Kollowrath, Conſeiller d'Etat intime.

CHAMBRE DES COMPTES.

M. le Comte de Kheven Haller-Metſch, Conſeiller intime actuel, *Préſident.*

Neuf Conſeillers Auliques.

DEPUTATION IMPÉRIALE DE LA BANQUE MINISTÉRIELLE.

Meſſieurs.

Krakowski, Comte de Kollowrath, *Préſident.*

Le Comte de Bathyan, *Vice-Préſident.*

Onze Conſeillers Auliques actuels, & 14 Secrétaires de la Cour.

CONSEIL DE GUERRE.

Meſſieurs.

Le Comte de Hadik, Commandeur de l'Ordre de Marie-Thérese, Conſeiller Impérial intime, Maréchal-de Camp, & Colonel d'un Regiment des Huſſarts, *Préſident.*

Le Comte de Liſtowich, *Conſeiller.*

Le Comte Caramelli, *Conſeiller.*

Dominioti de Fabris, ancien Général-Major, *Conſeiller.*

Le Comte Georges de Prown, *Conſeiller.*

Neuf autres Conſeillers Auliques actuels, & 14 Secrétaires Auliques de Guerre.

Chaque Province a auſſi un *Judicium delegatum militare mixtum*, où préſide le Lieutenant de la Province.

Indépendamment de tous les Colleges dont on vient de faire mention, il y a encore la Députation Aulique *in Illyricis*, le Conſeil établi pour les fondations pieuſes, & celui qu'on appele *Commiſſion de Santé.*

MINISTRES RESIDENTS PRÈS LES COURS ÉTRANGERES.

Meſſieurs

Berlin. — Le Baron Rewitzky, *Envoyé Extr.* ; De Rottenbourg, *Secrét. de Légat.*

Bordeaux. — Belman, *Conſ. de Lég.*

Bruxelles. — Le Prince Starhemberg, *Miniſt. Pl.*

Cologne, aux Cercles du Bas-Rhin & de Weſtphalie. — Le Comte de Metternech-Winnebourg, *Amb.* ; De Bolart, *Réſident.*

Conſtantinople. — Le Baron d'Herbert de Rathkeal, *Internonce & Miniſtre Plénipotent.* ; Taffara, *chargé d'affaires.*

Copenhague. — Le Comte de Kageneck, *Env. Ext.* ; Le Baron de Collenbach, *Secrét. de Lég.*

	Messieurs.
Florence.	Veigel, *chargé d'affaires.*
Francfort.	De Roetlein, *Résident.*
Grisons.	Le Baron de Buol, *Envoyé Extraord.*
La Haie.	Le Baron de Reischak, *Envoyé Extraord. & Ministre Plénip.* Doringer, *Secrétaire de Lég.*
Italie.	Le Prince d'Khevenhuller-Metsch, *Commiss. Plénip. de S. M. l'Emp.*
Lisbonne.	De Lebzeltern, *Ministre Plénipotent.*
Londres.	Le Comte de Belgiojoso, *Env. Ext.* Le Baron de Reigersfeld, *Secrét. de Lég.*
Madrid.	Le Comte de Kaunitz-Rietberg-Guellenberg, *Ambassadeur.* De Giusti, *Secrét. d'Ambass. Conf.*
Maïence & aux diverses Cours dans les Cercles du Haut & Bas-Rhin.	Le Comte de Metternich-Winnebourg, *Ministre Plénipotent.* Kornrumpf, *Secrétaire de Lég.*
Malthe.	Le Baron de Hompesch, *Min. Pl.*
Manheim.	Le Baron de Lehrbach, *Minist. Pl.* Tautphaens, *Secrétaire de Lég.*
Munich.	Les mêmes.
Naples.	Le Comte de Lamberg-Sprinzenstein, *Envoyé Ext. & Minist. Pl.* Hadrava, *Secretaire de Leg.*
Paris.	Le Comte de Merci, *Ambassad.* Le Baron de Barré, *Conseill. & Secrétaire d'Ambassade.* De Blumendorf, *Official de Chancellerie.*
Pétersbourg.	Le Comte de Cobenzel, *Minist. P.* De Caché, *Secrétaire de Lég.*
Pologne	Le Baron de Thergut.

Meſſieurs

Ratisbonne.
- Le Prince de Latour & Taſſis, *Commiſſ. principal de l'Emp.*
- Le Baron d'Erthal, *Commiſſ. Imp.*
- Schmid, *Secrétaire de Lég.*
- Le Comte Frantmannſdorf, *Miniſt. Pl. pour le Royaume de Boheme.*
- Jugen, *Secrétaire de Lég.*

Rome.
- Le Cardinal Albani, *Protecteur d'Allemagne.*
- Brunati, *Secrétaire de Légat.*

Au Cercle de la Baſſe-Saxe.
- Le Baron Binder de Kriegelſtein, *Miniſtre Plénipotentiaire.*

Stockholm. Preindle.

Suiſſe. De Nagel, *Réſident.*

Au Cercle de Souabe & Franconie.
- Le Baron de Ried, *Général d'Artillerie.*
- Hermann, *Secrétaire de Lég.*

Treves.
- Le Comte Metternich-Winnebourg, *Miniſtre Plénipotentiaire.*
- Kornrumpf, *Secrétaire de Lég.*

Turin.
- *Vacat.*
- De Ben, *Secretaire de Lég.*

Veniſe.
- Le Comte de Durazzo, *Ambaſſ.*
- Corradini, *Secrétaire d'Ambaſſ.*

RUSSIE.

La Ruſſie, l'un des plus vaſtes Empires de la Terre, s'étend ſur l'Europe & ſur l'Aſie; elle eſt bornée au Nord, par la Mer blanche; à l'Oueſt, par les Etats Danois, Suédois, Polonais, & la Mer Baltique; au Sud, par la Tartarie, le Mont-Caucaſe, la Perſe, la Mer Caſpienne, la Chine, &c.; & à l'Eſt, par l'Océan. On lui donne plus de deux mille 200 lieues d'Occident à l'Orient, & plus de 850 du Midi au Nord.

On diviſe cet Empire en Ruſſie Européanne & en Ruſſie Aſiatique. La Ruſſie Européanne eſt bornée au Nord, par la Mer glaciale; à l'Orient, par la Ruſſie Aſiatique; au Midi, par la petite Tartarie; & à l'Occident par la Pologne & la Suede.

La partie ſeptentrionale eſt froide & remplie de lacs & de forêts; mais la meridionale eſt fertile, & produit en général beaucoup de grains.

L'Empire de Ruſſie n'eſt pas tout auſſi peuplé qu'il pourra l'être, lorſque le tems aura muri les loix ſages que l'on publie chaque jour pour augmenter ſa population; & ſur une ſurface auſſi prodigieuſe, on ne compte que 24 à 25 millions d'habitans. Le Souverain de ces vaſtes Etats s'appelait autrefois Czar, titre dont on ignore abſolument l'origine. Depuis Pierre I, il ſe qualifie d'Empereur de toutes les Ruſſies.

Moſcow, qui comprend 120 mille ames, fut longtems la Capitale de la Ruſſie; mais le Czar Pierre I ayant bâti Pétersbourg, au commencement de ce ſiecle, cette derniere Ville eſt devenue le ſéjour de la Cour, & par conſequent la Capitale des Etats Moſcovites. On a compté dans Pétersbourg, pendant le cours de l'année 1781, 5540 naiſſances, 4873 morts, & 1207 mariages; ainſi cette Ville eſt peuplée d'environ quatre-vingt mille ames.

Le Gouvernement Ruſſe eſt abſolument deſpotique; & il l'eſt au point que la ſucceſſion au Trône n'y eſt pas

même réglée, & qu'elle dépend de la volonté du Prince régnant. Long-tems les peuples asservis sous le joug d'une obéissance passive, furent plus les esclaves des Czars que leurs sujets. Depuis un siecle, la Maison Romanow fait tous ses efforts pour relâcher les liens de l'esclavage; & toute l'Europe voit aujourd'hui avec la plus vive satisfaction, les loix qu'elle publie journellement pour donner une nouvelle forme à son Gouvernement.

Le revenu de la Couronne de Russie a reçu des accroissements considérables, depuis la mort du Czar Pierre I; en 1720, on les portait à 2,000,000 de livres sterling; en 1740, à 3,600,000 livres sterling; en 1760, à 4,100,000 livres sterling; & en 1780, à 5,020,000 livres sterling; ce qui forme une somme de 114,742,856 livres tournois. Ce revenu provient de trois sources, savoir du service personnel, de la livraison des denrées & des impôts pécuniaires.

Les forces terrestres de la Russie consistent en deux cent 50 mille hommes, ou environ, de troupes disciplinées. En 1767 ses armées navales, en comptant ses matelots, étaient de 12 mille hommes, distribués sur 24 Vaisseaux de ligne, 7 frégates, trois brûlots & une centaine de galeres & d'autres batiments à l'usage de la flotte. Depuis cette époque, la Marine Russe est devenue beaucoup plus nombreuse & plus formidable.

Il existe une loi dans cet Empire, la seule à laquelle le Prince soit assujetti, qui ordonne au Souverain de professer la Religion Grecque: ce culte n'est pourtant pas le seul qui soit reçu en Russie; on y trouve des Catholiques Romains, des Réformés, des Juifs, des Idolâtres, & une foule d'autres Sectaires. Par une Ordonnance adressée au Sénat dirigeant, le 17 Janvier 1782, la Ville de Mohilow, Capitale du Gouvernement de ce nom, a été érigée en Archevêché de la croyance Romaine, avec juridiction sur toutes les Eglises & Monasteres de cette Religion, qui se trouvent, tant dans les Gouvernements de Mohilow & de Polotzki, que dans Pétersbourg, Moskow, & dans toutes les autres parties de la Russie.

Le commerce n'eſt pas auſſi floriſſant en Ruſſie qu'il devrait l'être ; & malgré les différents Comptoirs qui ont été établis depuis un ſiecle en différents endroits de l'Empire, les Ruſſes préferent le ſéjour de leurs cabanes aux longs voyages dans leſquels les entraîne-rait un commerce éloigné.

Pétersbourg, Novogorod & Moſcow ſont preſque les ſeules Villes où le commerce ait quelque activité. C'eſt delà que les Européens tirent des fourrures précieuſes, telles que l'hermine & la martre zibeline, des cuirs, du lin, & des mâts de Vaiſſeaux.

Depuis long-tems la Ruſſie s'efforce à établir une correſpondance entre elle & la Chine ; mais la difficulté des voyages dans un pays qui n'eſt peuplé que de bêtes féroces, & l'éloignement qu'a la Chine de toute eſpece de communication avec les Européans, multiplieront les obſtacles & rendront ces efforts impuiſſans.

Il faut néanmoins eſpérer que la population prendra peu-à-peu de nouveaux accroiſſements dans ce Royaume, & que la bienfaiſance des Souverains y multipliera l'eſpece humaine. Les Journaux nous apprennent que l'on a fait depuis peu à Pétersbourg, un relevé des Villes & des Bourgs qui ont été bâtis dans cet Empire, depuis le regne de l'Impératrice actuellement régnante ; on les porte à 132. On ajoute que cette Souveraine a donné des ordres pour en conſtruire encore 144, & qu'elle a pris les arrangements néceſſaires pour fournir aux frais des conſtructions, & ſur-tout pour leur donner des habitans, ſans nuire à la population des diſtricts voiſins. De tels lauriers valent bien ceux que Catherine aurait pu acquérir dans cent batailles.

Les Sciences fleuriſſent à Pétersbourg d'une maniere très-diſtinguée. Pierre I & ſes ſucceſſeurs y ont fondé pluſieurs Académies, dont les membres s'occupent continuellement à faire refluer les lumieres ſur toutes les parties de l'Empire. D'ailleurs il eſt aſſez vraiſemblable que le deſir que montrent, depuis quelques années, les Seigneurs de cet Empire, de faire voyager leurs enfans dans les Cours de l'Europe,

contribuera à la révolution avantageuſe qu'éprouvent peu-à peu les Sciences & les Arts. Peut-etre auſſi la ſageſſe des Réglements que l'on ſe propoſe de donner à la nouvelle Académie que l'Impératrice fonde à Pétersbourg, developpera-t-elle l'eſprit des Ruſſes ſur une foule de ſujets qu'ils ignorent encore, & qu'ils ont le plus grand interet de connaître. Un Edit qu'a publié l'année derniere l'Impératrice, ſervira vraiſemblablement auſſi à fixer les Arts dans la Ruſſie. Cet Edit qui a paru au mois de Juin 1781, défend à tous les Artiſtes & Ouvriers de quelques métiers qu'ils ſoient, particuliérement ceux qui ſont employés à la conſtruction des Vaiſſeaux, de s'engager pour les Pays étrangers, ſous peine d'empriſonnement perpétuel. En rendant hommage à l'importance de cette loi, nous ſommes forcés de dire qu'il eſt fâcheux qu'elle ſoit auſſi contraire à la liberté.

L'Impératrice s'occupe auſſi actuellement des arrangements néceſſaires à l'établiſſement des Ecoles, dans toutes les parties de l'Empire où il n'y en a point. On travaille par ſes ordres à un nouvel Alphabet & à un Catéchiſme, dans lequel on reunira les premiers élémens des connaiſſances néceſſaires au peuple.

Il y a cinq Ordres de Chevalerie en Ruſſie ; ceux de Saint-André, de Sainte Catherine, de Saint-Alexandre Newsky, de Saint-George & de Sainte-Anne. (*Voyez l'Article des Ordres de Chevalerie.*)

DES MONNOIES.

MONNOIES D'OR DE PÉTERSBOURG.

Les impériales, qui valent	10 roubles.
Les ducats, environ	225 copecks.
On diviſe le rouble en	100 copecks.
Le Copeck ou Sol, en	2 moſquees.

MAISON

MAISON ROYALE.

CATHERINE ALEXIEWNA II, née 2 Mai 1729, mariée premier Septembre 1745, à Pierre III, Empereur; Impératrice & Autocratice de toutes les Ruſſies 28 Juin 1762, veuve 28 Juillet 1762, couronnée à Moſcow 3 Octobre 1762.

Paul Petrowitz, Fils de l'Impératrice, Grand-Duc de Ruſſie & de Holſtein-Gottorp, né premier Octobre 1754, marié 10 Octobre 1773, à Natalie Alexiewna de Heſſe-Darmſtad, veuf 26 Avril 1776, remarié la même année, à

Marie Fœderowna de Wurtemberg, née 25 Octobre 1759.

Alexandre Pawolowich, né 23 Décembre 1777, Fils du Grand-Duc de Ruſſie.

Conſtantin Paulowitz, né 8 Mai 1779, Fils du Grand-Duc de Ruſſie.

MINISTRES.

CHEFS DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS DE L'EMPIRE.

COLLÉGE DES AFFAIRES ÉTRANGERES.

Meſſieurs

Le Comte de Panin.
Le Comte d'Oſtermann, *Vice-Chancelier.*

COLLÉGE DE LA GUERRE.

. . . . . , *Préſident.*
Le Prince de Potemkin, *Vice-Préſident.*

COLLÉGE DE L'AMIRAUTÉ.

Le Grand-Duc, *Préſident.*
Le Comte Jean de Czerniſchew, *Vice-Préſident.*

COLLÉGE DES FINANCES.

Meſſieurs

Le Prince de Stſcherbatowo, *Conſeiller privé, Préſid.*
De Bakounin, *Conſeiller d'Etat actuel, Vice-Préſident.*

COLLEGE DE JUSTICE.

Pour les affaires de Livonie, d'Heſtonie & de Finlande.

. . . . . ., *Préſident.*
De Kreydemann, *Conſeiller de la Chancellerie, Vice-Préſident.*

COLLÉGE DES BIENS-IMMEUBLES.

. . . . . ., *Préſident.*
De Wyſotzky, *Vice-Préſident.*

COLLÉGE DE RÉVISION.

Le Prince de Goritzin, *Maréchal-général, Préſident.*
De Kheraskow, *Lieutenant-général, Vice-Préſident.*
De Potapow, *Conſeiller privé.*

COLLÉGE DU COMMERCE.

Le Comte Alexandre de Worontzow, *Conſeiller privé, Préſident.*
. . . . . ., *Vice-Préſident.*

COLLÉGE DES MINES.

De Soyemonow, *Conſeiller privé, Préſident.*
De Nartow, *Conſeiller d'Etat actuel, Vice-Préſident.*

COLLÉGE D'ÉCONOMIE.

. . . . . ., *Préſident.*
De Stſcherbatſchew, *Vice-Préſident.*

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Le Comte de Raſoumofsky, *Maréchal-général, Préſid.*
De Domaſchnew, *Chambellan actuel, Directeur.*

COLLÉGE DE MÉDECINE.

Meſſieurs

De Rſchewsky, *Chambellan actuel, Préſident.*

UNIVERSITÉ DE MOSCOU.

De Schouwaloff, *Grand-Chambellan,*
De Melliſſino, *Conſeiller privé,*
De Khera-kow, *Conſeiller d'Etat actuel,* } *Curateurs.*
De Praklonsky, *Conſeiller d'Etat, Directeur.*

GOUVERNEUR DE MOSCOU.

Le Comte Czagart Tſcherhiſchew.

ACADÉMIE DES ARTS.

De Schouwaloff, *premier Fondateur.*
De Betzky, *Conſeiller privé actuel, Préſident.*
De Sakrewsky, *Conſeiller d'Etat, Directeur.*

CONSEIL A LA COUR DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

Meſſieurs

Le Comte de Razoumoſsky, *Maréchal général.*
Le Prince de Golitzin, *Maréchal général.*
Le Comte de Roumantzow-Zadunaisky, *Maréchal-général.*
Le Comte de Panin, *Maréchal-général.*
Le Comte Zacharie de Czerniſcheff, *Maréchal-général.*
Le Prince d'Orloff, *Grand-Maître de l'Artillerie.*
Le Comte Jean de Czerniſcheff, *Vice Préſident.*
Le Prince de Vaſemsky, *Conſeiller privé actuel.*
Le Prince de Potemkin, *Général en Chef.*
Le Comte d'Oſtermann, *Vice-Chancelier.*
De Samoulow, *Major-général, & Gentilhomme de la Chambre de S. M. I. Directeur de la Chancellerie.*

GRAND-AMIRAL DE RUSSIE.

Le Grand-Duc.

AMIRAUX.

Meſſieurs

Jean, Comte de Tſchernifcheff.
Alexis Naumowitſch Senawin.

VICES-AMIRAUX.

Meſſieurs

Baſile Jakowlewitſch Tſchitſchagow.
Samuel Carlowitſch Greich.
Jean Jakoklewitſch Barſch.
Jean Antonowitſch Boriſſow.

CONTRE-AMIRAUX.

Méſſieurs

Alexis Jwanowitſch de Cruys.
Jacob Philippowitſch de Suchotin.
De Puſtſchin.

TRESORIER-GÉNÉRAL ET DIRECTEUR DU CORPS DES CADETS.

M. Jean Loginowitſch Golenifchew Kutuſoff, *Vice-Amiral.*

GRAND-MAÎTRE DE L'ARTILLERIE.

M. Jean Abrahamowitſch Hannibal, *Lieutenant-gén.*

COMMISSAIRE DE LA MARINE.

M. le Baron Jean Jwanowitſch de Tſcherkaſſow.

MINISTRES RÉSIDENTS PRÉS LES COURS ÉTRANGERES.

Meſſieurs

Berlin. Le Prince Dolgoroukw, *Miniſtre Plén.*
Maltzow, *Conſ. d'Ambaſſade.*

Conſtantinople. De Bulgakow, *Envoyé Ext. Min. Pl.*
De Séverin, *Secrétaire d'Ambaſſade.*

Copenhague. D'Oſten-Sacken, *Miniſtre Plénipoten.*
De Krock, *Conſ. d'Ambaſſade.*

Dantzick. De Péterſen, *Réſident.*
De Woleskow, *Conſeiller honoraire.*

Dreſde. Le Prince Beloſelsky, *Miniſtre Plénipot.*
De Liſakewicz *Conſeiller d'Ambaſſad.*

Suede. De Meſt-Macher, *Miniſtre.*
De Bereſin, *Conſeiller honoraire.*

Hambourg. De Groſs, *Envoyé Extraordinaire.*
De Buhler, *Conſeiller honoraire.*

La Haie. Le Prince de Golitzin, *Env. Extr.*
De Sthelin, *Conſeiller d'Ambaſſade.*

Lisbonne. Le Comte Neiſelrodt, *Env. Ex. Min. Pl.*
De Keldermann, *Conſeiller d'Ambaſſad.*

Londres. De Simolin, *Env. Extr. Min. Plénip.*
De Liſakewitſch, *Conſeiller d'Ambaſſ.*

Lubeck. Le Baron de Meſtmacher, *Miniſtre.*

Madrid. Zinowiew, *Miniſtre Plénipotentiaire.*
De Kolyezow, *Conſeiller d'Ambaſſad.*

Milan. De Kriedener, *Miniſtre.*

Naples. De Raſoumowsky, *Miniſtre Plénipot.*
Le Comte de Gica, *Conſeill. d'Amb.*

Meſſieurs

Paris.	Le Comte de Bariatinsky, *Miniſt. Pl.* De Cotinski, *Conſeiller des Chanc.*
Ratisbonne.	Le Baron d'Aſſebourg, *Min. Plénip.* D'Eſtruve, *Conſeiller d'Ambaſſade.*
Stockholm.	De Mouſſin-Pouſchkin, *Env. Ex. M. Pl.* De Ruckmann, *Conſ. d'Ambaſſad.*
Warſovie.	Le Cte. de Strackelberg, *Amb. Ex. M. Pl.* Le Baron d'Aſch, *Réſident.* De Vanow, *Conſ. d'Ambaſſad.*
Veniſe.	Le Marquis de Maruzzi, *Chargé d'aff.*
Hollande.	Le Prince de Golitzin, *Min. Plénip.* Marcow, *Adjoint, Conſ. des Chancel.* Le Chevalier de Koch, *Conſ. d'Ambaſſ.*
Vienne.	Le Prince de Golitzin, *Miniſt. Plénip.*
Italie.	Le Comte de Moncenigo, *Lieut. Col. en qualité de Lieut.-général de la Marine.*
Moldavie, Valachie & Beſſarabie.	Loſchkarew, *Conſul-général.*
Archipel.	Le Comte de Voinowicz, *Conſul-général.*
Crimée.	De Conſtantinow, *Réſident.*
Helſingor.	Hofmann, *Conſul.*
Amſterdam.	Oldekop, *Agent.*

TURQUIE.

L'EMPIRE de Turquie, qui a pour objet une partie de l'Europe & de l'Afie, s'étend ſur une ſurface de 800 lieues d'Orient en Occident, & de 700 du Midi au Nord. La Turquie Européanne comprend au Nord, la Valachie, la Moldavie, la Beſſarabie, la Croatie, la Boſnie, la Dalmatie, la Servie, la Bulgarie, & la Romanie. Au Midi, elle embraſſe toute l'ancienne Grece. La Turquie Aſiatique comprend la Natolie, la Géorgie, la Turcomanie, le Diarbek & la Syrie. Dans l'Afrique, le Sultan poſſede l'Egypte, quelque choſe dans l'Abyſſinie & dans la Barbarie. Cet Empire ſe diviſe en vingt-quatre grands Gouvernements, dont il y en a cinq en Europe, dix-huit en Aſie, & un en Afrique.

Ces vaſtes Provinces, autrefois chargées d'une population nombreuſe, n'offrent plus pour la plupart que l'image d'un déſert. On compte à peine 20 millions d'ames dans toute l'étendue de l'Empire Muſulman. Conſtantinople, Ville ſituée ſur la Mer noire, & qui comprend 515 mille habitans, en eſt la Capitale : les Muſulmans la nomment *Stamboul*. Son Port paſſe pour le plus beau & le plus ſûr de l'Univers.

Le Gouvernement de Turquie eſt abſolu : il ſubſiſte néanmoins des regles, priſes pour la plupart dans l'Alcoran, auxquelles les Souverains ſont obligés de s'aſſujettir dans l'adminiſtration des affaires. La ſucceſſion au Trône n'y eſt pas fixée : les Turcs n'ont guere égard qu'au ſang d'Oſman, dans le choix d'un ſucceſſeur ; on craint que cet uſage ne contribue un jour à faire éteindre la Maiſon Ottomane, malgré la facilité que donne la Religion de ſe donner des héritiers.

Les revenus publics forment deux tréſors, celui de

l'Empire & celui du Sultan. L'un doit servir à faire face à toutes les charges de l'Etat, & l'autre appartient entiérement au Souverain, qui peut en disposer comme il le juge à propos. Il entre annuellement plus de 150 millions dans chacun de ces deux trésors.

Les forces de terre du Sultan montent au-delà de 300 mille hommes ; & ce Prince pourrait, en cas de besoin, lever une armée encore plus formidable. Ses forces de mer autrefois très-puissantes, n'ont pas aujourd'hui en Europe le même ascendant, dont elles jouirent sous Mahomet II. Mais la position avantageuse de sa Capitale, l'étendue prodigieuse de son Empire, & les ressources immenses qu'il fournit, le mettront toujours en état d'occuper une place importante parmi les Puissances maritimes.

La Religion des Turcs est le mahométisme : le Grand-Pontife de cette Religion s'appele Muphti. Tel est l'esprit de tolérance de ce peuple autrefois si fougueux, qu'il a laissé subsister dans ses Etats toutes les Religions du monde ; & loin de s'occuper à faire des prosélytes, il méprise souverainement ceux qui abandonnent la Religion de leurs peres, pour embrasser celle des Musulmans. Le Muphti, Chef de la Religion, a une influence considérable sur l'administration de l'Etat.

Les Sciences & les Beaux-Arts sont presqu'entiérement inconnus en Turquie ; & la patrie d'Homere, de Thucydide & de Xénophon gémit aujourd'hui dans la barbarie la plus sombre. On y a cependant élevé une Imprimerie depuis quelques années ; mais un tel encouragement ne peut suffire pour détruire les préjugés, qui tiennent à la Religion & à la constitution même de l'Etat. Les Théologiens Musulmans sont les seuls savans parmi les Turcs ; & les signes caractéristiques qui les font distinguer du peuple, consistent dans de pantoufles vertes, & un turban garni de mousseline noire, qu'une ancienne loi émanée du Divan, les oblige à porter.

Le commerce eſt un peu plus floriſſant en Turquie que les Lettres ; mais il doit le peu d'activité qu'il montre, à l'induſtrie des Nations étrangeres, qui ſe répandent dans l'Empire Ottoman. En d'autres mains que celles des Turcs, Conſtantinople ſerait l'entrepôt de l'Univers, & le centre de l'opulence de la Nation. Aucune contrée du Monde n'offre une poſition plus avantageuſe pour le commerce.

MONNOIES COURANTES EN TURQUIE.

Dans tous les Etats du Grand-Seigneur il y a le ſequin & le ſcherif, qui ne ſont qu'une même Monnoie ſous trois noms différents ; c'eſt la ſeule eſpece d'or qui s'y fabrique.

Le pari, parati ou parate, qu'on nomme auſſi meidin, & l'aſpre, ſont les menues Monnoies d'argent qui ont cours dans ce vaſte Empire.

La forme de cette petite Monnoie d'argent eſt ronde, grande environ comme un double de cuivre, mais très-mince ; elle a quelques inſcriptions Arabes, aſſez mal gravées. On donne 8 forles ou bulbas pour un meidin ; ces Monnoies ſont de cuivre ſemblables aux doubles de France, mais plus épaiſſes, auſſi valent-elles près de trois deniers ; à l'égard des meidins, les 33 font la piaſtre, ſuivant le cours qu'elle a en Egypte ; il n'en faut que 30 pour la bouquelle ou aboukels : le meidin peut valoir environ 2 ſols de France.

Le *pari*, *parati* ou *parate* eſt auſſi une petite Monnoie d'argent altérée, qui vaut en Turquie 18 deniers de France ; les 36 peſent autant que la piaſtre d'Eſpagne, dont on en donne pourtant juſqu'à 50, à cauſe de l'altération plus ou moins, ſuivant que les piaſtres ſont recherchées pour la Perſe & pour les Indes.

Roups, eſt auſſi une Monnoie d'argent qui ſe fabri-

que, & qui a cours dans quelques Provinces de l'Empire du Grand-Seigneur, particuliérement à Erzermine en Arménie; ce *roups* vaut environ un quart de piaſtre, valant 15 ſols de France.

L'Empire Turc, ſoit en Europe, ſoit en Aſie, ſoit en Afrique, a pour maniére de compter ce qu'on appelle des *bourſes*; les unes d'argent, qui ſont les plus communes; les autres d'or, dont on ne ſe ſert que dans le Serail; & des deniers bourſes d'or, qu'on nomme *riſs*: les Marchands ont outre cela pour la Monnoie de compte, les piaſtres ou abouquets, les meidins & les aſpres.

Le *riſe* ou *riſe*, Monnoie de compte dont on ſe ſert dans les Etats du Grand-Seigneur; il contient un ſac de 15000 ducats, ce qui peut paſſer comme Monnoie numeraire, telle qu'eſt la tonne d'or en Hollande & le million en France.

Sultanin, Monnoie d'or qui ſe fabrique au Caire, & qui a cours dans tous les Etats du Turc; c'eſt la ſeule eſpece d'or qui ſe faſſe au coin du Grand-Seigneur; on l'appelle auſſi ſcherif ou ſequin: il vaut à-peu-près le ducat d'or, c'eſt-à-dire, environ 6 livres de France, à 27 livres le marc d'argent.

MAISON OTTOMANE.

ABDUHL-HAMET, né le 20 Mars 1725, proclamé Grand-Sultan 21 Janvier 1774, couronné le 27 du même mois.

Sultan Selim, né 17 Mars 1776.

Sultane Heſma, née 2 Août 1778.

Sultane Rebia, née 21 Mars 1780.

Sultane N. N. née 10 Juillet 1780.

Sultane Melek, née 27 Janvier 1781.

Sultane N. N. née 8 Août 1781.

MINISTRES.

GRAND-VISIR.

Iſed-Méhemet.

GRAND-AMIRAL.

Hairi-Méhemet Beil.k.chi-Effendi.

AGA DES JANISSAIRES.

Oſman Effendy.

KIAIA-DEY.

Ahmed - Effendy.

SUEDE.

LA Suede a pour bornes à l'Orient, la partie de la Laponie, & celle de la Finlande, qui appartiennent à la Ruſſie ; au Septentrion, la Laponie Norvégienne ; à l'Occident, la Norvége proprement dite, & la mer du Nord ; & au Midi, la mer Baltique & le golfe de Finlande. Cet Etat eſt le plus étendu de la Scandinavie : on lui donne environ 200 milles Suédois de longueur, 130 de largeur, & 12 milles 800 de quarré. Le mille Suédois eſt de 36 mille pieds ; c'eſt le plus long de l'Europe.

L'air de ce Pays eſt froid, mais fort ſain, & le terroir aſſez fertile. On y nourrit beaucoup de beſtiaux. Il n'y a que deux ſaiſons, un hiver de neuf mois, & un été de trois mois.

Le Royaume de Suede, que nos anciens Auteurs appellent la fabrique du genre humain, *Officina gentium*, eſt aujourd'hui l'un des moins peuplés de l'Europe. On n'y compte que 101 Villes, eſpeces de Bourgades, dont la plupart ſont moins importantes que nos Villages de France, & un peu plus de deux millions d'habitans. Depuis 5 à 600 ans, Stockholm, qui comprend environ 75 mille ames, en eſt la Capitale. Cette Ville eſt grande, aſſez commerçante, & bâtie ſur pilotis.

Le Nortland & la Finlande ſont les Provinces les moins peuplées de l'Etat. Il eſt certaines parties de la premiere où l'on ne trouve pas une ſeule Ville ; telles ſont l'Herdalie & la Jemptie. Il eſt des Paroiſſes dans la ſeconde, dont la monſtrueuſe enceinte préſentent à la fois l'image de la dépopulation & celle de la dévotion. La partie de la Laponie ſoumiſe à la Suede, n'a pas de Villes. Dans la Norvégienne eſt le château de Wardhes, où l'on fait payer un tribut aux vaiſſeaux deſtinés pour la mer Blanche.

Il y a dans la Nation Suédoiſe quatre claſſes de Citoyens, que la Conſtitution de l'Etat autoriſe, que

ſon adminiſtration conſulte, & que ſa liberté politique adopte ſans aucune réſerve. C'eſt celle des Nobles, celle du Clergé, celle des Bourgeois, & celle des Payſans.

La Suede était autrefois un Royaume électif. Il fut rendu héréditaire en faveur de Guſtave Vaſa, qui délivra la Suede de la tyrannie de Chriſtiern II, Roi de Danemarck. Les filles mêmes peuvent ſuccéder à la Couronne, à défaut de mâles. La Conſtitution de cette Monarchie, l'une des plus anciennes de l'Europe, a été réglée en 1772; & les ſtatuts qui furent alors ſignés par les Etats, rendirent au Roi l'autorité ſuprême que ſes ſucceſſeurs avoient laiſſé échapper. Une clauſe eſſentielle de ce Réglement, & qui doit aſſurer la liberté des Sédois, c'eſt que les Rois ni les Etats ne peuvent, ſans y avoir mutuellement conſenti, abroger aucunes anciennes loix, ni en faire de nouvelles, & que le Roi ne peut lever aucun nouvel impôt ſans le conſentement des Etats. La révolution qui s'opéra en 1772, dans le Gouvernement Suédois, eſt l'un des plus importans dont les faſtes de la Nation faſſent mention; &, ce qui a étonné toute l'Europe, cette opération délicate s'eſt faite ſans verſer une ſeule goutte de ſang.

Les revenus publics de ce Royaume ſont de deux eſpeces. Les uns, extraordinaires, conſiſtent dans les impôts momentanés que met la Diette ſur les ſalaires, les penſions, les cens, les rentes, &c. & les autres coulent de huit ſources conſtamment ouvertes; ſçavoir, les Domaines Royaux, les mines, les péages, l'acciſe, le papier timbré, la capitation du Bourgeois & du Payſan, le profit de la banque, & la portion des dîmes que le Clergé ne tire pas. La ſomme totale de ces revenus monte à environ 70 millions de notre monnoie.

Depuis le regne de Guſtave Vaſa, la Religion Luthérienne eſt celle de l'Etat; mais toutes les autres branches du Chriſtianiſme y ſont tolérées. On peut lire, ſur cette tolérance univerſelle admiſe en Suede, la Déclaration du Roi du 24 Janvier 1781, rendue d'après la délibération des Etats aſſemblés en Diette, le

29 Janvier 1779, & qui sera un monument éternel de la sagesse, des lumieres & de la sage politique qui éclaire Gustave III dans le gouvernement de ses Etats.

Tous les Suédois étaient autrefois soldats ; & leur Prince peut encore au besoin former parmi eux une armée de 80 mille hommes. Leur commerce n'a pas toute l'activité dont il pourrait être susceptible ; les principales marchandises que les Peuples de l'Europe méridionale en retirent, consistent en cuivre, en fer, en mâts de vaisseaux & en fourrures. Le Pays est presqu'entiérement privé de manufactures ; c'est ce qui a déterminé le Roi a publier des loix somptuaires, dont la sagesse a été admirée de toute l'Europe, & auxquelles lui-même s'est assujetti le premier avec toute sa Cour. La Marine de Suede n'est pas en aussi bon état qu'elle l'a été autrefois ; les Sciences n'y sont pas non plus très-florissantes. Cependant le Roi établit, le premier Novembre 1778, une Société littéraire, qui a déjà publié, dit-on, d'assez bons livres élémentaires, à l'usage des Colléges, & qui travaille à present à une Encyclopédie Suédoise, & à un Dictionnaire Français & Suédois.

Il y a trois Ordres de Chevalerie en Suede ; des Chérubins & des Séraphins, de l'Etoile polaire, & de Wase. (*Voyez l'Art. des Ordres de Chevalerie.*)

MONNOIES COURANTES DE STOCKHOLM.

LES MONNOIES D'OR SONT :

	dallers.	ors.
Le ducat, qui vaut	20	16.
Le carolin de 25 doubles sols,	2	11.
Le double carolin de 50 sols,	4	22.
Les pieces de 4 carolins de 100 sols,	9	12.

Especes d'argent.

	sols	ou ors.
Les pieces de	6.	18.
Les pieces de	4	12.
Les pieces de	2	6.
Les pieces de	1	3.

Espèces de cuivre.

	dallers.	ors.
La double plotte y vaut	12	».
La plotte ou écu,	6	».
La demi-plotte,	3	».
Le quart de plotte,	1	16.
Le double sol,	»	6.
Le sol,	»	3.
L'or,	»	1.

Les Monnoies imaginaires sont

Le daller de cuivre, qui vaut	4 mares.
Le mare de cuivre,	8 sols *ou* ors.
Le daller d'argent, qui vaut	3 dall. de cuiv.
Et le daller de cuivre,	32 sols *ou* ors.

MAISON ROYALE.

GUSTAVE III DE HOLSTEIN-EUTIN, né 24 Janvier 1746, Roi de Suede 12 Février 1771, marié en Octob. 1766, à

SOPHIE-MADELEINE DE DANEMARCK, Reine de Suede, née 3 Juillet 1746.

Gustave-Adolphe, fils du Roi, Prince Royal héréditaire, né le premier Novembre 1778.

Charles, Prince de Suede, frere du Roi, Duc de Sudermanie, né 7 Octobre 1748, marié 7 Juillet 1774, à

Hedwige-Elisabeth-Charlotte de Holstein-Eutin, fille de l'Evêque de Lubeck, née le 22 Mars 1759.

Frédéric-Adolphe, Prince de Suede, frere du Roi, Duc d'Ostrogothie, né 18 Juillet 1750.

Sophie-Albertine, Princesse de Suede, sœur du Roi, née 8 Octobre 1753, Coadjustrice de l'Abbaye de Quedlinbourg, en 1767.

CONSEILS GÉNÉRAUX.

DE SUEDE.

Meſſieurs

Le Baron de Roſir, *Préſident*
Le Baron de Fredenſterna, *Vice-Préſident.*

DE GOTHIE.

Le Baron de Silfverſchold, *Préſident.*
Le Baron de Klingſpor, *Vice-Préſident.*

D'ABO.

Le Baron de Leyonhufund, *Préſident.*
Jean Ignatius, *Vice-Préſident.*

DE WASA.

Le Comte de Bondé, *Préſident.*
Silfverſpare, *Vice-Préſident.*

COLLEGE ROYAL DE LA GUERRE.

M. le Baron de Horn, *Préſident.*

A ce Conſeil aſſiſtent le Comte de Poſtze, Lieutenant-général & premier Aide-de-Camp, trois Majors-généraux, parmi leſquels eſt le Général d'Artillerie; le Maréchal-général des Logis, le Directeur-général des Fortifications, & le Grand-Amiral.

DE L'AMIRAUTÉ.

Le Baron Falkengreen, *Préſident.*

Ce Conſeil, qui, depuis 1777, s'aſſemble à Stockholm, eſt de plus compoſé de deux Amiraux, d'un Commiſſaire de la Marine, & de deux Conſeillers du Conſeil des Finances.

DE

DE LA CHANCELERIE.

Meſſieurs

Le Comte de Scheffer, *Préſident.*
Le Comte de Falkenberg, *Vice-Préſident.*
Le Comte Axch, *Chancelier de Juſtice.*
. . . . . , *Chancelier du Palais.*

SÉNATEURS.

Meſſieurs

Benzelſtuina, *premier Directeur de la Poſte.*
Waldenſtierna, *Commiſſaire des Guerres.*
Lilieckrang, *Miniſtre des Finances & du Commerce.*
Heland, *chargé des affaires de Courlande.*
Roſenadler, *chargé des affaires étrangeres.*
Quatre Conſeillers de Chancellerie, & ſept Sécrétaires.

DES FINANCES.

Le Comte de Hermanſon, *Préſident.*
Philippe-Frédéric Rothlieb, *Vice-Préſident.*

DES MINES.

Le Comte de Lilljemberg, *Préſident.*
Jean Olof Rudbeck, *Vice-Préſident.*

DES COMPTES.

Le Comte de Liljencrantz, *Préſident.*

DE COMMERCE.

Le Baron Celſing, *Préſident.*
Jules Silfverſchoid, *Vice-Préſident.*

COMPTOIR ROYAL DE L'ÉTAT.

Le Baron de Liljencrantz, *Préſident.*

CHAMBRE ROYALE DE RÉVISION.

Le Comte de Düben, *Préſident.*

GOUVERNEMENT DE POMÉRANIE.

Le Prince de Heſſenſtein, Sénateur, *Gouverneur-gén.*

CONSEIL SUPERIEUR DE POMERANIE.

Le Comte Preibus, *Président.*

TRIBUNAL ROYAL, ÉTABLI A WISMAR.

Le Baron de Hamelin, *Président.*
Le Baron de Balthazar, *Vice-Président.*

MINISTRES RÉSIDENTS
près les Cours Etrangeres.

Messieurs

A Berlin.	Le Baron d'Ehrenswärd, *Ministr. plénip.*
Constantinople.	De Celsing, *Envoyé Extraordinaire.*
Copenhague.	Le Baron de Sprengporten, *Env. Ext.*
Dresde.	Le Comte de Lœwenhielm, *Env. Ext.*
La Haie.	. . . . .
Hambourg.	De Faxel, *Ministre accrédité.*
Londres.	Le Baron de Nolcken, *Envoyé Ext.*
Madrid.	Le Baron de Lewenhielm, *Env. Ext.*
Paris.	Le Comte de Creutz, *Ambassad. Ext.*
Pétersbourg.	Le Baron de Nolcken, *Envoyé Extr.*
Ratisbonne.	De Greiffenheim, / De Bornstierna, } *Envoyés Extraor.*
Vienne.	Le Comte de Bark, *Env. Ext. & M. pl.*

DANEMARCK.

L'Etat du Danemarck comprend le Danemarck propre, la Norvege, & l'île d'Islande. Ces trois Provinces ont environ 75 lieues du Midi au Nord, & 125 du Levant au Couchant.

L'air y est froid, & le terroir assez fertile. Le Pays est montueux & rempli de lacs. On y nourrit une grande quantité de chevaux & de bœufs, dont on emmene tous les ans un grand nombre en Allemagne & en Hollande. Ce Royaume n'offre pas une population beaucoup plus nombreuse que celle de Suede. On n'y compte pas plus de 3 millions d'habitans. Par un dénombrement fait en 1782, il paroît que dans tous les Etats Danois le nombre des naissances ne s'est monté, pendant le cours de l'année 1781, qu'à 67 mille 817 personnes; celui des morts, à 53 mille 202; & celui des mariages, à 17 mille 541.

La Norvege a été reunie à la Couronne du Danemarck en 1387, époque de la mort d'Olaüs V, dernier Roi de cette région. Elle est bornée au Levant, par la riviere de Glama, & par une longue chaine de montagnes, appellées *Savo*, qui la séparent de la Suede; au Midi & au Couchant, par la Mer Baltique; & au Nord, par l'Ocean septentrional.

Cette contrée est très-froide, & remplie de montagnes couvertes de forêts. Les vallées y sont pleines de cailloux & de sable; ce qui rend le terroir très-stérile. Aussi tout son commerce consiste en fourrures, suif, poix, résines, goudron, graisse de baleine, poissons secs, mats & autres bois propres à la construction des Vaisseaux.

Le mariage d'Aquin VI, Roi de Norvege, avec Marguerite, fille de Valdemar III, Roi de Danemarck, qui donna naissance à la réunion de ces deux Royaumes, procura aussi l'Islande aux Danois. C'est

une grande Isle du Nord, d'environ 160 lieues de long sur 45 de large. Pendant deux mois de l'année, vers le solstice d'été, le soleil ne se couche pas tout entier sur son horison, & au solstice d'hiver, il ne se leve pas tout entier. On n'en voit la moitié que jusqu'à deux heures après midi, qu'il se couche tout-à-fait.

Cette Isle est par-tout hérissée de montagnes pierreuses & fort stériles. Les paturages y sont cependant excellents, & l'herbe y a une odeur très-agréable. Il y a de fort bons chevaux, quantité de sources chaudes & salutaires, & un grand nombre de rivieres & de lacs poissonneux. Le mont Hecla, la plus célebre de ses montagnes, jette perpétuellement des torrents de flammes.

Indépendamment de la Norvege & de l'Islande, la Couronne de Danemarck possede encore en Allemagne le Duché de Holstein & le Comte de Ranzau; en Afrique, le Fort de Christiansbourg; en Asie, sur la côte de Coromandel, la Ville de Tranquebar & son territoire, ainsi que les Colonies qu'elle a établies aux îles de Nicobar; en Amérique, les îles Saint-Thomas, Saint-Jean & Sainte-Croix.

Copenhague est la Capitale du Danemarck, & Christiania celle de Norvege; l'une peut contenir environ 80 mille ames, & l'autre 12 à 15 mille. Il n'y a pas de Villes en Islande; on n'y voit que des Bourgs, dont les principaux sont Skalhot, où réside le Gouverneur Danois, & Hola.

La Couronne de Danemarck, autrefois élective, est aujourd'hui héréditaire, même aux filles. La constitution de l'Etat, réglée par la loi royale, publiée le 14 Novembre 1665, donne un pouvoir presque absolu au Roi.

La Justice est rendue dans ce Royaume par plusieurs Tribunaux, dont les Membres sont nommés par le Roi; tels sont le Conseil privé d'Etat, érigé en 1676; la Chancelerie Danoise, dont la compétence a été réglée en 1662; la Chancelerie Allemande, créée en 1688; le Conseil suprême de Guerre, créé

en 1766 ; la Chancelerie de Marine, d'Etat & de Guerre ; la Chambre Royale des Finances ; la Chambre chargée de l'adminiſtration des péages & des revenus de Guinée & d'Amérique, établie en 1760 ; le Conſeil-général d'Economie & de Commerce, établi en 1735 ; le Conſeil chargé de l'inſpection générale des Egliſes, érigé en 1737 ; celui qui a pour objet la direction générale des Poſtes ; & le dernier, créé en 1782, pour l'adminiſtration des affaires de la Compagnie du Canal & du Commerce.

Les forces de terre de ce Royaume ſont de 70 mille hommes. Suivant un état dreſſé en 1743, la flotte Danoiſe était alors compoſée de 28 Vaiſſeaux de guerre de 40 juſqu'à 90 canons, & de 15 Frégates de 8 juſqu'à 36 canons. En 1762 on y comptait 26 Vaiſſeaux de guerre de 40 juſqu'à 96 canons, & 7 Frégates ; on y a ajouté, depuis, un certain nombre de Galeres. La Commiſſion nommée pour quelque tems par le Roi, pour s'occuper des améliorations de la Marine, a ſtatué qu'à l'avenir le nombre des Vaiſſeaux de ligne ne ſera jamais, en tems de paix, moindre de trente, & qu'il y aura toujours 20 Frégates prêtes à mettre à la voile. Elle ſe propoſe auſſi de ne plus faire conſtruire de Vaiſſeaux au-deſſous de 60 canons, & de Frégates au-deſſous de 30. Les peuples de Norvege s'occupent auſſi à ſe former une Marine, pour établir un commerce important ſur les débris de celui d'Angleterre. Les Négocians de Drammen formerent, en 1781, un établiſſement de cent mille rixdalers, dont l'objet eſt de conſtruire des Navires de ſapin. Les Matelots que l'on entretient continuellement à Copenhague, montent à 4 mille 400 hommes. Ceux que l'on deſtine en cas de beſoin, à l'équipement des Vaiſſeaux & des Frégates, ſont répartis en ſix départements en Danemarck, & autant en Norvege ; on en porte le nombre inſcrit ſur les rôles à 30,560.

C'eſt à Frédéric IV que le Danemarck doit l'ordre actuellement établi dans ſes Finances ; ordre ſi ſage,

que le Souverain de ce Royaume eſt peut être de tous les princes, celui qui eſt ſervi avec le plus d'économie, & dont les revenus entrent avec le moins de frais dans ſes coffres. La Chambre des Finances, chargée de l'adminiſtration de tous les revenus du Roi, & des droits utiles de la ſouveraineté, eſt compoſée de trois Seigneurs députés, qui exercent les fonctions de Grand-Tréſorier, & de ſix ou ſept Conſeillers. Ces différents Membres ſe réuniſſent dans toutes les délibérations qui regardent la recette; mais les trois Seigneurs députés diſpoſent ſeuls des ſommes qui appartiennent au Roi, & ont ſeuls le rapport au Monarque, ſous les yeux duquel ils ſont cependant obligés de mettre l'avis de la Chambre.

Les revenus du Roi de Danemarck ſont très-conſidérables. De tous les droits régaliens, les péages ſont les plus importans : celui que l'on paie en paſſant de la Mer du Nord dans la Mer Baltique, ainſi que pour le retour, eſt acquité dans les trois détroits du Sund, de Nyborg, & de Fridericia : mais celui du Sund mérite plus de conſidération que les deux autres réunis; & il paſſe par ce détroit annuellement environ 3 mille Vaiſſeaux.

Le Luthéraniſme de la Confeſſion d'Augsbourg eſt la Religion du Danemarck; mais on y tolere volontiers toutes les autres croyances, pourvu qu'elles ſe conforment aux principes conſtitutifs de l'Etat. Jamais le Commerce n'y a été ſi floriſſant qu'à préſent, auſſi ne s'y entretient-on, depuis quelques années, que de nouvelles ſpéculations. Les profits immenſes que les Négocians Danois y ont déja faits, ſont ſi engageans, qu'on ne ceſſe de faire de nouveaux efforts pour porter le commerce maritime au plus haut dégré d'élévation. Tous les Journaux de cette année nous apprennent que la Maiſon de Sorren-Lykke a ouvert depuis peu, une ſouſcription pour trois tonnes d'or, à 300 actions de 1000 rixdalers chacune. On ſe ſervira de ces fonds pour équiper quatre Vaiſſeaux, qui feront le commerce des Indes Occidentales. On établit auſſi

à Randers, en Jutland, une Société de commerce, dont le fonds sera de 1000 actions de 100 rixdalers, mais la plus importante de ces Compagnies est celle pour laquelle le College de l'Amirauté a fait publier l'Octroi du Roi, le 10 du mois de Mai dernier, établie sous le nom de Compagnie du Canal & du Commerce réuni des Royaumes de Danemarck, de Norvege, & des Etats Danois en Allemagne; ses fonds sont de 15,000 actions de 100 rixdalers chacune.

Le même Prince, dans la vue de faire fleurir de plus en plus dans ses Etats les Manufactures de toiles, a ordonné depuis peu, de réunir dans les Villages des Ecoles de filature à celles d'instruction. Une Commission nommée à cet effet, en aura l'inspection.

Il y a trois Ordres de Chevalerie en Danemarck; de Danebrog, de l'Eléphant, & de l'Union parfaite. (*Voyez l'Article des Ordres de Chevalerie.*)

DES MONNOIES.

MONNOIES D'OR.

Les ducats, fixés à	12 *marcs Danois.*
Il y a d'autres ducats qui sont au titre de ceux de Hollande, qui valent	15 *marcs.*

Leur prix cependant varie, suivant qu'ils sont plus ou moins recherchés. Aucune autre espece d'or n'y a cours.

Monnoies d'argent.

Les couronnes, qui valent	68 *schellings.*
Les demi-couronnes,	34.
De pieces de	24.
de	12.
de	8.
de	4.
de	2.
Et des liards de cuivre, dont les deux font	1.

MAISON ROYALE.

CHRISTIAN VII, né 29 Janvier 1749, Roi de Danemarck & de Norvege 13 Janvier 1766; marié 8 Octobre 1766 à Caroline-Matilde d'Angleterre, veuf 10 Mai 1775.

Frédéric, Prince Royal de Danemarck, né 28 Janvier 1768.

Louiſe-Auguſte, Princeſſe de Danemarck, née 7 Juillet 1771.

Frédéric, Prince de Danemarck, Frere du Roi, né 11 Octobre 1753, marié 11 Octobre 1774, à Sophie-Frédérique de Mecklembourg-Schwerin, née 24 Août 1758.

Charlotte-Amélie, Grande-Tante du Roi, née 6 Octobre 1706.

Julie-Marie de Brunſwick-Wolfembutel, Reine douairiere, née 4 Septembre 1729, mariée 26 Juin 1752 à Frédéric V, veuve 13 Janvier 1766.

CONSEILS D'ÉTAT DE DANEMARCK.

CONSEIL D'ÉTAT INTIME.

Le Roi préſide en perſonne à ce Conſeil; & le Prince héréditaire de Danemarck a le droit d'y aſſiſter.

CONSEILLERS D'ÉTAT.

Meſſieurs

Otton, Comte de Thott, Chevalier de l'Eléphant.
Otton de Chakrathlon, Chevalier de l'Eléphant.
Jean-Henri de Eichſtette, Chevalier de l'Eléphant.
Jean Gotſched, Comte de Moltke, Chevalier de l'Elephant.
Le Baron de Roſencrone, *Miniſtre des affaires étranger.*

CONSEIL SUPRÊME DE COPENHAGUE.

Le Roi y préſide en perſonne ; après lui, viennent tous les Miniſtres d'Etat, les Conſeillers intimes de Conférence & de Juſtice.

M. Pierre Roſenoern, Chevalier de l'Eléphant, *Grand-Juſticier.*

CHANCELERIE DE DANEMARCK.

Elle comprend quatre Départements, dont les deux premiers ont le Danemarck propre pour objet, le troiſieme les Pays du Nord, & le quatrieme les Colonies.

Meſſieurs

Henri Stampe, Conſeiller d'Etat intime, *Procureur-général.*
Le Baron de Ludorph, Conſeiller d'Etat intime.
Pierre Aagard, Conſeiller de Conférence.
Chriſtian Schow, Conſeiller d'Etat.
Oluff Lundbang, Conſeiller d'Etat.

CHANCELERIE ALLEMANDE.

Meſſieurs

Adolphe Gothard Carſtens, *Directeur.*
Chriſtian-Louis Schuz, Conſeiller de Conférence.
Le Comte de Baudiſſin, Surintendant des Finances.
Kruk, Conſeiller d'Etat.
Muller, Conſeiller de Juſtice.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGERES.

M. le Baron de Roſencrone, Conſeiller d'Etat intime, & Chevalier de l'Ordre de Danebrog, *Miniſtre.*

SÉCRÉTAIRES.

Meſſieurs

André Hoyer, Conſeiller de Chancelerie.
Charles-Chrétien Clauwiz.

COLLÉGE DE DÉPUTATION.

Meſſieurs

Guillaume de Huth, Capitaine-général d'Infanterie, & Chef de l'Artillerie.

Jean-Adolphe d'Othlefeld, Général-Major de la Cavalerie.

Jean Schultze, Conſeiller intime.

Godefroi de Penz, Général-Major d'Infanterie.

Frédéric de Stange, Général-Major de Cavalerie.

COLLEGE DE DÉPUTATION POUR LA NORWEGE.

Meſſieurs

Olaüs de Schnell, Lieutenant-général d'Infanterie.

Pierre de Pommereau, Lieutenant-général d'Infanterie.

Auguſte Frédéric de Wackenitz, Commiſſaire général de Guerre.

CONSEIL DES FINANCES.

Meſſieurs

Chrétien-Louis de Steman, Conſeiller d'Etat intime.

Chrétien-Frederic de Nounmſen, Conſeiller d'Etat intime.

Chrétien Agerskow, Conſeiller de Conférence.

CHAMBRE DES COMPTES.

Meſſieurs

De Steoman.

De Schilden, Chambellan.

Berner, Conſeiller de Conférence.

Ruhſen, Conſeiller de Conférence.

Le Comte de Reventlau, Chambellan.

Deux Conſeillers de Juſtice, & 5 du Conſeil des Finances.

CHAMBRE DES DOUANES.

Meſſieurs

De Numſen, Conſeiller d'Etat intime.

Dellef Schleth, Conſeiller de Conférence.

De Roſencrone, Chambellan.

COLLEGE D'ÉCONOMIE ET DE COMMERCE.

Meſſieurs

. . . . . .

Clarſen, Conſeiller de Conférence.
Henningſ, Conſeiller d'Etat.

Le College établi à Copenhague, pour la nouvelle Compagnie de la Mer Baltique & de Guinée, formée en 1782, n'a rien de commun avec celui-ci. Ce dernier a trois Directeurs; ſavoir:

M. le Comte de Moltke, Miniſtre d'Etat.
M. le Comte de Reventlau, Chambellan.

La mort du Comte de Schimelman, a laiſſé la troiſieme place vacante.

DIRECTION DES MINES.

Meſſieurs

De Numſen, *Conſeiller intime.*
Hoeck, Conſeiller d'Etat.
Harſtenanckar, Conſeiller d'Etat.

CONSEIL DES SUBSIDES.

Meſſieurs

Le Comte de Thott, Miniſtre d'Etat, *Directeur.*
. . . . . , *Tréſorier.*
Le Comte de Schackrathlou, Miniſtre d'Etat.
Le Comte de Moltke, Miniſtre d'Etat.
De Stampe, *Procureur général.*
De Steman, Conſeiller d'Etat intime.
Pretorius, Conſeiller de Conférence.

COLLEGE DE L'AMIRAUTÉ.

Meſſieurs

Kas, Amiral & Chambellan, *chargé du rapport des affaires de ce College, au Roi & au Conſeil d'Etat intime.*
De Schimdel, *Vice-Amiral.*
Le Comte de Moltke.

COMMISSION POUR LA MARINE.

Meſſieurs

Krabbe, Conſeiller d'Etat intime.
Le Comte de Reventlau, Conſeiller d'Etat intime; *Aſſeſſeur.*
De Beſtouch, Chambellan.
Gorne, *Procureur-général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES DU DANEMARCK.

Meſſieurs

Holm de Holmikiold, Conſeiller de Conférence, *Directeur.*
Pauli, Conſeiller d'Etat, *Directeur en ſurvivance.*
Lange, Conſeiller d'Etat.
Kofoëd, Conſeiller d'Etat.
Linſtou, Conſeiller d'Etat.

COMMISSION ECCLÉSIASTIQUE.

Meſſieurs

Harboë, Evêque de Zéelande, *Directeur-général.*
Gerſen, Conſeiller d'Etat, & Secrétaire de la Chancellerie de Danemarck.
Hound, Prévôt du Chapitre de Zéelande.
Bartholin, Conſeiller de Juſtice.

BANQUE DE COPENHAGUE.

Directeurs, Meſſieurs.

Le Comte de Thott, Miniſtre d'Etat.
Stampe, Conſeiller d'Etat intime.

. . . . . .

CONSEIL SOUVERAIN DE CHRISTIANIA EN NORWEGE.

. . . . . ., *Préſident.*
M. de Lewzau, Adminiſtrateur du Chapitre de Aggerhang, *Vice-Préſident.*

CONSEIL SOUVERAIN DE SLESWICK ET DE HOLSTEIN, ÉTABLI A GOTTORP.

Meſſieurs

Le Prince de Heyencaſſel, Gouverneur de ces deux Duchés, *Préſident.*
De Jugert, Conſeiller Provincial, *Chancelier.*
Carſtens, Conſeiller de Conférence, *Vice-Chancelier.*
Huit Conſeillers.

MINISTRES RÉSIDENTS près les Cours étrangeres.

Meſſieurs

Berlin.	De Juel, *Envoyé Extraordinaire.* Rudinger, *Secrétaire de Légation.*
Amſterdam.	Dull, *Agent.*
Cercle de la Baſſe-Saxe.	Le Comte de Schimmelman, *Miniſt.*
Cercle du Haut-Rhin.	Le Baron de Wechter, *Réſident.*
Conſtantinople.	Borman, *Agent.*
Dantzick.	Texier, *Réſident.*
Dreſde.	De Berger, *Réſident.*
Suede.	Le Comte de Moltke, *Miniſtre.*
La Haie.	De Saint-Saphorin, *Envoyé Extraord.*
Lisbonne.	De John, *Envoyé Extraordinaire.*
Londres.	De Dreyer, *Envoyé Extraordinaire.*
Lubeck.	Rolphs, *Agent.* Gerſtenberg, *Réſident*
Madrid.	Le Comte de Reventlau, *Envoyé Extr.*
Naples.	Le Comte de Wedel.
Pétersbourg.	Schumacher, *Miniſtre Réſident.*
Stockholm.	Le Comte de Reventlau, *Envoyé Extr.*
Vienne.	De Viereck, *Envoyé Extraordinaire.*

PRUSSE.

La Prusse, située entre les 34 & 42e degré de longitude, & les 53 & 55e degré de latitude, est bornée au Nord, par la Mer Baltique & la Samogitie; à l'Orient, par cette dernière Province, la Lithuanie, & la Podelachie; au Midi, par la Mazovie & la Posnanie; & à l'Occident, par le Brandebourg & la Poméranie.

Le Royaume de Prusse, dans cette étendue qu'il n'a acquise que depuis deux ans, contient environ 5 millions d'ames. Koenisberg, qui renferme dans ses murs 56 mille citoyens, en est la Capitale; mais le Roi préfere le séjour de Berlin, Capitale de son Electorat de Brandebourg, & qui comprend 68 mille habitans.

Cet Electorat de Brandebourg forme une Principauté très-considérable. Il est borné au Nord, par la Poméranie & le Mecklebourg; à l'Est, par la Pologne; au Sud, par la Silésie, la Lusace, la Haute-Saxe & Magdebourg; & à l'Ouest, par le Pays de Luxembourg. On le divise en cinq parties principales, qui sont la vieille Marche, la Prignitz, l'Ukermark, & la nouvelle Marche. Ce Pays a souvent changé de Maître; mais il a été définitivement cédé en 1415, à Frédéric, Burgrave de Nuremberg, de la Maison de Hohenzollern, dont les descendans en jouissent encore aujourd'hui dans la personne du Roi de Prusse.

Ce Prince, qui ne portait autrefois que le titre de Marquis, & qui en 1525 n'était encore que Grand-Maître des Chevaliers Teutoniques, est aujourd'hui au rang des premieres Puissances de l'Europe. Son Electorat de Brandebourg lui donne une prépondérance considérable dans l'Empire.

Quelque bornés que soient les Etats du Roi de Prusse, on l'a vu tenir jusqu'à 200 mille hommes sur pied. Les seules troupes de la Prusse orientale & occidentale,

dont le Roi fit la revue le 6 Juin 1781, montaient alors à 50 mille hommes. Voici le tableau actuel du nombre & de la répartition des troupes de ce Prince dans tous ſes Etats.

INFANTERIE.

Dans les Marches de Brandebourg,	38,823 hommes.
Dans le Magdebourg,	14,916
Dans la Poméranie,	10,555
Dans la Pruſſe orientale & occident.	27,087
Dans la Province du Cercle de Weſtphalie,	10,530
Dans la Siléſie,	32,832
Total de l'Infanterie,	134,743

CAVALERIE.

Dans les Marches de Brandebourg & dans la Poméranie,	11,456
Dans le Magdebourg,	3,450
Dans la Pruſſe orientale & occident.	11,228
Dans la Siléſie,	12,082
Total de la Cavalerie,	38,216
Si vous ajoutez à ce nombre 10,260 hommes d'Artillerie, l'armée du Roi de Pruſſe ſera forte de	183,209

La ſavante diſcipline qu'il a ſu introduire parmi ſes troupes, & que les plus grands Militaires de l'Europe vont admirer tous les ans, aux revues de Poſtdam, ajoute encore aux forces réelles de ce Prince.

Les Pays ſoumis au Roi de Pruſſe ſont aſſez fertiles en bled & en chanvre. Il y a beaucoup de lacs & de forêts; depuis une cinquantaine d'années, on a beaucoup défriché, on a bâti pluſieurs Villes, & la population y a pris des accroiſſements conſidérables. Il y a quantité de poiſſons, de gibier & de bêtes féroces. L'une de ſes plus remarquables productions conſiſte dans l'ambre jaune, que la Mer jette de tems en tems ſur le ſable.

Le commerce de Pruſſe devient de jour en jour plus floriſſant ; les Manufactures s'y multiplient, & les Sciences & les Arts ſemblent vouloir y fixer leur ſéjour, ſous le gouvernement d'un Prince aſſez éclairé pour les protéger. Les perſonnes les plus induſtrieuſes & les plus éclairées qui ſoient dans ce Pays, ſont pour la plupart des Français, qu'un faux zele a chaſſés de leur Patrie.

Le Luthéraniſme eſt la Religion de Pruſſe ; cependant toutes les Religions y ſont tolérées ; & telle eſt la ſage politique du Monarque régnant, qu'il a ſu laiſſer aux peuples nouvellement conquis, les loix religieuſes ſous leſquelles ils vivaient avant de devenir ſes ſujets.

Il y a deux Ordres de Chevalerie en Pruſſe ; de l'Aigle Noir, & du Mérite. (*Voyez l'Article des Ordres de Chevalerie.*)

DES MONNOIES.

MONNOIES D'OR.

Le frédéric y vaut	5 *rixdales.*
Le ducat d'Empire & de Hollande,	2 $\frac{1}{4}$
Le louis d'or vieux de France,	5
Le carlos d'or de Brunſwick,	5

Monnoies d'argent.

L'écu ou la rixdale,	24 *bon-gros.*
Le demi-écu,	12
Le quart,	6
Les pieces de	8
Idem de	4
Idem de	2
Idem de	1
Les pieces de deniers,	6
Et celles de	3

Il y a encore les bons $\frac{1}{3}$ de Brandebourg, de Lunébourg & de Saxe, de même que les écus, eſpeces de ces

ces trois Principautés; ainſi que les écus d'Empereurs, d'Empire, & Villes libres, & les vieux écus de Louis XIV, y ont cours pour une rixdale & $\frac{1}{7}$ la piece, c'eſt-a-dire, pour 32 bon-gros.

Les écritures ſe tiennent en rixdales, bon-gros & deniers, qui ſont des monnoies imaginaires : la rixdale ſe diviſe en 24 bon-gros, & le bon-gros en 12 deniers.

MAISON ROYALE.

FRÉDÉRIC II, né 24 Janvier 1712, Electeur de Brandebourg & Roi de Pruſſe 31 Mai 1740, marié 12 Juin 1733, à

ELISABETH-CHRISTINE DE BRUNSWICK-WOLFEMBUTEL, Electrice de Brandebourg & Reine de Pruſſe, née 8 Novembre 1715.

Frédéric-Guillaume, Prince de Pruſſe, né 25 Septembre 1744, marié 12 Juillet 1765 à Eliſabeth-Chriſtiane de Brunswick-Wolfembutel, remarié le 15 Juillet 1769, à

Frédéric-Louiſe de Heſſe-Darmſtadt, Princeſſe de Pruſſe, née 16 Octobre 1751.

Frédéric Guillaume, Fils du Prince de Pruſſe, né 3 Août 1770.

Frédéric-Henri, ſon Frere, né 4 Novembre 1773.

Frédérique-Charlotte-Ulrique-Catherine, Fille du Prince de Pruſſe, née 7 Mai 1767.

Frédérique-Louiſe, Fille du Prince de Pruſſe, née 18 Novembre 1774.

Frédérique-Chriſtiane, Fille du Prince de Pruſſe, née 2 Mai 1780.

Frédéric-Henri-Louis, Frere du Roi, né 18 Janvier 1726, marié 15 Juin 1752, à

Guillelmine de Heſſe-Caſſel, née 23 Février 1726.

Auguſte-Ferdinand, Frere du Roi, né 23 Mai 1730, marié 27 Septembre 1755, à

Anne-Eliſabeth-Louiſe de Brandebourg-Schwedt; née 22 Avril 1738.

Frédéric-Christian, Fils du Prince Auguste Ferdinand, né 11 Novembre 1771.

Louis-Christian, second Fils, né 18 Novembre 1772.

Frédéric-Guillaume, troisième Fils, né 19 Septembre 1779.

Frédéric-Elisabeth, fille du Prince Ferdinand, née premier Novembre 1761.

Frédéric-Louise-Dorothée-Philippe, fille du Prince Ferdinand, née 24 Mai 1770.

Frédéric-Louise, sœur du Roi, née 28 Septembre 1714, mariée 30 Mai 1729, à Charles-Frédéric, Margrave de Brandebourg-Anspach, veuve 3 Août 1757.

Anne-Amélie, sœur du Roi, née 9 Novembre 1723, Abbesse de Quedlinbourg.

Henri-Frédéric, Margrave de Brandebourg-Schwedt, né 21 Août 1709, marié 13 Mars 1739, à

Léopoldine-Marie d'Anhalt-Dessaw, née 18 Décembre 1716.

Frédérique-Charlotte Léopoldine-Louise, leur fille, Abbesse d'Herforden, née le 18 Août 1745.

CONSEIL D'ÉTAT DE PRUSSE.

CONSEIL DU CABINET.

Ce Conseil discute, sous les yeux du Roi, toutes les affaires qui peuvent être relatives à l'État; il ressemble assez au Conseil privé de France.

Messieurs

Le Comte de Finkenstein, Chevalier de l'Aigle noir, *premier Ministre d'État & du Cabinet.*

Le Comte de Hertzberg, *second Ministre d'État & du Cabinet.*

Marcoppaie, *Conseiller intime, chargé des affaires relatives au Domaine de la Couronne.*

De Stark, *Conseiller de Guerre intime, chargé des Lois [illegible].*

M. Düſtel, *Conſeiller de Guerre, Garde des Archives du Cabinet.*

CONSEILLERS DE LÉGATION.

Meſſieurs.

Le Baron de Walbrun.
Le Baron de Ende,
Le Baron de Rhode.
Dohm, *Conſeiller de Guerre, Garde des Archives, & Secrétaire.*

Il aſſiſte de plus à ce Conſeil un Secrétaire de Légation & un Secrétaire intime.

CONSEIL D'ÉTAT PRIVÉ.

Ce Conſeil ſe tient régulièrement tous les lundis, au Palais Royal.

Meſſieurs

Le Comte de Finkenſtein.
Le Baron de Rhode.
Le Baron de Heſtzberg.
Le Baron de Furſt & Rupferberg.
Le Baron de Plumenthal, Chef du département de la Poméranie & de Neumarch, Directeur de la Cour Féodale, Préſident du Grand Tribunal, & Chanoine de Magdebourg.
Le Baron de Carmer, Grand Chancelier du Royaume de Prusse, premier Magiſtrat de la Juſtice, & Miniſtre d'Etat intime.
De Stoym, *actuellement en Siléſie.*
Le Baron de Hedliz, Chef de la Commiſſion établie pour les Egliſes & les Ecoles Evangéliques Luthériennes, pour les Chapitres, Couvents, & affaires de Catholicité; premier Préſident du Conſiſtoire Supérieur Lutherien, Curateur des Univerſités, Directeur de la Bibliotheque Royale, de la Salle des Curioſités, du Cabinet des Médailles, & Chef des Tribunaux de Douane & de Commerce.

Meſſieurs

Le Baron de Schulenbourg, Capitaine-général d'Infanterie, *Chef du Département de la Guerre.*

Le Baron de Doernberg, premier Préſident des trois Chambres Supérieures de Juſtice, Chef du département Eccléſiaſtique, & Préſident du Directoire Eccléſiaſtique réformé.

De Goerne, Chanoine de Magdebourg, Directeur-général des Douanes, Acciſes, Fabriques, Manufactures, Commerce, de la Société établie pour le Commerce de mer, & de celle qui a le ſel pour objet.

Léopold Otton de Gaudi, *Chef du Département des affaires de la Pruſſe & de la Lithuanie orientale & occidentale.*

Le Comte de Schulenbourg, Maréchal de Cour.

Le Comte de Sacken, Grand-Chambellan.

Le Baron de Heggniz, *Surintendant des mines.*

Le Comte de Goerz, Grand-Maître de la Garderobe, & Miniſtre plénipotentiaire en Ruſſie.

Le Baron de Danckelmann, *actuellement en Siléſie.*

GARDES DES ARCHIVES.

Meſſieurs.

Reimari.
Schlutter.
Düſtel.
Faïſch.
Dohm.
Deux Secrétaires intimes.

CHANCELERIE D'ETAT INTIME.

Meſſieurs

Podevils, Conſeiller d'Etat, *chargé de l'expédition des affaires relatives à la Marche de Brandebourg.*

Le Baron de Dankelmann, Conſeiller d'Etat intime, *chargé de l'expédition des affaires de Poméranie.*

De Sellenthin, Conſeiller de Guerre, & Secrétaire intime, *chargé de l'expédition des affaires de Magdebourg, d'Halberſtadt, de Minden, de Ravensberg, & de Cleves.*

De Marconnaye, Conſeiller de Légation, & Secrétaire intime, *chargé de l'expédition des affaires de France.*

Meſſieurs.

Reimari, Conſeiller de Guerre, & Secrétaire intime, *chargé de l'expédition des affaires des Provinces de la ſucceſſion d'Orange*, comme Lingen, Mœurs, Gueldres & Neufchatel, & *du Toggenbourg.*

De Keith, Conſeiller de Légation, & Chambellan Royal.

Spicker, Conſeiller de Guerre, & Secrétaire intime, *chargé de l'expédition des affaires de Pruſſe & de la Friſe orientale.*

Quatre Secrétaires intimes.

CONSEIL DES FINANCES, DE GUERRE ET DES DOMAINES.

Ce Conſeil, partagé en ſix principaux Départements, ſe tient ordinairement le Mardi, le Mercredi, & le Jeudi matin.

PRÉSIDENT.

Le Roi.

VICE-PRÉSIDENT.

Le Baron de Blumenthal, *Chef du Département de la Poméranie & de Neumarck.*

DIRECTEURS.

Meſſieurs

Le Baron de Schulenbourg, Chef du Département de Magdebourg, Cleves, Marche Electorale, Gueldres, Neufchatel, Minden, Halberſtadt, Mœurs, Friſe orientale, Ravensberg, Toggenbourg, Lugen, des revenus de la ſucceſſion d'Orange, Chef du Département des Forêts dans toutes les Provinces Royales, & Directeur-général de la Commiſſion établie pour le ſoulagement des Veuves.

Le Baron de Goerne.

Le Baron de Gaudi.

Le Baron de Heinitz.

Le Baron de Schulenbourg, Capitaine-général d'Infanterie.

CONSEILLERS.

Meſſieurs

Werder. | Stouver.
Grothe. |

Ces trois Conſeillers exercent par *interim* dans le ſecond Département de la Marche Electorale & de la Société pour le ſel.

Le Baron de Goldbeck, Directeur par *interim* des affaires des Poſtes du Royaume.

Le Baron de Tarrach, Conſeiller intime des Finances, Directeur de la Commiſſion relative aux Manufactures & au Magaſin de ſoie.

Wlomes, Conſeiller intime & des Finances, de la Guerre & des Domaines, *Avocat-général du Conſeil.*

C'eſt à ce Miniſtre qu'il appartient de propoſer les affaires au Conſeil, dans les divers Départements qui le compoſent.

Beger, Conſeiller intime des Finances, & Préſident du Conſeil de Réviſion.

TRIBUNAL SUPRÊME DE JUSTICE.

Meſſieurs

De Munchlauſen, Chanoine de Magdebourg, Directeur de la Cour féodale, *Préſident.*

De Carmer, Grand-Chancelier du Royaume de Pruſſe & de toutes les Provinces Royales, Chef de la Juſtice, & Miniſtre d'Etat.

Le Baron de Zedliz.

Le Baron de Derneberg.

Douze autres Conſeillers.

GRAND TRIBUNAL PRIVÉ.

Ce Tribunal, compoſé d'un Préſident & de dix Conſeillers, ſe tient tous les Mardis & les Jeudis.

M. Feriedman de Munchlauſen, Chanoine de Magdebourg, *Préſident.*

CHAMBRE DE JUSTICE.

Ce Sénat, dont les assemblées se tiennent les Lundis, Mercredis & Vendredis, à huit heures du matin, est distribué en trois Chambres.

Messieurs

Le Baron de Doernberg, *Chef des trois Chambres.*
Kesler, *Président de la premiere.*
Rebeur, premier Directeur du College Royal de Médecine, *Président de la seconde.*
Le Baron de Doernberg, *Président de la troisieme.*

COUR FÉODALE.

Messieurs

De Munchhausen, Chanoine de Magdebourg, *Directeur.*
Cherer, Conseiller & Garde des Archives.

COMMISSION ÉTABLIE POUR CONNAÎTRE DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES DE LA RELIGION RÉFORMÉE.

M. le Baron Doernberg, *Président.*

GRAND CONSISTOIRE DE LA MARCHE ELECTORALE.

Messieurs

Le Baron de Zedliz, *premier Président.*
De Hayen, Chanoine de Brandebourg, *Président.*

DIRECTOIRE DES ARMÉES.

Messieurs

Le Baron de Zedliz, *Directeur.*
Le Président de Hayen, *Sous-Directeur*

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

M. le Baron de Goldbech, *Directeur par* interim.

BANQUE ROYALE.

Directeurs. Messieurs

Le Comte de Schulenberg, Ministre d'État intime.
Rose, Conseiller des Finances intime, & *Commissaire de la Banque.*
Arend.
Kopken.
Wlemer.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES ACCISES ET DES DOUANES.

Messieurs

De Goerne, *Directeur.*
De la Haye de Launay, *Régisseur & Président.*

GRAND TRIBUNAL DES ACCISES ET DES DOUANES.

M. le Baron de Zedliz, *Président.*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU TABAC.

Messieurs

Naguſch, Conseiller des Finances, *Président.*
Le Baron de Taubenhein, *Directeur.*

CHAMBRE DES COMPTES.

M. Kummer, Conseiller intime des Finances, *Président.*

CHANCELERIE PRIVÉE DE GUERRE.

M. de la Mothe, Conseiller d'Etat intime, *Secrétaire de la Guerre intime actuel.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES VIVRES.

Messieurs

Le Baron de Schulenbourg, Capitaine-général *Directeur.*
Tleſch, Conseiller intime des Finances, de Guerre & des Domaines, *Sous-Directeur.*

COLLEGE DE MÉDECINE.

Meſſieurs

De Hayen, *Chef.*
De Rebener, *Directeur.*
Cothenius, Conſeiller intime, *Médecin ordinaire du Roi & des Armées.*

COLLEGE DE GUERRE, DES DOMAINES ET DES FINANCES DE LA MARCHE ELECTORALE.

Meſſieurs

De Srigrotte, *Préſident.*
De Mauſwitz, *Directeur.*

COMMISSION ÉTABLIE DANS LA MARCHE DE BRANDEBOURG, POUR LE SOULAGEMENT DES VEUVES.

M. de Thos, Doyen du Chapitre de Havelberg, *Directeur.*

COMMISSION ÉTABLIE POUR LE SOULAGEMENT DES ORPHELINS.

M. Théodore de Clermont, *Préſident.*

GOUVERNEUR DE BRANDEBOURG.

M. d'Arnim, Conſeiller de Juſtice intime, & Doyen du Chapitre de Brandebourg.

GOUVERNEUR DE LA MARCHE ELECTORALE.

M. de Hayen, Préſident du grand Conſiſtoire de cette Province.

MINISTRES RESIDENTS PRÈS LES COURS ÉTRANGERES.

	Meſſieurs
Paris.	Le Baron de Golz, *Miniſtre Plénipotent.* Sandos de Rollin, *Sécrétaire de Lég.* Denis de Monteſſieu, *Agent.*
Rome.	Cicſani, *Agent.*
Madrid.	Le Comte de Noſtiz, *Miniſtre Plénip.* Bilfinger, *Secrétaire de Légation.*
Sardaigne.	Le Baron de Chambrier d'Oleyas, *Envoyé Extraordinaire.*
Vienne.	Le Baron Jean Sterman de Riedeſel, *Env. Extraordinaire.*
Ratisbonne.	Le Comte de Schwarzenau, *Miniſt. Pl.* Ganz, *Secrétaire de Légat.*
Cercle du Haut Rhin.	Godefroi Adam de Stochſtetter, *Miniſt. Plénipotentiaire.*
Cercle de Franconie & Suabe.	Le Baron Pfeil, *Miniſt. Plénipot.*
Cercle de Baſſe Saxe & Hambourg.	De Hecht, *Miniſtre Plénipotentiaire.* Pierre Greve, *Agent.*
Veniſe.	Le Comte Cataneo, *chargé d'affaires.*
Cercle de Weſtphalie ou Cologne.	Henri-Théodore d'Emminghaus, *M. Pl.*
Dreſde.	Philippe-Charles Alvenſleben, *Env. Ex.*
Danemarck.	Auguſte-Guillaume de Biſmack, *Env. Ex.*
Suede.	Le Baron de Keller, *Envoyé Extraord.* Menké, *Secrétaire de Légat.*

Meſſieurs

Ruſſe. Le Comte Charles Frédéric-Adam de Goerz, *Envoyé Extraord.*
Hutel, *Secrétaire de Légation.*

Londres. Le Comte de Luſin, *Envoyé Extr.*
Sébaſtien Fridach, *Conſul.*

La Haye. Frédéric Guillaume de Thulmeyer, *Envoyé Extraordinaire.*

Lisbonne. Louis Clément Bramkamp, *Réſident.*

POLOGNE.

La Pologne, l'un des plus vaſtes Royaumes de l'Europe, malgré le démembrement qu'il vient d'éprouver, eſt bornée au Nord, par la Mer Baltique, qui la ſépare de la Suède; à l'Orient, par la Tartarie & la Moſcovie; au Midi, par le Pont-Euxin, la Valachie, la Moldavie, la Tranſilvanie & la Hongrie; à l'Occident, par la Poméranie, le Brandebourg, la Siléſie & la Moravie. Sa longueur depuis l'extrémité du Margraviat de Brandebourg juſqu'aux frontieres de Moſcovie, eſt de 210 lieues polonaiſes. Sa largeur depuis le fond de la Pokucie juſqu'au Parnau en Livonie, eſt de près de 200 lieues du même pays.

L'air y eſt aſſez tempéré; le pays eſt plat, & préſente de vaſtes plaines fertiles en bleds, & abondantes en pâturages.

Dans ſon état actuel, la Pologne ne comprend gueres plus de 5 millions d'ames; & c'eſt à l'adminiſtration féodale que les déſerts immenſes, dont ce pays eſt rempli, doivent leur naiſſance. Les Juifs, qui s'y ſont emparés de la plus grande partie du Commerce, y montent à 800 mille. Il n'y a pas de pays où cette Nation fugitive ſe ſoit autant propagée.

Warſovie, que l'on peut conſidérer comme la Capitale de la Pologne, contient 60 mille citoyens. Cette Ville n'offre rien de remarquable que ſes Fauxbourgs. C'eſt à Cracovie que ſe fait la cérémonie du Couronnement des Rois.

Le Royaume de Pologne eſt le ſeul électif qu'il y ait en Europe. Son Gouvernement, qu'on ne peut non plus comparer à aucun de ceux qui ſubſiſtent ſur la Terre, eſt partie monarchique & partie ariſtocratique; mais l'autorité de la Nobleſſe l'emporte infiniment ſur le pouvoir du Roi. Il n'y a, à proprement parler, qu'un ſeul ordre de Citoyens, qui eſt compoſé

des Nobles ; tous les autres ſont des eſclaves attachés à la glebe. La Nobleſſe a ſeule le droit de donner ſes ſuffrages à celui qui ſe préſente pour monter ſur le Trône.

Les titres que prend le Roi de Pologne à la tête de ſes Univerſaux, ſont ainſi conçus : « Par la grace » de Dieu, Roi de Pologne, Grand-Duc de Lithua» nie, de Ruſſie, de Pruſſe, de Maſovie, de Samo» gitie, de Kiovie, de Volhynie, de Podolie de Pol» dachie, de Livonie, de Smolensk, de Severie, & » de Czernikovie. »

La puiſſance légiſlative réſide eſſentiellement dans la Diete, qui ſe tient dans l'ancien Chateau de Warſovie. C'eſt au Roi qu'il appartient de convoquer tous les deux ans cette Aſſemblée ; & ſi ce Prince y manquait, la République a le pouvoir de s'aſſembler elle-même. Les Diétines de chaque Palatinat précédent toujours la Diete générale, & on y choiſit les repréſentans de l'Ordre Equeſtre : c'eſt ce qui forme la Chambre des Nonces. Un vice radical dans ces Dietes, & qui renverſera tôt ou tard la Monarchie Polonaiſe, c'eſt qu'une déciſion, pour avoir force de loi, doit être approuvée par les trois Ordres d'un conſentement unanime. L'oppoſition d'un ſeul Nonce arrête tout : tel eſt le privilege que donne à ces Palatins le *Liberum veto*.

L'Archevêque de Gneſne, Primat du Royaume, a l'adminiſtration de l'Etat pendant l'interregne. C'eſt ce Prélat qui convoque la Diete, & qui nomme le Roi, après qu'il a été élu à la pluralité des voix.

Selon des états rendus publics, il eſt certain que l'armée de la Couronne de Pologne conſiſte en 11,438 hommes effectifs, ſavoir 2,963 de Cavalerie, 733 de troupes legeres, 1,039 Dragons, 827 d'Artillerie, & 5,876 d'Infanterie. Dans ce nombre on comprend les Officiers & les Bas-Officiers. L'armée du Grand-Duché de Lithuanie eſt compoſée de 2,497 hommes de Cavalerie, 1,945 d'Infanterie, auxquels il faut joindre 25 Officiers de l'Etat Major ; ce qui fait 4,467 hom-

mes pour l'armée de Lithuanie. On évalue les revenus de la République à quinze millions de livres de France.

La grande Province de Lithuanie eſt ſituée à l'Orient de la Pologne. Elle eſt preſque entiérement couverte de lacs & de forêts ; delà vient qu'elle n'eſt ni fertile ni peuplée.

Cette Région avait autrefois ſes Souverains particuliers ; mais l'un des Jagellons ayant épouſé Hedwige, Princeſſe de Pologne, ce Prince fut élu Roi des Polonais ; & les deux Etats ſe réunirent alors pour toujours ; à condition que la Lithuanie ſerait conſidérée comme Province alliée & indépendante de la Pologne, ſous le gouvernement du même Souverain.

La Capitale de ce Pays eſt Wilhna, Ville grande, mais mal bâtie. On y trouve auſſi Grodno, où la Diete ſe tient tous les ſix ans.

La nature a donné à la Pologne tout ce qu'il faut pour vivre, grains, miel, cire, poiſſons, gibier ; & tout ce qu'il faut pour l'enrichir, bleds, pâturages, beſtiaux, laines, cuirs, ſalines, métaux, minéraux, &c. Cependant l'Europe n'a pas de peuples plus pauvres ; la terre & l'eau tout y appelle un commerce avantageux ; & cette branche importante de l'induſtrie ne s'y montre qu'en tremblant. L'Etat qui a été inſulté pluſieurs fois par des flottes, n'a pas même penſé juſqu'à préſent à ſe former une petite Marine guerriere. Tel eſt le fruit de l'anarchie féodale qui ruine ce beau Royaume. On apprend cependant avec ſatisfaction, que le Prince Staniſlas Poniatowski, neveu du Roi, attire journellement ſur la terre de Nowodwor, une grande quantité de Laboureurs & d'Ouvriers, auxquels il fait les avances dont ils peuvent avoir beſoin pour la culture des terres, ou l'exercice de leur profeſſion : mais l'annonce d'une liberté générale produirait beaucoup plus de fruit que tous ces efforts paſſageres, que le ſentiment de l'eſclavage étouffe dès leur naiſſance.

La Religion Romaine eſt celle de Pologne ; on y reçoit cependant des Calviniſtes, des Luthériens, des

Grecs ſchiſmatiques, des Mahométans & des Juifs. Ceux-ci y jouiſſent de fort grands privileges, que leur accorda autrefois Casimir le Grand, en faveur de la Juive Eſther, ſa concubine. Ces peuples ont en Pologne près de 300 Synagogues. D'ailleurs les Polonais ſe piquent d'obſerver les rites Romains dans toutes leurs auſtérités, & à l'abſtinence ordinaire du Vendredi & du Samedi, ils ont ajouté celle du Mercredi.

Les Confréries ſanglantes des Flagellans ſont auſſi communes dans cette partie du Nord, que vers le Midi; & c'eſt vraiſemblablement delà que le Roi de France Henri III en rapporta le goût.

L'hiſtoire de Pologne eſt un tiſſu de miracles, plus invraiſemblables les uns que les autres. La plupart des faits les plus importans y ſont tellement dénaturés, qu'ils ne ſont plus reconnaiſſables. Si l'on en croit ſes faſtes, Popiel II, Prince de Pologne, au IXe ſiecle, fut pourſuivi avec un tel acharnement par les rats, que ces animaux le dévorerent lui & toute ſa famille. Le pouvoir des Papes a toujours été fort étendu en Pologne; cependant malgré toute la bigoterie des Polonais, ils ne font aucune difficulté de changer d'épouſe lorſque la premiere ne leur plaît pas.

Les Polonais ſont naturellement vifs & ſpirituels. S'ils n'ont pas fait autant de progrès dans les Sciences & les Arts que leur eſprit pouvait le leur permettre, c'eſt vraiſemblablement à la nature de leur Gouvernement qu'ils doivent reprocher cette eſpece d'engourdiſſement dans lequel ils gémiſſent à cet égard. On voit cependant par ce qui s'eſt paſſé dans les dernieres Dietes, que la philoſophie commence à darder ſes rayons ſur ce peuple reſpectable. Les papiers publics nous diſent qu'un Marchand de la Baſſe-Saxe vient d'ériger dans ce Royaume une Imprimerie en caracteres hébreux, & que l'on va inceſſamment élever à Cracovie, une Chaire grecque; mais les Critiques préféreraient à cet établiſſement celui d'une Chaire de Philoſophie polonaiſe.

L'Aigle Blanc eſt le ſeul Ordre de Chevalerie de Pologne. (*Voyez l'Article des Ordres de Chevalerie.*)

MONNOIES.

Le ducat, qui y vaut fixe	16 florins ½ ou 2 rixdalers 19 gros polonais.
Le rixdaler, qu'on diviſe en	90 gros.
Le florin en	30 gros.
Et le gros en	18 pennings.

Les monnoies étrangeres qui peuvent y avoir cours, ne nous ſont point connues.

MAISON ROYALE.

STANISLAS AUGUSTE DE PONIATOWSKI, né 17 Janvier 1732, élu Roi de Pologne & Grand-Duc de Lithuanie 7 Septembre 1764, couronné 25 Novembre de la même année.

Caſimir, Prince de Poniatowsky, Oncle du Roi, né 15 Septembre 1721, marié à

Appollonie, Fille de Baſile Uſtarxiky, Caſtellan de Preſmiel.

N. N. Poniatowsky, Fille du Prince Caſimir, née 17 Janvier 1736, mariée 20 Janvier 1751.

Staniſlas Poniatowsky, Lieutenant-général des Armées de Pologne, Fils de la Princeſſe précédente, né 23 Novembre 1754.

Conſtance Poniatowsky, Sœur du Prince Staniſlas, née 2 Mars 1759, mariée 4 Avril 1775, au Comte Staniſlas de Tyskiwicz.

Louiſe, Fille du Prince Caſimir, née 21 Mars 1728, mariée au Comte Jean Xamoisky, Vaivode de Podolie.

Iſabelle, Fille du Prince Caſimir, née 10 Février 1730, mariée 19 Novembre 1748, au Comte Branicky, Caſtellan de Cracovie, veuve 9 Octobre 1771.

Théreſe, Fille de Léopold, Comte de Kinsky, mariée 3 Mai 1761, à André Poniatowsky, Fils du Prince Caſimir, veuve 3 Mars 1773.

Joſeph

Joſeph Poniatowsky, Fils du Prince André, né 10 Janvier 1763.

N. N. Poniatowsky, Fille du Prince André, née 15 Mai 1765.

Michel Poniatowsky, Fils du Prince Caſimir, né 12 Octobre 1736, Evêque de Plocsko en 1773, & Coadjuteur de l'Evêché de Cracovie en 1775.

DUC DE COURLANDE.

Charles-Auguſte, Prince de Pologne & de Saxe, né 13 Juillet 1733, créé Duc héréditaire de Courlande en 1758, & inveſti de cette Principauté le 8 Janvier 1759, marié à Françoiſe, Princeſſe de Corvin Kraſinski 25 Mars 1760.

Marie-Chriſte-Albertine-Charlotte-Marguerite, leur Fille, née 7 Décembre 1779.

SÉNATEURS DE POLOGNE ET DU GRAND-DUCHÉ DE LITHUANIE.

ARCHEVÊQUES, 2.

Meſſieurs

1777 Le Prince Antoine-Caſimir Oſtrowsky, Archevêque de Gneſne, Primat de Pologne & de Lithuanie.

1780 Ferdinand Kiky, Archevêque de Lemberg.

ÉVÊQUES, 15.

1759 Le Prince de Severien, Evêque de Cracovie.

1777 Joſeph Rybinsky, Evêque de Cujavie.

1780 Antoine Okensky, Evêque de Poſnanie.

1762 Le Prince Ignace Maſſalsky, Evêque de Wilna.

Ces deux derniers Prélats ont alternativement la préſéance l'un ſur l'autre.

1773 Le Prince Michel Poniatowsky, Evêque de Plocsko, Coadjuteur de l'Evêché de Cracovie & Prince de Poltusk. Son Coadj. à Plocsko eſt, depuis 1775, le Prince de Sielun, Evêq. d'Uranople.

Meſſieurs

1766 Le Prince Ignace Kraſriki, Evêque d'Ermlande.
1770 Félix Turski, Evêque de Luzk & Breſzeſc en Lithuanie.

Ces deux derniers Prélats ont alternativement la préſéance l'un ſur l'autre.

1768 Joſeph Kierski, Evêque de Przemyſle. Son Coadjuteur eſt le Chanoine Betaniski de Boleſlau.
1778 Etienne Gedroic, Evêque de Samaite.
1759 André Bayer, Evêque de Culm. Son Coadjuteur eſt, depuis 1778, Jean-Charles, Comte de Stahenzollern, Evêque de Dibonia.
1780 Jean-Aloiſe Alexandrowicz, Evêque de Chelm.
1774 Comte François de Tencin Oſſolinski: ſon Coadjuteur eſt Gaſpar Ciciſzowski, Evêq. de Tebaſta.
1759 Adam Kraſinski, Evêque de Kaminiec. Son Coadjuteur eſt Jean Dembowski.
1781 Joſeph Koſakowski, Evêq. de Liefland en Livonie.
1763 Gabriel Wodzinski, Evêque de Smolenski: ſon Coadjuteur eſt Adam Naruſzewicz, Evêque d'Emaüs.

WAIVODES, 38.

Meſſieurs

	Provinces.
Le Prince Antoine Lubomirski, Caſtellan de	*Cracovie.*
1780 Staniſlas Dembinski,	*Cracovie.*
1760 Le Prince Antoine Jablonowski,	*Poſnanie.*

Ces deux derniers ont alternativement la préſéance l'un ſur l'autre.

1767 Le Prince Charles Radzïvil,	*Vilna.*
1774 Mathias Soltik,	*Sendomir.*
1775 Le Prince Michel Radzivil,	*Vilna.*
1775 Le Prince Auguſte Sulkowski,	*Kaliſch.*
1770 Thadeus Oginski,	*Trok.*
1775 Nicolas Malachawski,	*Siradie.*
1778 André Oginski,	*Troki.*

Meſſieurs

		Provinces.
1775	Simon Ozierzbiki, Caſtellan de	*Lencici.*
	Le Gouvernement de Samogitie eſt vacant.	
1770	Louis Domski,	*Brzeſcie en Cujavie.*
1772	Le Prince Staniſlas Lubomirski,	*Kiovie.*
1764	André Moſzczenski,	*Innowroclavie.*
1731	Le Prince Auguſte-Alexand. Czartoriski,	*Ruſſie.*
1775	Le Prince Jerôme Sanguſzko,	*Volhinie.*
1770	Jean Zamoiski,	*Podolie.*
1776	Joſeph Skumin Tiſzkiwiz,	*Smolensko.*
1779	Le Comte Ignace Twardowski,	*Lublin.*
1775	Joſeph Soſnowski,	*Polotzk.*
1763	Ignace Cetner,	*Belzig.*
1773	Joſeph Niſiolowski,	*Novogrod.*
1779	Théod. Szidlowski,	*Plocsko.*
1781	Joſeph Prozor,	*Witepski.*
1781	Le Comte Louis Makronowski,	*Maſovie.*
1780	Le Comte Joſeph Oſſolinski,	*Podlachie.*
1774	Baſil Walicki,	*Rava.*
1780	Jean Ziberg,	*Brzeſcie en Lithuanie.*
1766	François Czapski,	*Culm.*
1770	Joſeph Hulſen,	*Miſciſlau.*
1798	Michael Czapski,	*Marienbourg.*
1772	Mathias Lanckoronski,	*Braclau.*
1779	Felix-Antoine Los,	*Poméranie.*
1773	Le Prince Joſeph Radzivil,	*Minski.*
1780	Gaſpar Rogalinski,	*Lithuanie.*
1780	François Leduchowski,	*Cziernikor.*
1775	Le Prince Antoine Sulkowski,	*Gneſne.*

MINISTRES D'ÉTAT.

Meſſieurs

1776 Le Prince Lubomirski, *Grand-Maréchal de la Couronne.*

1781 Joſeph Vladiſlas Gurowski, *Grand-Maréchal de Lithuanie.*

Meſſieurs

1774 Le Comte François-Xavier Braniki, *Général de la Couronne.*
1768 Le Comte Michel Oginski, *Général de Lithuanie.*
1780 L'Evêque Antoine Okenski de Pozen, *Grand-Chancelier de la Couronne.*
1775 Le Prince Alexandre Sapieha, *Grand-Chancelier de Lithuanie.*
1780 Hyacinthe Malachowski, *Sous-Chancelier de la Couronne.*
1773 Joachim Litawor Ereptowiz, *Sous-Chancelier de Lithuanie.*
1774 Le Prince Adam Poninski, *Grand-Tréſorier de la Couronne.*
1764 Michel Brzoſtowski, *Grand-Tréſorier de Lithuanie.*
1775 Le Comte François Rzewuski, *Maréchal de la Couronne.*
1781 Michel Comte Mniszech, *Maréchal de Lithuanie.*
1774 Le Comte Severin Rzewuski, *Lieutenant-général de la Couronne.*
1780 Le Comte Louis Skumie Tiskiwiz, *Lieutinant-général de Lithuanie.*
1763 Roch Kokowski, *Tréſorier de la Couronne.*
1765 Antoine Tizenhaus, *Tréſorier de Lithuanie.*

CASTELLANS DU PREMIER RANG, 54.

Meſſieurs

1763 Joſeph Mielzinski, *de Poſen.*
1774 Adam Lonki, *de Sendomir.*
1763 Roch Zbiiewski, *de Kaliſch.*
1780 Pierre Malachowski, *de Woynicz.*
1763 Joſeph Sterzinski, *de Gneſne.*
1780 Uladiſlas Biernacki, *de Siradie.*
1763 Thadés Lipski, *de Lencici.*
1776 Antoine Gilgud, *de Samogitie.*
1775 Paul Dombski, *de Brzeſcie en Cujavie.*
1772 Joſeph Stempkowski, *de Kievie.*
1772 Théod. Moſzczenski, *d'Innowroclau.*

Meſſieurs

1757 Michel Leduchowski, *de Volhinie.*
1777 Joſeph Popiel, *de Lemberg.*
1768 Cajétan Thriniewiecki, *de Kaminieck.*
1770 Andre Zienkowiz, *de Smolensko.*
1773 Cajetan Szeptyki, *de Lublin.*
1778 Thadés Zaba, *de Polocski.*
1780 Andre Kucopatniki, *de Belsk.*
1773 Raphael Jelenski, *de Novogrod.*
. . . . ., *Blocsko.*
1777 Thomas Oſtrowski, *de Czersko.*
1779 Thomas Alexandrowicz, *de Podlachie.*
1774 Math. Luſzezewski, *de Rava.*
1775 Joſeph Biſtri, *Brzeſcie en Lithuanie.*
1772 Conſtantin Bninski, *de Culm.*
1778 Staniſlas Tiſzkiewiz, *de Mſciſlau.*
1772 Jacques Brzebendowski, *d Elbing.*
1774 Martin Grocholski, *de Braclowie.*
1775 Thomas de Bruſzack, *de Danzig.*
1779 Adam Chmara, *de Minski.*
1778 Le Comte François Mir, *de Livonie.*
1766 Joſeph Bozidar Padhorſdenski, *de Czernichovie.*
1778 François Podoski, *de Maſuren.*

CASTELLANS DU SECOND RANG, 53.

Meſſieurs

1771 Staniſlas Anckwicz, *de Sandecz.*
1781 Staniſlas Rogolinski, *de Meſcriz.*
1780 François-Xavier Kachanowski, *de Wiliſca.*
1780 François Zielniski, *de Biecz.*
1780 Joſeph Potoki, *de Rogogno.*
1774 Michel Schwidzinski, *de Radom.*
1780 Thomas Soltik, *de Zbarow.*
1780 Joſeph Moſzcenski, *de Lenda.*
1770 Charles Kodzutski, *de Srzem.*
1772 Siméon-Caſimir Szidlowski, *de Zarnovie.*
1777 Paul Papiel, *de Malagoſcz.*
1780 Louis Karſniki, *de Vielun.*
1770 Simeon Szeptiki, *de Przemiſla.*

Messieurs

1778 Antoine Lepinski, *de Halitz.*
1780 Albert Marchoki, *de Sandeck.*
1776 Albert Weglinski, *de Chelm.*
1778 Michel Padoski, *de Dobrzin.*
1775 André Schwienciki, *de Polaniecz.*
1778 Raph. Gurowski, *de Przement.*
1780 Thad. Zakrzewski, *de Krzywin.*
1774 Etienne Dembowski, *d'Rzechovie.*
1775 Louis Madzejowski, *de Nakel.*
1776 Eduard Garcinski, *de Rospier.*
1778 Jean Kwilcki, *de Biechovie.*
1770 Ignace Koscielski, *de Bromberg.*
1775 Michel Radozewski, *de Brzescie.*
1780 Joseph Brzezinski, *de Kruswik.*
1780 Michel Grodzicki, *d'Osvieczin.*
1778 Casimir Kierski, *de Kaminieck.*
1778 Stanislas Richlowski, *de Spizimirz.*
1772 Boguslas Ustzeiki, *d'Innowlodz.*
1780 Pierre Suminski, *de Koval.*
1772 Jacques Komorowski, *de Santok.*
1775 Adam Lazaki, *de Sochaczow.*
1779 Chrétien Opaki, *de Wisk.*
1780 Mathias Sobolewski, *de Warschau.*
1771 Antoine Lasoki, *de Gostin.*
1777 François Zboinski, *de Racionz.*
1777 François Rosciszenwski, *de Sierpsk.*
1778 François Klanigarskri, *de Wiszogrod.*
1780 Thomas Rokitniki, *de Ripin.*
1778 Leo Korzeniewski, *de Zakrocim.*
1780 Joseph Oborski, *de Ciechanovie.*
1778 Ignace Cieskowski, *de Liw.*
1778 Stanislas Sicronkowski, *de Slonsk.*
1767 Martin Didinski, *de Lubaczerie.*
1771 Mathias Zbiiewski, *de Konarie en Sieradie.*
1767 Le Comte J. Tarnowski, *de Konarie en Lencici.*
1766 François Mieczowski, *de Konarie en Cujavie.*
1778 Albert Ritzewski, *de Busk.*

Meſſieurs

1775 Hiacinthe Jezierski, *de Lukovie.*
1775 Onuphr. Bierzinski, *de Zitomir.*
1775 Staniſlas Pruſinski, *d'Owrnez.*

MINISTRES RÉSIDENTS PRÉS LES COURS ÉTRANGERES.

Meſſieurs

Rome.	Thomas de Marcheze, *Miniſtre Plén.*
Pétersbourg.	Auguſte de Delbold, *Miniſtre Plénip.*
Pruſſe.	Le Comte Kivilecki, *Envoyé Extr.* Conſtantin Pileſtin, *chargé d'affair.*
Vienne.	Vincent Zaviſa, *Secrétaire de Légation.*

LA HONGRIE ET LA TRANSILVANIE.

La Hongrie, qui forme un Royaume de 120 lieues du Midi au Nord, & de 140 du Levant au Couchant, eſt bornée au Midi, par la Drave, qui la ſépare de l'Eſclavonie, & par la Servie; à l'Orient, par la Valachie & la Tranſylvanie; au Nord, par les monts Crapacks; & à l'Occident, par la Moravie, l'Autriche & la Styrie.

L'air de cette région eſt aſſez mal-ſain, ſurtout dans la partie méridionale; mais ſon terroir eſt extrêmement fertile. Il produit les vins les plus eſtimés de l'Europe. On connait ſur-tout celui de Tokai, qu'on ne ſert communément qu'à la table des Souverains. On fait monter la population de ce Royaume à 6 millions d'ames.

La Hongrie ſe diviſe en haute & en baſſe. Bude eſt la Capitale de la Baſſe-Hongrie, & Presbourg de la haute; l'une comprend environ 80 mille ames, & l'autre ſeulement 60 mille. Les autres Villes de la Hongrie ſont fort peu conſidérables. Elles ne contiennent pour la plupart que deux ou trois cents maiſons, & ſe reſſentent encore des ravages occaſionnés par les Turcs & par les guerres civiles. C'eſt à Presbourg que l'on couronne les Rois, & que les Etats du Royaume tiennent leur aſſemblée.

Le Gouvernement de Hongrie eſt purement monarchique. Le pouvoir du Prince eſt cependant tempéré par les Etats du Royaume, qui ont une influence aſſez importante dans l'adminiſtration des affaires. Le Roi porte le ſurnom d'*Apoſtolique*; & ce titre a été confirmé en 1758, par le Pape Clément XIII, à l'Impératrice Marie-Thérèſe.

Long-tems la Couronne de Hongrie fut élective.

Depuis 1687 elle eſt héréditaire dans la Maiſon d'Autriche ; & en vertu de la Conſtitution de Presbourg, de l'an 1723, elle peut être poſſédée par les femmes.

Les Nobles de Hongrie jouiſſent de pluſieurs privileges très-importans, & ſpécialement de celui d'exemption de toutes redevances au Roi pour leurs terres ; les Payſans, ſans être ſerfs comme ceux de Pologne & de Ruſſie, ne ſont pas moins miſérables. Ils ne ſont que les fermiers des Nobles, qui peuvent les congédier à leur gré. Les derniers Réglements de l'Empereur ont un peu ſoulagé leur ſort.

Les revenus publics conſiſtent en contributions, dont on a dit que la Nobleſſe eſt exempte, en péages, produits des mines & des ſalines qui appartiennent à la Couronne, & dans ce que le Prince retire du Fiſc & du Domaine Royal. Depuis 1764, la contribution de la Hongrie a été fixée à 4 millions 70 mille florins. Les mines rapportent environ 2 millions de florins par an.

La Religion Catholique y eſt la dominante ; cependant on y tolere les Sectes réformées, & les Juifs y ont quelques Synagogues. Les différents Edits que l'Empereur a publiés ſur la tolérance, ont fait tomber dans ces régions les armes des mains du fanatiſme.

La langue Hongroiſe eſt une dialecte de la langue Eſclavonne. On y parle latin dans tous les Tribunaux ; le peuple même parle encore aſſez généralement cette langue.

La fertilité du terroir & la richeſſe du pays ſemblent inviter les Hongrois à ſe livrer au commerce ; mais il paraît que cette branche eſſentielle de l'induſtrie des Nations policées, n'y eſt pas tout auſſi cultivée qu'elle devrait l'être. On obſerve ſeulement que le commerce du tabac y augmente conſidérablement depuis la guerre d'Amérique avec l'Angleterre. En 1780, on en a fait paſſer de ce Royaume par Trieſte, 100,759 livres en poudre, & 3,278,137 livres en feuilles ; ce qui a produit plus d'un million de livres de notre monnoie. La Hongrie a fourni auſſi une grande quantité de cuivre, pendant le cours de l'année 1781 ; il en a

été tranſporté 40 mille quintaux de Trieſte en Eſpagne, pour doubler les Vaiſſeaux & les Frégates de la marine de ce Royaume. Il paraît que ces deux branches importantes de commerce ne ſe montrent pas avec moins d'activité pendant l'année qui s'écoule.

Il ne paraît pas que les Sciences aient jetté juſqu'à préſent un grand éclat en Hongrie; mais on voit avec plaiſir que tous les eſprits s'y occupent actuellement de cet objet. Le Baron de Zay a établi, cette année 1782, à Presbourg, une Société littéraire de douze Savans, qui, ſous les auſpices de l'Empereur, publieront des Mémoires propres à jetter quelques lumieres ſur l'hiſtoire générale & particuliere, ainſi que ſur les productions de la Littérature hongroiſe. L'attention principale de ces Savans ſe portera de préférence, relativement à l'hiſtoire, ſur ce qui s'eſt paſſé ſous le regne du fameux Mathias Corvin. On s'occupe auſſi actuellement de convenir d'un plan général d'études dans un College, où les Hongrois pourront faire élever leurs enfans. Les Luthériens, les Réformés, les Grecs, ont envoyé leurs Députés pour aſſiſter à la rédaction de ce plan, également avantageux pour ces différentes Communions.

Les Arts n'ont pas encore fait en Hongrie tous les progrès qu'on aurait lieu d'attendre d'une Nation auſſi ſenſée que le ſont les Hongrois. La diſtance énorme qui ſépare les différents ordres de l'Etat, s'eſt vraiſemblablement oppoſée juſqu'à préſent au développement du génie de ce Peuple. Il faut eſpérer que les efforts que fait l'Empereur pour briſer ces barrieres, vraiment honteuſes pour l'humanité, feront germer en Hongrie les Beaux-Arts, & rendront à ce ſujet, un jour, les habitans de ce beau Royaume, les rivaux des autres Peuples de l'Europe.

L'Ordre de Saint-Etienne eſt le ſeul établi en Hongrie. (*Voyez l'Article des Ordres de Chevalerie.*)

A l'Orient de la Hongrie eſt la Tranſylvanie, ainſi nommée des forêts qui l'environnent de tous côtés. Son terroir eſt très-fertile en bled & en vin : on y

nourrit quantité de beſtiaux ; & l'on trouve dans ſes montagnes des minéraux & des métaux.

Cette Principauté eut long tems ſes Souverains particuliers, qui portaient le titre de Vaivodes ; Michel Abaffi, le dernier de ces Princes, s'étant mis ſous la protection de la Maiſon d'Autriche, elle en eſt devenue propriétaire incommutable, par le traité de Carlowitz, ſigné en 1699. L'Empereur y tient aujourd'hui un Gouverneur.

La Capitale de cette Province eſt Hermanſtadt, grande Ville, aſſez peuplée, réſidence du Gouverneur Autrichien.

MAISON ROYALE.

JOSEPH II, Empereur d'Allemagne, Roi de Hongrie & Prince de Tranſylvanie. (*Voyez l'Empire d'Allemagne.*)

CONSEILS ROYAUX établis en Hongrie.

CONSEIL ROYAL DE GOUVERNEMENT, APPELLÉ *LOCUM-TENENTIALE.*

Le Prince de Wirtemberg, Gouverneur de Hongrie, *Préſident.*

CONSEIL PROVINCIAL, APPELLÉ *COMMISSARIUS PROVINCIALIS.*

M. le Comte Cſaky de Kereſzreg, *Directeur.*

CONSEIL DES FINANCES.

M. le Comte Erdeudi de Moniorokerek, *Préſident.*
M. le Comte de Feſtetick de Tolva, *Vice-Préſident.*

CONSEIL ROYAL DE DALMATIE, CROATIE, ET ESCLAVONIE.

M. Le Comte de Nadaſd, Vice-Roi de la Croatie, en cette qualité, *Préſident.*

TRIBUNAUX SUPÉRIEURS DE HONGRIE.

TRIBUNAL, *appellé* Tabula Septemviralis, *établi à Peſt.*

Le Préſident de ce Tribunal eſt toujours le Lieutenant-général du Royaume.

TRIBUNAL, *appellé* Tabula Regia, *établi à Peſt.*

M. Jacob Szvetics de Nemy-Sagody, *Préſident.*

GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE DE HONGRIE.

Meſſieurs

1782 Le Prince de Wirtemberg, *Lieutenant-général.*
1762 Le Comte Fekete de Galantha, *Chancelier du Royaume.*
1756 Le Comte de Nadaſd, *Vice Roi de Croatie, de Dalmatie & d'Eſclavonie.*
Le Prince Bathyan, *Grand-Tréſorier.*
Le Prince d'Eſterhazy de Galantha, *Capitaine-général des forces de Hongrie.*
Le Comte d'Eſterhazy de Galantha, *Grand-Maître de la Maiſon du Roi.*
1772 Le Comte Cſaky de Kereſzezeg, *Grand-Maréchal du Royaume.*
1773 Le Comte Erdedy de Monyoroekrek, *Grand-Chambellan.*
1776 Le Comte de Karoly de Nagy-Karoly, *Grand-Bouteiller.*
1777 Le Comte Pallfy d'Erdeud, *Capitaine des Gardes.*
1778 Le Comte Koller de Nagymania, *Grand-Echanſ.*

GARDES-COURONNE, *Conſervatores-Coronæ.*

Meſſieurs.

1772 Le Comte Graſſalkovie de Gyerack.
1772 Le Comte de Reglevies de Buzin.

BOHEME.

Le Royaume de Boheme, qui ne comprend que 900 milles quarrés d'Allemagne, eſt borné au Nord, par la Miſnie, la Luſace & la Siléſie; au Couchant, par l'Electorat de Saxe, la Principauté de Culmbach & le Haut-Palatinat; au Midi, par la Baviere & l'Autriche; & à l'Orient, par la Moravie, la Siléſie & le Comté de Glatz.

Cet Etat offre par-tout l'image du déſert & de la ſolitude. Telles ſeront toujours les contrées qui ne ſont pas habitées par leurs Souverains. On n'en fait monter la population qu'à 2 millions d'habitans. Prague, ſituée ſur la Moldaw, qui contient 83 mille ames, en eſt la Capitale. Cette Ville, avec titre d'Archevêché, eſt l'une des plus belles, des plus grandes & des plus célebres d'Allemagne. On y voit une Univerſité, fondée en 1347, autrefois très-fameuſe, & qui n'a plus aujourd'hui pour elle que ſon antiquité. On y remarque auſſi beaucoup de bâtiments magnifiques, parmi leſquels les étrangers admirent le Palais des Rois, & la grande place de la Ville neuve, où l'on a élevé une ſuperbe Maiſon-de-Ville.

La Couronne de Boheme, autrefois élective, eſt devenue héréditaire depuis 1547, époque de la révolte des Bohémiens contre Ferdinand leur Souverain. C'eſt à l'Archevêque de Prague qu'il appartient de couronner les Rois, en vertu d'une Bulle accordée par le Pape en 1345. Le Prince qui porte cette Couronne eſt Electeur de l'Empire, & tient le premier rang parmi les Electeurs laïcs.

La rébellion de 1547 fit perdre aux Bohémiens tous leurs privileges; & depuis cet événement, occaſionné par la ſuperſtition, les Rois de Boheme ont exercé une autorité abſolue ſur leurs ſujets. Cependant les payſans de ce pays ont été affranchis de l'ancienne

ſervitude, qui les rendait tous eſclaves du Souverain, ou des Seigneurs particuliers.

Les contributions ordinaires de ce Royaume ſont payées par 50 mille perſonnes domiciliées, dont chacune fournit 66 florins, ce qui forme une ſomme de 3 millions 300 mille florins.

Les contributions extraordinaires ſe levent ſur les rentes ſeigneuriales. On met auſſi des impôts ſur la bierre, la viande, le bétail, le tabac, &c.

Suivant les nouveaux arrangements militaires établis dans les Etats d'Autriche, la Boheme paye annuellement pour cet objet 5 millions 270 mille 488 florins 44 kreutzers; & pour l'entretien de la Milice perpétuelle au nombre de 24 mille hommes, établie en 1753 dans tous les Pays Autrichiens, ce Royaume fournit 9 mille hommes.

La Boheme eſt une région très-fertile en bled, en ſafran, & ſurtout en houblon, dont on fait d'excellente bierre. Il y a des mines d'argent, d'étain & de plomb. On y trouve des diamans & d'autres pierres précieuſes, & une grande quantité de bétail. La partie méridionale porte du vin d'une aſſez bonne qualité. Cependant le commerce y languit, & l'on n'y voit qu'un très-petit nombre de Manufactures, malgré les ſoins que s'eſt donnés l'Impératrice Marie-Thereſe, pour y en établir.

La Maiſon d'Autriche, à laquelle ce Royaume appartient depuis pluſieurs ſiecles, en a exclu long-tems tout autre Religion que la Catholique; l'eſprit philoſophique de l'Empereur régnant a rétabli les choſes dans leur état primitif, & les Bohémiens ont eu la ſatisfaction de voir publier chez eux l'Edit reſpectable de la tolérance. On voit encore parmi eux une multitude de Réformés, reſtes des Huſſites & des autres Sectaires, dont les fureurs penſerent embraſer la Boheme dans le ſeizieme ſiecle. La maniere avec laquelle ils ſe comportent aujourd'hui, fait préſumer qu'ils déteſtent autant le fanatiſme qui ſouleva leurs ancêtres, que leur Souverain hait la contrainte en matiere de Religion.

L'Etoile Rouge eſt le ſeul Ordre de Chevalerie en Boheme. (*Voyez l'Article des Ordres de Chevalerie.*)

DES MONNOIES.

MONNOIES D'OR.

Le ducat de cremnitz, à 4 florins 12 krs.
Le ducat Impérial & Royal, à 4 florins 10 krs.
Le ducat ſouverain de 3 ducats, ou à 12 fl. 22 ½ krs.
Le ſouverain de 1 ½ ducat, à 6 florins 11 ¼ krs.

Monnoies d'argent.

Le rixdaler eſpece, à 2 florins.
Le demi-rixdaler eſpece, ou le florin, à 60 krs.
Le demi-florin, à 30 krs.
Des pieces de 20, 17, 10, 7, 3 & 1 ½ krs.

En cuivre.

Des gröſchels de 3 pen., des pieces de 2 & 1 pen.

MAISON ROYALE.

JOSEPH II, Empereur, Roi de Boheme. (*Voyez l'Empire d'Allemagne.*)

CONSEILS ROYAUX ÉTABLIS EN BOHEME.

(*Voyez l'article de l'Empire.*)

CONSEIL ROYAL, POUR L'ADMINISTRATION DE LA BOHEME.

M. le Prince de Furſtenberg, *Préſident.*
Quinze Conſeillers, nommés *Aſſeſſeurs.*

COMMISSION RELATIVE AUX AFFAIRES QUI CONCERNENT LA COUR DE ROME.

M. le Comte de Pachta, *Préſident.*
Six Aſſeſſeurs en qualité de Barons, & huit comme Chevaliers.

CONSEIL SUPÉRIEUR, ÉTABLI A PRAGUE pour rendre la Juſtice en dernier reſſort.

M. le Comte de Pachta, *Directeur.*

Treize Aſſeſſeurs comme Comtes & Barons, un Greffier, un Sous-Tréſorier, le Gouverneur du Cercle de Konigſgratz, & ſix autres Aſſeſſeurs comme Chevaliers & Savans.

Ce Conſeil s'aſſemble trois fois par an, & dure dix-huit jours. Les quatre derniers jours ſont deſtinés aux affaires où les Veuves & les Orphelins ſont intéreſſés.

PETIT CONSEIL.

Ce petit Conſeil eſt compoſé du Vice-Gouverneur de Prague, & de cinq Conſeillers. Il ſe tient toujours en même tems que le Conſeil ſupérieur. Les affaires de peu conſéquence ſont de ſon reſſort.

CONSEIL DES FINANCES.

M. le Comte de Noſtitz, *Directeur.*

Après lui ſont vingt Aſſeſſeurs Barons, & neuf de l'Ordre des Chevaliers.

Ce Conſeil ſe tient quatre fois par an.

CONSEIL DES DROITS FÉODAUX.

. . . . . , *Directeur & Préſident.*

Les Aſſeſſeurs ſont les mêmes que ceux du Conſeil des Finances. Ce Conſeil ſe tient quatre fois l'année; & il ceſſe toujours ſes ſéances quatre jours avant celui des Finances.

TRIBUNAL DES APPELLATIONS.

M. le Comte de Wieſchid, *Préſident.*
M. le Comte de Wallis, *Vice Préſident.*

Ce Conſeil comprend 35 Conſeillers, dont 17 ſont pris

pris parmi les Barons, neuf parmi les Chevaliers, & neuf dans l'ordre des Savans.

CONSEILS ÉTABLIS DANS LA MORAVIE.

Ils ſont au même nombre & au même état que ceux de Prague. Les principaux Membres ſont :

Meſſieurs

Le Comte de Blumegen, *Préſident du Conſeil établi pour l'adminiſtration de la Moravie, de celui des Appellations, & Gouverneur de la Province.*

Le Comte de Tſirodin, *Grand-Tréſorier.*

Le Comte de Murrowky, *Procureur-général.*

Le Baron de Locella, *Préſident de la Commiſſion Eccléſiaſtique.*

COURS ÉTABLIES EN SILÉSIE.

M. Le Comte de Brigido, *Préſident des Conſeils de Commerce, des Appellations & des Finances.*

Les autres Tribunaux ſont, la Commiſſion Eccléſiaſtique, la Juridiction inférieure du Commerce, &c. Il y en a auſſi pluſieurs dans les Principautés de Teſchen, de Tropaw & de Jegendorff.

CRIMÉE.

C'est vraiſemblablement pour la premiere fois que la Crimée figure parmi les Puiſſances de l'Europe. Si l'on calcule par ce qui s'eſt paſſé depuis quelques années dans cette preſqu'Iſle, ce qu'elle peut devenir, lorſque les Tartares qui l'habitent, ſeront entiérement civiliſés, nous avons tout lieu de croire que de ſon ſein ſortira un jour quelque Prince Légiſlateur & Guerrier qui lui donnera la même conſiſtance dont jouiſſent aujourd'hui nos Monarchies. D'ailleurs, ſon Souverain, reconnu indépendant par le Traité de 1774, exerce déjà dans ſes Etats la même autorité que les autres Têtes couronnées de l'Europe déploient dans les leurs ; &, s'il n'entretient encore avec elles aucune correſpondance, c'eſt aux guerres civiles qui agitent ſon Royaume depuis ſa naiſſance, & ſur-tout au mépris des Muſulmans pour les Chrétiens, que l'on doit imputer le ſilence du Khan. La Ruſſie, à laquelle ce Prince doit ſa Couronne, entretient déja auprès de lui un Miniſtre, revêtu du titre d'Ambaſſadeur.

La preſqu'Iſle de Crimée, connue autrefois ſous le nom de Cherſonnèſe Taurique, eſt bornée au Sud, par la mer Noire, à l'Eſt par la Circaſſie, & au Nord par les Palus Méotides & la Tartarie Précopite. Les peuples qui l'habitent, ſortis originairement de la Grande-Tartarie, s'appellent petits Tartares. Leur prince porte le titre de Roi, que la langue du pays appelle Khan. Longtems ce Monarque fut tributaire du Sultan des Turcs ; & en effet, la région qu'il occupe, était compriſe dans les vaſtes Etats de l'Empire Muſulman, au moment de l'irruption des Tartares ; mais ſa ſouveraineté a été reconnue abſolument indépendante, par le Traité conclu en en 1774 entre la Porte & la Ruſſie.

Le Royaume de Crimée eſt électif ; & c'eſt à cette diſpoſition, émanée de la liberté naturelle aux Tartares,

que l'on doit imputer ces troubles inteſtins, ces guerres cruelles qui le déchirent depuis pluſieurs années. Il y a plus; les Sujets du Khan ont le droit de le dépoſer, & de placer un autre ſur ſon trône, lorſqu'ils ont quelques importans motifs de mécontentement à lui oppoſer. La convention faite entre le Sultan & la Ruſſie, en 1779, porte expreſſément » qu'au cas qu'il » vînt à s'élever des troubles parmi les Tartares, ou » que ceux-ci, mécontents de leur Prince, en vouluſ- » ſent mettre un autre à ſa place, on le laiſſerait jouir, » à cet égard, d'une liberté entiere, à moins que ces diſ- » ſentions inteſtines ne montaſſent à un point qu'elles » ne puiſſent être appaiſées ſans l'intervention des Puiſ- » ſances étrangeres, & qu'alors la Porte & la Ruſſie agi- » raient de concert. »

La Crimée n'eſt pas auſſi peuplée qu'elle le deviendra, lorſque ſes habitans, quittant la vie errante & vagabonde, ſe livreront au commerce & à la culture des campagnes. Les principales Villes de ce Royaume ſont Bacha-Seraï, réſidence ordinaire du Khan; Caffa, qui donne ſon nom au détroit qui réunit la mer d'Azoph au Pont-Euxin; Erim, Or ou Précope, bâtie ſur l'Iſthme de même nom, qui réunit la Crimée au reſte de la petite Tartarie, habitée par les Nogais; & Balvelava ou Jambel, chantier deſtiné à la conſtruction des Vaiſſeaux. Le détroit de Caffa s'appellait autrefois Boſphore-Cimmérien.

La plupart des habitans qui peuplent les Villes, ſont des Turcs que le commerce a appellés dans ces régions, ou qui y demeuraient déja, quand les Tartares s'en ſont emparés. En général, les petits Tartares n'ont pas de demeures fixes; ces peuples vagabonds logent communément ſous des tentes ou des cabanes qu'ils tranſportent ſur des chariots, quand ils veulent changer de campement. Ils ſont cruels, brutaux, livrés au brigandage, & très-poltrons. La chair de cheval, demi-crue, forme leur plus délicieuſe nourriture. Le lait de leurs cavales fait leur boiſſon ordinaire; & ils ont l'art de l'ap-

prêter dans des outres, de maniere qu'il ſe traveſtit en une liqueur ſpiritueuſe qui les enivre, quand ils en boivent à l'excès. Leur religion eſt la Mahométane.

Le commerce d'un peuple auſſi peu ſédentaire doit être fort borné : il ne conſiſte en général, que dans les eſclaves qu'il fait ſur ſes voiſins, & ſpécialement aux environs de la Circaſſie. Cependant ceux qui ſe ſont fixés dans les Villes, donnent beaucoup plus d'activité à ce genre d'induſtrie. Les Européans en tirent ſur-tout diverſes pelleteries, qui ſont fort eſtimées.

KHAN.

MAHOMET-SAHIM-GUERAI, né le 12 Janvier 1730, proclamé Khan de la Crimée & du Cuban le 15 Mars 1773.

MINISTRE.

M. de Conſtantinoff, *Miniſtre Plénipotentiaire de Ruſſie auprès du Khan.*

ARTICLE II.

TABLEAU DES RÉPUBLIQUES DE L'EUROPE.

VENISE.

VENISE eſt la plus ancienne des Républiques de l'Europe. Les Pays ſoumis à ſa domination s'étendent d'Orient en Occident, ſur une eſpace d'environ 100 lieues, à compter depuis l'extrémité du Bergamaſc & les confins du Milanès, juſqu'au bord de l'Iſtrie, ſituée dans la partie orientale de la mer Adriatique. La largeur moyenne de cet Etat n'eſt guere que de 25 lieues du Nord au Sud. On y compte environ 2 millions d'habitans; & Veniſe, l'une des plus belles, des plus riches, des plus célebres & des plus conſidérables Villes du Monde, en comprend environ 180 mille.

Cette Ville eſt l'une des plus ſingulieres de l'Univers par ſa conſtruction. Elle eſt bâtie ſur 72 îles, qui communiquent entre elles par un très-grand nombre de ponts. Les maiſons ſont toutes ſur pilotis; des canaux forment les rues; on les traverſe dans des bateaux appellés gondoles. Les étrangers y admirent l'Egliſe & la place de Saint Marc, le Palais Ducal, l'Arſenal & le pont de Rialto, qui n'a qu'une arcade de 90 pieds de long.

Il n'y a point d'ariſtocratie dans le monde mieux caractériſée que celle de Veniſe. Deux cent ſix familles, qui comprennent 523 branches & environ 1500 Nobles, en âge de majorité, forment le Conſeil général, dépoſitaire du pouvoir ſouverain, qui ſeul fait les loix, & qui choiſit les principaux Officiers de la République. Indépendamment de ce Conſeil, il en eſt encore quatre autres; tels que le Sénat ou le Conſeil des Prégadis; le College des vingt-ſix, qui donne audience aux Ambaſſadeurs; le Conſeil des dix, qui

juge des crimes d'Etat, & le Conseil Spirituel, qui regle les affaires de Religion.

Le Doge est le Chef de la République. Ce Magistrat, qu'on élit pour la vie, a les honneurs de la souveraineté, sans en avoir le pouvoir. Son autorité se borne à présider à tous les Conseils qui forment l'essence de la République & du Gouvernement de Venise: c'est le Sénat qui gouverne en son nom. Placé dans une élévation apparente, il est plus véritablement sujet qu'aucun autre; il a pour son partage la dépendance, la solitude, une circonspection nécessaire, & souvent des oppositions mortifiantes pendant toute sa vie. Lorsqu'il marche en cérémonie, il est suivi d'un homme destiné à représenter celui qui coupa la tête au Doge Faillier; & le Lundi gras il est obligé de saluer les colonnes de la place, où cette exécution mémorable fut faite. Il ne peut quitter la Ville sans en avoir obtenu la permission de six Conseillers d'Etat; & lorsqu'il sort, il n'est décoré d'aucune marque extérieure, propre à le faire distinguer des autres Nobles. Il porte, comme celui de Genes, le titre de Séréniſſime.

La République pourrait aisement entretenir 25 mille hommes de troupes; mais comme il y a long-tems qu'elle n'a eu de guerre, elle n'entretient pas aujourd'hui plus de 10 mille hommes, destinés à garder les places frontieres du côté de la Turquie & du Milanès. Elle n'a pas non plus d'armée navale réglée pendant la paix; mais elle peut armer vingt-cinq Galeres en peu de tems. Elle entretient seulement dans le golfe de Venise, une escadre de six Galeres avec plusieurs Galiotes & Brigantins, qui croisent incessamment contre les Corsaires. Le revenu réglé de cette République peut monter à vingt-cinq millions.

Le commerce de Venise est très-florissant: depuis long-tems cette République se croit souveraine de la mer Adriatique; & long-tems personne n'osa attaquer de front cette prétention importante. On y observe encore annuellement une cérémonie, qui retrace l'image de cette ancienne puissance maritime. Le jour de

l'Ascension, le Doge, accompagné du Sénat, & monté sur un Vaisseau que l'on appelle le *Bucentaure*, s'avance dans la rade de Venise, & épouse solennellement la Mer. La Banque de Venise, l'une des plus célebres de l'Europe, est aussi la plus accréditée.

Les Sciences & les Arts n'y sont aujourd'hui pas les mêmes progrès que le commerce. Les Nobles sont trop riches pour cultiver les Arts ou les Belles-Lettres; & le peuple est trop sérieusement occupé de son commerce & de ses intérêts, pour développer ses talents sur ce sujet. La ville de Venise offre cependant des morceaux si précieux d'architecture, qu'il suffit de les considérer sérieusement pour devenir artiste.

La Religion des Vénitiens est la Catholique-Romaine. L'Archevêque de Venise, nommé par le Sénat, porte le titre de Patriarche. L'Inquisition, qui a plutôt pour objet la politique que la Religion, n'a rien de cet appareil [imposant qui] fait frémir les citoyens en Espagne & en Portugal.

Les Gazettes du mois de Juillet dernier ont publié que « le Senat avait ordonné aux Docteurs & Professeurs en Droit Canon de l'Université de Padoue, » de rechercher la cause des fréquents divorces qui » arrivent dans ce siecle. Il y en a eu, ajoutent-elles, » cent trente dans quatre mois, dans les seuls Etats » que possede la République en terre-ferme; & l'on » remarque que dans les 500 premieres années de » Rome payenne, il n'y en eut pas un seul ».

Il y a trois Ordres de Chevalerie à Venise; ceux du Doge, de Saint-Marc, & de l'Etoile. (*Voyez l'Article des Ordres de Chevalerie.*)

MONNOIES.

MONNOIES D'OR.

	Livres.	*Sols.*
Le sequin d'or, qui y vaut	22	».
Idem de Florence,	21	10.
Idem de Rome,	21	».

	Livres.	Sols.
L'ongre d'Empire,	21	».
L'ongre de Hollande,	21	».
Le philippe de Milan,	11	».
La piſtole d'Eſpagne,	37	10.
Les louis d'or vieux de France,	37	10.
Et le ducat effectif d'argent,	8	».

Il y a encore un ducat courant, mais qui eſt imaginaire ; il eſt de 6 livres 4 ſols, ou 224 marcheti.

La livre y eſt compoſée de 20 ſols, & le ſol de 12 deniers courans ou de picoli.

DOGE.

PAUL RENIER, né 21 Novembre 1710, élu Doge 14 Janvier 1779.

MINISTRES RÉSIDENTS près les Cours étrangeres.

	Meſſieurs
à Rom^e.	De Zuliani, *Ambaſſadeur.* De Zugcato, *Secrétaire d'Ambaſſade.*
Vienne.	Le Chevalier Sebaſtien Foſcarini, *Amb.* Lavizzari, *Secrétaire d'Ambaſſade.*
France.	Le Chevalier Delphino, *Ambaſſadeur.* De Gradenigo, *Secrétaire d'Ambaſſade.*
La Porte.	Garzani, *Bayle.*
Londres.	Cavalli, *Miniſtre Réſident.*
Naples.	Alberti, *Miniſtre Reſident.*
Milan.	Vignola, *Miniſtre Réſident.*
Madrid.	Le Chevalier Capello, *Ambaſſadeur.*
Turin.	Ceſar Vignola, *Réſident.*
Suiſſe.	Jean Colombo, *Réſident.*

CONSULS DE VENISE EN PAYS ÉTRANGERS.

	Meſſieurs
Naples.	Jacob Buonviccini.
Maroc.	Jean Chiappe.
Marſeille.	Barthélemi Cornet.
Gênes.	Cajétan Gervaſoni.

GÊNES.

GÉNES eſt une République dont le territoire comprend 55 lieues du Levant au Couchant, & 25 du Midi au Nord. Gênes, fondée depuis plus de deux mille ans, ſur la rive ſeptentrionale de la Méditerranée, en eſt la Capitale. Cette Ville contient une population d'environ 80 mille ames; & celle de l'Etat entier monte à 400 mille.

Long-tems le Gouvernement de cette République fut très-tumultueux & fort ſanguinaire. On obſerve que depuis 1494 juſqu'en 1528, elle fut gouvernée de plus de douze manieres différentes; par des Comtes, des Conſuls, des Podeſtats, des Capitaines, des Gouverneurs, des Lieutenans, des Recteurs du Peuple, des Abbés du Peuple, des Réformateurs, des Ducs nobles & populaires. Il n'eſt aucun Etat en Italie qui ait eſſuyé autant de changements. Aujourd'hui ſon Gouvernement eſt ariſtocratique. Mais telle a été la ſageſſe d'André Doria, reſtaurateur de cette République, que l'ariſtocratie ſe montre avec les caracteres doux & bienfaiſans du Gouvernement populaire, ſans en offrir les inconvenients.

Tous les deux ans on élit un Chef, ſous le titre de *Doge*, qui repréſente la République dans les cérémonies d'éclat. L'autorité de ce Magiſtrat eſt très-bornée; & tout annonce qu'il a été plutôt établi pour la repréſentation, que pour donner du nerf à la République, ou pour y montrer ſon pouvoir. Il préſide cependant à tous les Conſeils, & lui ſeul a le droit de propoſer dans les délibérations. On ne peut choiſir après lui aucune perſonne de ſa famille; & il ne peut être élu de nouveau que cinq ans après avoir quitté cette dignité.

L'Etat de Gênes, quoique l'un des plus bornés d'Italie, eſt l'un des plus importans, ſoit par les prin-

cipes conſtitutifs de la République, ſoit par l'induſtrie de ſes habitans. Il entretient actuellement 2 mille 500 hommes de troupes réglées ; & il pourrait en lever au beſoin 20 mille. Il y a même toujours 30 mille hommes de milice prêts à marcher. Chaque Canton a ſa Compagnie ; & les différents Corps de la Ville ont les leurs : on les raſſemble tous les mois pour les paſſer en revue, & faire un petit exercice militaire.

Quoique le Pays ſoumis à la République de Gênes ſoit plein de montagnes, la côte eſt très-agréable & fort fertile. Elle produit d'excellents vins, de très-bons fruits, & quantité d'olives, de citrons & d'oranges. Cependant les revenus de la République ne vont pas à 5 millions de France. Il eſt vrai que la Banque de Saint-George en a plus de 10 qui lui ont été engagés par l'Etat, & qui ſe perçoivent ſur tous les Membres qui compoſent la République ; mais une grande partie de ces revenus eſt déjà aliénée. Au reſte, l'opulence des particuliers tient lieu des tréſors de l'Etat.

Long-tems les Génois ont partagé avec les Vénitiens l'empire de la Mer. La puiſſance maritime des premiers n'eſt pas aujourd'hui ſi formidable qu'elle l'étoit autrefois ; cependant leur commerce eſt encore fort étendu, & la Banque de Saint-George eſt l'une des plus accréditées de l'Europe : au reſte les Génois, uniquement occupés à s'enrichir, négligent communément la culture de leur eſprit ; & les Sciences & les Arts ſont preſqu'entierement ignorés parmi eux. Ce Peuple eſt cependant tout auſſi ſpirituel qu'il eſt induſtrieux. Tranſporté au milieu des terres, il cultiverait les Sciences avec autant de ſuccès, qu'il met de lumieres & d'activité dans ſon commerce.

DES MONNOIES.

Les eſpeces qui ont cours à Gênes, ſont

	Liv.	S.
Les piſtoles de Gênes,	23	12.
Idem d'Eſpagne,	23	12.
Idem de Naples,	23	12.

	Livres.	Sols.
Les piſtoles de Veniſe,	23	12.
Idem de Florence,	23	12.
Les louis d'or vieux de France,	23	12.
Idem dits mirlitons,	22	12.
Idem dits au ſoleil,	29	».
Les louis neufs,	29	».
Les piſtoles vieilles de Rome,	22	».
Idem d'Avignon,	22	».
Idem de Milan,	22	».
Idem de Parme & Plaiſance,	22	».
Idem neuves de Rome,	21	8.
Idem de Savoie,	21	8.
Idem de Modene,	21	8.
Idem de Mantoue,	21	8.
Idem de Bologne,	21	8.
Les demi-piſtoles de Sardaigne,	10	12.
Les lisbonines de Portugal,	37	12.
Les ſequins de Veniſe,	13	10.
Idem de Gênes,	13	10.
Idem de Florence,	13	10.
Idem de Rome,	13	2.

Monnoies d'argent.

	Livres	Sols.	Den.
L'écu de 4 livres ou lires,	5	».	».
Monnoie dite Giorgine de Gênes,	1	6	».
La livre de banque,	1	5	».
Le ducaton de Milan,	7	6	».
Idem de Veniſe,	7	6	».
Idem de Parme,	7	6	».
Idem de Plaiſance,	7	6	».
Idem de Savoie,	7	6	».
Idem de Mantoue,	7	6	».
Le philippe de Milan,	6	16	».
La piaſtre à la roſe de Livourne,	5	13	4.
La lanternine de Livourne,	6	».	».
La piaſtre florentine,	7	8	».
L'écu neuf de Rome,	6	14	».
L'écu vieux dito,	7	1	».

	Livres.	Sols.	Den.
Le teſton vieux au moulin,	2	2	».
Le teſton neuf,	1	18	».
L'écu neuf de France,	6	12	».
L'écu aux couronnes dito,	7	4	».
L'écu de Savoie,	6	12	».
La livre dito,	1	6	».
L'Argentine,	2	12	».
La piaſtre neuve d'Eſpagne,	6	8	».
La livre d'Eſpagne, dite patigno,	1	5	».
Et l'écu d'argent de juſte poids,	9	10	».

D O G E.

MARC-ANTOINE GENTILE, élu Doge le 8 Mars 1781.

MINISTRES RÉSIDENTS près les Cours Etrangeres.

Meſſieurs

Londres.	Dagello, *Miniſtre.*
Madrid.	Pallavicini, *Miniſtre Plénipotentiaire.*
Paris.	Le Marquis Chriſt. Spinola, *Min. Pl.*
Turin.	Caroggia, *Miniſtre.*
Vienne.	Durazz, *Miniſtre Plénipotentiaire.* Alegrette, *Secrétaire de Légation.*
Naples.	Campi, *chargé d'affaires.*
Rome.	Seraphin Figari, *Agent.*
Florence.	Cortiglia, *Réſident.*

CONSULS DE LA REPUBLIQUE, En Pays étrangers.

Meſſieurs

Rouſſillon, Languedoc & Perpignan.	Joſeph-Philippe Pagnon.
Toulon.	Louis Julien.
Marſeille.	Nicolas Pagano.
Bordeaux.	Pierre-Louis Ravina.

LUCQUES.

Tout le territoire de la République de Lucques n'a que 40 milles de long, sur 15 de large. Ce petit Etat ne comprend que 118 mille ames. La Capitale, située à cinq lieues de la mer de Toscane, & à 4 lieues au Nord de Pise, en contient 20 mille ; les 98 mille restantes habitent les Villages & les Châteaux de l'Etat.

Le Gouvernement de Lucques est aristocratique ; c'est-à-dire, que les Nobles seuls y ont part. La noblesse y est héréditaire ; cependant on l'obtient quelquefois, ou par un mérite personnel, ou par le payement d'une somme d'argent, pourvu que l'on soit d'une bonne & ancienne famille. Il est à craindre que ce dernier moyen d'annoblissement, s'il n'est pas employé avec prudence, ne culbute un jour les principes fondamentaux de cette République.

Les Nobles sont distribués en deux Congrégations, dont chacune comprend 90 personnes, avec plus de 30 adjoints. Ces deux Congrégations forment alternativement le Conseil, chacune une année ; & celle qui termine l'année de son gouvernement, choisit dans son corps 20 personnes, qui élisent ensuite les Membres de la nouvelle Congrégation pour l'année suivante, en les prenant parmi les Nobles qui n'étaient pas compris dans celle qui quitte ; car on ne peut y entrer deux ans de suite.

La puissance législative & le pouvoir suprême résident dans un Conseil, composé des deux Congrégaréunies. La République a pour Chef un *Gonfalonnier ;* ce Magistrat est le premier représentant & le premier proposant dans les délibérations ; c'est à quoi se réduit tout son pouvoir. Il porte une robe de velours ou de damas cramoisi & une veste galonnée. On le qualifie de Prince de la République, & en lui parlant on lui donne le titre d'Excellence. Il loge dans le Palais

de la République, où il eſt nourri aux dépens de l'Etat, pendant les deux mois que dure ſa magiſtrature. Il a tous les honneurs de la ſouveraineté, ſans en avoir le pouvoir.

La République a toujours 20 mille hommes de milice exercés, & en état de prendre les armes au beſoin; mais on ſe contente d'entretenir habituellement 6 mille hommes, pour ſervir au premier ſignal.

A Lucques les impoſitions ſont très-modiques; elles ne vont pas à plus de 6 mille livres; auſſi n'y voit-on ni pauvres, ni fainéans. Le luxe n'y a pas encore corrompu les mœurs, & l'égalité républicaine y eſt maintenue autant qu'il eſt poſſible. Tous les Nobles ſont habillés de noir, à moins qu'ils ne ſoient à la campagne. Le Gonfalonnier eſt le ſeul qui ait du galon ſur ſon habit. On n'y voit ni Marquis, ni Comtes, ni aucun autre titre de cette eſpece; & il eſt défendu, ſous peine des galeres, de porter un fuſil ou une épée dans la Ville.

La Religion eſt la Catholique-Romaine.

Le commerce y eſt tout auſſi floriſſant qu'il peut l'être dans une République auſſi bornée; l'huile d'olives ſeule vaut annuellement aux Lucquois cent mille écus. Les ſoyeries ſont ſur-tout un objet très-conſidérables de leur induſtrie. Leurs Manufactures, qui ſont très-nombreuſes, fournillent une grande quantité de velours, de taffetas, de damas & de ſatins. Le pays qui leur appartient eſt d'ailleurs très-fertile. Il produit en abondance des olives, des lupins, des faſéoles, des châtaignes, du millet, du lin & de la ſoie. La Ville de Lucques eſt connue dans les Ouvrages des Italiens, ſous le nom de *Lucca induſtrioſa*; & l'on peut comparer ſon territoire à un beau jardin.

Cependant les Sciences & les Arts ne s'y ſont pas encore montrés avec tout l'éclat que l'eſprit ingénieux & fécond des Lucquois aurait pu leur donner.

DES MONNOIES.

L'écu ou ducado, vaut 7 livres.
La livre, monnoie imaginaire, vaut 20 sols.
Le sol, vaut 12 deniers.
Diverses petites pieces de différentes valeurs.

Toutes les monnoies de Florence y ont cours, avec dix pour cent de plus de valeur qu'à Florence.

MINISTRES DE LA REPUBLIQUE
Auprès des Cours étrangeres.

Messieurs

A *Florence.*	Le Marquis de Santini, *Envoyé Extr.*
Rome.	L'Abbé Paoli, *chargé d'affaires.*
Vienne.	Le Marquis Sbarra, *Envoyé Extraord.*

RAGUSE.

RAGUSE eſt une fort petite République, ſituée ſur les côtes de la mer Adriatique ; elle fait partie de la Dalmatie, & ne contient qu'une population de 6000 ames.

Son Gouvernement, modélé ſur celui de Veniſe, eſt entre les mains de la Nobleſſe. Le Chef de la République s'appelle *Recteur*, & il change tous les mois, ſoit par la voie du ſcrutin, ou de deux manieres différentes par le ſort. Durant ſon adminiſtration, il demeure au Palais & porte la Robe ducale, c'eſt-à-dire, un long *habit de ſoie* à larges manches. Ses appointements ſont de 5 ducats par mois ; mais s'il eſt un des *Prégadis* qui jugent des affaires par appel, il reçoit un ducat par jour.

Comme la République de Raguſe eſt trop faible pour ſe défendre par elle-même, elle s'eſt miſe ſous la protection du Sultan, & le tribut qu'elle lui paye à ce ſujet, y compris les frais de l'Ambaſſade députée tous les trois ans à Conſtantinople, monte annuellement à 2000 ſequins.

Le commerce eſt très-floriſſant dans cette petite République ; & jamais il ne ſe montra avec autant d'activité, que depuis le commencement de la guerre actuelle. Les Négocians Anglais, établis dans pluſieurs Ports d'Italie, ayant équipé à leurs frais, & à l'inſu du Gouvernement de la Lombardie, quantité de corſaires qui infeſtent la Méditerranée, le Pavillon Hollandais ne paraît plus avec ſûreté ſur cette Mer. Les Négocians des Provinces-Unies, qui ont des affaires dans les Echelles du Levant, ſe ſervent du Pavillon Raguſois ; ce qui a augmenté conſidérablement la navigation de cette République depuis un an, & inſpiré à la Régence le deſir d'une liaiſon entre elle & les Etats-généraux. Les habitans de l'état bourgeois font preſque tout le négoce ; & leurs Manufactures ſont très-belles.

Il

Il n'y a que les Recteurs, les Nobles & les Docteurs, qui puiſſent porter des étoffes de ſoie.

La Religion Romaine eſt celle de l'Etat; on y permet cependant l'exercice public de celle des Arméniens & des Mahométans.

La langue vulgaire des Raguſains eſt l'Eſclavone; mais ils parlent preſque tous auſſi l'Italien.

SAINT-MARIN.

SAINT-MARIN eſt une très-petite République enclavée dans le Duché d'Urbin, ſur les confins de la Romagne. Indépendamment de Saint-Marin, l'une des plus fortes Villes d'Italie, la République a ſept Villages ſous ſa dépendance; cependant ſa faibleſſe l'a obligée d'avoir recours au Pape, qui l'a priſe ſous ſa protection. Sa population monte à-peu-près à 20 mille ames.

Le gouvernement de cette République eſt purement démocratique. C'eſt le peuple qui choiſit ſes Chefs & ſes Magiſtrats. Deux Capitaines qu'on élit tous les ſix mois, ſont chargés de repréſenter la République; mais leur autorité eſt ſi circonſcrite & ſi ſagement ſurveillée, qu'ils ne peuvent en abuſer.

En nommant le Protecteur de cette République, nous avons indiqué la Religion qu'elle profeſſe.

Le commerce n'y eſt pas ſans vigueur; mais les Sciences & les Arts n'y ont encore aucun domicile.

ISLE DE MALTHE.

L'Isle de Malthe a à l'Orient, la mer Méditerranée, qui regarde l'Isle de Candie ; au Midi, la ville de Tripoli en Barbarie ; & à l'Occident, les isles de Pantalawai, de Linose & de Lampadouse. Elle peut avoir 6 ou 7 lieues de longueur sur trois de large, & environ 20 de circuit. On y compte six à sept cents mille ames.

Cette Isle appartient aujourd'hui aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, connus parmi nous, depuis deux cents ans, sous le nom de *Chevaliers de Malthe*. Ces Chevaliers sont distribués en sept Nations, qu'on appelle *Langues* ; sçavoir, celles de Provence, d'Auvergne, de France, d'Italie, d'Arragon, d'Allemagne & de Castille. Il y en avait une huitieme, qui comprenait l'Angleterre ; mais depuis le schisme de cette Isle, sa langue ne subsiste plus. Le Chef que ces Chevaliers élisent pour les gouverner, est considéré comme le Souverain de l'Isle. Son autorité, qui ne finit qu'avec sa vie, est monarchique & aristocratique ; monarchique sur les habitans de Malthe & des petites Isles voisines qui appartiennent à l'Ordre, & sur les Chevaliers, en tout ce qui regarde la Regle & les Statuts de la Religion ; aristocratique, dans la décision des affaires importantes, qui ne se fait que par le Grand-Maître & le Chapitre. Il y a deux Conseils ; l'un ordinaire, composé du Grand-Maître, comme Chef des Grands Croix ; l'autre complet, composé des Grands-Croix, & des deux plus anciens Chevaliers de chaque Langue. Un abus dangereux dans le Gouvernement de cette Isle, c'est le pouvoir exorbitant dont y jouit le Clergé. Il suffit d'être dans les Ordres, pour n'avoir rien à craindre du bras séculier.

Du tems de Bosius, on ne comptait dans l'Isle de

Malthe que 25,000 ames, & 8000 à Goze. La population a ſi fort augmenté depuis environ deux ſiecles, que l'on compte aujourd'hui à Malthe & dans les Iſles circonvoiſines, entre 150 & 160 mille ames.

L'Iſle de Malthe n'eſt qu'un rocher ſtérile, & ce n'eſt qu'au travail des Chevaliers que l'on doit le peu de denrées qu'on y ramaſſe. On y recueille du miel, du coton, du cumin & un peu de bled. La Sicile eſt, à proprement parler, ſa mere nourrice. On remarque que l'Iſle ne contient aucun animal venimeux.

Les forces de la Religion conſiſtent, 1°. dans un Régiment de deux Bataillons de 600 hommes chacun, formant en tout dix Compagnies de Mouſquetaires & deux de Grenadiers: 2°. dans un Bataillon de Vaiſſeaux, compoſé de 600 hommes, dont une partie s'embarque ſur l'Eſcadre de la Religion, lorſqu'elle eſt en mer, & l'autre eſt dans l'Iſle, deſtinée à la garde des fortifications extérieures & des magaſins à poudre: 3°. dans un Bataillon des galeres de 350 hommes, qui, lorſqu'il eſt à terre, fait le ſervice des galeres, & eſt obligé de monter la garde au Palais du Général: 4°. dans la garde du Grand-Maître, compoſée de 200 hommes: 5°. dans les garniſons des Forts, qui peuvent monter à 200 hommes: 6°. dans la Milice, qui comprend dix Régiments de 8 à 900 hommes chacun, & dans un Régiment de Chaſſeurs, compoſé de 800 hommes, deſtinés à la garde des côtes. Ce Corps n'eſt payé que lorſque la Religion l'emploie. Le Grand-Maître nomme à toutes les places militaires, ſoit dans la Milice, ſoit dans les Régiments réguliérement entretenus,

Les eſcadres de la Religion ſont compoſées de trois vaiſſeaux de 64 pieces de canon, d'une frégate de 36, de quatre galeres, & de deux galiotes, deſtinées à la garde du Port. Les équipages ſont payés toute l'année, & ſont à peu près du nombre de 2400 hommes, ſans y comprendre les ſoldats.

Les revenus du Grand-Maître peuvent monter juſqu'à trois cents mille écus de Malthe, ou 720,000 li-

vres de France ; & ſes dépenſes ſe bornent à l'entretien de ſa maiſon.

La Religion de Malthe eſt la Catholique ; & l'établiſſement de l'Ordre de Saint-Jean dans cette Iſle, n'a pour objet que la défenſe de cette Communion contre les Infideles.

Les Malthois ſont ſpirituels, vifs, & très enclins à l'amour ; mais on les accuſe de porter le ſentiment de la vengeance juſqu'à l'atrocité. Ils font un commerce très-médiocre. L'eſpoir qu'ils ont de s'enrichir aux dépens des Barbareſques, qu'ils pourchaſſent dans la Méditerranée, émouſſe leur eſprit, & empeche leur induſtrie de faire aucun progrès.

Les Sciences & les Arts ne ſont que faiblement connus dans cette Iſle. Ceux des Chevaliers qui ont du penchant pour ces agréables délaſſements, repaſſent communément dans leur patrie, où ils trouvent, beaucoup mieux qu'à Malthe, tout ce qui peut contribuer à orner leur eſprit & à charmer les ennuis du célibat.

(*Voyez, ſur la Conſtitution de l'Ordre, l'article des Ordres de Chevalerie.*)

MONNOIES.

Le ducat de 3 piaſtres, ou de 30 tarins de Malthe, vaut 12 liv. 10 ſols de France.
La piaſtre de 10 tarins, vaut 4 liv. 3 ſols 4 den.
Le tarin de 20 grains, vaut 8 ſols 4 den.

GRAND-MAITRE DE MALTHE.

EMMANUEL DE ROHAN, né le 19 Avril 1725, élu Grand-Maître le 12 Novembre 1775.

MINISTRES RESIDENTS PRÈS LES COURS ÉTRANGERES.

Meſſieurs

Rome.	Le Bailli de Guiran de la Brianne, *Amb. Ex.*
Paris.	Le Bailli de Breteuil, *Amb. Extraord.*
Madrid.	Le Bailli de Lora, Don Pedro Meſſien de la Cerda, *Ambaſſadeur Extr.*
Vienne.	Le Bailli de Colloredo, *Miniſtre Plénip.*
Naples.	. . . . .
Lisbonne.	Le Commandeur de Guedes, *Min. de l'Ordr.*
Turin.	Le Comm. Afaſco, *chargé des aff. de l'Ord.*
Warſovie.	Le Commandeur Sulkowsky, *chargé d'aff.*
Florence.	Le Commandeur Delcy, *chargé d'affaires.*
Bruxelles.	Le Commandeur de Nieuport, *chargé d'aff.*

RÉPUBLIQUES DES SUISSES.

LA Suiſſe eſt ſituée entre l'Allemagne, qui la borne au Nord & à l'Orient ; la France, à l'Occident, & l'Italie au Midi.

Ce pays eſt hériſſé de lacs & de montagnes ; il produit cependant en pluſieurs endroits du bled & du vin. L'induſtrie des habitans ſupplée à ce que la nature leur a refuſé.

La République des Suiſſes, qui doit ſa naiſſance au courage & à l'intrépidité de Guillaume Tell, remonte à l'an 1315. C'eſt à cette époque, que les habitans de cette région, opprimés par le gouvernement Autrichien, ſe réunirent pour ſecouer le joug d'une autorité dont ils ne pouvaient plus ſupporter le poids. Cette ligue, telle qu'elle ſubſiſte aujourd'hui, eſt une aſſociation politique, formée entre 13 petites Républiques, ſemblables à celles qui compoſent les Etats de Hollande. Cette alliance conſiſte eſſentiellement dans l'engagement réciproque de ſe protéger les unes les autres, par leurs forces réunies, contre tout ennemi du dehors, & de s'entr'aider pour prévenir les événements qui pourraient troubler l'ordre & l'économie de chaque Corps en particulier. Cette conféderation, dont le berceau fut teint du ſang d'une multitude de gens courageux, eſt aujourd'hui reſpectée par ceux même qui avaient alors intéret de la diſſouare ; & des ſujets de la Maiſon d'Autriche, les Suiſſes ſont devenus ſes alliés.

Dans tout ce qui ne bleſſe point la liberté des autres Membres, que l'aſſociation a pour objet, chaque Canton jouit chez lui d'une autorité abſolue, & forme un Etat ſouverain & indépendant. Souvent on voit les uns & les autres d'entre les Cantons, exercer cette indépendance par des prohibitions réciproques. Un Gouvernement proſcrit les monnoies d'un autre, s'il les trouve de trop bas aloi ; il défend, à ſon gré, l'importation ou l'exportation des denrées ou des mar-

chandiſes, pourvu que ce paſſage dans les autres Cantons demeure libre, & qu'à cet égard on ne hauſſe point les péages; il fournit des troupes aux Puiſſances étrangeres, & fait des alliances à ſon choix, ſous la réſerve des traités de la confédération Helvétique.

Le gouvernement de ces Provinces n'eſt pas uniforme. Dans les ſept grands Cantons, Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure, Schaffouſe & Bâle, le gouvernement eſt une ariſtocratie, mêlée d'un peu de démocratie; mais il eſt purement populaire dans les petits Cantons.

Les Députés de toutes ces Républiques s'aſſemblaient autrefois à Bade, Ville fameuſe par ſes bains chauds, pour y tenir la Diete générale; mais, comme le ſort de cette Ville a changé depuis la derniere guerre civile, arrivée en 1712, cette Diete ſe tient aujourd'hui à Frauenfeld.

On y traite des affaires qui intéreſſent tout le Corps Helvétique, telles que la guerre, la paix, les alliances, le gouvernement des Provinces communes; on y donne auſſi audience aux Ambaſſadeurs des Puiſſances étrangeres.

La Diete ordinaire ſe tient une fois chaque année; mais on en aſſemble d'extraordinaires, lorſque les affaires l'exigent.

Les Députés du Canton de Zurich y préſident; mais ils n'ont aucune ſupériorité ſur ceux des autres Cantons, qui y ſiegent chacun dans ſon rang.

Indépendamment des 13 Membres qui compoſent le Corps Helvétique, on trouve pluſieurs Etats indépendans & détachés, qui confinent aux Cantons Suiſſes, & qui, à cauſe de leurs alliances particulieres avec ces Cantons, ont été compris dans les traités des Suiſſes avec quelques Puiſſances étrangeres, ſous le titre d'alliés des Suiſſes.

La Ligue a auſſi ſes Sujets, qui appartiennent au Corps Helvétique, ces Provinces ayant été conquiſes depuis la confédération. On fait communément monter

la population de tous ces Etats à deux millions 500 mille ames.

La table qui suit, donnera une idée des forces relatives de chaque Etat du Corps Helvétique.

Pour former une armée de 13,400 hommes, les Cantons fourniront :

I.	Zurich,	1400. hommes.
II.	Berne,	2000.
III.	Lucerne,	1200.
IV.	Uri,	400.
V.	Schwitz,	600.
VI.	Underwald,	400.
VII.	Zug,	400.
VIII.	Glaris,	400.
IX.	Bâle,	400.
X.	Fribourg,	800.
XI.	Soleure,	600.
XII.	Schaffouse,	400.
XIII.	Appenzell,	600.
	Total . . .	9600.

Les trois Alliés, l'Abbaye de Saint-Gall, 1000; la ville de Saint-Gall, 200; celle de Bienn, 200; ensemble 1400, chaque Etat fournissant une piece de campagne de six livres; en tout seize canons.

Les Provinces sujettes fourniront :

Lugano,	400 hommes.
Locarno,	200.
Mendris,	100.
Val Maggio,	100.
Les Bailliages libres,	300.
Sargantz,	300.
Le Tourgaw,	600.
Baden,	200.
Le Rhinthal,	300.
Total . . .	2400.

La Religion n'eſt pas la même dans toute la Suiſſe. Il y a ſept Cantons Catholiques, tel que Fribourg, Soleure, Zug, Lucerne, Underwald, Schwitz & Uri; quatre Evangéliques, comme Berne, Bâle, Schaffouſe, & Zurich; & deux mixtes, qui ſont, Appenzel & Glaris. Il eſt des Cantons où les trois Religions ſont également profeſſées, ſouvent dans le même lieu & dans le même Temple.

Le pays étant auſſi ingrat qu'il l'eſt, le commerce doit y être ſans activité. Il eſt cependant quelques Cantons, tels que ceux de Bâle, de Berne, de Zurich & de Fribourg, où l'on trouve beaucoup de Négocians fort riches & très-accrédités. Les Sciences y ont beaucoup moins de réputation encore que le commerce. La plupart des ouvrages qui ſont ſortis de la Suiſſe, ont eu pour Auteurs des Français réfugiés, auxquels la liberté de la preſſe, qui regne dans quelques-unes de ces Républiques, fourniſſait l'occaſion de publier librement leurs idées. Auſſi, les Suiſſes, plus braves que Savans, ne ſe piquent-ils pas d'exceller dans le genre d'écrire. Bâle eſt la ſeule Ville de Suiſſe où il y ait Univerſité. Les mœurs ſimples de ce Peuple reſpectable, ſa franchiſe, ſa bravoure, ſa probité, tout cela remplace avantageuſement en lui les qualités frivoles du bel-eſprit.

On trouve dans les montagnes de la Suiſſe, des mines de fer & de plomb, des cryſtaux, des herbes médicinales très-eſtimées, & diverſes curioſités naturelles, comme des coquilles & des corps marins de toutes les eſpeces pétrifiés; des eaux minérales de pluſieurs ſortes, & des bains chauds. Pluſieurs Savans, tels que Meſſieurs Scheuchzer, Lang, Bourguel, & Bertrand, ont fait de riches collections de ces curioſités naturelles. M. l'Abbé de Surlavi, de ſon côté, après avoir parcouru, avec un courage infatigable, toutes les montagnes de ces régions, nous a tracé tout ce qu'elles offrent de plus important dans les trois regnes.

ÉTAT DES XIII MEMBRES DU CORPS HELVÉTIQUE.

I.

ZURICH.

Le Canton de Zurich est situé dans la partie orientale de la Suisse. Sa Capitale est Zurich, située à l'extrémité septentrionale du lac de ce nom, d'où sort la riviere du Limmat, qui divise cette Ville en deux parties

Zurich est une Ville grande, riche, peuplée & très-commerçante. C'est à son antiquité qu'elle doit le premier rang qu'elle occupe dans la confédération.

Cette Ville a deux Conseils, le grand & le petit. Le premier est souverain, & a pour Chef deux Bourgmestres. Les Membres de ces deux Corps se prennent dans les treize tribus qui partagent toute la Bourgeoisie.

Le Canton de Zurich, l'un des plus étendus de la Suisse, est divisé en trente-six Bailliages ou Gouvernements, dont il y en a dix-huit intérieurs, & dix-huit extérieurs.

Les premiers sont gouvernés par des Sénateurs ou des Membres du petit Conseil, qui demeurent dans la Capitale; mais tous les Baillis extérieurs sont obligés de résider dans leurs Gouvernements.

MONNOIES.

	Florins.	Creutzers.
Le ducat du poids de la demi-pistole,	4	15.
Le ducat du poids des deux têtes,	4	18.
Les écus,	4	».
Le demi-florin,	»	30.

	florins.	creutzers	heller.
Les quarts de florins,	»	15.	».
Les baches, dont les ſeize font	1	»	».
Les demi-ſous, qui valent	»	»	6.
Les quarts de ſou, qui valent	»	»	3.
Les ſixiemes de ſou,	»	»	2.

BOURG-MESTRES.

Meſſieurs

4 Mai 1778. Jean-Henri Orell, né en 1715.
20 Nov. 1780. Jean-Henri Ott, né en 1719.

II.

CANTON DE BERNE.

Le Canton de Berne eſt le plus grand de tous; il occupe près du tiers de la Suiſſe, & il s'étend depuis le Rhin à l'Orient, juſqu'à la Ville de Genève à l'Occident.

Sa Capitale eſt bornée ſur l'Aar, qui l'environne de tous côtés. Cette Ville eſt grande & très-bien bâtie; ſes rues ſont belles, & les maiſons ont des arcades ſous leſquelles on marche à couvert.

Berne a un Conſeil ſouverain, compoſé de 299 Membres, & un Sénat qui en a 27, avec les deux Chefs de la République, qui portent le titre d'Advoyers. La charge de ces derniers eſt à vie; mais ils régnent alternativement chacun une année.

Il y a encore dans le nombre des Sénateurs, ou Conſeillers d'Etat, deux Tréſoriers & quatre Bannerets. Les derniers gouvernent chacun une Juridiction dans les environs de la Capitale.

On diviſe le Canton de Berne en deux parties; le pays Allemand, & le pays Roman ou Français, ſelon la langue que ſes habitans parlent. Ce dernier s'appelle auſſi le *pays de Vaud.*

La Ville la plus considérable de cette derniere Province, est Lausanne, autrefois Episcopale. L'Evêque, qui en porte le titre, réside à Fribourg, depuis la réformation. Elle a des terres & des Magistrats. Il y a aussi une Académie célebre & une Imprimerie assez considérable.

MONNOIES.

	francs, ou 70 bacs.	sous.	deniers.
Le ducat vaut	7	6	».
Les pieces de cinq baches,	»	10	».
Les baches,	»	2	».
Les demi-baches,	»	1	».
Les kreutzers,	»	»	6.
Les demi-kreutzers ou firers.	»	»	3.

On compte le florin du Canton de Berne pour quatre baches, qui font seize kreutzers, ou 8 sous courans.

ADVOYERS.

Messieurs

28 Mars 1759. Albert d'Erlach, né en 1697.
14 Février 1771. Frédéric Sinner, né en 1713.

III.

CANTON DE LUCERNE.

Le Canton de Lucerne, le plus considérable des Cantons Catholiques, est borné à l'Orient par les Cantons de Zug & de Schwitz ; au Midi par celui d'Underwald ; & des deux autres côtés par celui de Berne.

Sa Capitale est Lucerne, située à l'extrémité du lac de ce nom, & à l'embouchure de la Reuss, qu'on y traverse sur trois ponts couverts. C'est-là que le Nonce

du Pape & l'Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne ſont ordinairement leur réſidence.

Le gouvernement de Lucerne eſt à-peu-près le même que celui de Berne. Le Chef de la République porte auſſi le titre d'Advoyer.

Son territoire eſt diſtribué en quinze Bailliages, dont il y en a douze intérieurs, & trois extérieurs.

Les lieux les plus conſidérables de ce Canton, ſont les villes de Surſée & Sempach, & les Abbayes de Munſter & de Saint Urbain.

Ces deux petites Villes ſe gouvernent par leurs propres loix, ſous l'autorité de la Capitale. On célebre chaque année à Sempach la bataille livrée en 1386, & qui aſſura la liberté à la Suiſſe.

Munſter eſt une Abbaye de Chanoines réguliers, dont l'Abbé a la juridiction ſur le Bourg de ce nom, & ſur les environs; mais ſous la ſouveraineté du Canton.

Saint-Urbain eſt une Abbaye fort riche de l'Ordre de Citeaux; l'Abbé, allié des Cantons de Berne & de Soleure, renouvelle le traité chaque fois que ſon Bénéfice change de Titulaire.

ADVOYERS.

Meſſieurs

22 Mai 1762. Joſeph-Léger-Antoine Keller, né en 1697.

27 Décembre 1772. Balthazar-Louis de Rhin, né en 1716.

IV.

CANTON D'URI.

Le Canton d'Uri eſt ſitué dans la partie méridionale de la Suiſſe propre; c'eſt le premier des cinq, dans leſquels on ne trouve que des Bourgs & des Villages.

Son gouvernement eſt purement démocratique, & l'autorité ſouveraine appartient à l'Aſſemblée générale dans laquelle tous les habitans des Communau-

tés, âgés de quinze ans & au-dessus, ont voix délibérative.

Ces assemblées se tiennent toujours en pleine campagne ; & cet ancien usage semble être un garant de la liberté dont ces Peuples jouissent.

La Magistrature ordinaire, que l'on appelle *la Régence*, est composée de soixante personnes choisies par le Peuple dans toutes les Communautés. Le Chef porte le titre de *Land-Amman*, & conserve sa charge pendant deux ans.

Le Canton d'Uri se divise en trois parties ; le Canton propre, à qui la souveraineté appartient, & qui comprend dix Communautés ; la vallée d'Urseren, & la vallée de Livin.

La Capitale est Altorff, gros Bourg situé à peu de distance du lac de Lucerne & de la Reuss. C'est le lieu où réside la Régence du pays.

Dans la vallée de Livin est un pont extraordinaire, nommé *le Pont du Diable*, parce qu'on a de la peine à comprendre comment les hommes ont pu le bâtir. Il n'a qu'une arcade, & porte sur deux pointes de rochers très-élevés.

LAND-AMMAN.

1780. Charles-Joseph Jauch, né en 1721

V.

CANTON DE SCHWITZ.

Le Canton de Schwitz est le plus étendu des premiers confédérés ; delà l'origine du privilege qu'il acquit dès l'origine, de donner son nom à toute l'association.

Son gouvernement est précisément le même que celui du Canton d'Uri. Sa Capitale est Schwitz, gros Bourg situé près la riviere de Mutta, & à quelque

distance du lac de Lucerne. C'est le lieu où se tiennent les Assemblées générales du peuple, & où réside la Régence du pays.

Ce Canton est divisé en six quartiers, dont tous les habitans ont part à la souveraineté, & fournissent des Membres dont la Magistrature ordinaire est composée.

Il possede encore quatre Bailliages, dont il y en a deux, ceux d'Einsidlen & de la Marche, qui sont seulement sous sa protection. Einsidlen est une très-riche Abbaye de Bénédictins, dont l'Abbé est Prince de l'Empire.

LAND-AMMAN.

1779. M. Michel-Antoine de Schorno, né en 1721.

VI.

CANTON D'UNDERWALD.

Le Canton d'Underwald est situé entre celui de Berne, celui de Lucerne, & le lac de ce nom. Il est l'un des trois premiers confédérés.

Ce Canton est distribué en deux Vallées, l'une supérieure & l'autre inférieure à la forêt. Elles ne contiennent que des Bourgs & des Villages. La supérieure comprend six Communautés, & l'inférieure en comprend quatre, qui toutes partagent la souveraineté.

Le gouvernement y est democratique : chaque Vallée a son Land-Amman & sa Régence, pour ses affaires particulieres ; mais il y a un Conseil de 58 Membres, pris dans les deux Régences, pour les affaires qui intéressent tout le Canton.

La Capitale du Canton d'Underwald est Stantz, Bourg considérable dans la Vallée inferieure, & où réside la Régence de ce quartier-là.

LAND-AMMANS.

Meſſieurs

1780. Nicodême Flue, né en 1734.
1780. Le Baron de Wurſch, né en 1737.

VII.

CANTON DE ZUG.

LE Canton de Zug eſt diviſé en deux parties principales ; l'une, dont les habitans ont ſeuls part à la Souveraineté ; & l'autre, dont les habitans ſont ſujets des premiers.

La partie ſouveraine comprend cinq quartiers. La Capitale eſt comptée pour deux, & les trois autres ſont dans la campagne.

Le gouvernement eſt démocratique. L'Aſſemblée du peuple élit le Land-Amman, qui réſide toujours dans la Capitale. Le Conſeil eſt compoſé de quarante Sénateurs, dont il y en a treize de la Ville, & vingt-ſept du dehors.

La Capitale eſt Zug, Ville médiocrement grande, ſituée près du lac de ce nom, dans lequel une partie de cette Ville ayant été abîmée au XVe. ſiecle, les habitans ont bâti de nouvelles rues ſur le côté oppoſé.

Les ſujets de ce Canton forment cinq petits Bailliages. Chacun d'eux choiſit ſon Bailli, qui doit toujours être un Bourgeois de la Capitale.

Ce Canton, comme les quatre précédents, dépend de l'Evêque de Conſtance.

LAND-AMMAN.

1779 M. Clément Faber-Weber de Menpinguen, né en 1721.

VIII

VIII.

CANTON DE GLARIS.

LE terroir qui forme le Canton de Glaris, eſt l'un des plus fertiles de la Suiſſe. Il produit d'excellents pâturages, & il abonde en beſtiaux & en gibier. On y fait une eſpece de fromage vert, qui eſt fort eſtimé. On y trouve auſſi des carrieres de marbre & d'ardoiſes. Ces ardoiſes offrent ſouvent l'empreinte de poiſſons.

Ce Canton eſt diſtribué en quinze quartiers. Chacun d'eux fournit un nombre égal de Membres pour la Régence. Ce Conſeil eſt compoſé de 60 Conſeillers, du Land-Amman & du Stathalter, ou Lieutenant-général, les deux premiers Magiſtrats de la République.

Les Aſſemblées générales ſe tiennent une fois chaque année. Tous les habitans âgés de ſeize ans ſont obligés de s'y trouver.

La Capitale du Canton eſt Glaris, Bourg conſidérable & bien bâti. Il eſt ſitué dans une Vallée, entourée de hautes montagnes. Ses habitans ſont partie Proteſtans, partie Catholiques. Tel eſt la concorde qui regne entre eux, que ſouvent le même Temple ſert pour les partiſans des deux Religions.

Le Canton de Glaris poſſede la Seigneurie de Verdenbourg, qui a pour Capitale le Bourg de ce nom, ſitué près du Rhin. Ce quartier, dont les habitans ſont Réformés, eſt toujours gouverné par un Bailli de la même Religion.

LAND-AMMAN.

1779 Jean-Léonard Bernold, né en 1719.

IX.

CANTON DE BÂLE.

LE Canton de Bâle eſt vers le Nord, & hors des limites de l'ancienne Helvétie. Il eſt borné au Nord & à l'Orient, par la Suabe; au Midi, par le Canton de Soleure; & à l'Occident, par l'Alſace. La Souveraineté du pays appartient aux Bourgeois de la Capitale. La Régence eſt compoſée de 280 Membres; & le petit Conſeil de 60 Sénateurs. Ses Chefs ſont deux Bourgmeſtres & deux Tribuns. La Capitale eſt Bâle, ſituée ſur le Rhin, qui la diviſe en deux parties inégales. Cette Ville eſt riche, commerçante, fort peuplée, & la plus grande de la Suiſſe.

Le Canton de Bâle eſt diviſé en ſept Bailliages, dont les terres ont été ſucceſſivement conquiſes ou ſur l'Evêque, ou ſur quelques Seigneurs ſéculiers. C'eſt à Œcolampade qu'il doit la Religion dont il fait aujourd'hui profeſſion.

MONNOIES.

Le florin, vaut	15 *bonsbatz.*
Le batz,	4 *kreutzers.*
Le kreutzer,	5 *pennins.*

Il y a d'autres petites monnoies qui conſiſtent en batz, demi-batz & kreutzer d'argent d'Empire. On les appelle *bonsbatz.*

Les batz de Suiſſe y ont cours pour	9 *rapes.*
Les ſchellings de Lucerne, pour	3 *rapes.*
Et ceux de Zurich, pour	3 *rapes* $\frac{1}{2}$.

Indépendamment des bonsbatz, on y fabrique des plapers ou ſchellings, qui valent 6 *rapes.*

Le rap y vaut 2 pennings.

Les 25 ſchellings de Bâle font un florin d'Empire.

BOURG-MESTRES.

17 Décembre 1767 Jean Debary, né en 1710.
1777 Daniel Miez, né en 1724.

X.

CANTON DE FRIBOURG.

LE Canton de Fribourg eſt dans la partie méridionale de la Suiſſe. Il eſt borné de tous côtés par celui de Berne, à l'exception d'une langue de terre, qui s'étend vers le Nord juſqu'au lac de Neufchâtel.

Le Gouvernement y eſt ariſtocratique. Il n'y a qu'un certain nombre de familles de la Capitale qui puiſſent poſſéder les emplois publics.

La Régence eſt compoſée de 200 Membres, qui forment le Conſeil ſouverain, à la tête duquel ſont deux Advoyés alternatifs. On en tire le petit Conſeil, compoſé de 24 Sénateurs.

Sa Capitale eſt Fribourg, ſur la Sale; cette Ville eſt aſſez grande, mais ſa ſituation eſt très-irrégulière. Le Prélat, qui prend le titre d'Evêque de Lauſanne, y fait ſa réſidence depuis la réformation. Ses habitans parlent allemand & françois.

Le Canton de Fribourg comprend 19 Bailliages extérieurs, & quatre intérieurs. Ces derniers forment l'ancien Domaine de la Capitale.

ADVOYERS.

Meſſieurs

Décembre 1753 Marie-Ignace Gady.
1770 François-Romain Werro.

XI.

CANTON DE SOLEURE.

Le Canton de Soleure eſt borné, au Nord, par celui de Bale; a l'Orient & au Midi, par celui de Berne; & à l'Occident, par les terres de l'Evêque de Bâle.

Son gouvernement eſt ariſtocratique. Les ſeuls Bourgeois de la Capitale ont droit aux emplois publics. Il y a un grand Conſeil compoſé de 100 Membres, & un Sénat qui en a 33 Les Chefs de la République ſont deux Advoyés, qui alternent annuellement

Ce Canton dépend pour le ſpirituel des Evêques de Conſtance, de Bale & de Lauſanne. Sa Capitale eſt Soleure, ſur l'Aar, qui la partage en deux portions inégales. Cette Ville eſt très-ancienne, médiocrement grande, fortifiée à la moderne, & ſituée dans une agréable vallée au pied du mont Jura. C'eſt-là que l'Ambaſſadeur de France auprès des Cantons fait ſa réſidence.

Ce Canton eſt diſtribué en 12 Bailliages, dont il y en a huit extérieurs & quatre intérieurs. La plupart de ces terres appartenaient autrefois à divers Seigneurs, qui les ont vendues ſucceſſivement à la Ville de Soleure.

ADVOYERS.

Meſſieurs

1773 Jean-Charles-Etienne Gluz, né en 1731.
1778 Joſeph L. Ben. Tugginer, né en 1726.

XII.

CANTON DE SCHAFFHOUSE.

LE Canton de Schaffhouſe eſt ſitué au-dela du Rhin & dans l'Allemagne. Il a au Midi celui de Zurich ; & il eſt borné des trois autres côtés par la Suabe.

La ſouveraineté appartient à la Capitale, dont les Citoyens ſont diſtribués en 12 Tribus, & dont une ſeule eſt noble. Sa Régence eſt compoſée de 84 Membres, qui forment un grand & un petit Conſeil. Ils ont pour Chefs deux Bourg-meſtres.

La Capitale eſt Schafthouſe, Ville ancienne, grande & aſſez commerçante. Elle eſt ſur le Rhin, & décorée d'un très-beau pont

Ce Canton eſt diſtribué en dix petits Bailliages, qui n'ont de remarquable que Neukirch, Capitale du Bailliage de ce nom, petite Ville, bien bâtie, dont toutes les rues ſont paralleles.

BOURG-MESTRES.

Meſſieurs

1763 Anſelme-François de Meyenbourg, né en 1713.
1768 David Meyer, né en 1714.

XIII.

CANTON D'APPENZEL.

LE Canton d'Appenzell eſt dans la partie orientale de la Suiſſe. Il eſt diviſé en deux Républiques indépendantes l'une de l'autre pour leurs affaires particulieres, mais réunies pour leurs intérêts communs. Chacune d'elles comprend ſix Rhodes ou Communautés.

Le gouvernement de ces deux Républiques eſt purement démocratique. L'Aſſemblée générale de chacune ſe tient ſéparement une fois l'année. Chaque Rhodes fournit ſix Conſeillers, qui, réunis, forment le Conſeil général du Pays, & réglent les affaires communes, comme celles du dehors.

Six de ces Communautés ſont Catholiques, & ſix ſont Réformées. Les unes dépendent pour le ſpirituel de l'Evêque de Conſtance, & les autres du Conſiſtoire.

La Capitale du Canton eſt Appenzel, ſur la riviere de Sitter, Bourg riche & aſſez bien peuplé.

LAND-AMMANS

1780 M. Jean-Conrad Fezler, né en 1708, *Land-Amman du Rhode intérieur.*

1780 M. Laurent Wetter, né en 1726, *Land-Amman du Rhode extérieur.*

SUJETS DES SUISSES.

Les Sujets des Suiſſes ſont des peuples qui habitent des pays ſitués au-delà des limites de la Suiſſe propre, que les Suiſſes ont conquis dans leurs différentes guerres, ou qui leur ont été cédés par des traités. Ces Regions n'ayant pas été partagées entre les Cantons qui en avaient fait la conquête, ceux-ci les gouvernent en commun.

A l'Orient ſont le Comté de Bade, les Provinces libres, le Tourgaw, le Rheinthal, le Comté de Sargans, le Gaſter & la ville de Rapperſwyl; au Midi, ceux de Mendriſio, de Lugano, Locarno, Valmadia, Bellinzone, Riviera & de Val-Brenna; & à l'Occident, ceux de Schwartzbourg, Grandſon, d'Eſchalens & de Morat.

I.

COMTÉ DE BADE.

Le Comté de Bade, ſitué entre le Canton de Zu-

rich & celui de Berne, forme un pays d'une étendue assez considérable, fertile, peuplé, & arrosé par trois rivieres, l'Aar, la Reuss & la Limmat.

Depuis le traité d'Arau, conclu en 1718, cette Région appartient aux seuls Cantons de Zurich & de Berne, qui y envoient alternativement un Bailli pour deux ans. On a cependant conservé au Canton de Glaris la huitieme partie de la souveraineté & des revenus du pays. L'Evêque de Constance y possede quelques terres, mais sous la souveraineté des Cantons.

Le plus grand nombre des habitans de ce Comté professent la Religion Catholique; le reste est Réformé. La Capitale est Bade, sur la Limmat, Ville ancienne & médiocrement grande; elle est fameuse par ses bains d'eaux minérales. C'est la résidence du Bailli du pays.

II.

PROVINCES LIBRES.

Au Midi du Comté de Bade sont les Provinces libres; pays long & fort étroit. On appelle ainsi cette Région, parce qu'elle comprenait autrefois trois Seigneuries indépendantes.

Depuis le traité d'Arau, le pays a été séparé en deux parties, par une ligne tirée d'Orient en Occident; ainsi il forme aujourd'hui deux Provinces, l'une septentrionale, & l'autre méridionale. La premiere appartient à Zurich & à Berne, à l'exception d'une septieme portion dans la souveraineté qui appartient au Canton de Glaris. La méridionale est soumise à ceux de Zurich, d'Uri, de Schwitz, d'Underwald, de Zug, de Glaris & de Berne.

Ces Provinces, qui professent toutes la Religion Catholique, sont gouvernées par des Baillis que les Cantons y envoient alternativement, & qui doivent rendre compte de leur conduite à tous les Cantons souverains.

III.

DU TOURGAW.

Le Tourgaw eſt un pays fort riche, très-peuplé, & le plus grand Bailliage de la Suiſſe. Chaque Canton y envoie à ſon tour un Bailli pour deux ans. Toutes les affaires du pays ſont jugées par ce Magiſtrat; mais la Juridiction inférieure eſt partagée entre 73 Seigneurs, tant eccléſiaſtiques que ſéculiers.

Tous ces Seigneurs s'aſſemblent chaque année à Weinfelden pour régler leurs affaires communes. Leur Préſident eſt le Capitaine du pays, que les Cantons ſouverains choiſiſſent toujours parmi eux.

Les deux Religions ſont librement profeſſées dans le Tourgaw, dont la petite ville de Frauenfeld eſt la Capitale.

IV.

LE RHEINTHAL.

Le Rheinthal eſt un vallée longue & étroite, que le Rhin traverſe dans toute ſa longueur. Ce pays eſt riche & aſſez peuplé. On y fait un grand commerce en toile & en lin.

Cette Région eſt poſſédée par les ſept anciens Cantons, qui ont aſſocié à leur ſouveraineté ceux d'Appenzel & de Berne. Chacun de ces neuf Cantons y envoie à ſon tour un Bailli pour deux ans. La Juridiction inférieure eſt partagée entre ces Cantons & l'Abbé de Saint Gal, qui poſſede de grandes terres dans ce pays. La Capitale eſt Rheineck, Ville médiocre, ſituée à l'entrée du Rhin, dans le lac de Conſtance.

V.

LE COMTÉ DE SARGANS.

Le Comté de Sargans appartient aux ſept plus anciens Cantons, conjointement avec celui de Berne, qui y envoient un Bailli tour-à-tour.

La Sare le diviſe en deux parties, que l'on appelle le Haut & le Bas-Sargans. Ses habitans profeſſent également les deux Religions. Sa Capitale eſt Sargans, Ville médiocre, & qui ſert de demeure ordinaire au Bailli.

VI.

DU GASTER.

Le Gaſter, pays d'une médiocre étendue, appartient aux Cantons de Schwitz & de Glaris. On le diviſe en deux Bailliages, qui ſont gouvernés par les Cantons ſouverains; de maniere que lorſqu'il y a un Bailli de Schwitz dans l'un, il y a toujours un Bailli de Glaris dans l'autre.

VII.

RAPPERSWYL.

Rapperſwyl eſt une Ville médiocrement grande, bien bâtie, & ſituée ſur une langue de terre qui avance dans le lac de Zurich. Elle eſt ſous la protection de Zurich & de Berne; & c'eſt pour cela qu'on la place ici parmi les Sujets des Suiſſes.

La Régence de cette Ville eſt compoſée de deux Conſeils, à la tête deſquels eſt un Advoyé. Ses habitans profeſſent la Religion Catholique.

VIII.

SUJETS DES SUISSES EN ITALIE.

Les Cantons poſſedent en commun des pays ſitués dans l'Italie, & qui faiſaient autrefois partie du Duché de Milan. On en compte ſept, qui ſont diſtribués en deux claſſes. La premiere comprend 4 Gouvernements, ſoumiſe au 12 plus anciens Cantons. Ce ſont ceux de Mendriſio, Lugano, Laucarno & Valmadia. La ſeconde en comprend trois, dont la ſouveraineté appartient en commun aux ſeuls Cantons d'Uri, de Schwitz & d'Underwald. Ce ſont ceux de Bellinzoné, de Riviera & de Valbrenna. Les Cantons ſouverains éta-

bliſſent tour-à-tour des Baillis pour deux ans, dans les quatre premiers Gouvernements; & chacun d'eux y envoie tous les ans un Député, pour recevoir les comptes & régler les affaires les plus importantes. Les trois autres pays ſont gouvernés par les Baillis des trois Cantons ſouverains; de maniere que quand il y en a un d'Uri à Bellizoné, il s'en trouve un de Schwitz à Riviera, & un d'Underwald à Valbrenna, & ainſi toujours alternativement.

La Religion Catholique eſt profeſſée dans toutes ces Régions.

IX.

DES BAILLIAGES DE SCHWARTZBOURG, DE GRANDSON, D'ESCHALENS ET DE MORAT.

Les Cantons de Berne & de Fribourg poſſedent en commun ces quatre Bailliages. Ils y envoient tour-à-tour des Baillis pour cinq ans, avec cette précaution que quand le Bailli eſt Bernois, les appels ſe portent à Fribourg, à qui ce dernier rend compte de ſa conduite. L'obligation eſt la même pour le Bailli fribourgeois.

Les Bailliages de Schwartzbourg, de Morat & de Grandſon ſont Réformés; mais les deux Religions ſont profeſſées dans celui d'Eſchalens: les mêmes Temples ſervent pour l'un & pour l'autre culte.

DES ALLIÉS DES SUISSES.

Les Alliés des Suiſſes habitent des pays ſitués dans le voiſinage des terres des Cantons. Ces peuples ſe ſont unis en différents tems au Corps Helvétique, ou à quelques-uns des Cantons, en conſervant toujours leur liberté. On peut les partager en deux claſſes. Les uns ſont aſſociés au Corps de la Nation, dont ils font partie, avec voix délibérative dans les Dietes; & les autres en ſont ſeulement alliés, ſans avoir ces privileges.

Les pays aſſociés au Corps Helvétique ſont l'Abbaye de Saint-Gal, la Ville du même nom, la ville de Mulhauſen, & la ville de Bienne. Les pays ſimplement alliés ſont les Griſons, le Vallais, la République de Geneve, la Principauté de Neufchâtel, & l'Evêché de Bâle.

I.

Abbaye de Saint-Gal.

L'Abbaye de Saint-Gal, l'une des plus riches de la Chrétienté, eſt ſituée dans l'enceinte de la ville de Saint-Gal; ſon Abbé eſt Souverain de pluſieurs Terres, dont les unes ſont en Allemagne & les autres dans la Suiſſe. Il porte le titre de Prince de l'Empire, & il tient ſon Conſeil de régence dans l'Abbaye.

Ce Prélat, qui eſt élu par les Religieux ſes confreres, eſt le premier des alliés du Corps Helvétique. Il a encore une alliance particuliere avec les Cantons de Zurich, de Lucerne, de Schwitz & de Glaris, qui ſont les protecteurs-nés de l'Abbaye & des Terres qui en dépendent.

Les Sujets de l'Abbé de Saint-Gal ſe diviſent en anciens & en nouveaux. Les premiers occupent le pays ſitué entre le Tourgaw & le lac de Conſtance. Les ſeconds ſont les peuples du Comté de Toggenbourg.

PRINCE-ABBÉ

BEDE, BARON DE HAGUENVIL, né 7 Décembre 1725; Religieux profès 20 Mai 1744, Prêtre en 1749, élu Prince-Abbé 11 Mars 1767, & a prêté ferment entre les mains de l'Empereur, comme Prince de l'Empire, le 19 Décembre de la même année.

III.

LA VILLE DE SAINT-GAL.

La ville de Saint-Gal eſt ſituée à quelque diſtance du lac de Conſtance. Son gouvernement eſt ariſtocratique & abſolument indépendant de l'Abbé de Saint-Gal, dont elle fut autrefois ſujette. Il y a deux Conſeils, dont les Membres ſont choiſis dans les ſept Tribus qui partagent la Ville. Les Chefs ſont trois Bourgmeſtres qui préſident tour-à-tour, & qui ſont élus par la Bourgeoiſie.

Le domaine de cette Ville eſt borné à un territoire peu étendu autour de ſes murs, & a un Bailliage qu'elle poſſede dans le Tourgaw. Ses habitans profeſſent tous la Religion Reformée.

BOURG-MESTRES.

Meſſieurs

1754 Daniel Hogger, né en 1706.
1760 J. Joachim Steinmann, née en 1703.
1764 Henri Schlumpf, né en 1702.

III.

MULHAUSEN.

La ville de Mulhauſen eſt environnée de tous côtés par les terres de France. Son gouvernement eſt ariſtocratique. Le grand Conſeil eſt compoſé de 78 Membres; & ſes premiers Magiſtrats ſont trois Bourg-meſtres qui gouvernent chacun à leur tour. Cette Ville ne poſ-

ſede d'ailleurs qu'un petit territoire autour de ſes murs, & tous ſes habitans profeſſent la Religion Réformée.

BOURG-MESTRES.

Meſſieurs

1748 Jean Hofer, Docteur en Médecine, né en 1697.
1778 Jean-Henri Dollfuſz, né en 1731.
1780 Jean-Michel Sporlein, né en 1713.

IV.

BIENNE.

La ville de Bienne & ſon territoire forment un petit Etat, ſitué entre le Canton de Soleure & la Principauté de Neufchâtel. La ſouveraineté de ce pays appartient, partie à l'Evêque de Bâle, & partie à la Capitale.

L'Evêque à ſon avénement reçoit l'hommage de la Ville ſous certaines conditions. Une partie des amendes lui appartient. Il y établit un Maire qui aſſiſte à tous les Conſeils, mais ſans avoir voix délibérative.

La Ville de ſon côté a le droit de Haute-Juridiction civile & criminelle; celui de barriere ou de port d'armes, le pourvoir légiſlatif, & pluſieurs droits utiles de la ſouveraineté. Ses habitans ont une con-bourgeoiſie avec Berne, & ils ſont Réformés.

PRINCE-ÉVÉQUE DE BASLE.

FRÉDÉRIC-LOUIS-FRANÇOIS, BARON DE WANGEN, de Geroldſegg & Waſſichen, né 12 Mars 1727, élu 29 Mai 1775, conſacré premier Mars 1776, & a prêté ſerment 20 Juillet de la même année, entre les mains de l'Empereur.

MAIRE.

26 Mars 1772 M. Jacob-Alex. Wilerdmett, né en 1715.

BOURG-MESTRE.

1772 David Walker, né en 1727.

V.

LES GRISONS.

Le territoire des Grisons est situé dans la partie la plus orientale de la Suisse. C'est le pays le plus étendu de tous ceux qui portent le titre d'*Alliés des Suisses*. Il est assez peuplé, quoique hérissé de montagnes. Ses vallées produisent en quelques endroits des grains & du vin.

Le pays des Grisons forme une République divisée en trois Ligues, qui sont la ligue Grise à l'Occident, celle de la Caddée au Midi, & celle des dix Juridictions à l'Orient. Ces trois Corps s'unirent autrefois pour ne former qu'un seul Etat. Cependant chaque Ligue a conservé son indépendance pour ses affaires particulieres.

Le gouvernement y est démocratique. La Souveraineté appartient à la Diete générale, où chaque Ligue envoie ses Députés, après leur avoir donné leurs instructions.

Ces trois Ligues sont composées d'un certain nombre de Communautés, dont chacune élit ses Magistrats, & se gouverne par ses propres loix. Les affaires générales sont communiquées à chaque Communauté qui s'assemble alors, & où tous les Citoyens de seize ans ont voix délibérative. Elles y sont proposées par les Magistrats, & décidées à la pluralité des suffrages

Ces affaires sont ensuite portées à la Diete générale des Grisons, où chaque Ligue a un certain nombre de voix, qui ne dépend point de celui de ses Députés; & tout s'y décide aussi à la pluralité. Cette Diete générale s'assemble alternativement à Ilantz, à Coire & à Davos. On y traite des affaires étrangeres, & de celles qui intéressent toute la Nation. On y examine les comptes des Administrateurs des deniers publics, & l'on y juge les appels.

Chacune des trois Ligues a aussi une Diete, que

l'on peut appeller *Provinciale*. Elle regle les affaires intérieures, & élit ſon Préſident.

La Religion Réformée eſt généralement profeſſée parmi les Griſons. On y trouve cependant quelques Catholiques, dont le plus diſtingué eſt l'Evêque de Coire.

La Ville la plus conſidérable des Griſons, & qui paſſe pour en être la Capitale, eſt la ville de Coire, ſituée dans la Caddée, à peu de diſtance du Rhin. Son Evêque eſt Prince de l'Empire, & a droit de battre monnoie. Ce Prélat était autrefois Souverain de la Ville; mais elle eſt aujourd'hui indépendante, & elle jouit comme lui du droit de battre monnoie.

Les Griſons poſſedent en commun quatre Seigneuries; le Comté de Bormio, celui de Chiavenne, la Valteline & Magenfeld, qui tous enſemble forment neuf Bailliages.

DÉPUTES DES TROIS LIGUES.

Meſſieurs

1780 Jean-Théodore de Caſtelberg, *Député des Ligues Griſes.*

1780 André Salis, *Député de la Caddée.*

1780 Rudolph Broſy, *Député des dix Juridictions.*

VI.

DU VALLAIS.

Le Vallais, ſitué au Nord du Canton de Berne, eſt une vallée longue & étroite, que le Rhône traverſe dans toute ſa longueur d'Orient en Occident. La ſouveraineté de ce pays eſt partagée entre l'Evêque de Sion & les Députés de tous les dizains, qui compoſent le Haut-Vallais.

L'Evêque porte le titre de Prince de l'Empire, de Comte & de Préfet du Vallais. Ce Prélat, qui eſt élu par ſes Chanoines & par les Députés des Dizains, fait battre monnoie à ſon coin, & les actes publics ſont dreſſés en ſon nom.

Le Bailli occupe la seconde dignité de l'Etat, & le Capitaine-général la troisieme. Ces Officiers sont élus par l'Evêque & par les Députés. L'un juge les causes civiles que l'on porte à son Tribunal, & l'autre commande les forces de l'Etat.

L'Assemblée générale du Haut-Vallais se tient deux fois l'année dans la ville de Sion. L'Evêque y préside, & le Bailli y recueille les suffrages. Cette Compagnie nomme les Gouverneurs du Bas-Vallais, & décide souverainement toutes les affaires.

Chaque Dizain a aussi sa Juridiction particuliere, son Conseil & son Chef, qui porte le titre de Mayor ou de Châtelain. La Capitale de tout le pays est Sion, sise dans le Haut-Vallais, sur la riviere de Sitten, près le Rhône. La Religion Catholique est la seule qui soit admise dans ces Régions.

PRINCE-ÉVÊQUE DE SION.

FRANÇOIS-MELCHIOR-JOSEPH ZEN-RUFFINEN, né 7 Janvier 1729, élu Prince-Evêque de Sion, Comte & Préfet du Vallais, 18 Septembre 1780.

BAILLI.

M. Morice Weginer.

CAPITAINE-GÉNÉRAL.

M. Jacob de Preux.

VII.

GENEVE.

La République de Geneve ne comprend que la Capitale & un territoire peu étendu. Elle est située à l'extrémité occidentale du lac de ce nom, & bornée de tous côtés par les terres de France & de Savoie. Cet Etat a été reçu, en 1588, dans la Confédération Helvétique, & il a une alliance particuliere avec Zurich & Berne. Sa situation le rend encore plus important pour

pour le reſte de la Suiſſe. Nous développerons dans des moments plus avantageux, les principes fondamentaux de cette République, trop long tems agitée par des diſcordes inteſtines.

SYNDICS DE LA RÉPUBLIQUE.

Meſſieurs

Jean-Jacques Bonnet. | Gaſpar Joly.
Jean-Antoine Grenier. | Julien Denhaud.

VIII.

PRINCIPAUTÉ DE NEUFCHATEL.

La Principauté de Neufchâtel forme un petit Etat, borné au Nord par la Franche-Comté, & au Midi par le lac de Neufchâtel. Ce pays, quoique montueux, eſt fertile en bien des endroits; & fort peuplé. On y trouve de grands vignobles, qui produiſent d'excellents vins rouges.

Le Roi de Pruſſe eſt Souverain de cette Principauté; & comme tel il eſt allié des Cantons de Berne, de Lucerne, de Fribourg & de Soleure. Il a une Conbourgeoiſie particuliere avec Berne; & ce Canton eſt Juge des différents qui peuvent s'élever entre le Prince & les Bourgeois de Neufchâtel.

Le gouvernement du pays eſt monarchique, & le Prince y tient un Gouverneur, dont l'autorité eſt limitée par les droits des peuples, qui ſont fort étendus. Cet Officier doit réſider dans le pays.

Toutes les affaires civiles ſont décidées en dernier reſſort par le Tribunal des Etats. Les peuples ſont exempts de toute eſpece de charges, impôts, péages, &c. Ils ont même le droit de prendre part aux guerres étrangeres, pourvu que leur Souverain n'y ſoit pas intéreſſé, comme Prince de Neufchâtel

Le Tribunal des Etats a pour Préſident le Gouverneur du pays. Cette Compagnie eſt compoſée de douze Juges, qui ſont quatre Nobles, quatre Châtelains,

& quatre Membres du Conſeil de la Ville. La plus grande partie des habitans de cette Principauté ſont Réformés.

FRÉDÉRIC II, Roi de Pruſſe, *Souverain de Neufchâtel.* (*Voyez la Pruſſe.*)

GOUVERNEUR.

1779 M. Godefroi-Louis de Beville.

IX.

ÉVÊCHÉ DE BASLE.

Les Terres de l'Evêché de Bâle, ſiſes à l'Occident du Comté de Montbéliard, forment une Principauté aſſez étendue. Le gouvernement de ce pays eſt monarchique : l'Evêque eſt Souverain pour le temporel comme pour le ſpirituel, & il a rang parmi les Princes de l'Empire, pour le Cercle du Haut-Rhin. Ce Prélat, autrefois Souverain de la Ville de Bale, n'y exerce plus aucune autorité.

L'Evêque de Bâle n'eſt allié que des ſept Cantons Catholiques, & ce Prince a auſſi une alliance particuliere avec la France. Sa Capitale eſt Porentru, petite Ville ſiſe ſur la riviere de Halle, aux frontieres de l'Alſace, où il réſide depuis la réformation. Les deux Religions ſont profeſſées dans ſa Principauté. Sa Cathédrale eſt compoſée de 18 Chanoines nobles.

PRINCE-EVÊQUE DE BASLE.

FRÉDÉRIC-LOUIS-FRANÇOIS DE WANGEN DE GEROLDSECK-VASSICHEN, né 12 Mars 1727, élu 29 Mai 1775, conſacré 1 Mars 1776.

PROVINCES-UNIES.

L'UNION des 7 Provinces Belgiques, connues sous le nom de *Provinces-Unies des Pays-Bas*, remonte au mois de Janvier 1579, époque à laquelle elles formerent une confédération, propre à défendre leur liberté contre Philippe II, Roi d'Espagne, alors leur Souverain. Ces Provinces qui composent aujourd'hui une République florissante, sont le Duché de Gueldre, dans lequel est compris le Comté de Zutphen, les Comtés de Zélande & de Hollande, les Seigneuries d'Utrecht, de Frise, d'Overissel & de Groningue.

Le terroir des Provinces-Unies est en général mauvais & marécageux. L'air y est épais & mal-sain. Il n'y a presque que des pâturages; & l'on n'en tire que du fromage & du beurre. La culture, quoique susceptible d'augmentation dans le pays de Breda, de Bois-le-Duc, de Zutphen & dans la Gueldre, ne saurait jamais devenir fort considerable. Le territoire des Provinces-Unies est si borné, qu'un Sultan avait presque raison de dire, en voyant avec quel acharnement les Hollandais & les Espagnols se le disputaient, que s'il était à lui, il le ferait jeter à la mer par ses pionniers. Le sol n'en est bon que pour les poissons qui le couvraient avant les Hollandais. On a dit avec autant d'énergie que de vérité, que les quatre éléments n'y étaient qu'ébauchés.

Indépendamment des 7 Provinces qui forment l'Etat, la République possede plusieurs Villes conquises depuis l'union, ou qui se sont incorporées dans les Provinces-Unies, & que l'on appelle *le Pays de la Généralité*, parce qu'elles dépendent immédiatement des Etats-Généraux, & non d'aucune Province particuliere.

Les Provinces-Unies & les pays de leur domination sont contigus les uns aux autres. Ils ont pour bornes au Midi, la Flandre, le Brabant, l'Evêché de Liege,

& la Gueldre Pruſſienne & Autrichienne; au Levant, les Duchés de Cleves & de Juliers, l'Evêché de Munſter, le Comté de Bentheim & le pays d'Oſtfriſe; la mer du Nord ou d'Allemagne les baigne au Septentrion & au Couchant. On donne à toutes ces Provinces environ 48 lieues de long, depuis l'extrémité du Limbourg Hollandais, juſqu'à celle de la Seigneurie de Groningue. Leur largeur depuis l'extrémité de la Hollande méridionale, juſqu'à celle de l'Overiſſel, eſt d'environ 40 lieues.

Chacune des Provinces qui compoſent la République des Pays-Bas, eſt ſouveraine dans ſon diſtrict. Les Etats-généraux, qui ſont les repréſentans des ſept Membres de ce Corps politique, forment une Diete générale, qui, ſemblable à celle de Ratisbonne, diſcute les intérêts de l'Etat. Ainſi chaque Province eſt indépendante de ſon aſſociée, & a le droit de publier des loix pour ſa conſervation, ſans pouvoir en impoſer aux autres.

La ſouveraineté de ces Provinces réſide dans l'Aſſemblée des Députés de la Nobleſſe, & de ceux de toutes les Provinces. Ces Députés compoſent les Etats-généraux; & on leur donne le titre de *Hautes-Puiſſances*.

L'Aſſemblée ſe tient toujours à la Haie. Ce Corps a la principale direction des affaires, & donne audience aux Ambaſſadeurs des Puiſſances étrangeres.

Les affaires importantes, telles que la paix ou la guerre, demandent l'unanimité des ſuffrages; les autres ſe décident à la pluralité. Chaque Province n'a qu'une voix, quoiqu'elle envoie ſouvent pluſieurs Députés.

Le Stadhouder, dont la dignité eſt aujourd'hui héréditaire, n'eſt, à proprement parler, que le Lieutenant des Etats-généraux; auſſi eſt-ce à lui qu'il appartient de commander les armées, ſoit de terre, ſoit de mer, lorſque la République eſt en guerre: ce privilege varie néanmoins relativement à chacune des Provinces, ſelon qu'elles ont cru devoir lui donner plus ou moins d'autorité par leurs ſtatuts. Les revenus attachés aux différentes charges qu'il occupe dans l'Etat, montent au-delà de 300 mille florins par an.

Le Calviniſme eſt la Religion dominante des Etats-généraux, mais toutes les croyances y ſont tolérées; & c'eſt à cette tolérance que la République doit ſa proſpérité. Auſſi les Provinces-Unies ſont-elles la Région la plus peuplée de l'Europe; & ſur une ſurface auſſi modique, on trouve près de cinq millions d'ames; la Haie, qui n'eſt qu'un Bourg, comprend plus de 40 mille habitans, & Amſterdam 240 mille. L'Ecoſſais Templemann a calculé que ſi toute la terre habitée, dont on porte la population à neuf cents millions, était peuplée comme la Hollande, elle contiendrait trente-quatre mille ſept cent vingt millions d'habitans.

En 1780 on a fait le calcul ſuivant des revenus de la République. *Acciſes intérieures*, 3,860,000; *Douanes*, 470,000; *Capitation*, 230,000; *Diſtricts conquis*, 95,500; *Compagnie des Indes orientales*, 126,000; *Banque d'Amſterdam*, 60,000; divers autres articles, 310,000; total 5,151,500 livres ſterling.

Depuis la Confédération d'Utrecht, les Sciences & les Beaux-Arts ont toujours été très-floriſſans dans les Provinces-Unies. C'eſt encore à la tolérance que cette République doit ſa réputation ſur ce point. Tous ceux qui ſe livrent aux Belles-Lettres, en Hollande, ſont communément des étrangers, que la Religion a chaſſés dans les Pays-Bas. La révocation de l'Edit de Nantes eſt, ſurtout pour elle comme pour la Pruſſe, une époque importante dans ſes annales.

La Hollande ne le cede qu'à l'Angleterre pour le commerce maritime. Les Hollandais, qui ne furent autrefois que des pêcheurs, font reſpecter depuis longtems leur Pavillon dans toutes les mers. Leurs forces maritimes conſiſtent aujourd'hui en 12 Vaiſſeaux de 74, 23 de 64, 2 de 54; 4 Frégates de 44, 2 de 40, 12 de 36, 7 de 30, 9 de 24, 2 de 22, & en une trentaine de Cutters & de Sloops, de 16, de 14, de 12 canons & au-deſſous. Le nombre des hommes qui en forment l'équipage eſt d'environ 1900. Tous les citoyens des Etats-généraux ſont matelots; & telle eſt la frugalité de ce peuple républicain, que 100 de ces

matelots se trouveraient dans l'abondance, où 50 matelots Français ne pourraient pas vivre. En général la Hollande entretient sur pied environ quarante mille hommes, tant Allemands que Suisses, ou Français réfugiés. Les troupes de la République montent aujourd'hui à 53,300 hommes; savoir, 6,300 hommes de Cavalerie & de Dragons, 43,000 hommes d'Infanterie, & 4,000 d'Artillerie. Il existe dans cette République un usage que tout autre Etat ne permettrait peut-être pas; c'est que sa Compagnie des Indes est souveraine dans le Nouveau-Monde. Elle entretient annuellement 25 à 30 mille hommes de troupes, & 160 Vaisseaux en mer; son Gouverneur, qui exerce une pleine autorité sur plus de 80 mille ames, tient une Cour égale à celle des Rois.

MONNOIES COURANTES DE HOLLANDE.

Monnoies qui ont cours dans la République des Provinces-Unies : savoir,

Monnoies d'or.

	Florins.	Sols.
Le rider d'or, pour	14	".
Le demi-rider,	7	".
Le ducat,	5	5.

Monnoies d'argent.

Les pieces de	3	".
Les rixdalders, ou écus,	2	10.
Des rixdalders, ou écus frappés au coin de la Province de Zélande, fixés dans ladite Province à	"	54 *.
Des pieces nommées dalders,	1	10.
Des pieces nommées acht-en twintingen,	1	8.
Des demi-rixdalders, ou demi-écus,	1	5.

* On ne reçoit ces pieces dans les autres Provinces de la République que pour 52 sols.

	Florins.	Sols.
Des pieces nommées florins,	1	».
Des pieces nommées quarties,	»	12 $\frac{1}{2}$.
Des pieces nommées demi-florins,	»	10.
Des escalins,	»	6.
Des pieces nommées sesthalven,	»	5 $\frac{1}{2}$.
Des pieces nommées dubbeltiens,	»	2.
Des pieces d'un sol, nommées stuyvers,	»	1.
Des pieces de cuivre, nommées duyten, dont les 8 font	»	1.
On y voit aussi, mais très-rarement, des pieces qu'on nomme *couronnes*, qui valent	2	».

Les Monnoies étrangeres ci-après y sont reçues : savoir,

Monnoies d'or.

	Florins.	Sols.
Les vieux louis d'or de France, pour	9	2.
Les louis d'or neufs,	11	8.
Les louis dits *au soleil*,	11	1 $\frac{1}{2}$.
Les louis dits *mirlitons*,	8	13.
Les pistoles d'Espagne,	9	1.
Les carolins,	11	9.
Les guinées,	11	10 à 13.

Monnoies d'argent.

Les écus ou crowns d'Angleterre,	2	16.
Les écus neufs de France,	2	17.
Les demi-crowns d'Angleterre,	1	8.
Les schellings,	»	11.

Les écritures se tiennent à Amsterdam & Rotterdam en florins, sols, & demi-sols courans.

Il y a à Amsterdam les Monnoies de change, qui sont :

	Sols communs.		Deniers de gros.
La rixdale, qui vaut	50	ou	100.
Le florin ou gulde,	20	ou	40.
Le sol commun ou stuiver	16 penings	ou	2.
La livre de gros,	20 scal. ou sols de gros	ou	6 fl.
L'escalin,	12 deniers de gros	ou	6 fl.
Le denier de gros,	8 penings	ou	demi-sol comm.

La banque reçoit les eſpeces ci-après ; ſavoir ;

Le ducaton, qui vaut fl. 3 3 ſols courans, elle le reçoit pour fl. 3 ".
Les pieces de fl 3 pour fl. 2 17.
Les rixdales de fl 2. 10 pour fl. 2 7. $\frac{1}{2}$.
Et les piaſtres, à raiſon de fl. 22 le marc.

On obtient les reſtitutions de ces eſpeces qu'on a portées en banque, moyennant $\frac{1}{3}$ pour cent, pour la garde de chaque trois mois.

MAISON DU STADHOUDER.

GUILLAUME V, Prince de NASSAU-DIETZ ET DILLEMBOURG, né 8 Mars 1748, Stadhouder 22 Octobre 7 1751, marié 4 Octobre 1767, à

FRÉDÉRIQUE-SOPHIE-GUILLELMINE DE PRUSSE, née Août 1751.

Guillaume-Frédéric, Fils du Prince Stadhouder, né 24 Août 1772.

Guillaume-Georges-Frédéric, ſecond Fils du Prince Stadhouder, né 15 Février 1774.

Frédérique-Louiſe-Guillelmine, Fille du Prince Stadhouder, née 28 Février 1770.

ASSEMBLÉE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Ce Conſeil dans lequel réſide la ſouveraineté des Etats, eſt compoſé du Stadhouder & des Députés des Provinces. Ceux-ci ſont diſtribués en deux claſſes. Les uns ſont ordinaires, & ont voix délibérative ; les autres, qui n'y ſont appellés que pour des affaires extraordinaires, ſe tiennent debout, & n'y ont que le droit de repréſentation.

Chaque Province donne alternativement un Préſident à cette aſſemblée, & ce Préſident change toutes les

ſemaines. La premiere ſemaine appartient à la Gueldre, la ſeconde à la Hollande, la troiſieme à la Zélande, la quatrieme à Utrecht, la cinquieme à la Friſe, la ſixieme à Overiſſel, & la ſeptieme à Groningue. Chaque Province a le droit d'y envoyer pluſieurs Députés; mais elle n'a cependant qu'un ſuffrage.

OFFICIERS PERMANENTS.

Meſſieurs

1772 Pierre-Jean Bleyſwick, *Penſionnaire de Hollande & de la Friſe occidentale, Garde de Sceau perpétuel de Hollande.*

1744 Henri Fayel, *Greffier.*

1773 Guillaume-Charles Dierskens, *Commiſſaire.*

1773 Guillaume Quarles, *Agent.*

CONSEIL D'ÉTAT.

Le Prince Stadhouder & douze des Députés des Provinces, compoſent ce Conſeil. Chacun de ces douze Députés remplit alternativement les fonctions de Préſident.

OFFICIERS PERMANENTS.

Meſſieurs

1769 Paul-Abraham-Gilles, Baron de Wavern, *Conſeiller & Tréſorier-général.*

1779 Quirin de Stryen, Baron de Saint-Jean-Ten-Heen, *Receveur-général.*

1769 Ignace-Jean de Hees, Baron de Temple; *Secrétaire.*

CONSEIL DE GUERRE.

M. Jean-Guillaume, Baron de Rengers, Lieutenant-général de Cavalerie, *Préſident.*

Les autres Conſeils ſont, *la Chambre générale des Comptes*, celle *des Finances*, celle *des Monnoies*, & les Colleges *de l'Amirauté.*

Le Prince Stathouder a un Conſeil particulier, qui a pour objet ſes revenus & les affaires de ſa maiſon.

1772 M. T. J. de Larrey, Conſeiller intime, *Préſid.*

Cet Officier eſt auſſi chargé des affaires d'Allemagne.

GRANDS OFFICIERS DE LA MARINE ET DE LA GUERRE.

Guillaume V, Prince d'Orange & de Naſſau, *Capitaine & Amiral-général.*

Le Prince de Brunſwick-Wolfenbuttel, Capitaine des Gardes, Gouverneur de Herzogenbouſch, *Maréchal-général des Camps & Armées.*

Arnold-Juſt. de Duin, Gouverneur de Breda, *Lieutenant-général de Cavalerie.*

Charles-Chrétien, Prince de Naſſau-Weilbourg, Gouverneur de Maeſtricht, *Lieutenant-général d'Infant.*

Bertrand-Leve d'Aduard, Gouverneur de Sluis, de la Flandre Hollandaiſe, & des Forts dépendans, *Capitaine-général d'Infanterie.*

Le Comte d'Envie, *Capitaine-général d'Infanterie.*

L'Etat a de plus 36 *Lieutenants-généraux*, & 80 *Majors-généraux de Cavalerie & d'Infanterie.*

AMIRAUX.

Meſſieurs

Le Baron de Waſſenaer. | Jean Hœuff.

VICE-AMIRAUX

Meſſieurs

Adrien David de Gon. | Le Comte de Bylandt.
André Haetſink. | Jean-Arnold Zoutmann.
Daniel Pilhot.

CONTRE-AMIRAUX.

Meſſieurs

Henri Reinſt. | Martin Haringman.
Corneille Vis. | Adrien de Doës.

Messieurs

Salomon de Bel. | Henri Rietweld.
Jean-Hendrick de Kingersbergen. | Guillaume de Braem.
Jean de Buine.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DE L'INDE, RÉSIDENT A BATAVIA.

1778 M. Reinier Van-Kierck.

MINISTRES DE LA RÉPUBLIQUE auprès les Cours Etrangeres.

Meſſieurs

Berlin.	Le Comte de Heyden, *Envoyé Extraordinaire & Plénipotentiaire.*
Cercle de la Baſſe-Saxe & les Villes Anſéatiques.	Le Baron van Hogguer.
Bruxelles.	Hop, *Envoyé Extraord. & Plénip.*
Conſtantinople.	Le Baron de Haeſten, *Ambaſſadeur.*
Copenhague.	De la Calmette.
Hambourg.	Hognere, *Réſident.*
Liege.	De Braconier, *Réſident.*
Lisbonne.	Suiſſan, *Ambaſſadeur.*
Madrid.	Le Comte de Rechtern, *Env. Extr.*
Maïence.	. . . . .
Paris.	De Berkenroode, *Ambaſſadeur.*
Pétersbourg.	Le Baron de Waſſenaer.
Ratisbonne.	De Gallieris, *Réſident.*
Stockholm.	Le Baron van de Borch.
Turin.	. . . . . , *Envoyé Extr.* Zabtocki, *Secrétaire de Légation.*
Veniſe.	Tor, *Réſident.*
Vienne.	Le Comte de Vaſſenaer-Twickel, *Envoyé Extraordinaire.*

VILLES ANSÉATIQUES.

Le commerce donna autrefois naiſſance à une aſſociation intéreſſante qui ſe forma entre pluſieurs Villes maritimes, & qui prirent le titre des *Villes Anſéatiques*. Cette Société ſe fit d'abord en 1241, entre Hambourg & Lubeck; bientôt pluſieurs autres Villes, ſentant l'importance d'une telle union, ſe joignirent à celles-ci; & ſur la fin du 14e ſiecle, toutes ces petites Républiques réunies formaient un corps auſſi formidable qu'il était opulent. Les diſcordes inteſtines qui commencerent à agiter l'Allemagne au 15e ſiecle, la réforme de Luther, d'Œcolempade, de Zuingle & des autres Sectaires, qui tranchaient inſenſiblement les liens qui uniſſaient les différents corps des Etats politiques; la découverte du Nouveau-Monde, & les progrès que cet événement fit faire au commerce & à la navigation; tout cela porta un coup mortel à l'Aſſociation Anſéatique. Peu-à-peu les Villes qui la compoſaient, ont ceſſé d'avoir entre elles aucune correſpondance; & ſon ancien Gouvernement ne ſubſiſte plus aujourd'hui, qu'à Hambourg, Brême & Lubeck.

I.

HAMBOURG.

Hambourg, Ville de la Baſſe-Saxe, eſt enclavée dans le Duché de Holſtein. Elle paſſe pour l'une des plus grandes, des plus riches & des mieux fortifiées d'Allemagne. Le 27 Mai 1768, les Princes de Holſtein firent un traité avec elle, par lequel ils ſe déſiſterent des droits qu'ils prétendaient y exercer; & c'eſt en conſéquence de ce traité, qu'on lui rendit ſa voix & ſa ſéance à la Diete de Ratisbonne.

Le gouvernement de cette Ville eſt purement démocratique: ſon Sénat eſt compoſé de quatre Bourgmeſtres & de vingt Conſeillers, dont dix ſont lettrés,

& les dix autres tirés du corps des Négocians, avec trois Syndics & un Secrétaire. Le peuple ſeul a le droit de nommer à ces ſortes de places ; & il ne peut y avoir qu'une ſeule perſonne dans chaque famille qui en ſoit revêtue. D'ailleurs ces charges ne ſont pas héréditaires, mais à vie ſeulement. Le Sénat ne juge jamais que ſur les ſtatuts, les privileges & les coutumes particulieres de la Ville.

Tout ce qui eſt de police ou d'adminiſtration eſt du reſſort des Bourg-meſtres, des Préteurs, & du vénérable Sénat. Quant aux conteſtations judiciaires, elles ſont portées devant les Tribunaux, qui ſont ceux de de la Baſſe-Juſtice, de l'Amirauté, & de la Haute-Juſtice.

Les petites cauſes dont l'objet n'excede pas quarante-cinq marcs, ſont jugées par les Bourg-meſtres & les Préteurs, définitivement & ſans appel. Toute autre cauſe doit être portée au Sénat, ou aux Cours de Juſtice. La *Baſſe-Cour de Juſtice* eſt compoſée des Préteurs, de deux Juriſconſultes gradués, & de ſept citoyens Marchands.

La *Cour de l'Amirauté* eſt compoſée d'un Bourg-meſtre, de quatre Sénateurs, de ſix citoyens Marchands, & de deux Capitaines de Vaiſſeau. C'eſt le corps du vénérable Sénat qui conſtitue la *Haute-Cour de Juſtice.*

Les cauſes dont l'objet n'excede pas la ſomme de deux cents marcs, ſont jugées par la Baſſe-Juſtice, définitivement & ſans appel.

La Cour de l'Amirauté connaît en premiere inſtance, des contrats concernant les aſſurances & le commerce de mer ; & juge définitivement & ſans appel, lorſque l'objet n'excede pas la ſomme de deux cents marcs.

Chaque cauſe au-deſſus de deux cents marcs, ou celle qui n'appartient pas en premiere inſtance aux deux Cours dont nous avons parlé, peut-être plaidée tout de ſuite à la Cour de la Haute-Juſtice.

On peut ſe pourvoir contre les Sentences de la Haute-Juſtice, & contre les décrets du Sénat, par reſtitution, par reviſion ou par appel aux Hauts-Tribu-

naux de l'Empire, qui sont la Chambre Impériale de Wetzlar, & le Conseil Aulique de Vienne.

Pour que l'appel aux Hauts-Tribunaux ait lieu, il faut que l'objet du grief monte au moins à trois mille marcs de Banque, & que la cause ne soit pas du nombre de celles qui exceptent les privileges accordés à la Ville, par les Empereurs Charles V & Ferdinand II. Telles sont, par exemple, les causes d'Assurances, celles de Bodmerie, les lettres de change, & quelques autres.

La Banque de Hambourg est l'une des plus importantes de l'Europe. Quoiqu'elle ne soit pas si riche que celles de Londres, d'Amsterdam & de Venise, elle est cependant aussi accréditée. Toutes les Nations sont dans cette Ville égales en privileges pour le commerce; à l'exception des Anglais, qui sont exempts des droits d'entrée & des autres charges de la Ville, pour le bierre & le vin qu'ils font venir pour leur compte.

Un Ouvrage imprimé à Hambourg, au commencement de cette année 1782, nous apprend que, depuis 1768 jusqu'en 1776, la France a exporté sur mer à Hambourg, une année portant l'autre, pour 25,000,000 livres de marchandises, dont la moitié venait de Bordeaux. Cette somme, ajoute l'Auteur de cet Ouvrage, peut être portée à quarante millions, parce que la vraie valeur des marchandises n'est jamais déclarée. Indépendamment de cette exportation par mer, la France envoie encore par terre pour environ [illegible] millions de livres de marchandises.

Par un Traité de commerce, conclu le premier Avril 1769 entre la France & la ville de Hambourg, les [illegible] de cette Ville ont été affranchis, en France, du droit d'aubaine. L'article IX de ce Traité, que les Négocians ont intérêt de connaître, porte:

« Sa Majesté ayant proposé d'établir un Tribunal particulier pour juger promptement toutes les affaires contentieuses de ses Sujets dans la Ville de Hambourg; & le Sénat de ladite Ville ayant représenté que cet établissement exigerait beaucoup de tems, Sa Majesté a bien voulu accepter provisionnellement l'offre qui

» lui a été faite, d'établir une Commiſſion particu-
» liere pour la plus prompte inſtruction & déciſion
» des affaires de commerce, ſoit en accommodant les
» parties, ſoit en référant au Sénat; ne ſuſpendant qu'a
» cette condition les arrangements à prendre de part
» & d'autre pour l'établiſſement du ſuſdit Tribunal
» particulier; & en attendant, le Sénat pourvoira auſſi
» par un réglement, à ce que les procès des Sujets du
» Roi, autres que ceux qui ſont relatifs au commerce,
» ſoient terminés le plutôt qu'il ſera poſſible, & au
» plus tard dans l'eſpace d'un an, à compter du jour
» de la premiere aſſignation, ſi la nature de l'inſtruc-
» tion ne s'y oppoſe pas évidemment ».

Ce réglement, dont on parle ici, n'a pas encore paru.

La ville de Hambourg était autrefois Archiépiſcopale; mais l'Archevêché fut transféré à Brême en 850. La Ville & le Chapitre ſont aujourd'hui de la Confeſſion d'Auſbourg.

DES MONNOIES.

	Livres.	Sols.	Deniers.
La livre de gros de 240 deniers, vaut, argent de France,	13	7	».
La rixdale à la croix, ou l'albertus,	5	15	8 $\frac{3}{5}$.
La rixdale ordinaire & l'écu blanc,	5	6	9 $\frac{3}{5}$.
La rixdale de Souabe, Ulm & de Hollande,	5	3	5 $\frac{21}{60}$.
Les couronnes de Danemarck & les dalles de Hambourg,	3	11	2 $\frac{3}{5}$.
Le marc lubz de Hambourg,	1	15	7 $\frac{3}{5}$.
Le ſchelin & le ſol de gros,	»	13	4 $\frac{1}{5}$.
Le ſol de florin, le ſol lubz,	»	2	2 $\frac{7}{10}$.
Le denier de gros,	»	1	1 $\frac{7}{10}$.

II.

BRÊME.

La ville de Brême, Capitale du Duché de même nom, est située sur le Weser, à 16 lieues de la mer du Nord, & dans le Cercle de la Basse-Saxe. Le Duché dont elle est la Capitale, fut cédé par le traité de Westphalie, à la Couronne de Suede, qui en jouit jusqu'en 1712 que les Danois s'en rendirent maîtres. Ceux-ci le cederent, en 1715, à l'Electeur de Hanovre; & la Suede fut forcée, en 1720, de consentir à cette cession par le traité de Stockholm. Ainsi le Duché de Brême appartient aujourd'hui au Roi d'Angleterre, comme Electeur de Hanovre; mais la ville de Brême est libre, Impériale & Anséatique.

Cette Ville ayant embrassé en 1584 la Confession d'Ausbourg, son Archevêché fut transféré à Hambourg; cette derniere Ville ayant marché sur ses traces, & reçu la même Confession, l'Evêque revint à son premier siege. Enfin il fut sécularisé au traité de Westphalie, en faveur des Suédois. La ville de Brême a depuis embrassé la Réforme de Genève.

Le gouvernement de cette Ville est absolument le même que celui de Hambourg. Son commerce, quoique très-important, n'est pourtant pas aussi considérable. Sa population ne monte pas au-delà de trente mille ames.

DES MONNOIES.

	Liv.	Sols.	Den.
Le ducat de 192 grains vaut, argent de France,	10	12	».
La rixdale de 27 gros,	4	»	».
Le marc de cuivre de 24 gros,	1	6	8.
Le gros,	»	1	$1\frac{1}{7}$.

III.

LUBECK.

La ville de Lubeck eſt ſituée au confluent de la Drave, du Wackenitz & du Steckenitz, près de la mer Baltique, ſur laquelle elle a un très-beau port. Elle appartient au Duché de Meckelbourg, dans le Cercle de la Baſſe-Saxe. On la conſidere comme la principale des Villes Anſéatiques ; & en effet elle eſt l'une des plus grandes, des plus riches, des plus belles & des plus fortes d'Allemagne. Elle forme une République indépendante, dont l'adminiſtration civile & politique eſt la même que celle de Hambourg. Son autorité s'étend même fort au-delà des murs de la Ville ; & les Lubeckois exercent auſſi les droits de ſouveraineté ſur le port de Travemunde, la petite ville de Bergedorff, en commun avec les Hambourgois, ſur la terre appellée *les quatre Pays*, ſur quelques Bailliages dans le Duché de Saxe-Lowembourg, & ſur pluſieurs beaux Domaines ſitués ſur les frontieres du Holſtein

Nous obſerverons ici que les édifices publics de Lubeck ſont des plus beaux. La tour d'eau, qui eût paſſé dans l'antiquité pour une huitieme merveille du Monde, eſt d'une conſtruction ſinguliere. La plupart des rues ſont garnies de tilleuls.

Cette Ville épiſcopale dès l'an 1262, ſuit la Confeſſion d'Ausbourg depuis 1535. Cette réforme n'a pas empêché qu'elle n'ait conſervé une Abbaye de Filles Proteſtantes, qu'on appelle l'*Abbaye de Saint-Jean*.

L'Evêque de Lubeck, qui n'exerce ſur cette Ville aucune autorité ſouveraine, ſe qualifie de Prince de l'Empire, & dépend de l'Archevêque de Brême. Il fait ſa réſidence ordinaire à Eutin. Ce Prélat eſt élu alternativement par la ville de Lubeck & par ſon Chapitre. Cette derniere Compagnie eſt compoſée de vingt-ſix Chanoines, dont vingt-deux ſont Proteſtans & quatre Catholiques. La Cathédrale & leurs maiſons ſont ſituées dans

l'enceinte de la Ville; & les biens de l'Evêché qui appartiennent au Chapitre, touchent à la Ville.

DES MONNOIES.

Les Monnois de Lubeck ſont les mêmes que celles de Hambourg; & les opérations du commerce s'y font de la même maniere.

PRINCE-EVÊQUE DE LUBECK.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE, Duc de Sleſwig-Holſtein, Duc régnant d'Oldenbourg, né 20 Septembre 1711, nommé Coadjuteur 30 Août 1743, élu ſur la réſignation du Roi de Suede, ſon Frere, 15 Décembre 1750, Chevalier de Saint-André, de Saint-Alexandre Newsky, & de Sainte-Anne.

COADJUTEUR.

Pierre-Frédéric-Louis de Holſtein-Gottorp, Neveu du Prince-Evêque, né 17 Janvier 1755, ſur la réſignation du Prince Pierre-Frédéric-Guillaume de Holſtein-Oldenbourg, ſon Couſin, Coadjuteur 16 Sept. 1776.

DÉPUTÉS DES VILLES ANSÉATIQUES Auprès des Cours de l'Europe.

Meſſieurs

Anvers. . . . . . , Concierge de la Maiſon nationale des Villes Anſéatiques.

Hanovre. J. Charles Alberti, Agent de la Ville libre & Impériale de Brême.

Londres. Paul Amſinck, Agent des Villes Anſéatiques, & Intendant du Steelyard.

Ratisbonne. J. Chriſtophe-Théodore Gemeiner, Repréſentant de la Ville de Brême à la Dicte de l'Empire.

Meſſieurs

Paris.	D'Hugier, Réſident des Villes Anſéat.
Madrid.	J. François van-der Lepé, Agent des Villes Anſéatiques.
La Haye.	Charles-Guillaume Martens, chargé d'affaires des Villes Anſeatiques.
Copenhague.	Henri-Charles Meinig, Agent de la Ville de Brême.
Vienne.	André Merck, Agent de la Ville de Brême.
Malaga.	Henri Meyer, Conſul des Villes Anſéatiq.
Bergue.	Chriſtophe-Joachim Mohr, Concierge des Villes Anſéatiques.
Cadix.	François Rieke, Conſul des Villes Anſéat.
Lisbonne.	Jean-Xavier Stoqueler, Conſul des Villes Anſéatiques.
Berlin.	Jacques Never, Agent de la Ville de Brême.
Pétersbourg.	J. Nicolas Willebrand, Agent de la Ville de Brême.
Wetzlar.	Henri-Jacques de Zurierlein, Agent de la Ville de Brême.

ARTICLE III.

TABLEAU DES PRINCIPALES PRINCIPAUTÉS D'EUROPE.

ARCHIDUCHÉ D'AUTRICHE.

L'Archiduché d'Autriche eſt un pays conſidérable d'Allemagne, borné au Nord, par la Boheme & la Moravie; à l'Eſt, par la Hongrie; au Sud, par la Stirie; & à l'Oueſt, par l'Archevêché de Saltzbourg. La riviere d'Ens, qui ſe décharge dans le Danube, la diviſe en haute & en baſſe. Vienne, ſituée ſur le Danube, & ſéjour ordinaire de l'Empereur, eſt la Capitale de la baſſe, & Lintz la Capitale de la haute.

L'Empereur Rodolphe de Habsbourg, Prince auquel la Maiſon d'Autriche doit l'origine de ſa grandeur, revendiqua en 1279 l'Autriche ſur Ottocare, Roi de Boheme, comme un Fief de l'Empire, devenu vacant. Ce Prince la donna à ſon fils Albert, avec le titre d'Archiduc, pour le diſtinguer des autres Ducs de l'Allemagne.

L'Autriche l'emporte ſur toutes les autres Provinces d'Allemagne, par la fertilité du terroir, l'abondance des páturages, la ſalubrité de l'air, & la beauté du pays. Les grains, le vin, les fruits, tout s'y trouve en abondance. Le ſafran y eſt meilleur que celui qui vient des Indes. On y trouve des ſalines, qui ſont pour ſes Souverains la ſource d'un revenu conſidérable.

L'Archiduc d'Autriche jouit, comme tel, de pluſieurs privileges très-diſtingués. Il a le droit, par exemple, d'exercer la Juſtice ſans appel; d'être cenſé avoir reçu de l'Empereur l'inveſtiture de ſes Etats, après la lui avoir demandée trois fois; & de pouvoir, comme l'Empereur, créer dans tout l'Empire des Gentilshommes, des Comtes & des Barons.

Vienne eſt un ville grande, belle, riche, & l'une des plus fortes places de l'Europe. Les maiſons en ſont extrêmement élevées ; mais la plupart des rues ſont fort étroites & mal percées. Il faut en excepter les Fauxbourgs nouvellement conſtruits, qui ſont très-beaux & bien alignés. Quoique la Maiſon d'Autriche l'ait rendue, depuis pluſieurs ſiecles, comme la Capitale de l'Allemagne entiere, elle n'y a pas encore fait conſtruire un Palais digne de la grandeur & de la puiſſance du Souverain qui l'habite. On y en voit pluſieurs appartenans à des particuliers, qui ſont beaucoup plus beaux que celui de l'Empereur.

Cette Ville eſt le ſiege d'un Archevêque.

MONNOIES.

(*Voyez l'Empire d'Allemagne.*)

MAISON ARCHIDUCALE.

JOSEPH II DE LORRAINE, Archiduc d'Autriche, né 13 Mars 1741. (*Voyez l'Empire d'Allemagne.*)

OFFICIERS PRÉPOSÉS AU GOUVERNEMENT DE L'AUTRICHE.

Meſſieurs

. . . . . , *Gouverneur.*

Le Comte de Herberſtein, *Vice-Gouverneur.*

Le Baron de Poëk, *Chancelier.*

CONSEIL DU GOUVERNEMENT, *auquel on a réuni celui du Commerce.*

Le Baron de Thanhauſen, *Préſident.*

32 *Conſeillers comme Barons*, 34 *en qualité de Chevaliers*, & 18 *comme Savans.*

CONSEIL D'ÉTAT.

Le Comte de Thiereim, *Préſident.*

14 *Conſeillers comme Savans*, *un Conſeiller de la Chancellerie*, & 9 *Conſeillers comme Chevaliers.*

CONSEIL DES DÉPÊCHES.

M. Le Comte de Payen, Grand-Maréchal de la Province, *Président.*

Après lui sont six Députés de la part des Prélats, des Comtes & des Chevaliers.

CONSEIL ET GRANDS OFFICIERS ÉTABLIS DANS LES PROVINCES.

Sur l'Ens.

Le Comte de Thiereim, *Lieutenant-général, & Président du Conseil de la Province.*

En Stirie.

Le Comte Aloise de Podstazki-Lichtenstein, *Président du Conseil du Gouvernement à Gratz.*

Le Comte Charles Thomas de Breuner, *Président du Conseil du pays.*

Après lui sont 12 *Conseillers comme Barons,* 3 *comme Chevaliers, &* 11 *des Savans.*

Le Comte de Herberstein, Charles Léopold, *Lieutenant-général de Stirie.*

En Carinthie.

Le Comte Vincent-Urlin de Rosenberg, *Lieut. génér.*

En Carniole.

Le Comte François-Adam de Lamberg, *Lieutenant-en Tirol* ou *Haute-Autriche.*

En Tirol, ou Haute Autriche.

Le Comte Jean Godefroi de Heister, *Président du Conseil du Gouvernement.*

Le Comte de Kunigle, Léopolde-François, *Vice-Président.*

Le Comte Ign. de Wolkenstein, *Préf. du Conf. du Pays.*

A Trieste.

Le Comte Charles de Zuizendorf & Pottendorf, *Gouverneur, Lieutenant-général & Commandant Militaire.*

A Fiume.

Joseph Maglath de Szekely, *Gouverneur, Lieutenant-général & Commandant Militaire.*

PAYS-BAS AUTRICHIENS.

Les Pays-Bas Autrichiens, connus auſſi ſous le nom de *Flandre Autrichienne*, ſont diſtribués en neuf Provinces, ſavoir : la Seigneurie de Malines, le Marquiſat d'Anvers, le Brabant, le Comté de Flandre, le Hainaut, le Comté de Namur, le Duché Luxembourg, le Duché de Limbourg, & la Gueldre.

Il eſt peu des Régions en Europe, ſi l'on en excepte la Hollande, où il y ait un ſi grand nombre de Villes conſidérables, ſur une ſurface auſſi médiocre. Toutes ſont bien bâties, très-fortifiées, & communiquent les unes aux autres par des chemins qui préſentent le ſpectacle d'une promenade délicieuſe & variée. La campagne eſt couverte de Bourgs & de Villages régulièrement bâtis. Mais un ſpectable amuſant, & dont on ne peut jouir dans aucune autre contrée de l'Europe, c'eſt d'y voir les Vaiſſeaux traverſer les Villes & les Campagnes, pour aller dans l'intérieur des terres déposer à la porte du Négociant, les productions & les richeſſes des quatre parties du Monde.

Le Gouvernement Autrichien, dans les Pays-Bas, eſt extrêmement doux; pluſieurs Villes y conſervent encore quelques privileges importans, qui y maintiennent une partie précieuſe des avantages qui découlent de la liberté. On ne connaît pas dans cette Région ce qu'on appelle ailleurs le droit de chaſſe & de peche. Chaque Citoyen jouit librement de ces droits qu'il tient de la nature. Dans pluſieurs Provinces, telles que celle du Luxembourg, les forêts qui appartienent ailleurs au Souverain ou aux Seigneurs, ſont du domaine de la Communauté, qui y prend tous les bois néceſſaires à ſon chauffage, à la conſtruction de ſes bâtiments, & qui vend l'excédent, à ſon profit, aux Directeurs des forges à fer La Police y eſt exacte & ſévere, & les routes très-sûres. Malheureuſement le pays eſt ſurchargé de Couvents & d'Abbayes extrêmement riches, que toute la

ſageſſe de l'Empereur ne pourra peut-être pas encore réduire à un nombre moins déraiſonnable. Ces Provinces ſont toujours gouvernées par un Prince de la Maiſon d'Autriche, qui y exerce une autorité ſemblable à celle que les Vice-Rois déploient ordinairement dans les Contrées ſoumiſes à leur domination.

On trouve dans les Flamands diverſes qualités très-eſtimables, qui les font chérir des étrangers. Ils ſont ſinceres, équitables, généreux, & paſſionnés pour la liberté. Sincérement attachés à la Religion qu'ils profeſſent, ils n'ont rien de ce bigotiſme affecté qui déshonora leurs ancêtres. Leurs mœurs ſont pleines de douceur & d'aménité; ils ont tous un penchant ſingulier à la joie, & tout chez eux reſpire le divertiſſement & la gaieté. Chaque Ville, chaque Bourg, chaque Village a ſes fêtes particulieres, qui durent pluſieurs jours, & dont les plaiſirs ſont l'ame. Souvent cet eſprit de frivolité ſe gliſſe dans les rites de la Religion, & il n'eſt pas rare d'y voir réunis les maſcarades aux objets les plus importans du culte public. La plupart des fêtes commencent par une proceſſion du Saint-Sacrement, où ſe préſente l'étrange ſpectacle des repréſentations confondues, de diables, de Saints, de géans, de poiſſons & d'animaux monſtrueux.

L'air de la Flandre, quoique épais, eſt fort ſain. Il eſt en général plus froid que tempéré: auſſi les hommes y vivent communément fort long-tems dans une ſanté parfaite. Le terroir, agréablement coupé par des canaux utiles pour le commerce & les voyageurs, produit abondamment du bled, & divers autres grains dont on fait uſage en Europe. Ses pâturages ſont excellents; & le chanvre & le lin qu'on y recueille, ſont fort eſtimés. On n'eſt pas encore parvenu juſqu'à préſent à y cultiver avantageuſement la vigne; mais la liqueur qu'elle produit y eſt ſuppléée par la bierre, l'une des meilleures de l'Europe.

Les huit Provinces de la Flandre Autrichienne comprennent environ quatre millions d'ames. Bruxelles, ſiege du Gouvernement & réſidence de la principale

Nobleſſe du pays, en eſt conſidérée comme la Capitale. Cette Ville, peuplée d'environ quatre cents mille ames, eſt grande, belle, riche & décorée de fort beaux édifices, tant publics que particuliers. Sa grande place eſt peut-être la plus belle de l'Europe, quoique formée par des bâtiments d'une ſtructure & d'une grandeur inégales. L'un d'eux eſt ſurmonté d'une figure équeſtre dorée du Prince Charles de Lorraine, dernier Gouverneur des Pays-Bas, & frere de l'Empereur François. L'Hôtel-de-Ville eſt à l'un des côtés de cette place, & contribue beaucoup à ſon embelliſſement. Le campanile qui le domine, eſt d'une hauteur, d'une délicateſſe & d'une beauté qui fixe les regards : il a trois cent ſoixante-quatre pieds d'élévation. C'eſt dans la Salle de l'Hôtel-de-Ville que l'Empereur Charles V fit en 1556, l'abdication de ſes Etats. On parle à Bruxelles les deux langues, flamande & françaiſe.

Le commerce des Pays-Bas Autrichiens eſt très-floriſſant; & il paraît que l'Empereur s'occupe journellement à lui donner encore plus d'activité. Il conſiſte principalement en dentelles, tapiſſeries, très-belles ſerges, ratines, draps, couvertures de lit, callemandes, camelots, bouracans, molletons, velours & autres étoffes; en toile, fil à coudre, rubans, galons, maroquins, cuirs, ſavon, bétail, tabac, & ſur-tout en huile de colſat, eſpece de choux ſauvage dont on fait un grand débit dans ce pays.

Depuis long-tems les Sciences ſont en grande réputation dans les Pays-Bas. Il y a à Bruxelles une Académie des Sciences & Belles-Lettres, établie par Lettres-Patentes du 16 Décembre 1772; & la qualité d'Académicien y donne les privileges accordés à la Nobleſſe. La ville de Louvain eſt célebre par ſon Univerſité, dont les Membres ſont diſtribués dans les huit Provinces, où ils occupent les premiers places, ſoit dans l'Etat Eccléſiaſtique, ſoit dans la Magiſtrature. L'Impératrice Marie-Thérèſe a fondé à Bruxelles un College penſionnat, ſous le nom de *College Thé-*

réſien, où la jeuneſſe de tous les Pays-Bas reçoit une éducation conforme à ſes goûts & à ſa naiſſance.

On ſait quelle foule de grands Peintres ſont ſortis de l'Ecole d'Anvers. C'était de cette Ville qu'étaient iſſus Rubens, van Dick, Teniers & Edelink. Auſſi ſes Egliſes ſont-elles décorées d'une multitude de chefs-d'œuvre des plus célebres Peintres de la Flandre. La Cathédrale ſurtout en poſſede un ſorti du pinceau de Rubens, & qui eſt connu de toute l'Europe : c'eſt une deſcente de Croix. L'invention, l'ordonnance, la correction du deſſin, la nobleſſe de l'expreſſion, la vérité des ſituations, les graces & la légéreté des draperies, l'entente des ombres & de la lumiere, la fineſſe & la netteté du coloris, la beauté de l'enſemble, le portent, ſuivant quelques Connaiſſeurs, au-deſſus des chefs-d'œuvre de Raphael, & le font paſſer pour le premier tableau de l'Europe. Les rideaux qui voilent cet admirable ouvrage, ſont cadenaſſés en pluſieurs endroits, & ne ſe tirent qu'à prix d'argent. L'Artiſte s'y eſt peint, ſes trois femmes & ſa fille.

MAISON DU SOUVERAIN.

L'Empereur d'Allemagne, Souverain des Pays-Bas. (*Voyez l'Empire.*)

GOUVERNEMENT.

MARIE-CHRISTINE, Princeſſe Royale de Hongrie & de Boheme, Archiducheſſe d'Autriche, Sœur de l'Empereur, née 13 Mai 1742, *Gouvernante.*

ALBERT-CASIMIR-IGNACE-PIE-FRANÇOIS-XAVIER, Prince Royal de Pologne & de Lithuanie, Duc de Saxe-Teſchen, né 11 Juillet 1738, marié 8 Avril 1766, à l'Archiducheſſe Marie-Chriſtine, *Gouverneur.*

MINISTRE.

Le Prince Georges-Adam de Starhemberg, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'or, Grand-Croix de

l'Ordre Royal de Saint-Etienne, Conſeiller d'Etat intime actuel, Miniſtre d'Etat & des Conférences de l'Empereur & Roi, *ſon Miniſtre Plénipotentiaire auprès de leurs Alteſſes Royales les Séréniſſimes Gouverneurs-généraux des Pays-Bas.*

CHANCELERIE DE COUR ET D'ÉTAT, *établie à Vienne, pour les affaires des Pays-Bas.*

Meſſieurs

Le Prince de Kaunitz, Comte de Rietberg, Chevalier de la Toiſon d'or, Grand-Croix de l'Ordre Royal de Saint-Etienne, Conſeiller intime actuel, Miniſtre des Conférences & d'Etat pour les affaires internes, Chancelier de Cour & d'Etat pour les affaires étrangeres, & *celles des Pays-Bas* & d'Italie.

Le Comte Philippe de Cobenzel, Conſeiller d'Etat intime actuel, *Vice-Chancelier.*

Le Baron de Lederer, Conſeiller Aulique actuel, Official d'Etat, *chargé des affaires du Département Aulique des Pays-Bas.*

Un Official-Major, un Official en ſecond, quatre Secrétaires, neuf Officiers ordinaires, un Caiſſier, un Contrôleur, trois Huiſſiers, un Chauffeur, trois Agents.

CONSEIL D'ÉTAT DE L'EMPEREUR, AUX PAYS-BAS.

Ce Conſeil a été rétabli par une Ordonnance de l'Empereur Charles VI, du 19 Septembre 1725.

Le Miniſtre Plénipotentiaire de l'Empereur & le Commandant-général des armées, y aſſiſtent chaque fois que les circonſtances l'exigent.

Les Conſeillers, qui ſont revêtus du caractere de Conſeillers d'Etat intimes actuels, ſont diſtribués en deux ordres, en Conſeillers d'Etat d'Epée, & en Conſeillers d'Etat de Robe.

CONSEILLERS D'ÉTAT D'ÉPÉE.

Meſſieurs

Le Cardinal Migazzi, Prince de l'Empire.

Le Cardinal de Franckenberg, Archev. de Malines.

Meſſieurs

Le Baron de Reiſchach, Envoyé extraordinaire auprès des Etats-généraux.

Le Comte de Neny, Chef & Préſident du Conſeil Privé, *ayant en cette qualité la préſéance au Conſeil d'Etat des Pays-Bas, & la direction des affaires qui s'y traitent.*

Le Prince d'Ognies de Grimberghe, Chambellan de l'Empereur, Général-Major, &c.

Le Comte de Woeſtenraedt, Chambellan de l'Empereur, & Capitaine des Hallebardiers.

Le Baron de Gottignies, Chambellan actuel de l'Empereur.

Le Comte Philippe de Cobenzi, Chambellan de l'Empereur.

Le Marquis de Chaſteler, Chambellan actuel, & Lieutenant des Archers, dits *Noble Garde.*

CONSEILLERS D'ÉTAT DE ROBE.

Meſſieurs

Le Baron de Cazier, *Tréſorier-général.*

Le Comte de Nobili.

De Wavrans, Préſident de la Chambre des Comptes.

L'Abbé de Saint-Pierre-lez-Gand.

Walkiers de Tronchiennes, Grand-Bailli de Termonde.

Le Baron de Charvet de Vaudrecourt.

De Crumpipen, Chancelier de Brabant.

De Mullendorff, Préſident du Conſeil Souverain de Hainaut.

De Witt, Conſeiller au Conſeil des Finances.

De Fierland, Préſident du grand Conſeil de Malines.

De Staffart, Préſident du Conſeil de Namur.

De Gerden, Préſident du Conſeil de Luxembourg.

De Kulberg, Conſeiller au Conſeil Privé.

Le Comte Philippe de Neny, Préſident du Conſeil de Tournai.

M. De Wavrans, Evêque d'Ypres.

Un Secrétaire & un Huissier.

CONSEIL PRIVÉ.

M. le Comte de Neny, Commandeur de l'Ordre Royal de Saint-Etienne, Conseiller d'Etat intime actuel, *Chef & Président.*

CONSEILERS.

Messieurs

De Kulberg, Conseil d'Etat.
Plubeau, Conseiller-Commis aux causes Fiscales.
De Grysperre.
Le Clerc.
Sanchez de Aguilar.
De Lippens.
Reuss.

CONSEILLER HONORAIRE.

M. le Vicomte de Patin.

Trois Secrétaires, un Receveur des Exploits, un Chapelain, & trois Huissiers.

CONSEIL DES DOMAINES ET FINANCES.

M. le Baron de Cazier, Commandeur de l'Ordre Royal de Saint-Etienne, Conseiller d'Etat, *Trésorier-général.*

CONSEILLERS ET COMMIS.

Messieurs

De Witt, Conseiller d'Etat.
Weygand, Chef-Commissaire de Guerre.
Baudier.
Paradis.
Le Baron de Vos, Chevalier de l'Ordre Militaire de Marie-Thérese, Général-Major & Directeur du Corps des Ingénieurs des Pays-Bas.
Cornet de Grez.
Desplancq.
Gilbert.
De Limpens.

SECRÉTAIRES DE L'EMPEREUR ET GREFFIERS.

Meſſieurs

Le Baron de Beelen. | De Weiſs
Ternois.

CONSEILLERS RECEVEURS-GÉNÉRAUX.

Meſſieurs

Le Comte de Proli. | Van Overſtraeten.

Un Chapelain & deux Huiſſiers.

GRANDS OFFICIERS DE LA COUR DE BRUXELLES.

Meſſieurs

Henri-Otton, Prince d'Ongnyes de Grimberghe, Conſeiller d'Etat intime actuel, Général-Major, Grand-Véneur de la Province & du Duché de Brabant, *Grand-Ecuyer, faiſant les fonctions de Grand-Maître.*

Le Prince François-Joſeph Raſe de Gavre, Conſeiller d'Etat intime actuel, &c. *Grand-Maréchal, faiſant les fonctions de Grand-Chambellan.*

Le Comte de Sart, Chambellan de l'Empereur, Grand-Bailli du Wallon-Brabant, *Grand-Maître des Cuiſines.*

TRIBUNAUX.

TRIBUNAL AULIQUE.

Le Prince François-Joſeph Raſe de Gavre, Conſeiller d'Etat intime actuel, Général-Major, Gouverneur, Capitaine-général, Souverain-Bailli & Adminiſtrateur-général de la Ville & Province de Namur, Grand-Maréchal de la Cour de leurs Alteſſes Royales, *Préſident.*

CONSEILLERS ASSESSEURS.

Meſſieurs

Plubeau, Conſeiller Privé.
Le Clerc, Conſeiller Privé.

Un Greffier, un Prévôt de la Cour, un Lieutenant-Prévôt, & deux Hallebardiers du Prévôt.

Il y a à Bruxelles deux Tribunaux, ſous le nom de Chambres Suprêmes, *qui connaiſſent en dernier reſſort des affaires des Domaines, des droits d'entrée & de ſortie, & des autres qui peuvent y être relatifs.*

CHAMBRE SUPRÊME.

Pour les Provinces de Luxembourg, Gueldre, Frandre, Hainaut, Namur, & Malines.

Meſſieurs

De Gryſpere, Conſeiller Privé, *Préſident.*
Le Clerc, Conſeiller Privé.
Gornet de Grez, Conſeiller des Finances.

Un Greffier, 22 Avocats, 23 Procureurs & 3 Huiſſiers.
Cette Chambre connaît des appels des Sentences des 18 Tribunaux répandus dans les ſix Provinces de ſon reſſort.

CHAMBRE SUPRÊME.

Pour les Provinces de Brabant, Limbourg, & Pays d'outre-Meuſe.

Meſſieurs

Cornet de Grez, Conſeiller au Conſeil des Finances, *Préſident.*
De Marmol, Conſeiller au Conſeil Souverain de Brabant.
Charlier, Conſeiller au Conſeil Souverain de Brabant.

Un Greffier, un Huiſſier, & les mêmes Procureurs & Avocats que ceux de la premiere Chambre.
Sept Tribunaux ſont de ſon reſſort.

CONSEIL SOUVERAIN DE BRABANT.

Ce Conſeil connaît en dernier reſſort de toutes les conteſtations qui naiſſent dans les Provinces de Brabant & de Limbourg.

M. de Crumpipen, Chevalier de l'Ordre Royal de Saint-Etienne, Conſeiller d'Etat, *Chancelier.*
Seize Conſeillers, un Procureur-général, un Subſtitut,

deux Greffiers, six Secrétaires, un Receveur des Exploits, un Huissier, un Notaire-général & un Chapelain.

377 *Avocats* & 48 *Procureurs.*

COUR FEODALE SOUVERAINE DE BRABANT.

Le Gouvernement a donné une nouvelle constitution à la Cour Féodale, par le Réglement du 30 Juin 1775. Le Lieutenant reçoit, comme autrefois, les hommages des Vassaux de l'Empereur, en qualité de Duc de Brabant; & en vertu de ce Réglement, l'administration de la Justice, en matière Féodale, est exercée aujourd'hui par le Chancelier & les Conseillers du Conseil Souverain de Brabant, en qualité d'hommes de Fiefs.

Messieurs

Le Marquis de Wemmel & d'Assch, Chambellan actuel, *Lieutenant.*

Van Assche, Conseiller au Conseil Souverain de Brabant, *Vice-Lieutenant.*

Un Greffier & un Huissier.

CHAMBRE DES COMPTES.

M. de Wavrans, Conseiller d'Etat, *Président.*

6 Conseillers ordinaires, 4 surnuméraires, 2 honoraires; 6 Auditeurs ordinaires & 9 surnuméraires; deux Greffiers & un Chapelain.

GRAND-CONSEIL, SÉANT A MALINES.

Ce Conseil est le premier Tribunal de Justice des Pays-Bas. Il est Juge ordinaire des Chevaliers de la Toison d'or, des Membres des Conseils d'Etat, Privé, & des Finances, & de différents Officiers qui sont réputés Commensaux de la Maison du Souverain, qu'on nomme Comptés par les écroues. *Il connaît par appel des Jugements rendus par les Conseils de Luxembourg, de Flandre, de Namur, de Tournai, & par le Magistrat de la Province de Malines.*

M. de Fierlant, Conseiller d'Etat, *Président.*

CONSEILLERS

CONSEILLERS CLERCS.

Meſſieurs

De Partz. | Van Velde.

CONSEILLERS-LAÏCS.

Meſſieurs

De Waepenaert.
De Wirix.
Vrieſen.
De Cocq.
Tackoen.
De Villers.
Ludovici.
De Staſſart de Noirmont, *Fiſcal.*
Van der Foſſe.
De le Vieilleuze.
De Laing.
. . . . . .

M. Diu, *Procureur-Général.*

Un Subſtitut, un Greffier, un Receveur des Exploits, & ſix Secrétaires.

93 Avocats & 16 Procureurs.

MILANÈS.

Le Milanès forme un pays très-conſidérable de l'Italie. Il eſt borné, au Nord, par les Suiſſes & Griſons; à l'Eſt, par la République de Veniſe, & par les Duchés de Parme & de Mantoue; au Sud, par le Duché de Parme & par les Etats de Gênes; & à l'Oueſt, par les Etats du Duc de Savoie & par le Montferrat. Il a environ 27 lieues de long ſur 20 de large.

Milan, Capitale de cette Région, & ſurnommée *la Grande*, eſt ſituée entre le Teſſin & l'Adda, qui ſont joints enſemble par deux canaux. Elle comprend environ cent vingt mille ames. Toute la population du pays, l'un des plus riches & des plus fertiles d'Italie, peut monter au double de celle de la Capitale.

La Maiſon d'Autriche, à laquelle la plus grande partie de ce pays appartient, en confie le Gouvernement à un Prince de ſon ſang. Il y a dans Milan un Sénat qui rend la Juſtice, & des Officiers municipaux qui ſont chargés des détails de la police, & de l'adminiſtration intérieure.

Le Sénat de Milan eſt compoſé d'un Préſident & de dix Sénateurs. Ce Tribunal juge en dernier reſſort de toutes les cauſes civiles & criminelles; les Sentences même de mort s'exécutent ſans appel.

En 1766, l'Impératrice Marie-Thérèſe y établit un Conſeil ſuprême de Commerce, où l'on décide en dernier reſſort toutes les affaires majeures en matiere de Finances, Fermes, Monnoies, & autres choſes relatives à ces objets.

Il y a cependant un Tribunal ordinaire pour les Finances, compoſé de neuf perſonnes, y compris le Préſident.

Le Conſeil de la Ville eſt compoſé de 60 Décurions, auxquels il appartient de régler tout ce qui intéreſſe le bien public. Ces Magiſtrats ſont choiſis parmi la plus haute Nobleſſe du Pays. Ils conſervent leur di-

gnité pendant toute leur vie, & transmettent même communément cette prérogative à leur postérité.

La ville de Milan a le privilege de se garder elle-même, & jamais elle ne reçoit des troupes étrangeres dans son enceinte. Cette prérogative est le plus sûr garant qu'elle puisse avoir de sa liberté.

La Religion du Milanès est la Catholique Romaine. Long tems le droit d'asyle y fut respecté en faveur des criminels; mais un Decret Impérial, publié le 9 Mai 1782, l'a supprimé, en abrogeant spécialement la loi du 9 Décembre 1757, qui l'avait favorisé.

Le Milanès vaut à l'Empereur environ 8 millions de notre monnoie. Les trois cinquiemes de cette somme sont imposés sur les terres, & le reste est le produit des Fermes. Le tout est employé à faire face aux charges de l'Etat. Ainsi cette riche Province, par un privilege dont jouissent rarement celles qui se trouvent éloignées de leur Souverain, n'a pas la douleur de voir passer son argent chez les étrangers.

A l'Orient du Milanès est le Duché de Mantoue. Il produit du bled, du vin & du riz. On y trouve aussi d'excellents pâturages, où l'on nourrit un grande quantité de chevaux.

Ce Duché a appartenu, pendant long-tems, à la Maison de Gonzague, comme un Fief relevant de l'Empire. Charles, le dernier de ses Ducs, étant mort sans enfans, cet Etat est retourné à l'Empereur Charles VI, & ensuite à l'Imperatrice, Reine de Hongrie, mere de l'Empereur regnant, qui l'a reuni au Duché de Milan.

La Capitale de ce Duché est Mantoue, Evêché, place très-forte, située dans un lac formé par le Mincio. Cette Ville est grande & bien peuplée.

MONNOIES.

ESPECES D'OR.

	Livres.	*Sols.*	*Den.*
La pistole de Milan, pour	25	1	".
Idem. d'Espagne à la torchio,	25	10	".

	Livres.	Sous.	Deniers.
La piſtole aux deux colonnes,	25	»	».
Les louis vieux de France,	25	10	».
Idem, dits *mirlitons*,	24	12	6.
Idem, dits *au ſoleil & aux deux croiſſans*,	31	»	».
Idem, dits *à la Croix de S. Louis*,	37	2	6.
Idem, dits *aux quatre écus*,	46	2	6.
Les ſequins de Venise,	14	10	».
La piſtole de Gene,	25	7	6.
La piſtole de Florence,	25	15	».
Le ſequin dito,	14	10	».
La piſtole de Rome, excepté celles des Pontificats poſterieurs à à Clement XI,	25	»	».
La piſtole de Savoie,	25	»	».
Le ſequin dito,	14	7	6.
La piſtole de Mantoue,	25	5	».
La liſbonnine vieille de Portugal,	41	»	».
Les piſtoles neuves, dites *avec l'effigie*, & celles couronnées,	100	»	».
Les doubles piſtoles, demi & quart à proportion.			
Les hongres de Hollande,	14	5	».
Les ongres kremnitz de Vienne,	14	7	6.

Monnoies d'argent.

	Livres.	Sous.	Deniers.
Le ducaton de Milan,	8	12	».
Le philippe dito,	7	10	».
La piaſtre d'Eſpagne à la torchio,	6	17	6.
La demie dito,	3	8	6.
La piaſtre aux deux colonnes dito,	6	16	».
La demie,	3	8	»
Les écus vieux de France,	6	19	».
Les écus aux trois lis,	7	11	».
Les écus aux LL,	6	»	».
Les [illegible] couronnés,	7	16	».
Les écus pontifes,	6	5	».

Le ducaton de Veniſe,	8	8	».
La juſtine dito,	7	7	6.
La genouine de Gênes,	10	5	».
L'écu de Saint-Jean-Baptiſte dito,	5	6	».
Le ducaton de Florence,	8	7	6.
Livournines de la tour, &c.	6	19	».
Autres, à la roſe,	6	12	6.
Les ducatons de Rome, excepté ceux des Pontificats poſtérieurs à Clément XI.	8	2	6.
Les teſtons neufs dito,	2	5	».
Les jules ou paolo neufs,	»	15	».
Les demi-jules ou paolo neufs,	»	7	6.
Les ducatons de Savoie,	8	9	».
Les écus neufs dito,	7	12	6.
Les livres vieilles dito,	1	10	».
Les ducatons de Mantoue,	8	9	».
Idem, de Bourgogne,	8	7	6.
Idem, d'Allemagne,	8	5	».
Et les écus de Bologne,	6	4	».

GOUVERNEUR.

FERDINAND-CHARLES-ANTOINE-JOSEPH-JEAN-STANISLAS DE LORRAINE, Frere de l'Empereur, Gouverneur de la Lombardie Autrichienne, né premier Juin 1754, marié 15 Octobre 1771, à

MARIE-BÉATRIX D'EST, Fille du Duc de Modene, née 7 Avril 1750.

Marie-Théreſe-Jeanne-Joſephe, leur Fille, née premier Novembre 1773.

MINISTRE.

M. Charles, Comte de Firmian, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'or, Conſeiller intime actuel, Directeur des Poſtes dans les Pays héréditaires d'Italie, *Miniſtre Plénipotentiaire de l'Empereur.*

TOSCANE.

Le Grand Duché de Toſcane eſt borné à l'Orient & au Midi, par la mer Méditerranée; & au Nord & à l'Occident, par l'Etat Eccléſiaſtique. Cette Principauté comprend environ 40 lieues de long ſur 30 de large, & peut contenir 1200 mille ames. Florence, peuplée d'environ 70 mille habitans, en eſt la Capitale.

Cette Ville eſt l'une des plus belles de l'Italie, ſoit par ſon heureuſe poſition, ſoit par les riches ornemens dont elle eſt décorée. On y compte 152 Egliſes, 17 Places, 160 Statues publiques, & un grand nombre de Palais, dont le plus eſtimé eſt le Palais Pitti, où le Grand Duc fait ſa réſidence. C'eſt là qu'eſt la fameuſe Vénus de Médicis, le plus parfait chef-d'œuvre qui ſoit ſorti du ciſeau d'un artiſte.

Le Grand Duché de Toſcane eſt diviſé en trois Provinces; le Florentin, le Piſan & le Siennois. Le premier eſt à l'Orient, & les deux autres ſont à l'Occident, le long des côtes de la Méditerranée. La Capitale du Piſan eſt Piſe, Archevêché, grande Ville, aſſez commerçante, & celle du Siennois eſt Sienne, Archevêché, l'une des places les mieux fortifiées de l'Italie.

Le gouvernement du Grand Duché de Toſcane eſt monarchique & abſolu. La Couronne Ducale eſt héréditaire dans la Maiſon de Lorraine Autriche, qui l'a reçue en échange du Duché de Lorraine, cédé à la France en 1737; & les Filles ont droit d'y prétendre, à défaut des mâles.

Les Florentins ſont très ſpirituels, & fort propres à cultiver les Belles-Lettres. Les Sciences, les Arts & le Commerce prennent depuis quelque tems en Toſcane une activité dûe à la ſage adminiſtration du Souverain. Le Palais des Grands-Ducs contient une Bibliotheque très nombreuſe, & fort riche en manuſcrits précieux. C'eſt dans cette Ville qu'on a vu autrefois des Négocians devenir les protecteurs de leurs concitoyens, prê-

dre en main le timon du Gouvernement, donner des Pontifes au Siege de Rome, des Reines a la France, & montrer à l'Europe étonnée ce que peut l'induſtrieuſe activité d'un Marchand qui connait toutes les reſſources de ſon état.

Il n'y a qu'un Ordre de Chevalerie en Toſcane; celui de Saint-Etienne. (*Voyez l'Article des Ordres de Chevalerie.*)

DES MONNOIES.

MONNOIES D'OR ET D'ARGENT.

Les ſequins d'or de Florence de juſte poids, c'eſt-à-dire, de 2 deniers 23 grains, qui valent 13 livres 6 ſols 8 deniers, bonne monnoie, qui font deux piaſtres 6 ſols 4 deniers.

Des eſpeces d'argent au coin du Grand-Duc de Toſcane, qui valent demi-ſequin, c'eſt-à-dire, 6 livres 13 ſols 4 deniers bonne monnoie.

	Liv.	Sols.	Den.
D'autres dito, qui valent le quart du ſequin, c'eſt-à-dire,	3	6	8 B. M.
Des jules, qui valent	»	13	4 B. M.
Le jule vaut	»	8 craſſies.	
La craſſie,	»	1	8 den.
La piaſtre bonne monnoie,	»	69 craſſies.	
Idem, bonne monnoie revient auſſi à	»	8 jul. 8 ſ. 4 d.	

Le teſton, vaut 3 jules ou 2 livres, bonne monnoie.

GRAND-DUC.

PIERRE-LÉOPOLD-JOSEPH DE LORRAINE, Archiduc d'Autriche, Frere de l'Empereur, né 5 Mai 1747, Grand-Duc de Toſcane 23 Août 1765, marie 16 Février, à

MARIE-LOUISE, Infante d'Eſpagne, Grand-Ducheſſe de Toſcane, née 24 Novembre 1745.

François-Joseph-Charles-Jean, Prince héréditaire, né 12 Février 1768.

Ferdinand-Joseph-Jean, son Frere, né 6 Mai 1769.

Charles-Louis, son Frere, né 5 Septembre 1771.

Alexandre-Leopold, son Frere, né 14 Août 1772.

Joseph-Antoine, son Frere, né 9 Mars 1776.

Antoine, son Frere, né 31 Août 1779.

Jean-Baptiste-Fabien-Sebastien, son Frere, né 20 Janvier 1782.

Marie Thérese Josephe Charlotte, Fille du Grand-Duc, née 14 Janvier 1767.

Marie Anne-Ferdinande, sa Sœur, née 21 Avril 1770.

Marie-Clémentine, sa Sœur, née 24 Avril 1777.

Marie-Amélie Josephe-Genevieve-Therese, sa Sœur, née 14 Octobre 1780.

PARME ET PLAISANCE.

L'État de Parme & de Plaisance est borné au Nord, par le Pô, qui le sépare du Milanès ; au Couchant, par le Pavezan ; au Midi, par l'Etat de Genes ; & à l'Orient, par le Duché de Modene. Ce Duché a environ 40 lieues d'etendue, du Levant au Couchant, & 14 du Midi au Nord.

Ce pays est fort peuplé & comprend 400 mille habitans. La Capitale du Duché de Parme est Parme, Evêché sur la Parma. Cette Ville est grande, peuplée d'environ 52 mille ames, & la résidence du Souverain. La Capitale du Duché de Plaisance est Plaisance, Evêché, sur le Pô, & peuplée de 35 mille ames.

Le Gouvernement de Parme & de Plaisance est absolu. Le Conseil du Duc est le Tribunal suprême de l'Etat. Il reforme les Sentences des Juges ordinaires, & il évoque même les causes dans certains cas.

La Couronne Ducale de Parme est héréditaire dans la Maison d'Espagne. Cette Principauté relevait autrefois du Pape, auquel elle payait annuellement dix mille écus ; mais Clément XIV a fait cession de tous les droits que la Cour de Rome pouvait y prétendre.

Les revenus du Duc de Parme montent à environ 4 millions de notre monnoie. La moitié de ces revenus provient des Fermes, qui comprennent les Douanes, le tabac & le sel ; l'autre moitié est produite par la taxe sur les terres, les contrôles, les milices & les droits sur les cuirs, qui ne sont point compris dans la Ferme.

Toute la sagesse du gouvernement du Duc régnant n'a pas encore pu donner au commerce de Parme, l'activité dont il pouvait être susceptible. Les productions du pays, l'un des plus riches & des plus délicieux de l'Europe, forment la principale source de l'opulence de ses habitans. Elles consistent en grains, vins, soies, bestiaux & fruits, que l'on y recueille en abondance.

DES MONNOIES.

	Livres.	*Sols.*
Les ducatons, qui y valent	24	».
Les écus en piece,	8	8.
Les teſtons,	6	6.
Les pieces de	1	».
Les pieces de	»	10.
Les pieces de	»	5.
Il y a auſſi des écus qui ſont imaginaires, & qui valent	7	6.
On y voit, mais rarement, des piſtoles d'or des Ducs Farneſes, qui ſont fixées à	72	12.

La livre eſt compoſée de 20 ſols, & le ſol de 12 deniers.

DUC.

DON FERDINAND, Infant d'Eſpagne, né 20 Janvier 1751, Duc de Parme, de Plaiſance & de Guaſtalla, 18 Juillet 1765, marié 27 Juin 1769, à

MARIE-AMÉLIE-JEANNE-ANTOINETTE DE LORRAINE, Archiducheſſe d'Autriche, née 26 Février 1746.

Louis, Prince de Parme, né 5 Juillet 1773.

Caroline-Marie-Thereſe, Princeſſe de Parme, née 22 Novembre 1770.

Marie-Antoinette-Joſephe-Anne-Louiſe-Vincenze-Marguerite-Catherine, Princeſſe de Parme, née 28 Novembre 1774.

Charlotte-Marie-Ferdinande-Thérèſe-Anne-Joſephe-Jeanne-Louiſe-Vincenze-Roſalie, Princeſſe de Parme, née premier Septembre 1777.

MINISTRE.

M. le Marquis de Manara.

Miniſtre réſident dans les Cours étrangeres.

Paris. M. le Comte d'Argental.

MODENE.

L'État de Modene, érigé en Duché par l'Empereur Frédéric III, comprend environ 20 lieues de long sur 10 de large. On y compte 700 mille habitans. En 1771, la Diete de l'Empire en a assuré la succession & l'investiture, après l'extinction des mâles de la Maison d'Est, à l'Archiduc Ferdinand, troisieme Frere de l'Empereur Joseph II.

Le Modenois est l'un des plus beaux pays de l'Italie; son terroir est très-fertile, & produit du bled en abondance. Quoique Souverain, le Duc releve de l'Empereur, à qui il paye quarante mille écus par an. Ses Etats rapportent annuellement six cents mille livres.

La Religion du pays est la Catholique, comme dans tout le reste de l'Italie.

Le commerce y est sans aucune activité, & les Arts & les Lettres n'y ont pas plus de réputation. On y trouve cependant quelques Poëtes, dont la verve n'a rien de cette chaleur & de cet enthousiasme qu'avaient ceux qui se sont distingués, il y a 200 ans, dans la même Région.

DUC.

Hercule-Rénaud d'Est, né 22 Novembre 1727, Duc de Modene 23 Février 1780, marié 29 Septembre 1741, à

Marie-Thérese Cibo, Ducheſſe de Massa, née 29 Juin 1725.

Marie-Béatrix, née 7 Avril 1750, mariée à Ferdinand, Archiduc d'Autriche, 19 Octobre 1771.

Maximilien-Joseph-Jean-Ambroise-Charles de Modene, leur Fils, né à Milan 14 Juillet 1782.

Mathilde d'Est, Sœur du Duc de Modene, née 7 Février 1729.

Fortunée-Marie, née 24 Novembre 1731, mariée à Louis-François-Joseph de Bourbon, Prince de Conti, 27 Février 1759.

MINISTRES RESIDENTS PRÈS LES COURS ÉTRANGERES.

Messieurs

Madrid. De Mortier, *Secrétaire de Légation.*

Turin. Le Chevalier Torry, *Ministre.*

Vienne. Le Marquis de Frosini, *Envoyé Extraord.*
Jean Baphains, *chargé d'affaires.*

Trieste. Jean Rozetti de Scander, *chargé d'aff.*

ARTICLE IV.

TABLEAU DES ELECTORATS D'ALLEMAGNE.

On appelle *Electeurs*, ceux des Princes qui ont seuls droit à l'élection de l'Empereur. Ils sont aujourd'hui au nombre de huit, dont trois ecclésiastiques & cinq séculiers. Les trois Electeurs ecclésiastiques sont l'Archevêque de Maïence, l'Archevêque de Treves & celui de Cologne; & les cinq séculiers sont le Roi de Boheme, le Duc de Saxe, le Marquis de Brandebourg, le Duc de Hanovre & le Duc de Baviere. Les trois premiers n'ont que voix active dans l'élection de l'Empereur, & leur privilege se borne à donner leurs suffrages, sans pouvoir être élus. Il n'en est pas ainsi des autres, parmi lesquels le College Electoral peut choisir un Empereur.

Les Electeurs jouissent de plusieurs prérogatives très-importantes : ils peuvent s'assembler en Diete électorale, & délibérer de leurs propres affaires ou de celles de l'Empire, sans le consentement de l'Empereur; ils exercent dans leurs Electorats une pleine souveraineté, & leurs Vassaux ne peuvent appeller à aucun des Tribunaux de l'Empire. La Diete du Corps Germanique ne peut être convoquée sans leur consentement, & ils ne payent pas de droits à la Chancellerie Impériale pour l'investiture de leurs Etats.

Ce sont eux qui dressent les articles de la Capitulation Impériale, qui comprend les loix imposées à l'Empereur à son couronnement. Chacun d'eux nomme deux Assesseurs à la Chambre Impériale. Ces Princes prétendent aller de pair avec les Têtes couronnées; & ils ont le droit d'entretenir des Ambassadeurs auprès des Cours étrangeres. A la Cour de l'Empereur on donne le titre d'*Alteſſe Electorale*, aux Electeurs séculiers, & celui d'*Eminence Electorale*, aux Electeurs ecclésiastiques.

MAÏENCE.

L'Archevêché de Maïence eſt borné par l'Evêché de Wurtzbourg, le Comté de Hohenloe, de Werteim & de Reineck, la Souabe, le Palatinat, & le Haut & le Bas-Comté de Carzenellenbogen. Les Provinces qui le compoſent, ſont toutes ſituées dans le Cercle du Bas-Rhin, & renferment 41 Villes & 21 Bourgs. Il n'y a d'Etats-Provinciaux que dans Leichsfeld & à Erfort en Saxe; & les Nobles de l'Archevêché proprement dit, Membres de la Nobleſſe de l'Empire, ne relevent pas du Prince.

La Principauté de Maïence eſt une Prélature eccléſiaſtique. Son titulaire porte le titre d'*Archevêque du Saint-Siege de Maïence, Archi-Chancelier de Germanie, & Electeur du Saint-Empire.* Ce Prince a le droit de convoquer le College Electoral. C'eſt auprès de lui que tous les Députés doivent faire viſer leurs pouvoirs, avant d'être admis aux Aſſemblées. Il parvient à cette dignité éminente, par la libre élection du grand Chapitre de ſa Cathédrale, compoſé de 24 Chanoines.

Ce Prélat eſt le premier Métropolitain d'Allemagne, & la dignité Electorale eſt inſéparablement affectée à ſon Siege. Il tient même, en qualité d'Electeur, le premier rang parmi ſes Collegues, tant eccléſiaſtiques que ſeculiers. Ses revenus montent à environ 1200 mille florins. L'Electeur de Maïence exerce ſur ſes ſujets un pouvoir abſolu; & ſon autorité eſt à cet égard ſi étendue, qu'ils ne peuvent ſe tranſplanter hors de ſes Etats, pour devenir ſujets des autres Electeurs, & encore moins d'aucun Etat d'Empire, ni ſe mettre ſous la protection d'aucun d'eux, ſans un exprès conſentement émané de ſa perſonne. Ce gouvernement retrace encore l'image de l'ancien ſyſtême féodal. Les ſujets

du Prince-Archevêque de Maïence reſſemblent beaucoup à ces payſans qui, dans nos Coutumes, portent le titre de *main-mortables*, & dont toutes les facultés appartiennent, en quelque ſorte, à leur Seigneur.

Le territoire ſoumis à l'Electorat de Maïence eſt aſſez peuplé; on y compte environ deux millions d'ames; & Maïence, qui en eſt la Métropole, en contient 150 mille. Une population ſi conſidérable ſur une ſurface auſſi bornée, décele aſſez la ſageſſe des reſſorts qui font mouvoir le Gouvernement.

L'Electeur fait ſa réſidence ordinaire à Aſchaffembourg, Ville aſſez grande, ſur la rive droite du Mein, où ce Prince a un Château ſuperbe.

MONNOIES.

	Livres.	*Sols.*	*Loudis.*	*Deniers.*
Le carolin,	23	10	»	».
Le ducat,	12	6	»	».
Le thaler,	4	»	»	».
La piece de 24 kreutzers,	»	18	»	».
La piece de 12 kreutzers,	»	9	»	».
La piece de ſix,	»	4	»	6.
Le kreutzer,	»	»	3	».

ÉLECTEUR.

FRÉDÉRIC-CHARLES-JOSEPH, Baron D'ERTHAL, né 3 Janvier 1719, élu 18 Juillet 1774, Prince-Evêque de Worms 26 du même mois, Chanoine capitulaire du Chapitre de Bamberg.

FRERES DE L'ÉLECTEUR.

Le Chevalier Lothaire-François-Michel de Erthal, né 22 Novembre 1771, Conſeiller d'Etat intime, & Grand-Maître de la Cour de Maïence.

François-Louis-Philippe-Charles-Antoine de Erthal, Prince-Evêque de Wirtsbourg & de Bamberg, né 15 Septembre 1730, élu Evêque en 1779.

MINISTRES ET CONSEILLERS D'ÉTAT.

Meſſieurs

Godefroi-Auguſtin-Maximilien de Strans, *Conſeiller d'Etat intime.*

Philippe-Charles de Deel, *Conſeiller d'Etat intime.*

Valentin de Heimes, *Conſeiller d'Etat intime, Référendaire des affaires eccléſiaſtiques, & Coadjuteur de l'Evêché de Worms.*

Le Baron François-Chriſtophe Charles de Franckenſtein, *Préſident du Conſeil d'Etat.*

Le Baron Charles-Adolphe de Ritter, *Procureur-Général.*

Le Baron Lothaire-François Michel d'Erthal, *Préſident du Conſeil ſupérieur.*

Le Baron François-Louis Ignace de Bibra, *Préſident du Conſeil de réviſion.*

Le Baron Chriſtophe-Charles de Dientheim, *Préſident de la Chambre des Finances.*

Le Baron Charles-Théodore-Antoine-Marie de Dalberg, *Gouverneur d'Erford.*

Le Comte Jean-Jacques d'Elz, *Vice-Préſident du Conſeil d'Etat d'Erihsfeld.*

Le Baron Clémens Auguſte de Gimmich, *Commandant de la ville d'Erihsfeld.*

MINISTRES RÉSIDENTS près les Cours Etrangeres.

Meſſieurs

Cercle du Haut-Rhin.	Le Baron Georges Manſues de Benſel, *Envoyé.*
Vienne.	Nicolas de Birkenſtock, *Agent.*
Rome.	Jean-Baptiſte Fargna, *Miniſtre & Agent.*
Ratisbonne.	François-Georges de Hauſer, *Envoyé à la Diete.*
Cercle du Bas-Rhin.	Philippe-Etienne Seiz, *Secrétaire de Légation.*

TREVES

TREVES.

L'ÉLECTORAT de Treves eſt d'une très-médiocre étendue. Il eſt borné, au Nord, par celui de Cologne; à l'Eſt, par la Veteravie; au Sud, par le Palatinat du Rhin; & à l'Oueſt, par le Luxembourg. Il eſt diviſé en 27 Bailliages. Le Chef de cette Principauté eſt un Prélat, qui eſt élu par le grand Chapitre de l'Egliſe Métropolitaine. L'élection eſt ordinairement confirmée par le Pape, qui commet un Evêque propoſé par le nouveau Prélat pour la cérémonie du ſacre. Le titre de cet Archevêque eſt: *Par la grace de Dieu, Archevêque de Treves, Archi-Chancelier des Gaules & du Royaume d'Arles, Electeur du Saint-Empire, Adminiſtrateur de Prum.*

L'Electeur de Treves eſt le ſecond parmi les Eccléſiaſtiques. A l'Election de l'Empereur, il préſente à celui de Maïence, une copie de la formule du ſerment, & il donne le premier ſon ſuffrage. Sa qualité lui donne voix & ſéance aux Dietes de l'Empire. Ses revenus ſe montent aujourd'hui à 50 mille écus d'Empire.

Treves, Ville très-avantageuſement ſituée au milieu d'une grande plaine couronnée d'une chaîne de montagnes, eſt la Capitale de cette Principauté. Comme l'autorité y eſt partagée entre l'Abbé de Saint-Maximin, quelques autres grands Feudataires, & l'Electeur, ce Prélat ne s'y montre que très-rarement. Il fait toujours ſa réſidence à Coblentz, Ville riche & fort agréable, ſituée à dix-huit lieues de Treves, au confluent de la Moſelle & du Rhin. C'eſt-là qu'il tient ſa Cour, & que réſident le petit nombre de troupes que ce Prince entretient à ſa ſolde.

Les impôts levés ſur l'Electorat ſont réglés par l'Aſſemblée des Etats, qui, en 1714, rédigerent un cadaſtre ſelon lequel chaque ordre doit y contribuer. Un ménage complet, par exemple, paye un florin de capitation annuelle; un veuf ou une veuve, un demi-florin.

Chaque eſpece de Profeſſion eſt taxée à un prix fixe; & la ſomme qui en provient eſt prélevée ſur l'ordre ſéculier en diminution de la contribution générale. L'Ordre Eccléſiaſtique eſt exempt des fourrages que le Prince peut être dans le cas d'exiger. D'ailleurs toutes les terres, dîmes, rentes & revenus quelconques, tant eccléſiaſtiques que ſéculiers, à l'exception des maiſons, ſont indiſtinctement taxés ſur un pied uniforme.

Le grand Chapitre de Treves eſt compoſé de 40 Chanoines, dont 16 capitulans, & 24 domicellaires, tous Gentilshommes au moins & obligés de faire preuve de ſeize quartiers d'aïeux, *admiſibles au tournois.*

La ſituation de la ville de Treves, ſur la Moſelle, par le moyen de laquelle elle peut entretenir une communication continuelle avec la France, la Hollande & la plupart des Provinces d'Allemagne, ſemble l'inviter à ſe livrer au commerce; cependant ce genre d'induſtrie y eſt ſans aucune activité. L'opulence exceſſive du Clergé; l'aiſance des particuliers, qui ſont preſque tous propriétaires; le peu de nerf qu'à le Gouvernement; tout cela entretient vraiſemblablement ſes citoyens dans l'indolence, & les invite à ſe paſſer de leurs propres reſſources. On n'y trouve aucun Négociant dont la relation & les correſpondances puiſſent engager ſes compatriotes à ſe livrer à un commerce ſérieux. Il n'y a pas de Villes en Europe où il y ait plus d'Egliſes qu'à Treves.

ÉLECTEUR.

CLÉMENT-VINCESLAS, Prince de Pologne & de Saxe, né 28 Sept. 1739, élu 19 Févr. 1768, Evêque d'Ausbourg la même année, & Coadjuteur d'Elwangen en 1770.

MINISTRES RÉSIDENTS DANS LES COURS ÉTRANGERES.

Meſſieurs

Rome. { François Fargna, *Miniſtre & Agent.*
Jean-Franç. Rochetani, *Expéditionnaire.*

Meſſieurs

Cercle du Rhin.	Le Baron François de Kerpen, *Envoyé.*
Vienne.	Chrétien-Guillaume de Cleriff, *Agent au Conſeil Aulique.*
Ratisbonne.	Le Baron Jean-François de Linker, *Envoyé.*
Cologne.	Jean Baptiſte Quatta, *Agent.*
Paris.	Le Baron de Gerard, *Miniſtre.*
Dreſde.	Le Comte Cajétan Xawowsky, *Envoyé Ex.*

COLOGNE.

L'ÉLECTORAT de Cologne comprend l'Archevêché de Cologne, le Comté de Recklinhauſen, & le Duché de Weſtphalie. Ces trois Etats, qui ſont aſſez éloignés les uns des autres, contiennent 52 Villes, 17 Bourgs, 24 Bailliages & pluſieurs Fondations monacales. La ville de Cologne n'eſt pas compriſe dans les domaines de l'Electeur; elle ne connaît en aucune maniere l'autorité princiere de ſon Archevêque, & elle ne lui prête ſerment de fidélité, qu'autant qu'il promet par ſerment de maintenir ſon indépendance. Il ne peut y ſéjourner plus de trois jours, ſans la permiſſion du Magiſtrat.

Cologne eſt une Ville Impériale & Anſéatique, & l'une des plus conſidérables de tout l'Empire. Comme l'ancienne Rome, elle eſt gouvernée par des Conſuls, des Proconſuls, des Préteurs, des Cenſeurs, des Ediles, des Queſteurs & des Tribuns du peuple. Le *Magiſtrat* eſt compoſé de quarante-huit perſonnes. Ses habitans ſont diviſés en vingt-deux Tribus. Perſonne, ſoit Gentilhomme, ſoit roturier, ne peut prétendre au droit de Bourgeoiſie, à moins qu'il ne ſe faſſe inſcrire ſur le regiſtre de quelqu'une de ces Tribus. C'eſt d'elles que l'on tire le *Magiſtrat* de la Ville, dont le gouvernement eſt populaire. Tous les ans, le jour de la Saint-Jean-Baptiſte, les Tribus s'aſſemblent ſolemnellement, & l'on élit, à la pluralité des voix, les Officiers, ſans avoir

aucun égard, ni à la qualité des sujets, ni à leur rang, ni à leurs richesses, mais seulement à leur mérite & à leur probité.

Le serment que la ville de Cologne prête à son Electeur, lorsqu'il vient prendre possession de son Archevêché, est conçu en ces termes :

« Nous Francs-Bourgeois de Cologne, aujourd'hui » pour aujourd'hui, & pour tous les jours à venir, pro- » mettons à . . . . . Archevêque de Cologne, » de lui être fideles & favorables, tant qu'il nous con- » servera en droit, en honneur & en nos anciens pri- » vileges, nous, nos femmes, nos enfans & notre ville » de Cologne : ainsi, Dieu & ses Saints nous aient » en aide ».

L'Archevêque leur répond ainsi : « Nous . . . . . » par la grace de Dieu, Archevêque de la Sainte Eglise » de Cologne, Electeur & Archi-Chancelier de l'Em- » pire ; afin qu'entre nous & nos chers Bourg-mestres » de la ville de Cologne, il y ait une aimable confé- » dération, entiere confiance, paix sincere & inviola- » ble, faisons savoir par ces présentes, que nous pro- » mettons de bonne foi, & sans aucune fraude, la » confirmation de tous leurs droits, franchises, écrits » & non écrits, vieilles & nouvelles, dedans & au- » dehors de la ville de Cologne, qui ont été accordés » par les Papes, Empereurs, Rois, & Archevêques » de Cologne, sans y jamais contrevenir. En foi de » quoi &c. »

Au reste les privileges de la ville de Cologne ne s'étendent pas au-delà de ses murs. Son territoire, jusques aux glacis de la place, dépend de l'Electeur.

Les Etats de Cologne, qui forment une étendue de 30 lieues de long sur 10 à 12 de large, comportent une population d'environ 300 mille ames. La Métropole peut en contenir 80 mille.

L'Electeur porte le titre d'*Archi-Chancelier du Saint-Empire*, d'*Electeur*, de *Légat né du Saint-Siege Apostolique*, & de *Duc d'Angrie & de Westphalie*. Ce Prélat est la troisieme personne de l'Empire après l'Empereur, & il est

alternativement avec l'Archevêque de Treves, le premier opinant dans le College Electoral. Il jouit du privilege de couronner l'Empereur, quand cette cérémonie eſt ordonnée dans le diocèſe d'Aix-la Chapelle, ou dans quelque lieu du diocèſe de Cologne. Ce Prince-Evêque entretient 7 à 8 mille hommes de troupes tant à pied qu'à cheval, avec un revenu d'environ 4 millions.

Le Chapitre de Cologne, dont l'Archevêque-Electeur doit être tiré, eſt compoſé de 24 Chanoines, & de 17 Domicellaires. Pour y avoir entrée, il faut faire preuve de Nobleſſe, comme dans tous les principaux Chapitres d'Allemagne.

L'Ordre de Saint-Michel eſt le ſeul Ordre de Chevalerie établi dans les Etats de Cologne. (*Voyez l'Article des Ordres de Chevalerie.*)

MONNOIES RÉELLES & imaginaires.

Le ducat vaut 2 rixdalers.
La rixdale vaut 78 albus, ou 156 kreutzers.
Le florin vaut 56 ½ albus, ou 112 ½ kreutzers.
Il y a auſſi le florin de change, de 40 deniers de gros, comme en Hollande.
Le ſol vaut un albus, ou deux kreutzers.
Le kreutzer vaut 4 hellers.
Le heller ou pening vaut 3 deniers.

ELECTEUR.

MAXIMILIEN-FRÉDÉRIC DE KŒNIGSEGG ROTHENFELS, né 13 Mai 1708, Electeur & Archevêque de Cologne 6 Avril 1761, & Evêque-Prince de Munſter 22 Decembre 1762.

COADJUTEUR.

Maximilien, Archiduc d'Autriche, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, né 8 Decembre 1756, Coadjuteur de Cologne 7 Août 1780, & de Munſter le 16 du même mois.

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

M. le Baron de Belderbusch, *Ministre des Conférences.*

CONSEIL DES CONFÉRENCES.

Messieurs

Jean-Arnold de Schoenaich, *Chancelier de Cologne.*
Le Baron de Guymnich.
Le Baron de Furstenberg.

CONSEIL AULIQUE.

Messieurs

Le Baron de Guymnich, *Président.*
Le Baron de Belderbusch, *Vice-Président.*

CONSEIL DES APPELLATIONS.

Le même, *Président.*

CONSEIL DE RÉVISION.

Le même.

CONSEIL DE GUERRE.

Le même.

CONSEIL DES FINANCES.

M. le Comte de Worfmetternich, *Président.*

GRANDS-OFFICIERS DE L'ÉTAT.

Messieurs

Le Baron de Belderbusch, *Grand-Maître de la Maison de l'Electeur.*
Le Baron de Wicho, *Grand Veneur.*
Le Baron de Wassenaer, *Colonel des Gardes.*
Le Baron de Forst, *Grand Chambellan.*
Le Marquis de Trotti, *Grand Maréchal-des Logis.*
Le Baron de Spies, *Grand-Pannetier.*
Le Baron de Lombeck Cudenau, *Grand Trésorier.*
Le Baron de Furstmeistre, *Grand-Connétable.*
Le R. P. Paulin, Capucin, *Confesseur.*

GOUVERNEMENT DE LA VILLE DE BONN.

Meſſieurs

Le Baron de Cher, Lieutenant-général, *Gouverneur.*
Le Baron de Kleiſt, Lieutenant-général, *Vice-Gouverneur.*
Athanaſe de Barbotti, *Général-Major.*

MINISTRES DE L'ÉLECTEUR près des Cours étrangeres.

Meſſieurs

Rome.	Le Marquis d'Antici, *Miniſtre.*
France.	Le Baron de Belderbuſch, *Miniſtre Plén.*
Hambourg.	Ferdinand de Blant, *Envoyé.*
La Haye.	Jacob-Olivier Cornet, *Envoyé.*
Vienne.	François de Ditterich, *Agent.*
Brême.	Jean-Frédéric Ertel, *Agent.*
Wetzlar.	François Greſs, *Agent.* Jean Mainon, *Subſtitut.*
Hambourg.	Aug. Grote, *Miniſtre.*
Ratisbonne.	Karg de Bebenburg, *Miniſtre.*
Francfort.	Georges Roſalino, *Reſident.* Charles de Livonegg, *Adjoint.*

ÉLECTEURS SÉCULIERS.

BOHEME.

(*Voyez cet Electorat à l'article des Royaumes.*)

SAXE.

Les Etats de l'Electeur de Saxe sont fort étendus : ils comprennent le Duché de Saxe, la majeure partie du Margraviat de Misnie, une partie du Voigtland, & la moitié septentrionale du Landgraviat de Thuringe. Tous ces Etats joints ensemble contiennent à-peu-près 729 milles quarrés d'Allemagne.

Ce pays, coupé en deux parties inégales par l'Elbe, n'est pas tout-à-fait aussi peuplé qu'il pourrait l'être ; cependant on y trouve 730 mille ames. Dresde, belle & grande Ville, Capitale de la Misnie & le séjour de l'Electeur, en comprend seule 60 mille. Wirtemberg, autrefois célebre par son Université & par la réforme de Martin Luther, est la Capitale du Duché de Saxe.

Les titres de l'Electeur de Saxe sont : *Duc de Saxe, de Juliers, de Cleves & de Berg, comme aussi d'Engern & de Westphalie ; Grand-Maréchal & Electeur du Saint-Empire Romain ; Landgrave de Thuringe ; Margrave de Misnie & de la Haute & Basse-Lusace ; Burgrave de Magdebourg ; Comte princier de Henneberg, Comte de la Marche, de Ravensberg, de Barby & de Hanau ; Seigneur de Ravenstein.*

De tous les Electeurs celui de Saxe est le sixieme, mais il est le troisieme en ne comptant que les Electeurs séculiers. Ce Prince est Archi-Maréchal de l'Empire ; c'est par lui que les Comtes de Pappenheim sont investis de l'office de Maréchal. Il est Vicaire de l'Empire, lorsque l'Allemagne est privée de son Chef.

Ce Prince eſt Catholique depuis près d'un ſiecle ; il n'en eſt pas moins conſidéré comme le Chef des Proteſtans en Allemagne, & il repreſente comme tel dans les Dietes de l'Empire.

Les impôts qui ſe levent dans l'étendue des Etats de Saxe, ſont très-conſidérables ; & les mines qui ſe trouvent dans ce pays rapportent des ſommes immenſes.

Les revenus de l'Electeur montent à 7 millions de rixdales, qui font 28 millions de France.

D'après un état imprimé, qui a paru au mois d'Octobre 1781, les troupes électorales montent aujourd'hui à 24 mille 353 hommes effectifs. La Cavalerie eſt compoſée de 32 eſcadrons, ou de 5 mille 143 hommes, & l'Infanterie de 16 bataillons, ou de 16 mille 170 hommes. Les 3 mille 40 hommes reſtans compoſent des Corps légers & l'Artillerie.

La Saxe eſt un pays très-fertile en bled & en pâturages. Elle donne fort peu de vin : on y trouve des mines d'argent, dont le produit était beaucoup plus conſidérable autrefois qu'il ne l'eſt actuellement. Le commerce y eſt plus important qu'en aucune autre partie de l'Allemagne. Long-tems ſes porcelaines furent recherchées en Europe, ſouvent même préférées à celles de la Chine & du Japon ; mais leur prix eſt beaucoup tombé depuis pluſieurs années, ſoit à cauſe de la négligence ou l'impéritie des ouvriers, qui ne les travaillent pas avec autant d'attention qu'autrefois, ſoit plutôt à cauſe de la légéreté européanne, qui n'attache de prix aux choſes qu'autant qu'elles ſont rares.

Il n'y a qu'un Ordre de Chevalerie en Saxe, celui de Saint-Henri. (*Voyez l'Article des Ordres de Chevalerie.*)

MONNOIES.

Les auguſtes d'or, qui y valent	5 *rixdalers.*
Les ducats,	2 ½ *idem.*
Les tiers ordinaires,	8 *bon-gros.*

Les ſixiemes, pieces de	4 *bon-gros.*
Les douziemes,	2 *idem.*
Les 24es.	1 *idem.*
Les pieces de demi-bon-gros,	6 *penings.*
Les pieces d'un quart de bon-gros,	3 *idem.*
Les louis d'or vieux de France, pour	5 *rixdalers.*
Les piſtoles d'or d'Eſpagne,	5 *idem.*
Les frédérics de Pruſſe,	5 *idem.*
Les ducats d'Hollande & d'Empire,	2 ½ *idem.*
Carolin de Baviere,	6 ⅓ *idem.*
Louis d'or de France,	6 ⅓ *idem.*
Max d'or de Baviere,	4 ⅓ *idem.*
Carls d'or de Brunſwick,	5 *idem.*
La rixdale de Pruſſe,	1 *idem.*
La piece de	8 *gros.*
La piece de	4 *idem.*
La piece de	1 *idem.*
Les pieces de 16 penings, appellées *batz*	16 *penings.*
Et celles de	8 *penings.*

MAISON ÉLECTORALE.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE, né 23 Décembre 1750, Electeur de Saxe 17 Décembre 1763, marié 17 Janvier 1769, à

MARIE AMÉLIE, Electrice de Saxe, Fille de feu Frédéric, Prince de Deux-Ponts, née 10 Mai 1752.

Antoine-Clément, Frere de l'Electeur de Saxe, né 27 Décembre 1755, marié 29 Septembre 1781, à

Marie-Charlotte-Antoinette de Savoie, née 17 Janvier 1764.

Maximilien-Marie, Frere de l'Electeur de Saxe, né 13 Avril 1759.

Théreſe-Marie-Joſephe-Anne-Antoine-Walpurge-Ignace-Magdeleine-Xaviere-Auguſte-Louiſe-Fortunée, Sœur de l'Electeur de Saxe, née 27 Février 1761.

François Xavier-Auguſte, Prince de Saxe, Oncle de l'Electeur, né 25 Août 1730.

Charles-Chrétien, Prince de Saxe, Duc de Courlande, né 13 Juillet 1733, marié à

Françoiſe de Corvin-Kraſinska, Ducheſſe de Courlande, née 9 Mars 1742.

Albert-Caſimir-Ignace-Pie-François-Xavier, Prince de Saxe-Teſchen, né 11 Juillet 1738, marié 8 Avril 1766, à

Marie-Chriſtine-Joſephe de Lorraine, Archiducheſſe, Sœur de l'Empereur, Ducheſſe de Saxe-Teſchen, née 13 Mai 1742.

Marie-Chriſtine-Anne-Théreſe-Salomée-Eulalie-Xaviere, Princeſſe de Saxe, née 12 Février 1735, Abbeſſe de Remiremont en 1764, Tante de l'Electeur.

Marie-Elisabeth-Apollonie-Caſimire Françoiſe-Xaviere, Princeſſe de Saxe, née 9 Février 1735, Tante de l'Electeur.

Marie Cunegonde-Hedwige-Françoiſe-Xaviere-Florence, Princeſſe de Saxe, née 10 Novembre 1740, Abbeſſe-Princeſſe de Thorn & d'Eſſen en 1776, Tante de l'Electeur.

CONSEILS D'ÉTAT.

CONSEIL DU CABINET INTIME.

Miniſtres du Cabinet.

Meſſieurs

Jean-Georges-Frédéric, Comte d'Einſidel.
Le Baron Léopold-Nicolas d'Ende.
Le Baron Joſeph-François de Forell.
Charles-Auguſte de Gerſdorf.
Henri Godefroi de Stutterheim.
Le Comte Jean-Adolphe de Los.
Frédéric-Joachim, Baron de Krifft, *Conſeiller & Aſſeſſeur intime.*

Frédéric-Auguſte Schmidt, & Fréd. Heeman, Charles de Languenau, *Secrétaires du Cabinet, chargés de l'expédition du Département domeſtique.*

Meſſieurs

Georges-Jud. Groſmann, *Secrétaire du Cabinet, chargé de l'expédition du Département militaire.*

Jean-Céleſtin Juſt, & Auguſt Wendt, *Secrétaires du Cabinet, chargés de l'expédition du Département des affaires étrangeres.*

Jean-Jull. de Vieth, *Secrétaire du Cabinet, & Garde des Archives.*

MINISTRES DES CONFÉRENCES.

Meſſieurs

Frédéric-Louis Wourmb.
Philippe-Charles de Weſſenberg.
André, Comte de Riaucour.
Chrétien-Godefroi, Baron de Goutſchmidt.
Adolphe-Henri, Comte de Schoenberg.
Jean-Auguſte-Henri Roeder.

CONSEIL INTIME.

CONSEILLERS ORDINAIRES.

Meſſieurs

Frédéric-Louis Wourmb.
Chrétien-Godefroi, Baron de Goutſchmidt.
Adolphe-Henri, Comte de Schoenberg.
Jean-Auguſte Roeder.

RÉFÉRENDAIRES.

C. A. Menius, *Garde des Archives.*
H. E. de Teubern.
W. G. Terber.
F. A. de Burgsdorf.
T. A. Reinhardt.
G. A. Baron de Goutſchmidt.

CONSEILLERS SURNUMÉRAIRES.

Meſſieurs

André, Comte de Riaucour.
Joſeph, Comte de Bolza.
Philippe-Charles Wergenberg.
Léopold Baron d'Ende.

Meſſieurs

Joachim de Bergewiz.
Joſeph Abbé Victor.
Joſeph-François, Baron de Forell.
Henri-God. Comte de Lindenau.
Gotthelf-Adolphe Comte de Hoimb.
Adam-Rodolphe de Schoenberg.
Clément Comte de Lodron.
Camille Comte Marcolini.
Leo Comte Moſzinski.
Guſtave-Georges de Voelkerſahm.
Georges Rheinhard Comte de Wallwiz.
Jean Moriz, Comte de Bruhl.
Jacob-Friedman, Comte de Werthern.
Chriſtian-Frederic Comte de Loeſer.
Detlef-Charles, Comte d'Einſtedel.

MINISTRES RÉSIDENTS DANS LES COURS ÉTRANGERES.

Meſſieurs

Danemarck. Le Comte de Gortz, *Env. Ext. Chamb.*
Jean-Frédéric Merbitz, *Secr. de Légat.*

France. Le Baron de Schönfeld, *Miniſtre Plén. Chambellan.*
Jean-Baptiſte Riviere, *Conſ. de Légat.*

Angleterre. Le Comte de Bruhl, *Envoyé Extraord. Conſeiller intime actuel.*
Jean-Auguſte de Ernest, *Conſ. de Légat.*

Hambourg. Breutano, *Réſident, Conſeiller de Légat.*

Hollande. Martens, *chargé d'affair. Conſ. de Légat.*

Rome. . . . . . .

Palatinat. Le Comte de Riaucour, *Env. Ext. Miniſtre des Conſ. & Conſeiller int. act.*
Jean-David Zapffe, *Secrét. de Légat.*

La Porte. Hubſch, *chargé d'affaires.*

Pologne. D'Elſen, *Réſident.*
Jean Jacob Paty, *Secrétaire.*

Meſſieurs

Berlin.	Le Comte de Zinzendorff, *Env. Extr. Chambellan & Colonel.* Amadieu Frédéric Clément, *Sec. de L.*
Ratisbonne.	Le Baron de Hohenthal, *Miniſtre Plén. Conſeiller intime.* Ch. Godefroi Mirus, *Secrét. de Légat.*
Vienne.	De Pezold, *Miniſtre Réſident Conſeiller intime de Légation.* Jac. Reinhold, *Chancelliſte.*
Pétersbourg.	Le Baron de Sacken, *Miniſtre Plénip. Lieutenant général & Chambellan.* Meiſel, *Secrétaire de Légat*
Suede.	Le Comte de Boſe, *Env. Extr. Chamb.* De Juſt, *Conſeiller de Légation.*
Madrid.	Le Comte de Gerſtdorff, *M. Pl. Chamb.* Balcte, *Secrétaire de Légat.*
Marſchau.	Jean Jacques de Patz, *Secrét. de Légat.*

BRANDEBOURG.

(*Voyez cet Electorat à l'article de Pruſſe*)

BAVIERE.

L'ÉLECTORAT de Baviere peut avoir 75 lieues d'étendue du Midi au Nord, & autant dans ſa plus grande largeur du Levant au Couchant. Il eſt borné au Nord, par la Boheme & le Haut-Palatinat; à l'Eſt, par l'Autriche, l'Archevêché de Saltzbourg & l'Evêché de Paſſaw; au Sud, par l'Evêché de Brixen & le Tirol; & à l'Oueſt, par le Leck. Ce pays, quoique pauvre, eſt très-peuplé, & l'on y compte pluſieurs Villes fort anciennes. Munich, diſtante de Paris de 214 lieues, en eſt la Capitale.

A cette Principauté intéreſſante, le Duc de Baviere

réunit aujourd'hui le Palatinat du Rhin. Celui-ci eſt très-médiocre, & n'a pas plus de 22 milles d'Allemagne d'étendue.

Le Palais que l'Electeur occupe dans Munich eſt l'un des plus beaux & des plus grands qu'il y ait en Europe. Il y a des galeries qui traverſent les maiſons & même les rues, & qui, par le moyen des arcades, communiquent du Palais aux principales Egliſes de la Ville; de ſorte que la Cour peut y aller ſans être apperçue. Manheim, Capitale du Palatinat, eſt une très-belle Ville & fort marchande. Les Juifs y ont une Synagogue.

Le Duché de Baviere eſt l'une des plus anciennes & des plus importantes Principautés de l'Allemagne; le Prince qui la poſſede tient le ſecond rang parmi les Electeurs ſéculiers. Il eſt Grand-Maître-d'Hôtel de l'Empire, & à cette dignité éminente eſt attaché le privilege d'avoir un Sous-Grand-Maître héréditaire: c'eſt le Comte de Walbourg de Zeil, qui eſt actuellement revêtu de ce titre.

L'Electeur de Baviere a auſſi le droit de porter le Globe Impérial dans les proceſſions où l'Empereur aſſiſte en forme publique.

C'eſt encore lui qui met ſur la table de l'Empeur, après la cérémonie de ſon Couronnement, le premier ſervice du Banquet Impérial, qui doit être compoſé de quatre plats d'argent du poids de 12 marcs. Il eſt enfin co-Directeur du Cercle de Baviere, & prétend avoir droit au Vicariat de l'Empire, lorſque le Trône Impérial eſt vacant.

On a fait à la fin de l'année 1781, un état de la population de la Baviere; il en reſulte qu'elle renferme 815,185 habitans. On en compte 37,840 à Munich, 316,891 dans le grand Bailliage de Munich, 260,049 dans celui de Straubing, & 200,415 dans celui de Burghauſen.

Les titres actuels de l'Electeur de Baviere ſont: *Duc de la Haute & Baſſe-Baviere, Comte Palatin du Rhin, Grand-Maître de l'Hôtel, & Prince Electeur du Saint-Empire Romain; Landgrave de Leuchtemberg, Duc de*

Juliers, de Cleves & de Berg; Prince de Mours, Marquis de Berg-op-Zoom, Comte de Veldentz, de Sponheim, de la Mark & de Ravensberg; Seigneur de Ravenstein.

Ce Prince jouit de 18 à 20 millions de revenus, & entretient environ 15 à 16 mille hommes de troupes réglées. On assure qu'il pourroit augmenter sa puissance des deux tiers, s'il s'occupoit à faire fleurir dans ses Etats le commerce, qui n'y a pas toute l'activité dont il pourroit être susceptible.

L'Electeur vient d'ordonner que l'on complétât ses Régiments, & que chacun de ceux qui composent l'Infanterie, fussent portés à mille hommes effectifs.

On trouve dans les Etats réunis de Baviere & du Palatinat, quatre Ordres de Chevalerie; de Saint-Georges, de Saint-Hubert, de Sainte-Elizabeth, & du Lion. (*Voyez l'Article des Ordres de Chevalerie.*)

MONNOIES.

Le carolin vaut 10 florins 42 kreutzers.
Le demi-ducat d'or, 7 flor. 8 kreutz.
Le ducat de l'Empire pale pour 4 flor. 48 kreutz.
Le ducat de Cremnitz pour 4 flor. 52 kreutz.
Le ducat de Hollande pour 4 flor. 45 kreutz.
Le riadaler de convention, 2 flor. 24 kreutz.
Le kopfstuk pour 24 kreutz.

MAISON ÉLECTORALE.

CHARLES-THÉODORE, né 11 Décembre 1724, Prince de Sultzbach 20 Juillet 1733, Electeur-Palatin 4 Janvier 1743, hérite de la Baviere 30 Décembre 1777, marié 17 Janvier 1742, à

MARIE ELISABETH-ALOÏSE DE SULTZBACH, Electrice-Palatine de Baviere, née 17 Janvier 1721.

Marie-Anne, Princesse de Saxe, Electrice-douairiere de Baviere, née 29 Août 1728, mariée 8 Juillet 1747,

à Maximilien-Joſeph, Electeur de Baviere, veuve 30 Décembre 1777.

Marie-Anne-Joſephe, Princeſſe Palatine de Sultzbach, née 22 Juin 1722, veuve 6 Août 1770 de Clément-François de Paule, Duc de Baviere.

CONSEILS D'ÉTAT.

CONSEIL DE GUERRE.

Meſſieurs

Jean-Gaſpar Comte de Roſée, *premier Préſident.*

Jean-Théodore Baron de Belderbuſch, *Préſident.*

Enſuite 3 Conſeillers tirés du Corps de la Nobleſſe, un Directeur de Chancellerie, 4 Conſeillers de Guerre & de Juſtice, & 16 Conſeillers de Guerre & d'Economie.

PRÉSIDENTS DES DIFFÉRENTS CONSEILS ÉTABLIS DANS LES PAYS HÉRÉDITAIRES.

EN PALATINAT.

Meſſieurs

Charles-Philippe, Baron de Venninguen, *Préſident du Conſeil du Gouvernement.*

Philippe-Antoine Baron de Dallwiz, *Vice-Préſid.*

Le Baron de Venninguen, *Préſident du Conſeil ſupér.*

Pierre-Joſeph de Roſenegg, *Directeur du Conſeil ſupérieur.*

Le Baron d'Obendorf, *Procureur-Général.*

Joſeph-Antoine de Geiger, *Directeur du Conſeil de la Chancellerie.*

Le Baron Antoine de Perglas, *Préſident de la Chambre des Finances.*

Le Baron Wolfg Heribert Tobias Otto de Dalberg, *Vice-Préſident de la Chambre des Finances.*

François-Joſeph Weber, *Directeur de la Chambre des Finances.*

Meſſieurs

Mathias-Gabriel de Klein, *premier Directeur des Monnoies.*

Le Baron d'Oberndorf, *Surintendant de la Commiſſion établie pour le Sel.*

Maximilien-Henri Archenholz, *Directeur de la Commiſſion des Mines.*

Philippe-Guillaume Flad, *Directeur du Conſeil Eccléſiaſtique Réformé.*

Jean-Georges Kornacher, *Directeur du Conſiſtoire Evangélique Luthérien.*

Jean Chriſtophe Schwarz, *Directeur du Conſiſtoire Evangélique.*

Jean-Frédéric Mieg, *Directeur du Conſiſtoire matrimonial.*

Le Comte Ferdinand de Schull, *Préſident de la Commiſſion établie pour l'adminiſtration des biens Eccléſiaſtiq.*

Les quatre derniers Conſeils ont leur ſéance à Heilderberg.

BAVIERE.

Meſſieurs

Jean-Théodore Comte Tapor, *Préſident du Conſeil du Gouvernement.*

Jérôme-Marie Comte de Ladron, *Préſident du Conſeil ſupérieur.*

Le Comte Auguſte de Toerring, *Préſident du Conſeil de la Cour.*

C. Jean-Max. Comte de Preiſing, *Vice-Préſident du Conſeil de la Cour.*

Le Comte Sigiſmond de Spreti, *Préſident du Conſeil Eccléſiaſtique.*

Le Comte de Seinsheim Maximilien-Joſeph, *Vice-Préſident du Conſeil Eccléſiaſtique.*

CONSEILS DES FINANCES ET DU COMMERCE.

Meſſieurs

. . . . . , *Préſident.*

Le Comte Sigiſmond de Haimhauſen, *Préſident du College des Mines.*

Meſſieurs

Joſeph Herman de Planth, *Directeur de la Chambre des Finances, du Commerce & des Mines.*

Le Comte Sigiſmond de Spreti, *Préſident du College qui a pour objet la cenſure des Livres.*

Le Comte Jean Théodore Morawiski, *Préſident de la Commiſſion relative aux Ecoles.*

MINISTRES RÉSIDENTS DANS LES COURS ÉTRANGERES.

Meſſieurs

Rome.	Marcheſe-Thomas de Antici, *Min. Pl.* Joſeph Dechard, *Expéditionnaire.*
Vienne.	Le Baron Henri-Joſeph de Ritter, *M. P.* Vogel, *Agent.* Brodt, *Secrétaire de Légation.*
Berlin.	Françcis-Charles de Poſch, *Envoyé.*
Londres.	Le Comte Joſeph de Harlang, *Miniſt. Pl.*
France.	Le Comte Charles de Sickingen, *M. P.* David, *Secrétaire de Légation.*
Naples.	Le Marquis Gaſpar Curtius, *Miniſt. Pl.*
Dreſde.	Le Baron Théodore d'Haliberg, *Min. Pl.*
Cologne ou Cercle de Weſtphalie.	Jean-Henri Grein, *Miniſtre Plénipot.*
Maïence.	Chrétien Goeckle, *Agent.*
Ulm.	Erneſt de Kerndorf, *Miniſtre Plénipot.*
Ratisbonne.	Le Comte de Lerchenfeld-Koefering, *Miniſtre Plénipot.*
Francfort.	Georg. Schloeſſer, *Env. du Cerc. du H. Rhin.*
Augsbourg.	Jean Eitel-Wachter, *Agent.*
Strasbourg.	Amadieu Trombert, *Agent.*
Nuremberg.	De Toenis, *Agent.*
Bruxelles.	Eugene-Hyacinthe Charlier, *Agent.* Lambaerz, *Commiſſaire.*
La Haye	Jac. Cornet, *Envoyé extraordinaire.*

HANOVRE.

Le pays d'Hanovre eſt une Principauté fort médiocre, avec le titre d'Electorat. Cette Souveraineté ne comprenait originairement que le Comté de Lawenrode. On y a ajouté, depuis, les Duchés de Zell, de Saxe-Lawembourg, de Brême & de Lunebourg, & les Principautés de Ferden, de Grubenhagen & d'Obervalde. Cet Electorat appartient a la Maiſon de Brunſwick, dont le Chef eſt aujourd'hui Roi d'Angleterre.

L'Electeur d'Hanovre jouit, comme tel, de pluſieurs privileges dans l'Empire. Il a, par exemple, le droit de ne pas appeller, comme les autres Electeurs, juſqu'à la concurrence de deux mille florins. Il a auſſi celui d'empecher qu'on ne faſſe aucune digue pour détourner le cours de la riviere d'Elbe, au préjudice du Duché de Lunebourg, dont il eſt propriétaire. Il a encore la prérogative d'évoquer ſes cauſes au Conſeil Aulique, ou à la Chambre Impériale. Quelques Publiciſtes lui donnent le titre de Grand-Gonfanonier ou Porte-Etendard de l'Empire; mais cette dignité n'eſt pas bien certaine. Il eſt, en qualité d'Electeur, Co-Directeur perpétuel de la Baſſe-Saxe.

Les Femmes de la Maiſon d'Hanovre ont droit de ſuccéder au Duché de Brunſwick.

L'Electorat d'Hanovre était autrefois très-peuplé; mais les guerres que l'Angleterre ſoutient contre ſes Colonies, ont diſſipé la plupart de ſes habitans. Une foule de ces malheureux ont été périr dans l'Amérique. Telles ſont les ſuites de ce fléau deſtructeur & meurtrier, qui s'appeſantit, de tems en tems, ſur les peuples, aſſez aveugles ſur leurs propres intérets, pour préférer la guerre aux douceurs de la paix.

Cet Electorat eſt Proteſtant; Hanovre, belle Ville, ſituée dans une plaine fablonneuſe, ſur la Leyne, en eſt la Capitale, & comprend environ 60 mille ames.

Le commerce de cette Ville n'eſt pas d'ailleurs très-

floriſſant ; il eſt preſqu'entiérement borné aux productions du pays. Comme le territoire fournit en abondance d'excellents paturages, on y éleve un grand nombre de chevaux, que l'on vend, tous les ans, aux foires qui ſe tiennent dans cette Ville. Ses Manufactures fourniſſent quelques ouvrages qui ne jouiſſent pas d'une réputation fort brillante.

ELECTEUR.

GEORGES-GUILLAUME DE BRUNSWICK, Roi d'Angleterre. (*Voyez* l'Angleterre.)

CONSEILLERS INTIMES.

Meſſieurs

Detlef-Alexandre de Wenkſtern, *Préſident de la Chambre des Finances.*

Le Baron Louis Eberhard de Gemmingen.

Jean-Frédéric-Charles de Alvenſleben.

Erneſt-Auguſte-Guillaume de Buſche, *Lieutenant ou Adminiſtrateur de Celle.*

Charles-Rodolphe-Auguſte Comte de Kielſmanſegge, *Préſident du Conſiſtoire.*

SECRÉTAIRES INTIMES.

Meſſieurs

Jean-Eberhard Mejer, *Conſeiller intime de Juſtice.*

Charles Henri de Hinuber, *Conſeiller intime de Juſt.*

D. Guillaume-Auguſte Rudlof, *Conſeiller & Garde des Archives.*

PRÉSIDENTS DES DIEFÉRENTS TRIBUNAUX.

Meſſieurs

Detlef-Alexandre de Wenkſtern, Conſeiller d'Etat intime, & *Préſident de la Chambre des Finances.*

J. F. C. de Alvenſleben, Conſeiller d'Etat intime, & *Préſident de la Chancellerie.*

CONSEIL DE GUERRE.

M. Chrétien-Louis de Hardenberg, *Préſident.*

CONSEIL SUPÉRIEUR DE CELLE.

Meſſieurs

Erneſt-Auguſte de Schleppegrell, Conſeiller d'Etat intime, & *premier Préſident.*

Thedel-Fréderic de Wallmoden, *Préſident.*

Frédéric-Eſaïas de Plefendorf, *Vice-Préſident.*

CHAMBRE DE JUSTICE DE HANOVRE.

Meſſieurs

Rodolphe-Chrétien de Billerbek, *Directeur.*

Dietrich-Henri-Louis d'Ompteda, *grand Juge & Procureur-général.*

CONSISTOIRE DE HANOVRE.

M. Charles-Rodolphe Auguſte Comte de Kielſmanegge, Conſeiller d'Etat intime, & Miniſtre d'Etat, *Préſident.*

MINISTRES RESIDENTS DANS LES COURS ETRANGERES.

Meſſieurs

Francfort.	De Hugo, *Préſident.*
La Haye.	De Buteymeſter, *Préſident.*
Ratisbonne.	Le Baron de Reuwitz, *Miniſtre Plén.* De Reck, *Secrétaire de Légat.*
Stutgard.	De Mosheim, *Conſeiller de Légat.*
Vienne.	Le Baron de Walmoden, *Envoyé Ext.* De Muhll, *Conſeiller de Légat.* Georges Fréd. Lagrage, *Conſ. d'Amb.*
Hanovre.	Le Baron d'Alvenſleben.

ARTICLE V.

COLLEGE DES PRINCES ET DES COMTES DE L'EMPIRE.

LA Diete de Ratisbonne, l'une des plus importantes Assemblées de l'Europe, est composée des Députés des différents ordres qui composent le Corps Germanique; des Electeurs, des Princes, des Comtes, & des Villes Impériales. On vient de donner le tableau des Electeurs; celui des Princes & Comtes sera l'objet de cet Article. Quant aux Villes Impériales, on en compte cinquante-une; mais la plupart sont si médiocres, qu'elles ne méritent pas d'occuper une place ici.

PRINCES ECCLÉSIASTIQUES.

ARCHEVÈQUE.

SALTZBOURG.

L'Archevêché de Saltzbourg est borné, au Nord, par la Baviere; à l'Est, par l'Autriche; au Sud, par la Carinthie & le Tirol; & à l'Ouest, par la Baviere. Ce pays, qui est très-montagneux, s'étend vers la riviere de Saltzbourg. Il a environ 48 lieues de long sur 36 de large. Le Chapitre est composé de 24 Chanoines, qui sont tous, ou Comtes ou Barons, & qui doivent faire preuve de huit quartiers de noblesse.

L'Archevêque de Saltzbourg est Légat né du Saint-Siege pour toute l'Allemagne; & l'on ne peut appeller de lui au Nonce du Pape. Ses revenus sont de 3 millions deux cent mille livres, sans y comprendre trente mille florins qu'il tire des jeux, & 8 mille écus d'Empire, que lui valent trois Grand-Messes qu'il dit par an.

LE COMTE JÉRÔME DE COLLOREDO, *né* 31 *Mai* 1732, *élu Chanoine de Saltzbourg, de Paſſaw & d'Olmutz* 10 *Octobre* 1747, *élu Prince-Evêque de Gurk* 14 *Avril* 1762, *Archevêque de Saltzbourg* 14 *Mars* 1772, *& inveſti de cette Prélature le* 14 *Mars* 1775.

ORDRE TEUTONIQUE.

(*Voyez l'Article des Ordres de Chevalerie.*)

ÉVÊQUES.

BANBERG.

L'Evêché de Banberg a 32 lieues de long ſur 16 de large. Son titulaire poſſede encore en Carinthie 16 Bailliages, ſur leſquels la Maiſon d'Autriche a le domaine direct. Ses revenus vont à 18 mille écus d'Empire; & ſes ſujets ont été exemptés du droit d'aubaine en France en 1773. Son Chapitre eſt compoſé de 20 Chanoines capitulaires, & de 14 Domicellaires.

FRANÇ. LO. CH. PH. ANT. BARON DE ERTHAL, *Frere de l'Electeur de Maïence, né* 15 *Septembre* 1730, *élu Evêque de Wurzbourg* 18 *Mars* 1779, *de Banberg* 12 *Avril de la même année, & conſacré* 19 *Septemb. ſuivant.*

WURZBOURG.

L'Evêché de Wurzbourg comprend la principale partie de la Franconie. Il a 26 lieues de long ſur 20 de large. Celui qui eſt élu Chanoine pour être placé ſur le Siege Epiſcopal, doit paſſer nu juſqu'à la ceinture devant les Chanoines, qui lui donnent chacun pluſieurs coups de verges. Le Chapitre eſt compoſé de 24 Chanoines & de 30 Domicellaires. Les ſujets de cet Evêché ont été exemptés du droit d'aubaine en France, en 1773.

FRANÇ LO. CH. PH. ANT. BARON DE ERTHAL, *né* 15 *Septembre* 1730. (*Voyez* Banberg.)

WORMS.

L'Evêché de Worms eſt enclavé dans le Palatinat, entre les Bailliages d'Oppenheim & Neuſtadt. Le Rhin

le partage en deux parties égales. Il a 10 lieues de long sur 6 de large. Son titulaire est, avec l'Electeur Palatin, Directeur du Cercle du Haut-Rhin. Son Chapitre est composé de treize Chanoines & de neuf Domicellaires.

FRÉD. CH. JOS. BARON DE ERTHAL, *Electeur de Maïence, né 3 Janvier 1719, élu Evêque 27 Juillet 1774, & installé 26 Mai 1776.* (*Voyez* Maïence).

EICHSTADT.

Cet Evêché est un Etat souverain, d'environ dix-huit lieues de long sur sept de large. Son titulaire est Chancelier de l'Eglise de Maïence, & son premier suffragant. La ville d'Eichstadt est sur la riviere Atmul, dans une vallée très-fertile & très-agréable.

Son Chapitre est composé de quinze Chanoines & de douze Domicellaires.

JEAN-ANT. ERNEST BARON DE ZEHMEN, *né 27 Novembre 1715, élu 31 Mars 1781, & consacré 25 Novembre de la même année.*

SPIRE.

L'Evêché de Spire est situé près du Rhin, qui le traverse. Il a 20 lieues de long sur 12 dans sa plus grande largeur En 1769, les habitans de cet Evêché ont été déclarés exempts du droit d'aubaine en France. Le Chapitre est composé de 15 Chanoines & de 13 Domicellaires.

AUG. PH. CH. COMTE DE LIMPURG, *né 16 Mars 1721, élu 29 Mai 1770, consacré 16 Septembre suivant, & investi 22 Février 1771.*

STRASBOURG.

Indépendamment des terres que l'Evêque de Strasbourg possede en France, ce Prélat a en Allemagne quelques Domaines, dont les habitans ont été affranchis, en 1767, du droit d'aubaine en France. Son Chapitre est composé de 12 Chanoines & de 12 Domicellaires.

LOUIS-RENÉ-EDOUARD DE ROHAN-GUEMENÉ, *né* 25 *Septembre* 1734, *Coadjuteur de Strasbourg* 22 *Novembre* 1759, *Evêque de Canople* 24 *Mars* 1760, *consacré* 18 *Mai de la même année*, *Grand-Aumonier de France premier Novembre* 1777, *Cardinal Prêtre premier Juin* 1778, *Evêque de Strasbourg* 11 *Mars* 1779, *& investi à Vienne* 16 *Novembre de la même année.*

CONSTANCE.

L'Evêché de Constance est fort considérable. Son titulaire, qui est Souverain, est suffragant de Maïence. La ville de Constance s'est soustraite a son domaine temporel ; & ce Prélat fait sa rédence ordinaire à Mersburg, Ville fort médiocre, située sur le lac de Constance. Son Chapitre est composé de 20 Chanoines & de quatre Expectans.

MAXIMILIEN-CHRISTOPHE DE RODT, *né* 10 *Décembre* 1717, *élu Prince-Evêque* 14 *Décembre* 1775, *consacré* 11 *Août* 1776, *& investi à Vienne* 10 *Mars* 1777.

AUSBOURG.

L'Evêque d'Ausbourg est suffragant de Maïence. La Ville du même nom est Impériale, & ne dépend pas de l'Evêque. Ce Prélat y a cependant un Palais, mais il fait sa résidence ordinaire à Dellingen en Souabe. Son Chapitre est composé de 40 Chanoines.

CLÉMENT-VINCESLAS, *Prince de Saxe, Electeur de Treves.* (*Voyez* Treves.)

HILDESHEIM.

L'Evêché d'Hildesheim est un riche pays de 24 lieues de long sur 20 large. Il est situé sur la Leyne, entre Hanovre, Lunebourg & Brunswick, dans une contrée fertile & bien peuplée. Les Protestans ont six Eglises, une Ecole & un Surintendant dans la ville d'Hildesheim ; & quoique cette Ville appartienne à l'Evêque, elle jouit du droit de protection héréditaire de la Maison de Brunswick-Lunebourg. Le Chapitre est composé de 35 Chanoines & de 7 Domicellaires.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME BARON DE WESTPHALIE ET DE FURSTEMBERG, *né 5 Avril 1727, élu 7 Février 1763, consacré 13 Octobre de la même année, investi à Vienne premier Avril 1767, & nommé Coadjuteur de Paderborn 2 Mars 1773.*

PADERBORN.

L'Etat de cet Evêque est très-médiocre; il a environ 20 lieues en quarré; & sur cette modique surface on compte 20 Villes, 20 Châteaux, 16 Couvents & 54 Eglises. Sa Capitale, située en Westphalie, est une Ville grande, ancienne & bien peuplée. Son Chapitre, dans lequel on ne peut être reçu sans avoir étudié dans une Université de France ou d'Italie, est composé de vingt-trois Chanoines.

GUILLAUME-ANTOINE BARON D'ASBOURG, *né 16 Février 1707, élu 25 Janvier 1736, consacré 26 Juin suivant, & investi à Vienne 21 Avril 1767.*

FRÉD. GUILL. PRINCE-EVÊQUE D'HILDESHEIM, *né 5 Avril 1727, élu Coadjuteur 2 Mars 1773.*

FREYSINGEN.

Cet Evêché est dans la Haute-Baviere; il y a cependant plusieurs endroits en Autriche qui en dépendent. Son titulaire est suffragant de Saltzbourg. Le Chapitre est composé de 15 Chanoines & de six Domicellaires.

LOUIS-JOSEPH BARON DE WELDEN, *né 11 Mai 1727, élu 3 Janvier 1769, & investi 11 Juillet 1770.*

RATISBONNE.

Cet Evêché, l'un des plus étroits d'Allemagne, est placé sur les deux rives du Rhin, & enclavé dans la Baviere. Il a trois lieues de l'Est à l'Ouest, & une ou deux du Nord au Sud. Son titulaire possede aussi quelques terres en Autriche. Ce Prélat n'a aucun pouvoir dans la Ville, excepté dans son propre Palais. Il n'est suffragant d'aucun Archevêque, & il dépend immé-

diatement du Saint-Siege. Son Chapitre eſt compoſé de 14 Chanoines & de 11 Domicellaires.

ANTOINE-IGNACE JOSEPH COMTE DE FUGGER, *né 3 Novembre 1711, reçu Prince-Prévôt d'Ellwangen 29 Mars 1756, élu Prince-Evêque de Ratisbonne 18 Janvier 1769, conſacré 16 Septembre de la même année, & inveſti à Vienne 6 Avril 1770.*

PASSAW.

L'Evêché de Paſſaw eſt très-conſidérable : Benoît XIII l'exempta de la juridiction de l'Archevêque de Saltzbourg, & Clément XII, en 1732, confirma ces diſpoſitions. Son Chapitre eſt compoſé de 25 Chanoines.

LÉOPOLD-ERNEST COMTE DE FIRMIAN, *né 22 Septembre 1708, Chanoine de Phalsbourg, Prince-Evêque de Seckau 13 Février 1739, élu Prince-Evêque de Paſſaw premier Septembre 1763, inveſti à Vienne 17 Avril 1765, & Cardinal-Prêtre 14 Décembre 1772.*

TRENTE.

L'Evêché de Trente, dont ſon titulaire eſt Souverain, eſt ſitué entre le Tirol, le Bellunese, le Vicentin, le Veronese, le Breſſan & le lac de Garde. Ce pays eſt très-fertile & abondant en vin & en huile. La ville de Trente eſt fameuſe dans les annales du Chriſtianiſme, par le Concile qui y a été celebré dans le ſeizieme ſiecle. Son Chapitre eſt compoſé de 18 Chanoines.

PIERRE-VIGILE COMTE DE THUN ET DE HOHENSTEIN, *né 13 Décembre 1724, élu 29 Mai 1776.*

BRIXEN.

Cet Evêché eſt fort médiocre ; ſon titulaire eſt ſuffragant de Saltzbourg. Il eſt Souverain de ſes Etats, ſous la protection des Comtes du Tirol. Son Chapitre eſt compoſé de 18 Chanoines.

JOSEPH-PHILIPPE COMTE D'ESPAUR, *né 23 Septembre 1718, élu Prince-Evêque de Seckau 18 Décembre 1763, Prince-Evêque de Brixen 26 Mai 1779, inveſti à Vienne 22 Octobre 1781.*

BASLE.

L'Evêché de Bâle eſt une petite Province du Cercle du Haut Rhin, qui n'offre qui deux Villes conſidérables, Porentru & Delmont. Le Prince-Evêque fait ſa réſidence dans la premiere. Le Chapitre de ce Dioceſe eſt compoſé de 18 Chanoines.

FRÉDÉRIC-LOUIS-FRANÇOIS BARON DE WANGEN, *né* 12 *Mars* 1727, *élu* 29 *Mai* 1775, *conſacré premier Mars* 1776, *& inveſti à Vienne* 20 *Juillet de la même année.*

LIEGE.

L'Evêché de Liege, ſitué dans les Pays-bas, eſt borné au Nord par le Duché de Brabant; au Couchant, par le Comté de Namur & le Hainaut; au Midi, par la Champagne & le Duché de Luxembourg; au Levant, par le Duché de Limbourg & de Juliers. Sa longueur, du Midi au Nord, eſt d'environ 24 milles d'Allemagne, & ſa largeur eſt fort inégale. Quelques petits Diſtricts de ſa dépendance ſont enclavés dans le Duché de Brabant & de Luxembourg. Tout ce pays comprend une population d'environ 200 mille ames.

Dans le College des Princes de l'Empire, Liege alterne avec Munſter, de maniere cependant qu'Oſnabruck s'y trouve toujours entre-deux. Ce Prince eſt élu par le Chapitre de la Cathédrale, compoſé de 60 Chanoines, y compris les Dignitaires.

Les titres de ce Prélat ſont: *Par la grace de Dieu, Evêque & Prince de Liege, Duc de Bouillon, Marquis de Franchimont, Comte de Looz, Hourm, &c.*

L'Evêque de Liege eſt au troiſieme rang dans le Cercle de Weſtphalie: il exerce une ſouveraineté abſolue ſur tout le territoire dépendant de ſon Evêché. Suffragant de Cologne, l'Evêque de ce Dioceſe jouit d'environ 800 mille livres de revenu.

Le commerce de Liege eſt aſſez floriſſant. L'objet le plus important conſiſte dans ſes fabriques d'armes de tou-

tes eſpeces, en fer, en clouterie, & en différents ouvrages de fer & d'acier. On y fait auſſi de gros draps, des rubans de fil de toutes les couleurs, & des boutons de crin. Ses tanneries fourniſſent des cuirs fort eſtimés. Ses clincailleries jouiſſent auſſi d'une fort bonne réputation. La Librairie eſt aſſez intéreſſante. On trouve aux environs de cette Ville des mines de charbon de terre & d'alun ; & l'on y vend une grande quantité d'ardoiſes.

FRANÇOIS-CHARLES COMTE DE WELLBRUCK, *né le 11 Juin 1719, élu 16 Janvier 1772, conſacré 4 Mai de la même année, & inveſti à Vienne le 31 Octobre 1775.*

OSNABRUCK.

Cet Evêché, enclavé dans le Cercle de Weſtphalie, a 16 lieues de long ſur 12 de large. A la paix de Weſtphalie, il fut convenu, à la requiſition des Ducs de Brunſwick-Lunébourg, qu'il ſerait poſſédé alternativement par un Prince de cette Maiſon, qui eſt Luthérienne, & par un Prince Catholique ; &, depuis cette époque, cette diſpoſition a toujours été invariablement ſuivie. Quand l'Evêque eſt Proteſtant, ce Prélat n'a que l'adminiſtration du civil ; & le gouvernement des affaires eccléſiaſtiques, qui regarde les Catholiques, appartient à l'Electeur de Cologne, comme Métropolitain. Ni l'Evêque Proteſtant, ni l'Evêque Catholique, n'ont le droit de rien changer dans les uſages établis ; & les ſtatuts exigent que les choſes reſtent ſur le pied où elles étaient au premier Janvier 1624. Le Chapitre eſt compoſé de 24 Chanoines, dont 21 ſont Catholiques & 3 Evangéliques.

FRÉDÉRIC DE BRUNSWICK-LUNEBOURG, *Prince d'Angleterre, fils de George III Roi de la Grande-Bretagne, né 16 Août 1763, élu 27 Février 1764 ;* de la Religion Proteſtante.

MUNSTER.

L'Évêché de Munſter eſt l'un des États les plus occi-

dentaux & des plus étendus du Cercle de Weſtphalie. Indépendamment de la ville de Munſter, qui en eſt la Capitale, cet Évêché comprend 24 Villes & 12 Bourgs. Douze de ces Villes ſont appellées aux Aſſemblées Provinciales; & les autres ne jouiſſent d'aucune Juridiction municipale. Toute la population de cet État peut monter à 250 mille ames.

L'Évêque de Munſter alterne, dans le College des Princes de l'Empire, avec l'Évêque de Liege; de maniere que celui d'Oſnabruck eſt toujours placé entre-deux. Ce Prélat eſt auſſi Prince convoquant & Directeur du Cercle de Weſtphalie. Ses Domaines ſont aſſez conſidérables, & il entretient toujours ſur pied ſept Régiments en bon ordre.

Cet Évêché eſt Catholique; cependant les Luthériens & les Réformés y ont des Égliſes publiques.

Le Chapitre eſt compoſé de 40 Chanoines

MAXIM. FRÉD. COMTE DE KŒNIGSEGG ROTHENFELS, *né le* 13 *Mai* 1708, *élu Evêque de Munſter le* 16 *Septembre* 1762.

MAXIM. ARCHID. D'AUTRICHE, *né* 8 *Décembre* 1756, *élu Coadjuteur* 16 *Août* 1781.

COIRE.

Coire eſt une grande & belle Ville de Suiſſe. Son Évêché eſt très-ancien, & l'on croit qu'il remonte au commencement du IVe. ſiecle. Le Prélat qui l'occupe eſt Souverain.

FRANÇOIS-DENIS BARON DE BUCHENSTEIN, *né* 15 *Janvier* 1716, *elu* 18 *Avril* 1777, *& conſacré* 14 *Septembre de la même année.*

LUBECK, *Proteſtant.*

(*Voyez l'Art. des Villes Anſéatiques.*)

FRANÇOIS-AUGUSTE DUC DE SLESWICK-HOLSTEIN, *né* 20 *Septembre* 1711, *élu Coadjuteur* 13 *Août* 1743, *Evêque* 15 *Décembre* 1750, *& inveſti* 22 *Mars* 1777.

FULDE.

L'Évêché de Fulde eſt ſitué entre la Heſſe & la Franconie. Il a trente lieues de long ſur autant de large. Cette Prélature, très-ancienne, en qualité d'Abbaye, n'a été placée que depuis peu de tems, par Benoît XIV, au rang des Évêchés. Son titulaire eſt Chancelier perpétuel de l'Empereur; & c'eſt à lui qu'il appartient de couronner ce Prince. Le Chapitre eſt compoſé de 13 Chanoines & de quatre Domicellaires.

HENRI BARON DE BIBRA, *né* 22 *Août* 1711, *élu* 22 *Octobre* 1759, *& inveſti à Vienne* 15 *Décembre* 1764.

Nota. Il y a pluſieurs autres Archevêques & Évêques qui prennent le titre de Princes de l'Empire; mais qui n'ont pas le droit d'envoyer des Députés à la Diete de Ratisbonne, & qui, par conſéquent, ne ſont pas conſidérés comme Membres du Corps Germanique.

PRINCES-ABBÉS ET PRÉVOSTS.

KEMPTEN. Honorius, Baron de Roth de Schrekenſtein, né 19 Septembre 1726, élu Prince-Abbé 16 Juin 1760, inveſti 20 Mars 1762.

ELWANGEN. Antoine-Ignace, Comte de Fugger de Gloet, né 3 Novembre 1711, élu Prince-Prévôt 29 Mars 1756, conſacré 8 Septembre ſuivant, inveſti en 1757; il a l'Archevêque de Treves pour Coadjuteur.

ORDRE DE SAINT-JEAN DE HEITERSHEIM. Jean-Joſeph-Benoît, Comte de Reinach, né 14 Fév. 1721, élu Grand-Maître 20 Août 1777, inveſti à Vienne 24 Mars 1780.

BERCHTOLDS. Joſeph Conrad Baron de Schroffenberg, élu Prince-Prévôt le 6 Mai 1780.

WEISSEIMBURG. Le Prince-Évêque de Spire. (*Voyez* Spire.)

PRUM. L'Électeur de Treves. (*Voyez* Treves.)

STABLO.

STABLO. Jacob de Hubin, Comte de Logne, né en 1704, élu Prince-Abbé 27 Novembre 1766, consacré 27 Mai 1767, investi à Vienne le 25 Mars 1768.

CORVEI. Théodore', Comte de Brabeck, né 15 Juillet 1735, élu Prince-Abbé 18 Juillet 1776, investi à Vienne 29 Octobre 1781.

PRÉLATS ET ABBESSES.

Ces deux Ordres forment ensemble deux Colleges; celui de Souabe & celui du Rhin. Chaque College n'a qu'une voie à la Diete de l'Empire. Ils sont placés l'un & l'autre après les Princes; & ils donnent leurs voix alternativement avec les Colleges des Comtes.

COLLEGE DE SOUABE.

MARCHTALL. *Prémontré.* Paul Baron de Ulterwieler & de Bremelau, né 8 Décembre 1729, élu Abbé 8 Avril 1772.

ELCHINGEN. *Saint-Benoit.* Robert Kolb, né 8 Novembre 1736, élu Abbé 6 Mars 1766.

SALMANNSWEYL. *Saint-Bernard,* Robert, né 28 Jan. 1740, élu Abbé 8 Juin 1778.

WEINGARTEN. *Saint-Benoît.* Dominique Schnitzer, Baron de Blumenegg, né 10 Septembre 1704, élu Abbé 9 Décembre 1745.

OCHSENHAUSEN. *Saint-Benoît.* Romuald Weldin, né 29 Janvier 1723, élu Abbé 22 Octobre 1767.

YRSÉE. *Saint-Benoît.* Émil. Mock de Sigmerizagen, né 4 Octobre 1712, élu Abbé 2 Décembre 1765.

PETERSHAUSEN. *Saint-Benoît.* Georges Strabel, né 29 Avril 1724, élu Abbé 12 Décembre 1745.

URSPERG. *Prémontré.* Guillaume Schoelhoen, né 16 Janvier 1739, élu Abbé 9 Février 1771.

ROTH. *Prémontré.* Maurice Moriz, né 20 Novembre 1717, élu Abbé 4 Septembre 1760.

ROGGENBOURG. *Prémontré.* Georges, né 29 Janvier 1717, élu Abbé 17 Juillet 1753.

WEISSENAU. *Prémontré.* Antoine, né 26 Février 1736, élu Abbé 29 Novembre 1773.

SCHUSSENRIED. *Prémontré.* Joseph, né 17 Février 1734, élu Abbé 9 Septembre 1775.

WETTENHAUSEN. *Saint-Augustin.* Ambroise, né 19 Août 1714, élu Prévôt 29 Juillet 1776.

ZUYFALDEN. *Saint-Benoît.* Nicolas Schmidler, né 19 Janvier 1713, élu Abbé 29 Juillet 1765.

GENGENBACH. *Saint-Benoît.* Jacques Frautwein, né en 1729, élu Abbé en 1760.

NERESHERIN. *Saint-Benoît.* Benoît-Marie de Erbcaplan, né 15 Juin 1720, élu Abbé 3 Juin 1755.

PRINCESSES-ABBESSES

LINDAU. Marie-Josephe-Agathe Baronne d'Ulm, née 5 Août 1712, élue 8 Octobre 1771.

BUCHAU AU LAC DE PLUMES. Marie-Maximilienne Baronne de Stadian, née 22 Juillet 1736, élue 18 Janvier 1775.

HEGGBACH. *De l'Ordre de Saint Bernard.* Marie-Julie, née 19 Janvier 1727, élue Abbesse 3 Décembre 1773.

GUTHENZELL. *Saint-Bernard.* Marie-Justine Baronne d'Erolzheim, née 28 Février 1746, élue 27 Avril 1776.

ROTHENMUNSTER. *Saint-Bernard.* Marie-Barbe, née 8 Février 1721, élue 29 Décembre 1777.

BAINDT. *Saint-Benoît.* Marie Bernhard, née 23 Septembre 1728, élue 15 Février 1768.

COLLEGE DES PRELATS DU RHIN.

KAISERSHEIM. Céleſtin Angelſpurger, né 2 Novembre 1726, élu Abbé 26 Janvier 1771. (*Cette Abbaye eſt réunie au Cercle du Rhin depuis* 1757.)

ODENHEIM EN BRUCHSAL. Le Baron de Hutten, Prévôt, élu Prévôt de Bamberg en 1777.

WERDEN & HELMSTEDT. *Saint-Benoît.* Jean de Hellersberg, élu Abbé 19 Décembre 1774, conſacré 5 Février 1775.

AUGSBOURG DANS LES CHAPITRES DE SAINT-ULRIC ET DE SAINT-AFRE. *Saint-Benoît.* Joſeph-Marie Langmantel de Weltheim, né 1 Février 1710, élu Abbé 2 Avril 1753.

ISNI A SAINT-GEORGES. *Saint-Benoît.* Alphonſe Pfaundler, né 9 Août 1727, élu Abbé 6 Juin 1777.

SAINT-CORNEILLE DE MUNSTER. *Saint-Benoît.* Matthieu-Louis Baron de Plettenberg, né 2 Février 1727, élu Abbé 23 Octobre 1764.

ABBESSES.

ESSEN. Marie-Cunegonde, Princeſſe Royale de Pologne, Ducheſſe de Saxe, née 10 Novembre 1740, élue Abeſſe 16 Juillet 1776.

QUEDLINBOURG. Anne-Amélie, Princeſſe de Pruſſe, née 9 Novembre 1723, élue 16 Juillet 1755. Elle a pour Coadjutrice Sophie-Albertine, Princeſſe de Suede, née 8 Octobre 1753, élue 20 Septemb 1767.

HERFORDEN. Charlotte-Léopolde Louiſe, Princeſſe de Pruſſe, née 18 Août 1745, élue 13 Octobre 1764. Elle a pour Coadjutrice la Princeſſe de Heſſe-Caſſel, Chrétienne-Charlotte, née 11 Février 1725, élue 11 Novembre 1779.

RATISBONNE A NIDERMUNSTER. Marie-Elisabeth, Baronne de Speth, élue 30 Janvier 1769.

OBERMUNSTER. Marie-Josephe Baronne de Neuenstein, née 10 Juillet 1739, élue 21 Novembre 1775.

GONDERSHEIM. La Ducheſſe Auguſte-Dorothée de Brunſwick-Lunebourg, née 2 Octobre 1749, élue 3 Août 1778.

BOURTSCHEID. Anne-Françoiſe Baronne de Avans, élue 15 Décembre 1775.

THORN. Marie-Cunegonde, Princeſſe de Pologne & de Saxe, née 10 Novembre 1740, élue 16 Juillet 1776.

PRINCES LAÏCS.

AUTRICHE. L'Archiduc Joſeph II, Empereur. (*Voyez l'Empire.*)

PALATIN. I. *De la ligne Electorale.* Charles-Théodore. (*Voyez la Maiſon de l'Electeur.*)

II. *De la ligne des Deux-Ponts & Birkenfeld.* Le Duc des Deux-Ponts Charles II, né 29 Octobre 1746, ſuccede 5 Novembre 1775, marié 12 Février 1774 à Marie-Amélie, Princeſſe ainée de Saxe, née 26 Septembre 1757: de ce mariage eſt iſſu Charles-Auguſte-Frédéric, né 2 Mars 1776.

SAXE. *De la ligne Electorale ou Albertine.* Frédéric-Auguſte de Saxe. (*Voyez la Maiſon Electorale.*)

De la ligne Erneſtine. I. Charles-Auguſte Duc de Saxe-Weimar, né 3 Septembre 1757, ſuccede à ſon pere 28 Mai 1758 étant mineur, & comme majeur 3 Septembre 1775, marié 3 Octobre 1775 à Louiſe, Princeſſe cadette du Landgrave de Heſſe-Darmſtadt, née 30 Janvier 1757: de ce mariage eſt iſſue Louiſe-Auguſte-Amélie, née 6 Février 1779.

II. Erneſt Duc de Saxe-Gotha, né 30 Janvier 1745, ſuccede 10 Mars 1769, marié à Marie-Charlotte-Amélie, Princeſſe de Saxe-Meinungen, 21 Mars

1769 : de ce mariage ſont iſſus Emile-Léopold-Auguſte, né 25 Novembre 1772, & Frédéric, né 28 Novembre 1774.

III. Charles Duc de Saxe-Cobourg-Meinungen, né 19 Novembre 1754, ſuccede 19 Novembre 1775, marié à Louiſe Princeſſe de Stolberg, née 13 Décembre 1764.

IV. Le Duc Frédéric de Saxe-Hildbourghauſen, né 29 Avril 1763, ſuccede en 1780.

V. Le Duc de Saxe-Cobourg-Saalfeld, Erneſt-Frédéric, né 8 Mars 1724, ſuccede 16 Septembre 1764, marié à Sophie-Antoinette Princeſſe de Brunſwick-Lunebourg, dont il a eu François-Frédéric Prince héréditaire, né 13 Juillet 1750, marié en ſecondes noces à Auguſte-Charlotte-Sophie Comteſſe de Reuſt, 3 Juillet 1777.

BRANDEBOURG. Le Marquis Alexandre d'Anſpach-Bayreuth en Franconie, né 24 Février 1736, ſuccede 3 Août 1757, marié à Frédérique-Charlotte Princeſſe de Saxe-Cobourg-Saalfeld : ce Prince eſt ſans enfans.

BRUNSWICK-LUNEBOURG. I. *De la ligne Electorale.* Georges III, Roi de la Grande-Bretagne. (*Voyez l'Angleterre.*)

De la ligne Ducale, ou Brunſwick-Wolffenbuttel. Charles-Guillaume, né 9 Octobre 1735, ſuccede à ſon pere 26 Mars 1780, marié à Auguſte, Princeſſe de la Grande-Bretagne, 16 Janvier 1764 ; de ce mariage ſont iſſus la Princeſſe Auguſte-Charlotte, épouſe du Prince de Wirtemberg, & Charles-Georges, Prince héréditaire, né en 1776.

WIRTEMBERG. Charles-Eugene Duc de Wirtemberg-Stutgard, né 11 Fév. 1728, ſuccede en 1737 étant encore mineur, & en 1737 comme majeur. Les freres de ce Prince ſont Louis-Eugene-Jean, né 6 Janvier 1731. Frédéric-Eugene, né 21 Janvier 1732.

II. *De la ligne d'Oels en Siléſie.* Charles-Chrétien Erd-

mann, né 25 Octobre 1716, succede 15 Octobre 1744 à son oncle, & succede à Charles dernier Duc de Bernstadt en Silésie, 20 Décembre 1764, marié à Marie-Sophie Comtesse de Solms-Lauberg.

HESSE. I. *De la ligne de Cassel.* Le Landgrave Frédéric II, né 14 Août 1720, se fait Catholique en 1749, à condition de ne rien changer à l'egard des choses ecclesiastiques & civiles dans ses Etats; succede 31 Janvier 1760, marie à Marie Princesse de la Grande-Bretagne, 15 Mars 1740, & en secondes noces à Philippine-Auguste-Amelie, Princesse de Brandebourg-Suede, 10 Janvier 1773. Le Prince héréditaire Guillaume, Comte de Hanau-Munzenberg, est né de la premiere femme 3 Juin 1743. Ce Prince est marié à Guil elmine-Charlotte Princesse de Danemarck, nee 10 Juillet 1747.

II. Le Landgrave Charles-Emmanuel de Hesse-Rheinfels-Rothembourg, ne 5 Juin 1746, succede 30 Décembre 1778, marié à la Princesse de Lichtenstein Marie-Leopolde, 1 Septembre 1771: elle a eu Victor Amedée, né 2 Septembre 1779.

De la ligne de Hesse-Darmstadt. I. Le Landgrave Louis, né 15 Decembre 1719, succede 17 Octobre 1768 au Comté de Lichtenberg.

Louis, Prince héréditaire, son fils, né 14 Juin 1753.

II. *Hesse-Hombourg.* Frédéric-Louis-Guillaume-Chretien, né 30 Juin 1748, succede 7 Février 1751 étant mineur, 30 Juin 1765 comme majeur, marié à Charlotte Princesse de Hesse-Darmstadt, 27 Septemb. 1768.

Le Prince héréditaire est Frédéric-Louis, ne 3 Octobre 1769.

BADEN. Le Marquis Charles-Frédéric de Baden-Durlach, né 22 Novembre 1728, succede 12 Mai 1738, & au Marquisat de Baden-Baden 21 Octobre 1771, après l'extinction de cette Branche; marié à Charlotte-Louise, Princesse de Hesse-Darmstadt.

Le Prince héréditaire est Charles-Louis, né 14 Février 1755.

MECKLENBOURG. I. *De la ligne de Schwerin.* Frédéric Duc de Mecklenbourg-Schwerin, né 9 Novembre 1717, succede 30 Mai 1756, marié à Louise Princesse de Wirtemberg-Stutgard. Ce Prince est sans enfans.

II. *De la ligne de Strelitz.* Le Duc Adolphe-Frédéric II, né 5 Mai 1738, succede à son oncle 11 Décembre étant mineur, & 4 Avril comme majeur.

HOLSTEIN. I. *La ligne Royale.* I°. La ligne d'Auguste. Le Duc Frédéric-Christian, né 6 Avril 1721, succede 10 Janvier 1754, marié à feue Charlotte-Amelie-Guillelmine de Holstein : de ce mariage sont issus quatre enfans.

II. *De la ligne de Beck.* Le Duc Frédéric-Charles-Louis, né 30 Août 1757, succede en 1775, marié à Amélie Comtesse de Schliben 9 Mars 1780.

II. *De la ligne de Gottorp.* Le Duc Paul Pétrowitsch, Grand-Duc de Russie. (*Voyez* Russie.)

La ligne Episcopale. Le Duc Frédéric-Auguste d'Eutin ou Holstein-Oldenbourg, Evêque de Lubeck, marié à Ulrique-Frédérique-Guillelmine, Princesse de Hesse-Cassel, 21 Novembre 1752. (*Voyez* Lubeck.)

ANHALT. *La ligne de Dessau.* Le Prince Léopold-Frédéric-François, né 10 Août 1740, succede comme mineur 16 Décembre 1751, comme majeur en 1752, marié à Louise-Henriette-Guillelmine, Princesse de Prusse; de ce mariage est issu le Prince héréditaire Frédéric, né 27 Décembre 1769.

II. *De la ligne de Bernbourg.* Le Prince Frédéric-Albert, né 15 Août 1735, succede 18 Mai 1765.

III. *De la ligne de Coethen.* Le Prince Charles-Georges de Lebrucht, né 15 Août 1730, succede 6 Août 1755, marié à Charlotte-Frédérique, Princesse de Holstein-Gluckbourg.

Le Prince héréditaire est Auguste-Chrétien-Frédéric, né 18 Novembre 1769.

IV. *De la ligne de Zerbst.* Le Prince Frédéric-Auguste,

né 8 Août 1734, succede 16 Mai étant mineur, & comme majeur 2 Juillet 1751; marié à Charlotte-Sophie, Princesse cadette de Hesse-Cassel.

ARENBERG. *De la ligne d'Arenberg.* Le Duc Louis-Engelbert, né 3 Août 1750, succede 17 Août 1778, Chambellan Impérial. Les autres Ducs de la ligne des Princes *de Ligne*, n'ont pas voix à la Diete.

HOHENZOLLERN. I. *De la ligne Hechingen.* Le Prince Joseph-Guillaume, né 12 Octobre 1717, succede à son oncle 4 Juin 1750, Chambellan héréditaire de l'Empire; marié à feue Marie-Therese, Princesse de Cordoue; & en secondes noces à Marie-Therese, Comtesse de Truchsse-Zeil.

II. *De la ligne de Sigmaringen.* Le Prince Charles-Frédéric, né 9 Janvier 1724, succede 8 Décembre 1769, Chambellan héréditaire de l'Empire; marié à Jeanne-Josephine, Comtesse de Hohenzollern-Berg, 24 Février 1749.

Le Prince héréditaire est Antoine-Aloïse, né 20 Juin 1762.

LOBKOWIZ Le Prince Ferdinand-Philippe-Joseph, né 27 Octobre 1724, succede 22 Janvier 1789, investi à Berlin 9 Janvier 1790, Chambellan Impérial actuel, marié à Gabrielle-Marie, Princesse de Carignan.

Le Prince héréditaire François-Joseph-Maximilien, né 17 Décembre 1772.

SALM I. *De la ligne de Salm-Salm.* Le Prince Constantin-Alexandre-Joseph-Jean-Népom., né 22 Novembre 1762, succede 29 Juillet 1778, étant mineur.

II. *De Salm-Kirbourg.* Le Prince Frédéric-Jean Otton-François-Chrétien-Philippe, né 13 Mai 1745, succede 7 Juin 1779, Prince de Hornes, Grand Vénéur de l'Empire dans le Cercle de Bourgogne, Grand d'Espagne; marié à Jeanne-Françoise-Fidele-Antoinette, Princesse de Hohenzollerg Sigmaringen, 18 Novembre 1781.

DIETRICHSTEIN *De la ligne de Nicolsbourg.* Le Prince Maximilien-Philippe-François-Xavier, né 28 Avril

1702, ſuccede en 1738. Ce Prince a pour fils Jean-Charles, Comte de Dietrichſtein & Proskau; marié à Marie-Chrétienne, Comteſſe de Thun & Teſchen.

NASSAU. I. *Naſſau Saarbruk.* Le Prince Louis, né 3 Janvier 1745, ſuccede 24 Juillet 1768.

Uſingen. Charles-Guillaume, né 9 Novembre 1735, ſuccede en 1735; marié à Charlotte Felicité, Comteſſe de Heidesheim, le 16 Avril 1760.

II. *Naſſau-Weilbourg.* Le Prince Charles, né 16 Juin 1735, ſuccede 9 Novembre 1753, & comme majeur en 1774; marié à Charlotte, Princeſſe de Naſſau-Orange.

Le Prince héréditaire eſt Frédéric-Guillaume, né 25 Octobre 1768.

III. *Naſſau-Dietz* ou *Orange.* Le Prince Guillaume, né 8 Mars 1748, ſuccede 22 Octobre 1751, marié à Frédérique-Sophie, Princeſſe de Pruſſe. (*Ce Prince a deux voix à la Diete de Ratisbonne.*)

AUERSPERG. Le Prince Henri, né 24 Juin 1697, Duc de Munſterberg & Frankenſtein, ſuccede en 1713; marié en premieres noces à Dominique-Madeleine, Princeſſe de Lichtenſtein; remarié à Marie-Antoinette, Princeſſe de Trautſon.

FURSTENBERG. *De la ligne de Stulingen.* Le Prince Joſeph Venzel, né 21 Mars 1728, ſuccede 19 Avril 1762, marié à Marie-Joſephe, Comteſſe de Truchſes-Feldberg.

Le Prince héréditaire eſt Joſeph-Marie-Benoît, né 9 Janvier 1758, marié à Antoinette, Princeſſe de Hohenzollern-Hechingen. (*Par un privilege particulier à cette Maiſon, ſa Principauté eſt héréditaire aux enfans mâles & femelles.*)

SCHWARZENBERG. Le Prince Joſeph-Adam-Néponucene, né 15 Decembre 1722, ſuccede 10 Juin 1732, marié à Marie-Thereſe, Princeſſe de Lichtenſtein.

LICHTENSTEIN. Le Prince Aloïſe-Joſeph, né 14 Mai 1759, ſuccede 18 Août 1781.

THURN & TAXIS. Le Prince Charles-Anſelme, Général héréditaire & Grand-Maître de Poſtes de l'Empire, en Bourgogne & dans les Pays-bas, Commiſſaire à la Diete de l'Empire, né 12 Juin 1733, ſuccede 17 Mars 1773, marié à Auguſte-Eliſabeth, Princeſſe de Wirtemberg-Stutgard.

Le Prince héréditaire eſt Charles-Alexandre, né 22 Février 1770.

SCHWARZBOURG. I. *De la ligne de Sonderhauſen.* Le Prince Chrétien Gauthier, né 24 Juin 1736, ſuccede en 1758, inveſti à Vienne 28 Mars 1770.

II. *De Rodolphſtadt.* Le Prince Louis-Gauthier, né 22 Octobre 1708, ſuccede 10 Juillet 1767, inveſti à Vienne en 1770.

Le Prince hérédit. eſt Fréd.-Charl., né 7 Juin 1735.

PICCOLOMINI. Le Prince Joſeph-Jean, né 7 Août 1749 Prince de Valle, ſuccede à ſon pere 18 Avril 1765, marié à Marie-Chrétienne, fille du Prince de Ruffo di Palazzolo. (*Ce Prince eſt ſans enfans.*)

WALDEK. Le Prince Frédéric, né 29 Octobre 1764, ſuccede 29 Août 1763, marié à Chrétienne, Princeſſe de Deux-Ponts.

DETTINGEN. I. *De la ligne Spielberg.* Le Prince Jean-Aloïſe, né 16 Avril 1758, ſuccede 14 Février 1780.

II. *De la ligne de Wallerſtein.* Le Prince Erneſt-Ped.-Thad., né 3 Août 1748, ſuccede 14 Avril 1766.

LAMBERG. Le Prince Jean-Frédéric-Joſeph-Népomucene, né 24 Février 1737, ſuccede 23 Août 1759; marié à Marie-Anne, Princeſſe de Trautſon; famille éteinte aujourd'hui.

WERTHEIM ou LOWENSTEIN-WERTHEIM. Le Prince Charles-Thomas, né 7 Mars 1714, ſuccede en 1735.

STOLLBERG. Le Prince Charles-Henri, né 24 Octobre 1761, ſuccede 28 Septembre 1767.

SOLMS. Le Prince Ferdinand-Guillaume-Erneſt, né 8 Février 1721, ſuccede 24 Février 1761.

YSENBOURG. Le Prince Wolfgang Ernest II, né 7 Nov. 1735, succede, étant mineur, en 1754, & maj. en 1759.
Le Prince héréditaire est Charles-Frédéric-Louis-Maurice, né 29 Juin 1766.

HOHENLOE. *De la ligne Evangelique.* I. Le Prince Louis-Frédéric-Charles, né 23 Mai 1723, succede 24 Août 1765, marié à Sophie-Amelie-Charlotte, Princesse de Saxe-Hilbourghausen, née 22 Janv. 1749.

II. Le Prince de *Langenbourg*, Chrétien-Albert-Louis, né 27 Mars 1726, succede 16 Janvier 1765, marié à Charlotte Princesse de Stolberg, 13 Mai 1761.

III. Le Prince d'*Ingelfingen*, Henri-Auguste, né 11 Juillet 1715, succede en 1743; reçu Prince de l'Empire en 1764; Lieutenant Feld-Maréchal de l'Empire, marié à Guillelmine-Eléonore, fille du Prince de Hohenloe Louis-Frédéric.

IV. Le Prince de *Kirchberg*, Chrétien Frédéric-Charles, né 19 Octobre 1729, succede 17 Mai 1767, remarié à Philippine-Sophie-Ernestine, 9 Septembre 1778.

De la ligne Catholique. I. Le Prince Louis de *Bartenstein*, né 19 Février 1751, succede 1 Mars 1763, marié à Josephine-Frédérique-Polixene, Comtesse de Limpourg-Styrum, 28 Octobre 1738.

II. Le Prince de *Schillingsfurst*, Charles-Albert, né 22 Septembre 1719, succede en 1733, remarié à Marie-Josephe, Princesse de Salm-Salm.
Le Prince héréditaire, issu du premier mariage, est Charles-Albert, né 21 Février 1742.

KINSKI. Le Prince François Uldaric, né 23 Juillet 1726, succede 23 Septembre 1752, marié a Marie-Sidonie, Comtesse de Hohenzollern, 14 Août 1749.

HAZFELD. Le Prince Frédéric Charles-François-Cajétan, né 7 Août 1773, succede 5 Novembre 1779.

COLLOREDO. Le Prince Rodolphe-Joseph, né 6 Juillet 1706, élevé à la dignité de Prince de l'Empire par François I, marié a Marie-Gabrielle-Françoise, Comtesse de Starhemberg.

KHEVENHULLER. Le Prince Sigiſmond-Frédéric, né 2 Fevrier 1742, ſuccede à ſon pere en qualité de Prince de l'Empire, 18 Avril 1776; marie à Marie-Amélie, Princeſſe de Lichtenſtein.

KAUNITZ-RIETBERG. Le Prince Vinceſlas-Antoine, né 2 Février 1711, élevé à la dignité de Prince de l'Empire par l'Empereur François I.

STARHEMBERG. Le Prince Georges-Adam, né 10 Août 1724, promu à la dignité de Prince de l'Empire par Joſeph II, remarié à Marie-Françoiſe, Princeſſe de Salm-Salm, 14 Février 1761.

ALDRINGEN. Le Prince François-Vinceſlas, né 8 Mars 1706, élevé à dignité de Prince l'Empire par Joſeph II, 2 Février 1767; marié à Marie-Joſephe, Princeſſe de Hohenzollern-Hechingen, 20 Juin 1728.

PAAR. Le Prince Jean-Vinceſlas, né 7 Août 1719, créé Prince de l'Empire par Joſeph II.

REUS EN GREITZ. Le Prince Henri II, né 18 Mars 1722, créé Prince de l'Empire en 1778, remarié à Chrétienne-Alexandrine-Catherine, Comteſſe de Leiningen, 25 Octobre 1770.

DACHSBOURG ou LEININGEN DACHSBOURG. Le Prince Charles-Frederic-Guillaume, né 14 Avril 1724, ſuccede 28 Octobre 1756, promu à la dignité de Prince de l'Empire 3 Juillet 1779.

COMTES DE L'EMPIRE.

Les Comtes de l'Empire ſont diſtribués en 4 Colleges: ſavoir, ceux de *Wétéravie*, de *Souabe*, de *Franconie*, & de *Weſtphalie*. Ils donnent leurs 4 voix alternativement avec les Colleges des Princes, Abbés & Abbeſſes.

COLLEGE DE WETÉRAVIE.

Les Comtes d'Yſenbourg, les Comtes de Leinin-

gen, les Comtes d'Ortenbourg, les Comtes de Reuſſen, les Comtes de Sain & Witgenſtein, les Comtes de Schönbourg, les Comtes de Solms, les Comtes de Stolberg, les Comtes de Grumpach & de Stein.

COLLEGE DE SOUABE.

Les Comtes de Colloredo, les Comtes Fugger, les Comtes de Harrach, les Comtes de Khevenhuller à Aichelberg, les Comtes de Konigſeck, les Comtes de Kuffſtein, les Comtes de Zeven & Hohengeroldſegg, les Comtes de Montfort, les Comtes de Neiperg, les Comtes d'Oetingen, les Comtes de Stadian, les Comtes de Sternberg, les Comtes d'Abenſperg, les Comtes de Trautmannſdorf & Weinsberg, les Comtes de Waldbourg, qui ſont Sénéchaux héréditaires de l'Empire, & les Comtes de Waldſtein.

COLLEGE DE FRANCONIE.

Les Comtes de Caſtell, les Comtes d'Erbach, les Comtes de Giech, les Comtes de Greveniz, les Comtes de Loewenſtein, les Comtes de Noltiz & Rhineck, les Comtes de Puckler, les Comtes de Roſenberg, les Comtes de Schoenborn, les Comtes de Stahremberg, les Comtes de Windiſchgraz, les Comtes de Wourmbrand.

COLLEGE DE WESTPHALIE.

Les Comtes de Bentheim, les Comtes de Kaunitz, les Comtes de Kirchberg, les Comtes de Limpourg-Styrum, les Comtes de Lippe, les Comtes de Mark, les Comtes de Metternich, les Comtes de Neſſelrad, les Comtes d'Oſtein, les Comtes de Platen à Hallermunde, les Comtes de Plettenberg, les Comtes de Quadt & Wickradt, les Comtes d'Aſpremont-Linden & Reckheim, les Comtes de Salm, les Comtes de Schaesberg, les Comtes de Sinzendorf, les Comtes de Torring, & les Comtes de Wied.

ARTICLE VI.

ORDRES DE CHEVALERIE, ÉTABLIS EN EUROPE.

1099. ORDRE DE MALTHE.

TABLEAU DE SA NAISSANCE ET DE SES RÉVOLUTIONS.

L'Ordre de Malthe eſt non-ſeulement le plus ancien des Ordres de Chevalerie reçus en Europe, mais il eſt encore le plus diſtingué, le plus riche & le plus éminent. Nous avons placé, à l'Article des Républiques, l'Iſle où les Chevaliers ſont fixés, depuis environ deux cents quarante ans. Nous avons fait le tableau de ſon gouvernement, de ſa légiſlation, de ſes forces & de ſa population. Ici, nous ne conſidérons l'Ordre de Malthe que ſous le ſeul point de vue de Chevalerie, & eu égard à ſon inſtitution primitive.

Peu de tems avant le voyage que fit Godefroi de Bouillon en Paleſtine, des Marchands Napolitains, originaires de la ville de Melphi, & qui négociaient au Levant, eurent permiſſion du Calife d'Egypte, de bâtir à Jéruſalem une maiſon pour eux & pour ceux de leur nation qui viendraient en pélerinage dans la Paleſtine. Quelque tems après, ils bâtirent encore deux Egliſes, ſous le nom de la Sainte-Vierge & de Sainte-Magdeleine, l'une pour les hommes, & l'autre pour les femmes, & ils y reçurent les Pélerins avec autant de zele que de charité. Ce deſſein donna lieu à quelques autres de ſe conſacrer aux mêmes exercices, & à fonder une Egliſe en l'honneur de Saint-Jean, avec un Hôpital, où l'on avait ſoin de traiter les malades, & de recevoir ceux qui allaient viſiter la Paleſtine. Le B. Ge-

rard, que quelques-uns nomment *Tung*, natif de Martigues, Ville de Provence, était Directeur de cet Hôpital, lorsqu'en 1099, les Chrétiens, conduits par le même Godefroi de Bouillon, prirent Jérusalem. La réputation dont jouissait ce Seigneur, fut cause que les Rois de Jérusalem travaillerent avec soin à établir ceux qui s'étaient dévoués, sous lui, à de si bonnes œuvres : on les nomma *Hospitaliers*. On leur donna des habits noirs avec une croix à 8 pointes ou pattée ; & on leur fit faire les trois vœux de la Religion, auxquels on en ajouta un quatrieme, par lequel ils s'engageaient de recevoir, de traiter & défendre les Pélerins. La fondation est de l'an 1104, sous le regne de Baudouin I. L'assistance qu'ils rendaient à ces Pélerins, leur fit prendre soin de leurs voyages & de la liberté des chemins. Pour empêcher les courses des Sarrasins, il fallut prendre les armes & devenir hommes de guerre. Cet emploi attira quantité de Noblesse, & changea les Hospitaliers en Chevaliers. Leur but a toujours été, depuis cette époque, de faire une guerre irréconciliable aux ennemis de la Religion Chrétienne. Gérard leur donna des Statuts, & eut Raimond Dupuy pour successeur vers l'an 1118. La ruine des affaires des Chrétiens au Levant, obligea les Hospitaliers de sortir de Jérusalem, après la prise de cette Ville. Ils se retirerent à Margat, puis à Acre qu'ils défendirent vaillamment l'an 1290. Ils suivirent Jean de Lusignan, qui leur donna, dans son Royaume de Chypre, Limisson, où ils demeurerent jusqu'en 1310. Cette même année ils prirent Rhodes, le jour de l'Assomption, sous la conduite de leur Grand-Maître, Foulques de Villaret, Français de nation. L'année suivante, ils la défendirent contre une armée de Sarrasins, avec le secours d'Amé IV, Comte de Savoie. On dit que c'est de lui que ses successeurs ont pris pour devise ces quatre lettres F. E. R. T. qui signifient : *fortitudo ejus rhodum tenuit*. Les Hospitaliers tirerent de là le nom de Chevaliers de Rhodes. Mahomet II assiégea inutilement cette Isle l'an 1480. Le Grand-Maître Pierre d'Aubusson la défendit courageusement pendant un siege

de trois mois. Soliman, plus heureux, la prit l'an 1522, après une généreuse défense. Le Grand-Maître Philippe de Villiers-l'Isle-Adam, qui avait acquis beaucoup de réputation dans cette défense, ayant fait voile avec ses Chevaliers & quatre mille habitans, tant de cette Isle que des autres qui en dépendaient, se retira en Candie, où il passa l'hiver. Delà il alla en Sicile, & trois mois après à Rome. Le Pape Adrien VI l'accueillit très bien, & donna à l'Ordre la ville de Viterbe pour retraite. Six ans après, en 1530, les Chevaliers s'établirent dans l'Isle de Malthe, dont ils portent le nom. L'Empereur Charles V la leur accorda, pour mettre son Royaume de Sicile à couvert des incursions des Turcs; & ils l'accepterent du consentement des autres Princes Chrétiens, dans les terres desquels leur Ordre avait des possessions.

ÉTAT ACTUEL DE L'ORDRE DE MALTHE.

L'Ordre de Malthe comprend trois états : le premier est celui des Chevaliers ; le second celui des Chapelains ; & le troisieme celui des Servans-d'Armes. Il y a des Prêtres d'obédience qui desservent dans les Eglises ; des Freres Servans-d'office, ou demi Croix ; mais ces derniers ne sont pas proprement du Corps de l'Ordre. Cette distribution fut faite en 1130, par le Grand-Maître Raimond Dupuy.

Les Chevaliers doivent être nobles de quatre races du côté paternel & maternel. Les Chapelains ou Prêtres conventuels sont nobles, ou du moins de famille considérable. Les dignités ecclésiastiques, comme l'Évêché de Malthe, le Prieuré de l'Eglise de Saint-Jean, & quelques autres Prieurés de l'Ordre, leur sont affectés. Les Servans-d'Armes sont nobles, ou du moins issus d'une famille distinguée.

Cet Ordre est distribué en sept Nations, appellées *Langues*, & qui sont celles de Provence, d'Auvergne, de France, d'Italie, d'Arragon, d'Allemagne, & de Castille. Chacune de ces Langues a un Chef que l'on nomme *Pilier*. Celui de la langue de Provence occupe

la

la Charge de Grand-Commandeur. Le Pilier de la Langue d'Auvergne eſt Grand-Maréchal ; celui de France eſt Grand-Hoſpitalier. Le Chef de la Langue d'Italie a la Charge d'Amiral ; la Langue d'Arragon a pour Pilier le Grand-Conſervateur, celle d'Allemagne le Grand-Bailli, & celle de Caſtille le Grand-Chancelier.

Chaque Langue a pluſieurs Grands-Prieurés. Dans la Langue de France ſont ceux de France, d'Aquitaine, & de Champagne ; dans la Langue de Provence, ceux de Saint-Gilles & de Toulouſe ; dans celle d'Auvergne, le Grand-Prieuré d'Auvergne.

Chaque Langue a auſſi des Baillis capitulaires : ces Officiers ſont ainſi nommés du droit qu'ils ont de prendre ſéance après les Grands-Prieurs dans les Chapitres Provinciaux. La Langue de France a deux Bailliages, dont les titulaires ſont le Bailli de la Morée ou Commandeur de Saint-Jean-de-Latran, à Paris ; & le Grand-Tréſorier ou Commandeur de Saint-Jean-en-l'Iſle, près Corbeil.

La Langue de Provence a le Bailliage de Manoſque ; celle d'Auvergne, le Bailliage de Lyon. Chaque Grand-Prieuré a un nombre de Commanderies, dont les unes ſont deſtinées aux Chevaliers, & les autres indifféremment aux Chapelains & aux Servans-d'Armes. Dans le Grand-Prieuré de France, il y a 36 Commanderies pour les Chevaliers, & 10 pour les Servans-d'Armes & les Chapelains. Le Grand-Maître peut auſſi diſpoſer de pluſieurs Commanderies magiſtrales, en faveur de qui il lui plaît.

L'habit ordinaire du Grand-Maître eſt une eſpece de ſoutane de drap, ouverte par le devant & liée d'une ceinture, d'où pend une groſſe bource, ſymbole de la charité qu'il doit exercer envers les pauvres. Par-deſſus ce vêtement il porte une eſpece de robe de velours, au lieu de laquelle il prend un manteau à bec fort long quand il va à l'Egliſe dans les jours ſolemnels. Sur la partie gauche de l'eſtomac eſt une croix de toile blanche à 8 pointes, ſemblable à celle que portent ceux de l'Ordre.

Tous les Chevaliers & Freres-Servans ſont obligés ; auſſi-tôt qu'ils ont fait leurs vœux, de porter ſur le côté gauche de leur manteau une croix octogone de toile blanche cirée ; & la croix d'or que la plupart d'entr'eux portent en France & ailleurs, n'eſt que le fruit du relâchement que la ſucceſſion des ſiecles a apporté dans l'Ordre. Lorſque les Chevaliers, tant Novices que Profets, vont combattre contre les Infideles, ils portent ſur leur habit une ſoubreveſte rouge, en forme de dalmatique, ornée par-devant & par derriere d'une grande Croix blanche ſans pointe, qui déſigne les armes de la Religion.

Tableau chronologique des Grands-Maîtres de l'Ordre.

Années de leur installation.		*Durée de leur regne.*
1099	Le B. Gerard,	19 ans.
1118	Raimond Dupui,	32.
1160	Auger de Balden,	3.
1163	Arnaud de Comps,	4.
1167	Gilbert Aſſailli,	2.
1169	Gaſton ou Gaſte,	4 mois.
1169	Joubert,	10 ans.
1179	Roger de Moulins,	8
1187	Garnier de Syrie,	10 mois.
1188	Ermangard d'Aps,	4 ans.
1192	Geoffroi de Duiſſon,	2
1194	Alphonſe de Portugal, abdique après quelques mois de gouvernement.	
1194	Geoffroi de Rat,	12
1202	Guvin de Montaigu,	24
1230	Gerin,	14
1244	Bertrand de Comps,	4
1248	Pierre de Villebride,	3
1251	Guillaume de Châteauneuf,	9 ans.
1260	Hugues de Revel,	18
1278	Nicolas de Lorgu,	10
1288	Jean de Villiers,	6
1294	Eudes de Pins,	2
1296	Guillaume de Villaret,	12
1308	Foulques de Villaret,	12
1310	*Établiſſement de l'Ordre à Rhodes.*	
1317	Maurice de Pagnac,	6
1323	Leon de Villeneuve,	23
1346	Dieu-donné de Gozon,	7
1353	Pierre de Cornillan,	2
1355	Roger de Pins,	10
1385	Raimond Bérenger,	8
1386	Robert de Juliers,	3

Année de leur installation.	Durée de leur règne.
1376 J. Ferdinand de Heredia,	20 ans.
1396 Philibert de Naillac,	25
1421 Antoine Fluviani,	16
1437 Jean de Lastic,	17
1454 Jacques de Milli,	17
1461 Pierre Raimond Zacosta,	7
1467 Baptiste Ursin,	9
1476 Pierre d'Aubusson,	27
1503 Emeri d'Amboise,	9
1512 Gui de Blanchefort,	1
1513 Fabrice de Carret,	8
1521 Phil. de Villers de l'Isle-Adam,	8
1522 *L'Ordre est chassé de l'Isle de Rhodes.*	
1530 *Charles Vleur cede l'Isle de Malthe.*	
1534 Perrin Dupont,	22 jours.
1534 Didier de S. Jaille,	2 ans.
1536 Jean de Homedez,	17
1553 Claude de la Sangle,	4
1557 Jean de la Vallette Parissot,	11
1568 Pierre du Mont,	4
1572 Jean de la Caissiere,	9
1582 Hugues de Loubens de Verdales,	13 ans.
1595 Martin Garcias,	6
1601 Adolphe de Vignalour,	21
1622 Aloïsio Mendé Vasconcellos,	7 mois.
1623 Ant. de Paule,	13 ans.
1636 Jean-Paul Lasceris,	21
1657 Martin de Redin,	3
1660 Anet de Chermont de Chattes-Gessan,	3 mois.
1663 Raphaël Cotoner,	17 ans.
1680 Gregorio Caraffe,	11
1691 Adrien de Vignacourt,	6
1697 Raimond de Perellos de Rocafuld,	22 ans.
1720 Antoine Zondodari,	2
1722 Antoine Manoel de Vithena,	14
1736 Raimond Despuig,	5
1741 Emmanuel Pinto,	32
1773 Ximenés,	2
1775 EMMANUEL DE ROHAN.	

Dignités & Commanderies des 3 vénérables Langues de Provence, d'Auvergne & de France.

LANGUE DE PROVENCE.

Nota. Les Commanderies du Prieuré de Saint-Gilles sont marquées par les lettres S. G.

Celles de Toulouse, par la lettre T.

Celles qui ont été données de grace magiſtrale, par G. M.

Et les Prieurales, par G. P.

1775 Le Bailli de Galéan-Gadagne, *Grand-Commandeur.*
1775 Le B. de Rolland Reanville, *Grand-Prieur de Saint-Gilles.*
1773 Le B. de Leaumon, *Grand-Prieur de Toulouſe.*
1776 Le B. de Baroncellis-Javon, *Bailli de Manoſque.*

Commanderies Magiſtrales.

1768 Le B. de Rohan, *Pezenas.* S. G.
1771 Le B. de Breteuil, *Puiſſoubran.* T.
1779 Le B. d'Eaulx, *Aix.* S. G.
1771 Le B. de Leaumont. *Argentins.* T.
1770 Le B. de Revel, *Arcins.* T.
1773 De Puget-Barbantane, *Aſtros.* S. G.
1774 D'Urre, *Argeance.* S. G.
1778 de Ventes des Pennes, G. P. *Avignon.* S. G.
1778 Le B. de Belmont, G. M. *Barbantane.* S. G.
1771 de Sade, *Béziers.* S. G.
1778 de Jarente, *La Baſtie.* S. G.
1776 D'Argens, *Beaulieu.* S. G.
1771 Le B. de la Tour, G. M. *Bordeaux.* T.
1779 Le B. de la Brianne, G. M. *Borderes.* T.
1778 De Blacas, *Boudrac.* T.
1776 Le B. de Ligondez, *Le Burgaud.* T.
1776 Joſeph d'Eaulx, *Caignac.* T.
1774 Le B. de Carros, *Canebieres.* S. G.
1759 Le B. de la Brillane, G. M. *La Capelle.* S. G.
1770 De Villefranche, *Capette.* S. G.
1771 Le B. de Leaumont, *Caſtel-Jaloux.* T.
1768 De Montazet, G. M. *La Cavalerie.* T.
. . . . . *Cavalez.*
1776 De Parade, *Caubins & Morlas.* T.
1768 De Piolenc, G. P. *Comps.* S. G.
1768 Le B. de Mirabeau, *Convertoirade.* S. G.
1768 Le B. de Belmont, G M. *Condat.* T.
1771 Le B. de Leaumont, *Cours.* T.
1770 Le B. de Mirabeau, *Douzens.* S. G.
1775 De Seyve, *Durbans.* S. G.
1762 De Lordat, G. M. *Eſpalions.* S. G.
1774 De Vintimille, *La Favillane.* S. G.
1775 D'Olivaris, *Gap.* S. G.
1779 De Chabrillan, *Cap-Français.* S. G.

1776 De Lopis, *Garidech.* T.
1769 Le B. de Javon, *Goulfech.* T.
1773 Le B. de Guaſt, *Greſans.* S. G.
1770 Le B. des Pennes, *Homps.* S. G.
1768 Le B. de Rolland Reauville, *Jalés.* S. G.
1773 Le B. de Leaumont, *Larmond.* T.
1775 D'Iſnard, *Lugan.* S. G.
1775 Le B. de Reſſeguier, *Marſeille.* S. G.
1776 De Préville, *Millaud.* S. G.
1776 De Labarte, *Montſaurez.* T.
1757 De Piolenc, G. P. *Montfrein.* S. G.
1778 Le B. de Charmail, G. M. *Montpellier.* S. G.
1773 De Catelan, *Nice.* S. G.
1776 De Carros l'aîné, *Paliers.* S. G.
Peyruis. Voyez *Béziers.*
1776 De Châteauneuf, *Plan de la Peyre.* S. G.
1744 De Gaillard, G. P. *Poetlaval.* S. G.
1774 De Mongey, *Pontcharamet.* T.
1779 De Valence, *Puymoiſſon.* S. G.
1775 D'Olomieu, *Raiſſac.* S. G.
1776 Le B. de Galéan-Gadagne, *Renneville.* T.
1776 De Pollaſtron, *Saint-Blaiſe des Monts.* S. G.
1772 De Suffren, G. M. *Saint-Chriſtol.* S. G.
1768 Le B. de Mirbeau, G. M. *Sainte-Eulalie.* S. G.
. . . . . *Sainte-Félix.* S. G.
1776 Le B. de Chabrillan, *Sainte-Luce.* S. G.
1776 De Cuebris, *Sainte-Marguerite.* S. G.
1775 Le B. des Pennes, G. M. *Salieres.* S. G.
1776 De Grille, *La Selve.* S. G.
1776 De Pollaſtron, G. P. *Le Temple d'Agent.* T.
1773 De Porcelet, *Trinquetaille.* S. G.
1774 De Labatie, *La Tronquiere.* S. G.
1779 Le B. de Cabre, *Vahours.* S. G.
1744 Le B. de Gaillard, G. P. *Valence.* S. G.
1773 Le B. de Leaumont, *Verlaguet.* T.
1778 De Montauroux, *La Vernede.* S. G.
1768 Le B. de Mirabeau, *Vialard.* S. G.
1756 De Valence, *La Ville-Dieu.* T.

Commanderies de Juſpatronat, fondées par des Commandeurs pour ceux de leurs deſcendans qui ſeront reçus dans l'Ordre.

M. D'Eaulx l'aîné, *Torene la Gaude.* S. G.
Régie par le Tréſor. *Plaignes.* T.

Commanderies affectées à Messieurs les Chapelains conventuels & Servans d'Armes de la Vénérable Langue de Provence.

1779	M. Rayberty,	*Bayonne.* T.
1765	Sigaud Brest,	*Espinas.* G. S.
1768	Le Chevalier de Caux,	*Castelnau.* T.
1765	Dou,	*Gabre & Caroulet.* T.
1779	Marian,	*Gouts.* T.
1774	Raibaud,	*Joucas.* S. G.
1767	Blain,	*Narbonne.* S. G.
1767	Ciraudenc,	*Roquebrune.* T.
1767	Brugiens,	*Valarome.* S. G.

Langue d'Auvergne.

1755	Le Bailli de Soudeilles,	*Maréchal.*
1777	Le B. de Montaignac chauvance,	*G. P. d'Auvergne.*
1767	Le B. de Margou,	*Bailli de Lyon.*

Commanderies Magistrales.

1772	D'Haunonville,	*Salins.*
. . . . .		*Bellecombe.*
1777	De Fricon, G. P.	*Blaudais.*
1762	De Lemps,	*Chazelles.*
1776	De Menon-de-Ville, G. P.	*Carlat.*
1771	De Ville-Voisin,	*Chamberaud.*
1777	De Seycelles,	*Courtesserie.*
1771	De Fricon,	*Chambery.*
1772	De Marcellange, G. M.	*Charrières.*
1774	De Champdivers,	*Dole.*
1774	De Gain de Linars,	*Feniers.*
1764	De Villefranche, G. P.	*Genevois.*
1777	Du Saillant,	*Les Bordes.*
1777	De Menon-de-Ville,	*La Vaufranche.*
1766	De la Renaudie,	*Limoges.*
1762	De Lancosme, G. M,	*L'Ormeteaux.*
1774	De Loras,	*Les Feuillets.*
1771	De Chalus,	*L'Heureuil.*
1771	De la Roche-Aymont Mersac,	*La Racherie.*
1774	De Châteauvert,	*Les Echelles.*

1755 Le B. de la Vilatte, G. M. *La Ville-Dieu.*
1769 De la Richardie, G. M. *L'Aumuſſe.*
1771 Le B. de Soudeilles, *Montferrand.*
1760 Le B. de Margou, *Montchamps.*
1777 Du Saix, *Maiſſonnice.*
1771 De Laubepin, *Monterolle.*
1777 De Loras, G. M. *Montbriſſon.*
1769 De Saint Chamant, *Marche-Maye.*
1766 De Boſredon, *Maſaieu.*
1770 Duzech, *Mâcon.*
1774 De Saint-Julien, *Poliac.*
1775 De Beſſe, *Olloix.*
1774 De Châteauvert, *Selles.*
1777 Le B. de la Vilatte, G. M. *Sales & Monſengny.*
1770 Le B. de Montaignac-Chauvance, *Saint-Paul.*
1767 De Lancoſme, *Les Beugnets.*
1774 De Létrange, *Saint-George.*
1772 De Vallay, *Sainte-Anne.*
1771 Du Peyroux, *Tortebeſſe.*
1770 De Beſſe, *Villefranche.*

Commanderies affectées à Meſſieurs les Chapelains conventuels & Servans-d'Armes de la vénérable Langue d'Auvergne.

1757 Le B. de Montaignac Chauvance, G. P. *Arbois.*
1762 De Bournaſau du Rateau, *Chanonat.*
1763 Dauphin, *Farges & Viviers.*
1775 Dufour, *Lieu-Dieu.*
1757 Jean-Baptiſte Joſſet, *Le Temple d'Ayen.*
1776 Dubouchet, *La Croix-aux-beaux.*
1767 Ragon, *La Tourelle.*
1758 Dou, *Pont-vieux.*
1778 Claude-Gilbert Joſſet, *Puy-de-noix.*
1770 Guerrier. *Saint-Romain en Galles.*
1765 Royer. *Ville-Jéſus.*

Langue de France.

1776 Monſeigneur le Duc d'Angoulême, *Grand-Prieur de France.*
1776 Le B. d'Ormeſſon, *Grand-Hoſpitalier.*

1770 Le B. d'Henuin, *G. P. d'Aquitaine.*
1774 Le B. de Marbeuf, *G. P. de Champagne.*
1778 Le B. d'Alſace, *Bailli de la Morée.*
1769 Le B. de la Madeleine de Ragny, *G. Tréſorier.*

COMMANDERIES DU PRIEURÉ DE FRANCE.

Commanderie Magiſtrale.

. . . . . *Pieton.*
1769 Le B. d'Alſace, *Abbeville.*
1777 De Mallard, *Auxerre.*
1776 D'Hautefeuille, *Beauvais en Gâtinois.*
1778 De Culant, *Boncourt.*
1779 De Maſcarany, *Boux & Merlan.*
1773 De Geraldin, *La Braque.*
1767 Le B. de Rohan, *Caſtres.*
1774 Le B. de Bar, *Chantraine.*
1776 De Montiers, *Chanut.*
1776 De Saint-Simon, *Coulomiers.*
1779 De Savaillan, *Coulours.*
1763 Le B. de Bar, G. M. *La Croix en Brie.*
1774 D'Amfreville, *Eſtrepigny.*
1772 De Champignelles, *Fieffes.*
1778 Le B. d'Eſnos, *Fontaine-ſous-Montdidier.*
1774 De la Rue, *Haute-Aveſne.*
1778 M. du Tillet, G. M. *Yvry-le-Temple.*
1776 Le B. des Barres, G. M. *Lagny-le-Sec.*
1752 Le B. d'Hennin, G. M. *Laon.*
1772 Le B. d'Ormeſſon, *Louviers & Vaumion.*
1774 De Vion de Gayon, *Loiſon.*
1773 De Théville, *Maupas & Soiſſons.*
1778 De Nieuport, *Moiſy & Magny.*
1778 D'Havrincourt, *Oiſemont.*
1774 De Baromeſnil, *Orléans.*
1778 De Meſgrigny, *Saint-Etienne de Renneville.*
1767 Le B. d'Argenteuil, *Saint-Mauvis.*
1778 Du Mottet, *Sainte-Vaubourg.*
1779 Le B. de Champinelles, *Sommereux.*
1773 Du Roux de Varenne, *Sours & Arville.*
1763 Du Four, *Slype.*
1774 De Boniface le cadet, *Tirlemont.*
1767 Le B. de Breteuil, G. M. *Troyes.*

1774 Le B. de Breteuil,	*Villampont.*
1774 De Vauquelin,	*Ville-Dieu en Drugeſin.*
1779 De Calonne,	*Ville-Dieu la Montagne.*
1774 De Boniface l'aîné,	*Ville-Dieu le Bailleul.*
1757 La B. de Breteuil, G. M.	*Villers au Liege.*

COMMANDERIES DU PRIEURÉ D'AQUITAINE.

Commanderie Magiſtrale.

1776 Le Bailli de Tigné,	*La Rochelle.*
1762 M. de Bremond,	*Amboiſe.*
1734 Le B. de la Groſtiere, G. M.	*Anſigny.*
1776 De Saint-Sulpice,	*Artheims.*
1755 Le B. de Chantilly,	*Balan.*
1753 Le B. de la Groſtiere,	*Bliſſon.*
1768 De Meauſſé,	*Bourgneuf.*
1764 De Brilhac,	*Coudrie.*
1766 Le B. de Marbeuf,	*Les Epaux.*
1776 Des Perriers,	*La Feuillé.*
1763 De Saint-Sulpice, G. M.	*Frettay.*
1775 Le B. de Tuder,	*Guélan.*
1779 Ducheſne,	*La Guerche.*
1766 De Conciſe,	*L'Hôpital d'Angers.*
1776 De Meauſſé, G. M.	*L'Iſle-Bouchard.*
1775 Le B. de Tigné,	*Lalande-Verché.*
1760 De Saint-Simon, G. M.	*Loudun.*
1766 Le Baron de Calan,	*Mauléon.*
1764 De Cumont,	*Nantes.*
1751 M. de Beauveau,	*Ozon & Prailles.*
1774 De Cornulier, G. M.	*Roche-Ville-Dieu.*
1755 De Savaillan, G. M.	*Saint-Remy.*
1762 De Maillé.	*Le Temple d'Angers.*
1776 De la Laurencie,	*Theval.*
1779 De Soulange,	*Villegaſt.*

COMMANDERIES DU PRIEURÉ DE CHAMPAGNE.

Commanderie Magiſtrale.

1775 De Roſieres,	*Metz.*
1778 De Villecomte, G. M.	*Arbigny.*
1754 Le B. de Tudert, G. M.	*Beaune.*
1776 Le B. de Marbeuf,	*Beauchemin.*
1776 De Clugny l'aîné,	*Belle-Croix.*

1776 De Clugny le cadet, *Bonnevaux.*
1759 De Montperoux, *Chalons-sur Saone.*
1756 Le B. de Lantage, *Marbotte.*
1758 Le B. des Barres, G. M. *Nancy.*
1769 De Dampierre, *La Neuville au Temple.*
1776 Le B. des Salles, *Pontaubert.*
1753 Le B. d'Hennin, *Robecourt.*
1778 De Gaucourt, G. M. *La Romagne.*
1737 Le B. de Ragny, *Ruetz.*
1776 De Lamerault, G. M. *Thors.*
1754 De Fontenoy, *Vaivre.*
1778 De la Madeleine, *Vircourt.*
1776 Le B. de Fontenoy, *Xugny.*

Commanderies affectées à MM. les Chapelains conventuels & Servans d'armes de la vénérable Langue de France.

PRIEURÉ DE FRANCE.

1760 M. de Boscheron, *Baugis.*
1774 Crepel, *Bertheville le Rabel.*
1768 Huet, *Bourgoult.*
1779 Jourdain, *Chevru.*
1773 De Godeheu, *Estampes.*
1768 Esmangard, *La Ferté Gaucher*
1768 Anfrye, *Laigneville.*
1776 De la Porte, *Reims.*
1779 Delmarais, *Saussois & Rivo.*
1773 Le Moyne. *Veleanville.*

PRIEURÉ D'AQUITAINE.

1763 M. l'Abbé le Normand, *Carentoir.*
1768 De la Griolais, *Feolette.*
1777 L'Abbé Frin, *Fosses-Châlons.*
1753 Frin, *Launay.*
1758 Le Normand, *Quitay.*

PRIEURÉ DE CHAMPAGNE.

1779 Green. *Beaux.*
1777 Varenne, *Dijon.*
1777 Jobert, *Ennouveaux.*
1779 Jornot, *Gelaucourt.*
1777 De Beuverand, *Saint-Amant.*
1779 Frin, *Saint-Marc.*

1119. DU SAUVEUR DE MONT-RÉAL. *Eſpagne.*

Cet Ordre a été inſtitué, en 1118, par Alphonſe I. Roi d'Arragon : la marque eſt une croix rouge ancrée ſur le manteau.

Cet Ordre poſſede treize Commanderies en Eſpagne.

1119. DE SAINT-LAZARE. *France.*

L'Ordre de Saint-Lazare fut inſtitué, en 1119, à Jéruſalem, lorſque les Chrétiens d'Occident ſe furent rendus maîtres de la Paleſtine. Le Pape Alexandre IV le confirma par une Bulle de l'an 1255, & lui donna la Regle de Saint-Auguſtin. L'objet primitif de ſon inſtitution était de protéger les pélerins, contre les inſultes des Muſulmans ; mais les Chrétiens ayant été chaſſés de l'Aſie, la plupart des Chevaliers qui compoſaient l'Ordre de Saint-Lazare, ſe retirerent en France, où Louis VII leur donna la terre de Boigni, près d'Orléans. Depuis cette époque, l'Ordre a toujours ſubſiſté en France avec aſſez d'éclat ; & le 16 Février 1608, il fut uni à celui de Notre-Dame du Mont-Carmel, inſtitué par Henri IV.

L'Ordre de Saint-Lazare eſt à préſent compoſé de 79 Chevaliers-Prieurs de l'Ordre, dont 71 Commandeurs ; de 35 Chapelains, dont 3 ſont Commandeurs ; de 86 Freres Servans d'armes, dont 2 ſont Commandeurs, qui jouiſſent des mêmes privileges & prérogatives que les Chevaliers : le tout monte à 77 Commanderies.

Ces Chevaliers & les Freres d'armes jouiſſent auſſi des penſions ſur les bénéfices, quoique mariés ; & cet Ordre a été réuni par une bulle du Pape Clément XIII, à l'Ordre Royal & Hoſpitalier du Saint-Eſprit de Montpellier.

MONSIEUR, Frere du Roi, aujourd'hui Grand-Maître, l'a remis dans ſon premier luſtre, dont il avait beaucoup déchu, & a ordonné que pour y être admis, on ferait preuve de neuf degrés de Nobleſſe, y compris le préſenté. S'il eſt Militaire, il faut qu'il ſoit au moins

breveté Lieutenant-Colonel ; & s'il eſt Eccléſiaſtique, il prouvera au moins les 20 ans de ſervice du pere. Ce Prince les a diviſés en trois claſſes ; ſavoir, Commandeurs, Profès, & ſimples Chevaliers, & chaque claſſe avec ſa marque diſtinctive.

La croix de cet Ordre eſt à huit pointes, d'un côté émaillée d'amarante, avec l'image de la Sainte-Vierge au milieu, environnée de rayons d'or, & de l'autre côté émaillée de ſinople avec l'image de Saint-Lazare ; les angles cantonnés de fleurs de lis d'or. La croix attachée à un grand ruban de couleur amarante, qui ſe porte au col ou en écharpe, ayant pour deviſe : *Dieu & mon Roi.*

La petite croix de cet Ordre eſt ſeulement la marque diſtinctive des jeunes Gentilshommes éleves de l'Ecole Royale Militaire, & que l'on appelle *la Croix de l'Ecole.* Ils la portent à la boutonniere, pendante à un ruban couleur de feu. Les ſimples Chevaliers ne font que des vœux ſimples, juſqu'à ce qu'il plaiſe au Grand-Maître de les recevoir au nombre des Chevaliers profès, lorſqu'ils ont l'âge de trente ans. Le Roi eſt Souverain, Chef, Fondateur & Inſtituteur de cet Ordre.

Le ROI.

Grand-Maître & Chef général.

MONSIEUR.

Grands Officiers & Commandeurs compoſant le Conſeil de l'Ordre.

Meſſieurs

Le Marquis de Monteſquiou.
Le Comte de Bombelles.
De Lattaignant, Comte de Bainville.
Dorat de Chameulles.
Meſnard de Chouſzy.
L'Evêque de Condom.
Le Marquis de Timbrune.
Le Comte d'Angiviller.
L'Abbé de Lattaignant.

1147. D'AVIS *ou* D'AVIA. *Portugal.*

Cet Ordre, fondé en 1147, par Alphonſe Henriques I, Roi de Portugal, fut confirmé en 1162, &

en 1385 le Roi Jean III en unit la Grande-Maîtrise à sa Couronne.

Les Chevaliers portent pour habit de cérémonie, un grand manteau blanc, chargé vers l'épaule gauche d'une croix de sinople fleurdelisée, affrontée de sable. Le ruban est verd.

1158. DE CALATRAVA. *Espagne.*

L'Ordre de Calatrava a été institué, en 1158, par Sanche III, Roi de Castille.

Les Chevaliers portent une croix rouge sur l'estomac. On compte 56 Commanderies de cet Ordre en Espagne.

1175. DE SAINT-JACQUES. *Espagne.*

Cet Ordre, fondé en 1175, eut Dom Pedro Fernandez pour premier Grand-Maître.

Le collier de cet Ordre est à trois chaînes d'or, au bout duquel pend une croix en forme d'épée, dont le pommeau est fait en cœur, & le bout de la garde en fleur de lis.

Les Chevaliers de Saint-Jacques ont le privilege de se couvrir au Chapitre, en présence du Roi, qui, depuis 1493, en est toujours le Grand-Maître. Les Dames peuvent entrer dans cet Ordre; mais elles n'ont point, comme les hommes, la permission de se marier.

On compte 87 Commanderies de cet Ordre en Espagne.

1176. D'ALCANTARA. *Espagne.*

L'Ordre d'Alcantara, institué par Ferdinand II, Roi de Léon & de Galice, en 1176, fut confirmé l'année suivante par Alexandre III. La Grande-Maîtrise a été annexée à la Couronne d'Espagne, par le Pape Adrien VI : les Chevaliers, qui depuis 1540 peuvent se marier, ont pour habit de cérémonie un manteau blanc, chargé sur le côté gauche d'une croix verte fleurdelisée.

1190. TEUTONIQUE. *Allemagne.*

L'Ordre Teutonique, fondé vers l'an 1190, eut pour

premier Grand-Maître Henri de Valpot. Pour être admis dans cet Ordre, l'un des plus illustres de l'Europe, il faut faire preuve de seize quartiers de Noblesse paternels & maternels.

La marque de l'Ordre est une croix potencée de sable, chargée d'une croix fleurdelisée d'or, surchargée en cœur d'un écusson d'or, à l'aigle éployé de sable, becqué, membré de gueules. La croix de sable fut donnée à l'Ordre par l'Empereur Henri VI; la croix d'or, par Jean, Roi de Jérusalem; l'aigle Impérial, par l'Empereur Frédéric II; & les fleurs de lis qui terminent la croix d'or, par le Roi Saint-Louis. Cette croix est attachée à une chaîne d'or.

L'Archiduc Maximilien, Coadjuteur de Cologne & de Munster, en est le Grand-Maître.

Douze Commandeurs.

1217. L'ÉTOILE ROUGE. *Boheme.*

On trouve en Boheme l'Ordre de l'Etoile Rouge, qui y fût reçu en 1217. En 1697, le Grand-Maître de cet Ordre obtint de l'Empereur Léopold, le droit de séance parmi les Prélats du Royaume, de sorte qu'il suit immédiatement le Prévôt de Jung-Bunzlau. Il y a aussi un Grand-Prieuré de l'Ordre de Malthe, qui appartient à la Langue Allemande. Le siege du Grand-Prieur est à Strakonitz, dans le Cercle de Prachin.

1219. D'ANEBROG. *Danemarck.*

Cet Ordre institué, en 1219, par Waldemar II, Roi de Danemarck, demeura long-tems en oubli, & fut rétabli, en 1672, par le Roi Christiern V.

La marque de cet Ordre est une croix pattee, émaillée de blanc, chargée de onze diamans avec ces lettres G. S. Dans les cérémonies, les Chevaliers prennent pour collier une chaîne composée des lettres W & C, entrelacées l'une dans l'autre, dont la premiere désigne le nom de l'Instituteur, & la seconde celui du Restaurateur. Dans les autres jours, ils portent la croix au bout d'un grand ruban blanc bordé de rouge, en écharpe de

droite à gauche ; & ſur leur juſte-au-corps une étoile brodée en argent, ſurmontée d'une croix d'argent bordée de gueules, avec ces mots G. V. *Reſtitutor.*

Le Roi eſt Grand-Maître de cet Ordre, actuellement compoſé de 188 Chevaliers.

1233. DE NOTRE-DAME DE GLOIRE. *Italie.*

Cet Ordre a été établi, en 1233, par un Religieux Dominicain, qui le mit ſous la Regle de Saint Dominique. Les Chevaliers poſſedent pluſieurs Chevaleries en Italie, où le peuple leur a donné le nom de *Fratres gaudentes*, de Freres de la joie.

1318. DE CHRIST. *Portugal.*

L'Ordre de Chriſt, fondé en 1318, par le Roi Denis I, fut confirmé, en 1320, par le Pape Jean XXII. Les revenus de cet Ordre ont été compoſés des biens des Templiers. Il eſt le plus riche, parce qu'il a beaucoup de Commanderies ; il eſt le plus noble, parce que c'eſt le ſeul que le Roi de Portugal porte.

Il ne ſuffit pas d'avoir mérité d'entrer dans l'Ordre ; il faut de plus faire preuve de Nobleſſe de quatre générations.

La marque de l'Ordre eſt une croix patriarchale, chargée d'une autre croix d'argent attachée à un ruban rouge.

1320. SAINT-JACQUES DE L'ÉPÉE. *Portugal.*

Cet Ordre a été établi en Portugal en 1320. La marque eſt une croix formée en forme d'épée, dont le pommeau eſt fait en cœur, & le bout de la garde eſt fleurdeliſé. Le ruban eſt rouge.

1325. AIGLE BLANC. *Pologne.*

L'Ordre de l'Aigle Blanc, inſtitué en 1325, par Vladiſlas V, Roi de Pologne, fut renouvellé, en 1705, par Frédéric-Auguſte.

Les Chevaliers portent une croix d'or à 8 pointes, émaillée de gueule, bordée d'argent, cantonnée de flammes de feu, chargée en cœur d'un Aigle Blanc,

qui a ſur l'eſtomac un autre croix de même, environnée des armes & des trophées de l'Electorat de Saxe; & de l'autre côté le nom du Roi en chiffres avec cette deviſe : *Pro Fide, Rege & Lege;* le tout ſurmonté d'une petite couronne de diamans. Le collier eſt compoſé d'aigles d'or couronnés & enchaînés. Hors les jours de cérémonie, les Chevaliers portent la croix attachée à un grand cordon bleu, paſſé en écharpe; ils portent auſſi cette croix brodée ſur le côté gauché de leurs habits & de leurs manteaux.

Le Roi eſt Grand-Maître de cet Ordre, compoſé aujourd'hui de 229 Chevaliers.

1334. DES CHÉRUBINS ET DES SÉRAPHINS. *Suede.*

Le collier de cet Ordre, inſtitué en Suede en 1334, eſt compoſé de Chérubins avec double chaînon, & de croix patriarchales & de ſinoples, à cauſe de l'Archevêché d'Upſal. Au bas du collier eſt attaché un oval d'azur, où il y a un nom de Jéſus, & en pointe quatre clous de la Paſſion, émaillés de blanc & de noir.

Le Roi eſt Grand-Maître de cet Ordre; il eſt compoſé de 24 Commandeurs, de 14 Chevaliers, d'un Héraut d'Armes, d'un Secrétaire, & d'un Maître des Cérémonies.

1350. DE LA JARRETIERE. *Angleterre.*

L'Ordre de la Jarretiere en Angleterre, inſtitué par Edouard III, en 1350, eſt compoſé de 26 Chevaliers, tous Pairs ou Princes, dont le Roi eſt le Grand-Maître.

Ils portent à la jambe gauche une jarretiere de velours bleu, garnie de perles & de pierres précieuſes, avec cette deviſe brodée : *Honni ſoit qui mal y penſe.*

Jacques VI, Roi d'Ecoſſe, parvenu à la Couronne d'Angleterre, réunit à l'Ordre de la Jarretiere celui du Chardon, qui était celui d'Ecoſſe; c'eſt ce qui fait que dans le collier, qui eſt d'or, compoſé de roſes blanches & rouges, on voit aujourd'hui des Chardons.

Le Roi eſt toujours Chef de cet Ordre.

CHEVALIERS.

CHEVALIERS.

Meſſieurs

Le Prince de Galles.
Le Prince de Gloceſter.
Le Landgrave de Heſſe-Caſſel.
Le Prince Ferdinand.
Le Prince d'Orange.
L'Evêque d'Oſnabruck.
Le Duc de Cumberland.
Le Duc de Mecklinbourg.
Le Duc de Leeds.
Le Duc de Montagu.
Le Comte de Hertford.
Le Comte de Bute.
Le Duc de Grafton.
Le Lord North.
Le Lord Weymouth.
Le Prince de Brunſwick.
Le Duc de Newcaſtle.
Le Duc de Northumberland.
Le Marq. de Rockingham.
Le Duc de Marlborough.
Le Comte de Gower.
L'Evêque de Wincheſter, *Doyen.*
L'Evêque de Salisbury; *Chancelier.*
Ralph Bigland, *Ecuyer Roi-d'Armes.*
Sir François Molineux; *Gent. du bâton noir.*
Le Prince Guillaume-Henri
Le Duc de Richemond.
Le Duc de Devonshire.
Le Comte de Shelburn.

1362. DE L'ANNONCIADE. *Eſpagne.*

Cet Ordre fut inſtitué en Savoie, en 1362, par Amédée V, dit *le Comte Verd*, ſous le nom de Saint-Maurice. En 1434, Amédée VIII, élevé à la Papauté ſous le nom de Felix V, lui donna le nom de l'Annonciade, & ſubſtitua l'image de la Vierge à celle de Saint-Maurice, qui pendait au collier.

Les Chevaliers portent un collier formé de nœuds, entrelacés de ces quatre lettres F. E. R. T. qui veulent dire, *fortitudo ejus Rhodum tenuit : c'eſt par ſa valeur que Rhodes a été conſervée.* Cette légende fait alluſion aux efforts prodigieux que fit Amédée le Grand, Duc de Savoie, pour défendre l'Iſle de Rhodes contre les infideles.

Le Roi eſt Chef & Souverain de cet Ordre.

CHEVALIERS GRANDS-CROIX.

Meſſieurs

Le Prince Duc d'Aoſte.
Le Prince Duc de Montferrat.
Le Prince Duc de Geneve.
Le Prince Comte de Mauriene.
Le Prince Duc de Chablais.
Le Prince Eugene de Carignan.
Le Comte di Bricherasin.
Le Comte de Tara.
Le Comte de Mazert.
Le Marquis de Saint Marzano.
Le Comte de Bruino.
Le Marquis Doria de Ciria.
Le Comte de Levne.
Le Comte du Perron de Saint Martin.
Le Comte de Montalt.
Le Comte des Hayes.
Le Comte de Caſtellar.
Le Baron de Viry.

SURNUMERAIRES.

Meſſieurs

Le Marq. d'Aigleblanche. | Le Marquis Maffei.

OFFICIERS DE L'ORDRE.

Meſſieurs

L'Archevêque de Nouara, *Chancelier.*
Dom François Spinola di Garello, *Maître des Cérémonies.*
. . . . . , *Tréſorier.*
Le Seigneur de Roquetaille, *Roi d'Armes.*

1463. DE L'ÉLÉPHANT. *Danemarck.*

L'Ordre de l'Eléphant, inſtitué vers l'an 1363, ne s'accorde qu'aux perſonnes de la plus grande qualité & du plus rare mérite; ceux qui aſpirent à cet honneur, ſont obligés de recevoir auparavant l'Ordre de d'Arabroe.

La marque de cet Ordre eſt une chaine d'or, à laquelle pend un Eléphant émaillé de blanc, le dos chargé d'une Tour de gueules maçonnée de ſable, le tout poſé ſur une terraſſe de ſinople émaillée de fleurs. A

la droite de l'éléphant ſont cinq diamans en croix, & à gauche le chiffre du Roi.

Les Chevaliers de cet Ordre ont, comme tous les autres, leurs habillemens de cérémonies; ailleurs ils portent l'éléphant au bout d'un grand cordon bleu en écharpe de droite à gauche.

Le Roi eſt Chef de cet Ordre, qui comprend aujourd'hui 41 Chevaliers.

1399. DU BAIN. *Angleterre.*

Cet Ordre, créé en 1399, tire ſon nom de l'obligation où les Chevaliers étaient autrefois de ſe baigner, la veille de leur réception.

La marque de cet Ordre eſt un cordon rouge porté en écharpe, au bout duquel eſt attaché un anneau d'or, renfermant trois couronnes royales en champ d'azur, avec la deviſe *tria in unum*, & une guirlande qui pend au bas.

Le Roi eſt Grand-Maître de cet Ordre.

CHEVALIERS.

Meſſieurs

Le Comte de Breadalbane.
. . . . . .
Sir Edouard Walpole.
Le Comte de Bellamont.
Sir Horace Mann.
Sir Cur. Coote.
Sir Guillaume Linck.
Sir Guillaume Hamilton.
Lord Macartney.
Sir Robert Gunning.
Sir Jean Blaquiers.
Sir Jean Irwin.
Sir Guillaume Howe.
Sir Edouard Hughes.
Sir Hector Monro.
L'Evêque d'Oſnabruck.
Sir Henri Calthorpe.
Sir Jean Mardaunt.
Sir Joſeph York.
Lord Amherſt.
Sir Charles Frédérick.
Lord Beaulieu.
Sir Georges Pococke.
Sir Jean Griffin.
Sir Georges Warren.
Sir Guillaume Drapper.
Sir Jean Lindſay.
Sir Ralph Payne.
Sir Charles Thompſen.
Sir Robert Murray Keith.
Sir Adolphe Onghton.
Sir Georges Howard.
Sir Guillaume Gordon.
Sir Gui Carleton.

Meſſieurs

Sir Henri Clinton.
Sir Jacques Harris.
Le Comte d'Antrim.
Rodney.
Wronghton.
L'Evêque de Rocheſter, *Doyen.*
Th. Gery Cullum, *Roi d'Armes.*
Jean Suffield Brown, *Héraut.*
Iſaac Heard, *Gentilhomme du bâton rouge.*

1429. DE LA TOISON D'OR. *Eſpagne & Autriche.*

L'Ordre Militaire de la Toiſon d'or, inſtitué, en 1429, par Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, a été porté en Eſpagne par Charles-Quint.

Le collier de cet Ordre eſt d'or émaillé de la deviſe de Bourgogne, & entrelacé de doubles fuſils avec des pierres à feu qui jettent des flammes, avec ces mots : *Ante ferit, quam flamma micat.* Au bout du collier pend un mouton ou toiſon d'or, avec cette deviſe : *Prætium non vile laborum.*

Le Roi d'Eſpagne eſt Grand-Maître de cet Ordre.

CHEVALIERS *En Eſpagne.*

Meſſieurs

24 *Octobre*	1735	L'Infant Don Louis.
27 *Avril*	1738	Le Duc de Penthiévre.
28 *Novembre*		Le Prince Alberto de Saxonia.
19 *Juin*	1745	Le Duc de Lauraguay.
26 *Mai*	1746	Le Maréchal de Mouchy.
3 *Janvier*	1749	Le Prince des Aſturies.
2 *Février*	1751	L'Infant Duc de Parme.
		Le Roi de Naples.
9 *Juin*	1752	L'Infant Don Gabriel.
22 *Septembre*		Le Duc d'Orléans.
		Le Prince Sannicandro.
16 *Janvier*	1752	L'Infant Don Antonio.
13 *Avril*		Le Comte d'Aranda.
27 *Juillet*	1761	Le Roi de France.
6 *Octobre*		Le Comte d'Artois.
23 *Decembre*		Le Duc de Choiſeul.

Meſſieurs

16 *Février*	1764	Le Duc de Loſada. Le Duc de Santiſtévan. Le Comte d'Egmont. Le Comte de Priégo. Le Comte de Bannos. Le Prince de Franca-Villa.
11 *Décembre*	1765	Le Duc de Grimaldy.
22 *Mai*	1767	Le Comte de Provence, *Monſieur*.
24 *Octobre*	1771	Le Marquis de Santa-Crux. Le Duc de Uceda. Le Duc de Medina-Cœli. Le Duc de Duras.
18 *Juillet*	1773	Le Prince de Parme.
4 *Septembre*	1777	Le Prince héréditaire de Naples.
23 *Avril*	1780	Le Duc d'Ayen. L'Infant d'Eſpagne. Le Duc d'Oſſun. Le Comte d'Aguilar. Le Duc de Hijar. Le Prince de la Riccia. Le Marquis de Guevara. Le Marquis de Ariza. Le Marquis d'Oſſun. Le Connétable Colonna.
28 *Avril*	1781	Le Prince Genaro de Naples.
6 *Juillet*		Le Prince Joſeph de Naples.

Huit colliers vacant.

OFFICIERS ET CONSEILLERS DE L'ORDRE.

Chancelier, le Marquis de Grimaldy.
Greffier, le Comte de Caſtelblanco.
Roi d'Armes, Don Eugene de Llaguno Amirola.

ORDRE DE LA TOISON D'OR *en Autriche.*

JOSEPH II, Empereur, Chef & Souverain de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Meſſieurs

1732 Le Prince de Schwartzenber.
1739 Le Duc de Wurtemberg-Stutgard.
1739 Le Prince Joſeph de Hilderbourghauſen.
1739 Le Prince d'Averſperg.
1744 Le Prince Colloredo.
1749 Le Prince de Dietrichſtein.
1749 Le Prince de Kaunitz-Rietberg.
1753 Le Duc de Modene.
1755 Le Grand-Duc de Toſcane.
1758 Le Comte de Laſcy.
1759 Le Prince de Staremberg.
1763 L'Archiduc Ferdinand-Charles.
1763 Le Prince d'Odeſcalchi.
1763 Le Comte de Firmian.
1763 Le Comte de Sternberg.
1763 Le Comte de Roſemberg.
1765 Le Prince d'Eſterhazy.
1765 Le Comte de Colloredo.
1765 Le Comte Trantmanuſdorf.
1767 Le Comte de Dietrichſtein.
1767 Le Prince de Furſtenberg.
1768 L'Archevêque François-Joſeph.
1770 Le Comte de Merci Argenteau.
1771 L'Archiduc Joſeph-Ferdinand.
1771 Le Prince de Kinsky
1772 Le Prince de Lichtenſtein.
1772 Le Prince de Lobkowitz.
1772 Le Prince de Ligne.
1772 Le Comte Gundacre Colloredo.
1772 Le Comte Erneſt Kaunitz-Rietberg.
1775 Le Prince de Corſini.
1775 Le Prince de Latour & Taxis.
1778 L'Electeur Palatin.

OFFICIERS DE L'ORDRE.

Meſſieurs

. . . . . , *Chancelier.*
Le Vicomte de Patin, *Conſeiller Tréſorier.*

Meſſieurs

. . . . . , *Conſeiller Greffier.*
Le Conſeiller Aulique Deldono, *Roi d'Armes.*
. . . . . , *Hérault d'Armes.*

1444. DE SAINT-HUBERT. *Baviere.*

Cet Ordre fut créé en Baviere, en 1444, par le Duc Gerard de Juliers, en mémoire d'une bataille gagnée le jour de Saint-Hubert, contre le Duc de Gueldres; & renouvellé, en 1708, par l'Electeur Jean-Guillaume du Palatinat.

Les marques en ſont une croix tetragone, attachée à un cordon rouge, & un crachat ſur l'habit L'Electeur en eſt le Grand-Maître. Tous ſes Chevaliers ſont Princes, excepté un nombre déterminé de treize Comtes ou Barons; & ſes Officiers conſiſtent en un Grand-Aumônier, un Maître des Cérémonies, un Vice-Chancelier, un Secrétaire, un Tréſorier, un Hérault, & un Maître de la Garde-robe. Il eſt aujourd'hui compoſé de 68 Chevaliers.

1469. DE SAINT-MICHEL. *France.*

Cet Ordre, inſtitué en 1469 par Louis XI, a été toujours le plus diſtingué du Royaume, juſqu'au commencement de ce ſiecle; car, comme dit Mézeray, nos Rois ne le conféraient qu'à des perſonnes de très-ancienne Nobleſſe, de vie irréprochable, d'éminente vertu, & qui avaient fait quelqu'action qui méritât une récompenſe ſi glorieuſe & ſi éclatante. Mais l'établiſſement de l'Ordre du Saint-Eſprit, par Henri III, l'ayant un peu fait déchoir de ſa premiere ſplendeur, Louis XIV a voulu le rétablir dans ſon ancien luſtre; mais aujourd'hui l'Ordre de Saint-Michel ſert principalement à récompenſer ceux des Artiſtes qui ſe ſont le mieux diſtingués dans leur profeſſion; ce qui donne la Nobleſſe au moins de trois degrés. Cependant tous ceux que le Roi ſe propoſe d'élever à l'Ordre du Saint Eſ-

prit, sont encore obligés de se faire Chevalier de Saint-Michel, la veille de leur promotion.

La marque de cet Ordre est une croix d'or à huit pointes émaillées de blanc, cantonnées de quatre fleurs de lis d'or, chargée en cœur d'une médaille représentant Saint-Michel foulant aux pieds un dragon; le tout émaillé au naturel. Cette croix est attachée à un grand ruban noir que les Chevaliers portent en écharpe. Le grand collier est d'or fait à coquilles, entrelacées l'une en l'autre & posées sur une chaîne d'or, où pend une médaille représentant Saint-Michel. Le collier doit être du poids de 200 écus d'or, & ne peut être enrichi d'aucunes pierreries.

CHEVALIERS DE L'ORDRE.

Le ROI.

Messieurs

1742 Le Marq. de Roux.
1743 Coulon de la Grange aux-Bois.
1745 Perrotin de Barmont
1749 Pichaut de la Martiniere.
1756 Perier
Collet.
1757 Balanda Sicard.
Cochin.
Flachat de Saint-Bonet.
1758 Maritz.
De l'Ecluse de Chaussée.
Le Comte de Toustain-de Richebourg
Cochon Dupuis.
1760 Richard d'Uberhern
1761 Lardain.
Daudé, Vicomte d'Alzon.
De Boquenem de Meriendal.
1761 Cromot du Bourg.
1762 De Maziere de Saint-Marcel.
Pierre.
Faget.
Varenne.
1763 Brochier.
Mercier.
Babille.
Perronnet.
Berthier.
Mique.
1765 Du Parc.
Francœur.
Rossignol.
Le Noir.
Marion.
Brianciaux de Milleville.
1768 Guérin.
Coppens d'Hersin.
Benoist.
Fabry.

Meſſieurs

1768 Cliquot de Blervache
1768 Rouſſel.
1769 Bouvart.
1769 Poiſſonnier des Perrieres.
1769 Clairon des Lauriers
1769 Pigal.
1769 Jardin.
1769 Moreau de la Rochette.
1773 Tillet.
1773 Gendrier.
1773 Sorbet.
1773 Deſmaiſons.
1773 Lalouette.
1775 Poivre.
1775 Delaunay Deſlandes
1775 Gauthier.
1775 Beaugeard.
1775 Du Morey.
1775 De la Salle.
1775 Morat.
1775 Berenger.
1775 Boucher.
1775 Sylveſter.
1775 Grignon.
1776 Durand.
1777 Moreau.
1780 Pourſin de Grand-Champ.
1780 Trouard de Riolle.
1780 Faurot.
1780 Couſtou.
1780 Chaubry.
1780 Quatremere de l'Epine.
1780 Pia.
1780 Quatremere.
1780 Le Clerc.
1781 Ardillier.
1782 Richer.
1782 Buffault.
1782 Moreau.

CHEVALIERS ADMIS, ET NON REÇUS.

Meſſieurs

Le Baron d'Olne.
Petitot.
Goudart.
De Saizieux.
Gatty.
Larchevêque.
Defornets d'Oroix.
Vien.

1523. DE L'ÉTOILE POLAIRE. *Suede.*

Cet Ordre, connu auſſi ſous le nom de l'*Ordre de l'Epée*, fut inſtitué, en 1523, par Guſtave I, Roi de Suede.

Les Chevaliers portent une croix à 8 pointes, accompagnée dans chaque angle d'une couronne de Duc; la croix ſurmontée d'une couronne fermée, ſoutenue par deux épées en ſautoir, les pointes en bas, les gardes d'or, les lames émaillées d'azur; dans le milieu une médaille d'azur à une épée en pal, la pointe haute d'argent, montée d'or, accompagnée de trois couronnes

d'or, avec ces mots pour devise, *Pro Patria* : le collier composé d'épées en sautoir, dont alternativement les pointes en haut & les pointes en bas.

1527. DE SAINT-MAURICE ET DE ST.-LAZARE. *Savoie.*

Emmanuel-Philibert, Duc de Savoie, créa cet Ordre en 1527.

La marque est une croix blanche pommelée, croisée dans les angles par celle de Saint-Lazare, couleur d'émeraude.

1540. DU CHARDON. *Angleterre.*

L'Ordre du Chardon a été créé en Angleterre en 1540. Les Chevaliers portent pour marque de leur dignité un ruban verd qu'ils mettent en écharpe, au bout duquel pend une médaille d'or avec l'image de Saint-André sur un chardon, & pour devise : *Nemo me impunè lacessit.*

Le Roi est Grand-Maître de cet Ordre.

CHEVALIERS.

Messieurs

Le Comte de Portmore.
Le Duc de Queensberry.
Le Duc de Bouclerg.
Le Duc de Roxburgh.
Le Comte de Rosseberry.
Le Duc de Gordon.
Le Prince C. Henri.
Le Vicomte de Carlisle.
Le Vicomte de Stormont.
Le Comte de Northingtun.
Le Comte de Galloway.
Le Marquis de Lothian.
Le Docteur Hamilton, *Doyen.*
Campbell Hooke, *Ecuyer, Roi d'Armes.*
Robert Quarme, *Ecuyer, Général du bâton verd.*

1559. DE L'EPERON D'OR. *Rome.*

Cet Ordre fut institué à Rome, en 1559, par le Pape Pie IV. Les Chevaliers qui le composent portent une croix d'or, émaillée de rouge à 8 pointes, & au bas un éperon d'or.

1562. DE SAINT-ETIENNE. *Toscane.*

L'Ordre de Saint-Etienne a été institué, en 1592,

par Côme I, Grand-Duc de Toscane. La marque est une croix rouge à 8 pointes, orlée d'or sur l'habit & sur le manteau. Il y a des Couvents de Filles agrégées à cet Ordre, dans lequel on doit faire preuve de Noblesse.

Le Grand-Duc est Grand-Maître de cet Ordre.

1588. DU SAINT-ESPRIT. *France.*

Cet Ordre, le plus distingué de tous ceux que l'on voit en France, a été établi par Henri III, le 31 Janvier 1578.

Les Chevaliers du Saint-Esprit sont Commandeurs des Ordres du Roi. Leur collier, qui doit être du poids de 200 écus d'or, est composé alternativement de la lettre H, d'une fleur de lis d'or, d'où sortent des flammes émaillées couleur de feu, & d'un chiffre que Henri IV changea depuis en un trophée d'armes : à ce collier pend une croix d'or émaillée de blanc, avec une fleur de lis d'or dans chacun des angles, & dans le milieu une colombe d'un côté, & de l'autre une médaille représentant l'image de Saint-Michel. Ceux qui sont décorés de cet Ordre, prennent, la veille, celui de Saint-Michel. Il n'y a que les Prélats qui n'observent pas cet usage. C'est pourquoi ils portent une colombe des deux côtés de la croix, pendue au col avec un ruban bleu. Lorsqu'un Evêque devient Commandeur, il quitte sa croix d'or, pour ne plus porter que celle du Saint-Esprit.

Sa Majesté est Chef & souverain Grand-Maître des Ordres de Saint-Michel & du Saint-Esprit.

Le ROI.

CHEVALIERS DE L'ORDRE.

Messieurs

1729 { Le Duc de Richelieu. / Le Roi d'Espagne.
1740 Le Duc d'Orléans.
1742 Le D. de Penthievre.
1744 Le Duc de Biron.

Meſſieurs

1749 Le M. D. de Noailles
Le Duc d'Eſtiſſac.
Le Baron de Montmorency.

1750 Le Prince de Conti.

1752 Le Prince de Condé.
Le Duc de Nivernois

1753 Le Duc de Fleury.

1756 Le Duc de Harcourt.
Le D. de Fitz-James.
Le Duc d'Aiguillon.

1757 Le Prince de Beauvau.
Le Duc de Gontaut.
Le Comte de Maillebois.
Le Marquis de Bethune.
Le Marquis d'Aubeterre.
Le Duc de Choiſeul.

1758 Le Card. de Bernis.

1759 Le Card. de Luynes.
Le Maréchal de Contades.
Le Comte de Rochechouart.
Le Duc de Croï.

1760 Le Prince des Aſturies.
Don Louis, Infant d'Eſpagne.
Le Roi des deux Siciles.

1761 L'Evêque d'Orléans

1762 Le Duc de Praſlin.
Le Duc de Broglio.

1762 Le Marquis de Grimaldi.
Le Duc de Chartres.
Le Marquis de Caſtries.
Don Ferdinand, Infant d'Eſpagne, Duc de Parme.

1764 Le Comte de Saulx-Tavannes.
Le Duc du Châtelet.

1767 Le Comte d'Eſtaing.
MONSIEUR, fr. du R.
Le Duc de Duras.
Le Duc de Mouchy.
Le Comte de Perigord.
Le Marquis de Braucas.
Le Prince de Tingry.
Le Comte de Pons Saint-Maurice.
Le Marquis de Ségur

1771 Le COMTE D'ARTOIS.

1773 Le Duc de Bourbon.
Le Duc de Villeroy.
Le Marquis de Sourches.
Le Marquis de Montmorin.

1776 De Coëtloſquet.
L'Archevêque de Narbonne.
Le Comte de Roche-Aymon.

Meſſieurs

1776 { Le Comte de Talleyrand. Le Vicomte de Rochefoucaud. Le Vicomte de Talaru. Le Duc d'Uzès. Le Duc de Coſſé. Le Comte de Teſſé. Le Comte de Mailly. Le Comte de Montboiſſier. Le Marquis de Levis. Le Marquis de Beuvron. Le Baron de Breteuil. Le Duc de Civrac.

1777 { Le Pr. de Lambeſc. Le Duc de Coigny. Le Duc de Villequier. Le Marq. de Polignac. Le Marquis de Berenger. Le Card. de Rohan.

1778 { Le Marquis d'Oſſun. Le Marq. de Vogué. Le Pr. de Montbarrey. Le Comte de Boiſgelin.

1780 { L'Evêque de Senlis. Le Cardinal de la Rochefoucaud.

1782 { L'Archevêque de Toulouſe.

CHEVALIERS ADMIS ET NON ENCORE REÇUS.

Meſſieurs

1756 { Le Prince Louis de Wirtemberg.

1761 { Don Gabriel, Infant d'Eſpagne.

1767 { Don Antoine, Infant d'Eſpagne.

1768 Le Pr. de Paleſtrine.

1777 Le Comte d'Aranda.

1781 Le Duc de Modene.

GRANDS OFFICIERS COMMANDEURS.

Meſſieurs

1770 { L'Archevêque de Bourges.

1772 D'Agueſſeau.

1781 { Le Comte de Vergennes. Amelot.

OFFICIER QUI N'EST PAS COMMANDEUR.

1758 M. Bertin.

1603. DU RÉDEMPTEUR. *Modene.*

Cet Ordre doit ſon origine à Vincent de Gonſagues, qui le créa en 1603. Les Chevaliers portent un

collier de plusieurs cartouches d'or; dans quelques-unes il y a des verges d'or dans des creusets sur le feu; dans les autres la devise : *Domine, probasti me*, qui signifie Seigneur, vous m'avez éprouvé : au bas une ovale ou médaille dans laquelle est un ciboire avec trois gouttes de sang, deux Anges a genoux & pour devise autour : *Nihil hoc triste recepto*, qui signifie, aucun malheur ne peut arriver à quiconque a reçu ce Sacrement.

1693. DE SAINT-LOUIS. *France.*

Cet Ordre fut établi en Avril 1693, par Louis XIV, pour récompenser le mérite des Officiers des troupes de France.

La croix de cet Ordre est d'or à huit pointes, comme celle de l'Ordre du Saint-Esprit, émaillée de blanc, avec des fleurs de lis d'or dans les angles; au milieu est un cercle dans lequel est d'un côté l'image de Saint-Louis armé en cuirasse, ayant par-dessus le manteau royal, tenant de sa main droite une couronne d'épines & les clous de la Passion, avec cette légende tout autour : *Ludovicus magnus instituit* 1693; & de l'autre côté du cercle il y a une épée dont la pointe perce une couronne de laurier attachée avec un ruban blanc, avec cette légende autour : *Bellicæ virtutis præmium.*

Le revenu de cet Ordre est de 450,000.

Le Roi, par une Ordonnance du 12 Décembre 1781, a ordonné le rétablissement d'une pension de mille livres, en faveur du plus ancien Chevalier de cet Ordre, choisi parmi les troupes de terre, qui ne sera pas d'ailleurs Chevalier des Ordres du Roi, ni Grand-Croix de celui de Saint-Louis; pension dont cet Officier jouira sans altérer celles qui pourraient lui avoir été déja accordées sur les fonds de l'Ordre.

GRANDS-CROIX DU SERVICE DE TERRE.

Messieurs

Lieutenans-Généraux.
- 1761 Le Marquis de Montmort.
- 1764 Le Comte de Beauteville.
- 1766 Le Baron de Bezenval.

Meſſieurs

Lieutenans Généraux.
1766 Le Marquis de Cernay.
1767 Le Comte de Coetlogon.
1768 Le Comte de Vaux.
1769 De Castella.
1771 Le Marquis de Lugeac.
1771 Le Comte de Rochambeau.
1772 Le Comte Narbonne-Pelet-Frizt-lard, *Maréchal-de-Camp.*

Lieutenans-Généraux.
1773 Pinon, Marquis de Saint-Georges.
1774 Le Comte de la Cheze.
1774 Le Marquis Dauvet.
1776 De Gribeauval.
1777 Le Marquis de Talaru.

Maréchaux-de-Camp.
1778 Le Marquis de Pontécoulant.
1778 Le Marquis du Sauzay.
1778 Le Duc du Pleſſis, *Brigadier d'Infanterie.*
1779 Le Maréchal Prince de Soubiſe.

Lieutenans-Généraux.
1779 Le Marquis de Monteynard.
1779 Le Comte d'Aſſry.
1779 Le Duc de Laval.
1779 Le Comte de Marbeuf.
1779 Le Baron d'Eſpagnac.
1779 Le Comte de Flavigny.
1779 Le Comte de Montazet.
1779 Le Comte de Diesbach.

Maréchaux-d'-Camp.
1779 Le Comte d'Archiac.
1780 Le Comte de Puyſégur.

Lieutenans-Généraux.
1781 Le Marquis de Traiſnel.
1781 Le Comte de Choiſeul-Beaupré.
1781 Le Comte de Fumel.

Maréchaux-de-Camp
1781 De Fourcroy.
1781 Le Baron de Viomenil.

GRANDS-CROIX DU SERVICE DE MER.

Meſſieurs

Lieutenans-Généraux.
1775 Le Comte Duchaffault de Beſné.
1778 Le Comte d'Orvilliers.

Meſſieurs

Lieutenans-Généraux.
1776 De la Rochefoucaud, C. de Couſage.
1780 De Mauville.
1778 Le Comte de Guychen.

COMMANDEURS DU SERVICE DE TERRE.

Meſſieurs

Maréchaux-de-Camp.
1752 Le Comte de Sparre.
1753 Le Chevalier de Croiſmare.
1761 Le Comte de Fumel, *Lieuten.-Génér.*

Maréchaux-de-Camp.
1763 Le Comte de Dutfort.
1766 Le Comte de Courten.
1766 Le Marquis d'Héricourt.
1766 Le Comte de Guibert.
1766 Le Lort de Saint-Victor, *Mar.-de-C.*
1768 Le Marquis de Roſtaing, *Lieut.-Gén.*
1769 Le Comte de Nolivos, *Mar.-de-Camp.*
1771 Le Comte d'Auger, *Lieutenant-Gén.*

Maréchaux-de-Camp.
1771 Le Marquis de Ray.
1771 Le Marquis de Tourny.

Lieutenans-Généraux.
1771 Le Marquis Deſſalles.
1771 Le Comte de Turpin de Criſſé.
1771 Baratier de Saint-Auban.
1771 Le Bar. de Viomeſnil, *Mar.-de-Camp.*

Lieutenans-Généraux.
1771 Le Vicomte Valfons de Sebourg.
1772 Le Comte de Verceil.
1772 Le Marquis de Vizé.
1774 Le Baron du Blaiſel.
1774 De Choiſy, *Brigadier de Cavalerie.*

Lieutenans-Généraux.
1775 De Saint-Sauveur.
1775 Le Comte de Gayon.
1775 Louis de Drummond de Melfort.
1776 De Pfiffer de Wyher.
1776 Le Comte de Thianges.

Maréchaux-de-Camp.
1777 Du Rouzel de Beaumanor.
1777 Le Marquis de la Grange.
1777 Le Baron du Goulet.

Messieurs

1778 Le Comte de Vogué, *Lieutenant-Gén.*
Maréchaux-de-Camp.
1778 De Saint-Wast.
1778 Le Baron de Bachmann.
1778 Le Marquis de la Vaupalliere.
1778 Le Marquis de Timbrune-Valence.
Lieutenans-Généraux.
1779 Le Comte de Scey.
1779 Le Marquis de Vaubecourt.
1779 De Chaulieu, *Maréchal-de-Camp.*
Lieutenans-Généraux.
1779 Le Marquis de Rochegude.
1779 De Pryfie.
1779 D'Invilliers.
1779 Le Comte de Caraman.
1779 Le Comte de Melfort.
1779 Le Comte de la Roque de Frugy.
Maréchaux-de-Camp.
1779 Le Marquis de Molac.
1779 Le Comte de Sommievre.
1779 Le Comte de Wall.
1779 Le Comte de Langeron.
1779 Le Comte de Mazancourt.
1779 Le Chevalier de Panat.
1779 De Poulhariez.
1779 Le Chevalier de Balleroy.
1779 Le Marquis d'Autichamp.
1779 Le Marquis de Lambert.
1780 Le Bar. de Zurlauben, *Lieut.-Génér.*
Maréchaux-de-Camp.
1780 Le Comte de Graves.
1780 D'Aumont.
1780 De Bellecombe.
Lieutenans-Généraux.
1781 Le Comte de Gayon de Vaudurand.
1781 Du Poral.
1781 Le Comte de Blot.
Maréchaux-de-Camp.
1781 Le Comte de Barrin.
1781 Le Marquis d'Ambly.
1781 d'Aubigny.
1782 Le Marquis de Saint-Simon.
1782 De Geraulme.
1782 De Bussy.

COMMANDEURS DU SERVICE DE MER.

Messieurs

1771 De Broves, *Lieutenant Général*
1771 Le Cheval de Fabry, *Chef d'Escadre.*

Lieutenans-Généraux.
1772 Le Marquis de Saint-Aignan.
1776 Le Comte de Breugnon.
1777 D'Abon.

Chef d'Escadres.
1779 De la Prévalaye.
1780 La Motte Piquet.
1781 Le Marquis de Vaudreuil.
1781 De la Touche-Tréville, *Lieut.-Génér.*

Chef d'Escadres.
1781 Chevas de Saint-Laurent.
1781 Le Comte de Grasse-Tilly.
1781 Le Comte Hector.
1782 Le Chevalier de Bausset.
1782 Le Chevalier Destauche, *Brigadier.*

1698. DE SAINT-ANDRÉ. *Russie.*

L'Ordre de Saint-André, fondé en 1698, par le Czar Pierre I, a pour marque une croix de Saint-André, dans le milieu de laquelle est un ovale où sont ces mots : *le Czar Pierre, Conservateur de la Russie.* La croix surmontée d'une couronne attachée au bout d'un grand cordon blanc ; dans les autres angles, l'aigle de Russie éployé, celui de la pointe chargé d'un écusson, surchargé d'un Cavalier armé. Sur le revers est l'image de Saint-André avec les lettres S. A. Le grand collier est une chaine d'or chargée de roses,

L'Impératrice est Grand-Maître de cet Ordre, partagé entre 66 Chevaliers.

1701. SAINT-RUPERT. *Saltzbourg.*

Cet Ordre fondé en Allemagne, en 1701, par Ernest de Thurn, Archevêque de Satlzbourg, fut confirmé par l'Empereur Léopold.

La marque des Chevaliers est une croix à 8 pointes émaillée de blanc, dans le milieu une médaille émail-

lée de rouge avec l'image de Saint Rupert ; sur le revers une croix rouge : le tout attaché à une chaîne d'or.

1701. AIGLE NOIR. *Prusse.*

L'Ordre de l'Aigle noir, institué, en 1701, par Frédéric I, Roi de Prusse, la veille de son couronnement à Konisberg, a pour marque une croix d'or émaillée en bleu, & semblable à la croix de Malthe. D'un côté & au milieu de la croix est un chiffre qui représente les deux premieres lettres du nom du Roi F. R. Les quatre angles du milieu sont occupés par autant d'aigles noirs éployés. Cette croix, suspendue à un large cordon de soie couleur d'orange, est portée par les Chevaliers de gauche à droite, sur la poitrine gauche. Ils ont une croix en forme d'étoile brodée en argent ; au milieu de cette étoile est un aigle noir éployé, tenant d'une griffe une couronne de laurier, & de l'autre un foudre avec cette légende : *Suum cuique.*

Le Roi est Grand-Maître de cet Ordre, partagé aujourd'hui entre 49 Chevaliers.

1708. DE L'AMOUR DU PROCHAIN. *Autriche.*

Cet Ordre fut institué en Allemagne, en 1708, par l'Impératrice Elisabeth-Christine. Les Chevaliers portent à la boutonniere une croix d'or à 8 pointes émaillées de blanc, au milieu de laquelle sont ces mots : *Amor proximi.* Le ruban est rouge.

1715. SAINTE-CATHERINE. *Russie.*

L'Ordre de Sainte-Catherine fut institué par le Czar Pierre I, en 1715, pour les Dames seulement.

La marque est un ruban blanc en écharpe de droit à gauche, au bout duquel pend une médaille enrichie de diamans, chargée de l'image de Sainte-Catherine. Sur le côté gauche de l'habit est une étoile en broderie, au milieu de laquelle est une croix, avec cette devise : *Par l'amour & la fidélité envers la patrie.*

Cet Ordre, aujourd'hui composé de 22 Chevaliers, a pour Grande-Maîtresse l'Impératrice de Russie.

1723. SAINT-MICHEL. *Cologne.*

L'Archevêque Joseph Clément, mort en 1723, institua dans l'Electorat de Cologne un Ordre de Chevalerie, sous le nom de Saint-Michel Archange, & ses successeurs en doivent tous être Grands-Maîtres. Il y a quelques différences arrêtées à cet Ordre, mais tous les Grands-Croix sont gens d'Eglise.

1725. DE SAINT-ALEXANDRE-NEWSKI. *Russie.*

Cet Ordre fut institué, en 1725, par la Czarine Catherine, en faveur des Officiers d'un rang distingué. La marque est une croix rouge quarrée, au milieu de laquelle est Saint-Alexandre, vêtu en guerrier à cheval & foulant à ses pieds un dragon. Les quatre angles sont remplis par quatre aigles d'argent éployés, & il n'y a rien au revers. L'étoile est un médaillon rond à fond d'argent, dans lequel est le chiffre en or du nom de Saint-Alexandre, surmonté d'une couronne Impériale d'argent fermée de rouge : sur la bordure rouge qui entoure le médaillon est écrit en russe, *Pour le service de la Patrie.* Le cordon est rouge, & se met de gauche à droite.

L'Impératrice de Russie est Grand Maître de cet Ordre, qui comprend aujourd'hui 94 Chevaliers.

1729. DE SAINT-GEORGES. *Baviere.*

En 1729 Charles-Albert, Electeur de Baviere, institua l'Ordre de Saint-Georges, défenseur de l'Immaculée Conception. La marque de cet Ordre est une croix à 8 pointes, chargée en cœur de l'image de Saint-Georges à cheval tuant un dragon. On lit sur le collier de l'Ordre ces mots : *Pro Just. & Fort.*, qui y sont arrangés alternativement entre des colonnes surmontées d'un globe Impérial, ayant pour support deux lions armés d'un tube. L'Electeur en est le Grand-Maître. Cet Ordre est aujourd'hui composé de deux Grand-Prieurs, de six Grand-Commandeurs titulaires & de trois honoraires,

de douze Commandeurs titulaires & de trois honoraires, de cinquante Chevaliers titulaires & d'un honoraire, d'un Chapelain, d'un Secrétaire & d'un Tréforier.

1730. SAINT-GEORGES. *Ruſſie.*

Les Chevaliers de l'Ordre de Saint-Georges en Ruſſie, inſtitué en 1730, ſont diviſés en quatre claſſes.

La marque eſt un ruban bleu qu'ils portent à la boutonniere, au bas duquel pend une croix à 8 pointes, ſur laquelle eſt gravé Saint-Georges à cheval tenant en main une épée flamboyante.

Grand-Maître l'Impératrice de Ruſſie.

1738. DE SAINT-HENRI. *Saxe.*

Le deſir de récompenſer le mérite de quantité de braves Officiers, & celui de faire naître une louable émulation entr'eux, ont engagé le Prince Xavier, en qualité d'Adminiſtrateur des Pays Electoraux, d'établir, en 1736, un Ordre Militaire, & d'en décorer les Officiers actuellement au ſervice de *Saxe* : c'eſt l'Ordre Militaire de Saint-Henri de l'Electorat de *Saxe*.

L'Electeur en eſt conſtamment le Grand Maître. Les Chevaliers ſont diviſés en trois claſſes : ſavoir, celle des Grands-Croix, celle des Commandeurs, & celle des Petites-Croix. Les premiers ſont au nombre de deux, les ſeconds de quatre, & les troiſiemes de 36, qui tous jouiſſent d'une penſion plus ou moins forte. Celle des Grands-Croix ſe monte à 800 rixdales, & celle des Commandeurs & des autres Chevaliers à 600, 300 & 200 rixdales. Il eſt libre au Grand-Maître de décorer de cet Ordre un plus grand nombre d'Officiers, mais ces ſurnuméraires ne jouiſſent d'aucune penſion. La croix eſt d'or, façonnée à l'inſtar de celle de Malthe, & eſt émaillée de blanc ſur les bords. Au milieu de cette croix on voit un petit écuſſon rond d'une émaille jaune, repréſentant l'image de Saint-Henri debout cuiraſſé & orné de ſes habits Impériaux, avec la légende de ſon nom : on lit ces mot mots dans la bordure bleue qui l'entoure : *Xaverius Princ. Polon. Dux & Adminiſtrator Saxo-*

nier [illegible] 1738. Au revers est un autre petit écusson partagé en travers, de sable en chef & d'argent en pointe, sur lequel sont représentés les deux glaives électoraux entourés d'une couronne de laurier. La bordure bleue qui regne autour de cet écusson, porte ces mots : *Virtuti in bello*. Aux quatre coins se trouvent des rameaux de rhue, qui, placés en couronne, forment les armes de l'Electorat de Saxe. Les Chevaliers de la premiere & de la seconde classe ont une grande croix, qu'ils portent en bandoulière de droite à gauche : elle est attachée à un ruban bleu céleste de la largeur d'une main, liseré couleur de citron. Sur le coté gauche de leur habit est une étoile brodée, représentant ce qui se trouve sur le revers de la croix de l'Ordre. Les Commandeurs ont droit de porter le même ruban, mais leur habit n'est point orné de l'étoile. Les Chevaliers de la troisieme classe ont une petite croix, qu'ils portent à un petit ruban à la troisieme boutonniere de leur habit.

1738. DE SAINT-JANVIER. *Deux Siciles.*

Ce fut le 2 Juillet 1738, que le Roi de Naples & des deux Siciles, aujourd'hui Roi d'Espagne, fonda l'Ordre de Saint-Janvier. Les Chevaliers, qui sont au nombre de 72, portent en écharpe de la droite à la gauche un large ruban ponceau, auquel est attaché une croix blanche épattée détangulaire; au milieu est le buste de l'Evêque Saint-Janvier, crossé & mitré donnant la benédiction; à l'envers ou sur l'étoile est une couronne de laurier au milieu de laquelle est un livre fermé, sur lequel sont deux phioles à moitié pleine de sang avec cette devise : *In sanguine fœdus*, qui signifie l'union est dans le sang.

1739. DE SAINT-ANNE. *Russie.*

Cet Ordre a été créé par Charles-Frédéric Duc de Holstein-Gottorp, mort en 1739, pere du dernier Empereur de Russie.

La marque de cet Ordre eſt une croix rouge quarrée, portant Sainte-Anne au milieu, & dont quatre fleurons d'or rempliſſent les quatre angles. A l'envers eſt le chiffre du nom de Saint-Anne, ſurmonté d'une couronne fermée. L'étoile eſt un médaillon rond, fond d'or, au milieu une croix rouge. Autour du médaillon eſt écrit : *Amantibus pietatem, juſtitiam & fidem* : le cordon qui ſe met de gauche à droite, eſt rouge & liſéré de jaune.

Le Grand-Duc de Ruſſie en eſt Grand-Maître.

1740. DU MÉRITE. *Pruſſe.*

Frédéric II, Roi de Pruſſe, en 1740, créa l'Ordre du Mérite, dont la marque diſtinctive eſt une étoile d'or de figure octogone, émaillée en bleu avec cette légende : *Pour le mérite.* On la porte au col attachée à un cordon noir bordé d'argent.

1757. DES DAMES DE LA CROIX ÉTOILÉE. *Autriche.*

L'Ordre des Dames de la Croix étoilée a été inſtitué, en 1757, par la feue Impératrice-Reine. La marque de cet Ordre eſt une croix pattée & émaillée de blanc, portant d'un côté les armes de la Maiſon d'Autriche; autour eſt écrit : *Fortitudo;* au revers une couronne de laurier ſur un fond blanc, où ſont écrites les lettres F. M. T. Le cordon coloré en trois parties égales blanc au milieu, les deux côtés rouges. Le grand cordon ſe met de gauche à droite; & le collier eſt celui de la Toiſon d'or.

La Grande-Ducheſſe de Toſcane eſt Grande-Maîtreſſe de l'Ordre.

Six Grands-Croix, huit Commandeurs, quatre-vingt-dix-huit Chevaliers, un Tréſorier, un Greffier & un Chancelliſte..

1759. DU MÉRITE. *France.*

Les Chevaliers de Saint-Louis devant être tous Catholiques, Louis XV ſe détermina, le 10 Mars 1759,

à instituer un nouvel Ordre du Mérite Militaire, en faveur des Officiers des troupes Françaises nés en pays Protestans. Les rangs & les marques d'honneur de cet Ordre sont les mêmes que dans celui de Saint-Louis. Le cordon est bleu foncé; la croix est d'or émaillée de blanc, sur un des côtés, au milieu, est une épée en pal avec ces mots : *Pro virtute bellicâ* ; sur le revers une couronne de laurier avec cette légende : *Lud. XV instituit* 1759.

GRANDS-CROIX.

Messieurs

1759 Le Comte de Waldner.
1763 Le Baron de Wurmser.
1770 Le Prince d'Anhalt-Coëthen.
1770 Le Baron d'Erlach de Riggisberg.

COMMANDEURS.

Messieurs

1759 Jenner.
1772 Le Baron de Stralenheim.
1772 Le Baron de Falkenhayn.
1777 Le Baron de Salis Mayenfeldt.
1779 Le Comte de Weilnau.

1764. DE SAINT-ETIENNE. *Autriche.*

Cet Ordre doit sa naissance à Marie-Thérese. Les Chevaliers qui le composent, tinrent leur premier chapitre le 5 Mai 1764. Nous ignorons les marques qui le caractérisent.

GRAND-MAÎTRE.

L'Empereur.

Trente trois Grands-Croix, trente-un Commandeurs, cinquante-cinq Chevaliers, un Héraut-d'Armes, un Chancelliste & un Huissier.

1766. DE SAINTE-ÉLIZABETH. *Palatinat.*

Cet Ordre fut institué pour les Dames, en 1766, par l'Electrice Elisabeth-Auguste du Palatinat.

1768. DU LION. *Palatinat.*

Cet Ordre a été fondé le premier jour de l'an 1768, par Charles-Théodore, alors Electeur Palatin, en mémoire des 25 années révolues de son regne.

La marque est un ruban blanc, large de quatre doigts, ondé & à lisieres bleues, mis en écharpe de la gauche à la droite, & au bout duquel pend une croix d'or émaillée d'azur à flammes d'or, ayant un lion d'or couronné & debout, avec l'inscription MERENTI. Au revers est le chiffre de l'auguste Fondateur, composé des lettres C. T. entrelacées, le chapeau Electoral au-dessus & la date de l'institution. L'Electeur en est Grand-Maître, & c'est du nombre de ces Chevaliers que sont pris ceux de Saint-Hubert.

1771. DE SAINT-CHARLES, *Espagne.*

L'Ordre Royal de Saint-Charles, institué le 19 Septembre 1771, est distribué en deux classes, sous le titre de *Chevaliers Grands-Croix* & de *Chevaliers Pensionnaires.* Les premiers ne doivent être reçus qu'à l'âge de 25 ans accomplis, excepté les Princes de la Famille Royale & les Souverains, les Princes & autres personnes de la Maison Royale qu'il plaît au Roi d'admettre dans cet Ordre.

Ils portent un large ruban de couleur bleue céleste à lisieres blanches, lequel descend de l'épaule droite à la poche gauche, & dont les extrémités sont attachées par un nœud de ruban étroit de la même couleur. Ce nœud porte une croix semblable à celle du Saint-Esprit, avec cette différence qu'il y a d'un côté l'image de la Conception, & de l'autre le chiffre de Charles III, entouré de cette devise : *Virtuti & merito.*

Les Chevaliers Grands-Croix portent également sur le côté gauche de l'habit une plaque brodée en argent, sur laquelle est représentée l'image de la Conception, avec le chiffre & la devise dont on vient de parler. Les jours de cérémonies, ils portent sur leurs épaules un collier de chaînons d'or avec le chiffre du Roi, au

bas duquel pend l'image de la Conception. Les Prélats Ecclésiastiques reçus en qualité de Grands-Croix, portent les marques de l'Ordre comme ils portent en France celle du Saint-Esprit. Les Officiers séculiers de l'Ordre portent au col, comme les Ecclésiastiques, la croix suspendue au même ruban. Les Chevaliers pensionnaires portent à la boutonnière de l'habit une croix plus petite, attachée avec un ruban de la même couleur.

Le Roi est Chef & Souverain de cet Ordre.

CHEVALIERS GRANDS-CROIX.

Messieurs

Le Prince des Asturies.
L'Infant Don Gabriel.
L'Infant Don Antonio.
L'Infant Don Louis.
. . . . . , *Grand-Chancelier & principal Officier de l'Ordre.*
le Duc de Losada.
le Duc de Santistevan.
le Comte de Bournonville.
le Comte de Priego.
le Comte de Atarès.
le Marquis de Llupa.
le Comte de Baños.
le Marquis de Villena.
le Duc d'Ossun.
le Duc d'Almodovar.
1771 le Duc del Larco.
le Duc del Infantado.
le Marquis de Belamazan.
Don Emanuel Pacheco.
le Marquis de Guevara.
le Marquis de Valde Carzana.
le Comte de Miranda.
le Marquis de Castromonte.
le Duc de Hyjar.
le Marquis de San-Leonardo.

Meſſieurs

1772 le Roi de Naples.
1772 l'Infant Duc de Parme.
1772 l'Archevêque de Tolede.
1773 Don Joſeph Doria Pamphili.
1776 le Duc de Uceda.
1776 le Marquis de Ariza.
1776 le Comte de Sifuntes.
1776 le Comte de Fernan Nuñez.
1776 le Marquis de Cogolludo.
1776 Don Angel de Spinola.
1777 le Prince héréditaire de Naples.
1777 le Marquis Gonzalez de Caſtejon.
1779 Don Manuel Ventura de Figueroa.
1780 l'Infant d'Eſpagne.
1780 le Prince Genaro de Naples.
1780 le Prince de Franca-Villa.
1780 l'Inquiſiteur-Général.
1780 le Duc de Medina-Cœli.
1780 l'Archevêque de Sant-Yago.
1780 le Marquis de Caſteldoſrius.
1780 l'Archevêque de Valence.
1780 le Duc d'Albukerke.
1780 le Duc de Frias.
1780 le Comte d'Altamira.
1780 le Marquis de Croix.
1780 Don Louis de Cordova.
1780 le Marquis de Viance.
1780 le Duc de Crillon.
1780 le Comte de Lacy.
1781 le Prince Joſeph de Naples.

OFFICIERS DE L'ORDRE.

Meſſieurs.

Secrétaire, Don Bernard del Campo.
Maître des Cérémonies, le Marquis d'Ovieco.
Tréſorier, le Comte de Valdeparaiſo.

1772. DE VASA. *Suede.*

Cet Ordre fut inſtitué, en 1772, par Guſtave III, Roi de Suede.

Les marques conſiſtent en un épi d'or entouré d'un cercle du même métal, avec cette inſcription : *Guſtavius III, Fundator* 1772.

Les Chevaliers le portent autour du col, attaché à un ruban bleu de mer ondoyé; les Commandeurs ont un ruban de même couleur, mais beaucoup plus large, qu'ils portent de la droite à la gauche; & ils ont ſur la poitrine une étoile d'argent, garnie d'un épi d'or.

.... DE SAINT-GEORGES. *Gênes.*

Les Génois ont chez eux l'Ordre de Saint-Georges, dont on ignore l'origine. Cet Ordre a pour marque une croix d'or, formée en trefle, chargée en cœur d'une couronne, attachée à trois chaînons d'or, avec le ruban d'or.

.... MILITAIRE DU DOGE. *Veniſe.*

L'origine de cet Ordre, ainſi que celle des deux ſuivantes, ſont inconnues. La marque eſt une croix à douze pointes, comme celle de Malthe, émaillée de bleu, ornée d'or avec un ovale au milieu, où eſt repréſenté le lion de Saint-Jean. Le Doge eſt le Chef de cet Ordre.

.... SAINT-MARC. *Veniſe.*

La marque de l'Ordre de Saint-Marc eſt une médaille d'or, dans laquelle eſt le lion de Saint-Marc, avec ſa légende : *Pax tibi Marce, Evangeliſta meus.*

.... DE L'ÉTOILE. *Veniſe.*

La marque eſt une étoile d'or, brodée ſur l'épaule gauche.

ARTICLE VII.

EUROPE ECCLÉSIASTIQUE.

ARCHEVÈQUES ET ÉVÈQUES,

L'année de leur intronisation, le lieu de leur résidence, leur nom, l'année de leur naissance, & l'état de leur revenu.

ÉTATS DU PAPE.

1775 ROME. JEAN-ANGE BRASCHY, né à Césene 27 Déc. 1717, créé Cardinal 26 Avril 1773, élu Pape 15 Février 1775, & couronné 22 du même mois.

		Rev.
1763	*Aquapendente.* Cl.-Mart. Bardini, 1718,	3000 *liv.*
1777	*Alatri.* Pierre-Etienne Sperenza, 1737,	500 *écus.*
1774	*Albano.* Le Cardinal de Bernis, 1715,	150 *écus.*
1775	*Amelia.* Ange Jacoboni, 1730,	800 *écus.*
1766	*Anagni.* Jean-Baptiſte Philipponi, 1726,	3000 *liv.*
1766	*Ancone* Le Cardinal Bufalini, 1709,	4000 *écus.*
1777	*S. Angelo-in-Vado*, 1710,	1000 *écus.*
1755	*Aſcoli.* P.-Paul Léonardi, 1714,	2300 *écus.*
1755	*Aſſiſe.* Nic. Sermattei, 1701,	800 *liv.*
1764	*Bagnara.* Joſ. Aluffi, 1708,	750 *écus.*
1768	*Camerino.* Louis Amici, 1735,	1500 *liv.*
1761	*Citta-Caſtellana.* Fr. M. Forlani, 1710.	1200 *écus.*
1750	*Citta di Caſtello.* G. B. Lattanzi, 1699,	6000 *liv.*
1775	*Citta di Pieve.* Th. Mancini, 1719,	1200 *écus.*
1776	*Cornette.* Joſ. Garampi, 1725,	12000 *liv.*
1754	*Ferentino.* Pierre-Paul Toſi, 1714,	800 *écus.*
1777	*Ferrare.* Alexis Matteri, 1744,	40000 *liv.*
1777	*Foligni.* Gaetan Ginnani 1726,	900 *écus.*
1761	*Freſcati.* Cardinal d'Yorck,	300 *écus.*
1768	*Gubbio.* P. Orifici, 1721,	1000 *écus.*
1764	*Geſi.* Ubaldaſſini, 1700,	3500 *écus.*
1711	*Lorette.* Ciriaque Vecchiani, 1767,	6000 *liv.*
1761	*Larni.* Proſp. Col. Meloni, 1715,	1200 *écus.*

		Revenus.
1768	*[illegible]*. Fr. Laur. Mafiajoli, 1732,	4000 *liv.*
1762	*[illegible]*. Antoine Ripanti, 1714,	18000 *liv.*
1776	*Ozimo*. Le Cardinal Calcagnini, 1725,	6000 *écus.*
1775	*Ostie*. Le Cardinal Albani,	6000 *écus.*
1775	*Palestrine*. Le Cardinal Spinola,	500 *écus.*
1776	*Perouse*. Alexandre-M. Odoardi, 1732,	3000 *écus.*
1776	*Porto*. Le Cardinal Rezzonico, 1740,	4000 *écus.*
1775	*Rieti*. Vincent Ferretti, 1740,	2000 *écus.*
1776	*Sabina*. Le Cardinal Corsini, 1735,	300 *ducats.*
1776	*Segni*. André Spana, 1719,	2000 *liv.*
1772	*Spolette*. F. M. Lacatelli, 1727,	
1754	*Sutry*. Phil. Mornati, 1704,	1000 *écus.*
1768	*Terni*. Ant.-Fil. de Rossi, 1722,	8000 *liv.*
1775	*Terracine*. Ben. Pucini, 1716,	2500 *écus.*
1765	*Tivoli*. J. Mar. Natali, 1702,	2000 *écus.*
1775	*Todi*. Th. Struzzieri, 1706,	2500 *écus.*
1761	*Veroli*. Jean-Baptiste Jacobini, 1703,	1000 *écus.*
1772	*Viterbe*. Ange Pastrovich, 1710,	4000 *écus.*
1766	URBIN. Dom. Monti, 1713,	
1754	*Cagli*. Louis Bertozzi, 1704,	
1775	*Fano*. Pelleg. Consalvi, 1729,	2000 *écus.*
1775	*Fossembruno*. Roch-Marie Barfanni, 1707,	8000 *liv.*
1777	*Montefeltro*. Jos. M. Torzi, 1736,	
1775	*Pezzaro*. Le Cardinal de Simone, 1724,	
1777	*Senigaglia*. Le Cardinal Onorati, 1721,	14000 *liv.*
1777	BOLOGNE. Le Cardinal Gioanetti, 1722,	
1776	*B. S. Donnino*. (*Lombardie*.) Alexandre Garimberti, 1762,	6000 *liv.*
1751	*Creme*. (*Venise*.) Marc-Antoine Lombardi, 1717,	10000 *liv.*
1760	*Parme*. Franç. Lallata, 1712,	35000 *liv.*
1766	*Plaisance*. Alexandre Pisani, 1717,	4000 *écus.*
1767	RAVENNES. Antoine Cantoni, 1709,	12000 *liv.*
1766	*Adria*. Arn. Speroni, 1728,	6000 *liv.*
1747	*Bertinaro*. François M. Colombani, 1717,	4000 *liv.*
1769	*Servia*. J. B. Donati, 1713,	9000 *liv.*
1763	*Sezenne*. Fr. Agostelli, 1724,	8000 *liv.*
1758	*Comachio*. Jean Rondinelli, 1717,	1200 *écus.*
1767	*Faenza*. Vitat. Jos. Buoi, 1733,	8000 *liv.*
1776	*Forli*. Jos. Vignoli, 1710,	6000 *liv.*
1751	*Imola*. Le Cardinal Baudi, 1709,	1000 *liv.*
1777	*Rimini*. And. Minucci, 1724,	4000 *écus.*

	Revenus.
1760 *Sarzine.* J. B. Mami de Cézena,	800 *écus.*
1764 FERMO. le Card. Paracciani,	14000 *liv.*
1777 *Macerata.* Dominique Spinucci, 1739,	6000 *liv.*
1770 *Montalte.* François-Ant. Marucci, 1717,	6000 *liv.*
1765 *Ripa-Trantone.* Bart. Bitozzi, 1716,	5000 *liv.*
1766 *San-Severino.* Dom. J. Prosperi 1705,	3000 *liv.*
1776 FERRARE. Alex. Maltei, 1744,	45000 *liv.*
1757 *Modene.* J. M. Fugliani, 1700,	18000 *liv.*
1750 *Reggio.* J. Mar. Castelvetri, 1711,	

ROYAUME DES DEUX SICILES.

1776 NAPLES. Séraph. Filingeri, 1713,	40000 *liv.*
1761 *Acerra.* Ciro de Alteriis, 1694,	8000 *liv.*
1765 *Aversa.* Nic. Bergia, 1700,	3000 *ducats.*
1775 *Ischia.* Sébastien de Rosa, 1729,	3000 *liv.*
1711 *Lucera.* Joseph Marie Iosichi, 1759,	12000 *ducats.*
1768 *Nole.* Ph. Lopez-Yroyo, 1728,	5000 *liv.*
1762 *Penna.* Joseph-M. de Leon, 1712,	
1775 *Pozzole.* Jéro. Landolphe, 1722,	10000 *liv.*
1776 ACERENZA. Fr. Zunica, 1715,	15000 *liv.*
1763 *Anglona.* J. B. Pignatelli, 1719,	10000 *liv.*
1758 *Gravina.* Nic. Cicirelli, 1709,	4000 *liv.*
1766 *Meiss.* Ferd. de Vicaris, 1726,	5000 *écus.*
1763 *Mont-Peloso.* Th. Aug. de Simone, 1711,	3000 *liv.*
1768 *Potenza.* Dominique Ruffo, 1717,	80000 *liv.*
1760 *Tricarica.* Antoine-Fr. de Plato, 1703,	8000 *liv.*
1764 *Venosa.* Gasp. Barletta, 1716,	6000 *liv.*
1759 SALERNE. Isid. Sanches de Luna, 1705,	60000 *liv.*
1743 *Acerno.* Jér. de Laurentiis,	4000 *liv.*
1773 *Campagna.* Marc de Leone, 1728,	15000 *liv.*
1768 *Capaccio.* Ange-Mar. Zuccari, 1726,	14000 *liv.*
1765 *Cava.* Prince de Gennaro, 1705,	3500 *ducats.*
1771 Marsico, Ch. Nicodemi, 1718,	5000 *liv.*
1768 *Nocera.* Ben.-Marie, 1731,	14000 *ducats.*
1753 *Nusco.* Fr.-Ant. Bonaventura, 1711,	3000 *liv.*
1775 *Policastro.* Jos. de Rosa, 1727,	10000 *liv.*
1760 *Sarno.* Jos.-Xavier Pirelli, 1726,	4000 *liv.*
1767 OTRANTE. Jul. Pignatelli, 1732,	35000 *ducats.*
1754 *Alessano.* Den. Latomo, 1703,	4000 *liv.*
1770 *Castro.* Aug. Gorgoni, 1712,	50000 *liv.*

		Revenus.
1706 Ev[illegible]	Ign. *Gervais*, 1730,	9000 *liv.*
1713 *Ja[illegible]*	[illegible]alla, 1704,	12000 *liv.*
1704 [illegible]	[illegible]ii, 1705,	8000 *liv.*
1748 [illegible]	[illegible]te, 1707,	4000 *liv.*
1725 [illegible]	[illegible]al Fanditi, 1726,	2000 *liv.*
1770 [illegible]	, 1731,	6000 *l.v.*
17[illegible]	[illegible] Pidri, 1699,	
1701 *Alcoli.*	Emm. de Thomas, 1721,	40000 *liv.*
1761 *Alcalà.*	Joachim Martinez, 1752,	2800 *ducats.*
1710 *Bonaro.*	Mic. Ronci, 1734,	4500 *liv.*
1712 *Bonito.*	Thomas Paccelli, 1715,	4000 *liv.*
1775 *Cimarra.*	Francois de Lauri, 1740,	700 *ducats.*
1775 *Lucina.*	Ch. de *Ambrefio*, 1722,	3000 *liv.*
1759 *Lucera.*	Jof.Mar. Fofchi, 1711,	12000 *ducats.*
1774 [illegible]	*Marano.* Matt. Cimari, 1730,	2500 *liv.*
1725 *Sanct.*	*Severo.* J. Ant. Farao, 1728,	1200 *écus.*
1771 *Telefilin.*	Pafcali, 1722,	6000 *liv.*
1724 *Termoli.*	J. Buccarelli, 1705,	5000 *liv.*
1772 *Trivento.*	J. Pafc. Rogani, 1730,	3000 *liv.*
1771 *Triventa.*	Joa. Pagliori, 1723,	7000 *liv.*
1760 *Vafturata.*	Jean Cocchi, 1718,	5000 *liv.*
1716 SMALTI	Ant. Parisi, 1716,	800 *écus.*
1775 *Cariati*	Nic. Xav. Giuliani, 1742,	300 *écus.*
1771 *Cariate*	Fran.ç. de Attilio, 1721,	1500 *liv.*
2001 *Cerenz.*	Andr. Turre, 1725,	600 *ducats.*
1705 *Scala.*	Michel Tufieri, 1712,	1500 *liv.*
1700 *Cassano.*	L. Marc Capece, 1720,	6000 *liv.*
1771 *Cofenz.*	Fran. Paiffa, 1714,	12000 *liv.*
2002 *Bifignan.*	Ant. Gianelli, 1718,	2000 *liv.*
1750 CONZA.	Ig. And. Sabiazi, 1713,	20000 *liv.*
1712 *S. Angelo.*	Domin. Volpe, 1708,	4000 *liv.*
1749 *Lucrigna.*	Nic. de Amato, 1701.	3000 *liv.*
1707 *Muro.*	Ch. Gaglardi, 1710.	4000 *liv.*
1700 CHIETI.	Louis de Juge, 1700,	5000 *liv.*
1775 *Atelan.*	Ben. Cervone, 1732,	700 *écus.*
1741 *Civita Ducale.*	M. Calcagnini, 1703,	500 *écus.*
1700 *Manop.*	Vin. Lajezza, 1732,	4000 *liv.*
1761 *Ortona.*	Dom. de Dominicis, 1711,	3000 *liv.*
1742 *Solmona.*	Phil. Pirri, 1721,	
1717 *Termini.*	L. Pirelli, 1740.	2000 *écus.*

1717

		Revenu
1777	CAPOUE. Janv. Adel. Pignatelli, 1728,	40000 *liv.*
1751	*Aquino.* Hyac. Sardi, 1715,	700 *écus.*
1756	*Calvi.* Joſ. Cap. Zurlo, 1711,	1500 *ducats.*
1766	*Carinola.* Th. Zarone, 1710,	700 *ducats.*
1767	*Caſerte.* Nic. Philomarino, 1725,	3000 *écus.*
1776	*Fonai.* Raph. Toſti, 1724,	1000 *écus.*
1771	*Gaete.* Ch. Pergami, 1726,	9000 *ducats.*
1769	*Iſernia.* Mi.-Ange de Peruta, 1733,	3000 *liv.*
1773	*Seſſa.* Ant. de Torres, 1727,	1200 *écus.*
1768	*Sora.* Joſ. M. de Britto, 1718,	4000 *liv.*
1777	*Teano.* Phi'. d'Aprile, 1732,	1000 *ducats.*
1754	*Venafri.* Fr. Xav. Stabile, 1706,	6000 *liv.*
1754	BARI. Louis d'Aleſſandro, 1695,	60000 *ducats.*
1745	*Bitetto* Hyac. Mar. Barberio, 1706,	4000 *liv.*
1770	*Biconto.* Hor. Berarducci, 1716,	8000 *liv.*
1772	*Converſano.* Fab. Pœlumbo, 1708,	4200 *liv.*
1776	*Jovenazo.* Mi. Contini 1, 1722,	2000 *ducats*
1776	*Lavello.* Dom. Arcamoli, 1731,	2000 *liv.*
1776	*Minervino.* P. Selv. de Janvier, 1707,	2000 *liv.*
1775	*Molfetta.* Jan. Antonucci, 1726,	3000 *liv.*
1761	*Monopoli.* Joſ. Cacace, 1715,	18000 *liv.*
1775	*Poliniano.* Mat. Santoro, 1736,	3000 *liv.*
1759	*Ruvo.* P. Ruggieri, 1721,	2400 *liv.*
1763	S. SEVERINE Ant. Ganini, 1710,	10000 *liv.*
1755	*Belcaſtro.* Thom. Fabiani, 1688,	4000 *liv.*
1764	*Serenza.* Franç.-Marc. Trombini, 1721,	1500 *écus.*
1766	*Iſola.* Mic.-Ange Monticelli, 1722,	9000 *liv.*
1748	*Strongoli.* Dom. Morelli, 1714,	3000 *liv.*
1777	*Umbriatico.* Nic. de Notariis, 1727,	7000 *liv.*
1762	ROSSANO. Guill. Camaldari, 1705,	6000 *liv.*
1762	*Biſignano.* Bonav. Sculco, 1708,	2000 *ducats.*
1767	REGGIO. Alb. M. Capobianchi, 1715,	4000 *écus.*
1764	*Bova.* Ant. Spitalieri, 1704,	2500 *liv.*
1763	*Catanzaro.* Antoine de Cumio, 1704,	
1774	*Cotrone.* Joſ. Capocchiani, 1703,	6000 *liv.*
1756	*Gieraci.* P. Dom. Scopa, 1720,	9000 *liv.*
1756	*Mileto* Joſ. Mar. Carafe, 1717,	18000 *liv.*
1773	*Nicaſtro.* Fr. P. Mandarani, 1728,	8000 *liv.*
1777	*Nicottera* Fr. Ant. Artaſſi, 1706,	5000 *liv.*
1770	*Oppido.* Nic. Spedalieri, 1705,	7000 *liv.*
1763	*Squillaci.* Diego Genocci, 1725,	8000 *liv.*

		Revenus.
1761	*Tropea.* Felix de Pau, 1704,	20000 *liv.*
1764	BRENDES. Jos. de Rolli, 1714,	10000 *liv.*
1747	*Oſtuni.* Fr. Ant. Scoppa, 1713,	5000 *liv.*
1772	CONZENZE Jean.-Clém. Franconé, 1728,	24000 *liv.*
1768	*Caſſano.* J. B. Coppola, 1710,	18000 *liv.*
1766	*Saint-Marco.* Bart. de Moncada, 1725,	10000 *liv.*
1770	*Martorano.* Jac. Marie de Turna, 1710,	1800 *ducats.*
1759	SORENTO. Sylv. Pepe, 1724,	4000 *liv.*
1768	*Caſtellamare.* Thom. Mozza, 1702,	3000 *liv.*
1757	*Meſſa.* Jos. Belloni, 1709,	3000 *liv.*
1773	*Vico-Aquenſe.* Paul Pace, 1717,	1200 *liv.*
1759	TARENTE. François Xav. Mathilli, 1699,	35000 *liv.*
1764	*Caſtellaneta.* Leon Vizzuta, 1703,	6000 *liv.*
1766	*Motula.* Et. Ortiz-Cortez, 1725,	6000 *liv.*
1772	*Oria.* Henri Celaja, 1711,	1400 *écus.*
1776	PALERME. Franç. San Severino, 1715,	3000 *écus.*
1773	*Catanne.* Dieud. de Moncada, 1736,	2500 *écus.*
1776	*Gergenti.* Le Card. Branciforte, 1711,	15000 *ducats.*
1770	*Malte.* Carm. Giovanni, 1706,	
1772	*Mazara.* Hug. Pape, 1724,	18000 *liv.*
1773	*Siracuſe.* J. B. Alagona, 1726,	10000 *écus.*
1771	MESSINE. Scip. Ardoino, 1705,	1500 *écus.*
1735	*Cephalu.* Joach. Cafelli, 1708,	15000 *écus.*
1769	*Lipari.* Bon. Pretimbert, 1705,	1500 *liv.*
1772	*Patti.* Sanv. Pisano, 1718,	12000 *écus.*
1769	LANCIANO. Dom. Gervaſoni, 1706,	12000 *liv.*
1777	SIPONTE. Th. M. Francone, 1732,	8000 *écus.*
1777	*Troja.* Jean-Jacques Cavalli, 1721,	3000 *liv.*
1764	*Veſti.* Jos. Marucca, 1714,	1500 *liv.*

ÉTATS DE VENISE.

1781	VENISE. And. Morosini, 1736,	14000 *liv.*
1756	*Belluno.* J. B. Sandi, 1704,	8000 *liv.*
1773	*Breſſe.* Jean Nani, 1727,	20000 *liv.*
1776	*Caorle.* Fr. Dom. Segrumo, 1729,	18000 *liv.*
1776	*Capo d'Iſtria.* Pontif. d'Agnolo 1726,	12000 *liv.*
1777	*Sereda.* Marc Zaguri, 1738,	10000 *liv.*
1776	*Chiozza.* J. B. Ciarian Paliaro, 1725,	3000 *liv.*
1776	*Citta nova.* J. Dom. Stratico, 1752,	12000 *ducats.*

		Revenu
1764	*Côme* (*Milanès.*) J. B. Muggiasca, 1721,	15000 *liv.*
1761	*Concorde.* L. M. Gabrielli, 1725,	20000 *liv.*
1777	*Feltri.* Jérof. Berthrammi, 1758,	12000 *liv.*
1772	*Laubac.* Ch. Abherbeſtein, 1719,	
1770	*Mantoue.* J. B. de Bergenne, 1720,	500 *écus.*
1772	*Padoue.* Nic. Ant. Juſtiniani, 1772,	60000 *liv.*
1742	*Parenzo.* Gaſp. Negri, 1697,	20000 *liv.*
1766	*Pedona.* Ant. de Ricardi, 1708,	500 *écus.*
1772	*Pola.* Fr. Policine, 1729,	1500 *ducats.*
1773	*Torcello.* Fr. Paul d'Aponté, 1709,	10000 *liv.*
1776	*Trente.* P. Vig. de Thun, 1724,	150000 *liv.*
1750	*Trevize.* Fr. Juſtiniani, 1715,	15000 *liv.*
1775	*Trieſte.* Fr. Phil. Abinzaghi, 1731,	5000 *liv.*
1772	*Vérone.* Jean Morocini, 1719,	6000 *ducats.*
1767	*Vicence.* Marc-Joſ. Cornaro, 1727,	30000 *liv.*
1766	UDINE. J. Germ. Gradenigo, 1697,	
1749	ANTIVARI. Laz. Uladagni 1708.	
1765	*Aliſe.* George Guiunchi, 1727.	
1775	*Belgrade.* (*Hongrie.*) Ant. Zlatarich, 1721,	9000 *liv.*
1781	*Bracca.* Jér. de Grantz, 1730.	
1762	*Cataro.* Eti. dell'Oglio, 1699,	1200 *liv.*
....	*Drivaſto.*	
....	*Dulcigno.*	
1766	*Pulati.* Alex. Bianchi, 1733.	
1771	*Scutari.* Geor. Radovani, 1734.	
1774	ZARA. J. Carſana, 1718.	
1771	*Arbo.* J. Marc-Antoine dell' Oſtia, 1721.	
1757	*Oſſaro.* Bon. Bernardi, 1701.	
1739	*Veglia.* P. Ant. Zuccheri, 1697,	5000 *liv.*
1765	SPALATRO. J. Luc Paragunini, 1722.	
1767	*Leſina.* P. Riboli, 1737.	
1777	*Macarska.* Séb. B. Laſcovich, 1729.	
....	*Modruſſe.*	
1771	*Nona.* Jean-Bapt. Jurileo, 1721.	
1767	*Scardone.* Er. Trevizan, 1727.	
1767	*Sebenico.* Nic. Difnico, 1725.	
1773	*Segna.* J. B. Caballini d'Erhenburg, 1716.	
1755	*Tinienſe.* J. Ch. Zboko, 1710.	
1766	*Trau.* J. Ant. Miocewick, 1731.	
1773	*Corfou.* And.-Ben. Ganaſſoni, 1713,	15000 *liv.*
1736	*Cephalonie.* Balt. Remondini, 1698.	

TOSCANE.

		Revenus.
1741	FLORENCE. Fr Incontri,	30000 *liv.*
1775	*Arezzo.* Ange Franceſchi, 1734,	7000 *écus.*
1771	*Bourg S. Sep.* Nic. Marcacci, 1739,	700 *écus.*
1776	*Colle.* Louis Buonamici, 1737,	
1776	*Cortone.* Grég. Alexandri, 1729,	1200 *écus.*
1776	*Fiezol.* Ranier Mancini, 1735,	5000 *écus.*
1755	S. *Miniato.* Dom. Poltri, 1707,	1000 *écus.*
1757	*Montepulciano.* P. Franzezi, 1713,	1800 *écus.*
1773	*Peſcia.* Franç. Vicenti, 1737,	
1776	*Piſtoie.* Joſ. Hyppoliti, 1717,	2000 *écus.*
1748	*Voltere.* Joſ. Dumenil, 1716,	12000 *liv.*
1772	SIENNE. Liber. Borgheſe, 1720,	
1775	*Chiuzi.* Joſ. Pannilini, 1742,	3000 *liv.*
1737	*Groſſetto.* Ant. M. Franci, 1705,	1700 *écus.*
1770	*Maſſa.* Pierre Vánucci, 1775,	7000 *liv.*
1774	*Montalcino.* Joſ.-Ber. Pecci, 1724,	8000 *écus.*
1776	*Suana.* Fr. Pie Santi, 1770,	
1734	PISE. Fr. Guidi, 1694,	8000 *écus.*
1773	*Sagona* (*Corſe.*) Mat. Guaſco, 1720,	12000 *liv.*
1759	*Ajaccio.* (*Corſe.*) Ben.-Ant. Doria, 1722.	2000 *liv.*
1770	*Aleria.* (*Corſe.*) Franç.-Math. Guaſco, 1720,	12000 *liv.*

MILANÈS.

1543	MILAN. Le Card. Pozzobonelli, 1696,	40000 *liv.*
1757	*Alexandrie.* Joſ. Th. de Roſſi, 1708,	7000 *liv.*
1777	*Bergame.* (*Veniſe.*) J. Paul Dolphin, 1736,	30000 *liv.*
1749	*Cremone.* Ign.-Marie Fraganeſchi, 1710,	45000 *liv.*
1705	*Lodi.* Sauv. Andréani, 1765,	18000 *liv.*
1757	*Novare.* Marc-Aurele de Berton, 1725,	25000 *liv.*
1769	*Pavie.* Bart. Olivazzi, 1704,	6000 *écus.*
1776	*Savone.* Dom. Gentile, 1732,	5000 *liv.*
1743	*Tortone.* L. d'Andujar, 1693,	6000 *liv.*
1757	*Vigevano.* Joſ. M. Scarampi, 1726,	5000 *écus.*
1775	*Vintimille.* Marie Clavarini, 1720,	4000 *liv.*
1762	*Aſti.* (*Piémont.*) Paul-Mor. Caiſſotti, 1726,	12000 *liv.*
1779	*Verceil.* (*Piémont.*) Le Card. de Martiniana, 1724,	25000 *liv.*
1773	*Acqui.* (*Monferrat.*) Joſ.-Marie Corte, 1727,	3000 *liv.*
1779	*Alba.* (*Monferrat.*) Joſ. Langoſco, 1722,	8000 *liv.*
1759	*Caſal.* (*Monferrat.*) Joſ. L. Avogrado, 1708,	6000 *liv.*

ÉTATS DE GÊNES.

		Revenus
1767	GENES. J. Lercari, 1722,	2000 *écus.*
1664	*Albenga.* Jos. Fr. M. Torre, 1717,	1800 *écus.*
....	*Bobio.*	
1767	*Bruinetto.* Fr. Mar. Gentile, 1720,	2000 *liv.*
1781	*Mariana.* (*Corse*) Peinau du Verdier, 1745,	25000 *liv.*
1776	*Nebio.* (*Corse.*) Dom. de Santini, 1727,	5000 *liv.*
1746	*Noli.* Ant.-Marie Arduini, 1690,	25000 *liv.*
1757	*Sarsane.* Jul.-Cés. Lomellino, 1701,	3000 *liv.*

ÉTAT DE LUCQUES.

1770 LUCQUES. Mart. Bianchi, 1720,

ETAT DE RAGUSE.

1777 RAGUSE. Grég. Lazzari, 1713,
1775 *Curfola.* (*Venise.*) Simon Spalatin, 1717,
1760 *Marcana.* Anf. de Raguze, 1715, 5000 *duc.*
.... *Larenta.* . . . . . .
.... *Rizano* . . . . . .
1772 *Stagno.* Fr. M. Sorgo, 1721,

ÉTATS DU ROI DE SARDAIGNE.

SARDAIGNE.

1780 CAGLIARI. Vict.-Phil. Melano, 1733, 35000 *florins.*
1775 *Igleſias.* Fr. Deplano, 1712,
1781 *Ampurias.* J. Ant. Arras, 1717, 15000 *flor.*
1768 *Boſa.* J. B. Quaſina, 1721, 12000 *flor.*
1781 ORISTANO. J. Fr. Th. Arteſan, 1724, 20000 *flor.*
1761 *Aleꝛ.* Joſ.-Matt. Pilo, 1717, 15000 *flor.*
1772 SASSARI. Joſ.-M. Beccatia, 1726,
1772 *Alghero.* Franç.-Joach. Radicati, 1719, 15000 *flor.*
1779 *Galtelli.* J. Ant. Senaurras, 18000 *flor.*

SAVOIE.

1771 TARENTAISE. Fr. Gaſ. Aug. Laurent, 1725,
1779 *Chambéri.* Mich. Conſeil, 1730,
1741 *Aoſt.* J. François de Sales, 1704, 3000 *liv.*
1780 *Sion.* (*Suiſſe.*) Fr. Joſ. Zen Ruffinen, 1729,

PIÉMONT.

		Revenus.
1779	TURIN. Vict. Costa d'Arignano, 1737,	20000 *liv.*
1769	*Yvréa.* Herc. Pochetino, 1735,	10000 *liv.*
1754	*Mondovi.* Mich. Casati, 1699,	12000 *liv.*
1749	*Pignerol.* J. B. d'Orlié, 1709,	18000 *liv.*
1741	*Saluces.* Jos. Ph. Porporato, 1698,	4000 *liv.*
1772	*Biella.* Jul. Cés. della Torricella, 1726,	
1780	*Suze.* Jos. Fr. Ferraris, 1745,	6000 *liv.*

COMTAT D'AVIGNON.

1775	AVIGNON. J. Ch. Vinc. Giovio, 1729,	50000 *liv.*
1776	*Carpentras.* Jos. Beni, 1729,	
1761	*Cavaillon.* Jos. Cresp. de la Baume, 1721,	24000 *liv.*

FRANCE.

1781	PARIS. Ant. Eléo. Léon le Clerc de Juigné, 1728,	400000 *liv.*
1780	*Chartres.* J. B. Jos. de Lubersac, 1740,	25000 *liv.*
1779	*Meaux.* Cam. L. Appol. de Polignac, 1745,	25000 *liv.*
1758	*Orléans.* L. Sext. de Jarente de la Bruyere, 1706,	50000 *liv.*
1780	.... De Jarente, *Coadjuteur.*	
1776	*Blois.* Alex. Franc. Amédée de Lauzieres-Themines, 1742,	24000 *liv.*
1758	LYON. Ant. de Malvin de Montazet, Comte de Lyon, 1712,	50000 *liv.*
1767	*Autun.* Yves Alex. de Marbeuf, Comte de Lyon, 1734,	22000 *liv.*
1770	*Langres.* Cés.-Guill. de la Luzerne, 1738,	52000 *liv.*
1764	*Mâcon.* Gab.-Franç. Moreau, 1721,	24000 *liv.*
1781	*Châlons-sur-Saone.* Jos. Franç. du Chillau,	40000 *liv.*
1776	*Dijon.* Jacq. Jos. Fr. de Vogué, 1740,	30000 *liv.*
1741	*Saint-Claude.* Jos. de Mellet de Fargues, 1708,	36000 *liv.*
1766	*Sarept.* Jean de Vienne, 1739,	
1759	ROUEN. Dom. de la Rochefoucaud, Card. 1713,	120000 *liv.*
1766	*Bayeux.* Jos. Dom. de Cheylus, 1719,	100000 *liv.*
1774	*Avranches.* P. Aug. Godard de Belbeuf, 1730,	30000 *liv.*

Revenus.

1773 *Evreux.* Fr. de Narbonne Lara, 1720, 40000 *liv.*
1775 *Seez.* J. B Dupleſſis d'Argentré, 1720, 20000 *liv.*
1761 *Liſieux.* J. Mart. de Caritat de Condorcet, 1703, 60000 *liv.*
1764 *Coutances.* Ange Fr. de Talaru de Chalmazel, 1725, 50000 *liv.*
1755 SENS. Paul d'Albert de Luynes, Card. 1703, 80000 *liv.*
1761 *Troies.* Cl. Math. de Barral, 1716, 24000 *liv.*
1751 *Nevers.* J Ant. Tinſau, 1697, 24000 *liv.*
1782 De Seguran, *Coadjuteur.*
1777 *Bethléem.* Fr. Lam. de Duranti de Lironcourt 1733, 1000 *liv.*
1777 REIMS. Alex. Aug. de Taleyrand-Perigord, 1736, 80000 *liv.*
1764 *Soiſſons.* Hen. Joſ. Cl. de Bourdeilles. 1720, 36000 *liv.*
1781 *Chalons-ſur-Marne.* De Clermont-Tonnerre, 30000 *liv.*
1777 *Laon.* Louis de Sabran, 1739, 36000 *liv.*
1775 *Les Termopyles.* Charles de Contriſſon, *Suff. de Laon.*
1754 SENLIS. J. Arm. de Roquelaure, 1720, 24000 *liv.*
1772 *Beauvais.* Fr. Joſ. de la Rochefoucaud, 1735, 100000 *liv.*
1774 *Amiens.* L. Ch. de Machault, 1737, 36000 *liv.*
1777 *Noyon.* Louis-Aud de Grimaldi, 1736, 40000 *liv.*
1743 *Boulogne.* Fr. Joſ. de Partz de Preſſy, 1712, 30000 *liv.*
1775 TOURS. Joach. Fr. de Conzié, 1736, 70000 *liv.*
1777 *Le Mans.* Fr. Gaſp. Jouffroy de Gouſſans, 1723, 35000 *liv.*
1782 *Angers.* M. Fr. Couet du Vivier de Lorry, 1728.
1769 *Rennes.* Fr. Bareau de Girac, 1732, 40000 *liv.*
1775 *Nantes.* J. Aug. de Fretat de Sarrat, 1726, 50000 *liv.*
1773 *Quimper-Corentin.* Fr. Joſ. Couen-de-Saint-Luc, 1724 20000 *liv.*
1775 *Vannes.* Séb.-Mich. Amelot, 1741, 45000 *liv.*
1772 *Saint-Pol-de-Leon.* J. Fr. de la Marche, 1722, 30000 *liv.*
1780 *Tréguier* Aug.-René le Mintier, 1729, 24000 *liv.*
1774 *Saint-Brieux.* Hug.-Fr. de Belleſciſe, 1732, 24000 *liv.*
1767 *Saint-Malo.* Ant. Joſ. de Laurentz, 1718, 40000 *liv.*

		Revenus.
1767	*Dol.* Urb.-Ren. de Hercé, 1767,	24000 *liv.*
1767	BOURGES. George-L. Phelipeaux, 1729,	55000 *liv.*
1776	*Clermont.* Fr. de Bonal, 1734,	20000 *liv.*
1758	*Limoges.* L. Ch. Dupleſſis d'Argentré, 1723,	25000 *liv.*
1774	*Le Puy-en-Vélay.* M. J. de Galard de Terraube, 1736,	40000 *liv.*
1764	*Tulles.* Ch. Joſ. Mar. de Rafelis de Saint-Sauveur, 1725,	40000 *liv.*
1780	*Saint-Flour.* Cl. Mar. Ruffo des Comtes de Larie, 1746,	24000 *liv.*
1764	ALBY. Le Card. de Bernis, 1715,	130000 *liv.*
1781	*Rhodez.* De Colbert, 1736,	55000 *liv.*
1773	*Caſtres* J. Marc de Royere, 1727,	78000 *liv.*
1776	*Cahors.* L. Mar. de Nicolay, 1729,	70000 *liv.*
1764	*Vabres.* J. de la Croix de Caſtries, 1764,	25000 *liv.*
1761	*Mende.* J. Arn. de Caſtellane, 1733,	66000 *liv.*
1781	BORDEAUX. Jér. Mar. de Cicé, 1735,	60000 *liv.*
1761	*Agen.* J. L. Duſſon de Bonnac, 1734,	60000 *liv.*
1754	*Angoulême.* Joſ. Améd. de Broglie, 1770,	30000 *liv.*
1781	*Saintes.* . . . . . de la Rochefoucaud,	25000 *liv.*
1759	*Poitiers.* Mart. L. de Beaupoil de Saint-Aulaire, 1720,	40000 *liv.*
1713	*Périgueux.* Em. L. de Groſſolles de Flamarens, 1735,	40000 *liv.*
1763	*Condom* Al. Céſ. d'Anteroche, 1721,	80000 *liv.*
1777	*Sarlat.* J An. de Ponte d'Albaret, 1736,	70000 *liv.*
1768	*La Rochelle.* Fr. J. de Cruſſol d'Uſez, 1735,	70000 *liv.*
1715	*Luçon.* Mar. Ch. de Mercy, 1776,	40000 *liv.*
1776	AUCH. Cl. Marc-Antoine d'Apchon, 1721,	140000 *liv.*
1771	*Acqs.* Ch. Aug. le Quien de la Neuville, 1728,	40000 *liv.*
1772	*Leictoure.* L. Emm. de Cugnac, 1729,	70000 *liv.*
1763	*Comminges.* Ch. Ant. Gab. d'Oſmond de Médavy, 1723,	70000 *liv.*
1780	*Couſerans.* Dom. de Laſtic, 1742,	36000 *liv.*
1758	*Aire.* Plaicard de Raigecourt, 1708,	30000 *liv.*
1780	De Caux, *Coadjuteur.*	
1746	*Bayas.* J. B. de Grégoire de Saint-Sauveur, 1709,	20000 *liv.*
1782	*Tarbes.* . . . . . Gain de Montagnac. . . .	36000 *liv.*
1742	*Oleron.* Fr. de Revol, 1715,	18000 *liv.*
1763	*Leſcar.* Marc-Ant. de Noé, 1724,	30000 *liv.*

		Revenus
1744	*Bayonne.* Jules Ferron de la Ferronnaye, 1735,	40000 *liv.*
1762	NARBONNE. Arr. Rich. de Dillon, 1721,	180000 *liv.*
1771	*Béziers.* Aim. Cl. de Nicolay, 1738,	60000 *liv.*
1759	*Agde.* Ch. Fr. de Saint Simon de Sandricourt, 1723,	80000 *liv.*
1778	*Carcaſſonne* J. Aug. de Chaſtenet de Puyſegur, 1740,	40000 *liv.*
1737	*Nîmes.* Ch. Prud. de Bec-de-lievre, 1705,	30000 *liv.*
1774	*Montpellier.* Joſ. Fr. de Malide, 1730,	50000 *liv.*
1750	*Lodeve.* J. Fél. H. de Fumel, 1717,	30000 *liv.*
1780	*Uſez.* H. B. Jul. de Béthiſy, 1744,	30000 *liv.*
1769	*Saint-Pons de-Tomiers.* L. H. de Bruyere de Chalabre, 1731,	50000 *liv.*
1763	*Aleth.* Ch. de la Cropte de Chanterac, 1723,	35000 *liv.*
1776	*Alais.* P. Cortois de Balore, 1736,	20000 *liv.*
1745	*Perpignan.* Ch Fr. de Cardevac de Gouy d'Avrincourt, 1698,	24000 *liv.*
1779	*Dagay.* Ev. de Canope, *Coadjuteur.*	
1764	TOULOUSE. Et. Ch. de Lomenie de Brienne, 1727,	120000 *liv.*
1762	*Montauban.* An. Fr. le Tonnelier de Breteuil, 1726,	40000 *liv.*
1768	*Mirepoix.* Fr. Triſtan de Cambon, 1716,	40000 *liv.*
1771	*Lavaur.* J. Ant. de Caſtellane, 1732,	70000 *liv.*
1711	*Rieux.* P. Joſ. de Laſtic, 1726,	50000 *liv.*
1771	*Lombez.* Leon Fr. de Salignac de la Motte-Fenelon, 1734,	60000 *liv.*
1774	*Saint-Papoul.* Guill. Joſ. d'Abzac de Mayac, 1731,	50000 *liv.*
1741	*Pamiers.* Henri de Levis-Leran, 1713,	30000 *liv.*
1775	ARLES. Mar. Dulau, 1738,	50000 *liv.*
1755	*Marſeille* J. B. de Belloy, 1708,	35000 *liv.*
1743	*Saint-Paul-trois-Châteaux.* P. de Reboul de Lambert, 1704,	12000 *liv.*
1743	*Toulon.* Alex. Laz. de Vintimille, 1721,	20000 *liv.*
1770	*Aix* J. Raymond de Boisgelin, 1732,	40000 *liv.*
1778	*Apt.* Laur. Mich. Emm. de Cely, 1735,	12000 *liv.*
1772	*Riez.* Fr. de Clugny, 1728,	24000 *liv.*
1766	*Frejus.* Emm. Fr. de Bauſſet de Roquefort, 1731,	30000 *liv.*

		Revenus
1777	*Gap.* J. B. Maillé de la Tour-Landry, 1743,	40000 *liv.*
1764	*Siſteron.* L. Jér. de Suffren de Saint-Tropez, 1722,	20000 *liv.*
1774	*Orange.* Guill. L. du Tillet, 1730,	22000 *liv.*
1774	VIENNE. J. George le Franc de Pompignan, 1715,	40000 *liv.*
1764	*Genève.* J. P. Biord, 1709,	
1781	*Saint-Jean-de-Maurienne.* (*Savoie.*) Ch. Joſ. Compans de Brichanteaux	
1779	GRENOBLE. Mar. An. Hyp. Hay de Bonteville, 1741,	40000 *liv.*
1778	*Viviers.* Ch. de la Font-de-Savines, 1742,	40000 *liv.*
1771	*Valence.* Fiacre Fr. de Graye, 1724,	20000 *liv.*
1741	*Die.* Geor. Al. de Plan des Augiers, 1709,	20000 *liv.*
1767	EMBRUN. P. L. de Leyſſin, 1724,	36000 *liv.*
1775	*Digne.* P. Paul de Chaylar, 1716,	15000 *liv.*
1752	*Graſſe.* Fr. de Saint-Jean de Pruniere, 1718,	20000 *liv.*
1771	*Vence.* Ant. Ren. de Bardonnenche, 1721,	3000 *liv.*
1771	*Glandeves.* Henr. Hachette des Portes, 1712,	12000 *liv.*
1773	*Senez.* J. B de Beauvais, 1731,	12000 *liv.*
1781	*Nice.* (*Savoie.*) Ch. Valperga, 1728,	18000 *liv.*
1774	BESANÇON. Raymond de Durfort, 1725,	60000 *liv.*
1756	*Rhoſy-en-Syrie.* Cl. Ign. de Franchet de Ran, 1722,	
1751	*Belley.* Gab. Cortois de Quincey, 1714,	12000 *liv.*
1715	*Bâle.* Fréd. Del béri de Wilwisheim, 1728,	45000 *liv.*
1759	*Lauſanne.* Joſ. de Montenach, 1709,	
1781	CAMBRAI. Ferd. Max. Meriadec de Rohan-Guémené, 1738,	250000 *liv.*
1760	*Amycles.* Alb. Sim. d'Aigneville de Milloncourt,	
1769	*Arras* Louis de Conzié, 1732,	70000 *liv.*
1774	*Saint-Omer.* Joſ. Alex. Bruyere de Chalabre, 1734,	60000 *liv.*
1776	*Tournay.* Guill. Flor. de Salm-Salm, 1745,	50000 *liv.*
1781	*Namur.* Alb. L. de Lichtervelde, 1742,	35000 *liv.*

Membres de l'Assemblée du Clergé de France, séante à Paris, aujourd'hui premier Novembre 1782.

PROVINCE DE ROUEN.

M. le Cardinal de la Rochefoucaud, Archevêque de Rouen.
M. l'Abbé de Clerey.

PROVINCE DE BOURGES.

M. l'Archevêque de Bourges.
M. l'Abbé de Conzéyl.

PROVINCE D'ARLES.

M. l'Archevêque d'Arles.
M. l'Abbé Chapelle.

PROVINCE DE BORDEAUX.

M. l'Archevêque de Bordeaux.
M. l'Abbé de la Porte.

PROVINCE DE SENS.

M. l'Evêque d'Auxerre.
M. l'Abbé de l'Isle

PROVINCE D'AUCH.

M. l'Evêque de Lescar.
M. l'Abbé de Colas.

PROVINCE D'ALBI.

M. l'Evêque de Vabres.
M. l'Abbé de Cardaillac.

PROVINCE DE NARBONNE.

M. l'Evêque de Saint-Pons.
M. l'Abbé de Puységur.

PROVINCE DE TOULOUSE.

M. l'Evêque de Lombez.
M. l'Abbé de Faye.

PROVINCE D'AIX.

M. l'Evêque de Riez.
M. l'Abbé de Beauſſet.

PROVINCE DE REIMS.

M. l'Evêque de Beauvais.
M. l'Abbé de Salmon.

PROVINCE DE TOURS.

M. l'Evêque du Mans.
M. l'Abbé de Coetcanton.

PROVINCE D'EMBRUN.

M. l'Evêque de Senez.
M. l'Abbé du Colombier.

PROVINCE DE PARIS.

M. l'Evêque de Chartres.
M. l'Abbé de Cambis.

PROVINCE DE VIENNE.

M. l'Evêque de Viviers.
M. l'Abbé de Mons.

PROVINCE DE LYON.

M. l'Evêque de Châlons-ſur-Saone.
M. l'Abbé de la Fare.

AGENTS-GÉNÉRAUX DU CLERGÉ DE FRANCE.

1780. M. l'Abbé de Talleyrand-Périgord.
1780. M. l'Abbé de Boiſgelin.

ESPAGNE.

		Revenus.
1772	TOLEDE. Fr. de Lorenza, 1722,	1000000 *liv.*
1777	*Cordoue.* Balt. Yuſta Navarro, 1718,	150000 *liv.*
1780	*Cuenſa.* Ph. Ant. Solano, 1730,	170000 *liv.*
1777	*Siguenza.* J. Diaz de la Guerra, 1726,	150000 *liv.*
1781	*Jaen.* Aug. Rubin de Cevallos, 1735,	150000 *liv.*
1774	*Ségovie.* Al. M. de Llanès, 1732,	60000 *liv.*
1773	*Carthagene.* Man. Rub. de Célis, 1712,	80000 *liv.*
1764	*Oſma.* Bern. Ant. Calderon, 1711,	90000 *liv.*
1773	*Valladolid.* Ant. Joachim de Soria, 1712,	55000 *liv.*
1776	*Ev. tit. de l'Ordre de Saint-Jacques.* Al. de Solis y Gragéra.	
17	SÉVILE	400000 *liv.*
1776	*Malaga.* Joſ. Molina, 1732,	160000 *liv.*
1777	*Cadix.* J. B Severa, 1707,	45000 *liv.*
1780	*Canaries.* Fr. Joach. de Herrera, 1729,	40000 *liv.*
1778	*Zeuta.* Fr. Diego Martin.	30000 *liv.*
1773	COMPOSTELLE. Fr. Al. Bocanegra, 1709,	150000 *liv.*
1763	*Salamanque.* Phil. Bertran, 1704,	80000 *liv.*
1775	*Tuy.* Dom Fer. de Angulo, 1736,	40000 *liv.*
17	*Avila.*	10000 *liv.*
1750	*Coria.* Joſ. Garc. Alvaro, 1701,	90000 *liv.*
1766	*Placentia.* Joſ. Gonz. Laſo, 1727,	200000 *liv.*
1767	*Aſtorga.* J. Merino y Lumbreras, 1710,	45000 *liv.*
1777	*Zamora.* Man. Ferrer, 1729,	60000 *liv.*
1776	*Oren.* Ped. de Guevedo y Quintano, 1736,	46000 *liv.*
17	*Badajox.*	60000 *liv.*
1781	*Mondonedo.* Fr. Quadrillero,	18000 *liv.*
1768	*Lugo.* Fr. Armaña, 1718,	12000 *liv.*
17	*Ciutad-Rodrigo.*	45000 *liv.*
EXEMPTS.	1777 *Leon.* Caj. Quadrillero, 1724,	46000 *liv.*
	1760 *Oviedo.* Auguſt. Gonz. Piſſador, 1709	40000 *liv.*
1776	GRENADE. Ant. Geo. Galban, 1717,	150000 *liv.*
1773	*Guadix.* Bern. Lorca, 1714,	36000 *liv.*
1779	*Alméria.* Fr. Anſ. Rodriguez, 1736,	20000 *liv.*
1764	BURGOS. Joſ. Rod. de Arellano, 1704,	140000 *liv.*
1780	*Pampelune.* Aug. de Lezo Palomeque, 1739,	100000 *liv.*
1764	*Calahorra.* J. Luelmo y Pinto, 1706,	80000 *liv.*
1781	*Palencia.* Joſ. L. de Mollinedo, 1737,	82000 *liv.*
1779	*Saint-André.* Fr. Laſo Santos, 1734.	

		Revenus.
1781	TARRAGONE. Joa. de Santiyan y Valdivieso, 1738,	80000 *liv.*
1775	*Barcelone.* Gav. de Valladarés y Mesia, 1725,	35000 *liv.*
1775	*Gerona.* Th. de Lorenzana, 1727,	12000 *liv.*
1771	*Lerida.* Joach. Ant. Ferragude, 1716,	35000 *liv.*
1780	*Tortosa.* Ped. Cortès, 1736,	60000 *liv.*
1777	*Vich.* Fr. de Hartalejo, 1713,	20000 *liv.*
1781	*Urgel.* J. Gar. Montenegro, 1735,	70000 *liv.*
1773	*Solsona.* Fr. Raph. de Lasala 1716,	15000 *liv.*
1781	SARRAGOSSE. Bern. Velarde, 1732,	150000 *liv.*
1776	*Huesca.* Pas. Lop. de Ettaun, 1707,	45000 *liv.*
1773	*Barbastro.* J. Man. Cornel, 1725,	30000 *liv.*
1772	*Xaca.* Fr. Jul de Gascueña.	
1766	*Tarazona.* Jos. Laplana y Castillon, 1717,	80000 *liv.*
1781	*Alberracin.* Jos. Const. de Andino, 1731,	42000 *liv.*
1779	*Terruel.* Roch Marr. Merino, 1725,	45000 *liv.*
1773	VALENCE. Fr. Fabian y Fuero, 1719,	160000 *liv.*
17	*Ségovie.*	80000 *liv.*
1767	*Horihuella.* Jos. Tormo, 1720,	40000 *liv.*
1781	*Majorca.* P. Rubio, 1735,	50000 *liv.*

PORTUGAL.

1778	LISBONNE. Le Card. de Soza Sylva,	130000 *écus.*
1771	*Angola.* (*en Afr.*) Fr. Louis Domin., 1719.	
1773	*Angra.* J. Marcellin, 1719,	12000 *liv.*
1774	*Aveiro.* Ant. de Souza 1727.	
1770	*Beja* Fr. Emman. dal Cenacolo, 1724.	
1773	*Braganee.* Bern Pinto Ribeiro, 1717.	
1771	*Castelbrance.* Jos. Gaetano, 1705.	
1774	*Ceuta.* (*Afrique.*) Ph. Ant. Solano, 1724.	
1740	*Coïmbre.* Mich. dell'Annuntiata, 1704,	100000 *liv.*
1756	*Funchal.* (*Afrique.*) Gasp. Alph. Brandao, 1703.	
1760	*Leiria.* Mich. de Bulhoens, 1706,	70000 *liv.*
1771	*Penafiel.* Ig. de Saint-Gaetan, 1718.	
1760	EVORA. Le Card. de Cunha, 1715,	160000 *liv.*
1781	*Algarve.* Ped. d'Alburkerkue, 1730,	50000 *liv.*
1759	*Elvas.* Lau. de Lancastro, 1716,	75000 *liv.*
1752	*Faro.* Lau. de Sainte-Marie.	
1773	*Portalegre.* P. Demello, 1730,	40000 *liv.*

Revenus

1758 BRAGUES. Gaſp. de Bragance, 1716, 140000 *liv.*
1773 *Cuarda.* Jeroſ. Rogad de Carvalhal, 1720, 72000 *liv.*
1773 *Lamego.* Eman. de Vaſconcellos, 1732, 60000 *liv.*
1776 *Miranda.* M. Ant. Barretto de Menezes, 1723, 50000 *liv.*
1773 *Pinhel.* Ch. de Almeida, 1701.
1771 *Porto.* Jean-Raph. de Mendoça, 1717, 40000 *liv.*
Tanger. (*Afrique.*)
1770 *Veſeu.* Fr. Mendo Trigozo, 1692, 20000 *ducat.*

ALLEMAGNE.

1775 MAYENCE. Fr. J. de Erthal. 1719, 400000 *liv.*
1768 *Augsbourg.* L'Archevêque de Treves, 1739, 80000 *liv.*
1757 *Bamberg.* Fréd. de Seimskeim, 1708, 200000 *liv.*
1777 *Coire.* Den. de Roſt, 1718, 400000 *liv.*
1776 *Conſtance.* Max. Chr. de Rodt, 1717, 80000 *liv.*
1757 *Eichſtet.* Raim. Ant. Straſolde, 1718, 130000 *liv.*
1760 *Fulde.* H. de Bibra, 1711, 120000 *liv.*
1763 *Hildesheim.* Fred. Guill. de Weſtphalem, 1727.
1763 *Paderborn.* Guill. Ant. de Aſſebourg, 1707, 80000 *liv.*
1770 *Spire.* Aug. de Limbourg-Styrun, 1721, 100000 *liv.*
1779 *Strasbourg.* (*France.*) Le Card. de Rohan Guémené, 1734, 500000 *liv.*
1777 *Worms.* L'Archevêque de Mayence.
1779 *Wursbourg.* L'Evêque de Bamberg, 400000 *liv.*
1768 TREVES. Le Prince Clém. de Saxe, 1739.
1760 *Metz.* (*France.*) L. Joſ. de Montmorency-Laval, 1724, 140000 *liv.*
1773 *Toul.* (*France.*) Cl. Fr. des Micheles de Champorcin, 1721, 40000 *liv.*
1770 *Verdun.* (*France.*) Henri L. Deſnos, 1716, 80000 *liv.*
1778 *Nanci.* (*France.*) L. Apoll. de la Tour-du-Pin-Montauban, 1744.
1777 *Saint-Diez.* (*France.*) Barth. L. de Chaumont de la Galaiſiere, 1737, 36000 *liv.*
1761 COLOGNE. M. Fréd. de Konigſegg, 1708, 200000 *liv.*
1772 *Liége.* Fr. Ch. de Valbruck, 1719, 200000 *liv.*
1762 *Munſter.* L'Electeur de Cologne. 150000 *liv.*
1764 *Oſnabruck.* Le Pr. Frédéric, 1763, 120000 *liv.*
1772 SALTZBOURG. Jér. Colloredo, 1732, 300000 *liv.*
1779 *Brixen.* (*Tirol.*) Joſ. Ph. de Spaur, 1718, 130000 *liv.*

Revenus

1772 *Schiemſée.* Ferd. Chr. de Zeil, 1719.
1768 *Freyſingen.* L. J. de Welden 1727, 160000 *liv.*
1772 *Gurgk.* J. Fr. de Ausberg, 1734,
1777 *Lavemonde.* V. de Schrathenbach, 1744.
1763 *Paſſaw.* Le Card. Firmian, 1708, 150000 *liv.*
1769 *Ratisbonne.* Ant. de Fugger, 1711.
1780 *Sectow.* Joſ. Adam de Arco, 1733.
1757 VIENNE. Le Cardinal Migazzi, 1714.
1774 GOERTZ. Rud. Joſ. D. Eling, 1723.

BOHÊME.

1763 PRAGUE. Ant. de Przichowiski, 1707.
1777 *Bruna* Fr. Korinzy, 1720.
1776 *Kœniggratz.* Emm. Fr. de Waldeſtein, 1706.
1775 *Neuſtadt* H. J. Kerens, 1725.
1778 OLMUTZ. Ant. Th. de Colloredo, 1726.

HONGRIE.

1776 GRAN. Le Cardinal Bathiani, 1727, 120000 *liv.*
1762 *Agria.* Ch. Et. de Galantha, 1725 20000 *liv.*
1777 *Albareale.* Nagy de Sellyé, 1733, 15000 *liv.*
1751 *Cinq-Egliſes.* George Olimo, 1710.
1744 *Giavarino.* Fr. Zichy, 1702.
1776 *Newzoll.* Fr. Berthodt, 1730.
1763 *Nitria.* Jean Guſtini, 1712.
.... *Raab.*
.... *Vaccie*
1777 *Veſperine.* Joſ. Baiſalh, 1720.
1776 COLOCZA. Adam de Zajeſda, 1716.
1774 *Boſnie.* (*Dalmatie.*) Fr. Kertiſa, 1726.
1777 *Chonad* Emer Chriſtovicz, 1711.
1776 *Roſnavie.* Ant. de Revai, 1718.
1777 *Sabaria.* Je. Szily, 1735,
1776 *Scepuſio.* Ch. de Salbeck, 1723.
1775 *Tranſilvanie.* Ladiſl. de Kollonitz, 1736.
1760 *Varadin.* Adam de Zajeſda, 1717.
1772 *Zagra.* Joſeph Gallyuf, 1722.

POLOGNE.

1777 GNESNE. Ant. Caſ. Oſtrowski 1713, 140000 *liv.*
1765 *Livonie.* Etienne Giedroye, 1730.

1762

Revenus.

1748 *Breslau* (*Silésie.*) Phil. God. de Schaffgotzch. 17.6.
1759 *Chelm.* Max. Rallo, 1719.
1759 *Cracovie.* Gaetan Soltyk, 1715, 40000 *liv.*
1759 *Culm.* André Bajer, 1712, 75000 *liv.*
1771 *Lubo.* Paul Turski, 1728, 24000 *liv.*
1774 *Plocko.* Mich. Poniatwski, 1736, 50000 *liv.*
1768 *Posnanie.* And. Mlodzicowscki, 1717, 50000 *liv.*
1762 *Samogitie.* Jé. Lopaxinski, 1708, 30000 *liv.*
1772 *Smolensco.* Gab. Wodzinski, 1727,
1766 *Varmie.* Ign. Krasicki, 1735.
1762 *Vilna.* Ign. Massalscki, 1729, 40000 *liv.*
.... *Uladislaw.* . . . . .
1752 LÉOPOL. (*Rit Grec.*) Jacques Agostinowicz, 1709.
1768 *Premislaw.* Jos. Kerski, 1706, 35000 *liv.*
1759 *Kaminiec.* Adam Krasinski, 1714, 3000 *écus.*
1771 *Chelm.* Ant. Onuf. Okecki, 1719, 18000 *liv.*
1774 *Kiow.* Land. Ossolinski, 1732,

ETATS DU SULTAN.

1758 SCOPIA. (*Servie.*) Math. Masserech, 1726.
1754 SOPHIE. (*Bulgarie.*) Ben. Zuggeri, 1775.
1773 NOXIA. (*Archipel.*) J. B. Crispi, 1717.
17 *Milet.* . . . .
1774 *Santerini.* P. Delenda, 1745.
1773 *Scio.* S. Ant. Wricla, 1701.
1752 *Siro.* Hvac. Giustiniani, 1708.
1763 *Tine.* Vinc. de Via, 1723.
1774 DURAZZO. T. Mariagni, 1736.
1765 *Sappa.* Nic. Lindi, 1722.

RUSSIE.

1771 SMOLENSKO. Jos. Lepkowski, 1726.

PAYS-BAS AUTRICHIENS.

1759 MALINES. Le Card. de Frankenberg, 1726, 40000 *liv.*
1776 *Anvers.* J. Th. Wellens, 1726.
1780 *Gand* Th. M. Pr. de Lobkowitz.
1777 *Bruges.* Fél. G. Ant. Brenart, 1720.
1762 *Ypres.* Fél Jos. de Wavrans, 1719. 40000 *liv.*
1775 *Ruremonde.* Ph. Dam. de Hohensbroeck, 1724.

ARTICLE VIII.

TABLEAU DES PRINCIPAUX CHAPITRES NOBLES DE L'EUROPE.

ALLEMAGNE.

CHAPITRES D'HOMMES.

AUSBOURG.

CHANOINES. *Messieurs.*

1 J. Nepomucene Baron de Deissenhausens, Evêque de Pena, *Archidiacre.*
2 J. Antoine Baron de Besternach.
3 Loth. François Comte de Dettingen Baldern.
4 Max.-Fer. Baron de Xuiefalten.
5 J. Ruy. Comte de Trauner.
6 Max. Christ. Prince de Rout, Evêque de Constance.
7 François-Bar. Baron de Hornstein, *Ecolâtre.*
8 Ch. Aug. b. Comte de Dietrichstein.
9 Alex.-J. Comte de Weissen.
10 Charles-Ignace Baron de Bade.
11 François-Xavier Comte de Breuner.
12 François-Guillaume Baron de Greifentlau.
13 Christ. François Baron de Kœpfing.
14 Clement-Ferdinand Comte de Lodron.
15 Ferdinand Christ. Prince de Bisch.
16 Ferdinand-Mar. Prince de Lobkowitz.
17 Antoine Wolf. Comte de Truchseil-Wolfegg.
18 François-Eust. Baron de Hornstein.
19 Joseph-Nepomucene Baron de Riedheim.
20 Joseph Eust. Baron de Ulm-auf Erbach.
21 Joseph François Baron de Stauffenberg.
22 Joseph-Mar. Baron de Xuyfalten.

23 Sigiſmond-Mart. Baron de Reiſchach.
24 Guillaume-Joſeph Baron de Bade, Evêque de Mela.
25 Mart. de Binder, *Official.*
26 Caſimir François Comte de Caſtell.
27 Henri-Edm. de Caſtell.
28 Nic.-François Baron de Adelmannsfelden.
29 J. Ad. de Hertreſtorf.
30 J. Fred. Comte de Baldſtein.
31 François-Xavier Baron de Speth.
32 Théodore-François Baron de Reibeld.
33 François-Xavier Baron de Thurn.
34 Bernard Baron de Hornſtein.
35 Marq. Baron de Riedheim.
36 . . . . .
37 Ferdinand de Brentano.
38 J. Gab. de France.
39 Max. Baron de Waldtirch.
40 . . . . .

BASLE.

CHANOINES. *Meſſieurs.*

1 Conr. Seb. Baron de Bardenſtein, *Prévôt.*
2 Charles-Joſeph-Sig. Baron de Rott, *Doyen.*
3 François-Conr.-Rud. Baron de Blarer.
4 François-Chriſt. Baron de Eberſtein.
5 J. François Baron de Baldeſtein.
6 François-Joſeph Sig. de Roggenbach.
7 François-Sig. Comte de Frohberg.
8 François-Sig. Comte Blarer de Martenſec.
9 J. Joſ. Gober, Evêque de Lidda, *Vic. Général.*
10 J. Henri de Liegertz.
11 François-Xavier de Schnorf.
12 Narciſſe-Ignace Mantelin.
13 Philippe-Hartman de Andlau.
14 Philippe Guillaume Comte de Reven.
15 François-Ignace de Multerberg.
16 Joſeph-Guillaume Baron de Baldeſtein.
17 François-Antoine Comte de Steinach.
18 Philippe-Val. de Reibelt.

BRIXEN.

CHANOINES. *Messieurs.*

1 Felix-Antoine Baron de Taxis.
2 Ignace Antoine Baron de Enzenberg.
3 J. Vincent de Aſtenbourg, *Ecolâtre.*
4 Ægid.-Colon. Baron de Bols.
5 Charles-Max. Comte de Woitenſtein.
6 Philippe-J Baron de Sternbach.
7 Joſeph-J. Baron de Enzenberg.
8 Maximilien Sep Comte de Lodron.
9 F. Antoine de Buol.
10 Hart. Baron de Enzenberg.
11 François Charles Comte de Lodron.
12 Conrad de Buol.
13 Gaſpar Comte de Brandis.
14 Joſeph Comte de Wollenſtein.
15 J. Fl. Baron de Enzenberg.
16 J. Népomucene Comte de Spaur.
17 Er.-François de Taxis.
18 Maximilien Comte de Wollenſtein.

COLOGNE.

CHANOINES. *Messieurs.*

1 J. Ch. C. de Truchſeſs-Zeyl-Wurzach, *Prévôt.*
2 Charles-Mcy. Comte de Konigzet-Aulendorf, Evêque de Myren.
3 François-Guil. Comte de Dettingen, *Tréſorier.*
4 Chriſt.-François Comte de Konigzet-Rottenfelz, *Chorévêque.*
5 Antoine-Ign. Comte de Fugger-Kirchberg, *Ecolâtre.*
6 Joſeph-Chriſt. Prince de Hohenloe-Waldenbourg-Bartenſtein.
7 Antoine-Euſ. Comte de Konigzet-Aulendorf.
8 Philippe-Charles Comte de Dettingen-Baldern.
9 Chriſt.-Erneſt Prince de Hohenloe-Waldenbourg-Bartenſtein.
10 Dam.-François Comte de Leyen.

Messieurs

11 Francois-Charles Prince de Hohenloe-Waldenbourg-Schillingsfurst.
12 Meinrade Comte de Hohenzollern.
13 Guillaume-Flor Prince de Salm Salm, Evèque de Dornick.
14 Joseph Comte de Truchsess-Zeyl-Wurzach.
15 Ernest Comte de Konigzet-Rottenfelz.
16 Frederic-Alexand. Comte de Dettingen-Wallerstein.
17 Je. Ernest de Schoenheim.
18 Maximilien-Henri de Geyr.
19 Frédéric Louis de Scampar.
20 Clement-Auguste de Merle.
21 Jean Philippe de Horm-Goldschmidt.
22 François-Charles de Hillesheim.
23 Ger.-Joseph de Herrestorff.
24 Jean Gab. de France.

DOMICELLAIRES. *Messieurs*

1 Ernest-Mar. Comte de Limbourg-Styrum.
2 Th. Comte de Truchsess Zeyl-Wurzach.
3 L'Archeveque d'Ausbourg.
4 Christ. Prince de Hesse-Rottenbourg.
5 J. Seb. Comte de Fugger-Kirchberg.
6 Philippe-Charles Comte de Etteingheim-Wallerstein.
7 Maximilien Comte de Konigzeg-Rottenfelz.
8 François Xavier Comte de Salm-Reifferscheid.
9 Sigismond Comte de Truchsess-Zeil.
10 Mar. Moy. Comte de Konigzet-Aulendorf.
11 Moy. Herm. Comte de Konigzet-Rottenfelz.
12 Fréderic-Max. Comte de Salm-Reifferscheid.
13 Charles-Joseph Prince de Hohenloe Bartenstein.
14 Guillaume-Flor. Prince de Salm-Salm.
15 Antoine Eus. Comte de Konigzet Aulendorf.
16 Joseph Prince de Liechestenstein.
17 François-J. Comte de Fugger-Bobenhausen.

HILDESHEIM.

CHANOINES. *Meſſieurs*

1 François Baron de Furſtenberg, *Vic. Général.*
2 Charles-Ph. de Bendt, *Chantre.*
3 François-Georges Baron de Boos.
4 J. Antoine Baron de Beroldingen.
5 Guillaume-Joſeph Baron de Weichs.
6 Alexandre-Frédéric Baron de Elverfeld.
7 François-Guillaume Baron de Wenge.
8 Ferdinand-Guillaume Baron de Bocholz.
9 François-Céleſtin de Beroldingen.
10 Charles-Louis de Aſcheberg.
11 François-Arn. Baron de Asbourg.
12 Ale. Prince-Evéque de Soire.
13 Maximilien-Ferdinand Comte de Merveld.
14 Clément Aug. Comte de Mengerſen.
15 Edm Maur Comte de Twickel.
16 Frédéric-Gaſpar Baron de Harthauſen.
17 Frédéric-Chr. Baron de Botelager.
18 Erm.-Gar. Baron de Brabect.
19 Frederic M. Baron de Brabect.
20 Oton-Erm. Baron de Spiegel.
21 Ferdinand-J. Baron de Furſtenberg.
22 Aug.-Antoine Baron de Harthauſen.
23 The.-Joſeph Baron de Brede.
24 Aug. M. Baron de Brede.
25 Alexandre-Her. Baron de Merode.
26 François Ignace de Weichs.
27 François Guillaume Baron de Bocholz.
28 Jean Ferdinand Baron de Elmendorf.
29 Clément-François de Heyden.
30 Guer.-Auguſte Baron de Elverfeld.
31 Joſeph-Ignace Baron de Beroldengen.
32 François Gaſpar de Harthauſen.
33 Charles-Frédéric de Bittinghoff.
34 Fr.-Guillaume de Spiegel.
35 Guillaume-Arn. de Ketteler.

DOMICELLAIRES. *Messieurs*

36 Léop. Edm. Baron de Wachs.
37 Ing. Aug. Baron de Wachs.
38 François-Charles Baron de Kesselstadt.
39 Clément-Auguste de Schorlemmer.
40 Charles-Frédéric de Brantem.
41 François Guillaume de Bandt.
42 François Joseph Baron de Burscheid.

LIEGE.

CHANOINES. *Messieurs*

1 Michel-Walr. Comte de Borchgrave, *Prévôt & Archidiacre.*
2 Dam.-Charles Baron de Boos, *Doyen.*
3 Conr. Philippe Baron de Heyden, *Archidiacre.*
4 François Lamb. Baron de Stockhem, *Chantre & Archidiacre.*
5 P. L. de Jacquet, *Archidiacre.*
6 Alexandre-Comt. Comte de Raſſau-Corron, *Archidiacre.*
7 Ferdinand Conrad Baron de Harbe, *Archidiacre.*
8 J. Adolphe Baron de Loe, *Archidiacre.*
9 Philippe Antoine de Fabri Bechters, *Archidiacre.*
10 Hyacinthe Baron de Harbe.
11 Charles-Joſeph Comte d'Argenteau.
12 Maximilien-Henri Baron de Gevr.
13 Edm. Séb. de Stoupy, *Abbé de Airvaux en Poitou & de Saint-Pierre de Châlons ſur-Saone.*
14 Georges-Alb. Baron de Sluſe.
15 L. Ignace Baron de Rougrave.
16 Jean Mar. de Saroiea.
17 Mar. Philippe-Alexandre Baron de Rougrave, *Vic. Général.*
18 Simon-Joſeph de Harletz.
19 Henri de Srady.
20 Cef.-Conſt. Comte de Hoensbroeck.
21 Fréderic-François Baron de Freyfenclau.

Meſſieurs

22 Mat.-Joſeph de Shequier.
23 Jean-P. Baron de Sluſe.
24 Jacques-Michel-Baron de Hayme.
25 Maximilien-Henri Comte de Liederkerke.
26 Gaſpar Baron de Stockhem.
27 Charles-Jean Comte de Selves.
28 Maximilien Henri de Libert.
29 P. François de Lantremange.
30 Maximilien-Henri Baron de Woot.
31 Guillaume-Flor. Prince de Salm-Salm, *Evêque de Dornick.*
32 Maximilien-Henri de Conne.
33 Jean-Jacques de Heuſy.
34 P. Hern. Baron de Woot.
35 Jean-Leo. de Bonhome.
36 Charles-Arn. Baron de Hompeſch.
37 Charles-Alexand. Comte de Arbeg, *Evêq. d'Amyzon.*
38 Antoine-Alb. de Libert.
39 François-Arnol. de Thier, *Ecolâtre.*
40 Philippe Joſeph Comte de Waeſtenraedt.
41 Bart.-François Comte de Hemricourt.
42 Joſeph-Nic. de Shiſeis.
43 L. Hyacinthe de Heuſy.
44 Théodor-Henri Comte d'Oultremont.
45 Adrien Florent Comte de Launoy.
46 P. François Comte de Mean.
47 Adrien-Fl. Comte de Lannoy.
48 Jacques-Leo. de Waremme.
49 Et. Joſeph de Waſeige.
50 Joſeph-Antoine de Pollard.
51 Jean Henri de Bormanns.
52 Guillaume-Joſeph de Harlez.
53 Jean-Antoine Baron de Fluſe.
54 Arn.-François de Thier.
55 François-Antoine Comte de Meau.
56 Charles-François Comte de Reſſelrade.

NOUVEAUX REÇUS. *Meſſieurs*

1 Lambert de Paets de Triple.
2 Alb. Comte d'Iſendoorm.
3 Ferdinand-M. Prince de Rohan-Guémené, *Archevêque de Cambrai.*
4 Jean Guillaume Lamb. de Clerk.

MAYENCE.

PRÉLATS-CHANOINES. *Meſſieurs*

1 Dam.-Frédéric Comte de Leyen, *Prévôt.*
2 Ge. Ch. Baron de Fechenbach, *Doyen.*
3 Jean-Philippe Baron Zobel de Stebelſtadt.
4 Ma Joſ. Baron de Holkhauſen, *Ecolâtre*, & *Vic. Général.*
5 Philippe-Charles Baron de Hoheneck, *Chantre.*
6 Loth. Fr. Comte de Ingelheim.
7 Jean-Philippe Comte de Stadian.
8 François Philippe Comte de Walderdorf.
9 François-Philippe Baron de Hutten.
10 Ch. Théodor Baron de Dalberg.
11 Philippe-Ja. Comte de Elz-Kempenich.
12 François-Chriſt. Baron de Frankenſtein.
13 Charles Guillaume Baron de Hohenfeld.
14 François L. Baron de Bibra.
15 François-L. Comte de Keſſelſtadt.
16 Frédéric-François Baron de Harf.
17 Chriſt.-Charles Baron de Dienheim.
18 Dam.-Hug. Baron de Greiffenclau.
19 Conſt.-Ant. Baron de Ritter.
20 Frédéric-Philippe Baron de Boos.
21 Hug.-Fr.-Alex. Baron de Kerpen.
22 François-Antoine Baron de Hedeſdorf.
23 . . . . . .
24 . . . . . .

DOMICELLAIRES. *Meſſieurs*

1 Emeric-François Comte de Beyſſel.
2 François-Georges Baron de Fechenbach.

Messieurs

3 Emeric-Joseph Baron de Warsberg.
4 Frederic Loth. Comte de Stavian.
5 François Seb. Baron de Bettendorf.
6 Charles Frederic Baron de Frankenstein-Octstadt.
7 Emeric-Joseph Comte de Stadion.
8 François Ch. Baron de Wernhold.
9 Em.-Joseph Baron de Hewerdorf.
10 Charles-Loth. Baron de Trenkau.
11 Em.-Joseph Baron de Ein Kornenich.
12 Maximilien-Frederic Baron de Hatzfeld.
13 Frederic-Joseph Baron de Benningen.
14 Clement Vincent. Baron de Schutz.
15 Philippe-Antoine Comte de Schenecks.
16 Em.-Joseph Baron de Dalberg.
17 Charles-Joseph Baron de Horneck.

RATISBONNE.

CHANOINES. *Messieurs*

1 . . . . . , *Prevôt.*
2 Joseph Ben. Baron de Thurn.
3 Joseph-Charles Baron de Bocklin, *Senior.*
4 Marq. Antoine Baron de Bernhingen.
5 Maximilien-Charles Baron de Lutzelburg.
6 J. Adal. Baron de Bodmann, *Chanoine.*
7 Joseph Charles Comte de Lerchenfeld.
8 Val. Ant. Baron de Schneid, *Evêque de Corico, Ecolâtre.*
9 Max. Proc. Comte de Tærring-Jettenbach.
10 L. Ad. Baron de Ertzdorf.
11 Charles-Max. Comte de Wolkenstein.
12 Joseph de Stubenberg.
13 J. Nep. de Wolf.
14 Leopolde-Frederic Baron de Hankleden.

DOMICELLAIRES. *Messieurs*

15 J. Ch. Baron de Hallberg.
16 François Xavier Comte de Kœnigl.

Meſſieurs

17 Clément-Auguſte Baron de Harmann.
18 Joſeph-Moy. Baron de Waldkirch.
19 Clément-Auguſt. Baron de Waldkirch.
20 Charles-Ignace Comte de Tærring-Jettenbach.
21 Clément-François Baron de Aſch.
22 Ignace M. Joſ. Comte de Sauer.
23 Gaſpar Comte de Sternberg.
24 François Baron de Freyberg.
25 J. Guillaume Comte de Sternberg.

SALTZBOURG.

CHANOINES. *Meſſieurs*

1 Erig.-Mar. Prince de Firmian, ancien Evêque de Lavamunde, *Prévôt & Archiprêtre.*
2 François-Xavier Prince de Breuner, ancien Evêque de Lavamunde, *Doyen.*
3 Léopold Erneſt Cardinal de Firmian, *Evêque de Paſſaw.*
4 Charles-Hann. Comte de Dietrichſtein, *Oblatarius.*
5 P. Vig. Comte de Thun, *Prince-Evêque de Trente.*
6 Ferdinand-Chriſt. Comte de Truſcheſſ-Zeyl, *Prince-Evêque de Chiemſée.*
7 Joſeph-Philippe Comte de Spaur, *Prince-Evêque de Brixen.*
8 Joſeph-François Comte de Averſperg, *Prince-Evêque de Gurk.*
9 Ferdinand-Mar. Prince de Lobkowitz, *Evêque de Gand.*
10 Joſeph Comte de Altems, *Ecolâtre.*
11 Charles-Joſeph Comte de Daun.
12 Vincent-Joſeph Comte de Schrattenbach, *Prince-Evêque de Lavamunde.*
13 Antoine Comte de Truchſeſſ-Wolfegg.
14 Frédéric-Guillaume Comte de Lodron.
15 Joſeph-Ph. Comte de Stuſoldo.
16 Sang.-Erneſt Comte de Khunbourg.
17 François-Xavier Comte de Salm.

Meſſieurs

18 J. Nép. Comte de Stahremberg.
19 Herm. J. Comte de Attems.
20 Philippe-Joſeph Comte de Thun.
21 Joſeph-Ad. Comte de Arco, *Prince-Evêque de Seckau.*
22 Sig. Chr. Comte de Truchſeſſ Zeyl.
23 Fréderic-Ferdinand Joſeph Comte de Spaur.
24 . . . . . .

SPIRE.

CHANOINES. *Meſſieurs*

1 Alexandre-François Baron de Waſſenberg, *Prévôt.*
2 François-Philippe Baron de Hatten, *Doyen.*
3 Philippe Charles Comte de Dettingen-Baldern, *Senior.*
4 Charles-Adolphe Baron de Mirbach, *Ecolâtre.*
5 Philippe-Dam Marquis de Hoensbroeck, Eveque de Ruremonde, *Ecolâtre.*
6 Jean-Charles Comte de Stadian.
7 François-Charles Baron de Greiffentlau.
8 François-L. Baron de Morbach.
9 Jean-Joſeph Baron de Beroldingen.
10 Philippe-François Comte de Walderdorf.
11 Chriſt.-François Baron de Hacke.
12 Chriſt. Philib. Baron de Hohenfeld.
13 Antoine Ferdinand Baron de Hankleden.
14 Jean-Philippe de Frankenſtein.
15 Léopold-L. Marquis de Hoensbroich.

DOMICELLAIRES. *Meſſieurs*

1 François-Charles Baron de Kerpen.
2 Anſ. François Baron de Kerpen.
3 Fréderic-Joſeph Baron de Hacke.
4 Chriſt.-Charles Baron de Dienheim.
5 Ignace-Joſeph Baron de Beroldingen.
6 Clément-Vincellas de Heyden
7 Lot.-François Baron de Schmidtburg.

Meſſieurs

8 Jean-Frédéric Baron de Dalberg.
9 Henri-Chriſt. Baron de Rottberg.
10 Auguſt.-Philib. Baron de Hacke.
11 Jean-Guillaume Baron de Hompeſch.
12 François-Frédéric de Sturmfeder.
13 Emeric-Joſeph de Wamboid.

TREVES.

CHANOINES. *Meſſieurs*

1 Philippe-François Comte de Walderdorf, *Prévôt.*
2 . . . . . .
3 Lot. Ch. Baron de Schmidtburg, *Chorévêque.*
4 Jean-Hugues Baron de Boos, *Chorévêque.*
5 Chriſt. François Baron de Hacke, *Chorévêque.*
6 Chriſt.-Adol. Comte de Ingelheim, *Chorévêque.*
7 Charles-Guillaume Comte de Hoensbroech.
8 Charles-Gaſpar Baron de Gymnich.
9 Jean-Antoine Comte de Stadian.
10 Dam.-Frédéric Comte de Leyen.
11 Alexandre-Herm. Baron de Merode, *Chantre.*
12 Anſelme-François Baron de Kerpen, *Ecolâtre.*
13 François Comte de Leyen.
14 François-Philippe Comte de Walderdorf.
15 Frédéric-François Baron de Harff.
16 François-Philippe Baron de Frankeinſtein.

DOMICELLAIRES. *Meſſieurs*

1 Frédéric-Philippe Baron de Boos.
2 Philippe Lot. Baron de Boos.
3 Joſeph-Adolphe Comte de Hoensbroich.
4 Philippe-François Comte de Keſſelſtadt.
5 Jean-Frédéric Baron de Dalberg.
6 François-Lo. Baron de Beiſſel.
7 Lot.-François Baron de Fechanbach.
8 Emeric-Joſeph Baron de Beiſſel.
9 Auguſt.-Philippe Baron de Hacke.

Meſſieurs

10 Joſeph Chriſt. Baron de Hompeſch.
11 Em. Joſeph Baron de Warberg.
12 Philippe-Antoine Baron de Beningen.
13 Em.-Joſeph Comte de Fl. Kempenich.
14 Jean Philippe Baron de Heddesdorf.
15 Charles-Théodore Baron de Warsberg.
16 Joſeph Clément Baron de Bort.
17 Charles-Théodore Baron de Dalberg.
18 Clément Vincellas Comte de Leyen.
19 Clément Vincellas Comte de Keiſerſtadt.
20 M. François Baron de Beiſſel.
21 Em.-Joſeph Baron de Fechanbach.
22 Adam Frédéric Baron de Stauffemberg.
23 Lot.-Fr. Comte de Ingelheim.
24 Frédéric-Auguſt. Baron de Holzhauſen.
25 François-Lot. Baron de Horneck.
26 Conſt.-Antoine Baron de Grunſtein.

WORMS.

CHANOINES. *Meſſieurs*

1 Jean-Philippe Baron de Frankenſtein, *Prévôt.*
2 François-Antoine Baron de Rhein, *Doyen.*
3 Ferdinand-Chriſt. Baron de Sickingen, *Ecolâtre.*
4 Joſeph François Baron de Roſſe, *Chantre.*
5 Jean Baptiſte Baron de Martenſee, *Senior & Archidiacre.*
6 Dam. Hugues Baron de Greiffenklau.
7 Jean-Conrad Baron de Ramſchwag.
8 Amant Frédéric Baron de Hankleden.
9 Alexandre-François Baron de Hampringen, *Vic. Général.*
10 Charles-Théodre Baron de Dalberg.
11 Chr.-Philippe Baron de Hohenfeld.
12 Hugues-François Comte de Haltzfeld-Wildenburg.
13 . . . . . .

DOMICELLAIRES. *Meſſieurs*

1 Léopold-Chriſt. Baron de Buſleck.
2 Ferdinand-Antoine de Gablem.
3 François-Chriſt. Baron de Wambold.
4 Jean-Frédéric Baron de Dalberg.
5 Philippe-Charles Baron de Hoheneck.
6 Léopold-Ad. Baron de Bongard.
7 Hugues-François Baron de Kerpen.
8 François-Fel. Baron de Martenſec.
9 François Michel Baron de Giebelſtadt.

CHAPITRES NOBLES DE DAMES.

BUCHAU.

ABBESSE.

Madame Marie-Maximilienne Comteſſe de Stadian.

CHANOINESSES *Meſdames*

1 Marie-An. Comteſſe de Hohenzollern-Zigmaringen, *Doyenne.*
2 M. Jeanne de Hohenzollern-Zigmaringen.
3 M. Eleonore Comteſſe de Truchſeſſ Walſegg-Waldſec
4 M. Erneſtine Comteſſe de Kolowrat.
5 M. Feli. Comteſſe de Truchſeſs-Zevl-Wurzach.
6 M. Jo. Comteſſe de Fugger-Xinneberg.
7 M. An. Comteſſe de Hohenzollern-Hechingen.
8 M. Eliſabeth Comteſſe de Fugger-Gloet.
9 M. Cat. Comteſſe de Fugger Norndorf.
10 M. Joſ. Comteſſe de Kœnigſeck-Aulendorf.
11 M. Joſ. Comteſſe de Fugger-Babenhauſen

Les Chanoineſſes de ce Chapitre peuvent ſe marier ; il n'y a que l'Abbeſſe qui faſſe vœu de virginité.

ESSEN.

ABBESSE.

Madame Marie-Cunegonde Princeſſe de Pologne & de Saxe.

CHANOINESSES. *Mesdames*

1 Marie-Jos. Princesse de Ligne, *Prévôte.*
2 Mar. Chr. Comtesse de Harrach, *Chantre.*
3 M. Jos. Comtesse de Hatzfeld, *Ecolâtre.*
4 Jos. Comtesse de Salm-Reifferscheid-Bedbure, *Discrette.*
5 Ele. Comtesse de Aversperg.
6 Mar.-Ant. Princesse de Liechtenstein.
7 Th. Comtesse de Reisach-de-Reichenstein.
8 Guillelmine Princesse de Hesse Rotenfels-Rotenburg.
9 Louise-Hen. Comtesse de Manderscheid-Blankenheim.
10 Mar. Princesse de Hohenloe-Waldenburg-Bartenstein.

GANDERSHEIM, *Protestantes.*

ABBESSE.

Madame Aug.-Dorothée Princesse de Brunswick-Lunebourg.

CHANOINESSES. *Mesdames*

1 Mad.-Sib. Princesse de Schwarzburg-Rudolstadt, *Doyenne.*
2 Charlotte-Amélie Princesse de Holstein-Ploen.
3 Christ. Frédérique Princesse de Schwarzburg-Rudolstadt.
4 Ch.-Ulrique Princesse de Saxe-Cobourg.
5 M. Th. Comtesse de Solms-Laubach.
6 Alb.-Ch. Princesse de Schwarzbourg Sonders-Hausen.
7 Auguste-Frédérique Comtesse de Sayn.

HERFORDEN, *Protestantes.*

ABBESSE.

Madame Frédérique-Charlotte Princesse de Prusse.

COADJUTRICES, *Mesdames*

1 Ch.-Ch. Princesse de Hesse-Cassel.
2 Hen.-Amélie Princesse de Hanhalt-Dessau.

CHANOINESSES.

CHANOINESSES. *Meſdames*

1 Henr.-Am. Princeſſe d'Hanhalt-Deſſau, *Doyenne.*
2 Jeanne-Ch. Princeſſe de Heſſe-Philippſtal, *Diſcrete.*
3 Sophie Ch. Comteſſe de Solm-Tecklemburg.
4 Chr.-Sophie Princeſſe de Mecklemburg Strelitz.
5 Hed.-Hen. Princeſſe de Naſſau-Saarbruk.
6 Guillelmine-Hen. Princeſſe de Naſſau-Saarbruk.
7 Ulrique-Sophie Princeſſe de Heſſe-Hombourg.
8 Jul.-Guillelmine Comteſſe de Giannini.
9 Hen.-Ch. Comteſſe de Lippe-Weiſſenfeld.
10 Frédérique-Ch.
11 Car.-Auguſte,
12 Alb.-Guill. } Princeſſes de Schwarzburg-Sondershauſen.
13 Ch. Princeſſe de Baſſewitz.

LINDAU.

ABBESSE.

Madame M. Joſ. Agat. Baronne d'Ulm.

CHANOINESSES. *Meſdames*

1 M. An. Princeſſe de Freyberg-Dipſingen, *Doyenne.*
2 M. An. Baronne d'Ulm.
3 M. Sophie Baronne de Ungelter.
4 M. Eliſabeth Baronne de Syrgenſtein.
5 M. Cl. Baronne de Thurn.
6 M. Gen. Baronne de Schleitheim.

DOMICELLAIRE.

Madame An. Baronne de Hornſteim.

QUEDLIMBOURG, *Proteſtantes.*

ABBESSE.

Madame An.-Amélie Princeſſe de Pruſſe.

COADJUTRICE.

Madame Sophie-Albertine Princeſſe Royale de Suede

CHANOINESSES. *Meſdames*

1 Ch. Princeſſe de Holſtein-Beck, *Prévôte.*
2 Auguſtine-Dorothée Princeſſe de Brunſwick-Lunebourg, *Doyenne.*
3 . . . . . .

THORN.

ABBESSE.

Madame Marie-Cunegonde Princeſſe de Pologne & de Saxe.

CHANOINESSES. *Meſdames*

1 Gab. M. Ch. Princeſſe de Salm-Anhalt, *Doyenne.*
2 Sophie-M. Comteſſe de Dettingen-Baldern.
3 Feli. Comteſſe de Merode-Weſterloo.
4 M. Joſ. Comteſſe de Hatzfeld-Gleichen.
5 M. An. Princeſſe de Hohenloe-Schillingsfurſt.
6 Cle.-Fran. Princeſſe de Heſſe-Rheinfels-Rothenburg.
7 L. Comteſſe de Roſenberg.
8 M. Chr. Comteſſe de Harrach.
9 Ch.-Sophie Marquiſe de Hoensbroëk.
10 Max.-Fran. Comteſſe de Salm-Reifferſcheid.
11 M. Fran. Princeſſe de Aremberg.
12 M. Ant. Princeſſe de Heſſe-Rheinfels-Rothenburg.
13 M. Fr. Léop. Princeſſe de Stahremberg.

Les Abbeſſes de ces ſept Chapitres que l'on vient de rapporter, ſont Princeſſes de l'Empire, & ont voix, comme telles, à la Diete de Ratisbonne.

FRANCE.

CHAPITRES D'HOMMES.

AINAY

DIGNITAIRES. *Messieurs*

De Jarente, *Abbé Commendataire.*
Charrier de la Roche, *Prévôt-Curé.*

CHANOINES. *Messieurs*

de Rochefort de S. Didier.
de Gy.
de Savarou.
de Rostaing.
Yon de Jonage.
de Riviere de Saint-Jean.
de Noyel.
de Maubec.
de Regnauld de la Richardie.
Maindestre de la Luyere.
Ferrari de Romans.
Brossier de Bessenay.
de Fissicat.
de Regnauld de la Richardie.
de Riviere de la Mouchonniere.
Morel de Voleine.
Borardier de Grezien.
. . . . . .
Deissal du Pral, *Honor.*

S. MAX DE BAR, *Dioc. de Toul.*

Messieurs

Mollet, *Doyen-Président né des Etats de la Province, & premier Surintendant du College.*
de Vendieres.
de Vendieres, *Président.*
de Poirson, *Syndic.*
de Vassimon.
de la Marre, *Principal.*
de Vassimon, *Trésorier.*
Guerin de la Marche.
de Marne.
Bertrand, *Official.*

BAUME-LES-MESSIEURS. *Dioc. de Besançon.*

DIGNITAIRES. *Messieurs*

De la Fare, *Abbé Commendataire.*
De Raincourt, *Doyen.*

CHANOINES. *Messieurs*

du Paquier la Villette.
de Faletans.
du Paquier Viremont.
de Grioc-Sterigny.
Buson de Champdivers.
de Montrichard.
de Montrichard Frontenayz.
de Jacquot d'Andelare.
de Clermont-Mont-Saint-Jean.

CHAPITRE DE BESANÇON, *même Diocèse.*

DIGNITAIRES. *Messieurs*

l'Evêque de Rosy, *H. Doyen.*
d'[illegible], *Grand-Archidiacre.*
de [illegible], *Grand-Chantre.*
de Chagey, *Grand-Trésorier.*

PERSONNATS. *Messieurs*

de Chavanne, *second Archidiacre.*
Marin, *troisième Archidiacre.*
d'Agay, *quatrième Archidiacre.*
de Rambey, *cinquième Archidiacre.*

CHANOINES. *Messieurs*

Boudret.
d'Olivel.
de Chamigny.
Baretel.
de Camus.
Talbert.
d'Augirey.
de Desnes.
de Rosol.
de Poutier.
de Faletans.
de Chossoy.
de Ville-Francon.
d'Agay.
Clerc.
Varin.
de Boursieres.
Hugon.
Maréchal.
d'Esnaus.
Athalin.
de Pillot.
Galois.
Bailly.
d'Hurecourt.
Grosjean.
de Chasley.
de Charmoille.
Petit Benoît.
Durand.
Seguin.
Tinseau.
Dorival.
d'Aude.

CHANOINES-COADJUTEURS. *Messieurs*

de la Vernay.
de Ville-Francon.
le Maillot.
d'Auteux.
Marin.
de Nancray.

BRIOUDE, *Dioc. de S. Flour.*

Le Roi, *premier Chanoine.*

Chanoines Comtes honoraires par leurs places.

Messieurs

l'Evêque du Puy.
l'Evêque de Mende.
l'Abbé de la Chaise-Dieu.
l'Abbé de Pébrac.

Chanoines-Comtes hononaires qui ont appartenus au Chapitre.

Messieurs

le Cardinal de Bernis.
l'Evêque de Condom.
l'Abbé Pesteils la Majorie.

Comtes honoraires par lettres du Chapitre.

Messieurs.

l'Evêque d'Orléans.
l'Evêque de Lodeve.
l'Evêque de Clermont.
l'Evêque de Saint-Flour.
l'Abbé de Mostuejols, *premier Aumônier de Madame.*

Chanoines-Comtes honoraires qui ont conservé cette qualité en quittant leurs Sieges.

Messieurs.

L'Evêque de Vienne, *ancien Evêque du Puy.*
L'Evêque de Grenoble, *ancien Evêque de Saint-Flour*

Chanoines-Comtes qui composent maintenant le Chapitre.

Messieurs

de Montat de Cotenge, *Prévôt.*
de Bourdeilles, *Doyen.*
de Maillan, *Trésorier.*
de Combres.
de Montal de Nozieres.
de la Rochette.
de la Rochette de Venet.
de Pesteils.
d'Anteroches.
de Mostuejols.
de Maillais.
de Fénelon.
de Vaulx.

Meſſieurs

de Chavaval.
de Chavaval de Montgour.
d'Estel.
de Sigonnés.
de la Roche-Aymon.
de Beaufranchet.
du Peyroux.
de Dienne.
de Sainte-Hermine.

SAINT-CLAUDE, *même Diocèſe.*

DIGNITAIRES. *Meſſieurs*

De Carbonnieres, *Grand Doyen.*
De Raincourt, *Grand-Archidiacre.*
Deſcairal, *ſecond Archidiacre.*
Demoiziac, *Grand-Chantre.*

CHANOINES. *Meſſieurs*

de Jouffroy d'Abans.
de Maillol de Saint-Martin.
de la Carbonniere Saint-Brice.
de Ros.
de Mortel d'Hauterive.
de Balattier-Lautage.
de Gourq.
Dagag.
de Reinach Fouchemaquet.
de la Saderie.
de Granvelles.
d'Hauterive.
Devaſſal.
d'Alierde.
Goulin de Moſnados.

CHANOINES HONORAIRES. *Meſſieurs*

l'Evêque du Mans.
de Laubeſpin.
de Gains.
de Lordon.

CHANOINES NOMMÉS. *Meſſieurs*

d'Hauterive.
de Jouffroy Coullans.
de Moſnados.

SAINT-DIEZ, *même Diocèſe.*

DIGNITAIRES. *Meſſieurs*

De Tonnois, *Grand-Doyen.*
D. M. Abram, *Grand-Chantre.*
De Seychamps, *Ecolâtre.*

CHANOINES. *Meſſieurs*

de Serocourt.
de Montauban.
P. F. Abram.
de Thionville.
de Ranberville.
Heré.
de Metry.
de Seré.
Defriant.
A. F. Raulin.
du Moncey.
d'Hoart.
P. J. Gandin.
Rovel.
Allemme.
de la Chambre.
de Thumery.
de Saint-Privé.
de Huvé.
J. G. Gandin.

JIGNY, *Diocèſe de S. Claude.*

DIGNITAIRE.

M. de Falletans, *Grand-Doyen.*

CHANOINES. *Meſſieurs*

de Belot-Monbozon.
de Jouffroy-Goullans.
de Laſcaſes.
d'Eſterno.
de Moiria-Maulac.
de Menthon de Reſy.
de Montfaucon.
de Montpezat.

CHAPITRE DE LESCAR, *même Diocèſe.*

CHANOINES. *Meſſieurs*

L'Evêque.
Damon.
de la Motte.
de Hiton.
de Grave.
la Come, *Théo.*
de Jaſſes.
de Chavrite.
de Salha.
Deſquille.
d'Ablade.
Deviala.
de Tarride.
de Serres.
de Balette.
de Sape.

LURE ET MURBACK, *Diocèſe de Beſançon.*

DIGNITAIRE.

M. de Rathſamhauſen, *Abbé-Prince des Abbayes de Lure & de Murback.*

CHAPITRE DE LURE.

Meſſieurs

d'Andlau, *Grand-Prévôt.*
Girardi, *Tréſorier.*

CHANOINES.

Meſſieurs

de Thurn.
de Laubeſpin.
de Reinach.

CHAPITRE DE MURBACK.

Meſſieurs

de Béroldingen, *G. Doyen.*
de Reinach, *Chantre.*

CHANOINES.

Meſſieurs

de Bouzies de Rouvroy.
de Rathſamhauſen.
de Beroldingen.
de Reuthner de Weill.
Il y a cinq places vacantes.

ÉGLISE MÉTROPOLIT. DE LYON, *même Diocèſe.*

CHANOINES - COMTES DE LYON.

Le Roi, *premier Chanoine.*

Meſſieurs

De Caſtellas, *Doyen, Vicaire-Général de Comminges.*
De Marevreux, *Archidiacre, Vic. Général de Lyon.*
De Caſtellas de Nullarques, *Précenteur, Vic. Général de Vienne.*
De Cordon, *Chantre, Abbé de Fontmerigny, Vic. Général d'Embrun.*
De Pingon, *Chamarier, Vic. Général de Vienne.*
De Saint-Aulbin de Saligny, *Grand-Secrétaire.*
De Clugny, *Grand-Cuſtode, Vic. Général de Vienne.*
Du Pac de Bellegarde, *Prévôt-Abbé de Montolieu, Vic. Général de Carcaſſonne.*
Barbier de l'Eſcoët, *Maître de Chœur, Abbé d'Ardorel, Vic. Général de Lyon.*
Defay de Maubourg, *Abbé de Beaulieu.*
Du Vivier de Lanſac, *Abbé de Relacq.*
De Gruel de Villars.
De Montjouvent, *ancien Doyen, Abbé d'Hermieres.*
De Poitiers de Chabans, *Vic. Général d'Autun.*
Le Cardinal de Bernis, *Archevêque d'Alby.*
Le Gain de Linars, *Abbé de Cendros.*

Meſſieurs

De Lezay de Marnizia, *Abbé d'Acey, Vic. Général de Lyon.*
De Chabannes, *Vic. Général de Clermont, Abbé de la Creſte & de Benevent.*
De Beaumont de Saint Quentin, *Prieur de Bord.*
De Bernard de Rully, *Vic. Général de Châlons-ſur-Saone.*
De Bertrand de Poligny.
De Gain, *Vic. Général de Rież.*
De la Magdelaine de Ragny.
De Sartiges de Sourniac, *Vic. Général de Lyon.*
De Clugny.
De Gourcy de Mainville.
De Cordon, *Vic. Général de Châlons.*

de Sartiges. | de Montpezat.
de Mainville. | de Boisboiſſel.

CHANOINES - COMTES HONORAIRES. *Meſſieurs*

De Farques, *Evêque de Saint-Claude.*
. . . . . .
De Marnezia, *ancien Evêque d'Evreux.*
D'Osmont, *Evêque de Comminges.*
De Marbeuf, *Evêque d'Autun.*
De Clugny, *Evêque de Rież.*
Du Pac de Bellegarde.
Barbier de Kerno, *Chevalier de Saint-Louis.*

CUSTODES DE L'ÉGLISE DE LYON. *Meſſieurs*

de la Forêt. | Bertrand.
de François. | Virel.

SAINT-PIERRE DE MACON, *même Dioc.*

DIGNITAIRES. *Meſſieurs*

De Gouvernel, *Prévôt.* | de Raincourt, *Tréſorier.*

CHANOINES. *Meſſieurs*

de Valetine.
d'Abzac de Mayac.
de Glanne.
de Montz.
d'Amandre.
de S. Quentin de Beaufort.
d'Améele.
de Villiers la Faye.
Dugon.
de Clermont-Tonnerre.
de Soran de Raſiere.

M. l'Evêque de Mâcon eſt Chanoine-Comte honoraire.

De Scey-Montbéliard, *Chanoine honoraire.*

SAINT-VICTOR DE MARSEILLE, *même Dioc.*

DIGNITAIRES. *Meſſieurs*

Louis-Camille, *Prince de Lorraine, Abbé.*
De Sade, *Vicaire-général de Marſeille, Prévôt.*
De Villeneuve-Bargemont, *Chantre.*
Dorband de Châteauvieux, *Tréſorier.*

CHANOINES-COMTES. *Meſſieurs*

de Laugier Beaucouſe.
Balthaſar de Sabran.
de Blacas d'Aups.
de Thomaſin de Peinier.
de Damian, *Prév. de Pignan*
de Glandevés.
d'Hoſtager.
de Villeneuve-Tourettes.
Arnulphe de Pontevés.
Alphonſe-Conſtance de Pontevés.
de Villeneuve Saint-Auban.
de Beauſſet de Roquefort.
de Fabre de Mazan.
de Barras de Vallecriche.
de Forbin-la-Barben.
de Raouſſet-Seilhan.

CHANOINES-COMTES HONORAIRES.

Meſſieurs

Les Evêques d'Orléans, de Siſteron, de Frejus & de Marſeille.

De Jarente la Bruyere, *ancien Tréſorier du Chapitre.*

PLACES NOBLES AMOVIBLES, OCCUPÉES PAR *Meſſieurs*

de Thomas de Gignac.
de Clapiars.
de Pontevés Gien.

ÉGLISE DE METZ, *même Diocèse.*

DIGNITAIRES. *Meſſieurs*

De Majainville,	*Princier.*
De Montholon,	*Grand-Doyen.*
De Belle,	*Grand-Chantre.*
De Saintignon,	*Chancelier.*
Devareilles,	*Tréſorier.*

OFFICIERS. *Meſſieurs*

Dulau Candale,	*Ecolâtre.*
Du Chilleau,	*Grand-Aumônier.*

CHANOINES. *Meſſieurs*

Beſançon.
Deverone.
d'Aubigny.
du Perier.
de la Croix.
de la Roquette.
de Pagny.
Nioche.
Lalliat.
du Puget.
Nancy.
Faure.
Boulanger.
Bertin.
Jobal.
de Fremary.
de Beaurepaire.
de Ficquelmont.
de Finety.
Rulland.
Vernier.
Ravaul.
de Cuny.
d'Urgons.
de Themines.
de Bertrand.

NOTRE-DAME DE MONTREUIL-BELLAY, *Diocèſe de Poitiers.*

Ce Chapitre n'eſt pas d'inſtitution noble ; mais les privileges importans dont il jouit, l'uſage où il fut long-tems de ne recevoir que des Nobles parmi ſes Chanoines, & ſur-tout l'honneur qu'a l'Auteur de cet Ouvrage d'appartenir à cette Compagnie, nous excuſeront envers le Public de cette infraction à la loi que nous nous ſommes impoſée, de ne placer dans cet article que des Chapitres nobles.

DIGNITAIRES. *Meſſieurs*

Seſtier de Champdelivau, *Doyen, & réuniſſant à ſa dignité les fonctions de Curé.*
Calou, *Chantre.*

CHANOINES. *Meſſieurs.*

Gourion, *Hebdomadier.*
Demontgodin.
Jacquet.
Moreau, *Hebdomadier.*
Olivier, *Hebdomadier.*
Jouſſelin.
Poncelin de la Roche-Tilhac, *Conſeiller à la Table de Marbre, & Député du Chapitre à Paris.*
Freſnau, *Diacre d'Office.*
Gain, *Mineur.*
Molliet, *Sous-Diacr d'Off.*
Thouret.
Delpire, *Hebdomadier.*

ÉGLISE DE NANCY, *même Diocèſe.*

Le Roi, *premier Chanoine.*

M. de Sabran, *Chanoine d'honneur, Evêque de Laon, ancien Primat.*

DIGNITAIRES. *Meſſieurs*

De Luycourt, *Grand-Doyen.*
De Vintimille, *Archidiacre de Luneville*
De Breſſey, *Ecolâtre.*

CHANOINES. *Meſſieurs*

Guilbert.
Deravinel.
de Lignivile.
de Gourcy.
Anthoine.
Sallet.
de Malvoiſin.
de Dombaſle.
Aliot.
de Brechainville.
de Marcol.
de la Motte.
de Lort.
de Turique.
de Vulmont.
Barait.
Demoy.
d'Arret.
de Cueillet.
Thouvenel.
de Grandchamp.

ÉGLISE DE STRASBOURG, *même Diocèse.*

CHANOINES-PRÉLATS CAPITULAIRES. *Messieurs*

1 Ferdinand-Maximilien Mériadec, Prince de Rohan-Guémené, Archevêque de Cambrai, *Grand-Doyen.*
2 François-Camille Prince de Lorraine, *Abbé de Saint-Victor de Marseille.*
3 Joseph-Charles Truchsess, Comte de Zeil-Wurtzach, Grand Prévôt de Cologne, *Grand-Custode.*
4 Chrétien Comte de Kœnigsegg-Rothenfels, *Grand-Camerier.*
5 Joseph Chrétien Prince de Hohenloe-Bartenstein, *Grand-Ecolâtre.*
6 Meinrad-Charles Comte de Kœnigsegg-Aulendorff.
7 Chrétien Ernest Prince de Hohenloe-Waldenbourg-Bartenstein.
8 François-Joseph Prince de Hohenloe-Waldenbourg-Schillingsfurst.
9 Guillaume Prince de Salm-Salm, *Evêque de Tournai.*
10 Joseph Truchsess, Comte de Zeil-Wurtzach.
11 *Place Française.* . . . . . .
12 *Place Française.* . . . . . .

CHANOINES-PRÉLATS-DOMICELLAIRES. *Messieurs*

13 Ernest Comte de Kœnigsegg-Rothenfels.
14 Maximilien Comte de Kœnigsegg-Rothenfels.
15 Christian Prince de Hesse-Rheinfels.
16 Louis-Xavier Comte de Kœnigsegg-Aulendorff.
17 François-Xavier Comte de Salm-Reifferscheid.
18 Charles-Joseph Prince de Hohenloe-Waldenbourg-Bartenstein.
19 Louis-Camille Jules Prince de Rohan-Rochefort.
20 Charles-Godefroi-Auguste Prince de la Tremouille, Comte de Laval.
21 Antoine-Eusèbe Comte de Kœnigsegg-Aulendorff.
22 Louis-Victor Meriadec, Prince de Rohan-Guémené.
23 François-Guillaume Comte de Salm-Reifferscheid-Bedhur.
24 *Place Française.* . . . . . .

Indépendamment de ce grand Chapitre, il y a dans la Cathédrale de Strasbourg un autre Corps de 20 Bénéficiers Prébendiers, appellé le *grand Chœur*. Celui qui au Chœur occupe la premiere place parmi eux, ſe nomme *le Roi du Chœur*, parce qu'il eſt titulaire de la Prébende Royale, fondée, en 1019, par l'Empereur Saint Henri. Ils ſont ſoumis au grand Chapitre, comme les autres Corps du Dioceſe le ſont à l'Evêque.

ÉGLISE DE TOUL, *même Diocèſe.*

DIGNITAIRES. *Meſſieurs*

De Ventouſe,	*Grand-Doyen.*
De Huz,	*Grand-Archidiacre.*
Tardif,	*ſecond Archidiacre.*
Rochard,	*troiſieme Archidiacre.*
Treveneue,	*quatrieme Archidiacre.*
Rollin,	*cinquieme Archidiacre.*
De Montal,	*ſixieme Archidiacre.*
De Bouſſey,	*Grand-Chantre.*
De Bonneville,	*Grand-Tréſorier.*
Pallas,	*Ecolâtre.*
De Bancourt,	*Théologal.*

CHANOINES. *Meſſieurs*

Roche.	Beurard.
du Betex.	Sirejean.
du Poirier	d'Heudicourt.
Montiquot.	le Comte.
Talon.	de Saint-Beauſaac.
Pagel.	Deſſoffy.
de Lacour.	de Cholet.
Ducrot.	de Jumilhac.
de la Roche Ennor.	Lenoir.
Thiebault.	de Maneſſy.
Pallas.	de Caſſarelli.
Hebert.	de Soffy.
Louis.	

CHANOINES HONORAIRES. *Messieurs*

Dandelau, *ancien Doyen.*
de Luker.
d'Ampus.

SAINT-CHEF DE VIENNE, *même Diocèse.*

DIGNITAIRES. *Messieurs*

De Rachelais de Montlaron, *Doyen.*
De Cordon de Vegrin, *Sous-Doyen.*

CHANOINES. *Messieurs*

Dumas de Charconne.
de Vavre de Bonce.
de Neyvieu de Domarin.
d'Arces.
de Michalon.
de Moiria.
de l'Isle de Bonlieu.
de Dolomieu.
de Rachais.
de la Porte de Morlieu.
de Roche-Blave.
de Saint-Ours.
de Maréchal, L.
de Maréchal, J.
Dunaud de la Mérie.

HABITUÉS. *Messieurs*

de Chivallet de la Garde.
de Chabon.
de Vallier.
de Bardonenche, L.
de Morel d'Auterive.
de Montfaucon.
de Bardonenche, J.

CHANOINES HONORAIRES. *Messieurs*

De Bellescisse, *Evêque de Saint-Brieux.*
De Chambaran, *ancien Religieux de Saint-André.*
Le Bas, *Chanoine honoraire & non aux honneurs.*
De Leyssin, *Abbé de Boscaudon, Vic. Général d'Embrun.*

SAINT-PIERRE DE VIENNE, *même Diocèse.*

DIGNITAIRES. *Messieurs*

De Regnauld de Bellescisse, *Evêq. de S. Brieux, Abbé.*
de Blacon, *Doyen.*
de Chatelard, *Sacristain.*
de Saint-Romain, *Aumôn.*
de Vallier, *Refectorier.*
de Meffrey, *Capiscol.*

CHANOINES. *Meſſieurs*

de Pelloux.
Meffrey de Céſarge.
Chivallet de la Garde.
de Bouvet.
de Virieu.
de Rigaud de Serreſin.
de Chambaran.
du Peloux.
du Peloux de la Terraſſe.
de Vernone.
de Merord.

CHAPITRES DE DAMES.

ALIX, *Diocèſe de Lyon.*

DIGNITAIRES. *Meſdames*

De Creſſia, *Abbeſſe.*
De Naturel de Valetine, *Sacriſtaine.*

CHANOINESSES. *Meſdames*

de Creſſia.
de Creſſia de la Tour.
de Chaponay.
de Beurville.
de Vincent de Panette.
de Rozieres d'Envezin.
de Bonhelier.
de Bar.
de la Porte.
de la Porte de Châteauvieux
de la Porte d'Eydoche.
de la Porte de Marlieux.
de la Porte.
de Chaponay de Beaulieu.
de Bocſozal.
de Bonhelier.
de Bernard de Saſſenay.
de Bernard de Saſſenay.
de Cheiſche.
de Cohorn.
de Cohorn de Palun.
de Gratel de Dolomieu.
de Bocſozal.
de Blacon.
de Neufchaſſe.
de l'Eſcalopier.
de Vincent de Panette.
de Vincent de Panette.
de Vincent de Panette.
de Meyran de la Goi.
Le Compaſſau.
de Rozieres d'Euvezin.
de Vincent de Mauléar.
de Ravel.
Delfid de Rivette.
de Roquigny.
de Gaulnier.
de Savelly.

CHANOINESSES

CHANOINESSE D'HONNEUR.

Madame de Reugny.

CHANOINESSES HONORAIRES. *Meſdames*

De Cluny, *Abbeſſe de Leignen.*
De Mouchet, *Abbeſſe de Criſemon.*

ANDLAU, *Diocèſe de Strasbourg.*

ABBESSE.

Madame de Truchſeſs de Rheinfelden.

CHANOINESSES. *Meſdames*

de Schœnau.
de Schœnau Saſenheim.
de Ferrette de Florimont.
de Reinach.
de Mullenheim.
Reütner de Weil.
Reich de Reichenſtein.
de Rath amhauſen.
de Landerberg.

CHANOINESSES-DOMICELLAIRES, *Meſdames*

de Hornſtein.
Truchſeſs de Rheinfelden.
de Schœnau.

AVESNE, *Diocèſe d'Arras.*

ABBESSE.

Madame de Ligny.

BAUME-LES-DAMES, *Diocèſe de Beſançon.*

Madame Mouchet de Laubepin, *Abbeſſe.*
Quinze Prébendes.

BOURBOURG, *Diocèſe de Saint-Omer.*

DIGNITAIRES. *Meſdames*

De Coupigny d'Henu, *Abbeſſe.*
De Bachelaire, *Prieure.*

CHANOINESSES. *Mesdames*

de [illegible] de la Woestine.	Dedion.
[illegible] de la Coorenhuise.	de Rety.
[illegible]	de Comte.
[illegible] dal de Famal.	Patras de Campagnouil.
[illegible] Saint-Mart.	Longvilliers.
[illegible] Fricourt.	de Bernes.
[illegible]	de Hemel.
de Coupigny de Beaumets.	de Torcy.

BOUZIERES, *Diocèse de Nancy.*

DIGNITAIRES. *Mesdames*

De Messey, *Abbesse.*
De Briey de Landre, *Doyenne.*
Morh de Beltdof, *Trésoriere.*

DAMES CAPITULANTES. *Mesdames*

de Clerese.	de Ligniville.
[illegible]	de Boisgelin de Kerdu.
de [illegible]amhausen.	

DAMES NIECES. *Mesdames*

de Fort.	de Schneulin.
de Montesquiou.	de Saint Belin.
de [illegible]berg.	de Bolchwiel.

SAINTE PERRINE DE CHAILLOT-LES-PARIS, *Diocèse de Paris.*

Cette Abbaye n'est pas d'institution noble; mais les privileges éclatans qu'elle a reçus de nos Rois depuis sept [illegible] cents ans, la qualité de Chanoinesses que portent [illegible] religieuses qui la composent, & l'usage où elle [illegible] de ne recevoir que des personnes nobles, [illegible] permettent pas de la passer ici sous silence. Les [illegible] déplacées des precedentes Abbesses ont dé[illegible] considérablement les finances de cette Maison; [illegible] l'ordre & l'économie du Chef respectable qui la

gouverne, les bontés de M. l'Archevêque de Paris, & surtout l'intention où est le Ministere de conserver une Abbaye aussi importante, ne nous permettent pas de douter que, sous peu de tems, ses affaires ne soient entiérement rétablies.

DIGNITAIRES. *Mesdames*

Angélique-Marie Baudon, *Abbesse.*
Anne-Renée-Françoise Gauthier, *Prieure.*
Marie-Jeanne Regnault, *Sous-Prieure.*
Marie-Fr. Dubois de Sainte-Victoire, *Dépositaire.*

CHANOINESSES. *Mesdames.*

Medalon de Sainte-Constance.
Chevet de Sainte-Marie.
Mariol de Sainte-Monique.
Frizon de Saint-Paul.
Mongeaux de Saint-Pierre.
Jacqueslon de Sainte-Anne.
Morel de Saint-Augustin.
Desombleaux de Saint-Germain.
Durand de Saint-André.
Goujet de Saint-Mathurin.
Rainteau de Saint-Martin.

CHATEAU-CHALONS, *Diocèse de Besançon.*

DIGNITAIRES. *Mesdames.*

De Watteville, *Abbesse.*
De Scey, *Prieure.*

DAMES CHANOINESSES. *Mesdames*

de Broissia.
de Faletins.
de Chargere du Breul.
du Paquier.
de la Poëpe Serrieres.
du Paquier de la Villette.
de Poutier.
de Froidard Charmonset.
d'Aremberg.
de Moiria.
de Mouchet Laubespin.
de Belot d'Olaus.
de Stain.
de la Balme.
de Froissard.
de Moyria Montauge.

NOVICES. *Mesdemoiselles.*

de Broissia.
de Ternaux,
3 Demoiselles de la Poëpe.

COIRE ET L'ARGENTIERE, *Diocèse de Lyon.*

DIGNITAIRES. *Mesdames*

De Gayardon de Fenoyl, *Abbesse.*
De Roche-Monteix, *Prieure.*

CHANOINESSES-COMTESSES *Mesdames.*

de Coignet.
de Charbonnel de Pelousac.
Desmars de Breteville.
de Thy.
de Morethon Chabrillan.
de Marnay.
de Marnay.
de Chavigné.
de Chavigné.
de Marnay.
de Morethon Chabrillan.
de Meauconvenent.
de Vesc.
de Vesc de Beconne.
de Leusse.
de Mesnard.
de Mesnard.
de Bosredont.
de Montiers Jousserans.
de Beaumont.
de Beaumont.
de Mollet de la Jorie.
de Guibert.
de Guibert de la Rostide.
de la Farre.
de Voisins d'Alzan.
de Voisins d'Alzan.
de Galléan.
de Lestouf de Pradines.
de Lestouf de Sirot.
de Pastoutel de Baux.
de Marcel de Poët.
du Ligondès.
de Castellas.
de Bosseul.
de Moutiers-Mérinville.
de Moutiers-Mérinville.
de Lostanges.
de Lostanges.
de Mont d'Or.
de Laurancin.
de Leusse.
de Nieul de Perry.
de Nieul de Perry.
de Leusse.
de Marcel de Poët.
du Lan.
du Lan.
de Malivert.
de Nossay.
de Bosredont.
de Turpin.
de Beausset de Roquefort.

CHANOINESSES D'HONNEUR. *Mesdames*

de Gayardon de Fenoyl.
de Malvin de Montazet.
d'Abzac.
de Valory.
de Cambis.

CHAPITRE DE DENAIN, *Diocèse d'Arras.*

Madame du Châtel de Petrica, *Abbesse.*

CHANOINESSES AÎNÉES. *Mesdames*

de Chatel.
de Vander Bach.
d'Assignies.
d'Atily de Verquigneul.

DEMOISELLES CHANOINESSES. *Mesdames*

de Beaufort.
de Pont de Rennepont.
de Lasligna.
de Croix.
de Croix de Bucquoy.
Dubois.
Dubois d'Escordat.
de Beaufort de Mondicourt
de Ghistelles.
de Lannoy, L.
de Lannoy, J.

ÉPINAL, *Diocèse de Saint-Diez.*

DIGNITAIRES. *Mesdames.*

La Marquise de Spada, *Abbesse.*
La Comtesse de Bacle, *Doyenne.*
La Comtesse de Montmorillon de Lucenier, *Secrete.*

CHANOINESSES. *Mesdames*

le Bacle de Moulin.
de Montmorillon.
de Gourcy.
de Dobbleistein.
de Ferrette.
de Ficquelmont.
de Schanvembourg.
du Han.
de Brunier.
de Flavigny.
de Montmorillon, J.
de Boecklin.
de Bacle d'Argenteuil.
d'Herlesheim.
le Bacle d'Epineuil.
de Pons de Rennepont.
de Mitry.
de Gourcy, J.

ESTRUN, *Diocèse d'Arras.*

DIGNITAIRES. *Mesdames*

De Genevievre de Samette, *Abbesse.*
. . . . . , *Prieure.*
Dix-huit Chanoinesses.

FOUSSEY, *Diocèse de Toul.*

Madame de Baſſompiere, *Abbeſſe.*

LAIGNEU, *Diocèſe de Lyon.*

DIGNITAIRES. *Meſdames*

De Clugny, *Abbeſſe.*
De Chaſſecourt, *Prieure.*
De Montjouvent, *Sacriſtine.*

CHANOINESSES. *Meſdames*

de Luzy Couzan.
le Brun de Champignolle.
Desjours.
Desjours de Montermin.
Desjours de Mazile.
d'Anſtrude de Tourpes.
d'Anſtrude des Tournelles.
de Moreton.
de Moreton Chabrillan.
d'Anſtrude.
de Prevoſt.
de Moreton du Mein.
du Bourg de Saint-Polgne.
de Gayardon de Tirange.
de Luzy.
de Gayardon de Grezolles.
Dubuiſſon de Douzon.
de Gayardon d'Aix.
de Thy.
d'Agoult.
d'Agoult de Beauplan.
de Damas.
de Damas de Rouſſet.
d'Anſtrude.
d'Anſtrude de Chaſſenay.
d'Anſtrude de Fortelle.
de Prevoſt.
de Prevoſt de Germancy.
de Prevoſt de la Croix.
de Prevoſt.
de Gayardon de Fénoyl.
de Certaines.
de Certaines de Vilmolin.
de Certaines de Chaillagne.
de Certaines Duly.
de Ganay.
de Ganay de Luzigny.
J. Luce de Ganay.
M. Th. de Ganay.
Roſe de Ganay.
du Guaynait.

LONS-LE SAULNIER, *Diocèſe de Beſançon.*

DIGNITAIRES. *Meſdames*

De Boutechoux, *Abbeſſe.*
De Grivel, *Doyenne.*

CHANOINESSES. *Mesdames*

Grivel de Perrigny.
de Vers de Vaudrey.
de Vers de la Chatelaine.
de Balay.
de Balay de la Bossiere.
de Champagne.
de Champagne d'Igny.
de Malibert.
de Germigney.
de Belot Lariam.
de Boutechoux des Arsares.
de Vers.
de Bereur.
de Poligny.
de Bloise.
de Bloise d'Hanonville.
du Roux.
du Roux de Langesse.
de Belot.
de Mignot de Bussy.
de Mignot du Chatelard.
de Chifflet.
de Nompere.
de Bernay.

MAUBEUGE, *Diocèse de Cambrai.*

Madame de Lannoy, *Abbesse.*

CHANOINESSES. *Mesdames*

de Vrignacourt.
de Baregne.
de Lilaire.
d'Yve.
de Soie.
de Fage.
de Merodé.
de Ghistelle.
de Merodé.
de Ghistelle.
de Hoiron.
de Haultepenne.
d'Outremont.
de Varenne.
d'Andelot.
de Varenne.
de Fodoant.
de Fodoant.
de Coucy.
de Coucy.
de Hamal.
de Hamal.
de Vanderstraten.
de Vanderstraten.
de Berlo.
de Bethune.

SAINT-LOUIS DE METZ, *même Diocèse.*

DIGNITAIRES. *Mesdames.*

La Comtesse de Choiseul, *Abbesse & Chanoinesse.*
La Baronne de Waldt, *Doyenne & Chanoinesse.*

CHANOINESSES. *Mesdames*	COADJUTRICES. *Mesdames.*
du Hautoy.	de Saillant la Steyrie.
de Sivry.	de Cherisey.
de Laubepin.	de Saillant.
de Jaucourt.	de Chastenay.
de la Porte.	de Choiseul.
d'Ars.	de Bearn.
de Choiseul-Meuse.	de Choiseul-Sorey.
de Beaujeu.	de Beaumont.
de Levis.	de Raigecourt.
de Chauvigny.	d'Andelot.

MIGNETTE, *Diocèse de Besançon.*

Madame de Franchel de Rans, *Abbesse.*

CHANOINESSES. *Mesdames*

de Poly Saint-Thiebaud.	de Montrichard S. Martin
de Saint-Mauris.	de Magnis.
de Pillot-Chenecy.	Duc.
de Jouffroy-Gonssans.	de Bernard de Rully
d'Hennezet de Beaujeu.	de Goesbriant.
de Franchet.	de Kerdolas.
de Franchet de Rans.	de Malange.
de Gerpinnes.	de Crecy.
de Montrichard.	de Chaffoy.

ASPIRANTES. *Mesdemoiselles*

Bernard de Montessus.	Bernard de Balois.
de Jacquot d'Andelarre.	de Fayette.
de Chateau Chinon.	de Chaffoy.
de Chavaudon.	de Crecy.
de la Vergne Tressan.	de Comacre.

MONFLEURY, *Diocèse de Grenoble.*

DIGNITAIRES. *Mesdames*

De Baudine de Charconne, *Abbesse.*
De Beffin d'Argenson, *Sous-Prieure.*

CHANOINESSES. *Meſdames*

Baron Cœli de Javon.
de Maubourg.
de Meſſray.
de Boſſin de Puſignieu.
de Temps de la Touviere.
de Beauregard de la Roche.
de Vellein de Ville
de Turnezien d'Artas.
de Vellein de St. Romain.
de Morand.
de Chalcon de Châteauneuf
de Corbeau.
de Guignard de Jous.
de Boctorel de Montgontier.
de Bone.
de Ponnat.
de Roux de Bonniot.
de Malivert.
d'Helie.
de Buffevent.
de Mercy.
de l'Eſtange.
d'Antours.

MONTIGNY, *Diocéſe de Beſançon.*

DIGNITAIRES. *Meſdames*

De Tricornot du Tremblois, *Abbeſſe.*
De Tricornot, *Doyenne.*

CHANOINESSES. *Meſdames*

de Balay.
de Latour.
de Foiſſy,
Montjuſtin d'Autrey.
le Brun de Bligny.
Montjuſtin de Velotte.
Richard de Chaumercenne.
le Brun de Denteville,
de Roll.
Kinglin d'Achſtal.
Kinglin de Bilsheim.
de Bereur.
Guyot de Mancenans.
Tricornot de la Motte.
Chaillot.
de Montjuſtin.
de Brunet.
de Mongenet.
Petremand de Valay.
Chaillot de Dampierre.
de Sonnenberg.
Montgenet de Montaigu.
Broquard de la Vernayes.
du Poiroux.
Duvivier.
de Macheco, *Honoraire.*

DEMOISELLES. *Meſdemoiſellles*

de Chifflet.
Chifflet d'Orchamps.
de Bouzies.
Deſliquet de Caraman.
Duvivier de Solignac.

NEUVILLE EN BRESSE, *Dioceſe de Lyon.*

DIGNITAIRES. *Meſdames*

De Beaurepaire, *Abbeſſe.*
De Charbonnier Crangeac, *Grande-Chantre.*
De la Rodde, *Secrete.*

CHANOINESSES-COMTESSES PRÉBENDÉES. *Meſdames*

Eſpiard d'Auxanges.
Roddes de Saint-Romain.
Noblet de Serrieres.
de Foudras.
Froiſſiard de Berſaillin.
Beaufort de Laurencin.
de Vallin.
de Vallin de Coppier.
de la Rodde.
de Charbonnier.
de Damas de Lugny.
la Rodde de Charnay.
la Rodde de Bellefond.
du Breuil de Sainte-Croix.
Terrier de Maillet.
le Baſcle d'Argenteuil.

CHANOINESSES NON-PRÉBENDÉES. *Meſdames*

du Breuil.
de Chaſtenay Lanty.
de Menthon.
de Riſcée.
de Bataille.
Menthon de Roſy.
du Breuil de Saconay.
du Breuil de Girieux.
du Breuil du Hautepierre.
la Rode du Chaſtel.
du Dreſſier.
de Buſſevant.

CHANOINESSES EN EXPECTATIVE REÇUES. *Meſdames*

du Dreſſier de Montenot.
Damas de Carmaillon.
Damas de Corcelles.
Laurancin de Beaufort.
Flany de Beaufort.
le Goux de Saint-Segne.
de Bellegarde.
du Pac de Bellegarde.
Charpin de Feugerolles.
de Fontenoy.
de Varennes.
de Varenne.
de Varennes.
de Durfort.
de Durfort.
de Berulle.
de Berulle de Serilly.
de Berulle de Rigny.

CHANOINESSES HONORAIRES. *Meſdames*

de Damas Vallerot.
Beaurepaire de Vincelles.

CHANOINESSES D'HONNEUR. *Meſdames*

Bernard de Monteſons.
Lorancin de Beaufort.
de Polignac.
de Reſnel de Léſeu.
Malvin de Montazet.
Chaſtenay de Vincelles.
de Meniel de Sommery.
de Gamache.
d'Hautefort.
de Chavigné.

POULANGY, *Diocèſe de Langres.*

DIGNITAIRES. *Meſdames*

D'Anſtrude, *Abbeſſe.*
De Croiſier, *Prieure.*

CHANOINESSES. *Meſdames*

de Rennepont.
dePrud'homme deFontenoy
de Macheco de Prémaux.
de Beurville.
de Macheco de Villy.
du Hautoy.
d'Aros.
de Gourcy.
de Chaſtenay.
de Villers la Faye.
de Maudet.
des Forges de Cauliere.
de Meſley.
de Roſtaing.
de Roſtaing Vauchette.
de Roſtaing Craintilleux.
de Crecy.
de Saint-Belin.
de Gondrecourt d'Antigny.
de Sagey.

CHANOINESSE D'HONNEUR.

Madame de Savary de Breves.

REMIREMONT, *Diocèſe de Saint-Dié.*

DIGNITAIRES. *Meſdames*

S. A. R. la Princeſſe de Saxe, *Abbeſſe.*
De Landres de Bailly, *Doyenne.*
De Lenoncourt, *Secrete.*
De Montjoye, *Conſiere.*
De Muggenthal, *Dame du d'Eus.*
De Vangen, *Grande-Aumôniere.*
De Lentilhac de Gimel, *Grande-Aumôn. & Chant.*

Meſdames

De Berg, *Bourſiere d'argent.*
De Zurlauben, *Bourſiere de grains.*
De Ferrette, *Dame du Sceau.*
D'Osmond, *Aumônier.*
De Mettey de Bielle, *Chantre.*
De Mettey, *Tréſoriere-Lettriere.*
De Latour, *Conſiere.*
De Latour de Jandelis, *Chant., Dame de la Fabriq.*
De Latour d'Hazeville, *Chantre.*
Anne Charlotte de Lorraine, *Coadjutrice.*

CHANOINESSES. *Meſdames*

de Lentilhac.
de Vochem.
de Ligne.
Duc de Jodoch.
de Freyberg.
de Raigecourt.
de Mettey de Vengle.
de Schauvenbourg.
de Raigecourt de Failly.
de Raigecourt de Gournay.
de Monſpey.
de Monſpey de Vuty.
de Monſpey d'Arma.
de Boiſgelin.
de Mettey de Saudrecourt.
de Gourney Duc.
de Reinach.
de Stain.
de Schocnau.
de Monjoie d'Hirſinque.
de Raigecourt de Bitierberg
de Boiſgelin de Plehedel.
de Stadiam.
de Monſpey de Vallieres.
de Monſpey d'Arginy.
d'Albert.
de Vangeh Vangenbourg.
de Rinch.
de Monsbiejols.
de Soran.
de Raigecourt de Bus.
de Rainach de Stainbrun.

SAINT-MARTIN DE SALLES, *Diocèſe de Lyon.*

Madame de Richard de Ruffey, *Prieure.*

CHANOINESSES. *Meſdames*

de Valetine.
de la Sale.
de Fondras.
de Naturel.
Deſgarets.
de la Souche.
de Guillermin.
de Praſlin.

Mesdames

de Pons.
de Vegle.
Dauxy.
de Veny.
de Pestalozzi.
de Pestalozzi.
de Lantage.
de Balathier.
de Villard.
de Montipin.
de Joblot.
de Saint-Belin.
de Montbriant.
de la Martiziere.
de Saint-Micaud.
de Branges de Bourcia.
de Roys.
de Siffredy.
de Siffredy de Mornas.
de Foudras.
de Guillermin.
de Guillermin.
d'Arbouze.
de Billefort.
de Roys.
de Sirvinges.
de Sirvinges.
de Sirvinges.
de Sirvinges.
d'Astorg.
de la Falconniere.
de la Falconniere.

PAYS-BAS AUTRICHIENS.

SAINTE-BEGGE, D'ANDENNE.

PRÉVÔTE.

Madame de Hoensbroeck-d'Oost.

DOYENNE.

Madame de Haultepenne.

DAMES CHANOINESSES. *Mesdames*

de Berlaimont.
de Ghistelles.
de Bentinck.
de Hoen.
de Bentinck de Lembricht.
de Nassau Corroy.
de Hoen-Liebeeck, *Chant.*
de Bentinck-d'Inhove.
de Woestenraedt.
de Tiribu.
de Colins-de Ham.
de Franckenberg.
de Hinnisdael.
de Cobenzl.
de Loen-d'Enschede.
d'Olmen-de Poederlé.
de Clauwez-Briant.
de Clauwez-Briant.
de Spangen d'Uytterneſſe.
de Loen d'Enschede.

SAINTE-WAUDRU, DE MONS.

ABBÉ SÉCULIER, PATRON ET PROTECTEUR.

S. M. l'Empereur & Roi, &c. en qualité de Comte de Hainaut.

DAMES CHANOINESSES. *Meſdames*

de Mérode de Montfort, Dame de l'Ordre de la Croix-Etoilée.
d'Argenteau, Dame de l'Ordre de la Croix-Etoilée.
de Bournonville, Dame de l'Ordre de la Croix-Etoilée.
de Bournonville de Sart.
de Croix.
de Croix-d'Heuchin.
de Ghiſtelles.
de Harrach.
d'Argenteau de Roumiroir.
de Reneſſe.
de Reneſſe.
de Trautsmansdorff.
de Swartzenberg.
de Naſſau Corroy.
de Gavre-d'Ayſeau.
d'Andelot.
de Rodoan de Fontaine.
d'Andelot.
d'Atthems.
d'Ulm.
de Wurmbrand.
de Boſt-du Pontdoye.
de Wrtbi.
de Schönborn.
de Stolberg.
de Kaunitz.
de Wallenſtein.
de Dam.
de Salm Reiffercheit.

SAINT PIERRE DE MOUTIER-SUR-SAMBRE.

Madame de Gourcy-Charey, *Abbeſſe.*

DAMES CHANOINESSES. *Meſdames*

Van der Linden-d'Hooghevorſt.
de Baudequin-de-Peuthy.
de Liedekercke.
de Liedekercke.
de Coppin-de Grinchamps.
de Coppin.
de Heuſch-de la Zangrie.
de Lannoy.
Van den Berghe-de Limminghe.
Van den Berghe-de Limminghe.
d'Yves-de Soye.
d'Yves.
de Dam.
de Fuſco de Mataloni.

SAINTE-GERTRUDE DE NIVELLE.

Madame Van der Noot, Dame de l'Ordre de la Croix-Etoilée, *Abbesse.*

Madame de Geloes, *Prévôte.*

DAMES CHANOINESSES. *Mesdames*

de Borluut-d'Hoogstraete.
de Boorluut.
de Lannoy.
de Berlo-d'Hozemont.
de Martigny.
d'Yves-de Soye.
de Taye-de Wemmel.
de Horrion.
d'Arberg.
d'Arberg-Neuchatel.
de Leerodt.
de Blois.
Berghe-de Trips.
Van Grave.
Van Grave.
de Berlo.
Berghe-de Trips.
Vander Gracht-de Rommerswael.
de Heerma.
de Franckenberg.
de Franckenberg.
de Thürheim.
de Lalaing.
de Lalaing.
d'Overschies de Neerysche
de Czernin.
de Bylandt.
de Martigny.
de la Püente.
de Würden.
de Rodoan de Bousfoit.
de Woelmont.
de Mettecoven.
Berghe-de Trips.
de Clary.
d'Oimen-de Poederlé.
de la Tour-Taxis.
de la Tour-Taxis.

ARTICLE IX.

COURS SOUVERAINES DE FRANCE.

CHANCELLERIE DE FRANCE.

LE Chancelier, dont la dignité eſt l'une des plus anciennes & des plus éminentes de France, eſt le Chef de la Juſtice. C'eſt dans les mains de ce Magiſtrat que nos Rois l'ont dépoſée toute entiere, pour la rendre à leurs ſujets avec la même autorité & la même puiſſance que s'ils la rendaient en perſonne. Il préſide au Conſeil du Roi, expoſe ſes volontés lorſqu'il tient ſon Lit de Juſtice, & eſt aſſis devant lui à ſa main gauche.

Dans les cérémonies publiques les Huiſſiers de la Chancellerie marchent devant lui, portant ſur l'épaule leurs maſſes d'argent doré, accompagnés des autres Huiſſiers de la Chaîne. Tous les Gouverneurs des places prêtent ſerment entre les mains de ce Magiſtrat.

Il eſt le ſeul dans le Royaume qui ne porte jamais de deuil, pour quelque motif que ce puiſſe être.

1768 Meſſire René-Nicolas-Charles-Auguſtin de Meaupeou, Chevalier, Commandeur des Ordres du Roi, *Chancelier de France.*

1774 Meſſire Armand-Thomas-Hue de Miromeſnil, Chevalier, *Garde des Sceaux de France.*

GRAND-CONSEIL.

Ce Tribunal, qui eſt un démembrement du Conſeil du Roi, eſt unique dans le Royaume. Ce fut Charles VIII qui, en 1497, le rendit ſédentaire d'ambulatoire qu'il était auparavant. Il eſt ſemeſtre & juge en dernier reſſort, des évocations, réglement des Juges, nullité & contrariétés d'Arrêts rendus en différentes Cours; des bénéfices conſiſtoriaux, des droits de

de joyeux avénément, de ſerment de fidélité des Prélats, & des indults. Les cauſes concernant les perſonnes & les biens des Ordres de Cluny, Cîteaux, Prémontré, la Trinité, le Saint-Eſprit, Fontevrault, de Malte, &c. ſont auſſi du reſſort de cette Cour.

1768 M. le Chancelier.
1774 M. le Garde des Sceaux.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

Semeſtre de Janvier.
- 1776 Aymard-Charles-François de Nicolaï, Chevalier, *premier.*
- 1774 Auguſte-Félicité le Prêtre de Château-Giron.
- 1774 Louis Baſſet de la Marelle.
- 1774 Louis-Jacques Langelé.

Semeſtre de Juillet.
- 1774 Pierre-Arnaud de la Briffe.
- 1779 André Duval de Montmillan.
- 1780 Nicolas Vernier.

Vingt-quatre Conſeillers pour le ſervice des mois d'Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars; & vingt-trois pour le ſervice des mois d'Avril, Mai, Juin, Juillet, Août & Septembre.

Dix-huit Conſeillers honoraires.

GENS DU ROI.

Meſſieurs

1775 de Vaucreſſon, *Avocat-général.*
1775 de Bonnaire, *Procureur-général.*
. . . . . , *Avocat-général.*
Huit Subſtituts en exercice, & trois honoraires.

PARLEMENTS.

Les Parlements ſont des Cours Souveraines, établies pour adminiſtrer la Juſtice, veiller à la police & au maintien des Loix, & faire reſpecter l'autorité royale par tous les ordres de l'Etat. Il y en a treize en France; ſavoir : ceux de Paris, Toulouſe, Grenoble, Bor-

deaux, Dijon, Rouen, Aix, Rennes, Pau, Metz, Besançon, Douay & Nancy.

PARLEMENT DE PARIS.

Cette Cour, long-tems ambulatoire, fut rendue sédentaire à Paris, en 1302, par Philippe le Bel. L'Ordonnance que ce Prince rendit alors, veut que deux Prélats & deux Barons ou Chevaliers y préfident; mais les Prélats en furent exclus, en 1320, par Philippe le Long, pour ne pas les distraire de la résidence à laquelle ils sont astreints dans leurs dioceses.

Le Parlement de Paris, qui eſt le plus ancien & le plus grand des Parlements du Royaume, s'appelle auſſi *la Cour des Pairs*, parce qu'on y porte immédiatement les causes relatives à leur perſonne, à leur état & au droit de leurs pairies. Les princes du Sang y ont entrée, ſéance & voix délibérative à l'âge de 15 ans, & les Pairs de France, à 25. Les premiers y entrent de plein droit, & les autres, avant d'y entrer, ſont obligés de prêter ſerment de rendre la Juſtice ſelon les Ordonnances, & de tenir les délibérations ſecrettes.

Le Parlement de Paris jouit encore du privilege de connoître ſeul, en la Grand-Chambre, de la régale & des affaires qui concernent le Domaine du Roi, en vertu de l'Ordonnance de Louis XI, du 19 Juin 1461.

La Juriſdiction de ce Parlement s'étend ſur les Provinces de l'Iſle de France, la Beauce, la Sologne, le Berry, l'Auvergne, le Lyonnais, le Forest & le Beaujolois, le Nivernais, le Bourbonnais, le Maconnais, la Champagne, la Picardie, la Brie, l'Anjou, le Maine, l'Angoumois, le Perche, la Touraine, le Poitou, le Pays d'Aunis & le Rochelais.

GRAND' CHAMBRE.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1772 Etienne-François d'Aligre, Chevalier, Commandeur des ordres du Roi, *premier*.

1771 Jean-François de Paul Lefevre d'Ormeſſon de Noiſeau.

Meſſieurs

1755 Jean-Baptiſte-Gaſpard Hochard le Saron.
1758 Chrétien-François de Lamoignon.
1758 Anne-Louis Pinon de Quincy.
1763 Armand-Guillaume-François de Gourgue.
1765 Louis le Pelletier de Rofambo.
1768 Omer Joly de Fleury.
1774 Pierre-Gilbert de Voiſins.

HONORAIRE.

1757 M. Mathieu-François Molé, Chevalier, *ci devant premier Préſident.*

CONSEILLERS D'HONNEUR NÉS.

Meſſieurs

1759 Le Cardinal de la Rochefoucaud, Archevêque de Rouen, *Abbé de Cluny.*
1781 Le Clerc de Juigné de Neuchelles, *Archevêque de Paris.*

CONSEILLERS D'HONNEUR.

Meſſieurs

1745 François-Guillaume Briçonnet, *ci-devant Préſident de la troiſieme des Enquêtes.*
1765 Clément-Charles-François de Laverdy, *Miniſtre d'Etat.*
1778 Jean-Baptiſte-François de la Michodiere, *Conſeiller d'Etat, ancien Prévôt des Marchands.*
1780 Antoine-Marie Barillon de Morangis.
1780 Jérôme-Frédéric Bignon, *Conſeiller d'Etat.*
Trente-ſix Conſeillers.

PRÉSIDENTS *honoraires des Enquêtes & Requêtes ayant ſéance en la Grand'Chambre.*

Meſſieurs.

1728 Poncet de la Riviere, *ci-devant Préſident de la cinquieme des Enquêtes.*
1731 Durey de Meinieres, *ci-devant Préſident de la ſeconde des Enquêtes.*

Meſſieurs

1738 De Frémont du Mazy, *ci devant Préſident de la ſeconde des Enquêtes.*

1739 Gaultier de Beſigny, *ci-devant Préſident de la ſeconde des Enquêtes.*

1740 Maynon, *ci-devant Préſident de la quatrieme des Enquêtes.*

1745 De Cotte, *ci-devant Préſident de la ſeconde des Requêtes.*

1746 Bernard de Boulainvilliers, *ci-devant Préſident de la ſeconde des Enquêtes, Prévôt de Paris.*

1748 Thiroux d'Arconville, *ci-devant Préſident de la premiere des Enquêtes.*

1749 Hariague de Guibeville, *ci-devant Préſident de la premiere des Enquêtes.*

Cinquante-quatre Conſeillers honoraires, ayant ſéance en la Grand'Chambre.

Quatre Conſeillers honoraires, ayant ſéance aux Enquêtes & Requêtes.

GENS DU ROI.

Meſſieurs

1755 Seguier, *Avocat-général.*

1740 Joly de Fleury, *Procureur-général.* A la charge de *Procureur-général* eſt unie celle de Tréſorier Garde des chartres & papiers de la Couronne.

1778 Joly de Fleury, Avocat-gén., Procur.-gén. *en ſurviv.*

1774 D'Aguëſſeau de Freſne, *Avocat général.*

1775 Joly de Fleury, *Avocat-général.*

Quatorze Subſtituts en exercice, & deux honoraires.

PREMIERE CHAMBRE DES ENQUÊTES.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1751 Pierre-Daniel Bourrée de Corberon.

1780 Alexandre-Marie-François de Paul Dompierre d'Hornoy.

Vingt-trois Conſeillers.

DEUXIEME CHAMBRE DES ENQUÊTES.

PRÉSIDENT.

Meſſieurs

1766 André-Charles-Louis Chabenat de Bonneuil.
1768 Claude Eulogе Anjorrant.
Vingt-trois Conſeillers.

TROISIEME CHAMBRE DES ENQUÊTES.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1758 Louis-Alexandre Angean.

. . . . . .

Vingt-trois Conſeillers.

CHAMBRE DES REQUÊTES.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1761 Barthelemi-Gabriel Roland.
1778 Benigne-Joſeph du Tronſet d'Héricourt.
Onze Conſeillers.

PARLEMENT DE TOULOUSE.

Ce Parlement fut créé au mois de Décembre 1302, & ſupprimé dix ans après. Charles VI le rétablit par Edit du 20 Mars 1419. Il fut tranſféré à Beziers, par un autre Edit du 23 Septembre 1425, puis uni, par un autre du 24 Novembre 1429, au Parlement de Paris, ſéant à Poitiers.

Cette derniere Cour ayant été rétablie dans la Capitale du Royaume, par Edit du mois d'Août 1436, Charles VII érigea un nouveau Parlement pour le Languedoc, par Edit du 18 Août 1437; & ce Prince le rendit ſédentaire à Toulouſe par un dernier Edit du 11 Octobre 1443.

Rentre le 12 Novembre.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1770 Antoine-Joſeph de Niquet, Chevalier, *premier.*
1759 de Senaux.
1759 Boyer de Sauveterre.
1759 de Sapte du Puget.
1755 de Mengaud, Baron de la Hage.

PRÉSIDENTS-HONORAIRES.

Meſſieurs

1738 d'Aignan, Baron d'Orbeſſan.
1753 le Marquis de Pegeiroles.

CHEVALIERS D'HONNEUR.

Meſſieurs

1748 de Comere. | 1743 de Marmieſſe.

CONSEILLERS D'HONNEUR.

M. l'Archevêque de Toulouſe, *Conſeiller né.*

Meſſieurs

1733 de Cambon, Evêque de Mirepoix.
1738 le Franc de Pompignan.

Vingt-un Conſeillers en exercice, dont trois clercs & dix-huit laïques, & quatorze honoraires.

CHAMBRE DE LA TOURNELLE.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1775 Deſinnocends de Maurens.
1775 de Capiſtron, Marquis de Maniban.
1778 de Daſpe, Baron de Fourcés.
1779 de Cambon de la Baſtide.

Dix-ſept Conſeillers.

PREMIERE CHAMBRE DES ENQUÊTES.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1760 d'Aiguesvives. | 1759 de Bellot de Laſſarrade

Vingt-deux Conſeillers.

DEUXIEME CHAMBRE DES ENQUÊTES.

PRÉSIDENTS.

Messieurs

1755 le Marquis de Portes. | 1759 Daguin.

Vingt Conseillers.

CHAMBRE DES REQUÊTES.

PRÉSIDENTS.

Messieurs

1766 de Dolive. | 1775 de Cerat.

Douze Conseillers en exercice, & deux Conseillers honoraires.

GENS DU ROI.

Messieurs

1779 de Resseguier, Marquis de Miremont, *Avocat-général.*

1743 le Comte, Marquis de Noë, *Procureur-général.*

. . . . . .

. . . . . .

GENS DU ROI AUX REQUÊTES.

Messieurs

1765 Chambal, *Avocat du Roi.*

1766 de Lautar, *Procureur du Roi.*

GENS DU ROI AUX REQUÊTES, POUR LE DÉP. DES EAUX ET FORÊTS.

Messieurs

1777 de Baron, *Avocat du Roi.*

1777 de Guiringaud, *Procureur du Roi.*

Cinq Substituts de M. le Procureur-général.

PARLEMENT DE GRENOBLE.

Humbert II ayant établi, par une Ordonnance du 22 Février 1337, un Conseil delphinal à Saint-Marcellin, ce Tribunal fut transféré à Grenoble le premier Août 1340. Louis XI, n'étant encore que Dauphin, l'érigea l'an 1451 en Parlement; & ses dispositions furent confirmées par un Edit de Charles VII, du 1 Août 1453. Cette Cour est distribuée en quatre Bureaux, qui tiennent lieu des Chambres qui sont établies dans les autres Parlements.

Rentre le 26 Novembre.

PRÉSIDENTS.

Messieurs

1760 Amable-Pierre-Th. de Berulle, Chevalier, *premier.*
1779 Amab.-Pierre-Alb. de Berulle, fils, *en survivance.*
17 Jer.-Arthus de la Croix de Sayve d'Ornacieux.
17 François-Jean-Bap. de Barral.
17 Victor de Murat.
17 Pierre-Marie de Vaulx.
17 Joseph-Marie de Barral de Montferrat.
17 P. Fr. Laur. de la Cotte de Bouqueron.
17 Barth.-Arthus de la Croix de Sayve d'Ornacieux, fils.

. . . . . .

CHEVALIERS D'HONNEUR.

Messieurs

17 Louis-François de Vachon.
17 François de Sales Pic de Roux Deagent de Morges

Cinquante-huit Conseillers distribués en quatre Bureaux.

GENS DU ROI.

Messieurs

1754 Colaud de la Salcette, *Avocat-général.*
1771 de Berger de Moydieu, fils, *Procureur-général.*

Meſſieurs

1771 J. B. de Reynaud, *Procureur-général en ſurvivance avec exercice.*
1780 Savoie de Rollin, *Avocat-général.*
1781 Joſeph-Louis de la Boiſſiere, *Avocat-général.*
Huit Subſtituts de M. le Procureur-général.

PARLEMENT DE BORDEAUX.

Ce Parlement fut établi, en 1451, par le traité de capitulation qui enleva Bordeaux & la Guyenne à la domination anglaiſe. Cependant les troubles qui ſurvinrent dans la Province empêcherent, pour quelque tems, l'entiere execution de cet établiſſement. La Guyenne ayant enfin été irrévocablement unie à la Couronne de France, Louis XI conſomma, par ſes Lettres Patentes, données à Chinon le 12 Juin 1462, la fondation de ce Tribunal Souverain.

Le reſſort du Parlement de Bordeaux renferme 30 Sénéchauſſées, dont 13 ont été érigées en Sieges préſidiaux. Cette Cour ſuit en général le droit écrit; cependant il y a dans ſon reſſort pluſieurs coutumes locales, qui ſont la loi particuliere des cantons où elles ſont établies.

Rentre le 12 Novembre.

GRAND'CHAMBRE.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1766 André-Jacques-Hyacinthe Leberthon, Chevalier, *premier.*
1760 Nicolas-Pierre de Gilhard.
1768 Paul-Marie-Arnaud de Lavie.
1768 Jean Charles Daugeard.
1769 Jacques-Armand Henri Daugeard de Virazel.
1770 Jean-Baptiſte-Motice de Verthamon.

CHEVALIERS D'HONNEUR.

Meſſieurs

1748 Joſeph de Gombault de Raſac.
1763 Pierre-François de Braſch de Montuſſan.

Vingt-deux Conſeillers en charge, & dix-huit honoraires.

TOURNELLE.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1777 André-François-Benoît Eliſabeth Leberthon.
1778 Pierre François-Mathieu de Spens.
1780 Charles-Mercier du Paty.

. . . . . .

Seize Conſeillers.

PREMIERE CHAMBRE DES ENQUÊTES.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1728 Jean-Paul de Loret.
1738 Michel-Joſeph de Gourgue.

Dix-huit Conſeillers.

SECONDE CHAMBRE DES ENQUÊTES.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1740 Martial de Verthamon d'Ambloy.
1763 Jean-François de Rolland.

Dix-huit Conſeillers.

CHAMBRE DES REQUÊTES.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1759 Jean-Jacques-Maurice de Sentout.
1766 J. E. de Bienaſſis.

Huit Conſeillers.

GENS DU ROI.

Messieurs

1779 Elie-Louis du Faure de Jarte, *Avocat-général au civil.*
1764 Pierre-Jules Dudon, *Procureur-général.*
1780 Jean-Raymond de la Lande, *Avocat-général à la Tournelle.*
1780 François-Armand Saige, *honoraire.*
Trois Substituts de M. le Procureur général.

PARLEMENT DE BOURGOGNE.

Les Ducs de Bourgogne de la seconde Race avaient établi un Parlement ambulatoire, qui tenait ses séances à Beaune pour le Duché, à Saint-Laurent pour les terres d'Outre-Saonne, & à Dôle pour le Comté. Louis XI ayant reuni à la Couronne le Duché de Bourgogne, établit, en Mars 1476, un Parlement sédentaire à Dijon pour ce Duché. La Cour des Aides est unie à ce Tribunal Souverain.

Rentre le 12 Novembre.

GRAND'CHAMBRE.

PRÉSIDENTS.

Messieurs

1777 le Gouz de Saint-Seine, Chevalier, *premier.*
Joly de Bevy.
Verchere d'Arcelot.
1781 Perard.

CONSEILLER D'HONNEUR NÉ.

1776 M. de Vogué, *Evêque de Dijon.*

CONSEILLERS D'HONNEUR.

Messieurs

D'Apchon, *ancien Evêque de Dijon, Archevêque d'Auch.*
De Malvin de Montazet, *ancien Evêque d'Autun, Archevêque de Lyon.*

Meſſieurs

Cortois de Quincey, *Evêque de Bellay.*
De Marbeuf, *Evêque d'Autun.*

PREMIER CONSEILLER NÉ.

M. l'Abbé de Citeaux.

CHEVALIERS D'HONNEUR.

Meſſieurs

17 de Senevoy. | 17 Fontette de Sommery.

Seize Conſeillers en exercice, & cinq honoraires.

TOURNELLE.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

17 Cheſnard de Lagé.
17 Danthés de Longepierre.
17 Richard de Ruffey.

. . . . . .

Seize Conſeillers en exercice, & trois honoraires.

ENQUÊTES.

PRÉSIDENTS.

17 M. Jannon. | 17 . . . .

Dix-huit Conſeillers en exercice, & trois honoraires.

Chaque année, à Pâques, les Conſeillers de la Grand Chambre paſſent à la Tournelle, ceux de la Tournelle aux Enquêtes, & ceux des Enquêtes à la Grand'-Chambre.

REQUÊTES DU PALAIS.

PRÉSIDENT.

17 M. Fardel de Daix.

HONORAIRE.

17 M. Fardel.

Huit Conſeillers en exercice, & un honoraire.

GENS DU ROI.

Messieurs

1761 Colas, *Avocat-général.*
1765 Perard, *Procureur-général.*
1765 Guyton de Morveau, *Avocat-général.*

HONORAIRE.

1742 M. Toppin de Genneaux, *ancien Avocat-général.*
Huit Substituts en exercice, & deux honoraires.

PARLEMENT DE NORMANDIE.

Les premiers Ducs de Normandie établirent à Rouen une Cour de l'Echiquier, composée d'Ecclésiastiques & de Nobles. Long-tems ce Tribunal fut ambulatoire; mais il fut rendu perpétuel & sédentaire à Rouen en 1499; & en 1515 François I l'érigea en Parlement.
Rentre le 15 Novembre.

GRAND' CHAMBRE.

PRÉSIDENTS.

Messieurs

1782 de Pontcarré de Viarmes, Chevalier, *premier.*
1741 de Bethomas.
1745 Dumouce'.
1775 de Sommesnil.

PRÉSIDENTS HONORAIRES.

Messieurs

1723 de Motteville.
1731 de la Londe.
1741 d'Acquigny.

CONSEILLERS D'HONNEUR NÉS.

Messieurs

Le Duc de Harcourt, *Gouverneur.*
Le Cardinal de Rohan, *Archevêque de Rouen.*
L'Abbé de *Saint-Ouen.*
Le Marquis de *Pont-Saint-Pierre.*

CONSEILLER D'HONNEUR.

1763 M. le Sens de Folleville.
Quarante-deux Conseillers.

TOURNELLE.

PRÉSIDENTS.

Messieurs

1751 Bigot. | 1777 de Folleville.
Six Conseillers de Grand Chambre, six de la premiere des Enquêtes, & six de la seconde.

PREMIERE DES ENQUÊTES.

PRÉSIDENTS.

Messieurs

1770 d'Esneval. | 1776 de Bailleul.
Vingt-sept Conseillers.

SECONDE DES ENQUÊTES.

PRÉSIDENTS.

Messieurs

1763 M. de Pommereu, Chevalier de Malte.

. . . . . .
Vingt-sept Conseillers.

REQUÊTES.

PRÉSIDENTS.

Messieurs.

1781 de Bouville. | 1771 de la Granderie.
Huit Conseillers.

GENS DU ROI.

Messieurs

1763 Grente de Grécourt, *Avocat-général.*
1765 de Belbeuf, *Procureur-général.*
1775 de Belbeuf, fils, Procureur-général en survivance, *Avocat-général.*
1731 Fouchet, *Avocat du Roi, aux Requêtes.*
Six Substituts de M. le Procureur-général.

PARLEMENT D'AIX.

Ce Parlement fut établi pour la Provence par un Edit de Louis XII, donné à Lyon le 10 Juillet 1501, & confirmé par une Déclaration donnée à Grenoble le 26 Juin 1502.

Rentre le premier Octobre.

GRAND'CHAMBRE.

PRÉSIDENTS.

Messieurs

1744 des Galloys de Latour de Glené, Chevalier, *premier Président & Intendant.*
17 de Thomassin de Peinier.
1782 J. B. R. Jos. Guill. Fr. de Bruny d'Entrecasteaux.
1782 J. Paul de Bruny d'Entrecasteaux, *en survivance, & reten. de serv. pendant 5 ans.*
17 d'Arband de Jougues.
17 de Cabre.

Dix-sept Conseillers en exercice, & onze honoraires.

TOURNELLE.

PRÉSIDENTS.

Messieurs.

1782 Alex. Jul. Ant. de Fauris de Saint-Vincent.
1782 Jules-François de Paul de Fauris de Saint-Vincent, *en survivance & ret. de serv. pendant 5 ans.*
17 d'Albert de Saint-Hypolythe.

. . . . . .

Dix-huit Conseillers.

ENQUÊTES ET EAUX ET FORÊTS.

PRÉSIDENTS.

Messieurs

17 d'Arlatan de Lauris.
17 de Bruny de la Tour d'Aigues.

Dix-huit Conseillers.

REQUÊTES.

PRÉSIDENT.

17 M. d'Arlatan de Lauris.
Huit Conseillers.

PRÉSIDENTS HONORAIRES.

Messieurs

De Grimaldi Reguſſe. | De Thomaſſin de Peinier.
De Bruny d'Entrecaſteaux.

GENS DU ROI.

Messieurs

1775 de Maurel de Mons de Caliſſane, *Avocat-général.*
1740 le Blanc de Caſtillon, *Procureur-général.*
1775 d'Eymar de Monmeyan, *Avocat-général.*
1776 de Magalon de Valdardenne, *Avocat-général.*
Quatre Subſtituts de M. le Procureur-général.

PARLEMENT DE BRETAGNE.

Charles VIII, par ſon Edit publié au mois de Novembre 1495, établit des grands jours dans le Duché de Bretagne. Henri II, par ſon Edit du mois de Mars 1553, regiſtré le 4 Mai 1554, éleva ce Tribunal en Parlement. Charles IX, par un autre Edit du 4 Mars 1560, le rendit ſédentaire à Rennes. La Tournelle fut créée en 1575, & la Chambre des Requêtes en 1581.

Les Préſidents & les Conſeillers de cette Cour ont entrée dans toutes les Cours Souveraines du Royaume, en vertu d'une Déclaration de Henri III, du 2 Mai 1576.

Rentre le 12 Novembre.

PRÉSIDENTS.

Messieurs

1777 du Merdy de Catuelan, Chevalier, *premier.*
1750 de Robien.
1756 de Farcy de Cuillé.
1775 le Vicomte de la Houſſaye.
1775 de Mernière de Guer.

1776

Meſſieurs

1776 de Talhouet de Bonabian.
1779 du Merdy de Catuelan, *fils.*

CONSEILLERS NÉS.

Meſſieurs

M. l'Evêque de Rennes. | M. l'Evêque de Nantes.

Soixante-huit Conſeillers qui forment la Grand'Chambre, la Tournelle, deux Chambres des Enquêtes, & une des Requêtes.

GENS DU ROI.

Meſſieurs

1775 de Bourblanc de Kermanach, *Avocat-général.*
1779 Loz de Beaucours, *Avocat général.*
1764 de Caradeuc, *Procureur-général.*
1752 de Caradeuc de la Chalotais, *Procureur-général en concurrence & en ſurvivance.*

Trois Subſtituts de M. le Procureur-général.

PARLEMENT DE NAVARRE.

Il y avait autrefois à Pau une Cour majeure. Henri II, d'Albret, Roi de Navarre, l'éleva en Conſeil Souverain, vers l'an 1520. Ce Prince établit auſſi une Chancellerie à Navarre, pour juger tant en matiere civile que criminelle. Le Roi Louis XIII réunit ces deux Cours & les érigea en Parlement, ſous le titre de Parlement de Navarre, par Edit du mois d'Octobre 1620. La Chambre des Comptes & la Cour des Aides & des Finances y ſont réunies.

Le Parlement de Pau a quatre Chambres. La Grand'-Chambre qui a les mêmes fonctions que dans les autres Cours. Le ſecond Bureau de la Grand'-Chambre qui connait des matieres ſommaires, & du tiers des procès appointés qui ſe partagent au ſort, de maniere que le tiers appartient au ſecond Bureau, & les deux tiers à la Grand'-Chambre. La Tournelle, qui

connaît du grand & petit criminel. La Chambre des Finances, qui remplit les fonctions des Chambres des Comptes & Bureaux des Finances, dans l'étendue de leur reſſort.

Le premier Préſident préſide la Grand'Chambre, où ſervent avec lui les cinquieme & ſixieme Préſidents. Le ſecond Préſident préſide la Tournelle, & le ſeptieme y ſert avec lui. Le troiſieme & le huitieme Préſidents ſont à la Chambre des Finances. Le quatrieme Préſident préſide le ſecond Bureau.

Le Doyen & le Sous-Doyen des Conſeillers ſont fixés à la Grand'Chambre. Les autres quarante-quatre Conſeillers ſont diviſés en quatre colonnes égales, & ſervent une année alternativement dans chaque Chambre du Parlement, de maniere qu'en quatre années chacun d'eux remplit les quatre ſervices du Parlement.

Les Conſeillers & Chevaliers d'honnaur ne ſiegent qu'à la Grand'Chambre & à l'aſſemblée des Chambres.

Les Gens du Roi rempliſſent leurs fonctions auprès de toutes les Chambres.

Rentre le 5 Novembre.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1778 Gillet de la Caſe, Chevalier, *premier.*
1748 d'Eſquille.
1751 du Pin.
1751 de Mesplez.
1757 de Charrite.
1763 d'Abbadie.
1776 de Jaſſes.
1781 de la Pitole.

CONSEILLERS D'HONNEUR NÉS.

Meſſieurs.

1763 Marc-Antoine de Noé, *Evêque de Leſcar.*
1772 François de Revol, *Evêque d'Oloron.*
1779 Michel-François Coiſet du Vivier de Lorry, *Evêque de Tarbes.*

CHEVALIERS D'HONNEUR.

Meſſieurs.

1758 de Nays, Marquis de Candau.
1758 le Baron de Navailles Poeyferré.
Quarante-ſix Conſeillers.

GENS DU ROI.

Meſſieurs

1768 Deliſſalde, *Avocat-général.*
1778 de Bordenave, *Procureur-général.*
1776 Fajet de Baure, *Avocat-général.*

PARLEMENT DE METZ.

Ce Parlement a été établi par Edit du Roi Louis XIII, du mois de Janvier 1633. Il eſt en même tems Chambre des Comptes, Cour des Aides & Finances.

Cette Cour eſt diſtribuée par ſemeſtre, dont chacun eſt compoſé d'une Grand'Chambre & des Enquêtes-Tournelle. MM. de la Grand'Chambre du ſemeſtre de Février & d'Août, paſſent l'année ſuivante aux Enquêtes; & MM. des Enquêtes à la Grand'Chambre.

Rentre le 5 Novembre.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

. . . . . , *Chevalier, premier.*
1749 Antoine-Louis du Tertre.
1754 Laurent de Chazelles.
1755 Alexandre-Jacques Bongars.
1776 Fr. Momy Hocart.
1780 Et. Philb. Gouſſaud.
1780 Laur. Mar. la Salle.
1781 Ben. George Raillard de Grandvelle.

CONSEILLERS D'HONNEUR NÉS.

Meſſieurs

1762 de Montmorenci-Laval, *Evêque de Metz.*
1776 Deſmichels de Champorcin, *Evêque de Toul.*

Meſſieurs.

1776 Deſnos, *Evêque de Verdun.*
1759 le Comte de Fouquet, *Lieutenant de la Province.*
. . . . . , *Gouverneur.*
. . . . . , *Abbé de Gorze.*
. . . . . , *Abbé de Saint-Arnoult.*

CONSEILLERS D'HONNEUR.

Meſſieurs

1765 Math. de Montholon.
1767 François de Montholon.
1781 Cl. Fr. Bart. de Boucheporn.

CONSEILLERS-CHEVALIERS D'HONNEUR.

Meſſieurs

1728 Philippe-Ch. le Vayer
1776 Ch. Fr. du Paſquier, *de Fontenoy.*

Quarantes-ſix charges de Conſeillers, dont deux ſont actuellement vacantes.

GENS DU ROI.

Meſſieurs

1780 Joſeph Ignace Foſſey, *Avocat-général.*
1770 Pierre-Philippe-Clément Lançon, *Procureur-gén.*
. . . . . , *Avocat-général.*

CONSEILLERS-CORRECTEURS DES COMPTES.

Meſſieurs

1771 Remy-Pierre Menuſier.
1779 L. Cl. de Lorme.

CONSEILLERS-AUDITEURS.

Meſſieurs

1763 J. And. Reignier d'Araincourt.
1764 Cl. Laur. Chambrun de Dunloup.
1777 L. Grandjean.
1780 J. Fr. Joffrenot de Montlebert.

Six Subſtituts de M. le Procureur-général.

PARLEMENT DE BESANÇON.

Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, établit, en 1422, un Parlement pour le Comté de Bourgogne, & le fixa à Dôle. Après la mort de Charles le Hardi, son Fils, Louis XI, devenu maître des deux Bourgognes, réunit ce Parlement à celui de Dijon, & cette disposition subsista jusqu'à la restitution du Comté de Bourgogne à l'Empereur Maximilien d'Autriche, & à son Fils Philippe le Beau. Ce dernier Prince fixa de nouveau à Dôle le Parlement pour la Franche-Comté, par Lettres Patentes du dernier Septembre de l'an 1500. Enfin ce Tribunal fut transféré à Besançon, par Edit du 20 Mai 1676.

Rentre le 12 Novembre.

GRAND'CHAMBRE.

PRESIDENTS.

Messieurs.

1761 J. Claude-Nic. Perrenay de Grosbois, Chevalier, *premier.*
1779 Cl. Ir. Mar. Nic. Perrenay de Grosbois, fils, *en survivance.*
1771 Jos. Luc. J. B. Hyp. Comte de Marechal-Vezet.
1771 Cl. Ant. Cath. de Bequet, Baron de Courbouzon.

PRÉSIDENTS HONORAIRES.

Messieurs.

Denis-Ignace Comte de Mouret.
P. Aug. Marquis de Chappuis.

CHEVALIERS D'HONNEURS.

Messieurs.

17 Philippe-Mar. Fr. Comte d'Udresser.
17 Charles-Rog. Prince de Baussiemont.
17 Fl. Al. Esp. de la Baume, Comte de Montrevel.
17 Mar. Ch. Hil. Fl. de Froissard de Poligny, Marquis de Broissia.

HONORAIRE.

M. le Marquis de Grammont.
Douze Conseillers en exercice.

TOURNELLE.

PRÉSIDENTS.

Messieurs.

1756 Beatrix-Antoine-Ignace Marquis de Camus.
1771 Christ. Cl. Mar. Marquis de Chaillot.
Quatorze Conseillers.

ENQUÊTES.

PRESIDENTS.

Messieurs.

1760 Fr. Fel. Bern. de Santans-Terrier.
1782 Charles-Alexandre le Bas de Bouclans.
Quinze Conseillers.

CHAMBRE SOUVERAINE DES EAUX ET FORÊTS.

PRÉSIDENTS.

Messieurs.

1762 Gab. de Chappuis de Roziere.
1764 J. B. Mar. d'Olivet, Baron de Choix, Seigneur de Chamolle.
Douze Conseillers.

GENS DU ROI.

Messieurs.

1758 J. Fr. Bergeret, *Avocat-général.*
1768 Cl. Theop. Jos. Doroz, *Procureur-général.*
1778 Hyp. Bouthelier, *Avocat-général.*
1781 Nic. Ch. de Tallenay, *Avocat-général.*

HONORAIRE.

1781 M. J. B. Rochet, Seigneur de Frasne.
Quatre Substituts de M. le Procureur-général.

PARLEMENT DE FLANDRES.

Louis XIV, devenu maître d'une partie des Pays-Bas, établit par Edit du mois d'Avril 1668, un Conseil Souverain à Tournai. Ce Monarque érigea depuis ce Conseil en Parlement, par Edit de Février 1686, registré le 22 du même mois. Il y unit par Edit de Septembre 1704, la Table de Marbre qu'il avait créé au mois de Février précédent.

Après la prise de Tournai, en 1709, il fut transféré à Cambrai; & à la conclusion de la paix d'Utrech, publiée en 1713, il fut rendu sédentaire à Douay.

Rentre le 5 Novembre.

PRÉSIDENTS.

Messieurs.

1781 de Polinchove, Chevalier, *premier.*
17 de Forest de Quardeville.
17 Lamoral.
17 Dupont de Castille.

HONORAIRE.

17 M. Vernimmen.

CHEVALIERS D'HONEUR.

Messieurs.

17 le Marquis de Roisin.
17 de la Grange.
17 le Comte de Guellerie de Chanteraine.

HONORAIRE.

17 M. le Baron de la Grange.

Vingt-trois Conseillers en exercice, & un honoraire.

GENS DU ROI.

Messieurs.

17 le Comte de la Chaussée, *Avocat-général.*
17 de Franqueville d'Abancourt, *Procureur-général.*

Deux Substituts en exercice, & un honoraire.

PARLEMENT DE NANCI.

Ce Parlement, créé en Septembre 1775, a été formé de la Cour Souveraine, érigée en 1635, à la place du Parlement de Saint-Mihel.

GRAND'CHAMBRE.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs.

1767 Math. Joſ. de Cœurderoy, Chevalier, *prem.*
17 de Vigneron.
17 Pierre de Sivry.
17 Doré de Crepy.
17 de Perrin.
17 de Vigneron de Lozanne.

HONORAIRE.

17 M. J. Ch. Labbé, Comte de Rouvois & de Couſſey, *ci-devant premier Préſident.*

CONSEILLERS-PRÉLATS.

Meſſieurs.

De la Tour du Pin-Montauban, *Evêque de Nancy.*
Delmichels de Champorcin, *Evêque de Toul.*
De Chaumont de la Galaiſiere, *Evêque de Saint-Dié.*
De Mahuet de Lupcours, *Grand-Doyen de l'Egliſe de Nancy.*

CHEVALIERS D'HONNEUR.

Meſſieurs.

M. le Prince de Beauveau.

. . . . . .

. . . . . .

Dix-ſept Conſeillers.

TOURNELLE.

M. de Vigneron, *Préſident.*
Six Conſeillers-Députés de Grand'Chambre, & quatre des Enquêtes.

ENQUÊTES.

PRÉSIDENTS.

Messieurs.

De Sivry. | De Perrin.

Quatorze Conseillers.

REQUÊTES.

PRÉSIDENT.

17 M. Simonin.

Quatre Conseillers.

GENS DU ROI.

Messieurs.

1757 Pascal-Joseph de Marcol, *Procureur-général.*
1778 Ch. J. B. Collenel, *Avocat-général.*
1779 Alex. Ch. Hub. Charvet, *Avocat-général.*
1780 Ant. de Chaumont de la Milliere, *Avocat-général honoraire.*

PARQUET DES REQUÊTES.

Messieurs.

17 Fr. Jos. Ch. de Varoncourt, *Avocat du Roi.*
17 Ch. Guyot de Lorrey, *honoraire.*

Onze Substituts en titre, & deux surnuméraires.

CONSEILS SUPÉRIEURS.

CONSEIL D'ALSACE.

CE Conseil supérieur fut créé au mois de Septembre 1657, & établi le 14 Novembre de l'année suivante, dans la ville d'Ensisheim. Par Edit de Novembre 1661, il [illegible] réduit en Conseil Provincial, ressortissant au P[illegible] de Metz. Transféré, en 1674, dans [illegible] de Brissac en Brisgau, la supériorité lui fut [illegible] par Edit du mois de Novembre 1679. Au mois [illegible] 1681, ce Conseil fut transféré dans l'Isle du [illegible], où se forma une petite Ville, appellée *la ville de Paille*. Cette Cité ayant été démolie en conséquence du Traité de Ryswick, le Conseil supérieur d'Alsace fut transféré, par Lettres-Patentes du 10 Mars 1698, à Colmar, où il est actuellement fixé.

Rentre le 15 Novembre.

PRÉSIDENTS.

Messieurs.

1776 François-Nicolas Baron de Spon, Chevalier, *premier.*

1768 Etienne-Ignace de Salomon.

HONORAIRE.

1747 M. Jean-Baptiste de Salomon, *ci-devant second Président, a donné sa démission en 1769.*

CONSEILLERS-CHEVALIERS D'HONNEUR D'EGLISE.

Messieurs.

1759 François-Xavier Bourste, *Abbé de Pairis.*

1778 Jean-Ignace-Xavier Dreux, *Abbé de Neubourg.*

CONSEILLERS-CHEVALIERS D'HONNEUR D'ÉPEE.

Meſſieurs.

1765 François-Joſeph-Guillaume-Antoine-Euſebe Baron de Schavenbourg de Herlisheim.
1765 Guillaume-Jacques-Maximilien-Antoine Baron de Reinach de Wert-Uttenheim.
1774 Jean-Baptiſte-Euſebe Baron de Landenberg de Wagenbourg.
1777 Joſeph Antoine-Charles Baron de Reinach de Hirtzbach.

HONORAIRE.

1757 M. Louis François-Antoine-Sebaſtien-Ferdinand Baron de Landenberg d'Ilzach.

CONSEILLERS DE LA PREMIERE CHAMBRE.

Dix.

CONSEILLERS DE LA SECONDE CHAMBRE.

Neuf.

CONSEILLERS *honoraires ayant ſéance à la premiere Chambre.*

Meſſieurs.

1752 François-Antoine-Joſeph Müller.
1758 François-Antoine-Joſeph Gobel.
1764 Joſeph-Jacques-Antoine Scheppelin.
1766 François-Joſeph de Regemorte.
1781 François-Antoine-Ulr. de Zegnelius.

GENS DU ROI.

Meſſieurs.

1759 Armand-Gaſton-François-Xavier Loyſon, *Avocat-général.*
1774 François-Antoine Hermand, *Procureur-général.*

HONORAIRE.

1754 M. Jean-Baptiſte-François-Ignace Nœf, *Procureur-général; a donné ſa demiſſion en* 1774, *honoraire en* 1775.

Quatre Subſtituts de M. le Procureur-général.

CONSEIL DE ROUSSILLON.

Ce Conseil Souverain, dont les Charges ne sont pas vénales, a été créé par Edit du mois de Juin 1660, à la place du Conseil Royal, autrefois établi à Perpignan. Il n'est pas distribué, comme les autres Cours du Royaume, en différentes Chambres; il n'est composé que d'une seule, qui est toute-à-la-fois Chambre des Requêtes, des Enquêtes & de Tournelle. Ce Tribunal connait de toutes les matieres attribuées aux différentes Chambres des autres Cours Souveraines du Royaume.

Dans les grandes cérémonies, au jour de l'ouverture des audiences après la Saint-Martin, le Gouverneur de la Province, ou son Lieutenant-Général-Commandant, se met en épée & en manteau à la tête du Conseil.

Rentre le 12 Novembre.

PRESIDENTS.

Messieurs.

1774 Amable-Gab. L. Fran. Comte de Malartic, Chevalier, *premier.*
1751 Ig. Cairol de Madaillan.
1778 Jean-Baptiste d'Anglade.
1778 Jean-François-Antoine-Raimond de Copons-Delplor.

CONSEILLERS D'HONNEUR.

Messieurs.

1768 Ch. Fr. Alex. de Cardevac de Gouy-d'Havrincour, Evêque d'Elne, *Conseiller d'honneur né.*
1779 Jean-Pierre de la Combe de Monteil, Grand-Archidiacre en Roussillon.
1780 Jean-Gab. d'Agay, Evêque de Canop, & Coadjuteur de Perpignan.
1777 Michel de Pages de Copons, Chevalier d'honneur.
1777 Paul d'Ortafla, Chevalier d'honneur.
1777 Jean-Seb.-And. de Cappot, ci-devant Avocat-général.

Neuf Conſeillers en exercice, trois ſurnuméraires, & huit honoraires.

GENS DU ROI.

Meſſieurs.

1765 Raphael de Lucia, *Avocat-général.*

1762 François-Michel-Bonav. Gilles Joſeph de Villar, *Procureur-général.*

1779 Jean de Noguer d'Albert, *Avocat-général.*

HONORAIRE.

1770 M. Antoine de Blay Giſpert, Procureur-général du Roi en la Chambre du Domaine, *Avocat-général honoraire.*

Deux Subſtituts en exercice, & un honoraire.

CONSEIL PROVINCIAL D'ARTOIS.

Ce Conſeil a été établi à Arras par l'Empereur Charles-Quint, par Edit du 12 Mai 1530. Il a été confirmé ſucceſſivement par les Rois Louis XIII & Louis XIV, par Déclarations des 15 Février 1641, & 16 Décembre 1651. Supprimé par Louis XV, il a été rétabli par Edit du mois d'Octobre 1774.

Le reſſort de cette Cour Souveraine comprend l'Artois, les Châtellenies de Dunkerque, Bourbourg & Gravelines.

Rentre le 2 Octobre.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs.

1752 François-Joſeph Briois, Chevalier, *premier.*

17 Joſeph-François Regis de Madre.

CHEVALIERS D'HONNEUR.

Meſſieurs.

17 le Sergent d'Handecourt.

17 Pierre-François-Joſeph-Felix Wanir, ſieur d'Aubincheul.

Dix-ſept Conſeillers en exercice, & ſix honoraires.

GENS DU ROI.

Messieurs.

1761 Auguste-Joseph-Marie Foacier de Ruzé, *Avocat-général.*

1764 Gregoire-Joseph-Marie Enlart de Grandval, *Procureur-général.*

Trois Substituts en exercice, & un honoraire.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE CORSE.

Ce Conseil doit sa naissance à Louis XV, qui le créa par un Edit du mois de Juin 1768. Il tint sa premiere séance le 24 Décembre de la même année. Ce Tribunal fixé à Bastia, juge en dernier ressort tous les appels, interjetés des sentences émanées des différents Juges de l'Isle.

PRÉSIDENT.

1773 M. Dangé, *premier.*

Dix Conseillers.

GENS DU ROI.

Messieurs.

1768 Guiot, *Avocat & Procureur-général.*

1775 Coster, *Avocat-général.*

Un Greffier en Chef, un Substitut, un Interprete de la Cour, & quatre Huissiers.

CHAMBRES DES COMPTES.

Les Chambres des Comptes ſont des Cours Souveraines, établies en France pour juger tous les comptes de ceux qui ont manié les deniers royaux. Ces Compagnies reçoivent chacune dans leur Département, les aveux & dénombrements des Fiefs qui relevent du Roi. Elles enregiſtrent les lettres de Nobleſſe, de naturalité, légitimation, & les amortiſſements, & les gratifications faites par le Roi. C'eſt à elles auſſi qu'il appartient d'enregiſtrer dans leur reſſort, les créations des Duchés, Pairies, Principautés, Marquiſats & autres titres héréditaires.

Il y a en France dix Chambres des Comptes; ſavoir: Paris, Dijon, Nevers, Rouen, Grenoble, Nantes, Aix, Montpellier, Nanci & Bar-le-Duc.

PARIS.

La Chambre des Comptes de Paris, auſſi ancienne que la Monarchie, fut rendue ſédentaire dans cette Capitale, ſous le regne de Louis IX. Indépendamment des fonctions qui lui ſont communes avec les autres Chambres des Comptes du Royaume, elle a le droit de recevoir la foi & hommage de tous ceux qui poſſedent des Fiefs relevant de la Couronne, & de leur faire donner aveu & dénombrement. C'eſt à elle qu'il appartient d'enregiſtrer les Edits & Déclarations concernant les Finances; & c'eſt elle qui enregiſtre les ſerments de fidélité que font au Roi tous les Prélats, ſujets au droit de régale.

La Chambre des Comptes juge ſouverainement tout ce qui concerne la recette & la dépenſe des Finances, & toutes les conteſtations où le Domaine du Roi peut être intéreſſé. Comme les Officiers de cette Chambre ſont réputés commenſaux, ils touchent, à la mort des Rois, une ſomme d'argent pour les habits de

deuil, avec lesquels ils assistent à leurs funérailles. Les six anciens Maîtres ont le titre & les gages des Conseillers d'Etat.

Rentre le 10 Octobre.

PRÉSIDENTS.

Messieurs.

1768 Aymard-Charles-Marie Nicolay, Chevalier, *prem.*
1745 Pierre-Nicolas-Florimont Fraguier.
1750 Charles-Victoire-François de Salaberry.
1762 Anne-François de Paris la Brosse.
1766 Jacques-François Mallet de Trumilly.
1768 Marc-Henri le Pileur de Brevannes.
1768 Jérôme-Pelagie Masson des Meslay.
1768 Jacques-Julien de Vin de Fontenay.
1770 Jacques-Louis le Boulanger.
1772 Pierre-Guillaume de Chavaudon de Sainte-Maure.
1773 Antoine-Hilaire Laurent de Mairat.
1775 Angelique-Pierre Perrot.
1782 Bon. Alex. Bertin.

PRÉSIDENTS HONORAIRES.

Messieurs.

1731 Aymard-Jean Nicolay, Chevalier, *premier Président.*
1747 Claude-Gedeon-Denis du Metz de Rosnay.

CONSEILLERS-MAÎTRES.

Soixante-dix-huit.

CONSEILLERS-MAÎTRES HONORAIRES.

Messieurs.

1746 Desalier d'Argenville.
1747 d'Aguin de Launac.
1748 d'Aguin de Vilette.
1753 Loisson de Guynaumont.
1761 Bertin de Saint-Martin.
1775 le Marié d'Aubigny, *Avocat-général.*

CONSEILLERS

CONSEILLERS-CORRECTEURS.

Trente-huit.

CONSEILLER-CORRECTEUR HONORAIRE.

1749 M. de Fautras, *Préſident de la Cour des Aides.*

CONSEILLERS-AUDITEURS.

Quatre-vingt-deux.

CONSEILLERS-AUDITEURS HONORAIRES.

Meſſieurs

1735 Hélyot.
1736 Coquebert.
1748 Boulliette.
1750 Dudoyer, *Conſeiller au Parlement.*
1750 Brochant.
1754 Choart, *Préſident à la Cour des Aides.*
1756 Dupré de Saint-Maur, *Conſeiller au Parlement.*
1759 Denis, *premier Préſident du Bureau des Finances.*

GENS DU ROI.

Meſſieurs

1775 le Marié d'Aubigny, *Avocat-général.*
1769 de Montholon, *Procureur-général.*
1766 de Courchant, *Subſtitut.*

DIJON.

Il eſt impoſſible de fixer l'époque de la création de cette Cour. Pluſieurs titres nous apprennent qu'elle ſubſiſtait ſous la premiere race des Ducs de Bourgogne. Elle fut conſervée par ceux de la ſeconde.

Philippe le Hardi, le premier de ceux-ci, l'établit à l'inſtar de celle de Paris; & l'on voit par les Lettres de ce Prince, du 11 Juillet 1386, que Charles V lui envoya deux Officiers de la Chambre des Comptes, pour modeler la nouvelle Compagnie ſur l'ancienne.

La Bourgogne ayant été réunie à la Couronne, Louis XI confirma les privileges de la Chambre des Comptes de Dijon, par ſes Lettres-Patentes données à Arras au mois de Mars 1476.

Rentre le 12 Novembre.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1771 de Pradier, Marquis d'Agrain, Chevalier, *premier.*
17 Brondeault.
17 Vaillant de Mixmoron.
17 Dirillon.
17 Choux de Buſſey.
17 Grollard de Virly.
17 Barbier de Reulle.

HONORAIRE.

17 M. Richard de Ruffey.

CHEVALIERS D'HONNEUR.

Meſſieurs

17 Giraud de Montbellet.
17 le Febure, Vicomte de la Maillardiere.

Vingt-huit Conſeillers-Maîtres en exercice, & un honoraire; neuf Conſeillers correcteurs, treize Conſeillers auditeurs en exercice, & un honoraire.

GENS DU ROI.

Meſſieurs.

1762 Baron, *Avocat général.*
1762 Bouhier, Baron d'Arlay, *Procureur-général.*
1782 Cl. Fr. Nic. Bouhillon, *Avocat-général.*
Six Subſtituts de M. le Procureur-général.

MONTPELLIER.

La Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier exerce, dans ce qui concerne sa compétence, une Juriſdiction Souveraine ſur tout le Languedoc. Elle formait autrefois deux Corps ſéparés, dont l'un était compoſé de la Chambre des Comptes, & l'autre de la Cour des Aides. En 1437, Charles VII créa celle-ci à l'inſtar de la Cour des Aides de Paris; & Louis XI en 1467, la rendit ſedentaire à Montpellier. Charles VIII, Louis XII, François I, Henri II, & la plupart de leurs ſucceſſeurs ont confirmé les privileges dont elle jouiſſait, & ont étendu les bornes de ſa Juriſdiction.

Ce fut François I, qui, en 1522, fixa à Montpellier la Chambre des Comptes établie pour tout le Languedoc, avec les mêmes privileges & la même compétence que celle de Paris. Un Édit de Louis XIII, donné au mois de Juillet 1629, réunit ces deux Tribunaux. Ils ne comprenaient originairement qu'un fort petit nombre d'Officiers; mais les beſoins du ſervice ont obligé le Gouvernement à l'augmenter ſucceſſivement. Cette Cour eſt aujourd'hui compoſée d'un premier Préſident, de douze Préſidents, de ſoixante Conſeillers-Maîtres, dix-huit Correcteurs, vingt-quatre Auditeurs; de trois Gens du Roi, de trois Subſtituts & d'un Greffier en Chef. Elle eſt partagée en deux ſemeſtres, comme la Chambre des Comptes de Paris.

Louis XI, en reglant ſa compétence, voulut que le Gouverneur de la Province y préſidât. De-là vient la qualité de premiers Préſidents nés, que portent les Gouverneurs de Languedoc.

Cette Cour ne vaque jamais.

PREMIERS PRÉSIDENTS NÉS.

1778 M. L. Ant. de Gontaud, Duc de Biron, Maréchal de France, &c., *Gouverneur & Lieutenant-général en la Province de Languedoc.*

1771 M. Gabriel-Marie de Talleyrand, Comte de Perigord, &c., *Commandant en Chef en la Province de Languedoc*, préside en l'absence du Gouverneur.

PRÉSIDENTS.

Messieurs

1772 Maurice de Claris, Chevalier, *premier.*
1779 P. Maur. Hil. de Claris, *en survivance.*
7743 Jacques-Thimot. de Tremolet.
1755 J. Fr. Gros, Seigneur de Besplas.
1755 P. J. de Lairolle, Vicomte de la Rivaldie.
1764 P. J. Jos. Expie de Liron.
1764 J. P. Ant. Monglas.
1765 P. Maur. Hil. Claris.
1770 Ange-Eliz. L. Ant. Bonnier d'Aler.
1775 Jacques Ribes de Gamby.
1776 J. Jacques Mouton de la Clotte.
1776 L. Jacques Puissant des Placelles.
1778 J. Pierre Aurès.
1780 J. Fr. Ant. Serres, *Chevalier de Saint-Louis.*

PRÉSIDENTS-HONORAIRES.

Messieurs.

1777 Joseph-Philippe de Belleval.
1764 J. Laur. Rouzier de Souvignargues.

CONSEILLERS D'HONNEUR.

Messieurs

17 le Comte de Caraman, *Lieutenant-général du Haut-Languedoc.*
17 le Comte de Bissy, *Lieutenant-général du Bas-Languedoc.*
17 le Duc de Gontaud, *Lieutenant-général des Cevennes.*
17 le Marquis de Castries, *Gouverneur de Montpellier.*
1774 de Malide, *Ev. de Montpellier.*
1746 le L. Pierre Saunier, *ancien Procureur Général.*
1777 Jac. Jos. Mar. Xav. Duché, *ancien Procureur-génér.*

Soixante Conseillers-Maîtres en exercice, & quatre Honoraires, dix-huit Correcteurs en exercice & un honoraire; vingt-quatre Auditeurs en exercice & un honoraire.

GENS DU ROI.

Messieurs

1766 Ch. René Pitot du Launay, *Avocat Général*
1776 Ch.-Mich.-J.-L.-Touss. d'Aigreseuille, Seigneur de Caunelles, de la Folle, &c. *Procureur-Général.*
1769 Jean-Baptiste Jouvome, *Avocat-Général.*
Trois Substituts de M. le Procureur-Général.

ROUEN.

François I, par son Edit donné à la Fere, au mois d'Octobre 1543, créa la Chambre des Comptes de Rouen pour toute la Normandie. Henri II la supprima en 1553; mais Henri III la rétablit par Edit donné à Saint-Maur-les-Fossés, au mois de Juillet 1580.

Louis XIV, par son Edit du mois d'Octobre 1705, réunit cette Compagnie à la Cour des Aides de Rouen. Depuis cette époque, les Officiers se partagent tous les ans pour servir six mois dans le Bureau qui connoît des matieres des Comptes, & six autres dans celui qui décide de ce qui est de la compétence des Aides.

Rentre le 25 Septembre.

PRÉSIDENTS.

Messieurs

1765 le Couteulx, Chevalier, *premier.*
1750 de Coquerémont.
1751 d'Hozier.
1765 de Saint-Victor.
1766 d'Oisse.
1769 de Bermonville.
1771 de Boutemont.
1776 de Pauville.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

1743 M. de Saint-Pierre.

Soixante-quatre Conſeillers-Maîtres, treize Conſeillers-Correcteurs, & quarante Conſeillers-Auditeurs.

GENS DU ROI.

Meſſieurs

1745 de Maquerville, *Avocat-Général.*
1777 Mareſcot, *Procureur-Général.*
1782 J. Joſ. Yver de la Bucholliere, *Avocat-général.*
Trois Subſtituts pour les Aides, deux pour les Comptes.

GRENOBLE.

La Chambre des Comptes du Dauphiné était établie dès le regne des anciens Dauphins. Long-temps elle fut unie au Conſeil Delphinal erigé en Parlement en 1453; mais cette union, qui a ſubſiſté juſqu'en 1628, ayant occaſionné pluſieurs conteſtations entre les Officiers qui compoſaient les deux Compagnies, Louis XIII les ſépara par ſon Edit du mois de Mars 1628.

Rentre le 26 Novembre.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1558 de Bailly de Bourchenu, Chevalier, *premier.*
17 . . . . . .
17 . . . . . .
17 . . . . . .
17 . . . . . .
17 . . . . . .
17 . . . . . .

CHEVALIERS D'HONNEUR.

Meſſieurs

17 . . . . . .
17 . . . . . .

Vingt Conſeillers-Maîtres, cinq Conſeillers-Correcteurs & ſix Conſeillers-Auditeurs.

GENS DU ROI.

Messieurs

1747 de Lespinasse, *Avocat-Général.*
1774 de la Grée, *Procureur-Général.*

NANTES.

La Chambre des Comptes de Bretagne existait sous les anciens Ducs de cette Province. On voit par l'état de la maison du Duc Jean V, dressé le 13 Janvier 1403, par Philippe, Duc de Bourgogne, que l'Abbé de Saint Mahé était alors premier Président de cette Chambre. Elle est aujourd'hui partagée en deux Semestres, dont l'un commence le premier Mars, & l'autre le premier Septembre.

Elle ne vaque jamais.

SÉANCE DE MARS.

PRÉSIDENTS.

Messieurs

1773 le Marquis de Becdelievre, Chevalier, *premier.*
17 Viard de Jussé.
17 Puinsant, Seigneur de Saint-Servant.
17 Pascaud.

Dix-sept Conseillers-Maîtres, quatre Conseillers-Correcteurs, & dix-sept Conseillers-Secrétaires-Auditeurs.

SÉANCE DE SEPTEMBRE.

PRÉSIDENTS.

Messieurs

1773 le Marquis de Becdelievre, *premier.*
17 Burot de Carcouet.
17 Chereil, Seigneur de la Riviere.
17 De Lavau, Seigneur de la Vincendiere.
17 Le Saulnier-de-la-Ville Elliot.

Seize Conseillers-Maîtres, quatre Conseillers-Correcteurs, & seize Conseillers-Sécretaires-Auditeurs.

GENS DU ROI POUR LES DEUX SÉANCES.

Messieurs

17 Budan, *Avocat-Général.*
1745 De la Tullaye, Marquis de Magnanne, *Procureur-Général.*
Un Substitut de M. le Procureur-Général.

NANCI.

La Chambre des Comptes de Lorraine, est aussi Cour des Aides, des Monnoies, du Domaine & des Eaux & Forêts domaniales. Cette Compagnie aussi ancienne que la Souveraineté des Ducs de Lorraine, a cela de particulier que les Conseillers-Maîtres sont en même-tems Auditeurs & Correcteurs. Long-tems personne n'y put être admis sans faire preuve de noblesse, & cet usage s'est observé jusqu'au regne de Stanislas, Roi de Pologne & Duc de Lorraine.

Cette Chambre jouit de grands privileges, qui furent le prix de son attachement inviolable à ses Souverains.

Elle rentre le 12 Novembre.

PRÉSIDENTS.

Messieurs

1756 le Comte Dubois de Riocourt, Chevalier, *premier.*
17 le Febvre de Montjoye.
17 Léopold Charles de Montjoye.
Dix-huit Conseillers.

GENS DU ROI.

Messieurs

1767 Dominique-Marc Antoine, *Procureur-Général.*
1777 Hubert de Maud'huy, *Avocat-Général.*
Quatre Substituts de M. le Procureur-Général.

AIX EN PROVENCE.

CHAMBRE DES COMPTES, AIDES ET FINANCES.

Cette Cour eſt à la place de la *Grand'Cour royale de Provence*, dont l'établiſſement eſt très ancien. Henri III, pour faire ceſſer le conflit de Juridiction qui regnait entre ce Tribunal Souverain & le Parlement créé à Aix en 1501, fit examiner les titres relatifs à la compétence de la Cour Royale, qui avait pour objet les matieres qui occupent aujourd'hui les Chambres des Cours des Aides du Royaume. L'iſſue de cet examen fut la confirmation des *Maîtres rationnaux*, par Edit du mois d'Août 1555, dans la juridiction qu'ils avaient exercée ſous le regne des Comtes de Provence. Henri III ordonna, par le même Edit, que cette Cour des Maîtres Rationnaux, ſerait à l'avenir appellée *Cour des Comptes, Aides & Finances*, & que les Maîtres Rationnaux porteraient le titre de *Conſeillers*.

PREMIERE CHAMBRE.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1745 d'Albertas, Chevalier, *premier*.
17 de Coriolis.
17 Duranti de la Calade.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

17 de Mazenod.

Vingt Conſeillers.

SECONDE CHAMBRE

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

17 d'Albert.
17 de Mazenod, fils.
17 de Boyer d'Eguilles.

Onze Conſeillers.

TROISIEME CHAMBRE.

PRÉSIDENT.

. . . . .

Onze Conseillers.

GENS DU ROI.

Messieurs

1768 Joseph-Esprit d'Autheman, *Avocat-Général.*
1781 de Saqui de Sane, *Procureur-Général.*
1782 Aug. Laur. Remuzat, *Avocat-Général.*

BAR-LE-DUC.

La Chambre des Comptes de Bar remonte à la plus haute antiquité. Long-tems les Officiers qui la composaient furent appellés *Chambre aux deniers, Gens du Conseil & Bureau Monsr.* Ensuite vers le milieu du quatorzieme siecle, ces mêmes Officiers furent désignés en ces termes par le Duc Robert : *les Gens de notre Conseil & des Comptes de notre Duché de Bar*; & depuis cette époque ce Tribunal Souverain a toujours porté le titre de *Chambre du Conseil & des Comptes du Duché de Bar.* De tems immémorial cette Compagnie a été composée de personnes nobles à l'exception d'un très-petit nombre, qu'il a plu aux Princes d'y admettre, en reconnaissance de leurs services.

Elle rentre le 12 *Novembre.*

PRÉSIDENTS.

1774 M. Gabriel de la Marre de Savonnieres, Chevalier.

Treize Conseillers.

GENS DU ROI.

Meſſieurs

1770 Pierre de Romecourt, *Procureur-Général.*
1771 Sebaſtien de Cheppe de Morville, *Avocat-Général.*

CHAMBRE DUCALE DE NEVERS

La création de cette Cour eſt de l'an 1404.
Rentre le 12 Novembre.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1763 Dubois, *premier, & Garde-Scel général du Duché.*
1768 Ruby.
Trois Maîtres.

GENS DU ROI.

1778 M. Parmentier, *Avocat-Procureur-Général, & Maître des Archives.*

COUR DES AIDES DE FRANCE.

LES Cours des Aides ſont des Tribunaux qui connaiſſent des affaires relatives aux Tailles, Aides, Gabelles, Impoſitions & autres droits établis par la Couronne. C'eſt-là que ſont portés les appels des Elections, Greniers à Sel & Traites-Foraines.

Il y a en France quatre Cours des Aides, qui ſont celles de Paris, Bordeaux, Clermont-Ferrand & Montauban.

PARIS.

L'établiſſement de la Cour des Aides de Paris remonte au 28 Décembre 1355. C'eſt à cette époque que le Roi Jean publia une Ordonnance par laquelle il chargeait les Etats-Généraux de nommer neuf perſonnes, trois de chaque Etat, pour juger des conteſtations relatives à la perception d'un droit d'*Aide*, que ce Prince venait d'établir ſur toutes les marchandiſes vendues dans l'étendue du Royaume.

Indépendamment des fonctions qui ſont communes à toutes les Cours des Aides de France, celles de Paris a ſeule le droit de recevoir dans ſon Greffe, l'enregiſtrement des Etats des Maiſons Royales, & celui du premier Prince du Sang. Tous les Officiers compris dans ces Etats, n'ont pour Juges en dernier reſſort, ſur le fait des Aides, & pour leurs exemptions, que ceux de cette Cour, quoiqu'ils ſoient domiciliés dans l'étendue des autres Cours des Aides.

Rentre le 12 Novembre.

PREMIERE CHAMBRE.

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1776 Ch.-Louis Fr.-de-Paule Barentin, Chev. *premier.*
1754 Jacques Charpentier de Boisgibault.
1759 Henri-Guy Sallier.
1762 Gabriel Choart.

HONORAIRES. *Messieurs*

1749 Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, Chevalier, *ci-devant premier Président*, Ministre d'Etat.
1743 Claude-René Cordier de Montreuil.

CONSEILLERS D'HONNEUR. *Messieurs*

1776 Antoine-Louis Bellanger, Conseiller d'Etat; *ancien Avocat-Général.*
1779 Alexandre-Jean Boula de Mareuil, *ancien Avocat-général.*

Dix-huit Conseillers en exercice, & huit Honoraires.

SECONDE CHAMBRE.

PRÉSIDENTS. *Messieurs*

1766 Benjamin-Jacques de Fautras.
1775 Antoine-Nicolas Perrot.
1779 Alexandre-Théophile Petit de Leude.

Dix-sept Conseillers en exercice, & deux Honoraires.

TROISIEME CHAMBRE.

PRÉSIDENTS. *Messieurs*

1767 Jean-Joseph de la Selle-d'Echuilly.
1770 Ange-François-Charles Bernard.
1779 Louis-Marie Pompone Pinson de Menerville.

Quinze Conseillers en exercice, & un Honoraire.

GENS DU ROI

Messieurs

1752 Clement de Barville, *Avocat-Général.*
1778 Hocquart, *Procureur-Général.*
1776 Dufaure de Rochefort, *Avocat-Général.*
1749 Dambray, *Avocat-Général.*

Quatre Substituts en exercice & un Honoraire.

BORDEAUX.

Le Roi Henri II créa, au mois de Mars 1550, une Cour des Aides à Perigueux, pour les Généralités d'*Agen*, *Riom* & *Poitiers*, sous le titre de *Cour des Aides de Guienne*, *Auvergne & Poitou* : ce Prince, par Edit de Mai 1557, la supprima, & rendit à la Cour des Aides de Paris l'Auvergne & le Poitou, & donna au Parlement de Bordeaux l'appel des Elections qui se trouvoient dans son Ressort, ce qui subsista jusqu'au mois de Décembre 1629, que *Louis* XIII, par un Edit donné à Paris, créa la Cour des Aides & Finances de Guienne, qu'il établit à Agen, & qu'il transféra à Bordeaux en 1637. Elle fut composée, à sa création, de quatre Presidens (le Premier compris), de vingt Conseillers Généraux des Aides, de deux Avocats Généraux & d'un Procureur Général. *Louis* XIV, par Edit donné en Novembre 1647, la transféra à Saintes, & ordonna qu'elle seroit tenue & exercée dans ladite Ville par deux *Séances* & *Semestres* de six mois chacune, & créa le même nombre de Présidents & Conseillers pour exercer le premier Semestre, qu'il y en avait déjà de créés, & qu'il fixa au second Semestre. Le même Souverain la rétablit à Bordeaux en Juillet 1659; la transféra à Libourne en Novembre 1675; & enfin, rétablie à Bordeaux par Edit de Septembre 1690, ordonna qu'elle ne tiendroit qu'une seule & même Séance. Son Ressort est égal à celui du Parlement, à l'exception de la *Saintonge*, qui ressortit à la Cour des Aides de Paris, & du *Limousin*, qui ressortit à celle de *Clermont*.

Rentre le 13 *Novembre.*

PRÉSIDENTS.

Messieurs.

1758 Jean du Roi, *premier Président.*
1759 Nicolas Delmas de Bon-Repos.
1764 Joseph-François Dulur.
1769 Guy Menoire de Beaujeau.

Meſſieurs.

1775 Jean Courtade de Salis.
1779 Jean-Marie Moreau de Saint-Martial.
1780 Jean de Groc.
1780 Philippe-Marie de Laroſe.

PRÉSIDENTS HONORAIRES.

Meſſieurs

Pierre Paſcal, *premier Préſident.*
1749 Jean-Baſtipte de Baſterot.

CHEVALIERS D'HONNEUR.

Meſſieurs.

1754 Jean de Lagrange.
1776 Leonard-Majance de Camiran.

CONSEILLER D'HONNEUR.

1725 M. François d'Arche, *ancien Procureur-général.*
Trente-quatre Conſeillers en exercice, & quatorze honoraires.

GENS DU ROI.

Meſſieurs.

1768 Pierre Cayla, *Avocat-général.*
1775 Etienne Maignol, *Procureur-général.*
1768 Martin Douat, *Avocat-général.*
Trois Subſtituts de M. le Procureur-général.

CLERMONT-FERRAND.

Cette Cour a été établie par Henri II, au mois d'Août 1557, à la requiſition des Sujets taillables de la Province d'Auvergne qui, depuis la ſuppreſſion de la Cour des Aides de Périgueux, étaient extrêmement incommodés d'aller plaider à celle de Paris.
Rentre le 12 Novembre.

PRÉSIDENTS. *Meſſieurs*

1754 Ch. Ant. Cl. de Chazerat, Chevalier, *premier* Intendant.
7 Jean-Charles de Clary.

Meſſieurs

17 Joſ. Nic. Gaucherel.
17 Benoit Donnat.
17 Gerard-Gab. Verdier Dubarrat.
Vingt Conſeillers en exercice, & un Honoraire.

GENS DU ROI. *Meſſieurs*

1778 Dijon, *Avocat-Général.*
1780 Champflour de Joſſerand, *Procureur-Général.*
1780 Caillot de Begon, *Avocat-Général.*
Deux Subſtituts de M. le Procureur-Général.

MONTAUBAN.

La Cour des Aides de Montauban fut établie à Cahors, par Edit du mois de Juillet 1642, puis transférée à Montauban, par Edit du mois d'Octobre 1659. Mais cette Compagnie & les Habitans de la ville de Cahors ayant fait à ce ſujet des remontrances au Roi, la tranſlation n'eut lieu qu'au mois d'Octobre 1664.
Rentre le 12 Novembre.

PRÉSIDENTS. *Meſſieurs*

1775 Dom. Ant. de Pullignieu, Chevalier, *premier.*
1737 Joſ. Duval de Varaire.
1759 Jean-Ant. Louis de Savignac.
1778 Pierre Nolaſque Leblanc de Verneuil.
1781 Pierre-André Turſan Deſpagnet.

CHEVALIERS D'HONNEUR. *Meſſieurs*

1738 Alexis-Etienne Laporte de Larnagol.

. . . . .

Vingt-deux Conſeillers.

GENS DU ROI. *Meſſieurs*

1767 Bernard de Boiſſon, *Avocat-Général.*
1767 Jean-Louis de Parouty, *Procureur-Général.*
1767 Nicolas Carabonne de la Jonquiere, *Avocat-Gén.*
Deux Subſtituts de M. le Procureur-Général.

COUR

COUR DES MONNOIES.

Il n'y a plus en France qu'une seule Cour des Monnoies. Cette Juriſdiction, dont les Officiers portaient autrefois le nom de *Généraux-Maîtres des Monnoies*, fut érigée en Cour Souveraine, par Edit du mois de Janvier 1551.

Cette Cour connaît, excluſivement à tout autre Juge, du travail de toutes les Monnoies qui ſont dans l'étendue de ſon reſſort, ainſi que de la fabrication, prix & cours de toutes les eſpeces. Elle connaît encore, en premiere inſtance & en dernier reſſort, des délits & malverſations en matiere de monnoies, & de tout ce qui concerne les charges & vacations des Officiers & des Ouvriers qui travaillent dans toutes les Monnoies du Royaume.

Les Réglements défendent à tous Particuliers de travailler en chymie, & d'avoir des fourneaux, ſans une permiſſion expreſſe du Roi, enregiſtrée en la Cour des Monnoies.

Rentre le 12 *Novembre.*

PRÉSIDENTS.

Meſſieurs

1781 Etienne-Jean-Benoît Pavenin, Marquis de Tanlay, Chevalier, *premier*.
1767 André Louis-Sulpice d'Albert.
1769 Chriſtophe-François Gaillet de Bouffiret.
1770 Félix-Nicolas Vallery Blondin de Baizieux.
1773 Charles-Michel Chantier de Brainville.
1781 Jacques-Ezéchiel de Tremoilles.
1782 L. Arnaud de la Viville.

PRESIDENTS HONORAIRES.

Meſſieurs

1738 Robert Sulpice.
1755 Antoine Turboicher de Brezé.
1766 Claude-Henri Droin de Saint Leu.

CONSEILLERS D'HONNEUR.

Meſſieurs

1771 Charles Brochet de Saint-Preſt, *Maître des Requêtes.*

1771 François Veron de Fortbonais, *Conſeiller honoraire au Parlement de Metz.*

Trente Conſeillers en exercice, & vingt-deux Honoraires.

GENS DU ROI.

Meſſieurs

1746 Herault, *Avocat-Général.*

1762 de Gouve, *Procureur-Général.*

1768 de Lignac, *Avocat-Général.*

1748 le Febvre, *Avocat-Général Honoraire.*

Deux Subſtituts de M. le Procureur-Général.

Villes de France où il y a Juriſdiction des Monnoies, & où l'on bat Monnoie.

Directeurs, MM.	*Directeurs*, MM.
Paris, A. Duperron. Duperron, fils, *Adjoint*	*Montpellier*, N. Bernard.
Rouen, B. Pantin.	*Perpignan*, Q. Ribes.
Lyon, D. Millanois.	*Orléans*, R. Combret.
La Rochelle, H. Beaupier de Clermont.	*Nantes*, T. Tatin.
Limoges, I. Nauriſſart.	*Aix*, &. Pecoul.
Bordeaux, K. Dutemple.	*Metz*, A A, Barbet.
Bayonne, L. de Caſaux.	*Strasbourg*, B B. Beyerlé.
Toulouſe, M. La Burthe.	*Lille*, W. Lepage.
	Pau, (Vache) Souton.

Villes où il n'y a que Juriſdiction des Monnoies.

Amiens.	Beſançon.	Tours.
Angers.	Grenoble.	Poitiers.
Caen.	Troyes.	Riom.
Dijon.	Rennes.	Rennes.
Bourges.		

SUPPLEMENT

A l'Article de Lubeck, page 225.

La Ville de Lubeck, la premiere des soixante-douze Villes confederées sous le nom de *Hanse*, est le berceau de leur Association, le dépôt de leurs Archives & du Tréfor commun; le théatre de leurs Assemblées qu'on pourrait appeller le *Congrès des grands Commerçans de l'Europe*. Cette Ville a fait, avec la Cour de France, depuis Louis XI, conjointement avec Breme & Hambourg, plusieurs Traités de Commerce & de Marine, sur-tout en 1655 & 1716, époque à laquelle les Maréchaux d'Estrées, d'Auxelles, & M. Amelot, trois hommes d'une supériorité reconnue, furent nommés par M. le Duc d'Orléans Régent, pour rédiger le Traité conclu avec les sieurs Brofleaut, Anderson & Stocketh, Députés des Villes Anséatiques.

RÉSIDENTS DE LA VILLE DE LUBECK.

Messieurs.

Vienne. Jean-Frédéric de Fischer, Noble d'Essenback, & Agent du Conseil Aulique.

Ratisbonne. Jean-Frédéric Heberle, Conseiller de ladite Ville, & Député pour elle à la Diete de l'Empire.

Vetzlar. Jean-Jacques Vickh, Jurisconsulte, & Procureur de la Chambre Impériale.

Paris. M. d'Hugier, Député en 1753 à la Cour de France, par la République de Hambourg, & admis avec l'agrément du feu Roi, dans le Senat de cette Ville.

Bordeaux. Jean-Philippe Weltner, *chargé des affaires.*

Stockholm. Guillaume Secle.

Berlin. le Conseiller Wever.

TABLE
DES MATIERES.

AMBASSADEURS de France dans les Cours étrang. *page* 10
——— d'Eſpagne, 27
——— de Portugal, 40
——— des deux Siciles, 55
——— de Sardaigne, 62
——— d'Angleterre, 72
——— d'Empire, 90
——— de Ruſſie, 101
——— de Suede, 114
——— de Danemarck, 225
——— de Pruſſe, 138
——— de Pologne, 151
——— de Veniſe, 168
——— de Genes, 172
——— de Malte, 181
——— des Etats-Génér. 219
——— des Villes Anſ. 226
——— de Parme, 250
——— de Modene, 252
——— de Maience, 256
——— de Treves, 258
——— de Cologne, 263
——— de Saxe, 269
——— de Baviere, 275
——— de Hanovre, 278
Amirautés de France, 18
Angleterre, 63
Villes Anſéatiques, 220
Appenzel, 197
Archevêques & Evêq. d'Eur. 349
——— des Etats du Pape, *ibid.*
——— des deux Sicil. 351
——— de Veniſe, 354
——— de Toſcane, 356
Archevêques & Evêques du Milanès, *page* 356
——— de Genes, 357
——— de Lucques, *ibid.*
——— de Sardaigne, *ibid.*
——— de Savoie, *ibid.*
——— de Piemont, 358
——— d'Avignon, *ibid.*
——— de France, *ibid.*
——— d'Eſpagne, 365
——— de Portugal, 366
——— d'Allemagne, 367
——— de Boheme, 368
——— de Hongrie, *ibid.*
——— de Pologne, *ibid.*
——— des Pays-Bas Autrichiens, 369
——— des Etats du Sult. *ibid.*
——— de Moſcovie, *ibid.*
Archiduché d'Autriche, 228
Aſſemblée du Clergé de France, 363
Ausbourg, 282
Bade, 198
Bâle, 194, 285
Bamberg, 280
Baviere, 270
Berne, 187
Bienne, 205
Bréme, 224
Brixen, 284
Cardinaux, 44
Caſtellan de Pologne, 148
Chambres des Comptes de France, 447
——— de Paris, *ibid.*
——— de Dijon, 449

Chambre de Montpell. *page* 451
——— de Rouen, 463
——— de Grenoble, 454
——— de Nantes, 455
——— de Nanci, 456
——— d'Aix, 457
——— de Bar, 458
——— de Nevers, 459
Chapitres nobles de l'Europ. 370
——— en Allemagne, *ibid.*
——— d'hommes, *ibid.*
——— d'Ausbourg, *ibid.*
——— de Bâle, 371
——— de Brixen, 372
——— de Cologne, *ibid.*
——— de Hildesheim, 374
——— de Liege, 375
——— de Mayence, 377
——— de Ratisbonne, 378
——— de Saltsbourg, 379
——— de Spire, 380
——— de Treves, 381
——— de Worms, 382
Chapitres de Dames, 383
——— de Buchau, *ibid.*
——— de Essen, *ibid.*
——— de Gandersheim, 384
——— de Herforden, *ibid.*
——— de Lindau, 385
——— de Quedlimbourg *ibid.*
——— de Thorn, 386
Chapitres nobles de France, 387
Chapitres d'hommes, *ibid.*
——— d'Ainay, *ibid.*
——— de Bar, *ibid.*
——— de Beaume les messieurs, *ibid.*
——— de Besançon, 388
——— de Brioude, 389
——— de St. Claude, 390
——— de St. Diez, *ibid.*
——— de Jigny, 391
——— de Lefear, *ibid.*
——— de Lure & Murbak, *ibid.*
Chapitres de Lyon, *page* 392
——— de Macon, 393
——— de Marseille, 394
——— de Metz, 395
——— de Montreuil-Bellay, *ibid.*
——— de Nancy, 396
——— de Strasbourg, 397
——— de Toul, 396
——— de Sainte-Chef de Vienne, 397
——— de S. Jean-Pierre de Vienne, *ibid.*
Chapitres de Dames, 400
——— d'Alix, *ibid.*
——— d'Andelau, 401
——— d'Avesne, *ibid.*
——— de Beaume les D. *ibid.*
——— de Bourbourg, *ibid.*
——— de Bouxieres, 402
——— de Chaillot, *ibid.*
——— de Château-Châl. 403
——— de Coire, 404
——— de Denain, 405
——— d'Epinal, *ibid.*
——— d'Estrun, *ibid.*
——— de Fouilley, 406
——— de Laigney, *ibid.*
——— de Lons le Saun. *ibid.*
——— de Maubeuge, 407
——— de Metz, *ibid.*
——— de Migette, 408
——— de Montheuri, *ibid.*
——— de Montigni, 409
——— de Neuville, 410
——— de Poulangi, 411
——— de Remiremont, *ibid.*
——— de S. Marc. de Sal. 412
——— de Mons, 414
——— d'Andenne, 415
——— de Moutiers-sur-Sambre, 414
——— de Nivelle, 415
Coire, 287

Cologne, page 259
Comtes de l'Empire, 300
Conseils d'Etat de France, 9
—— d'Espagne, 26
—— de Portugal, 37
—— des deux Siciles, 53
—— de Sardaigne, 61
—— d'Angleterre, 69
—— d'Irlande, 76
—— d'Autriche, 86, 229
—— de Russie, 97, 99
—— de Suede, 312
—— de Danemarck, 120
—— de Prusse, 130
—— de Hongrie, 155
—— de Bohême, 169
—— des Pays-Bas Autrich. 235
—— de Saxe, 267
—— de Baviere, 273
Conseil souverain d'Alsace, 444
—— du Roussillon, 445
—— de Corse, 446
—— d'Artois, 447
Conse[illegible]ce, 282
Consuls de France, 12
—— d'Espagne, 21
—— de Sardaigne, 62
—— d'Angleterre, 73
—— de Venise, 168
Cours souver. de France, 416
Cours des Aides de France, 460
—— de Paris, ibid.
—— de Bordeaux, 462
—— de Clermont Ferrand, 463
—— de Montauban, 464
Cour des Monnoies, 465
Danemarck, 115
Deputés du commerce de Fr. 17
—— des Villes Anseatiq. 226
Description de l'Europe, 1
D'Allemagne, 281
Etat d'Allemagne, 253
Empire d'Allemagne, 79
Espagne, 21
Etat de l'Eglise, page 41
Evêques, voyez Archevêques.
France, 3
Freyfingen, 283
Fribourg, 195
Fulde, 288
Gaster, 201
Gennes, 169
Geneve, 208
Glaris, 293
Grisons, 206
Hambourg, 220
Hanovre, 276
Hildesheim, 282
Hongrie, 152
Irlande, 75
Ligues, 48
Liege, 285
Lubec, 225, 285
Lucerne, 188
Lucques, 173
Maience, 254
Malte, 178
Malines, 242
Ministres d'Etat de France, 9
—— d'Espagne, 26
—— de Portugal, 59
—— du Pape, 47
—— des deux Siciles, 54
—— de Sardaigne, 61
—— d'Angleterre, 68
—— de Turquie, 107
—— de Pologne, 147
—— des Pays-Bas Autrichiens, 235
—— de Parme, 250
—— de Maience, 256
—— de Cologne, 262
—— d'Hanovre, 277
Modene, 251
Monnoies de France, 5
—— d'Espagne, 23
—— de Portugal, 36
—— du Pape, 43

Monnoies des deux Sicil. *page* 52
—— de Sardaigne, 58
—— d'Angleterre, 66
—— d'Allemagne, 83
—— de Ruſſie 96
—— de Turquie, 105
—— de Suede, 110
—— de Danemarck, 119
—— de Pruſſe, 128
—— de Pologne, 144
—— de Boheme, 159
—— de Veniſe, 167
—— de Gênes, 170
—— de Lucques, 175
—— de Malthe, 180
—— de Zurich, 186
—— de Berne, 188
—— de Bâle, 194
—— de Hollande, 214
—— de Hambourg, 223
—— de Breme, 224
—— du Milanes, 243
—— de Toſcane, 247
—— de Parme, 250
—— de Mayence, 255
—— de Cologne, 261
—— de Saxe, 265
—— de Baviere. 272
Mulhauſen, 204
Munſter, 286
Neufchâtel, 209
Nonces, 48
Officiers de la Couronne d'Irlande, 78
—— de Hongrie, 156
—— des Etats-Généraux, 217
—— d'Autriche, 230
—— de Cologne, 262
Ordres de Chevalerie établis en Europe, 301
Oſnabruck, 286
Paderborn, 283
Parlements de France 417
—— de Paris, 418
Parlement de Toulouſe, *page* 421
—— de Grenoble, 424
—— de Bordeaux, 425
—— de Dijon, 427
—— de Rouen, 429
—— de Provence, 431
—— de Navarre, 433
—— de Bretagne, 432
—— de Metz, 435
—— de Beſançon, 437
—— de Flandres, 439
—— de Nanci, 440
Raguſe, 176
Rheintal, 200
Rapperſwyl, 201
Ratisbonne, 283
Républiques de l'Europe, 165
Rose de Rome, 49
Ruſſie, 93
Saint-Marin, 177
Saint-Gall, 203
Sardaigne, 56
Sargans, 200
Saltzbourg, 279
Saxe, 264
Schaffouſe, 197
Schwitz, 190
Sénateurs de Pologne, 145
Siciles, 50
Soleure, 196
Spire, 281
Strasbourg, *ibid.*
Suede, 108
Suiſſe, 182
Alliés des Suiſſes, 203
Sujets des Suiſſes, 198, 201
Swartzbourg, 202
Table de Marbre, 18
Toſcane, 246
Tourgaw, 200
Tranſilvanie, 154
Trente, 284
Treves, 257

Tribunaux supremes d'Irlande, *page* 78
—— d'Autriche, 89
—— de Suede, 114
—— de Dannemarck, 124
—— des Pays-Bas Autrichiens, 258
—— de Baviere, 273
—— d'Hanovre, 277
—— de Siléfie, 261
—— de Hongrie, 156
Tribunaux de Bohême, *page* 159
—— de Prusse, 154
Turquie, 103
Undervalde, 191
Uri, 189
Valais, 207
Veniſe, 165
Wormes, 280
Wurzbourg, *ibid.*
Zug, 192
Zurich, 186

FIN.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit qui a pour titre : *Etat des Cours de l'Europe*, par M. *Poncelin de la Roche-Tilhac*, & je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empecher l'impreſſion. Aux Bergeries, ce 26 Juillet 1782.

TERRASSON.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France, &c. A tous ceux qui ces Préſentes verront, &c. Notre amé le ſieur PONCELIN Nous ayant fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public ſes Œuvres, Nous lui avons permis par ces Préſentes, de les faire imprimer, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pour en jouir par lui & ſes ayant-cauſes, à perpétuité, pourvu qu'il ne les retrocede à perſonne, ſinon que la durée du Privilege ſera réduite à celle de la vie de l'expoſant, &c. Fait déſenſes de les contrefaire à peine de ſix mille livres d'amende, &c. Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris, le 13 Mars 1782.

Regiſtré ſur le Regiſtre XXI de la Chambre Syndicale de Paris, N°. 2602, le 18 Mars 1782.

Signé *LE CLERC, Syndic.*

De l'Imprimerie de GUEFFIER, rue de la Harpe.

BINDING ... JUN 1 1971

D
295
P65

Poncelin de la Roche-Tilhac, Jean Charles
Etat des cours de l'Europe

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY